



Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Luxemburger Präsidentschaft des Gipfels der GroßRegion

2017-2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES GROUPE DE TRAVAIL DU SOMMET DE LA GRANDE RÉGION

XVI^e Sommet de la Grande Région

sous la Présidence du
Grand-Duché de Luxembourg

Remerschen (commune de Schengen),
le 30 janvier 2019

TABLE DES MATIERES

Groupe de travail Comité de coordination du développement territorial (CCDT)	3
Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)	5
Groupe de travail Statistiques	10
Groupe de travail Transports.....	12
Groupe de travail Cadastre et cartographie	14
Groupe de travail Jeunesse	16
Groupe de travail Éducation et formation	18
Sous-groupe de travail Échanges scolaires transfrontaliers	20
Sous-groupe de travail Formation continue transfrontalière des enseignants	20
Groupe de travail Enseignement supérieur et recherche	21
Groupe de travail Marché du travail	24
Groupe d'experts Marché du travail dans le secteur des soins de la Grande Région	28
Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)	29
Groupe de travail Questions économiques	32
Groupe de travail Promotion internationale des entreprises	33
Groupe de travail Agriculture et forêts.....	36
Groupe de travail Santé et questions sociales	39
Sous-groupe de travail Surendettement	42
Groupe de travail Sécurité et prévention.....	43
Sous-groupe de travail Prévention de la criminalité.....	44
Sous-groupe de travail Sécurité routière	44
Sous-groupe de travail Coopération policière.....	46
Sous-groupe de travail Protection civile et sapeurs-pompiers	49
Groupe de travail Tourisme.....	50
Espace culturel de la Grande Région.....	52
Groupe de travail Environnement.....	54
Sous-groupe de travail Natura 2000/Biodiversité	55
Sous-groupe de travail Mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air	57
Groupe de travail Énergie	58



Groupe de travail Comité de coordination du développement territorial (CCDT)

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Marie-Josée VIDAL, Adjointe à la coordination générale Ministère de l'Énergie et de l'aménagement du territoire Département de l'aménagement du territoire Grand-Duché de Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Observateur : Laurence BALL, EuRegio SaarLorLux+ • Coopération étroite avec l'ensemble des groupes de travail du Sommet dans la phase d'élaboration et de finalisation du Schéma de développement territorial de la Grande Région • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'élaboration du Schéma de développement territorial de la Grande Région, le cas échéant via le montage d'un projet Interreg V A Grande Région, sur la base des prises de position politiques de la conférence ministérielle Aménagement du territoire du 23 novembre 2016 et en collaboration avec les groupes de travail de la Grande Région (p15) • Vérifier si la convention cadre relative au Schéma de développement territorial de la Grande Région doit être adaptée en raison de la nouvelle orientation proposée (p15) • Actualiser la résolution relative à la consultation et à la concertation transfrontalières en matière d'aménagement adoptée à l'occasion du 11^e Sommet de la Grande Région en juillet 2009 (p15) • Coopérer étroite avec l'ensemble des groupes de travail du Sommet dans la phase d'élaboration et de finalisation du Schéma de développement territorial de la Grande Région (p7) • Participer aux concertations avec le Groupe de travail Transports du Sommet et du CESGR, afin de réunir les acteurs pertinents pouvant contribuer à la concrétisation de la liaison ferroviaire Eurocaprail entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg (p14) • Participer aux concertations avec le Groupe de travail Transports du Sommet et du CESGR, en vue de contribuer à une plus forte attractivité de l'axe nord du TGV Est Européen (« POS-Nord ») (p14) • Soutenir le Groupe de travail Environnement dans l'élaboration d'un Guide de procédures des consultations transfrontalières sur des projets ayant des incidences notables sur l'environnement pour la Grande Région, à l'image de l'initiative de la Conférence du Rhin supérieur (p31)

ACTION(S)

Action 1 : Poursuivre l'élaboration du Schéma de développement territorial de la Grande Région, le cas échéant via le montage d'un projet Interreg V A Grande Région, sur la base des prises de position politiques de la conférence ministérielle Aménagement du territoire du 23 novembre 2016 et en collaboration avec les groupes de travail de la Grande Région

Objectif(s)	<p>Le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDTGR) a pour objectif de permettre de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la cohésion territoriale, économique et sociale de la Grande Région et d'accroître son attractivité • réduire les incohérences et divergences qui persistent le long des frontières internes de la Grande Région • favoriser et d'assurer un développement complémentaire • garantir une promotion commune de ses atouts et potentiels et contribuer ainsi à son rayonnement externe.
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère du développement durable et des infrastructures, Luxembourg • Conseil départemental de la Moselle • Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle • Conseil départemental de la Meuse • Préfecture de Région Grand Est • Région Grand Est • Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, Saarland • Ministerium des Innern und für Sport, Rheinland-Pfalz • EuRegio SaarLorLux+ • Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, Koblenz • Planungsgemeinschaft Region Trier • Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie (DG04) • IDELUX
Description	<p>Le projet Interreg SDTGR a démarré le 1 janvier 2018 pour une durée de 4 ans. Il doit permettre d'aboutir à un Schéma de Développement Territorial partagé par l'ensemble des acteurs de la Grande Région afin de stimuler l'innovation au sein de la Grande Région à travers notamment l'identification des enjeux et des opportunités qui découlent des dynamiques de développement socio-économiques en cours et de la définition d'une stratégie intégrée polycentrique et transfrontalière qui doit accroître l'attractivité et la compétitivité de la Grande Région pour en faire un territoire d'innovation.</p> <p>Le coût total du projet est de 1 491 627,41 €, dont 801 263,27 € de fonds FEDER.</p> <p>L'action 3 « Constituer un socle de connaissances partagé et un langage commun » est presque terminée. Quatre cahiers thématiques (dynamiques démographiques et besoins territoriaux / mobilité / développement économique (y compris tourisme et éducation/formation) / environnement, énergie et climat) ont été rédigés par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, l'Université de Liège, l'Université Catholique de Louvain et l'Université libre de Bruxelles.</p> <p>Un prestataire externe (Institut Destrée & dfi) a été sélectionné pour poursuivre l'action 4 du projet : Etablir une vision stratégique : doter la Grande Région d'un projet d'avenir commun.</p>
Résultats atteints	4 cahiers thématiques
Lien(s) / illustration(s)	www.interreg-sdtgr.eu / www.interreg-rekgr.eu

RÉFÉRENCES

Documents, rapports, recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de concours du projet Interreg SDTGR • 4 cahiers thématiques
---	---

Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Thierry HENGEN, chargé de mission SIG-GR Ministère de l'Energie et de l'aménagement du territoire Département de l'aménagement du territoire Grand-Duché de Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Comité de coordination du développement territorial (CCDT) Groupe de travail Cadastre et cartographie Groupe de travail Cadastre et cartographie Observatoire interrégional du marché de l'emploi de la Grande Région (OIE)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le Groupe de travail Transports dans la finalisation de la cartographie des grandes plateformes logistiques (p14) Contribuer au développement du portail de la biodiversité BioGR et en étudier les possibilités de pérennisation conjointement au Sous-groupe de travail Biodiversité / Natura 2000 (p31) Poursuivre les travaux de révision du site Internet et du géoportail bilingue en vue d'une simplification et d'une meilleure utilisation (p34) Préparer la tenue d'un événement de grande envergure autour du SIG-GR au cours du premier semestre 2017 afin de présenter le nouveau géoportail et de mettre en avant la plus-value de la coopération entre le SIG-GR et les acteurs et institutions de la Grande Région (p34) Prendre en considération dans sa cartographie les espaces périphériques et frontaliers de la Grande Région tels que le Rhin supérieur, l'Eurégio Meuse-Rhin, la Région bruxelloise et l'espace Interreg France-Wallonie-Vlaanderen (p34) Elaborer une nouvelle convention couvrant une période pluriannuelle à partir du 1^{er} janvier 2019 (p34)

ACTION(S)

Action 1 : Elaboration d'une nouvelle convention pour la période 2019-2023	
Date / durée et lieu	06/2017-12/2017
Objectif(s)	Définition des modalités de financement et de coopération entre les partenaires dans le cadre de la pérennisation du SIG-GR
Partenaire(s)	Membres du comité de pilotage SIG-GR
Description	Elaboration d'une convention 2019-2023 qui définit : <ul style="list-style-type: none"> - L'étendue géographique, les objectifs et les missions du SIG-GR, - Les instances de pilotage et de gouvernance du SIG-GR, - Les ressources humaines et les moyens affectés au SIG-GR, - La gestion et l'échange des données, - La contribution financière des partenaires.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> Validation de la convention 2019-2023 en décembre 2017 Signature de la convention 2019-2023 par l'ensemble des partenaires en 2018

Action 2 : Refonte et présentation du nouveau géoportail de la Grande Région	
Date / durée et lieu	05/2016 – 05/2017

Objectif(s)	Révision du site Internet et du géoportail bilingue en vue d'une simplification et d'une meilleure utilisation
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Landesamt für Vermessung und Geobasisinformation (LVermGeo), Rheinland-Pfalz Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), Luxembourg Administration du cadastre et de la topographie (ACT), Luxembourg
Description	<ul style="list-style-type: none"> Refonte de la partie statique en partenariat avec le CTIE : rapprochement de la charte graphique du site de la Grande Région Refonte de la carte interactive en partenariat avec l'ACT et le LVermGeo : partage de la plateforme technique avec le géoportail du Grand-Duché de Luxembourg
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> 23/05/2017 : inauguration du nouveau géoportail de la Grande Région lors d'un événement de grande envergure en présence de Monsieur Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures du Grand-Duché de Luxembourg Nouvelle partie statique bilingue (FR-DE) pour la consultation et le téléchargement des cartes commentées en format PDF Nouvelle partie interactive trilingue (FR-DE-EN) pour la consultation et la superposition de couches thématiques
Lien(s) / illustration(s)	<ul style="list-style-type: none"> Site internet du SIG-GR et portail thématique : https://www.sig-gr.eu/fr.html Carte interactive du géoportail : http://map.sig-gr.eu Documentation de l'événement du 23/05/2017 : https://www.sig-gr.eu/fr/actualites/2017/lancement_nouveau_geoportail_grande_region.html

Action 3 : Contribution aux travaux du Schéma de Développement territorial de la Grande Région (SDTGR)	
Date / durée et lieu	01/2018-09/2018
Objectif(s)	Alimentation des travaux concernant le diagnostic territorial du SDTGR (action 3 du projet Interreg: Constituer un socle de connaissances partagées et un langage commun)
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> CCDT Comité scientifique du SDTGR Réseau des offices statistiques de la Grande Région
Description	<p>Le SIG-GR a été mandaté de collecter les données pour l'ensemble des 80 indicateurs définis par le comité scientifique du SDTGR pour les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamique démographique et les besoins territoriaux associés - Mobilité - Développement économique - Environnement
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> Tableau bilingue indiquant la disponibilité des données chez chacun des versants de la Grande Région et pour chaque indicateur défini par le comité scientifique Collecte des données auprès des interlocuteurs dans la Grande Région et communication au comité scientifique Les cartes élaborées sur base des données collectées ont été présentées lors de l'atelier SDTGR du 26/09/2018 à Luxembourg
Lien(s) / illustration(s)	Synthèse du projet Interreg SDTGR : https://amenagement-territoire.public.lu/fr/grande-region-affaires-transfrontalieres/SDTGR.html

Action 4 : Participation au projet MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes »	
Date / durée et lieu	10/2015-11/2017
Objectif(s)	L'objectif de la Grande Région est de définir un système transfrontalier d'indicateurs afin de développer le SIG-GR vers un outil d'observation territoriale continue et d'alimenter les travaux du schéma de développement territorial de la Grande Région
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Ministerium des Innern und für Sport, Rheinland-Pfalz

	<ul style="list-style-type: none"> • Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord, Rheinland-Pfalz
Description	Participation du SIG-GR pour la région modèle Grande Région au projet MORO « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes » du BBSR
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au rapport fédéral du projet MORO : mouvements pendulaires dans la Grande Région et accessibilité des pôles supérieurs dans la Grande Région • Organisation d'un atelier le 28/11/2016 à Luxembourg pour définir des indicateurs d'observation territoriale pour les axes thématiques prioritaires du marché du travail, de la mobilité et du développement territorial • Réalisation d'une brochure portant sur les travaux du projet MORO dans la Grande Région : recommandations quant aux actions à mener, tableau comparatif sur les indicateurs-clés pour le marché de travail, présentation des contributions au rapport fédéral du projet MORO
Lien(s) / illustration(s)	Documentation et rapports MORO : https://www.sig-gr.eu/fr/sig-gr/cooperations/Cooperations au dela de la GR/projet moro observation territoriale allemagne et regions limitrophes.html

Action 5 : Contribution au diagnostic territorial du SRADDET	
Date / durée et lieu	06/2017-11/2017
Objectif(s)	Réalisation de cartes transfrontalières pour le diagnostic territorial du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Région Grand Est • GeoRhena
Description	La Région Grand Est a sollicité les services du SIG-GR et de GeoRhena pour réaliser des cartographies transfrontalières illustrant l'ensemble de la Région Grand Est, la Grande Région et le Rhin Supérieur pour le diagnostic territorial.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Carte « Documents de planification de niveau intercommunal de la Grande Région et du Rhin Supérieur – 2017 » • Carte « Documents de planification nationaux/régionaux de la Grande Région et du Rhin Supérieur – 2017 » • Carte « Entités administratives de la Grande Région et du Rhin Supérieur – 2017 » • Carte « Réseau routier de la Grande Région et du Rhin Supérieur – 2017 » • Carte « Réseau ferroviaire de la Grande Région et du Rhin Supérieur – 2017 » • Carte « Voies navigables de la Grande Région et du Rhin Supérieur – 2017 »
Lien(s) / illustration(s)	Site du SRADDET : https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sradDET

Action 6 : Contribution à la brochure « Sécurité routière dans la Grande Région »	
Date / durée et lieu	04/2015 – 07/2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et présentation claire de données comparables sur la sécurité routière • Mise en évidence des différents points sensibles au plan régional • Définition des principales causes d'accident ainsi que des groupes à risques qui, dans une perspective purement nationale, ne bénéficieraient le cas échéant pas du même degré d'attention
Partenaire(s)	Sous-groupe de travail Sécurité routière
Description	Collecte, harmonisation et représentation cartographique de données sur la sécurité routière en étroite coopération avec le Sous-groupe de travail Sécurité routière
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Carte « Nombre de tués dans un accident de la route par 1.000.000 habitants (2012-2016) » • Carte « Taux d'accidents corporels impliquant un enfant (0-14 ans) 2012-2016 » • Carte « Taux d'accidents corporels impliquant un jeune conducteur (18-24 ans) 2012-2016 »

	<ul style="list-style-type: none"> • Carte « Taux d'accidents corporels impliquant une personne âgée (65+) 2012-2016 » • Carte « Taux d'accidents corporels impliquant un deux-roues motorisé (2012-2016) » • Carte « Taux d'accidents corporels impliquant un transport commercial de personnes ou de marchandises (2012-2016) »
Lien(s) / illustration(s)	Brochure sur la sécurité routière et cartes du SIG-GR : https://www.sig-gr.eu/fr/actualites/2018/brochure_securite_routiere_gr.html

Action 7 : Contribution aux rapports de l'OIE pour le Sommet de la Grande Région et le CESGR	
Date / durée et lieu	08-11/2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de cartes pour le rapport de l'OIE sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région pour le Sommet • Réalisation de cartes pour le rapport de l'OIE sur la situation économique et sociale de la Grande Région pour le CESGR
Partenaire(s)	Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)
Description	Le SIG-GR réalise des cartes sur la démographie et le marché de travail sur base des données harmonisées transmises par l'OIE.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Carte « Densité de la population 2017 » • Carte « Evolution de la population totale 2000-2017 » • Carte « Part de la population en âge de travailler (20-64 ans) dans la population totale 2016 » • Carte « Flux frontaliers vers Luxembourg au 31.03.2017 par lieu de résidence » • Cartes sur les flux frontaliers bilatéraux entre les différentes entités de la Grande Région • Carte « Evolution de la population en âge de travailler 2000-2017 » • Carte « Projection de la population » • Carte « Projections du potentiel de la population active » • Carte « Evolution du nombre de jeunes chômeurs »

Action 8 : Elaboration d'une carte interactive sur les mesures de la qualité de l'air	
Date / durée et lieu	05/2017-2019
Objectif(s)	Visualisation des mesures de la qualité de l'air en temps réel sur le géoportail de la Grande Région
Partenaire(s)	Sous-groupe de travail Mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air
Description	Harmonisation des mesures de la qualité de l'air dans la Grande Région et publication des données en temps réel sur le géoportail de la Grande Région
Résultats atteints	2018 : Harmonisation du format et centralisation des données sur un serveur sftp mis en place par l'ATMO Grand Est

Action 9 : Participation au projet b-solutions GeoConnectGR	
Date / durée et lieu	08/2017-10/2019
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des données géographiques nationales/régionales du réseau hydrographique à grande échelle • Répondre aux besoins des utilisateurs et des décideurs politiques de disposer de données communes harmonisées et comparables sur le territoire de la Grande Région • Utilisation des données produites pour les travaux du SIG-GR
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat du Sommet de la Grande Région • GT Cadastre et Cartographie

Description	Le projet s'inscrit sous l'action « coopération institutionnelle » de l'appel à projets b-solutions de la Commission européenne. L'hydrographie est choisie comme thématique pilote pour sa valeur symbolique, son caractère non commercial et afin de tester comment tendre vers l'open data.
Résultats atteints	18/09 : Réunion de lancement du projet – fixation du calendrier et des objectifs
Lien(s) / illustration(s)	Site b-solutions : https://www.b-solutionsproject.com/

Action 10 : Réalisation et mise à jour de cartes thématiques	
Date / durée et lieu	2017-2018
Objectif(s)	Soutien des groupes de travail et d'autres structures de la Grande Région par la réalisation de cartes thématiques commentées illustrant des enjeux importants pour la prise de décision politique dans la coopération transfrontalière
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT) • GT Agriculture et forêts • GT Transports • Espace culturel Grande Région • Le réseau des partenaires de la formation à l'éducation au développement durable (BNE-EDD)
Description	Réalisation de cartes thématiques commentées et interactives en étroite coopération avec les structures de coopération de la Grande Région.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'aménagement du territoire national/régional des partenaires de la Grande Région (08/2018) • Documents d'aménagement du territoire intercommunaux des partenaires de la Grande Région (08/2018) • Poursuite des travaux de recensement et de cartographie des grandes plateformes logistiques • Cartes sur la densité des bovins et porcins par surface agricole utile • Orientation technico-économique (OTE) dominante dans l'agriculture • Carte administrative de la Grande Région (07/2018) • Sites UNESCO 2018 • Restaurants étoilés 2018 • Cartographies interactives sur les partenaires de la formation à l'éducation au développement durable et les abeilles dans des lieux de formation
Lien(s) / illustration(s)	Géoportail de la Grande Région : https://www.sig-gr.eu/fr.html

Action 11 : Communication	
Date / durée et lieu	05-12/2018
Objectif(s)	Réalisation de matériel de communication afin de mieux faire connaître les travaux du SIG-GR
Partenaire(s)	LVerGeo Rheinland-Pfalz
Description	Refonte des bannières du SIG-GR avec prise en compte de la nouvelle charte graphique et réalisation d'une nouvelle édition de la brochure cartographique avec une sélection de cartes réalisées sous la présidence luxembourgeoise du XVI ^e Sommet de la Grande Région.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Refonte des bannières du SIG-GR • Réalisation d'une brochure cartographique pour le XVI^e Sommet de la Grande Région

RÉFÉRENCES	
Documents, rapports, recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet du SIG-GR : https://www.sig-gr.eu/fr.html • Carte interactive du géoportail de la Grande Région : http://map.sig-gr.eu

Groupe de travail Statistiques

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Le Groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région n'a pas de présidence.
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • Observatoire interrégional de l'emploi (OIE) • Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre ses travaux de mise à jour des données et métadonnées ; élaborer une série d'indicateurs permettant de répondre aux demandes adressées au Secrétariat du Sommet (p33) • Collaborer étroitement avec l'OIE dans le cadre de l'établissement d'indicateurs sur l'emploi dans la Grande Région et en concertation avec le SIG-GR, afin de garantir une utilisation harmonisée des données statistiques disponibles (p34)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV ^e Sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement et diffusion de données statistiques transfrontalières harmonisées (bilingue)

ACTION(S)

Action 1 : Maintenance évolutive et mise à jour du Portail des statistiques de la Grande Région et de ses métadonnées	
Date / durée et lieu	En continu
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une plateforme d'informations statistiques économiques et sociales actualisées et harmonisées au niveau de la Grande Région
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offices statistiques de la Grande Région
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenance informatique de la plateforme (bilingue) par le STATEC • Le concept Open Data pour tous les tableaux du Portail a été implémenté. • Rédaction et traduction des notes méthodologiques, définitions et sources concernant les différents indicateurs et données publiés dans le Portail.
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des métadonnées mises à jour sont en ligne.
Lien(s) / illustration(s)	<ul style="list-style-type: none"> • www.grande-region.lu

Action 2 : Refonte de la publication « Conjoncture dans la Grande Région »	
Date / durée et lieu	2017 - 2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Publication trimestrielle en ligne et gratuitement téléchargeable
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offices statistiques de la Grande Région
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une publication trimestrielle, bilingue sur la situation conjoncturelle dans la Grande Région et dans ses composantes, avec analyses sur les principaux faits et tendances
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • 100%
Lien(s) / illustration(s)	<ul style="list-style-type: none"> • www.grande-region.lu/portal/publications

Action 3 : Publication « Statistiques en bref 2018 »	
Date / durée et lieu	2017 - 2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur papier (50 pages) et en ligne gratuitement téléchargeable d'un nouveau numéro de la publication traditionnelle
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Offices statistiques de la Grande Région
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour de la publication biennale

Résultats atteints	• Publication disponible en décembre 2018
Lien(s) / illustration(s)	• www.grande-region.lu/portal/publications

Action 4 : Création de la publication « Dernières nouvelles » / « Statistik Aktuell »	
Date / durée et lieu	2017 - 2018
Objectif(s)	• Publications en ligne et gratuitement téléchargeables d'une page, sur des thèmes statistiques variés dans la Grande Région et dans ses composantes
Partenaire(s)	• Offices statistiques de la Grande Région
Description	• Réalisation de 4 publications à parution irrégulière, bilingue sur des thèmes statistiques variés dans la Grande Région et dans ses composantes avec statistiques et commentaires.
Résultats atteints	• Publications sur les thèmes : Population, Commerce extérieur, Perspective de population GR-2028, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Tourisme.
Lien(s) / illustration(s)	• www.grande-region.lu/portal/publications

Action 5 : Réalisation de deux présentations	
Date / durée et lieu	2017 - 2018
Objectif(s)	• Publications (bilingue) en ligne et gratuitement téléchargeables de 2 présentations
Partenaire(s)	• Offices statistiques de la Grande Région
Description	• Rendre accessible en ligne et sous forme d'un diaporama des informations disponibles sous d'autres formats notamment des tableaux statistiques
Résultats atteints	• « La Grande Région en chiffres » • « Le Groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région »
Lien(s) / illustration(s)	• http://www.grande-region.lu/portal/institutions

RÉFÉRENCES	
Site internet / lien(s)	• www.grande-region.lu
Documents, rapports, recommandations	<p><u>Publications</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Conjoncture dans la Grande Région » • « Dernières nouvelles » • « Statistiques en bref 2018 » <p><u>Présentations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région • La Grande Région en chiffres

PERSPECTIVES	
Modernisation du Portail et ajout de nouveaux indicateurs harmonisés	

Groupe de travail Transports

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Etienne HILT Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est représentant l'État français (MEEM)
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de coordination du développement territoriale (CCDT) • Groupe 3 Transports et mobilité du CESGR • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • Idelux (province du Luxembourg)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les réflexions sur les initiatives en matière de mobilité innovante, en vue d'identifier des projets ou mesures à mettre en œuvre dotés d'une plus-value transfrontalière (p14) • Initier un dialogue avec tous les acteurs concernés en matière de mobilité durable en Grande Région, afin de pérenniser les échanges et relations entre professionnels du secteur et de conduire par ex. à l'organisation régulière de Journées du Transport en Grande Région (p14) • Finaliser conjointement avec le SIG-GR la cartographie des grandes plateformes logistiques et mettre ses résultats à disposition du CCDT dans le cadre de l'élaboration du Schéma de développement territorial de la Grande Région (p14) • Poursuivre ses concertations avec le Groupe de travail Transports du CESGR et le CCDT, afin de réunir les acteurs pertinents pouvant contribuer à la concrétisation de la liaison ferroviaire Eurocaprail entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg (p14) • Poursuivre ses concertations avec le Groupe de travail Transports du CESGR et le CCDT en vue de contribuer à une plus forte attractivité de l'axe nord du TGV Est Européen (« POS-Nord ») (p14) • Explorer les potentiels de coopération entre universités, instituts de recherche, entreprises et services publics dans les secteurs de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets ou de la mobilité alternative, en collaboration avec les Groupes de travail Energie, Promotion internationale des entreprises, Questions économiques, Environnement en vue du soutien de l'élaboration éventuelle de nouveaux projets ou du soutien à des projets existants (p32) • Contribuer à l'explorer des potentiels de coopération entre universités, instituts de recherche, entreprises et services publics dans les secteurs de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets ou de la mobilité alternative, conjointement aux Groupes de travail Energie, Promotion internationale des entreprises, Questions économiques, Environnement, en vue du soutien de l'élaboration éventuelle de nouveaux projets ou du soutien à des projets existants (p32)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la création et participation à trois projets Interreg (MMUST, Terminal, SDTGR) • Liens effectués avec les programmes nationaux liés à la mobilité innovante et durable

ACTION(S)

Action 1 : Fiche Eurocaprail

Date / durée et lieu	Finalisée le 6 novembre 2018
Objectif(s)	Réaliser une fiche relative au projet ferroviaire Eurocaprail
Partenaire(s)	GD Luxembourg, Fédération Wallonne, DREAL Grand Est, CCDT, GT 3 du CESGR
Description	Seule une partie du projet est encore en réflexion, la liaison Luxembourg-Strasbourg en grande vitesse étant déjà opérationnelle. Il s'agit de faire l'état d'avancée de ce projet.
Résultats atteints	Une fiche pour décideurs

Action 2 : Fiche POS-Nord

Date / durée et lieu	Finalisée le 6 novembre 2018
Objectif(s)	Réaliser une fiche relative au projet ferroviaire POS-Nord,
Partenaire(s)	DREAL Grand Est, Sarre, Rhénanie-Palatinat, CCDT, GT 3 du CESGR
Description	L'idée est de lister les positions de chaque partie et d'orienter le projet vers une réelle réponse aux besoins.
Résultats atteints	Une fiche pour décideurs

Action 3 : Projet Interreg V A MMUST - Modèle MULTimodal et Scénarios de mobilité Transfrontaliers

Date / durée et lieu	2018-2021
Objectif(s)	Améliorer le quotidien des frontaliers en aidant les décideurs et les autorités à organiser efficacement la mobilité des personnes et des marchandises
Partenaire(s)	Piloté par l'AGAPE, 15 partenaires // 9 membres du GT + partenaires universitaires
Description	Le projet vise à construire un outil de modélisation multimodale de la mobilité transfrontalière sur la Grande Région. Pour cela, il s'attache à constituer des bases de données harmonisées sur la mobilité et les transports, de compléter les données existantes à l'aide d'enquêtes transfrontalières de déplacement et de développer des méthodologies innovantes pour la modélisation multimodale des flux de déplacements des biens et des personnes.
Résultats atteints	Projet financé, lancé officiellement le 27 mars 2018
Lien(s) / illustration(s)	http://www.mmust.eu/

Action 4 : Projet Interreg V A Terminal

Date / durée et lieu	2019-2022
Objectif(s)	Mener une étude sur les véhicules automatisés destinés à la circulation transfrontalière
Partenaire(s)	Piloté par HTW Saar, 14 partenaires // 4 membres du GT sont impliqués + partenaires universitaires
Description	Sur deux lieux d'expérimentation transfrontaliers, des prototypes de bus électriques automatisés seront utilisés pour définir des recommandations auprès des prestataires de transports publics et responsables politiques concernant l'utilisation future de véhicules automatisés pour l'acheminement des travailleurs.
Résultats atteints	Projet financé

Action 5 : Etat des lieux des plateformes logistiques en Grande Région

Date / durée et lieu	2 ans, finalisé en juin 2018
Objectif(s)	Réaliser un recensement et une carte des plateformes logistiques en Grande Région
Partenaire(s)	SIG-GR, VNF, un représentant par Région
Description	Il s'agit de réaliser un tableau des plateformes logistiques principales en Grande Région, précisant la capacité et le type de produits traités
Résultats atteints	Fiche réalisée, sauf côté Sarre
Lien(s) / illustration(s)	Intégré dans le SIG

Groupe de travail Cadastre et cartographie

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Jean-Yves PIRLOT Institut géographique national, Belgique
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • EuroGeographics, Permanent Committee on Cadastres of the EU (PCC)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les discussions sur l'ouverture de la Convention sur l'échange de données géographiques transfrontalières à d'autres partenaires et sur l'accès aux données pour les services publics prioritaires • Examiner la possibilité de mettre à disposition gratuitement des données transfrontalières harmonisées au moins à l'échelle 1:250 000 et si possible à des échelles plus grandes dans un format vectoriel et raster qui créent les conditions nécessaires aux besoins du SIG-GR, particulièrement le transfert et la publication libre et gratuite des géodonnées de base • Continuer l'édition annuelle des calendriers thématiques de la Grande Région
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV ^e Sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Montage d'un projet au titre du programme b-solutions : GeoConnectGR

ACTION(S)

Action 1 : Elargissement de la Convention sur l'échange de données géographiques transfrontalières	
Date / durée et lieu	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Elargir géographiquement (Rhénanie-Westphalie du Nord et Bade-Wurtemberg) la Convention • Elargir des conditions d'utilisation
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Instituts cartographiques des länder allemands de Rhénanie-Palatinat (LVermGeo) et de Sarre (LVGL), du Luxembourg (ACT), de la Région Grand Est (IGN-France) et de la Wallonie (IGN-Belgique) • Rhénanie-Westphalie du Nord • Bade-Wurtemberg
Description	La Convention sur l'échange de données géographiques transfrontalières règle l'échange des données frontalières et permet à chaque partenaire de développer des produits couvrant le territoire national, mais également les zones frontalières étrangères, parties de la Grande Région. Elle fixe les conditions d'utilisation pour la production de géodonnées exploitées de manière analogique (papier) et digitale (comprenant la visualisation sur Internet).
Résultats atteints	Signature solennelle de la Convention élargie, au Parlement Luxembourgeois en date du 1 décembre 2017

Action 2 : Calendrier thématique 2018 et 2019 de la Grande Région	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la Grande Région et les produits des agences cartographiques et cadastrales de la Grande Région, avec le but d'en susciter la découverte par l'image d'abord, des visites ciblées ensuite
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Instituts cartographiques des lands allemands de Rhénanie-Palatinat (LVermGeo) et de Sarre (LVGL), du Luxembourg (ACT), de la Région Grand Est (IGN-France) et de la Wallonie (IGN-Belgique) les offices du tourisme du versant français
Durée / calendrier	Chaque année
Description	<p>Depuis 2000, le groupe de travail publie annuellement un calendrier mural promotionnel. Il vise à faire connaître la Grande Région aux citoyens et à les motiver à découvrir des lieux choisis dans les cinq territoires partenaires. Le calendrier fait par ailleurs la promotion des productions cartographiques des partenaires.</p> <p>Chaque calendrier donner lieu à une présentation publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> 01/12/2017 : Présentation solennelle des résultats du GT et du calendrier 2018 « Paix et Mémoire » à Luxembourg 07/12/2018 : Présentation solennelle des résultats du GT et du calendrier 2019 « Produits régionaux » à Saarlouis
Résultats atteints	<p>Publication, promotion et diffusion des calendriers :</p> <ul style="list-style-type: none"> 2018 : Paix et Mémoire 2019 : Produits régionaux avec ajout de codes QR pour la consultation d'informations ancillaires en ligne
Lien(s) / illustration(s)	<ul style="list-style-type: none"> calendrier 2018 « Paix et Mémoire » calendrier 2019 « Produits régionaux »

Action 3 : Projet b-solutions GeoConnectGR	
Date / durée et lieu	08/2017-10/2019
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des données géographiques nationales/régionales du réseau hydrographique à grande échelle de la Grande Région Répondre aux besoins des utilisateurs et des décideurs politiques de disposer de données communes harmonisées et comparables sur le territoire de la Grande Région (mise à disposition pour utilisation non commerciale libre) Utilisation des données produites pour les travaux du SIG-GR
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat du Sommet de la Grande Région Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) <p>Une coopération étroite avec d'autres opérateurs est recherchée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bundesamt für Kartographie und Geodäsie allemand (BKG) EuroGeographics, asbl européenne de droit belge
Description	<p>Le projet s'inscrit sous l'action « coopération institutionnelle » de l'appel à projets b-solutions de la Commission européenne. Le projet permet la réalisation d'une couverture hydrographique continue et harmonisée de la Grande Région. Cette couverture pourra être intégrée au GIS-GR et mis à disposition de tout opérateur pour utilisation non commerciale, mentionnant les sources (<i>Creative Commons By Non Commercial</i>). L'hydrographie est choisie comme thématique pilote pour sa valeur symbolique, son caractère non commercial et afin de tester comment tendre vers l'open data.</p>
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> 18/09 : Réunion de lancement du projet – fixation du calendrier et des objectifs
Lien(s) / illustration(s)	<ul style="list-style-type: none"> Site b-solutions : https://www.b-solutionsproject.com/

Groupe de travail Jeunesse

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Georges METZ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Service national de la jeunesse Grand-Duché de Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Observateur : Laurence BALL, EuRegio SaarLorLux+

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la valorisation et la reconnaissance du travail de jeunesse, notamment par l'échange de bonnes pratiques en matière de participation démocratique, reconnaissance des acquis de l'éducation formelle et non-formelle, d'insertion sociale et professionnelle ou de développement de compétences interculturelles et l'organisation de formations dédiées pour les travailleurs de jeunesse de la Grande Région (p19) Approfondir l'échange mutuel d'information en matière de mobilité internationale des jeunes de la Grande Région et des programmes respectifs et européens dédiés ; recenser les obstacles à la mobilité internationale des jeunes de la Grande Région et contribuer à leur levée, notamment par une meilleure coordination des dispositifs respectifs (p19) poursuivre les réflexions relatives à l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre chez les jeunes et étudier la possibilité de mise en place de mécanismes communs en la matière, tel qu'un prix « Jeunes entrepreneurs Grande Région », en collaboration avec d'autres acteurs compétents, comme notamment le Réseau Education au développement durable (p20)

ACTION(S)

Action 1 : JugendForumJeunesse sous le thème « La mobilité des jeunes avec moins d'opportunités »	
Date / durée et lieu	29 mai 2018
Objectif(s)	Par rapport à la mobilité des jeunes avec moins d'opportunités : <ul style="list-style-type: none"> explorer les effets positifs de la mobilité dans le sens large du terme (mobilité géographique, psychologique, etc.) échanger les bonnes pratiques faciliter les partenariats et réseaux en Grande Région initier des projets transfrontaliers.
Description	Rencontre de 100 travailleurs de jeunesse professionnels et bénévoles lors d'une journée d'échange et de réflexion
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe des participants a été représentatif du travail de jeunesse en Grande Région avec une grande diversité de profils : institutions, écoles, maisons de jeunes, ministères, agences nationales, organismes d'information pour jeunes, associations non-gouvernementales, etc. Le mix de professionnels et bénévoles du travail de jeunesse des secteurs formels et non-formels a donné lieu à des échanges de qualité et a largement contribué au succès de l'événement.

Action 2 : Mise en place d'un projet stratégique de service volontaire européen en Grande Région	
Date / durée et lieu	2018-2019
Objectif(s)	Soutenir un projet de mobilité transfrontalière en faisant appel au programme Erasmus+ et permettre ainsi la mobilité de 60 volontaires
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Haus der offenen Tür – Sinzig (RLP) • Plateforme pour le service citoyen – Bruxelles (B) • Rat der deutschsprachigen Jugend - Eupen (B) • Education4all – Luxembourg • CRISTEEL – Nancy (F) • Club UNESCO – Metz (F) • BUND, FÖJ-KUR – Mainz (RLP) • Service national de la jeunesse – Luxembourg (coordination)
Description	Quatre demandes de subvention « Service volontaire européen stratégique », complémentaires et coordonnées, ont été déposées simultanément par différentes organisations partenaires auprès des Agences nationales Erasmus+ compétentes pour les quatre régions suivantes de la Grande Région : Rhénanie-Palatinat, Communauté francophone de Belgique, Ostbelgien et Grand-Duché de Luxembourg.
Résultats atteints	Les quatre demandes ont été acceptées et permettent le financement d'environ 60 services volontaires sur la période de février 2018 à décembre 2019 et ceci dans toutes les régions composantes la Grande Région. Le budget total s'élève à environ 325 000 € permettant de financer les services volontaires, ainsi qu'une série d'activités complémentaires (mise en en réseau, formations, etc.)

Action 3 : Elaboration d'une note à l'attention du Sommet intermédiaire concernant la mobilité de jeunes volontaires en Grande Région	
Date / durée et lieu	Juin 2018
Objectif(s)	Mettre en place un dispositif de service volontaire dans la Grande Région
Description	<p>Le sujet de la mobilité des volontaires est discuté depuis plus de 15 ans dans ce groupe de travail. La note décrit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un projet-pilote stratégique d'envergure permettant la mobilité de 60 jeunes, la plupart d'entre eux avec moins d'opportunités. Ce projet pourrait être le début d'un véritable programme de service volontaire en Grande Région. • les obstacles à la mise en place d'un service volontaire en Grande Région et propose une solution à cet égard.
Résultats atteints	La note a été adressée à la Présidence luxembourgeoise et présentée lors du Sommet intermédiaire en juin 2018
Lien(s) / illustration(s)	cf. note du 6 juin 2018

Groupe de travail Éducation et formation

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Dr. Hans-Jürgen BLINN Ministerium für Bildung Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail Jeunesse <p>Le groupe de travail Éducation et formation encadre deux sous-groupes de travail consacrés à des aspects techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sous-groupe de travail Échanges scolaires transfrontaliers Sous-groupe de travail Formation continue transfrontalière des enseignants

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> Examiner la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme, en associant les Groupes de travail Marché de l'emploi, Enseignement supérieur et recherche, Questions sociales et santé, ainsi que l'ASBL Espace culturel Grande Région selon notamment les axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les échanges d'enseignants de langues, tant entre les écoles qu'entre les établissements de formation, notamment via l'étude de la levée des obstacles administratifs Constituer une plateforme d'échange dédiée à la question de l'apprentissage des langues chez les primo-arrivants, notamment via la prise en compte de la langue d'origine des enfants pour leur bonne intégration dans le système éducatif et leur réussite dans l'apprentissage d'autres langues ; Tirer profit des expériences positives développées dans les projets Interreg V A qui couvrent toute la chaîne éducative : SESAM'GR, Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) et Mobilité par le projet transfrontalier (MobiPro.GR) Examiner le développement d'outils numériques innovants, comme par exemple des plateformes communes d'apprentissage des langues en ligne Soutenir des initiatives culturelles en faveur du multilinguisme (p18-19) Promouvoir les opportunités offertes par le programme Erasmus+ en vue de favoriser la mobilité des étudiants, stagiaires et enseignants au sein de la Grande Région et en dehors (p19) Poursuivre l'organisation (et/ou la participation) annuelle des Journées des lycéens, des rencontres scolaires entre classes de l'enseignement secondaire et des échanges scolaires via le programme Schuman et d'en assurer la promotion dans les écoles (p19) Contribuer conjointement au Sous-groupe de travail Biodiversité / Natura 2000 à l'enrichissement et au développement du portail de la biodiversité BioGR pour en faire un outil pédagogique et attractif adapté aux publics scolaires (p31)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV ^e Sommet Présidence du Sommet	<ul style="list-style-type: none"> Lors de la réunion à Namur en juin 2017, une discussion sur les LGBTI* a eu lieu dans le cadre du thème prioritaire « Inclusion sociale » ; il a été convenu de mener des activités communes telles que la formation continue. Lors de la réunion du 25 septembre 2017, un échange d'informations a eu lieu au sein du Groupe de travail, suivi d'une discussion sur le thème principal « Inclusion sociale ». Lors de la réunion de mai 2018, le sous-groupe de travail « Education à la démocratie » a été fondé. Il examinera principalement la mise en œuvre du cadre

	de référence européen « Compétences pour une culture démocratique » et développera des outils pédagogiques appropriés.
--	--

ACTIONS

Action 1 : Mise en place d'une communauté de projet multilinguisme	
Date / durée et lieu	04/12/2017
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme • Encourager une coopération encore plus étroite entre les différents groupes de travail et structures.
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • GT Marché du travail • GT Enseignement supérieur et Recherche • GT Questions sociales et santé • ASBL Espace Culturel Grande Région
Description	<p>Pour la mise en œuvre de ce projet, d'autres étapes sont à prévoir et à anticiper. Une étape possible pourrait être une conférence interministérielle pour définir une base politique commune ou un forum des acteurs concernés pour analyser les besoins existants en ce qui concerne les domaines et les étapes des travaux futurs.</p> <p>Il a donc été proposé d'organiser une conférence interministérielle afin d'établir une base politique commune qui donnerait aux acteurs une sécurité d'action. En outre, les acteurs des Groupes de travail seront invités à un forum. L'objectif est de favoriser l'échange d'informations sur les projets, programmes et activités existants, la visibilité des projets et travaux existants et une meilleure mise en réseau des parties prenantes.</p> <p>La question du multilinguisme sera abordée lors du forum transfrontalier « Rencontres dans la Grande Région apprenante » à Trèves les 28 et 29 novembre 2018.</p>

Action 2 : « Natura 2000 fait école »	
Partenaire(s)	Le groupe central se compose du Landesamt für Umwelt Rheinland-Pfalz (Département de la protection de la nature), du Pädagogisches Landesinstitut Rheinland-Pfalz et du Centre Robert Schumann (Metz) et implique des acteurs spécifiques au niveau grand-régional.
Objectif(s) Description	<p>Dans le cadre d'une coopération entre les secteurs de l'environnement et de l'éducation, le projet sera développé et mis en œuvre en plusieurs langues pendant les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019, sur la base des travaux préparatoires menés dans la Grande Région. L'objectif est de favoriser l'éducation à la démocratie par le biais de simulations et de jeux de rôle en s'inspirant de l'exemple du système de protection européen Natura 2000.</p> <p>Une version française doit être créée, mais une traduction du jeu de rôle en français ne suffit pas, le jeu de rôle doit être développé davantage. Le projet porte également sur l'éducation à la démocratie et le développement durable, de sorte que le jeu de rôle s'inscrit parfaitement dans la série de formations « Démocratie » dans le cadre du projet SESAM'GR et les formats prévus pour les projets transfrontaliers de classe. SESAM'GR travaille actuellement au développement du projet.</p>

Sous-groupe de travail Échanges scolaires transfrontaliers

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Sabine ROHMANN Pädagogisches Landesinstitut Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail Éducation et formation• Laurence BALL, EuRegio SaarLorLux+

Sous-groupe de travail Formation continue transfrontalière des enseignants

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail Éducation et formation

Groupe de travail Enseignement supérieur et recherche

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Christophe SAGNIER Service Innovation, Enseignement supérieur et Recherche Direction de la Compétitivité et de la Connaissance Région Grand Est
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Université de la Grande Région (UniGR) • Conférence de la Charte de coopération universitaire

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Consacrer ses travaux à la thématique de la codiplomation (p19) • Engager une réflexion sur une coopération renforcée en matière de recherche dans la Grande Région (p19) • Organiser une nouvelle édition du Prix interrégional de la recherche (p19) • Contribuer à l'examen de la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme, en associant les Groupes de travail Education et formation, Marché de l'emploi, Questions sociales et santé, ainsi que l'ASBL Espace culturel Grande Région selon notamment les axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les échanges d'enseignants de langues, tant entre les écoles qu'entre les établissements de formation, notamment via l'étude de la levée des obstacles administratifs - Constituer une plateforme d'échange dédiée à la question de l'apprentissage des langues chez les primo-arrivants, notamment via la prise en compte de la langue d'origine des enfants pour leur bonne intégration dans le système éducatif et leur réussite dans l'apprentissage d'autres langues - Tirer profit des expériences positives développées dans les projets Interreg V A qui couvrent toute la chaîne éducative : SESAM'GR, Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) et Mobilité par le projet transfrontalier (MobiPro.GR) - Examiner le développement d'outils numériques innovants, comme par exemple des plateformes communes d'apprentissage des langues en ligne - Soutenir des initiatives culturelles en faveur du multilinguisme (p18-19)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	Soutien à l'UniGR pour son positionnement dans l'appel à projet à venir Erasmus+ « Universités européennes »

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE	
Date / lieu	15 janvier 2019, Maison du Savoir à Belval
Déroulement	Ordre du jour de la conférence ministérielle : <ul style="list-style-type: none"> • la candidature de l'Université de la Grande Région (UniGR) au projet pilote "Université européenne" • le soutien à la recherche transfrontalière • la promotion continue de la mobilité des étudiants • le développement de formations transfrontalières • la reconnaissance mutuelle des diplômes académiques • Remise du Prix interrégional de la Recherche
Déclaration politique	Déclaration d'intention

ACTIONS

Action 1 : Codiplomation

Objectif(s)	Promouvoir des codiplomations en Grande Région
Description	En 2014, un sous-groupe du GT a élaboré un rapport codiplomation, qui fut un élément support pour la déclaration de la conférence interministérielle du 25/11/2014. Celui-ci présente un état des lieux, les avancés, les problématiques et les difficultés liés à la mise en place de codiplômes. La mise en œuvre des recommandations du rapport est suivie par le groupe de travail.

Action 2 : Engager une réflexion sur une coopération renforcée en matière de recherche dans la Grande Région

Date / durée et lieu	En cours
Objectif(s)	Promouvoir l'excellence scientifique en Grande Région par la création d'un dispositif de soutien interrégional de la recherche en Grande Région
Description	<p>Depuis mi-2017, le sujet de la promotion de l'excellence scientifique en Grande Région via un nouveau dispositif de soutien Interrégional a été repris par le groupe de travail. Ainsi, entre autres, le dispositif de soutien de la recherche dans l'espace transfrontalier du Rhin Supérieur (Offensive science) a été présenté. Début 2018, les discussions ont fait émerger deux propositions pour un futur dispositif. Schématiquement, les deux variantes se laissent résumer de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la variante 1 propose un co-financement de projets Interreg Grande Région avec une évaluation scientifique financée par les partenaires (variante « cofinancement de projets Interreg Grande Région »), • la variante 2 cible un financement de mesures d'accompagnement (dissémination) de projets nationaux et internationaux en cours, scientifiquement déjà validés et auxquels participe la recherche de la Grande Région (variante « financement dissémination de projets »). <p>Sur la base d'une analyse des avantages, des inconvénients et de la complémentarité des deux variantes, celles-ci seront soumises pour discussion et décision à la conférence ministérielle de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Grande Région le 15 janvier 2019.</p>

Action 3 : Organiser une nouvelle édition du Prix interrégional de la recherche

Partenaire(s)	SaarLB
Description	Fin 2017, le groupe de travail a commencé à mettre en place le règlement de l'appel à candidatures du prix interrégional de la recherche (PIR) ainsi qu'à définir les modalités de son déroulement (critères, communication, modes de diffusion, montants de soutien, etc.). Le partenaire SaarLB confirmait son engagement à hauteur de 10 000 € pour un deuxième prix. Celui-ci sera également décerné dans le cadre de la procédure de sélection des lauréats pour le PIR. L'appel à candidatures a été lancé le 15 avril 2018 avec le 05 novembre 2018 comme date de clôture. La séance du jury de novembre permettra de choisir les lauréats. La remise du prix aura lieu dans le cadre de la conférence ministérielle le 15 janvier 2018.
Résultats atteints	Organisation du concours, sélection des lauréats et remise du prix

Action 4 : Contribuer à l'examen de la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme

<p>Description</p>	<p>Participation de représentants du groupe de travail à la réunion de brassage d'idées sur la possible mise en place d'une communauté de projets « multilinguisme » le 4 décembre 2017 à Esch-sur-Alzette.</p> <p>L'objectif de la démarche est une coopération renforcée en matière de multilinguisme dans la Grande Région avec pour but de promouvoir le multilinguisme à l'échelle de la Grande Région par le biais d'une collaboration plus intensive entre les groupes de travail et structures.</p> <p>Afin de mettre en œuvre cet objectif, des étapes sont encore à définir et convenir. Des étapes éventuelles pourraient inclure l'organisation d'une conférence ministérielle transversale, afin de définir une base politique commune respectivement d'un forum des acteurs concernés afin – entre autres – d'analyser leurs besoins concernant les champs et les futures étapes de travail.</p> <p>Début 2018, le groupe de travail a été informé sur la démarche et son état d'avancement. En attendant la concrétisation des futures étapes, le groupe de travail signale son ouverture pour participer aux travaux de réflexions dans le cadre de ses champs de compétences.</p>
---------------------------	--

Action 5 : Soutien de l'UniGR pour son positionnement dans l'initiative « Universités européennes »

<p>Description</p>	<p>Dans le cadre de son discours à la Sorbonne en septembre 2017, le président français Emmanuel Macron a présenté une vision d'un espace européen d'enseignement supérieur en 2025. L'objectif est de créer des universités européennes basées sur des réseaux transnationaux d'établissements d'enseignement supérieur. La commission européenne s'est appropriée cette initiative et projette de lancer un appel à projet Erasmus+ en automne 2018 pour environ six projets (budget 5 millions €/projet). Suite à cette phase pilote, l'initiative devrait être intégrée dans les axes stratégiques des futurs programmes européens 2021-2027 (en particulier Erasmus+). Le groupe de travail s'est concerté afin de proposer une déclaration de soutien de l'Uni GR en vue de sa participation au futur programme de pilote européen Erasmus « Université européenne ». Dans le cadre du sommet intermédiaire de la Grande Région, le 21 juin 2018, les représentants politiques ont signé cette déclaration. Par la suite, elle a été transmise à la Commission européenne.</p>
<p>Résultats atteints</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des décideurs politiques de la Grande Région • Déclaration de soutien • Courrier au commissaire européen Tibor Navracsics

Groupe de travail Marché du travail

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Ralf ESCHER Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) • EURES Grande Région • Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) • Task Force Frontaliers • Groupe d'experts Marché du travail dans le secteur des soins de la Grande Région

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la coordination de l'opérationnalisation de l'accord-cadre pour la formation professionnelle transfrontalière, particulièrement en améliorant la coordination des actions de communication concernant les offres et programmes de subvention, en ce compris pour les publics cibles défavorisés ; poursuivre la mutualisation et la centralisation des informations sur les projets, guichets, programmes d'échanges et subventions existants dans le domaine de la formation professionnelle sur le site Internet de la Grande Région (p20) • Etudier la meilleure mutualisation des ressources entre les centres de formation de la Grande Région (p20) • Poursuivre les travaux entrepris visant à contribuer à la mise en œuvre de la Garantie Jeunesse en y associant le Groupe de travail Jeunesse, voire en envisageant une possible coopération avec les autorités de gestion du FSE • Analyser l'offre en matière de salons de l'emploi et de la formation grand-régionaux en collaboration avec le réseau EURES Grande Région en vue d'une meilleure visibilité pour les demandeurs d'emploi (p20) • Encourager les organismes de la formation professionnelle régionaux à développer des offres de formation transfrontalière à l'image du projet « Training without borders » (p20) • Elaborer en collaboration avec l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi et le Comité économique et social de la Grande Région des fiches modèles permettant la comparaison des métiers et de définir leur publication sur la base d'exemples réussis préalables (p20) • Contribuer à l'examen de la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme, en associant les Groupes de travail Education et formation, Enseignement supérieur et recherche, Questions sociales et santé, ainsi que l'ASBL Espace culturel Grande Région selon notamment les axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les échanges d'enseignants de langues, tant entre les écoles qu'entre les établissements de formation, notamment via l'étude de la levée des obstacles administratifs - Constituer une plateforme d'échange dédiée à la question de l'apprentissage des langues chez les primo-arrivants, notamment via la prise en compte de la langue d'origine des enfants pour leur bonne intégration dans le système éducatif et leur réussite dans l'apprentissage d'autres langues

	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer profit des expériences positives développées dans les projets Interreg V A qui couvrent toute la chaîne éducative : SESAM'GR, Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) et Mobilité par le projet transfrontalier (MobiPro.GR) - Examiner le développement d'outils numériques innovants, comme par exemple des plateformes communes d'apprentissage des langues en ligne - Soutenir des initiatives culturelles en faveur du multilinguisme (p18-19) <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux initiatives de mise en réseau des acteurs de la silver economy dans le cadre d'une communauté de projet dédiée avec pour objectif central le maintien à domicile des personnes âgées, en particulier au regard de l'adaptabilité des logements, des équipements médicaux, aux côtés des Groupes de travail Questions économiques, Promotion internationale des entreprises et Santé et questions sociales et Marché du travail, ainsi que les groupes de travail Economie - développement durable – développement endogène et Secteur de la santé et silver economy du CESGR ; veiller à intégrer les autres acteurs pertinents présents sur le territoire (p22)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	Accompagner l'élaboration de l'état des lieux de la Task Force Frontaliers 2.0 sur les possibilités de reconnaissance professionnelle en Grande Région

ACTION(S)

Action 1 : Coordonner la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région	
Date / durée et lieu	2017-2018
Objectif(s)	Soutenir la bonne mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région
Partenaire(s)	L'ensemble des membres du Groupe de travail Marché du travail
Description	<ul style="list-style-type: none"> a) Élaborer les 3^e et 4^e rapports sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région b) Accompagner l'élaboration de l'état des lieux de la Task Force Frontaliers 2.0 sur les possibilités de reconnaissance professionnelle en Grande Région et mise en œuvre d'un atelier commun du GT Marché du travail, du CESGR et d'EURES Grande Région c) Centraliser les informations sur les projets, guichets, programmes d'échanges et subventions existants dans le domaine de la formation professionnelle sur le site Internet de la Grande Région d) Échanger sur une meilleure coordination des actions de communication concernant les offres et programmes de subvention e) Organisation par Le Forem de points d'information réguliers sur le projet de centralisation de ressources des instances de formation en Grande Région
Résultats atteints	<p>Concernant a) : voir les rapports de 2017 et 2018</p> <p>Concernant b) : voir l'état des lieux de la Task Force Frontaliers 2.0 sur les possibilités de reconnaissance professionnelle en Grande Région ainsi que les perspectives citées ci-après</p> <p>Concernant c) : voir le portail de la formation professionnelle sur le site de la Grande Région</p> <p>Concernant d) : mise à jour annuelle du portail de la formation professionnelle et de la liste des salons de l'emploi et de la formation en Grande Région (voir action 3). Aucun accord n'a été trouvé sur la plus-value d'une coordination centralisée des mesures de communication</p> <p>Concernant e) : le réseau lancé sous présidence wallonne du Sommet ne s'est pas réuni en 2017 et 2018. Néanmoins, l'échange a permis d'impulser des idées de projet</p>

	qui sont partiellement en cours de mise en œuvre (voir rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre 2017)
Lien(s) / illustration(s)	http://www.granderegion.net/Citoyens/Se-former/La-formation-professionnelle-transfrontaliere

Action 2 : Engager une réflexion sur la mise en œuvre de la Garantie Jeunesse de l'Union européenne en Grande Région	
Date / durée et lieu	2017-2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la mise en œuvre de la Garantie Jeunesse de l'Union européenne en Grande Région par le biais de la coopération transfrontalière • Encourager les organismes régionaux de formation professionnelle à développer des offres de formation transfrontalière à l'image du projet « Training without borders »
Partenaire(s)	Membres du GT Marché du travail
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter et discuter le projet « Training without borders » coordonné par le Luxembourg • Centraliser les informations sur les projets transfrontaliers s'adressant aux jeunes défavorisés (NEET) sur la base des résultats des travaux menés de 2013 à 2016
Résultats atteints	<p>Selon le ministère luxembourgeois de l'Éducation, ni la poursuite, ni l'élargissement du projet « Training without borders » ne sont prévus. Étant donné que la mise en œuvre du projet ne se déroule pas comme prévu, la mesure n'est pas retenue comme bonne pratique.</p> <p>Aucun autre projet transfrontalier en Grande Région s'adressant aux jeunes défavorisés n'a pu être identifié. Des projets réussis s'adressant à ce groupe cible ne bénéficient plus de fonds européens sous Interreg V A (école de la 2^e chance) ou sont mis en œuvre avec des partenaires situés à l'extérieur de la Grande Région (projet FSE « Fit in Europa »).</p>
Lien(s) / illustration(s)	http://www.men.public.lu/fr/actualites/articles/communiqués-conference-presse/2016/06/03-training-borders/index.html

Action 3 : Analyser l'offre en matière de salons de l'emploi et de la formation grand-régionaux en collaboration avec le réseau EURES Grande Région en vue d'une meilleure visibilité pour les demandeurs d'emploi.	
Date / durée et lieu	L'analyse a été effectuée au début des années 2017 et 2018.
Objectif(s)	Centraliser les informations en vue d'une meilleure coordination et visibilité pour les demandeurs d'emploi
Partenaire(s)	EURES Grande Région, les administrations publiques de l'emploi
Description	Sonder les membres du GT Marché du travail et d'EURES Grande Région, réaliser une vue d'ensemble et formuler des conclusions
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • La Grande Région compte un grand nombre de salons de l'emploi à caractère transfrontalier (16 en 2017 et 14 en 2018). • Ils se concentrent sur le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre. • Les salons de l'emploi proposent en général des offres de formation, mais il existe aussi des salons spécifiquement dédiés à la formation professionnelle qui s'adressent aux jeunes. • En règle générale, les salons sont organisés par les administrations de l'emploi publiques avec le soutien d'EURES, mais il y a également des salons organisés par les communes avec le soutien d'EURES. • La saison des salons commence en mars et se termine en novembre.

	<ul style="list-style-type: none"> En vue d'une meilleure transparence sur les salons en Grande Région, un calendrier a été publié sur le site web de la Grande Région et mis à disposition des acteurs des marchés de l'emploi transfrontaliers.
--	--

Action 4 : Participation aux Communautés de projet Multilinguisme et Silver economy et présence au comité de sélection du programme Interreg V A Grande Région	
Objectif(s)	Favoriser la mise en réseau
Description	Participation de certains membres du GT Marché du travail aux communautés de projet et/ou comités

Action 5 : Informer le GT Marché du travail sur les initiatives à caractère transfrontalier au niveau européen	
Date / durée et lieu	Varié en fonction de la manifestation
Objectif(s)	Centraliser les informations
Partenaire(s)	Membres du GT Marché du travail
Description	Information sur le « point de contact frontières » de la Commission européenne et la proposition de règlement concernant la mise en place d'une Autorité européenne du travail et identification des institutions et réseaux existants en Grande Région qui pourraient faire doublon.
Résultats atteints	La mise en place du point de contact et de l'Autorité sera observée. Les résultats dépendront du contexte, une prise de contact et/ou un échange à l'avenir semblerait judicieux.

RÉFÉRENCES	
Documents, rapports, recommandations	<ul style="list-style-type: none"> 3^e et 4^e rapports sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région Etat des lieux de la Task Force Frontaliers 2.0 sur les possibilités de reconnaissance professionnelle en Grande Région Rubrique Se former - La formation professionnelle sur le site Internet de la Grande Région

Groupe d'experts Marché du travail dans le secteur des soins de la Grande Région

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Roland KRICK Referatsleitung 624-2 Gesundheitsfachberufe Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rhinanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Marché du travail • Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) • EURES Grande Région • Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) • Task Force Frontaliers
AXES DE TRAVAIL	
Mandat du GT Marché du travail confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie transfrontalière concertée dans les trois champs d'action suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et poursuivre le recensement des coopérations transfrontalières en matière de formation dans le domaine des soins. Pour cela, un état des lieux identifiera les formations en matière de soins en régions frontalières, les coopérations passées, actuelles et futures, les difficultés rencontrées, ainsi que les solutions envisageables. - Développer une méthodologie pour la préservation commune de la main d'œuvre qualifiée et la coordination des parcours de formation dans le domaine des soins, adaptée aux besoins en main d'œuvre qualifiée des différentes composantes territoriales de la Grande Région - Proposer conjointement avec le Groupe de travail Marché du travail des solutions pour garantir la reconnaissance des diplômes dans le secteur des soins (p20-21) • Travailler étroitement avec la Communauté de projets Silver economy (p20-21)

Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Présidence du Comité de pilotage sous présidence luxembourgeoise : Joseph Faber, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire (Luxembourg) Le secrétariat permanent du réseau est domicilié à l'INFO-Institut e. V. Sarrebruck Coordination : Jeanne RUFFING et Marie FEUNTEUN-SCHMIDT
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau des Offices statistiques de la Grande Région • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • GT Marché du Travail du Sommet • Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) • Université de la Grande Région • Task Force Frontaliers • EURES Grande Région

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • élaborer en collaboration avec le Comité économique et social de la Grande Région des fiches modèles permettant la comparaison des métiers et de définir leur publication sur la base d'exemples réussis préalables (p. 20) • collaborer étroitement dans le cadre de l'établissement d'indicateurs sur l'emploi dans la Grande Région et en concertation avec le SIG-GR (p. 34) • élaborer le prochain rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région (p. 34)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région pour le compte du CESGR • Participation en tant que partenaire méthodologique au projet Interreg « UniGR-Center for Border Studies » • Soutien au projet Interreg « SDTGR »

ACTION(S)

Action 1 : Elaboration du 11 ^e rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région pour le compte du Sommet de la Grande Région	
Date / durée et lieu	Parution du rapport : 30/01/2019
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'indicateurs structurels et d'informations servant de base de décision pour les acteurs politiques, les acteurs du marché du travail et pour informer le grand public
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • GT Statistique (mise à disposition de données) • SIG-GR (réalisation et publication de cartes)
Description	<p>Rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande en Région en 6 cahiers (en français et en allemand)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation du marché de l'emploi • Mobilité des frontaliers • Evolution démographique • Situation des jeunes • Formes de travail et d'emploi atypiques • Thème spécifique : Situation des seniors sur le marché du travail
Résultats atteints	
Lien(s) / illustration(s)	Rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande en Région en 6 cahiers

Action 2 : Elaboration du Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018 pour le compte du CESGR	
Date / durée et lieu	Parution du rapport : 23/11/2018
Objectif(s)	Mise à disposition d'indicateurs structurels et d'informations servant de base pour les recommandations du CESGR et de base de décision pour les acteurs politiques, les acteurs du marché du travail et pour informer le grand public
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • CESGR • GT Statistique (mise à disposition de données) • SIG-GR (réalisation et publication de cartes)
Description	<p>Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région (bilingue)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catalogue d'indicateurs comprenant environ 50 indicateurs sur la situation économique et sociale de la Grande Région • Thème phare : La formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail
Lien(s) / illustration(s)	Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région

Action 3 : Manifestations et communication	
Date / durée et lieu	2017-2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure visibilité du travail de l'OIE • Sensibilisation des acteurs et du public aux enjeux actuels de la Grande Région et du marché de l'emploi • Diffusion des résultats des rapports actuels
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un atelier-débat sur le thème de la « Situation des seniors sur le marché du travail » le 20/11/2017 en coopération avec le LISER • Interventions, participation à des tables rondes et stands lors de nombreuses manifestations publiques • Site web • Newsletter (également publiée sur le site de la Grande Région)
Lien(s) / illustration(s)	Site web de l'OIE

Action 4 : Coopération avec d'autres acteurs du marché du travail (promotion de l'emploi, observation et recherche)	
Date / durée et lieu	2017-2018
Objectif(s)	Mise en réseau et échange d'informations
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • GT Marché du travail du Sommet • GT 2 Emploi et formation du CESGR • GT Statistique • SIG-GR • UniGR-Center for Border Studies • SDT-GR • EURES Grande Région • Task Force Frontaliers
Description	<p>Coopération avec d'autres acteurs grand-régionaux du marché du travail (promotion de l'emploi, observation et recherche) et échange sur les méthodes et les résultats, soutien mutuel et mise en réseau</p> <p>Participation régulière aux manifestations des partenaires</p> <p>Participation régulière aux réunions des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GT Marché du travail du Sommet • GT 2 Emploi et formation du CESGR • Comité de pilotage SIG-GR • Comité de pilotage UniGR-CBS

	Invitation régulière de différents partenaires grands-régionaux aux réunions du Comité de pilotage de l'OIE (CESGR, GT Statistique, SIG-GR, Secrétariat du Sommet de la Grande Région, acteurs du marché du travail grands-régionaux)
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux Exécutifs du Sommet de la Grande Région portant sur le besoin de données transfrontalières harmonisées dans un contexte global • Contribution à une publication de l'UniGR-Center for Border Studies (Cahier thématique « Les frontaliers au Luxembourg et en Suisse ») • Soutien au SDTGR

Action 5 : Traitement de demandes individuelles	
Date / durée et lieu	Courant
Objectif(s)	Mise à disposition de données individualisées et actualisées en fonction des besoins
Description	<p>Traitement d'un grand nombre de demandes de données en provenance d'acteurs politiques, administrations de l'emploi, de la presse, des partenaires sociaux, de la recherche universitaire etc.</p> <p>Mise à disposition d'actualisations (en dehors du rythme de l'actualisation des rapports), traitement et analyse des données en fonction des besoins</p>

Groupe de travail Questions économiques

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de coordination du développement territorial (CCDT) • Groupe de travail Marché du travail • Groupe de travail Santé et questions sociales • Groupe de travail Promotion internationale des entreprises • Groupe de travail Enseignement supérieur et recherche • Groupe de travail 1 Economie et développement durable du CESGR • Groupe de travail 2 Marché de l'emploi - Apprentissage tout au long de la vie - Langues du CESGR • Groupe de travail 4 Santé et silver economy du CESGR

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les initiatives de mise en réseau des acteurs de la silver economy dans le cadre d'une communauté de projet dédiée avec pour objectif central le maintien à domicile des personnes âgées, en particulier au regard de l'adaptabilité des logements, des équipements médicaux et de la formation Pour cela, s'associer avec les Groupes de travail Promotion internationale des entreprises, Santé et questions sociales et Marché du travail, ainsi que les groupes de travail Economie - développement durable - développement endogène et Secteur de la santé et silver economy du CESGR et veiller à intégrer les autres acteurs pertinents présents sur le territoire (p22) • Identifier conjointement avec le Groupe de travail Promotion internationale des entreprises d'autres filières économiques dotées d'une plus-value transfrontalière s'inscrivant dans les enjeux de l'économie circulaire et de la transition numérique et énergétique et qui peuvent faire l'objet d'initiatives de mise en réseau et de promotion des entreprises, comme l'industrie 4.0, les nouveaux matériaux et la filière bois (p23) • Contribuer à l'explorer des potentiels de coopération entre universités, instituts de recherche, entreprises et services publics dans les secteurs de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets ou de la mobilité alternative, conjointement aux Groupes de travail Energie, Promotion internationale des entreprises, Environnement et Transports, en vue du soutien de l'élaboration éventuelle de nouveaux projets ou du soutien à des projets existants (p32)

Groupe de travail Promotion internationale des entreprises

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Chantal DE BLEU Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers – AWEX Wallonie Sabrina SAGRAMOLA Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail Questions économiques

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> Etudier la possibilité de promouvoir la Grande Région à l'étranger lors de foires et salons dédiés à la silver economy (p23) Poursuivre ses activités de mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres (p23) Identifier conjointement avec le Groupe de travail Questions économiques d'autres filières économiques dotées d'une plus-value transfrontalière s'inscrivant dans les enjeux de l'économie circulaire et de la transition numérique et énergétique et qui peuvent faire l'objet d'initiatives de mise en réseau et de promotion des entreprises, comme l'industrie 4.0, les nouveaux matériaux et la filière bois (p23) Contribuer aux initiatives de mise en réseau des acteurs de la silver economy dans le cadre d'une communauté de projet dédiée avec pour objectif central le maintien à domicile des personnes âgées, en particulier au regard de l'adaptabilité des logements, des équipements médicaux et de aux côtés des Groupes de travail Questions économiques, Santé et questions sociales et Marché du travail, ainsi que les groupes de travail Economie - développement durable – développement endogène et Secteur de la santé et silver economy du CESGR ; veiller à intégrer les autres acteurs pertinents présents sur le territoire (p22) Contribuer à l'explorer des potentiels de coopération entre universités, instituts de recherche, entreprises et services publics dans les secteurs de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets ou de la mobilité alternative, conjointement aux Groupes de travail Energie, Questions économiques, Environnement et Transports, en vue du soutien de l'élaboration éventuelle de nouveaux projets ou du soutien à des projets existants (p32)

ACTION(S)	
Action 1 : Letz Biz Circulaire	
Date / durée et lieu	21/06/2017 - Luxembourg
Objectif(s)	Événement à destination principalement des PME, afin d'informer celles-ci sur l'économie circulaire, de stimuler des partenariats transfrontaliers et d'initier un échange entre les entreprises et les experts dans ce domaine.
Partenaire(s)	CCLux ; EEN, SPI+ ; Saar.is ; GREATER GREEN
Description	L'événement se compose d'une table-ronde sur des « Best Practices » transfrontalières au niveau de l'économie circulaire, ateliers de travail, pitches, une petite exposition et des rencontres b2b entre entreprises de différents pays ainsi qu'entre des experts et des entrepreneurs.

Action 2 : Arab Health	
Date / durée et lieu	29/01-01/02/2018 - Dubai
Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres.
Partenaire(s)	AWEX ; CCLux
Description	Visite de la délégation luxembourgeoise sur le stand de l'AWEX lors du cocktail de networking belge le 29/01.
Résultats atteints	Rencontres b2b

Action 3 : South-by-Southwest	
Date / durée et lieu	09-18/03/2018 - Austin
Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres.
Partenaire(s)	AWEX ; IHK Trier
Description	Rencontres entre les délégations wallonne et rhénan-palatine: Invitation de RLP à la délégation wallonne à la réception sur le pavillon allemand le 12/03 ; invitation de l'AWEX à la délégation RLP au Belgian Beer Cafe du 10/03.
Résultats atteints	Rencontres b2b.

Action 4 : Midest	
Date / durée et lieu	27-30/03/2018 - Paris
Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres.
Partenaire(s)	AWEX ; CCI Grand Nancy Métropole – Meurthe-et-Moselle
Description	Invitation de l'AWEX à la délégation du Grand Est au drink de networking du 28/03.
Résultats atteints	Rencontres b2b.

Action 5 : Hannover Messe	
Date / durée et lieu	23-27/04/2018 - Hanovre
Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres. Promotion de la Grande Région à l'étranger lors de foires et salons.
Partenaire(s)	AWEX ; WBI ; CCI Grand Est ; CCLux ; Robotix
Description	Invitation des délégations du Luxembourg et du Grand Est et de la Wallonie à une rencontre de networking le 24/04 sur le stand wallon et présentation du projet Interreg Grande Région « Robotix ». Invitation de CCLux et du Grand Est aux délégations de la Grande Région à leurs déjeuner de networking.
Résultats atteints	Rencontres b2b.

Action 6 : IFAT	
Date / durée et lieu	14-18/05/2018 - Munich
Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres.
Partenaire(s)	AWEX ; Ecoliance ; CCLux ; GREATER GREEN
Description	Cocktail networking sur le stand rhénan-palatin - en partenariat avec GREATER GREEN - auquel ont participé les délégations de la Grande Région.
Résultats atteints	Rencontres b2b.

Action 7 : Vivatechnology	
Date / durée et lieu	24-26/05/2018 - Paris

Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres.
Partenaire(s)	AWEX ; CCLux
Description	Organisation de rencontres b2b entre les délégations wallonne et luxembourgeoise et rencontre entre l'Agence du Numérique et Luxinnovation en vue de collaborations dans le secteur du numérique.
Résultats atteints	Rencontres b2b.

Action 8 : Greater Region goes digital	
Date / durée et lieu	21-22/06/2018 - Luxembourg
Objectif(s)	Mettre en contact les entreprises et acteurs de la Grande Région autour des secteurs du numérique.
Partenaire(s)	CCLux ; Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région ; AWEX
Description	Forum économique transfrontalier dédié au thème de la numérisation. L'événement inclut des tables rondes, des workshops thématiques, une mini-exposition, des pitches et des rencontres d'affaires b2fair.

Action 9 : Le Bois dans la Construction	
Date / durée et lieu	26/09/2018 - Bettembourg
Objectif(s)	Mise en contact d'acteurs et d'entreprises de la Grande Région actives dans le secteur du bois.
Partenaire(s)	AWEX ; Neobuild
Description	Journée de contacts combinant conférence et rencontres b2b organisée par l'AWEX en collaboration avec Neobuild et dédié à la filière bois dans la construction.
Résultats atteints	120 participants issus de toute la Grande Région.

Action 10 : Pollutec	
Date / durée et lieu	07-30/11/2018 - Lyon
Objectif(s)	Mise en contact des entreprises et de visibilité de la Grande Région lors des actions respectives de ses membres.
Partenaire(s)	AWEX ; CCI Grand Est ; CCLux ; Ecoliance ; GREATER GREEN
Description	Organisation par l'AWEX le 29/11 d'un cocktail de networking en collaboration avec GreenWin et GREATER GREEN auquel les délégations de la Grande Région seront invitées.

Groupe de travail Agriculture et forêts

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Marc WEYLAND Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs Administration des services techniques de l'agriculture Grand-Duché de Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Environnement • Comité de Coordination du Développement territorial (CCDT) • Observatoire sanitaire en Grande région • Idelux (province du Luxembourg) • Institut de la Grande Région (IGR)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre la Charte de l'Agriculture, notamment par l'échange de points de vue et la recherche de positions communes sur les grands enjeux agricoles de la politique européenne • Poursuivre la promotion des secteurs agricole et sylvicole en Grande Région, en renforçant notamment la participation commune aux principales foires agricoles de la Grande Région et aux Journées internationales de la prairie • Pérenniser la présence de la Grande Région à la Foire agricole de Libramont • Se saisir de thématiques telles que la mise en place de circuits courts, la promotion d'activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée dans le secteur agricole et sylvicole (p23)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une Charte de la forêt en Grande Région • Elaboration d'une déclaration commune de la Grande Région sur la future orientation de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union européenne • Création d'un groupe de travail transfrontalier pour les questions vétérinaires en Grande Région

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – FORÊT	
Date / lieu	29 juin 2018 Ettelbruck (L)
Déroulement	Dans le cadre de la de la Foire Agricole d'Ettelbruck, lors de la cérémonie d'ouverture, discours officiels des ministres et signatures par les ministres de la Charte de la forêt en Grande Région
Déclaration politique	Charte de la forêt en Grande Région

ACTION(S)

Action 1 : Analyse comparée sur les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en Grande Région et sur le territoire de la Conférence du Rhin Supérieur	
Objectif(s)	Renseigner les agriculteurs sur les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui diffèrent entre les régions
Partenaire(s)	DRAAF Grand EST, Conférence du Rhin Supérieur
Description	Analyse comparée entre les différentes régions sur la mise en œuvre de la directive 2009/128/CE concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
Résultats atteints	Informations claires et précises concernant les conditions d'utilisations des produits phytopharmaceutiques pour les agriculteurs qui exploitent des champs de part et d'autre des frontières nationales en Grande Région.

Lien(s) / illustration(s)	http://www.granderegion.net/content/download/2343/file/Utilisation%20des%20produits%20phytopharmaceutiques%20Analyse%20comparee%20de%20la%20mise%20en%20oeuvre%20de%20la%20directive%202009-128.pdf
---------------------------	---

Action 2 : Elaboration d'une carte sur la répartition de bovins et porcins en Grande Région	
Date / durée et lieu	
Objectif(s)	Mieux connaître la répartition des principaux animaux d'élevage, tels que les bovins et porcins, pour faciliter des actions rapides et précises en cas de crises sanitaires
Partenaire(s)	SIG-GR
Description	Carte donnant des informations sur le nombre d'Unités de Gros Bétaux pour les bovins et les porcins par ha de surface agricole utile
Résultats atteints	Publication d'une carte renseignant sur la répartition et le chargement en bovins et porcins en Grande Région
Lien(s) / illustration(s)	FR: https://www.sig-gr.eu/fr/cartes-thematiques/agriculture/densite_bovins_porcins.html DE: https://www.sig-gr.eu/de/cartes-thematiques/agriculture/densite_bovins_porcins.html

Action 3 : Etude comparée de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune de l'UE en Grande Région et sur le territoire de la Conférence du Rhin supérieur	
Date / durée et lieu	
Objectif(s)	Renseigner les agriculteurs et le Grand Public sur la mise en œuvre des mesures de de la PAC
Partenaire(s)	DRAAF
Description	Discussion et comparaison de la mise en œuvre de la PAC
Résultats atteints	Document de synthèse détaillé sur les mesures phares de chaque région
Lien(s) / illustration(s)	Publication en cours

Action 4 : Réunion bilatérale avec le Groupe de travail Agriculture de la Conférence du Rhin Supérieur	
Date / durée et lieu	28 juin 2017 à Châlons-en-Champagne
Objectif(s)	Echange avec les membres du groupe de travail Agriculture de la Conférence du Rhin supérieur
Partenaire(s)	DRAAF, Conférence du Rhin supérieur
Description	Discussion de divers sujets en relation avec l'agriculture en Grande Région et dans la Conférence du Rhin supérieur
Résultats atteints	Mise en évidence des travaux du Groupe de travail Agriculture et forêts de la Grande Région et du Groupe de travail Agriculture de la Conférence du Rhin supérieur

Action 5 : Participation à la Journée Internationale de la Prairie	
Date / durée et lieu	15 octobre 2017 à Fließem (D) et 31 juillet 2018 Foire de Libramont
Objectif(s)	Sensibiliser le grand public et le public agricole à la Grande Région et présentation des actions du groupe de travail
Partenaire(s)	ASTA, LTA, DRAAF, DLR, AGRA-OST, etc.
Description	Présence avec un stand du groupe de travail
Résultats atteints	Mise en évidence de la Grande Région et des travaux du groupe de travail
Lien(s) / illustration(s)	http://www.iqlt.eu

Action 6: Conférence sur la Viticulture en Grande Région	
Date / durée et lieu	14 Décembre 2017 à Remich (L)
Objectif(s)	Promouvoir la coopération transfrontalière du secteur viticole du terroir de la Moselle

Partenaire(s)	GEIE Terroir Moselle, Institut Viti-Vinicole
Description	Promotion du terroir Moselle dans son ensemble à travers l'œnotourisme en Grande Région. Impact du changement climatique sur le vignoble mosellan.
Résultats atteints	Conférence bien organisée qui a remporté un franc succès auprès du public cible et fût très bien accueillie par les nombreux participants de la Grande Région
Lien(s) / illustration(s)	http://terroirmoselle.eu/fr/#/fr/actualites/14-12-2017-conference-la-viticulture-dans-la-grande-region/-a

Action 7 : Rédaction d'une Résolution des ministres et autorités de la Grande Région compétents en matière d'agriculture et de développement rural concernant la Politique Agricole Commune de l'Union européenne pour la période 2021-2027	
Date / durée et lieu	Sommet intermédiaire de la Grande Région du 21 juin à Luxembourg
Objectif(s)	Position commune de la Grande Région pour la future Politique Agricole Commune de l'UE
Partenaire(s)	Ministres et autorités de la Grande Région compétentes en matière d'agriculture et de développement rural
Description	Résolution en faveur de la simplification de la PAC, du maintien du budget de la PAC et des deux piliers de la PAC
Résultats atteints	Résolution adoptée par le Sommet intermédiaire de la Grande Région
Lien(s) / illustration(s)	Relevé de décisions du Sommet intermédiaire du 21 juin

Action 8 : Création d'un Sous-groupe de travail Questions vétérinaires	
Date / durée et lieu	26 juin 2018 Esch/ Alzette
Objectif(s)	Lancement d'un sous-groupe de travail du Groupe de travail Agriculture et forêts de la Grande Région en vue de mieux coordonner la lutte transfrontalière contre certaines maladies animales
Partenaire(s)	Services vétérinaires des différentes régions
Description	Réunion de lancement
Résultats atteints	Mise en place d'une plateforme d'échange pour mieux coordonner la lutte transfrontalière contre les maladies d'animaux

Action 9 : Participation au séminaire Air-Agriculture Grande Région et Rhin Supérieur	
Date / durée et lieu	14 décembre 2018, Kehl
Objectif(s)	Favoriser l'interconnaissance des politiques et actions menées pour lutter contre la pollution de l'air par l'agriculture
Partenaire(s)	Chambre d'Agriculture du Grand Est Groupe de travail Environnement de la Grande Région, Conférence du Rhin supérieur
Description	Présentations des politiques et recherches en vigueur pour réduire la pollution de l'air due aux nuisances agricoles
Résultats atteints	Coopération renforcée en matière de lutte contre la pollution atmosphérique

Groupe de travail Santé et questions sociales

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Jean-Pierre DESCAN Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMC) Wallonie
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'experts Marché du travail dans le secteur des soins • Groupe de travail 4 Santé et silver economy du CESGR <p>Le groupe de travail accompagne les travaux thématiques menés par le Sous-groupe de travail Surendettement.</p>

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'analyse comparative des données de santé dans la Grande Région en lien avec les initiatives existantes dans la Grande Région, comme par exemple le projet Interreg V A GR COSANGR • Poursuivre le développement de la coopération sanitaire dans la Grande Région, en capitalisant sur les conventions déjà existantes telles les ZOAST dans le but de favoriser la création d'un contexte permettant la généralisation des accords-cadres de coopération sanitaire bilatéraux qui constituent le levier direct d'action des autorités sanitaires de la Grande Région pour faciliter l'accès aux soins des patients • Favoriser la création d'un contexte juridique permettant le développement de la coopération en matière de prise en charge des urgences médicales le long des frontières de la Grande Région par des accords de type Structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) • Offrir son expertise à la communauté de projet dédiée à la silver economy autour de l'objectif du maintien à domicile des personnes le plus longtemps possible (p26) • Contribuer aux initiatives de mise en réseau des acteurs de la silver economy dans le cadre d'une communauté de projet dédiée avec pour objectif central le maintien à domicile des personnes âgées, en particulier au regard de l'adaptabilité des logements, des équipements médicaux et de aux côtés des Groupes de travail Questions économiques, Promotion internationale des entreprises et Marché du travail, ainsi que les groupes de travail Economie - développement durable – développement endogène et Secteur de la santé et silver economy du CESGR ; veiller à intégrer les autres acteurs pertinents présents sur le territoire (p22) • Contribuer à l'examen de la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme, associant les Groupes de travail Education et formation, Marché de l'emploi, Enseignement supérieur et recherche, ainsi que l'ASBL Espace culturel Grande Région selon notamment les axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les échanges d'enseignants de langues, tant entre les écoles qu'entre les établissements de formation, notamment via l'étude de la levée des obstacles administratifs - Constituer une plateforme d'échange dédiée à la question de l'apprentissage des langues chez les primo-arrivants, notamment via la prise en compte de la langue d'origine des enfants pour leur bonne intégration dans le système éducatif et leur réussite dans l'apprentissage d'autres langues

	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer profit des expériences positives développées dans les projets Interreg V A qui couvrent toute la chaîne éducative : SESAM'GR, Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) et Mobilité par le projet transfrontalier (MobiPro.GR) - Examiner le développement d'outils numériques innovants, comme par exemple des plateformes communes d'apprentissage des langues en ligne - Soutenir des initiatives culturelles en faveur du multilinguisme (p18-19)
--	---

ACTION(S)

Action 1 : Analyse comparative des données de santé dans la Grande Région	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une présentation comparative d'une série d'indicateurs de santé de la Grande Région • Analyser les politiques de santé les plus performantes afin d'encourager un échange de bonnes pratiques • Formuler des recommandations sur la base de ces travaux
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du groupe de travail • Experts délégués par les membres du groupe de travail: <ul style="list-style-type: none"> • Observatoire wallon de la Santé (Wal) • Service épidémiologie et statistiques (GDL) • Département analyse des données de santé (Grand-Est) • Gesundheit von Bevölkerungsgruppen, Medizinische Grundsatzangelegenheiten, Medizinische Versorgung, Psychiatrie, Suchtkrankenhilfe, Biomedizin, Selbsthilfe im Gesundheitswesen (Sarre) • Bureau du développement urbain et des statistiques de Trèves (Rhénanie-Palatinat)
Description	<p>Le GT réalise un document sur des indicateurs de santé au niveau de la Grande Région et souhaite échanger sur les politiques de santé mises en place dans les domaines retenus.</p> <p>La méthodologie adoptée par le GT est la sélection d'indicateurs comparables et disponibles dans les entités de la Grande Région. La collecte et la compilation des données pour chaque région a été confiées à des experts.</p> <p>En fonction des résultats, une présentation de mesures de politique de santé du domaine visé permettra d'apprendre des politiques les plus performantes ou des erreurs. Cette échange de bonnes pratiques permettra au groupe de travail de formuler des recommandations.</p> <p>Les huit indicateurs retenus sont des indicateurs disponibles au niveau européen, dans plusieurs domaines (promotion santé, soins préventifs, soins curatifs, soins de santé mentale...) sur base de l'étude sur <i>la performance du système de santé belge</i>¹. Ils ont été sélectionnés et étudiés par chaque région sous l'angle de leur intérêt et de leur disponibilité et approuvés par le GT.</p>
Résultats atteints	<p>La sélection finale des huit indicateurs disponibles dans les différentes régions de la Grande Région,</p> <p>La collecte des données.</p>

¹ Rapport performance 2015, KCE Report 259B

Action 2 Appui aux initiatives et projets en santé et questions sociales de la Grande Région	
Date / durée et lieu	Continu selon les sollicitations
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer des initiatives transfrontalières dans les domaines de la Santé et des Questions sociales dans la Grande Région • Servir de relais à ces projets en gestation ou en cours ...
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du groupe de travail • Secrétariat de la Grande Région ...
Description	<p>Le GT est attentif aux initiatives transfrontalières portées à sa connaissance dans les domaines de la santé et des questions sociales.</p> <p>Le GT invite les partenaires de telles initiatives à venir présenter leurs projets et leurs besoins.</p> <p>Le GT peut ainsi réagir et conseiller les partenaires. Ses membres peuvent aussi servir de relais vis-à-vis des acteurs de leur région.</p>
Résultats atteints	<p>Prise de connaissance de différents projets</p> <p>Appui par la mise en contact avec des partenaires potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'outil « Système d'information géographique de la Grande Région » (SIG-GR) (05/05/2017) - Présentation de l'évènement IDEEPRO du programme Interreg V GR - Présentation de la Conférence de La Charte (07/11/2017) -

Sous-groupe de travail Surendettement

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Loïc LEDENT, DGO5 Service public de Wallonie (Wallonie)
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail Questions sociales et santé

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	Poursuivre ses travaux relatifs à l'étude des politiques de lutte contre le surendettement

ACTION(S)

Action 1 : Connaissance des systèmes de gestion du surendettement dans la Grande Région	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Etablir une analyse croisée des systèmes de gestion du surendettement dans la Grande Région Créer un réseau d'experts du surendettement dans la Grande Région Enoncer des recommandations sur la question du surendettement dans la Grande Région
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Membres du GT Santé et Questions sociales de la GR° Inter-actions (GDL) Association de défense des consommateurs/ VerbraucherSchutzZentrale VSZ (Wallonie- Cté germanophone) Groupe Action Surendettement (GAS) (Wal) Schuldnerfachberatungszentrum (SFZ) (Rh-Pal) Johannes Gutenberg-Universität Mainz Ligue Médico-sociale (GDL)
Description	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif est de dresser un état des lieux du problème du surendettement dans les diverses régions de la GR, la politique suivie par chacune des régions, et mettre au point quelques propositions coordonnées en vue d'une politique globale. Chaque versant présente un rapport sur son système.
Résultats atteints	<p>Les systèmes wallons, allemand et luxembourgeois de la gestion du surendettement ont été présentés au sous-GT</p> <p>Les experts des différentes régions ont pu être identifiés et ont participé à au moins une rencontre du sous-groupe de travail.</p>

RÉFÉRENCES	
Documents, rapports, recommandations	<ul style="list-style-type: none"> Dossier de présentation du système wallon Document de présentation du système luxembourgeois Présentation ppt du système allemand ...

Groupe de travail Sécurité et prévention

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Wolfgang KLEIN Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, Leiter Polizeiabteilung, Saarland
Partenaires stratégiques	<p>Le groupe de travail Sécurité et prévention revêt une fonction d'accompagnement et de conseil et coordonne l'échange d'informations et l'action de quatre sous-groupes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SGT Protection civile – Sapeurs-pompiers • SGT Coopération policière • SGT Prévention de la criminalité • SGT Sécurité routière

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre ses activités visant à renforcer encore davantage les échanges, les synergies et les coopérations de terrain entre les services de la protection civile et policière des territoires de la Grande Région (p25) • Inciter les décideurs politiques des régions partenaires à examiner le renforcement en effectifs du Centre de Coopération Policière et Douanière de Luxembourg (p26) • Poursuivre le recensement des moyens de protection civile et sapeurs-pompiers respectifs et des risques naturels et technologiques frontaliers, afin de constituer une base de données partagée (p26) • Explorer les potentiels de la constitution d'une plateforme opérationnelle permettant, lors de crises, un travail collaboratif, l'actualisation et le partage d'information en temps réel (p26) • Finaliser les travaux relatifs à la première brochure sur l'état des lieux de la sécurité routière en Grande Région (p26)

Sous-groupe de travail Prévention de la criminalité

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Ulrich SCHMAL, Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, Saarland (président de 2016 à 2017) Hanne HALL, Ministerium für Inneres und Sport, Rheinland-Pfalz (présidente de 2018 à 2019)
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Sécurité et prévention • Préfecture de Zone de défense et de sécurité Est • Gendarmerie Nationale und Police Nationale, France • Police Grand-Ducale, Luxembourg • Police fédérale et locale, Belgique • Ministerium für Inneres, Bauen und Sport, Saarland • Ministerium für Inneres und Sport, Rheinland-Pfalz • Polizeipräsidium Trier, Zentrale Prävention • Landesinstitut für Präventives Handeln (LPH), St. Ingbert/Saarland

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	Poursuivre ses activités visant à renforcer encore davantage les échanges, les synergies et les coopérations de terrain entre les services de la protection civile et policière des territoires de la Grande Région (p25)

Sous-groupe de travail Sécurité routière

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Ralf GEISERT Leiter LPP 13 Zentrale Verkehrspolizeiliche Dienste Landespolizeipräsidium Sarre
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Sécurité et prévention • Comité de coordination du développement territorial de la Grande Région (CCDT) • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) • Groupe de travail Transports

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	Finaliser les travaux relatifs à la première brochure sur l'état des lieux de la sécurité routière en Grande Région (p26)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	Journée transfrontalière de sensibilisation « Priorité à la sécurité / Sicherheit geht vor! » organisée au lycée de Schengen le 22 mars 2018 sous l'égide de la présidence de la Grande Région.

ACTION(S)

Action 1 : Réalisation d'une la brochure sur l'état des lieux de la sécurité routière en Grande Région	
Objectif(s) Description	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif est de dresser un état des lieux transfrontalier de la situation en matière de sécurité routière sous forme de cartes recensant l'ensemble des accidents de la route incluant des blessés dans la Grande Région et représentant à chaque fois les groupes cibles « Enfants », « Jeunes conducteurs (18-24 ans) »,

	<p>« Seniors (65+) », ainsi que les catégories « Deux-roues motorisés » et « Transport de marchandises et de passagers », pour la période 2012-2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des projets de sécurité routière déjà existants en Grande Région sont également représentés et leurs interlocuteurs sont détaillés.
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Ministerium für Inneres und Sport Saarland • Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr • Fachhochschule für Verwaltung Saarland • Landespolizeipräsidium Saarland • Ministerium des Innern und für Sports Rheinland-Pfalz • Polizeipräsidium Trier • Polizeipräsidium Westpfalz • Polizeipräsidium Mainz • Polizeipräsidium Rheinpfalz • Polizeipräsidium Koblenz • Bundespolizeidirektion Koblenz • Préfecture de la zone de défense et de sécurité Est • Police National de la France • Région de Gendarmerie de Lorraine • DREAL Lorraine Direction Régionale Environnement • CENTREX Circulation routière, Belgique • Agence wallonne pour la Sécurité routière AWSR
Résultats atteints	<p>Cet état des lieux servira de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • au développement de stratégies communes de lutte contre les accidents de la route, • à la coordination de mesures de contrôle et de surveillance, • à l'augmentation de la fréquence des contrôles <p>et fait office de guide pour orienter le travail des autres groupes de travail du Sommet de la Grande Région.</p>

RÉFÉRENCES	
Documents, rapports, recommandations	Brochure sur la Sécurité routière dans la Grande Région , 1 ^{re} édition, 3 ^e trimestre 2018

Sous-groupe de travail Coopération policière

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Dr. Rita WIRRER Ministerium des Innern und für Sport Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Sécurité et prévention • Préfecture de Zone de défense et de sécurité Est • Gendarmerie Nationale und Police Nationale, Frankreich • Délégation interrégionale au recrutement et à la formation de la police nationale - Est (<i>DIRF</i>) • Police Grand-Ducale, Luxembourg • Police fédérale et locale, Belgique • Polizei Saarland • Polizei Rheinland-Pfalz • Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) • Staatskanzlei Rheinland-Pfalz

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre ses activités visant à renforcer encore davantage les échanges, les synergies et les coopérations de terrain entre les services de la protection civile et policière des territoires de la Grande Région (p25) • Inciter les décideurs politiques des régions partenaires à examiner le renforcement en effectifs du Centre de Coopération Policière et Douanière de Luxembourg (p26)

ACTION(S)

Action 1 : Séminaire « Grenzüberschreitende polizeiliche Zusammenarbeit in der Großregion / Coopération policière transfrontalière en Grande Région » 2017	
Date / durée et lieu	27-28 avril 2017
Objectif(s)	<p>Les participants sont amenés</p> <ul style="list-style-type: none"> • à acquérir et à approfondir les compétences qui favorisent la coopération policière dans la Grande Région, • à prendre la mesure de l'importance et de l'exigence des aspects de la coopération transfrontalière, • à établir des contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire pour créer des réseaux, • et à pratiquer la terminologie de la police dans la langue étrangère ou seconde.
Partenaire(s)	<p>Les services de police dans les composantes territoriales de la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de participants • Envoi de membres du SGT • Envoi d'intervenants <p>Présidence luxembourgeoise du Sommet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais pour la salle de séminaire • Prise en charge des frais d'hébergement et de restauration pendant le séminaire
Description	Un séminaire de deux jours a permis aux participants (quatre places par composante territoriale) de s'intéresser aux structures, aux tâches et aux méthodes des services de police de la Grande Région et à leur rôle dans la société, de se familiariser avec les bases légales et les services centraux de coopération, et de traiter des cas typiques

	<p>d'action transfrontalière dans le cadre d'études de cas. Dans le cadre du séminaire, ils utilisent aussi bien le français que l'allemand et améliorent ainsi leur connaissance du vocabulaire propre à leur profession dans leur langue seconde ou étrangère.</p> <p>Deux journées de suivi sont organisées, en 2018 avec les participants de l'année 2017, et en 2019 avec les participants de l'année 2018.</p>
--	--

Action 2 : Séminaire « Grenzüberschreitende polizeiliche Zusammenarbeit in der Großregion / Coopération policière transfrontalière en Grande Région » 2018

Date / durée et lieu	5-6 juin 2018, Luxembourg (Direction de la police grand-ducale à Luxembourg-Ville, pavillon de la police grand-ducale sur le site du centre militaire, Caserne Grand-Duc Jean, Härebiërg/Diekirch)
Objectif(s)	<p>Les participants sont amenés</p> <ul style="list-style-type: none"> • à acquérir et à approfondir les compétences qui favorisent la coopération policière dans la Grande Région, • à prendre la mesure de l'importance et de l'exigence des aspects de la coopération transfrontalière, • à établir des contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire pour créer des réseaux, • et à pratiquer la terminologie de la police dans la langue étrangère ou seconde.
Partenaire(s)	<p>Les services de police dans les composantes territoriales de la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de participants • Envoi de membres du SGT • Envoi d'intervenants <p>Présidence luxembourgeoise du Sommet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des frais pour la salle de séminaire • Prise en charge des frais d'hébergement et de restauration pendant le séminaire
Description	<p>Un séminaire de deux jours a permis aux participants (quatre places par composante territoriale) de s'intéresser aux structures, aux tâches et aux méthodes des services de police de la Grande Région et à leur rôle dans la société, de se familiariser avec les bases légales et les services centraux de coopération, et de traiter des cas typiques d'action transfrontalière dans le cadre d'études de cas. Dans le cadre du séminaire, ils utilisent aussi bien le français que l'allemand et améliorent ainsi leur connaissance du vocabulaire propre à leur profession dans leur langue seconde ou étrangère.</p> <p>Deux journées de suivi sont organisées, en 2019 avec les participants de l'année 2018, et en 2020 avec les participants de l'année 2019.</p>

Action 3 : Journée de suivi des séminaires sur la Coopération policière transfrontalière en Grande Région 2015 et 2016

Date / durée et lieu	12 mai 2017, Lorraine (Metz)
Objectif(s)	<p>Les objectifs de la journée de suivi coïncident avec ceux des séminaires. Les participants sont amenés</p> <ul style="list-style-type: none"> • à acquérir et à approfondir les compétences qui favorisent la coopération policière dans la Grande Région, • à prendre la mesure de l'importance et de l'exigence des aspects de la coopération transfrontalière, • à établir des contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire pour créer des réseaux, • à pratiquer la terminologie de la police dans la langue étrangère ou seconde, • et à mieux connaître la culture et l'histoire des différents partenaires de la Grande Région.

	<p>Les rencontres permettent aux participants d'échanger sur leurs expériences professionnelles liées aux compétences acquises et de renforcer les contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire. Les journées de suivi sont organisées à tour de rôle par les différents partenaires. Dans le but de mieux connaître les différentes régions, elles associent les activités professionnelles aux activités culturelles.</p>
Partenaire(s)	<p>Les services de police dans les composantes territoriales de la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de participants • Envoi de membres du SGT <p>Zone de défense et de sécurité Est, Police nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les tâches et les méthodes de la police nationale • Conception du programme culturel • Prise en charge des frais de la journée de suivi (programme, repas)
Description	<p>En 2017, la journée de suivi a permis aux participants des séminaires de 2015 et de 2016, à certains intervenants et aux membres du SGT de se rencontrer. Suite à un retour d'expériences sur la coopération transfrontalière et sur les contacts professionnels des participants, la police a précisé ses tâches et ses méthodes. La visite guidée de Metz a permis de découvrir les différentes influences politiques et culturelles sur l'évolution de la ville, membre du réseau de villes QuattroPole et qui se trouve au centre géographique de la Grande Région.</p>
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Retour d'expériences • Connaître (de manière approfondie) la Lorraine et la police française • Renforcer les contacts professionnels, créer des réseaux

Action 4 : Journée de suivi des séminaires sur la Coopération policière transfrontalière en Grande Région 2016 et 2017	
Date / durée et lieu	16 mai 2018, Communauté germanophone de Belgique (Eupen, Henri-Chapelle)
Objectif(s)	<p>Les objectifs de la journée de suivi coïncident avec ceux des séminaires. Les participants sont amenés</p> <ul style="list-style-type: none"> • à acquérir et à approfondir les compétences qui favorisent la coopération policière dans la Grande Région, • à prendre la mesure de l'importance et de l'exigence des aspects de la coopération transfrontalière, • à établir des contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire pour créer des réseaux, • à pratiquer la terminologie de la police dans la langue étrangère ou seconde, • et à mieux connaître la culture et l'histoire des différents partenaires de la Grande Région. <p>Les rencontres permettent aux participants d'échanger sur leurs expériences professionnelles liées aux compétences acquises et de renforcer les contacts avec des collègues de la Grande Région se trouvant dans une situation professionnelle similaire. Les journées de suivi sont organisées à tour de rôle par les différents partenaires. Dans le but de mieux connaître les différentes régions, elles associent les activités professionnelles aux activités culturelles.</p>
Partenaire(s)	<p>Les services de police dans les composantes territoriales de la Grande Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi de participants • Envoi de membres du SGT <p>Föderale Polizei Eupen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les tâches et les méthodes de la police

	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du programme culturel • Prise en charge des frais de la journée de suivi (programme, repas)
Description	<p>En 2018, la journée de suivi a permis aux participants des séminaires de 2016 et de 2017 et aux membres du SGT de se rencontrer. Le maire de Lortzen a décrit sa vision du travail policier. La police de la province de Liège a présenté ses tâches et ses méthodes. La visite du parlement de la Communauté germanophone de Belgique a permis de connaître les différentes influences politiques et culturelles sur l'évolution de la région et sur le travail parlementaire actuel. Une visite au Henri-Chapelle American Cemetery and Memorial a permis d'entrevoir une époque très sombre et triste de l'histoire de la région frontalière et de prendre conscience des grands sacrifices de nombreuses personnes pour que nous puissions cohabiter dans la paix et l'amitié en Grande Région.</p>
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> • Retour d'expériences • Connaître (de manière approfondie) la Communauté germanophone de Belgique, la Wallonie et la police belge • Renforcer les contacts professionnels, créer des réseaux

Sous-groupe de travail Protection civile et sapeurs-pompiers

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Olivier PINCEMAILLE, Préfecture de Metz, Lorraine
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Sécurité et prévention • Services de protection civile et de sapeurs-pompiers de la Grande Région
AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre ses activités visant à renforcer encore davantage les échanges, les synergies et les coopérations de terrain entre les services de la protection civile et policière des territoires de la Grande Région (p25) • Poursuivre le recensement des moyens de protection civile et sapeurs-pompiers respectifs et des risques naturels et technologiques frontaliers, afin de constituer une base de données partagée (p26) • Explorer les potentiels de la constitution d'une plateforme opérationnelle permettant, lors de crises, un travail collaboratif, l'actualisation et le partage d'information en temps réel (p26)

Groupe de travail Tourisme

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Luis SOARES Attaché de gouvernement Ministère de l'Economie Grand-Duché de Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Espace culturel de la Grande Région Plurio.net

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à l'opportunité de construire des produits touristiques communs dans le but de promouvoir la mise en réseau des produits touristiques des différents territoires de la Grande Accompagner le projet Interreg V A « Stratégies de communication digitale pour le tourisme en GR » auquel participent toutes les régions et de veiller à sa concrétisation et à l'aboutissement du contenu dudit projet Approfondir les ponts existants entre la culture et le tourisme, notamment quant à l'optimisation des outils de diffusion existants, comme par ex. plurio.net Réfléchir aux possibilités de structuration et de pérennisation des collaborations initiées par le groupe de travail (p28)

ACTION(S)

Action 1 : Accompagner le projet Interreg V « Stratégies de communication digitale pour le tourisme en Grande Région »	
Date / durée et lieu	Réunion du GT Tourisme le 30/06/2017 à la Maison de la Grande Région
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la concrétisation du projet
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> 9 organisations touristiques de toutes les composantes de la Grande Région: Luxembourg for Tourism, Comité Régional du Tourisme de Lorraine, Moselle Attractivité, Fédération touristique du Luxembourg Belge, Fédération touristique de la Province de Liège, Tourismusagentur Ostbelgien, Rheinland-Pfalz Tourismus GmbH, Commissariat général au Tourisme et Tourismus Zentrale Saarland comme premier bénéficiaire. Par ailleurs, Meurthe-et-Moselle Tourisme et Meuse Tourisme participent au projet en tant que partenaires méthodologiques
Description	<ul style="list-style-type: none"> développer un concept de marketing touristique digital transnational commun innovant et fédérateur
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> Mise au point et segmentation des données touristiques eu égard aux groupes Définition de l'orientation stratégique de l'étude de marché en ligne Rencontre entre les opérateurs TAO et FTPL et l'agence de communication en ligne Conférence de presse «Marketing Touristique digital pour la Grande Région» à Sarrebruck
Lien(s) / illustration(s)	<ul style="list-style-type: none"> www.tourisme-granderegion.eu;

Action 2 : Approfondir les ponts existants entre la culture et le tourisme	
Date / durée et lieu	Réunion du GT Tourisme le 30/06/2017 à la Maison de la Grande Région
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de l'année européenne de la Culture
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs du tourisme de la Grande Région

Description	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'événement
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion de l'information, et invitation des parties prenantes du tourisme et identification d'interlocuteurs pour l'évènement
Lien(s) / illustration(s)	www.patrimoine2018.lu

Espace culturel de la Grande Région

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Tom GANTENBEIN Ministère de la Culture, Grand-Duché de Luxembourg
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail Jeunesse

AXES DE TRAVAIL	
<p>Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre ses travaux en vue de la mise en réseau des acteurs culturels en Grande Région Etudier les synergies possibles avec les Groupes de travail Jeunesse, Tourisme et Education et formation en vue de la mise en œuvre de projets relatifs à l'interculturalité, la mobilité et la citoyenneté chez les jeunes (p28) Contribuer à l'examen de la mise en place d'une communauté de projets dédiée à la thématique du multilinguisme, associant les Groupes de travail Education et formation, Marché de l'emploi, Enseignement supérieur et recherche, ainsi que Questions sociales et santé selon notamment les axes de travail suivants : <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les échanges d'enseignants de langues, tant entre les écoles qu'entre les établissements de formation, notamment via l'étude de la levée des obstacles administratifs Constituer une plateforme d'échange dédiée à la question de l'apprentissage des langues chez les primo-arrivants, notamment via la prise en compte de la langue d'origine des enfants pour leur bonne intégration dans le système éducatif et leur réussite dans l'apprentissage d'autres langues ; Tirer profit des expériences positives développées dans les projets Interreg V A qui couvrent toute la chaîne éducative : SESAM'GR, Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT) et Mobilité par le projet transfrontalier (MobiPro.GR) Examiner le développement d'outils numériques innovants, comme par exemple des plateformes communes d'apprentissage des langues en ligne Soutenir des initiatives culturelles en faveur du multilinguisme (p18-19)

ACTION(S)

Action 1 : Conférence des ministres de la Culture de la Grande Région	
Date / durée et lieu	9 février 2017, Luxembourg
Objectif(s)	Passage de la Présidence wallonne à la Présidence luxembourgeoise
Partenaire(s)	Luxembourg, Sarre, Grand-Est, Wallonie, Rhénanie-Palatinat
Description	Réunion biannuelle des ministres et autorités en charge de la culture en Grande Région
Résultats atteints	<p>A l'occasion du 10^e anniversaire de l'année culturelle « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 », un bilan de ces dix dernières années sera tiré afin d'analyser la façon dont cette coopération a caractérisé les relations entre les partenaires de la Grande Région, de vérifier les modalités de cette coopération et, le cas échéant, de les adapter à la situation actuelle. Cette étude sera financée par l'Espace Culturel Grande Région et sera réalisée par un expert indépendant.</p> <p>Dans le contexte de l'année européenne du patrimoine culturel 2018, qui sera prochainement décrétée par l'Union européenne, une conférence d'experts issus des secteurs de la culture, du tourisme et de la communication se tiendra en première moitié de 2018 à Luxembourg avec objectif de faire des recommandations concrètes visant</p>

	<p>une meilleure exploitation culturelle et touristique de notre patrimoine culturel en Grande Région, et la création de produits communs susceptibles d'attirer davantage de visiteurs.</p> <p>La promotion de la dimension européenne constitue l'un des piliers de la coopération transfrontalière en Grande Région. A ce sujet, l'Espace Culturel Grande Région est mandaté d'élaborer un concept sur la création d'un Circuit Robert Schuman en Grande Région retraçant les liens d'antan et les valeurs qui, entre autres, ont mené au grand projet de paix lancé après la Deuxième Guerre mondiale.</p>
--	--

Action 2 : Etude sur la coopération culturelle en Grande Région	
Date / durée et lieu	2017 et 2018
Objectif(s)	Faire le bilan de 10 ans de coopération culturelle en Grande Région / élaboration de nouveaux modèles pour la coopération culturelle
Partenaire(s)	Luxembourg, Sarre, Grand-Est, Wallonie, Rhénanie-Palatinat
Description	Etude divisée en deux modules dont le premier dresse le bilan sur 10 années de coopération culturelle en Grande Région (de 2008 à 2018) et dont le deuxième se concentre sur l'élaboration de futurs modèles de coopération en matière de culture.
Résultats atteints	Etude finalisée en octobre 2018

Action 3 : Réforme des outils informatiques Plurio.net et grrrrr.eu	
Date / durée et lieu	2017-2018
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Moderniser la base de données Plurio • Réformer sa gouvernance • Diminuer les coûts d'exploitation • Revoir la structure de grrrrr.eu
Partenaire(s)	Luxembourg, Sarre, Grand-Est, Wallonie, Rhénanie-Palatinat
Description	Grrrrr.eu : revoir le concept de fonctionnement Plurio : moderniser la base de données et adapter le site Internet
Résultats atteints	L'exécution de grrrrr.eu a été confiée à l'association scenicae implantée auprès de l'Université du Luxembourg et qui continuera l'activité de ce site au sein de la population étudiante. Plurio.net : Projet de modernisation toujours en négociation entre partenaires.

Action 4 : Conférence sur le patrimoine culturel et naturel en Grande Région...	
Date / durée et lieu	20 septembre 2018, Château de Bourglinster (L)
Objectif(s)	Créer des synergies entre les acteurs du patrimoine UNESCO en Grande Région
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Luxembourg, Sarre, Grand-Est, Wallonie, Rhénanie-Palatinat • Commission luxembourgeoise pour la coopération avec l'UNESCO
Description	Organisée dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel et principalement destinée aux experts en patrimoine, la conférence a traité plusieurs aspects qui concernent les sites UNESCO en Grande Région : les plans de gestion, la collaboration transfrontalière, le travail en réseau et la coordination de projets sur plusieurs sites, ainsi que la relation entre la promotion d'un patrimoine UNESCO et la protection de l'environnement. Lors de deux tables rondes, les experts ont discuté le sujet de la mobilisation et de l'implication de la jeunesse sur les sites du patrimoine UNESCO en Grande Région, ainsi que celui de la promotion touristique de ces sites.
Résultats atteints	80 participants

Groupe de travail Environnement

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Joachim GERKE Directeur du service Abteilung 3 Wasserwirtschaft, Abfallwirtschaft, Bodenschutz au sein de la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord Koblenz Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • Groupe de travail Agriculture et forêts • Groupe de travail Énergie <p>Le groupe de travail supervise deux sous-groupes dédiés à des travaux techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous-groupe de travail Natura 2000/Biodiversité • Sous-groupe de travail Mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer conjointement avec le Comité de coordination du développement territorial, un Guide de procédures des consultations transfrontalières sur des projets ayant des incidences notables sur l'environnement pour la Grande Région, à l'image de l'initiative de la Conférence du Rhin supérieur • Poursuivre ses travaux de mise en ligne de mesures sur la qualité de l'air sur le géoportail du SIG-GR, à l'image de la mise en ligne des données sur la radioactivité de l'air (p31) • Contribuer à la poursuivre ses travaux quant à la thématique forestière conjointement au Groupe de travail Agriculture et forêts, en considérant entre autres les conséquences du changement climatique sur les pratiques sylvicoles, les enjeux de l'équilibre forêts-gibier ou de l'approvisionnement et la commercialisation de la ressource bois (p31) • Contribuer à l'explorer des potentiels de coopération entre universités, instituts de recherche, entreprises et services publics dans les secteurs de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets ou de la mobilité alternative, conjointement aux Groupes de travail Energie, Promotion internationale des entreprises, Questions économiques et Transports, en vue du soutien de l'élaboration éventuelle de nouveaux projets ou du soutien à des projets existants (p32)
Initiatives propres et/ou mandat de la présidence du XV^e Sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des projets Interreg à travers de points d'information réguliers faits par les porteurs lors des réunions de travail : Échanges réguliers sur le projet GREATER GREEN • Identification de thèmes de projet appropriés grâce à des présentations par des experts des régions : Sur la base des recommandations du CPI, des conférences d'impulsion sur des exemples de meilleures pratiques et un échange intensif d'expériences, notamment en matière de gestion du recyclage, ont eu lieu. • Le Groupe de travail Environnement souhaite étudier davantage la question du changement climatique. Un premier échange à ce sujet a été entamé. Présentations : <ul style="list-style-type: none"> - DANUBIUS-RI - plan de gestion des déchets de la région Grand Est - Utilisation des boues d'épuration, Verbandsgemeindewerke Schweich

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du concept du parc énergétique et technologique ainsi que la stratégie de numérisation de la région municipale de Trèves (Stadtwerke Trier) - EmiSûre • Lancement de la coopération avec la Conférence de la Charte • Échange d'information et d'expériences avec le Groupe de travail Environnement de la Conférence du Rhin Supérieur
--	---

ACTIONS

Action 1 : Élaboration d'un guide de la participation transfrontalière aux projets, plans et programmes avec incidences environnementale dans la Grande Région, sur la base du guide de la Conférence du Rhin supérieur

Date / durée et lieu	En continu
Partenaire(s)	Un groupe de travail ad hoc a été créé pour étudier la question

Sous-groupe de travail Natura 2000/Biodiversité

INTERLOCUTEUR(S)

Présidence	Michael ALTMOOS Biotopsysteme und Großschutzprojekte Landesamt für Umwelt Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Environnement • Groupe de travail Agriculture et forêts • Groupe de travail Education et formation • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)

AXES DE TRAVAIL

Mandat confié par le Sommet (XV^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance mutuelle en matière de mode et de gestion des sites Natura 2000 (évaluation des types d'habitat, cartographie des espèces protégées et menacées, monitoring) et coordonner notamment certaines mesures de la réintroduction d'espèces menacées sur le territoire (p31) • Actualiser, enrichir et développer le portail de la biodiversité BioGR ; en étudier les possibilités de pérennisation en concertation avec le SIG-GR ; se concerter avec le Groupe de travail Education et formation pour en faire un outil pédagogique et attractif adapté aux publics scolaires (p31) • Se concerter avec ses homologues de la Conférence du Rhin supérieur au niveau de la protection de certaines espèces, comme le loup ou le lynx (p31)
---	--

ACTIONS

Action 1 : Portail BioGR

Date / durée et lieu	2018-2019
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la base de données « BioGR » • Mise à disposition de la base de données à des fins scientifiques et scolaires • Intégration dans le SIG-GR
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'informations géographiques (SIG-GR)
Description	Bio-GR est une base de données transfrontalière pour l'ensemble de la Grande Région sur les espèces. Ce portail s'adresse aux experts et citoyens de la Grande Région : il fournit des informations sur la biodiversité dans la Grande Région.

	Au cours de la Présidence du Sommet, la question de l'hébergement permanent du BioGR a dû être clarifiée. Grâce au contact entre la Conférence de la Charte et le GT Environnement, la Hochschule Trier a manifesté sa volonté d'héberger le portail. Les derniers essais techniques sont en cours. Les structures de base pour une mise à jour des données de BioGR ont déjà été préparées dans le sous-groupe de travail. Un lien avec le SIG-GR est prévu.
Résultats atteints	Le lien avec le SIG-GR est fonctionnel.

Action 2 : Projet Natura 2000 et démocratie dans les écoles	
Date / durée et lieu	2018-2019
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Natura 2000 et démocratie dans les écoles
Partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail Éducation et formation de la Grande Région Centre Robert Schuman Établissements scolaires Pädagogisches Landesinstitut
Description	Un jeu de rôle et un module d'aventure bilingue seront développés pour les écoles grand-régionales. Sur la base d'un cas Natura 2000, des processus démocratiques, la participation et la recherche de solutions sont pratiqués. Le projet a été intégré dans le projet bilingue Interreg V A SESAM'GR où il sera mis en œuvre.
Résultats atteints	Jeux de rôle/simulation disponibles à partir de 2019; développement et phase de test en cours.
Lien(s) / illustration(s)	www.bio-gr.eu

Action 3 : Poursuivre la mise en œuvre des objectifs de Natura 2000 (directive « Habitats » et directive « Oiseaux ») visant à créer des continuités écologiques transfrontalières.	
Date / durée et lieu	permanent
Objectif(s)	Au sein du sous-groupe de travail, un échange intensif a eu lieu sur le thème des espèces envahissantes (échange d'expériences sur les bernaches du Canada et sur les oies d'Égypte) et sur l'intégration de la liste des espèces exotiques envahissantes à la base de données BioGR.
Description	Le thème de la conservation des libellules a également été approfondi, notamment en ce qui concerne la présence et la conservation de l'espèce <i>Oxygastra</i> (libellule émeraude), dont la présence est importante dans la Grande Région. Le thème de la mortalité des insectes sera étudié plus en profondeur avec le GT Agriculture. Il y a eu un échange sur les concepts existants, à l'exemple de la région Grand Est, par rapport à la continuité de réseaux d'habitat. L'échange à ce sujet doit être étendu à toutes les régions partenaires. Une intégration cartographique du système de réseau est actuellement à l'étude.

Action 4 : Assurer l'échange d'informations sur les questions de biodiversité et Natura 2000	
Date / durée et lieu	permanent
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme d'information Échange
Description	Tous les thèmes de la biodiversité actuels et pertinents font l'objet d'un échange régulier au sein du SGT, qui débouche sur des actions concrètes, par exemple un échange d'informations et une médiation scientifiques sur la protection de la libellule <i>Oxygastra curtisii</i> . Les thèmes réguliers sont les espèces exotiques envahissantes, la nature sauvage, la mise en œuvre du N2000, la protection des prairies, les grands mammifères.

Sous-groupe de travail Mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Joseph KLEINPETER ATMO Grand Est
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Environnement • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)

AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre ses travaux de mise en ligne de mesures sur la qualité de l'air sur le géoportail du SIG-GR, à l'image de la mise en ligne des données sur la radioactivité de l'air (p31)

ACTIONS

Action 1 : Création d'un portail Internet destiné à la mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air	
Partner	Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR)
Objectif(s) Description	Le Sous-groupe de travail Mise en réseau transfrontalière des données sur la qualité de l'air a été constitué pendant la présidence du 15 ^e Sommet. En coopération avec le SIG-GR, il a travaillé à la présentation des données sur la qualité de l'air. Sa finalisation est prévue pour la prochaine présidence du Sommet.

Groupe de travail Énergie

INTERLOCUTEUR(S)	
Présidence	Werner ROBRECHT Ernährung und Forsten Ministerium für Umwelt, Energie Rhénanie-Palatinat
Partenaires stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail Environnement • Comité de coordination du développement territorial de la Grande Région (CCDT) • Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR) • Institut für ZukunftsEnergieSysteme (IZES) • Université de la Grande Région (UniGR) • Agences énergétiques de la Grande Région • Entreprises régionales de distribution
AXES DE TRAVAIL	
Mandat confié par le Sommet (XV ^e Déclaration commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre de la Déclaration commune énergie du 17 mars 2014, notamment via l'élaboration de mesures communes visant la réalisation des objectifs du Paquet 20/20/20 de l'Union européenne sur le climat et l'énergie (p32) • Explorer les potentiels de coopération entre universités, instituts de recherche, entreprises et services publics dans les secteurs de l'énergie photovoltaïque, de l'électricité, de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets ou de la mobilité alternative, en collaboration avec les Groupes de travail Promotion internationale des entreprises, Questions économiques, Environnement et Transports, en vue du soutien de l'élaboration éventuelle de nouveaux projets ou du soutien à des projets existants (p32)



Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Luxemburger Präsidentschaft des Gipfels der Großregion
2017-2018

Position commune des Exécutifs du Sommet de la Grande Région sur l'avenir de la politique de cohésion de l'Union européenne dans le cadre de la coopération territoriale européenne

Adoptée par le Sommet des Exécutifs le 22 février 2018 à Senningen (Luxembourg)

Dans le cadre de la consultation publique lancée par la Commission européenne le 10 janvier 2018 sur les fonds européens structurels et d'investissement de l'Union européenne dans le domaine de la cohésion et suite à la présentation du 7^e rapport de la Commission européenne sur la cohésion territoriale, sociale et économique, les Exécutifs du Sommet de la Grande Région adoptent la présente position politique commune.

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région se positionnent pour une Europe forte qui maintienne une politique de cohésion ambitieuse, notamment en matière de la coopération territoriale européenne avec des budgets à la hauteur des enjeux stratégiques de l'Union européenne, de ses territoires et de ses citoyens. Cette dernière joue en effet un rôle essentiel dans la construction d'un espace européen commun en contribuant à la réduction des disparités de développement entre les régions européennes et au renforcement de la cohésion territoriale, sociale et économique. Les programmes Interreg sont ainsi l'expression de l'intégration européenne au niveau des territoires.

1. Un maintien de la coopération territoriale européenne

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région soutiennent le maintien de trois niveaux de coopération - transfrontalier, transnational et interrégional. A l'échelle de la Grande Région, ceci se traduit en matière de coopération

Gemeinsame Stellungnahme der Exekutiven des Gipfels der Großregion über die zukünftige Kohäsionspolitik der Europäischen Union im Bereich der Europäischen territorialen Zusammenarbeit

Am 22. Februar 2018 vom Gipfel der Exekutiven in Senningen (Luxemburg) verabschiedet

Vor dem Hintergrund der öffentlichen Konsultation der Europäischen Kommission vom 10. Januar 2018 zu europäischen Struktur- und Investitionsfonds im Bereich der Kohäsion und infolge des Siebten Berichts der Europäischen Kommission über territoriale, soziale und wirtschaftliche Kohäsion verabschieden die Exekutiven des Gipfels der Großregion die vorliegende gemeinsame politische Stellungnahme.

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion positionieren sich für ein starkes Europa mit einer ambitionierten Kohäsionspolitik, insbesondere in der Europäischen territorialen Zusammenarbeit, mit einem Haushalt, der den strategischen Herausforderungen der Europäischen Union, ihrer Gebiete und ihrer Bürgerinnen und Bürger gerecht wird. Letztere trägt in der Tat beim Aufbau eines gemeinsamen europäischen Raums maßgeblich dazu bei, Entwicklungsunterschiede zwischen den europäischen Regionen zu verringern und den territorialen, sozialen und wirtschaftlichen Zusammenhalt zu stärken. Die Interreg-Programme sind somit Ausdruck der europäischen Integration auf territorialer Ebene.

1. Beibehaltung der Europäischen territorialen Zusammenarbeit

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion unterstützen die Beibehaltung einer dreistufigen Kooperation: grenzüberschreitend, transnational und interrégional. In der Großregion drückt sich dies für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit

transfrontalière notamment par la poursuite du programme Interreg A Grande Région à périmètre constant.

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région jugent important de promouvoir une politique de cohésion proactive et flexible, afin d'être en mesure de développer des solutions innovantes aux défis de demain.

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région soutiennent une approche différenciée qui prenne en compte toutes les régions de l'Union européenne en fonction de leur développement structurel et de leurs besoins régionaux. Les régions développées constituent en effet les moteurs de l'Europe et entraînent dans leur sillage les régions les moins favorisées. Ces régions frontalières, même développées, voient encore leur développement ralenti par l'effet frontière et restent marquées par des fractures infra-territoriales souvent importantes et certaines de leurs composantes territoriales connaissent encore de grandes difficultés économiques et sociales.

2. Une simplification de la réglementation

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région soulignent la nécessité de simplifier la réglementation, non seulement, pour les bénéficiaires, mais également pour les autorités responsables de la mise en œuvre des programmes. Ainsi :

- les efforts de simplification devraient notamment avoir comme but la réduction du coût administratif souvent disproportionné ;
- la nature et l'étendue des activités de la coopération territoriale européenne ne sont pas susceptibles de créer une concurrence déloyale massive. Aussi, en matière d'aides d'Etat, les programmes de la coopération territoriale européenne devraient être soumis à un régime équivalent à celui prévalant pour les programmes gérés directement par la Commission européenne (par exemple Horizon 2020) ;
- la prise en compte de la spécificité des programmes Interreg devrait également

insbesondere in der Fortführung des Programms Interreg A Großregion bei gleichbleibendem Fördergebiet aus.

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion halten es für wichtig, eine proaktive und flexible Kohäsionspolitik zu fördern, um innovative Lösungen auf die Herausforderungen von morgen entwickeln zu können.

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion unterstützen einen differenzierten Ansatz, der alle Regionen innerhalb der Europäischen Union entsprechend ihrer strukturellen Entwicklung und ihren regionalen Bedürfnissen berücksichtigt. Die entwickelten Regionen sind in der Tat treibende Kräfte Europas und ziehen benachteiligte Gebiete mit sich. Die Entwicklung dieser Grenzregionen, selbst der entwickelten, wird immer noch durch die Grenzlage gebremst. Sie sind von meist großen Diskrepanzen, die auf der darunterliegenden Ebene bestehen, geprägt und einzelne Gebietsteile befinden sich immer noch in großen wirtschaftlichen und sozialen Schwierigkeiten.

2. Vereinfachung der Bestimmungen

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion betonen die Notwendigkeit einer Vereinfachung der Bestimmungen, nicht nur für die Begünstigten, sondern auch für die Behörden, die für die Durchführung der Programme zuständig sind:

- Insbesondere sollten Vereinfachungsmaßnahmen darauf abzielen, die oft unverhältnismäßigen Verwaltungskosten zu verringern.
- In der ETZ sind Aktivitäten vom Wesen und Umfang her nicht geeignet, massive Wettbewerbsverzerrungen herbeizuführen. Daher sollten die ETZ-Programme einer Beihilferegelung unterliegen, die den Regelungen der Programme in direkter Mittelverwaltung der Europäischen Kommission (z. B. Horizon 2020) entspricht.
- Die Berücksichtigung der Besonderheiten von Interreg-Programmen sollte ebenfalls in die

aboutir à l'élaboration d'indicateurs propres permettant de mesurer leur impact sur les territoires de coopération concernés. Afin de pouvoir maintenir l'utilité et la pertinence des indicateurs au cours d'une période de programmation, les programmes devraient avoir la possibilité de les réévaluer ;

- des critères d'éligibilité des dépenses harmonisés, le principe d'un audit simplifié unique et proportionnel au volume financier des programmes, une gestion simplifiée pour les microprojets et une réglementation uniforme (qui réponde aux spécificités de la coopération territoriale européenne) revêtent également une importance particulière.

Enfin, il convient de favoriser une plus grande flexibilité dans la concentration thématique, pour pouvoir retenir dans les programmes des priorités adaptées aux besoins territoriaux.

3. Une approche stratégique adaptée au contexte transfrontalier

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région soutiennent l'approche stratégique poursuivie par la Commission européenne dans le cadre de la politique de cohésion tout en soulignant la nécessité d'adapter encore davantage cette approche au contexte transfrontalier. A l'échelle de la Grande Région, le Sommet porte à ce titre une stratégie globale de Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière, qui se traduit sous la forme d'un schéma de développement territorial intégré et équilibré (SDT-GR). Les projets dans le cadre du programme Interreg V A Grande Région et plus globalement les grandes orientations du programme s'inscrivent pleinement dans cette logique.

4. Une complémentarité entre les différents niveaux de la coopération territoriale européenne

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région souhaitent un échange précoce en vue d'une concertation entre les programmes Interreg A

Aufstellung eigener Indikatoren münden, mit denen ihre Auswirkungen auf die betroffenen Kooperationsgebiete gemessen werden können. Damit die Indikatoren für die gesamte Förderperiode von nachhaltigem Nutzen sein können, sollte für die Programme die Möglichkeit einer Neubewertung bestehen.

- Harmonisierte Kriterien für die Erstattungsfähigkeit von Ausgaben, eine vereinfachte und zum Finanzvolumen der Programme proportionale „Einzige Prüfung“ („single audit“), eine vereinfachte Verwaltung von Mikroprojekten und einheitliche Regelungen (die den Spezifitäten der Europäischen territorialen Zusammenarbeit gerecht werden) sind ebenfalls von besonderer Bedeutung.

Schließlich gilt es, die thematische Konzentration flexibler zu gestalten, um in den Programmen Prioritäten festlegen zu können, die im Einklang mit den territorialen Bedürfnissen stehen.

3. Ein strategischer Ansatz passend zum grenzüberschreitenden Kontext

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion unterstützen den strategischen Ansatz der Europäischen Kommission im Rahmen der Kohäsionspolitik und unterstreichen dabei die Notwendigkeit, diesen Ansatz stärker an den grenzüberschreitenden Kontext anzupassen. In diesem Zusammenhang trägt der Gipfel auf Ebene der Großregion mit der grenzüberschreitenden polyzentrischen Metropolregion eine umfassende Strategie in Form eines integrierten und ausgewogenen Raumentwicklungskonzepts (REK-GR). Die Projekte im Rahmen des Programms Interreg V A Großregion und ganz allgemein die Grundzüge des Programms stehen mit diesem Konzept voll und ganz im Einklang.

4. Komplementarität unterschiedlicher Ebenen der Europäischen territorialen Zusammenarbeit

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion wünschen einen frühzeitigen Austausch mit dem Ziel der Abstimmung der Programme Interreg A

Grande Région et Interreg Europe du Nord-Ouest, afin d'éviter un chevauchement et de favoriser des synergies et des complémentarités.

5. Un maintien de la coopération avec les territoires du Royaume-Uni

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région appellent de leurs vœux la poursuite d'une certaine forme de coopération territoriale avec les opérateurs et les territoires britanniques.

6. La mise en place d'un nouvel outil pour la coopération transfrontalière en vue d'augmenter notamment l'efficacité de la coopération territoriale européenne

Les Exécutifs du Sommet de la Grande Région soutiennent également la proposition d'un nouvel instrument « European cross-border Convention » (ECBC) mentionné dans la Communication « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » de la Commission européenne. Il permettrait, sur une base volontaire et en accord avec les autorités compétentes, que la réglementation d'un État membre s'applique dans l'État membre voisin lors de la mise en œuvre d'un projet ou d'une action spécifique. Cette action devra être prise à l'initiative des pouvoirs publics locaux et/ou régionaux dans une région frontalière, et ce pour une durée limitée.

Großregion und Interreg Nordwesteuropa zur Vermeidung von Überschneidungen und zur Förderung von Synergien und Komplementaritäten.

5. Erhalt der Kooperation mit den Gebieten des Vereinigten Königreichs

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion wünschen, dass die territoriale Zusammenarbeit mit den Projektträgern und den britischen Gebieten in einer gewissen Form fortgeführt wird.

6. Ein neues Rechtsinstrument für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit für mehr Effizienz in der Europäischen territorialen Zusammenarbeit

Die Exekutiven des Gipfels der Großregion unterstützen ebenfalls den Vorschlag über das neue Instrument „European cross-border Convention“ (ECBC), das sich in der Mitteilung „Stärkung von Wachstum und Zusammenhalt in den EU-Grenzregionen“ der Europäischen Kommission wiederfindet. Auf freiwilliger Basis und in Absprache mit den zuständigen Behörden würde es ermöglichen, dass bei der Umsetzung eines Projekts oder einer spezifischen Maßnahme Regelungen eines Mitgliedstaats im Nachbarmitgliedstaat Anwendung finden. Diese Maßnahme sollte in der Grenzregion und zeitlich befristet von den lokalen und/oder regionalen Behörden ins Leben gerufen werden.

Les partenaires



Annexe

1. Contexte européen

Le 7^e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission européenne publié le 9 octobre 2017 soulève l'importance de la coopération territoriale transfrontalière, transnationale et interrégionale dans le contexte de la cohésion territoriale, autre principe clef pour la politique de cohésion européenne de demain.

Depuis la présentation de ce rapport, les discussions sur les futurs contours de la politique de financement de l'Union européenne après 2020 ont pris de l'ampleur. Le rapport aborde déjà de potentielles thématiques futures, tel que l'emploi, la recherche et l'innovation, le changement climatique, l'énergie, les PME, les infrastructures sanitaires et sociales, la migration, les enjeux démographiques, le transport et les infrastructures numériques. La Commission européenne a annoncé le calendrier suivant pour la publication des propositions. La proposition relative au nouveau cadre financier pluriannuel devrait être présentée le 29 mai 2018. Les propositions réglementaires concernant le paquet des Fonds structurels et d'investissement européens devraient être présentées au début de l'été 2018. Le cadre financier pluriannuel devrait poser les fondements en ce qui concerne notamment les ressources financières (conséquences du Brexit) et la durée, qui restera probablement de sept ans. Ces deux éléments auront des conséquences importantes pour la conception de la politique européenne de cohésion en général et peuvent également affecter les ressources financières des programmes de coopération ainsi que le nombre des futurs programmes de coopération.

Depuis cinq périodes de programmation, la coopération territoriale européenne a connu une montée en puissance importante, ce qui se reflète dans l'augmentation du budget et dans l'importance des activités. Elle est ainsi passée d'une initiative communautaire à un objectif propre du Fonds européen de développement régional (FEDER). Elle constitue actuellement le second objectif du FEDER et s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la politique de cohésion européenne.

Anhang

1. Europäischer Kontext

Der Siebte Bericht über die wirtschaftliche, soziale und territoriale Kohäsion der Europäischen Kommission vom 9. Oktober 2017 unterstreicht die Bedeutung der grenzüberschreitenden, transnationalen und interregionalen territorialen Zusammenarbeit im Kontext des territorialen Zusammenhalts, einem weiteren Schlüsselprinzip der europäischen Kohäsionspolitik von morgen.

Seit der Präsentation des Siebten Kohäsionsberichts sind die Diskussionen über die künftige Gestaltung der Förderpolitik der Europäischen Union nach 2020 intensiviert worden. Der Bericht befasst sich bereits mit potenziellen künftigen Themen wie Arbeit, Forschung und Innovation, Klimawandel, Energie, KMU, Gesundheitseinrichtungen und soziale Infrastruktur, Migration, demografische Herausforderungen, Verkehr und digitale Infrastruktur. Die Europäische Kommission hat folgenden Zeitplan für die Veröffentlichung von Vorschlägen angekündigt. Der Vorschlag für den neuen Mehrjährigen Finanzrahmen (MFR) soll am 29. Mai 2018 vorgelegt werden. Die Verordnungsvorschläge für die Europäischen Struktur- und Investitionsfonds sollen im Frühsommer 2018 vorgelegt werden. Der MFR soll die Grundlage für die finanziellen Ressourcen (Folgen des Brexit) und die Dauer (voraussichtlich sieben Jahre) legen. Diese beiden Elemente werden wichtige Auswirkungen auf die Gestaltung der europäischen Kohäsionspolitik im Allgemeinen haben und können sich auch auf die finanziellen Ressourcen der Kooperationsprogramme sowie die Anzahl der künftigen Kooperationsprogramme auswirken.

Seit fünf Förderperioden hat die Europäische territoriale Zusammenarbeit erheblich an Bedeutung gewonnen, was sich in der Zunahme des Budgets und dem Umfang der Aktivitäten widerspiegelt. Auch wurde sie von einer anfänglichen Gemeinschaftsinitiative in ein eigenständiges Ziel des Europäischen Fonds für regionale Entwicklung (EFRE) überführt. Aktuell stellt die Europäische territoriale Zusammenarbeit

Au niveau budgétaire, sur 2014-2020, la coopération territoriale européenne représente environ 10 milliards d'euros de FEDER dont 7,4 milliards pour le volet transfrontalier (Interreg A), 2,1 milliards pour le volet transnational (Interreg B) et 500 millions pour le volet interrégional (Interreg C).

La Grande Région regroupe des partenaires dont les territoires sont en partie éligibles à quatre programmes de coopération transfrontalière et à un programme de coopération transnationale. Le montant FEDER des programmes transfrontaliers Interreg Grande Région, Rhin Supérieur, France-Wallonie-Vlaanderen et Euregio Meuse-Rhin s'élèvent à environ 516 millions d'euros au total. Les fonds FEDER du programme transnational Interreg Europe du Nord-Ouest s'élèvent à environ 396 millions d'euros.

En plus du programme Interreg A Grande Région, l'Union européenne cofinance 58 autres programmes de coopération transfrontalière à travers l'Europe.

Le programme de coopération Europe du Nord-Ouest est l'un des 15 programmes de coopération transnationale à travers l'Europe et il ne fait pas partie d'une macro-région.

La coopération interrégionale regroupe le programme Interreg Europe et les programmes de mise en réseaux tels que Interreg Europe, ESPON, INTERACT et URBACT. Ces programmes visent notamment à encourager la connaissance, le partage et le transfert de bonnes pratiques ainsi que la mise en réseau par exemple en matière d'innovation, d'efficacité énergétique et de développement urbain etc. Ils contribuent en même temps à développer davantage les compétences et le savoir-faire des acteurs impliqués (« capacity building »).

Les programmes Interreg permettent en général de réduire dans une large mesure les disparités de développement entre les régions européennes et de renforcer la cohésion territoriale, sociale et

das zweite Ziel des EFRE dar und ist damit Bestandteil der europäischen Kohäsionspolitik.

Insgesamt stehen für die Europäische territoriale Zusammenarbeit für die Jahre 2014 bis 2020 rund 10 Milliarden Euro EFRE-Mittel zur Verfügung, hiervon 7,4 Milliarden Euro für grenzübergreifende Aktivitäten (Interreg A), 2,1 Milliarden Euro für die transnationalen Aktivitäten (Interreg B) und 500 Millionen Euro für die interregionalen Aktivitäten (Interreg C).

Die Großregion umfasst Partner deren Gebiet teilweise für vier grenzübergreifende und ein transnationales Kooperationsprogramm förderfähig sind. Die EFRE-Mittel der grenzübergreifenden Programme Interreg Großregion, Oberrhein, France-Wallonie-Vlaanderen und Euregio Maas-Rhein belaufen sich insgesamt auf rund 516 Millionen Euro. Die EFRE-Mittel des transnationalen Interreg-Programms Nordwesteuropa betragen rund 396 Millionen Euro.

Neben dem Programm Interreg A Großregion kofinanziert die Europäische Union noch 58 weitere Programme der grenzübergreifenden Zusammenarbeit in Europa.

Das Kooperationsprogramm Nordwesteuropa ist eines von 15 transnationalen Kooperationsprogrammen in Europa. Es ist nicht Bestandteil einer Makroregion.

Die interregionale Zusammenarbeit umfasst das Programm Interreg Europe und Netzwerkprogramme wie ESPON, INTERACT und URBACT. Diese Programme zielen darauf ab, das Wissen, den Austausch und den Transfer bewährter Verfahren und die Vernetzung beispielsweise in den Bereichen Innovation, Energieeffizienz und Stadtentwicklung zu fördern. Gleichzeitig tragen diese Programme dazu bei, die Kompetenzen und das Wissen der beteiligten Akteure weiterzuentwickeln („capacity building“).

Die Interreg-Programme tragen im Allgemeinen dazu bei, die Entwicklungsunterschiede zwischen den europäischen Regionen maßgeblich zu verringern und den territorialen, sozialen und

économique. Ils sont ainsi l'expression de l'intégration européenne et, face aux défis actuels, sont plus que jamais associés à une très forte plus-value européenne.

Si les écarts économiques entre régions se résorbent lentement, le 7^e rapport sur la politique de cohésion montre que des disparités subsistent. En particulier, il est noté que pour les régions frontalières en comparaison avec les régions non frontalières (p. 129, 7^e rapport sur la politique de cohésion) des pertes sont observées en raison des obstacles transfrontaliers. Le potentiel de développement de la Grande Région (PNB) est ainsi inférieur de 15% par rapport aux régions non frontalières.

Par ailleurs, dans le cadre de la communication « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » adoptée par la Commission européenne le 20 septembre 2017, il est mentionné que « *Des mesures allant au-delà des financements européens s'imposent, car ces difficultés ne sauraient être résolues uniquement par des moyens financiers et des investissements* ». Dans ce contexte, la Commission européenne fait référence à la proposition lancée par le Luxembourg dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne (2^e semestre 2015) concernant un nouvel instrument, la « European cross-border Convention (ECBC) ». Cet instrument permettrait, sur une base volontaire et en accord avec les autorités compétentes, que la réglementation d'un État membre s'applique dans l'État membre voisin pour un projet ou une action spécifique d'une durée limitée mis en œuvre dans une région frontalière à l'initiative des pouvoirs publics locaux et/ou régionaux.

2. Contexte de la Grande Région

Outre les différents programmes de coopération de la CTE en tant qu'instruments de financement, la Grande Région bénéficie également de structures de coopération institutionnelles qui se sont développées au fil des années, telles que le Sommet de la Grande Région, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) ou le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR).

wirtschaftlichen Zusammenhalt zu stärken. Sie sind somit Ausdruck der europäischen Integration und angesichts der aktuellen Herausforderungen mehr denn je mit einem besonders hohen europäischen Mehrwert verbunden.

Zwar schließen sich die wirtschaftlichen Unterschiede zwischen den Regionen langsam, der Siebte Bericht über die Kohäsionspolitik zeigt aber, dass Disparitäten bestehen bleiben. Insbesondere für die Grenzregionen werden im Vergleich zu Nicht-Grenzregionen Einbußen aufgrund grenzübergreifender Hemmnisse festgestellt (S. 129, Siebter Bericht über die Kohäsionspolitik). So bleibt das Entwicklungspotential der Großregion (BIP) im Vergleich zu Nicht-Grenzregionen um über 15 Prozent zurück.

Darüber hinaus wird im Rahmen der von der Kommission am 20. September 2017 angenommenen Mitteilung „Stärkung von Wachstum und Zusammenhalt in den EU-Grenzregionen“ Folgendes erwähnt: „*Maßnahmen müssen über eine europäische Förderung hinausgehen – Finanzmittel und Investitionen allein können diese anhaltenden Schwierigkeiten nicht lösen*“. In diesem Zusammenhang verweist die Europäische Kommission auf den von Luxemburg im Rahmen seines Vorsitzes des Rates der Europäischen Union (2. Halbjahr 2015) vorgelegten Vorschlag für das neue Instrument „European cross-border Convention (ECBC)“. Dieses würde auf freiwilliger Basis und im Einvernehmen mit den zuständigen Behörden erlauben, die Vorschriften eines Mitgliedstaats im Rahmen eines bestimmten zeitlich befristeten Projektes oder einer Maßnahme in einer Grenzregion auf Initiative der lokalen und/oder regionalen Behörde im benachbarten Mitgliedstaat anzuwenden.

2. Kontext der Großregion

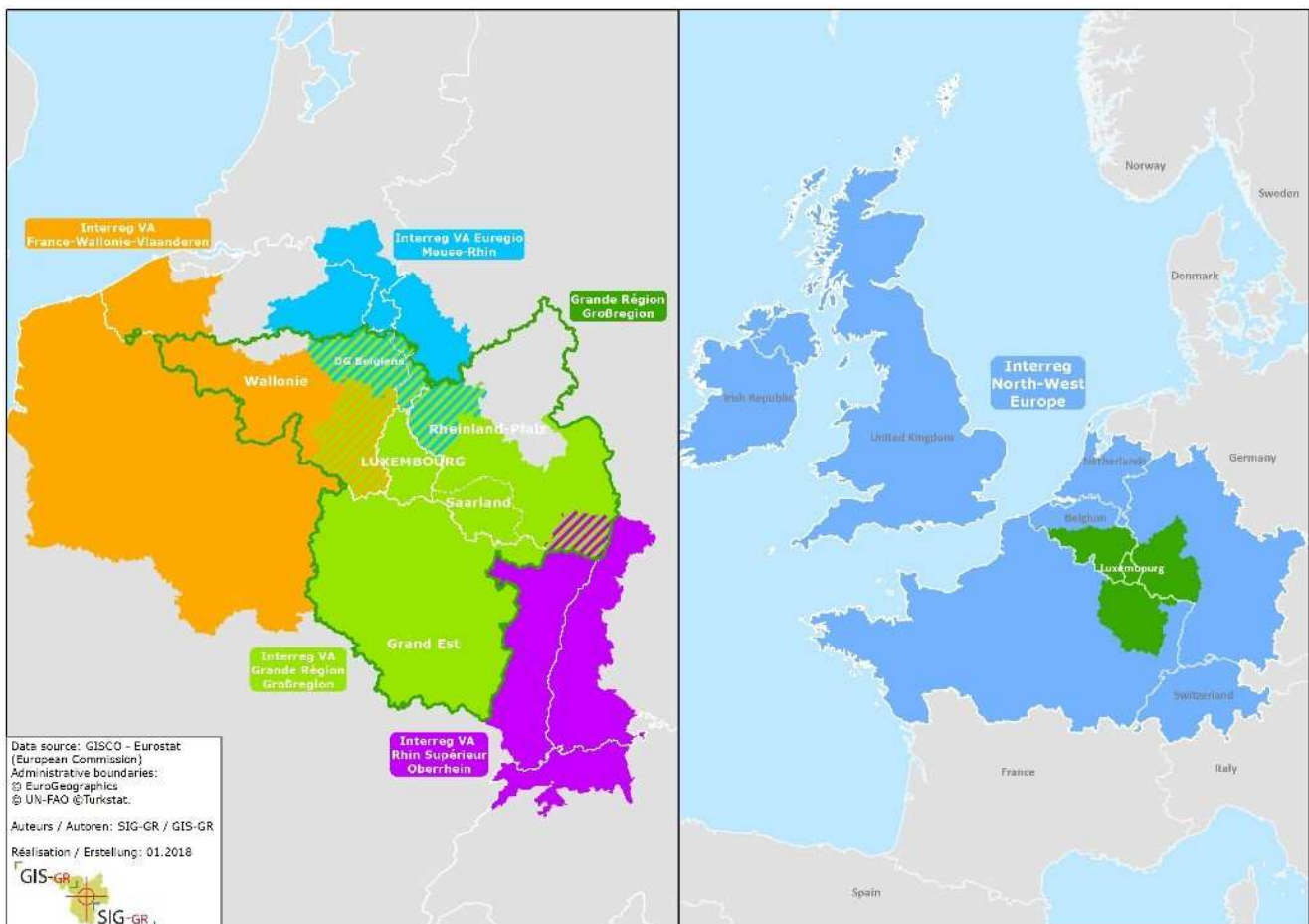
Die Großregion profitiert neben verschiedenen Kooperationsprogrammen der ETZ als Finanzierungsinstrument auch von langjährig gewachsenen institutionellen Kooperationsstrukturen, wie dem Gipfel der Großregion, dem Interregionalen Parlamentarierrat (IPR) oder dem Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion (WSAGR).

La coopération territoriale au sein de l'espace grand-régional est basée sur deux structures et approches distinctes :

1. Coopération institutionnelle et politique : le Grand-Duché de Luxembourg, les Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la Communauté germanophone de Belgique, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la République française, la Région Grand Est et les Départements de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse ont développé au niveau de leurs exécutifs une coopération institutionnelle sur un territoire formé par le Luxembourg, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Wallonie. Cette coopération institutionnelle et politique interrégionale inclue notamment les instances suivantes : le Sommet de la Grande Région, le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) et le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI).

Die territoriale Zusammenarbeit innerhalb des großregionalen Raums basiert auf zwei unterschiedlichen Strukturen und Ansätzen:

1. Politisch-institutionelle Zusammenarbeit: Das Großherzogtum Luxemburg, die deutschen Länder Saarland und Rheinland-Pfalz, die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, die Wallonie, die Fédération Wallonie-Bruxelles sowie die Französische Republik, die Region Grand Est und die Departements Moselle, Meurthe-et-Moselle und Meuse haben auf der Ebene ihrer Exekutiven eine institutionelle Zusammenarbeit auf dem Gebiet von Luxemburg, Lothringen, Rheinland-Pfalz, Saarland und der Wallonie entwickelt. Diese interregionale politisch-institutionelle Zusammenarbeit umfasst insbesondere folgende Gremien: den Gipfel der Großregion, den Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion (WSAGR) und den Interregionalen Parlamentarierrat (IPR).



C'est dans le cadre de ces instances, notamment le Sommet des Exécutifs de la Grande Région, qu'ont été impulsés des projets structurants à l'échelle de la Grande Région et que sont élaborés et adoptés des documents stratégiques sectoriels et territoriaux, tel que le schéma de développement territorial (SDT-GR) de la Grande Région, lesquels naturellement et logiquement sous-tendent les grandes orientations de la stratégie du présent programme Interreg V A Grande Région.

2. Coopération européenne en termes de politique de soutien : dans le cadre de la politique de cohésion, respectivement des fonds européens structurels et d'investissement, le Grand-Duché de Luxembourg, les Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la Communauté germanophone de Belgique, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la République française, la Région Grand Est et les Départements de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse coopèrent en toute confiance depuis le début des programmes de financement européens dans le cadre de la coopération transfrontalière (Interreg A), la coopération transnationale (Interreg B) et la coopération transrégionale (Interreg C).

Etat des lieux Interreg V A Grande Région

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, trois générations de programmes européens ont été mises en œuvre depuis 1989 sur un espace territorial plus petit que celui de la coopération politique. C'est en 2007 qu'à l'initiative de la Commission européenne, le territoire a été doté d'un programme unique « Grande Région », fusion de trois précédents territoires éligibles. L'ensemble de ces programmes a permis de réaliser des projets structurants à l'échelle de la Grande Région, tout en répondant aux besoins de proximité.

Le programme de coopération Interreg V A Grande Région a été adopté le 15 décembre 2015 par la Commission européenne et sa mise en œuvre a pleinement commencé en 2016. Le programme dispose d'une enveloppe de 140 millions d'euros de FEDER pour cette période, ce qui représente 230 millions d'enveloppe globale.

Im Rahmen dieser Gremien, insbesondere des Gipfels der Exekutiven der Großregion, wurden strukturierende Projekte auf der Ebene der Großregion vorangetrieben und sektorenspezifische und territoriale strategische Dokumente wie das Raumentwicklungskonzept der Großregion (REK-GR), erarbeitet und politisch verabschiedet, die die Grundlage der Richtlinien und Strategien des Programms Interreg V A Großregion bilden.

2. Europäische förderpolitische Zusammenarbeit: Im Rahmen der Kohäsionspolitik bzw. der Europäischen Struktur- und Investitionsfonds kooperieren das Großherzogtum Luxemburg, die deutschen Länder Saarland und Rheinland-Pfalz, die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens, die Wallonie, die Fédération Wallonie-Bruxelles sowie die Französische Republik, die Region Grand Est und die Départements Moselle, Meurthe-et-Moselle und Meuse vertrauensvoll seit Beginn der europäischen Förderprogramme im Rahmen der grenzüberschreitenden Kooperation (Interreg A), der transnationalen Kooperation (Interreg B) und der interregionalen Kooperation (Interreg C).

Stand des Programms Interreg V A Großregion

Im Rahmen der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit wurden seit 1989 in einem kleineren territorialen Gebiet als in der politischen Zusammenarbeit drei Generationen von europäischen Programmen durchgeführt. Im Jahr 2007 bekam das Gebiet auf Initiative der Europäischen Kommission ein einziges Programm „Großregion“, indem drei frühere Fördergebiete zusammengelegt wurden. All diese Programme haben es ermöglicht, strukturierende Projekte in der gesamten Großregion umzusetzen und gleichzeitig die lokalen Bedürfnisse zu erfüllen.

Das Kooperationsprogramm Interreg V A Großregion wurde am 15. Dezember 2015 von der Europäischen Kommission angenommen und die Umsetzung des Programms wurde 2016 in vollem Umfang aufgenommen. Das Programm hat in dieser Förderperiode ein Budget von 140 Millionen Euro

La stratégie du programme opérationnel Interreg V A Grande Région se base sur la stratégie de développement territorial intégrée et équilibrée que porte le Sommet de la Grande Région au travers du schéma de développement territorial de la Grande Région.

Entre 2016 et 2017, deux appels à projets et un appel à projets thématique ont été menés. Ainsi, des fonds à hauteur d'environ 100,8 millions d'euros ont été programmés depuis 2016, ce qui correspond à 76,70% de l'enveloppe totale du programme.

Il convient de souligner le fait que la stratégie et les priorités du programme ont permis que les projets Interreg A, portés par des partenariats grand-régionaux, demeurent aussi divers dans la période de programmation en cours que par le passé et qu'ils continuent à apporter leur contribution à l'intégration des régions.

Etat des lieux Interreg V B « Europe du Nord-Ouest » (ENO)

Au total, huit États membres sont impliqués dans le programme: l'Irlande, le Royaume-Uni, la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et la Suisse (en tant que partenaire associé), ainsi que certaines parties de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Six Länder allemands en font partie: la Rhénanie-Palatinat et la Sarre comme partenaires de la Grande Région, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, la Hesse, le Bade-Wurtemberg ainsi que les districts administratifs bavarois de la Haute-, Centre- et Basse-Franconie et de la Souabe.

Le programme ENO encourage les partenariats transnationaux dans les trois axes prioritaires suivants: innovation, économie en faible intensité de carbone et efficacité des ressources. Outre la contribution à la stratégie Europe 2020, l'objectif global est actuellement de renforcer la cohésion économique, sociale et surtout spatiale en Europe du Nord-Ouest.

EFRE-Mittel, was einem Gesamtbudget von 230 Millionen Euro entspricht.

Die Strategie des operativen Programms Interreg V A Großregion basiert auf einer integrierten und ausgewogenen Raumentwicklungsstrategie, die vom Gipfel der Großregion über das Raumentwicklungskonzept der Großregion getragen wird.

Zwischen 2016 und 2017 wurden zwei allgemeine Projektaufufe und ein thematischer Projektaufuf durchgeführt.

So wurden beispielsweise seit 2016 EFRE-Mittel in Höhe von rund 100,8 Millionen Euro programmiert, was 76,70 Prozent des gesamten Programmumfangs entspricht.

Es sei darauf hingewiesen, dass die Strategien und Prioritäten des Programms es ermöglichen, dass auch in der laufenden Förderperiode die Interreg-A-Projekte mit großregionalen Projektpartnern genauso vielfältig sind wie zuvor und ihren Beitrag zum Zusammenwachsen der Regionen leisten.

Stand des Programms Interreg V B „Nordwesteuropa“ (NWE)

Insgesamt sind an dem Programm acht Mitgliedstaaten beteiligt: Irland, das Vereinigte Königreich, Belgien, das Großherzogtum Luxemburg und die Schweiz (als assoziierter Partner) sowie Teile von Frankreich, den Niederlanden und Deutschland. Für Deutschland sind insgesamt sechs deutsche Länder beteiligt. Dies sind neben Rheinland-Pfalz und dem Saarland als Partner der Großregion: Nordrhein-Westfalen, Hessen, Baden-Württemberg sowie aus Bayern die Regierungsbezirke Ober-, Mittel-, Unterfranken und Schwaben.

Das NWE-Programm fördert transnationale Partnerschaften derzeit in den drei Prioritätsachsen Innovation, CO₂-arme Wirtschaft und Ressourceneffizienz. Übergeordnete Zielsetzung ist neben dem Beitrag zur Strategie Europa 2020 aktuell die Stärkung des wirtschaftlichen, sozialen und insbesondere des räumlichen Zusammenhalts in Nordwesteuropa.

On constate avec satisfaction que des projets ont été ou seront mis en œuvre avec des partenaires grand-régionaux. Ces projets sont diversifiés, génèrent des investissements efficaces et conséquents, ainsi que des retombées positives et contribuent ainsi au rapprochement des régions.

Un retrait éventuel des opérateurs et des territoires du Royaume-Uni du programme Interreg B Nord-Ouest de l'Europe suite au Brexit pourrait remettre en question le futur périmètre d'un programme transnational commun.

Etat des lieux des programmes interrégionaux

Les programmes Interreg Europe, ESPON, URBACT et INTERACT apportent une contribution avérée, importante et complémentaire au développement des capacités (« capacity building ») des régions et à tous les niveaux.

Positiv ist zu vermerken, dass gemeinsame Projekte mit großregionalen Projektpartnern umgesetzt wurden bzw. werden, die vielfältig sind, wirkungsvolle umfangreiche Investitionen und Spill-Over-Effekte generieren und damit ihren Beitrag zum Zusammenwachsen der Regionen leisten.

Ein mögliches Ausscheiden der Projektträger und der Gebiete des Vereinigten Königreichs im Zuge des Brexit aus dem Programm Interreg B Nordwesteuropa könnte den zukünftigen Zuschnitt eines gemeinsamen transnationalen Programmraums infrage stellen.

Stand der interregionalen Programme

Die Programme Interreg Europe, ESPON, URBACT und INTERACT leisten nachweislich einen wichtigen und komplementären Beitrag zur Entwicklung der Kapazitäten („capacity building“) in den Regionen und auf allen Ebenen.

Position du Sommet de la Grande Région sur la valeur ajoutée et pour le soutien des microprojets

Les microprojets (les projets pair-à-pair, les projets citoyens, les petits projets par exemple), contribuent fortement, entre autres dans le cadre de la coopération territoriale européenne, à la coopération transfrontalière à petite échelle en faisant se rencontrer les citoyens. De tels projets sont réalisés dans de nombreuses régions frontalières européennes dans le domaine de la culture (par ex. multilinguisme), du sport, du tourisme, de l'éducation et de la formation, de l'économie, des sciences, de la protection de l'environnement et de l'écologie, de la santé, des transports, de la coopération administrative, des relations publiques et dans d'autres secteurs.

En général, les microprojets ont des dimensions financières (nettement) plus faibles et une durée plus courte que d'autres projets et se concentrent en premier lieu sur le renforcement des contacts et des échanges entre les citoyens de part et d'autre de la frontière.

Pour promouvoir et réaliser des microprojets, il serait important que les procédures soient très simples. Elles devraient être raisonnablement proportionnées à l'importance des sommes en jeu, autant au niveau de la gestion du projet (gestion financière, mécanismes de contrôle, etc.) qu'à celui des publics cibles (réduction des charges administratives, information préliminaires ciblées).

La réduction des charges administratives, notamment pour les porteurs de projets, permet de joindre un nombre beaucoup plus important et plus diversifié de parties prenantes, car les petites structures sont également en mesure de maîtriser les procédures ou ne sont pas découragées à l'avance par toutes les démarches administratives. Le recours à des

Stellungnahme des Gipfels der Großregion zum Mehrwert und zur Förderung von Mikroprojekten

Mikroprojekte (bzw. P2P-, Bürger-, Kleinprojekte), u. a. im Rahmen der Europäischen Territorialen Zusammenarbeit (Interreg), tragen in erheblichem Maße zur niederschweligen grenzübergreifenden Zusammenarbeit bei, indem ihre Bürgerinnen und Bürger einander nähergebracht werden. In Kultur (z. B. Mehrsprachigkeit), Sport, Tourismus, allgemeiner und beruflicher Bildung, Wirtschaft, Wissenschaft, Umweltschutz und Ökologie, Gesundheitsfürsorge, Verkehr, Verwaltungszusammenarbeit, Öffentlichkeitsarbeit und weiteren Bereichen werden solche Projekte in zahlreichen europäischen Grenzregionen durchgeführt.

Mikroprojekte haben in der Regel einen (deutlich) geringeren finanziellen Bedarf und eine kürzere Laufzeit als andere Projekte und konzentrieren sich in erster Linie auf die Förderung der Kontakte und des Austauschs zwischen den Menschen auf beiden Seiten der Grenze.

Um die Planung und Durchführung von Mikroprojekten zu begünstigen, sollten die entsprechenden Verfahren sehr einfach gestaltet werden. Die Prozeduren sollten in einem angemessenen Verhältnis zum finanziellen Volumen stehen, sowohl was das Projektmanagement (Finanzverwaltung, Kontrollmechanismen usw.) als auch was die Zielgruppen angeht (Verringerung des Verwaltungsaufwands, zielgerichtete Vorabinformationen).

Ein verringerter Verwaltungsaufwand, insbesondere für die Projektträger, ermöglicht einen deutlich größeren und diversifizierteren Adressatenkreis, da auch kleine Strukturen die Prozeduren bewältigen können bzw. nicht von diesen abgeschreckt werden. Die Anwendung einfacher administrativer Vorgänge von der Antragstellung über die Kontrolle bis zur Zahlung der

démarches administratives simples depuis le dépôt du dossier de demande jusqu'au versement des crédits affectés aux microprojets en passant par le contrôle pourrait par ailleurs servir de modèle à la conception des futurs projets dans le cadre des fonds structurels européens. Les microprojets présentent donc d'une part des avantages pour les porteurs de projets dans la période de programmation en cours, et seraient d'autre part l'occasion de mieux préparer la conception future des programmes opérationnels.

En regard de la situation actuelle au sein de l'Union européenne (augmentation des tendances nationalistes, sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, migration ...), il est de plus en plus nécessaire de montrer et d'illustrer concrètement aux citoyens européens l'utilité et la valeur ajoutée des mesures prises par l'UE. De par leur visibilité et leur proximité avec le citoyen, les microprojets répondent idéalement à ce besoin ; les citoyens découvrent ici directement la valeur ajoutée que présente l'intégration européenne.

Le Sommet de la Grande Région

- **est convaincu de la valeur ajoutée européenne que présentent les microprojets et considère que ces derniers sont un outil important de coopération transfrontalière ;**
- **soutient le développement de microprojets transfrontaliers dans l'espace de coopération de la Grande Région qui renforcent la perception citoyenne de celui-ci.**

Position adoptée lors du Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région du 21 juin 2018 à Luxembourg.

Mittel für Mikroprojekte kann zudem Vorbild für die Gestaltung künftiger Programme im Rahmen der Europäischen Strukturfonds sein. Die Mikroprojekte bergen also einerseits Vorteile für Projektträger in der laufenden Programmperiode und andererseits die Chance, die künftige Gestaltung Operationeller Programme besser vorbereiten zu können.

In Anbetracht der aktuellen Lage in der Europäischen Union (Zunahme nationalistischer Tendenzen, Brexit, Migration ...) besteht ein zunehmender Bedarf, den europäischen Bürgerinnen und Bürgern den konkreten Nutzen und den Mehrwert von EU-Maßnahmen zu vermitteln und zu veranschaulichen. Mikroprojekte sind aufgrund ihrer Sichtbarkeit und ihrer Bürgernähe für diesen Bedarf in besonderem Maße geeignet; Bürgerinnen und Bürger erleben hier den Mehrwert der europäischen Integration unmittelbar.

Der Gipfel der Großregion

- **ist vom europäischen Mehrwert von Mikroprojekten überzeugt und sieht in ihnen ein wichtiges Instrument der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit.**
- **unterstützt die Entwicklung von grenzüberschreitenden Mikroprojekten im Kooperationsraum der Großregion, die dessen Wahrnehmung bei den Bürgerinnen und Bürgern stärken.**

Erklärung verabschiedet beim Zwischengipfel der Exekutiven der Großregion am 21. Juni 2018 in Luxemburg.

Approbation par le Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 21 juin 2018 de la Résolution des Ministres et Autorités de la Grande Région compétentes en matière d'Agriculture et de Développement rural concernant la Politique Agricole Commune de l'Union européenne pour la période 2021-2027

Le Sommet des Exécutifs de la Grande Région, réuni le 21 juin 2018 à Luxembourg, ayant pris connaissance des récentes propositions de la Commission européenne pour le Cadre Financier Pluriannuel et pour la Politique Agricole Commune de l'Union européenne pour la période 2021-2027, approuve et fait sienne la position commune suivante des Ministres et Autorités de la Grande Région compétents pour l'Agriculture et le Développement rural, élaborée par le Groupe de Travail « Agriculture et Forêts » de la Grande Région :

S'inscrivant dans le processus de l'élaboration du futur budget européen (Cadre Financier Pluriannuel) et de la future Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2021-2027, les Ministres et Autorités de la Grande Région compétents pour l'Agriculture et le Développement rural, ayant pris connaissance des propositions de la Commission européenne à cet égard, expriment leur attachement unanime au respect des principes suivants pour la future Politique Agricole Commune :

Zustimmung durch den Gipfel der Exekutiven der Großregion vom 21. Juni 2018 des Beschlusses der für Landwirtschaft und ländliche Entwicklung zuständigen Minister und politischen Verantwortlichen der Großregion zur Gemeinsamen Agrarpolitik der Europäischen Union für den Zeitraum 2021-2027

Der Gipfel der Exekutiven der Großregion, zusammengetreten am 21. Juni 2018 in Luxemburg, billigt und unterstützt, nach Kenntnisnahme der neuesten Vorschläge der Europäischen Kommission über den Mehrjährigen Finanzrahmen und über die Gemeinsame Agrarpolitik der Europäischen Union für den Zeitraum 2021-2027, die folgende gemeinsame Position der für Landwirtschaft und ländliche Entwicklung zuständigen Minister und politischen Verantwortlichen der Großregion, die durch die Arbeitsgruppe „Landwirtschaft und Forsten“ der Großregion erarbeitet wurde:

Unter Bezugnahme auf den Prozess zur Festlegung des künftigen Gemeinschaftshaushalts (Mehrjähriger Finanzrahmen) und der künftigen Gemeinsamen Agrarpolitik (GAP) für den Zeitraum 2021-2027 bringen die für Landwirtschaft und ländliche Entwicklung zuständigen Minister und politischen Verantwortlichen der Großregion, nach Kenntnisnahme der entsprechenden Vorschläge der Europäischen Kommission, ihr einstimmiges Eintreten für die Wahrung der folgenden Grundsätze im Hinblick auf die künftige Gemeinsame Agrarpolitik zum Ausdruck:

- | | |
|--|---|
| <p>1. Le maintien du budget de la PAC à son niveau actuel à 27, de façon qu'il soit à la hauteur des enjeux sociétaux majeurs que représentent l'Agriculture et le Développement rural en termes économiques, sociétaux, patrimoniaux, climatiques et environnementaux</p> <p>2. Le maintien clair et distinct des deux piliers de la PAC, le 1^{er} pilier exprimant la solidarité de l'Union européenne envers ses agriculteurs, sachant le rôle essentiel de ceux-ci dans les enjeux rappelés au point 1, en vue de leur assurer un revenu équitable, le 2^{ème} pilier représentant la contribution de l'Union, au côté des Etats membres et Régions respectives, au développement de ses zones rurales, dans ses volets agricole et non agricole.</p> <p>3. Une simplification administrative significative lors de la mise en place de la nouvelle PAC, offrant davantage de flexibilité aux Etats et Régions pour la réalisation des objectifs communs et garantissant, par la définition d'objectifs clairs, de critères univoques et de règles visant l'efficacité, le maintien de l'équité entre l'ensemble des agriculteurs et des territoires de l'Union.</p> | <p>1. Die Beibehaltung des Budgets für die GAP auf dem aktuellen Niveau der 27 Mitgliedstaaten, das der großen gesellschaftlichen Bedeutung der Landwirtschaft und der ländlichen Entwicklung in wirtschaftlicher, gesellschaftlicher, historischer, klimatischer und ökologischer Hinsicht Rechnung trägt</p> <p>2. Die klare und deutliche Beibehaltung des Zweisäulen-Prinzips der GAP, wobei in der 1. Säule die Solidarität der Europäischen Union mit ihren Landwirten, um ihnen ein angemessenes Einkommen zu ermöglichen, angesichts der wesentlichen Rolle dieser für die unter Punkt 1 angeführte Bedeutung zum Ausdruck kommt und die 2. Säule den Beitrag der Union, an der Seite der jeweiligen Mitgliedstaaten und Regionen, zur Entwicklung des ländlichen Raums, innerhalb und außerhalb der Landwirtschaft, widerspiegelt.</p> <p>3. Die Einführung von wesentlichen Vereinfachungen bei der Umsetzung der neuen GAP, durch die den Staaten und Regionen eine größere Flexibilität beim Erreichen der gemeinsamen Ziele gewährt wird und durch die – mittels klarer Ziele, eindeutiger Kriterien und effizienzfördernder Regeln – die Aufrechterhaltung der Chancengleichheit zwischen allen Landwirten und Gebieten in der Union gewährleistet wird.</p> |
|--|---|

Le Sommet charge la Présidence luxembourgeoise d'organiser la communication de cette position commune aux Autorités concernées :

- Le Président de la Commission européenne et les Commissaires en charge de l'Agriculture et du développement rural
- La Présidence en exercice du Conseil européen et du Conseil agricole

Der Gipfel beauftragt die Luxemburger Präsidentschaft, diese Position den betreffenden Behörden bekanntzugeben:

- Dem Präsidenten der Europäischen Kommission und den für Landwirtschaft und ländliche Entwicklung zuständigen Kommissaren
- Der aktuellen Präsidentschaft des Europäischen Rats und des Rats „Landwirtschaft und Fischerei“

- Le Président du Parlement européen
 - Les Ministres nationaux et fédéraux de l'Agriculture des 4 Etats concernés par la Grande Région
- Dem Präsidenten des Europäischen Parlaments
 - Den nationalen und föderalen Ministern für Landwirtschaft der vier von der Großregion betroffenen Staaten

Schéma de Développement Territorial de la Grande Région

CAHIER THEMATIQUE N°1

Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés

Année de réalisation

2018

Auteurs

Frédéric Durand, Christian Lamour et Nicolas Raimbault (LISER)

Alain Malherbe, Martin Grandjean, Alexandre Leclercq et Arthur Nihoul (CREAT)

Jean-Marc Lambotte, Xavier Dupont, Henry-Jean Gathon et Hubert Maldague (LEPUR)

Marie-Françoise Godart, Etienne Castiau et Simon Verelst (IGEAT)



EDITO

Contexte géographique et institutionnel

La Grande Région est un espace transfrontalier localisé sur 4 pays. Elle est composée de 5 régions et 3 langues y sont parlées (voir la carte administrative de la Grande Région page 5). La coopération transfrontalière est principalement structurée autour du *Sommet des Exécutifs*, composé de 10 partenaires institutionnels. Historiquement, c'est un espace de coopération précurseur dont l'initiative remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La coopération d'abord économique et centrée sur le Communauté européenne du charbon et de l'acier s'est peu à peu élargie à la fois thématiquement et géographiquement (création de SarLorLux, puis inclusion de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat). La Grande Région est aujourd'hui un espace de coopération transfrontalière complexe qui offre une grande hétérogénéité et diversité institutionnelle et culturelle. La structure polycentrique caractéristique de la Grande Région présente des interdépendances territoriales très étroites entre certaines entités spatiales, notamment en lien avec le marché du travail. Trois espaces métropolitains ont même déjà été

identifiés, mais un seul possède une dimension transfrontalière (CCDT, 2012).

Aujourd'hui, l'enjeu en matière de coopération territoriale transfrontalière est à la fois de répondre aux défis de la mondialisation et des effets induits par la multiplication des échanges mondiaux pour – dans une logique libérale – façonner des territoires compétitifs, mais également de faire face à un mouvement de repli identitaire annoncé, voire d'une démondialisation, entre renforcement des protectionnismes et montée du nationalisme. Dans ce contexte géopolitique et géoéconomique spécifique, le Sommet des Exécutifs de la Grande Région a posé les jalons politiques afin d'élaborer une stratégie territoriale transfrontalière partagée par l'ensemble des partenaires. L'un des grands principes de cette dernière reposerait sur les complémentarités des territoires de la Grande Région et s'établirait dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux. Le projet Interreg « Schéma de Développement Territorial de la Grande Région » (SDT GR) s'inscrit ainsi dans cette ambition politique et vise à définir une vision plus intégrée en matière d'aménagement du territoire dans

l'optique d'organiser un développement plus équilibré de cet espace transfrontalier.

Objectifs de l'étude

Partant des quatre thématiques identifiées et validées par les ministres en charge de l'aménagement du territoire et du Sommet de la Grande Région (*Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés, Mobilité, Développement économique, Environnement-Energie*), une série d'indicateurs a été sélectionnée pour analyser et cartographier les dynamiques socio-spatiales et environnementales à l'œuvre au sein de la Grande Région. Après approbation par le comité de pilotage du projet, les données ont été collectées par le SIG-GR et ont permis au comité scientifique de réaliser ce diagnostic territorial qui constitue une étude préliminaire à l'élaboration d'un document stratégique partagé. Il servira de socle de discussion commun pour déterminer dans une démarche de co-construction les enjeux, risques et opportunités du développement spatial futur de la Grande Région.

Dans cette perspective, les quatre cahiers ont comme principal objectif de dresser un tableau général du développement

territorial en Grande Région pour nourrir les réflexions des acteurs engagés dans la coopération. Ils n'ont pas pour but de produire une analyse fine et détaillée de chaque thématique étudiée, ni de multiplier les indicateurs statistiques ; d'autres études existent en ce sens.

Limites du diagnostic territorial

La principale difficulté rencontrée dans la rédaction du diagnostic territorial relève de la collecte de données statistiques harmonisées à une échelle fine. Les échelles temporelles sont souvent différentes d'un territoire à l'autre, tout comme les échelles spatiales auxquelles les données de base sont disponibles. Méthodologiquement, ces divergences ne peuvent conduire à un travail permettant une comparaison rigoureuse des réalités de part et d'autre des frontières. Toutefois, en tenant compte de ces limites, des données ont été utilisées pour produire une analyse spatiale à l'échelle transfrontalière. Celles-ci n'ont cependant pas permis de réaliser l'ensemble des indicateurs identifiés et certains d'entre eux ont dû être abandonnés par manque de données (indicateurs sur le logement) ou parce que les informations fournies n'étaient pas assez précises (disponibilité foncière, ou part des populations étrangères de

nationalité allemande, belge, française et luxembourgeoise au niveau communal).

A titre d'exemple, il est à noter que les données concernant les emplois et la population active soulèvent de nombreuses difficultés, notamment en raison de la multiplicité des définitions du chômage qui existent entre les différents versants de la Grande Région. Plus problématiques encore, les données concernant les emplois au lieu de travail ne prennent pas toujours en compte les frontaliers, notamment à une échelle fine. Les informations au sujet des catégories socio-professionnelles des résidents, et plus encore des frontaliers, sont souvent également lacunaires. En particulier, les données disponibles ne permettent pas d'analyser finement les effets des mutations du travail et des emplois sur les fragmentations socio-spatiales. Alors même que les dynamiques du marché du travail sont extrêmement structurantes pour la Grande Région et constituent certainement l'un de ses principaux défis, il est difficile d'établir un diagnostic territorial précis des mutations concernant les emplois et les actifs au sein de cet espace transfrontalier.

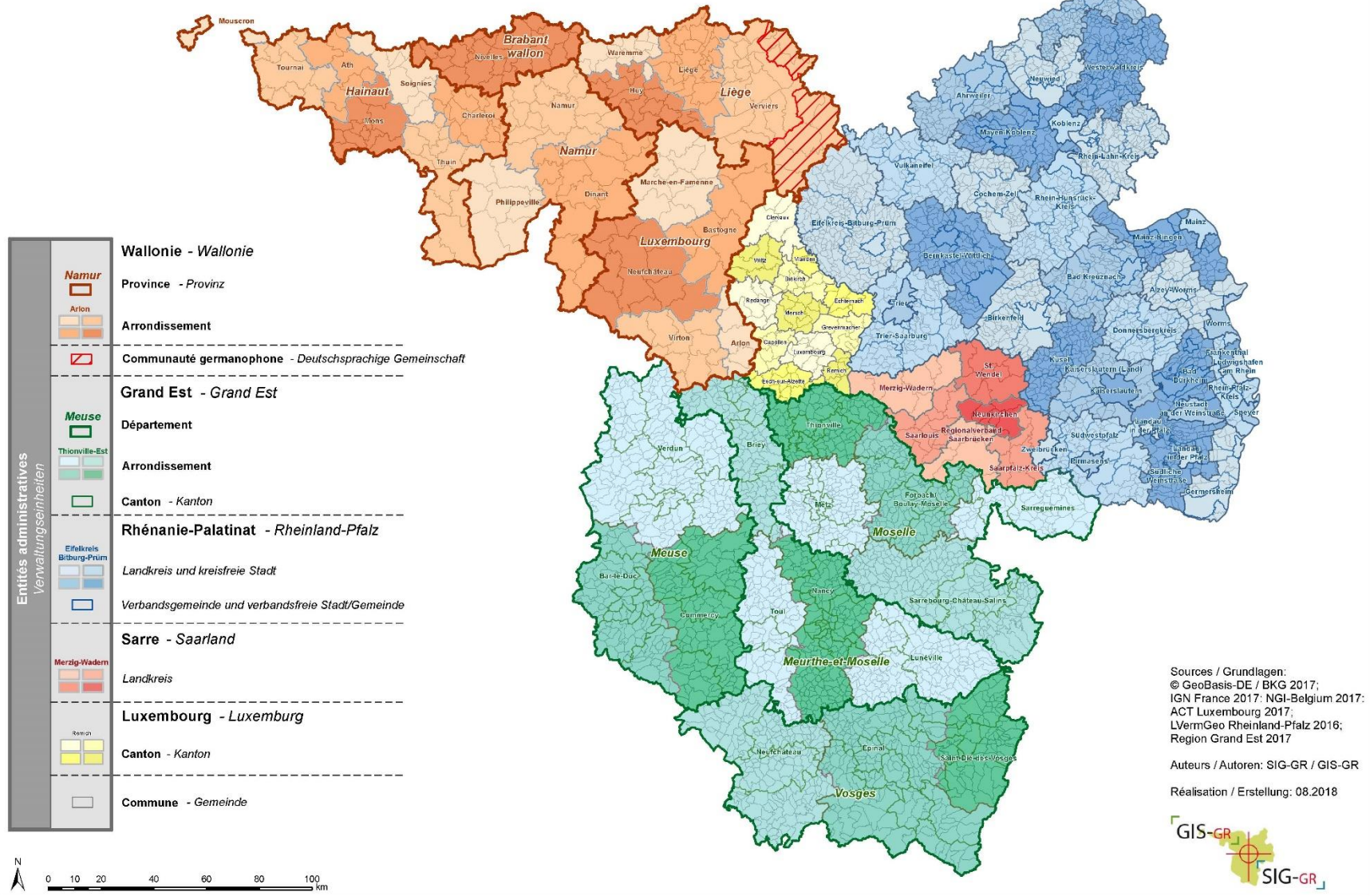
Plus largement, les définitions et les méthodologies de calculs de certains

indicateurs fluctuent fortement d'un organisme statistique à un autre (revenu médian par ménage, disponibilités foncières) et ne permettent donc pas de traiter les données de manière rigoureuse. Dans tous les cas, la comparabilité des données statistiques à l'échelle transfrontalière n'est ni automatique, ni aisée et implique de recourir à des solutions pragmatiques pour pallier le manque d'harmonisation ou l'absence de données à des échelles fines. De fait, toute analyse et interprétation impose davantage de prudence que d'audace. A terme, en vue d'améliorer la réflexion stratégique à l'échelle transfrontalière, il serait opportun de :

- Comblent les lacunes en matière de données statistiques (harmonisation, pas de temps similaire, échelle comparable)
- Améliorer la résolution spatiale des données (échelle plus fine)
- Renforcer la coopération entre offices statistiques nationaux ou régionaux afin de garantir des ressources comparables dans le temps
- Développer un observatoire statistique transfrontalier (comme l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi) afin de maintenir une veille statistique sur une diversité de thématiques et de disposer d'un outil d'analyse précis

Carte administrative de la Grande Région (08/2018)

Administrative Karte der Großregion (08/2018)



Sources / Grundlagen:
 © GeoBasis-DE / BKG 2017;
 IGN France 2017; NGI-Belgium 2017;
 ACT Luxembourg 2017;
 LVerGeo Rheinland-Pfalz 2016;
 Region Grand Est 2017

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR

Réalisation / Erstellung: 08.2018



Notes sur le cahier n°1

La thématique de ce cahier traite des dynamiques démographiques et des besoins territoriaux associés au sein de la Grande Région. Un sujet si vaste ne peut être étudié en quelques pages. Des choix ont dû être faits, à la fois guidés par les instructions du Comité de Coordination du Développement Territorial et des décideurs politiques, par la disponibilité des données statistiques et par certains traits caractéristiques du développement spatial de la Grande Région. Dans cette optique, ce cahier débute par une analyse du contexte spatial et démographique réalisée par le biais d'indicateurs sur la densité, l'évolution de la population et sur la jeunesse. Les parties suivantes traitent de deux problématiques qui ont suscité une attention particulière : le vieillissement de la population et les mutations en lien avec la population active. Ensuite, la présentation des projections démographiques vient clore l'étude des dynamiques démographiques. La cinquième partie met l'accent sur la coopération en matière de santé. Enfin, la dernière partie dresse un premier bilan des constats induits par cette analyse.

Sommaire du cahier et liste des cartes

1) Des évolutions démographiques contrastées.....	Page 8
1.1. Carte de la densité de population en 2016	
1.2. Carte du taux de croissance annuel moyen de la population entre 2000 et 2016	
1.3. Carte de la population âgée de moins de 20 ans en 2016	
2) Vers un vieillissement structurel de la population.....	Page 14
2.1. Carte de l'évolution de la population âgée de 65 ans et plus entre 2000 et 2016	
2.2. Carte de la population âgée de 65 ans et plus en 2016	
2.3. Carte du taux de dépendance des personnes âgées en 2016	
2.4. Carte du taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées en 2015	
3) Une population active en pleine mutation.....	Page 20
3.1. Carte de l'évolution de la population en âge de travailler entre 2000 et 2016	
3.2. Carte de la part de la population en âge de travailler en 2016	
3.3. Carte du taux de chômage en 2016	
3.4. Carte de l'évolution du taux de chômage entre 2000 et 2016	
4) Projections démographiques.....	Page 28
4.1. Carte de la projection de la population totale 2013-2040	
5) Quelle coopération transfrontalière en matière de santé ?.....	Page 30
5.1. Carte de la coopération transfrontalière en matière de santé entre 2000 et 2013	
6) Premiers bilans.....	Page 32

1) Des évolutions démographiques contrastées

Examiner les dynamiques démographiques au sein de la Grande Région est essentiel pour cerner la structuration métropolitaine de l'espace. Une telle analyse permet également de définir toute une série d'enjeux transfrontaliers quant à l'organisation des espaces résidentiels, des bassins d'emplois et des services publics. Connaître les lieux de concentration et la croissance de la population constitue un premier révélateur des dynamiques socio-spatiales à l'œuvre. Dans cette partie, trois indicateurs (la densité, le taux d'accroissement moyen annuel de la population et la population âgée de moins de 20 ans) ont été retenus pour décrire le contexte spatial des territoires de la Grande Région.

La Grande Région, un espace transfrontalier polycentrique

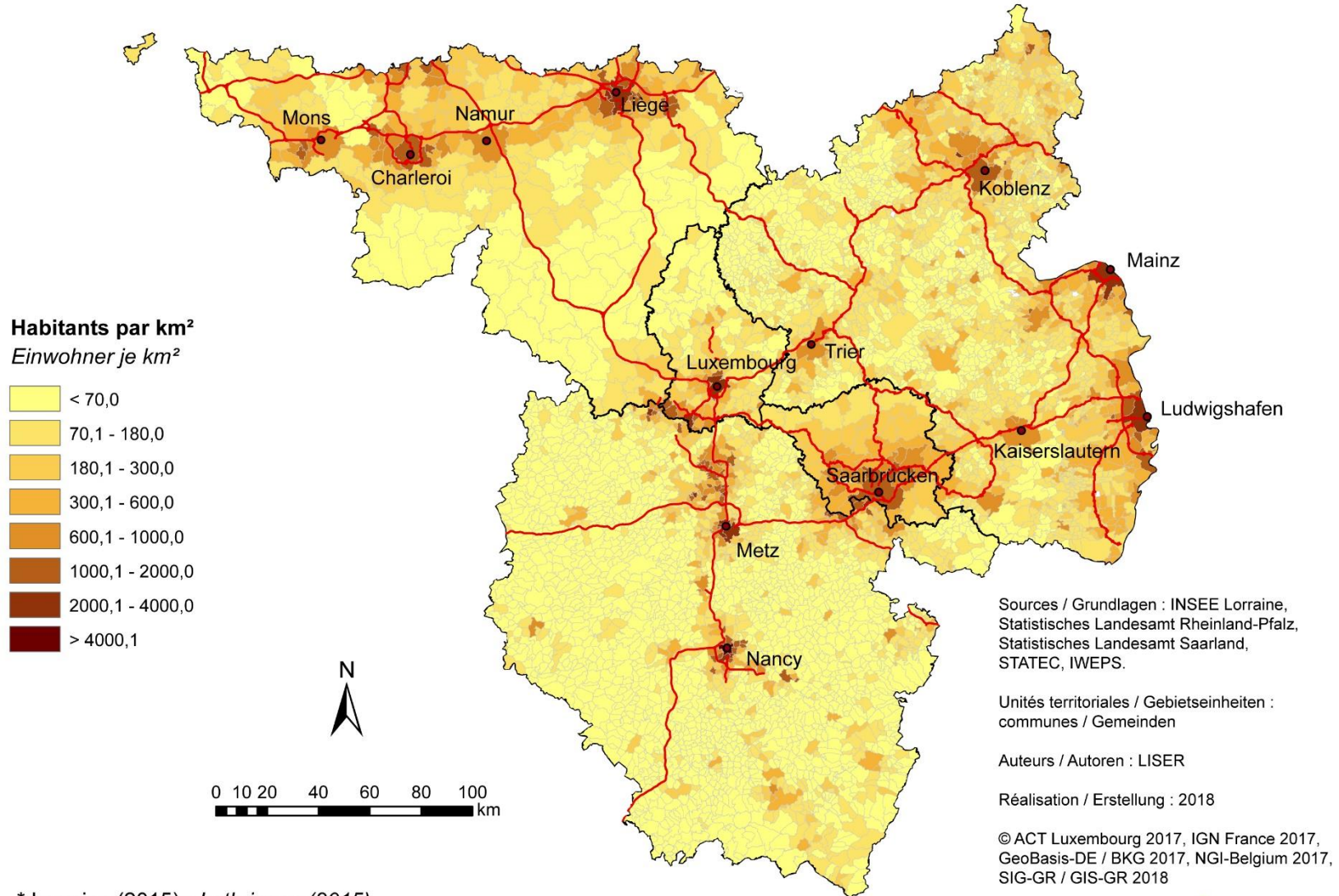
La densité de population moyenne de la Grande Région est de 177 hab./km², un chiffre supérieur à la moyenne européenne (114 hab./km²). La grande majorité du territoire, constituée d'espaces ruraux, forestiers ou de zones de montagnes, a une densité inférieure à 70 hab./km². Les densités de population moyennes et fortes (supérieures à 400 hab./km²) révèlent quant à elles un réseau maillé de petites villes et la présence des pôles urbains avec leurs extensions vers les périphéries proches. La Grande Région compte une douzaine d'agglomérations de plus de 100 000 habitants. A l'échelle de l'Europe, la Grande Région se positionne au cœur de la dorsale européenne, un espace densément peuplé et fortement urbanisé qui s'étend approximativement de Londres à Milan. Néanmoins, elle se trouve plutôt dans une situation périphérique, en marge

des zones métropolitaines les plus dynamiques en termes de poids politique, économique et culturel.

D'un point de vue morphologique, la carte dévoile la structure spatiale polycentrique de la Grande Région, caractérisée par de forts contrastes. D'une part, certains territoires possèdent un caractère rural affirmé (les Ardennes belges et luxembourgeoises, l'Eifel, les Vosges) et d'autre part, quatre principaux ensembles urbains apparaissent : l'espace oriental rhéno-palatin (Ludwigshafen, Mayence et Coblenze), le corridor urbain wallon (de Mons à Liège), l'espace Sarre-Moselle Est composé de la Sarre et des espaces frontaliers lorrains de Sarreguemines et Forbach, et enfin l'espace métropolitain Lorraine-Luxembourg structuré autour du sillon lorrain (Nancy-Metz-Thionville) et du Luxembourg - l'arrondissement d'Arlon et l'aire urbaine de Trèves étant également associés. Cette fragmentation urbaine pose

la question de l'articulation et des interrelations entre ces différents espaces de vie. Si les deux premiers ensembles urbains sont polarisés respectivement vers la région métropolitaine de Bruxelles et les métropoles rhénanes, seuls les deux derniers ensembles urbains possèdent une dimension transfrontalière. Celle-ci est d'ailleurs mise en lumière par les interactions fonctionnelles existantes de part et d'autre de la frontière, notamment dans le domaine du travail frontalier (voir les cahiers n°2 et n°3). Cependant, ces deux aires urbaines ne possèdent ni une masse critique suffisante, ni un poids économique leur permettant de s'affirmer en tant que métropoles de premier plan à l'échelle européenne. Pour pallier ce manque d'envergure internationale, dès 2008, le projet politique *Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière* (RMPT) s'est façonné.

Densité de la population en 2016* - Bevölkerungsdichte in 2016*



* Lorraine (2015) - Lothringen (2015)

Des évolutions démographiques contrastées en Grande Région

Le deuxième indicateur pris en compte dans l'analyse démographique est le taux de croissance annuel moyen de la population. En 2016, la Grande Région comptait 11,6 millions de personnes, soit 2,4 % de la population de l'UE. Depuis 2000, la progression du nombre d'habitants a été relativement faible, avec un gain d'environ 400 000 personnes ; ce qui représente une hausse de 3,3 %. Dans le même temps, la population européenne progressait de 4,7 %, soit une augmentation de plus de 23 millions de personnes.

L'analyse statistique du taux de croissance annuel moyen de la population dans la Grande Région présente de prime abord des tendances démographiques très inégales selon les composantes régionales. Une distinction apparaît clairement sur la carte entre les territoires qui ont gagné des habitants (teintes rouges) et ceux qui en ont perdu (teintes bleues).

Le Luxembourg et ses marges frontalières, de même qu'une large partie de la Wallonie ont connu une forte croissance démographique entre 2000 et 2016. La population du Grand-Duché s'est accrue de

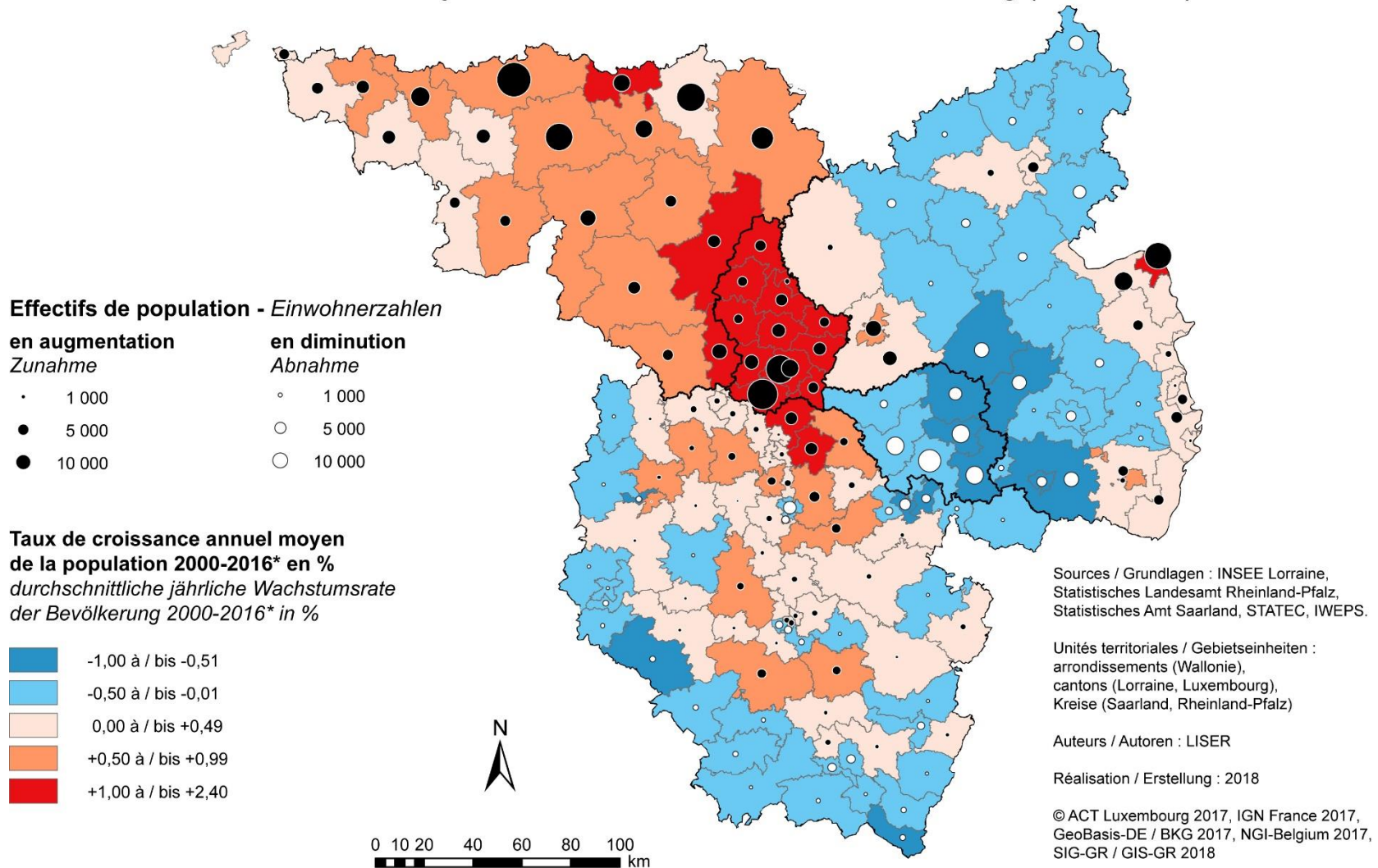
138 665 nouveaux résidents, avec un taux de croissance annuel moyen de près de 2 %. Comparé au 0,31 % de croissance annuelle moyenne à l'échelle de l'UE, la progression est exceptionnelle pour un pays européen. A un niveau plus local, l'arrondissement de Nivelles (+ 49 417 habitants) et les cantons de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette (respectivement + 37 146 et + 34 557) sont les territoires qui ont vu leur population croître le plus fortement à la fois en valeurs absolues et relatives. L'attractivité économique de l'aire métropolitaine du Luxembourg, mais également celle des grands espaces urbains situés au voisinage de la Grande Région (Bruxelles ou Francfort) constitue un facteur explicatif à cette croissance démographique localisée. Profitant de la proximité spatiale des espaces métropolitains, ces territoires périphériques ont un solde migratoire largement excédentaire, mais pas uniquement, puisque le solde naturel y est également positif.

A l'inverse, dans la plupart des territoires de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, mais aussi dans les départements des Vosges et de la Meuse, la population a diminué sur cette même période. Bien que ces résultats puissent s'expliquer par un non

renouvellement naturel que l'immigration ne parvient pas à compenser, les situations ne sont pas les mêmes : les Länder allemands voient leur population décroître alors même qu'ils ont connu une croissance économique portée par les pôles urbains rhénans, avec notamment plus de 17 000 emplois créés entre 2000 et 2017 en Rhénanie-Palatinat (source : Eurostat). Dans les autres territoires, la décroissance peut s'expliquer par un développement économique plus limité et par la délocalisation des entreprises. Ce déclin démographique constitue une tendance structurelle qui a débuté dans les années 1990.

L'analyse révèle la grande hétérogénéité des dynamiques démographiques au sein de la Grande Région. Elle met en lumière des différences fortes entre les territoires qui la composent. Cependant, certains territoires frontaliers - comme les arrondissements wallons d'Arlon, Bastogne et Waremme ou les cantons lorrains de Metzervisse et Yutz - tendent à s'émanciper de leurs contextes nationaux ou régionaux et suivent davantage les dynamiques démographiques des pôles urbains voisins, plus attractifs économiquement (comme Luxembourg ou Bruxelles).

Taux de croissance annuel moyen de la population (2000-2016)* Durchschnittliche jährliche Wachstumsrate der Bevölkerung (2000-2016)*



* Lorraine (1999-2015) - Lothringen (1999-2015)

Un recul de la population jeune en Grande Région

La question des jeunes est abordée dans ce cahier sous l'angle de la démographie (les jeunes étant ici définis comme les individus âgés de moins de 20 ans) - et non sous l'angle de la qualification ou de l'insertion professionnelle - dans l'optique de mieux comprendre la structuration de la population au sein de l'espace grand-régional, mais aussi afin de mieux appréhender les enjeux sociétaux futurs.

En Europe, la tendance générale est à une baisse de la population âgée de moins de 20 ans. Durant les dix dernières années, cette tranche de la population a décliné de plus de 2,2 millions de personnes, alors que dans le même temps la population totale a augmenté de près de 11 millions d'habitants (données Eurostat).

Au sein de la Grande Région, la dynamique est similaire. Le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans a diminué de plus de 7 % entre 2000 et 2016, soit une perte de plus de 200 000 personnes. En outre, la part de la population jeune y a également baissé, passant de 24 % de la population totale en 2000 à 21 % en 2016 (valeur identique à la moyenne européenne). Ce dernier phénomène s'observe d'ailleurs

dans tous les territoires de la Grande Région, même si des dynamiques distinctes sont néanmoins identifiables entre les espaces régionaux. La Wallonie et le Luxembourg sont les deux seuls territoires où la population de moins de 20 ans a cru entre 2000 et 2016, de manière plutôt modérée en Wallonie (+ 2 %, soit une augmentation de 16 272 individus) et de manière beaucoup plus marquée au Luxembourg (+ 20 %, soit plus de 21 291 personnes). Les autres régions sont caractérisées par une très forte décroissance de la population des jeunes entre 2000 et 2016 : - 9 % en Lorraine (correspondant à une baisse en valeur absolue de 67 338 personnes), - 14 % en Rhénanie-Palatinat (équivalent à une diminution de 130 593 personnes) et - 22 % en Sarre (soit une perte de 48 077 personnes).

Une répartition spatiale inégale des moins de 20 ans

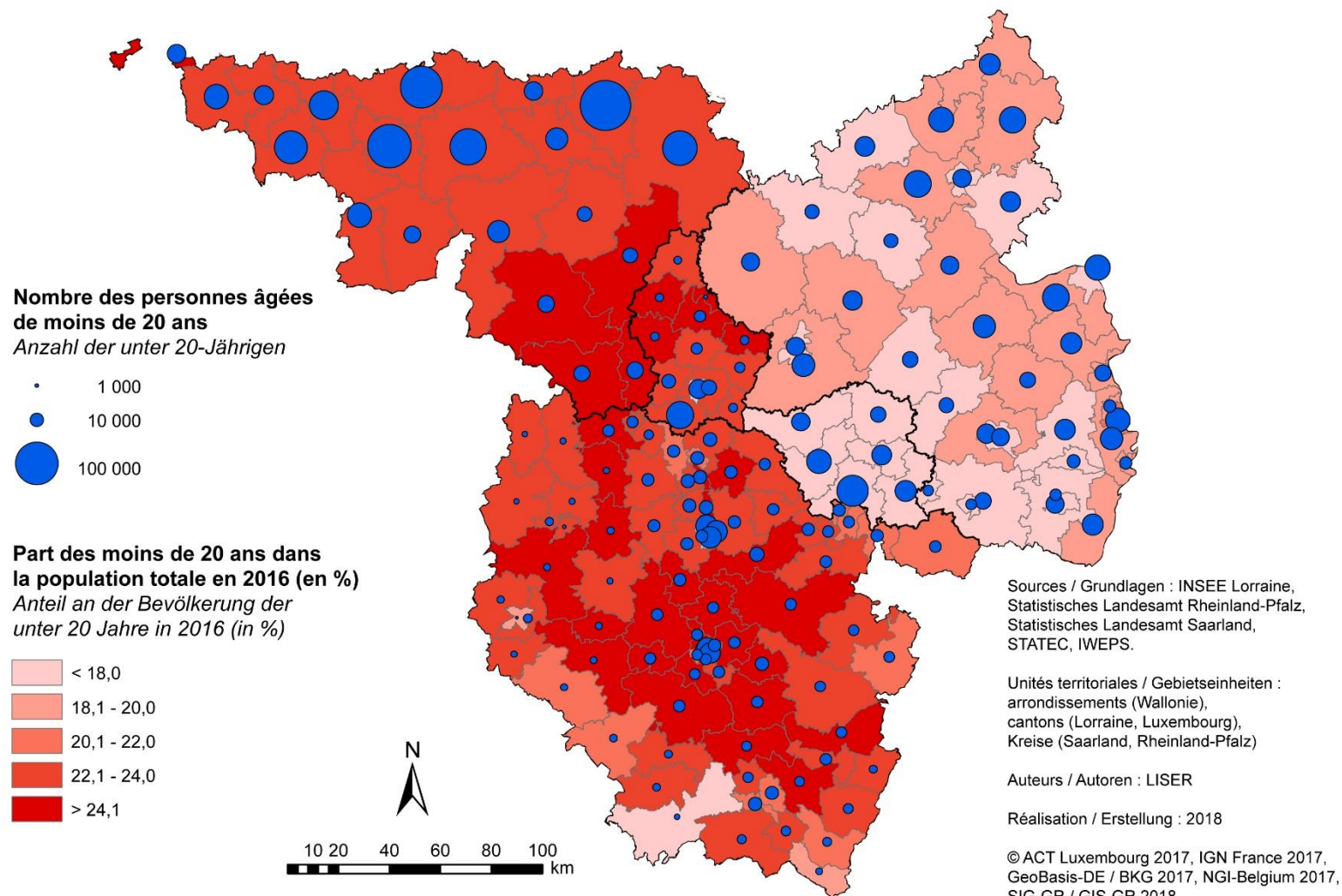
En 2016, la Grande Région comptait environ 2,5 millions d'individus appartenant à cette tranche d'âge. Cette frange de la population se répartit comme suit dans les cinq territoires de la Grande Région : 843 878 jeunes pour la Wallonie, 128 145 pour le Luxembourg, 645 755 pour

la Lorraine, 747 204 pour la Rhénanie-Palatinat et 165 211 pour la Sarre.

Cette distribution spatiale des jeunes au sein de la Grande Région met cependant en lumière des clivages quand elle est appréhendée de manière relative. En effet, une forte divergence apparaît entre les deux Länder allemands et le reste de la Grande Région. Alors que la Rhénanie-Palatinat et la Sarre ont une part de jeunes correspondant environ à 18 % de leur population, ce taux est nettement plus élevé au Luxembourg (22,5 %), en Lorraine (22,8 %) et en Wallonie (23,4 %). Cette situation s'explique en partie par le taux de natalité, qui est relativement faible dans les deux Länder ($\approx 8\%$) et plutôt fort dans les trois autres territoires ($> 10\%$, un taux légèrement supérieur à la moyenne européenne). Au vu de ces résultats, le principal risque concerne un dépeuplement à terme de certains territoires, c'est-à-dire un non-renouvellement des générations non compensé par l'immigration.

Autre observation, à une échelle spatiale plus grande, la carte révèle que les populations jeunes ne se concentrent pas dans les pôles urbains, mais dans les couronnes périurbaines (notamment transfrontalières) des agglomérations lorraines, luxembourgeoises et belges.

Population âgée de moins de 20 ans en 2016* - Bevölkerung unter 20 Jahre in 2016*



* Lorraine (2014) - Lothringen (2014)
Luxembourg (2017)

2) Vers un vieillissement structurel de la population

Comme déjà mise en lumière par l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE), la tendance démographique majeure de la Grande Région est le vieillissement de sa population. Le présent diagnostic territorial aborde cette thématique en analysant à la fois l'évolution et la répartition spatiale des populations âgées à une échelle plus fine ainsi que la capacité des territoires à prendre en charge ces populations.

Une part de plus en plus grande des personnes âgées de 65 ans et plus

Le vieillissement est devenu un phénomène majeur des sociétés occidentales qui s'explique à la fois par un allongement de l'espérance de vie et par un moindre renouvellement des générations, mais également par les générations nombreuses du *baby-boom* (1945-1975). La Grande Région ne fait pas exception, puisque la population âgée de 65 ans et plus a progressé de plus de 20 % entre 2000 et 2016, passant de 1,9 million de personnes à 2,3 millions. Cette croissance s'observe principalement au sein des aires urbaines. Mais à une échelle régionale, c'est en Rhénanie-Palatinat, en Sarre et en Wallonie que la population âgée de 65 ans et plus a le plus augmenté.

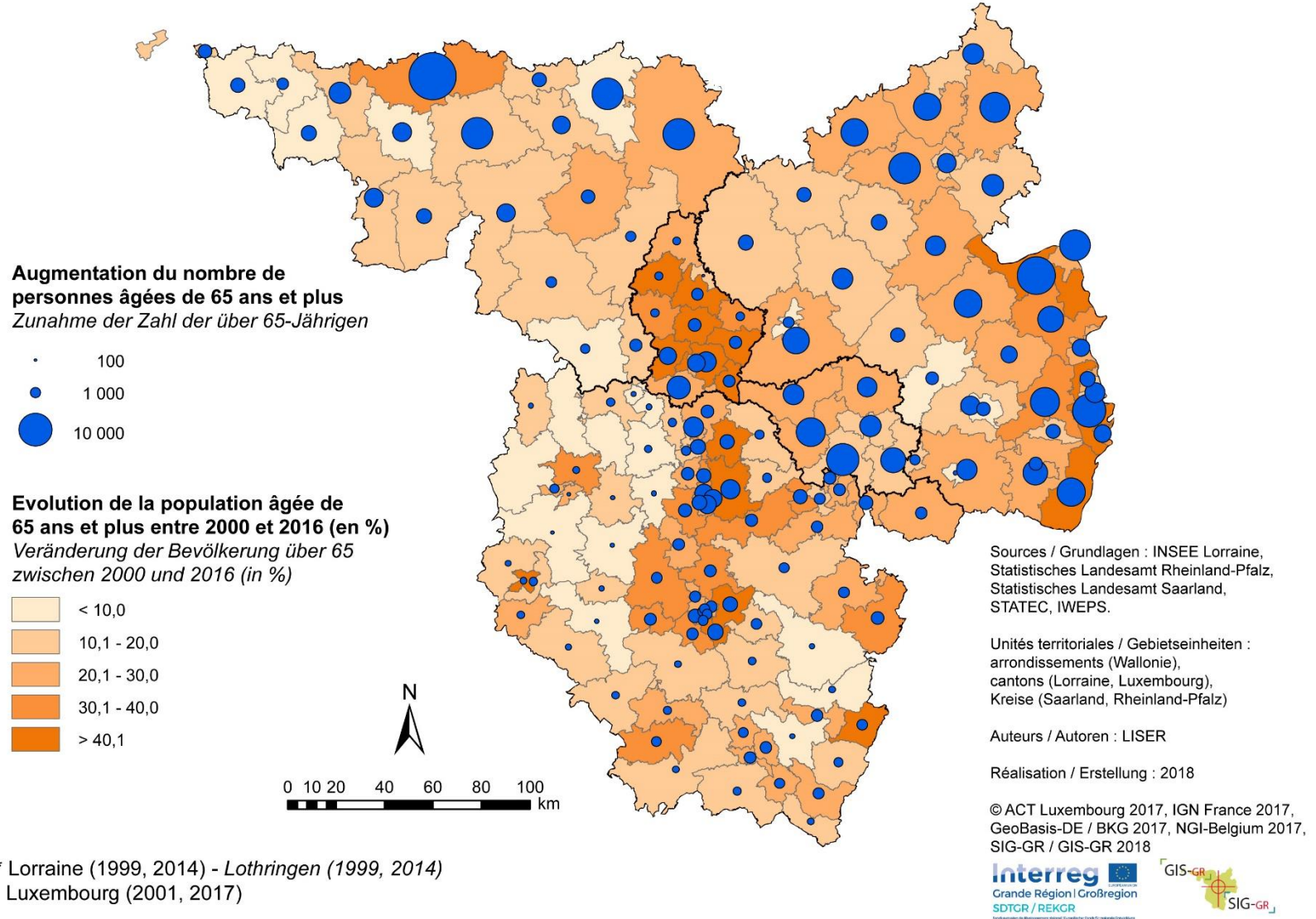
Cette évolution impacte également la structure démographique de la population, puisque la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale a progressé sur cette même période. De 16,6 % en 2000, elle représente en 2016

19,2 % de la population totale. Actuellement, près d'une personne sur cinq en Grande Région a 65 ans et plus. En valeur absolue, les territoires où leur nombre est le plus important se trouvent en Wallonie, en Rhénanie-Palatinat et en Sarre. Mais en valeur relative, la part de la population âgée n'a pas la même ampleur selon les endroits. D'un côté, Luxembourg, le sillon lorrain (la partie orientale de Thionville et Metz et la partie occidentale de Nancy) et les deux arrondissements belges d'Arlon et de Bastogne ont une part relativement faible de population senior, avec des valeurs inférieures à 16 % de la population totale. De l'autre côté, dans la plupart des territoires de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, de la Meuse et des Vosges, la part des 65 ans et plus est supérieure à 22 %.

L'accroissement de la population senior pose la question de sa prise en charge par la société. L'indicateur du taux de dépendance économique des personnes âgées permet ainsi d'appréhender le poids relatif du nombre de personnes en âge

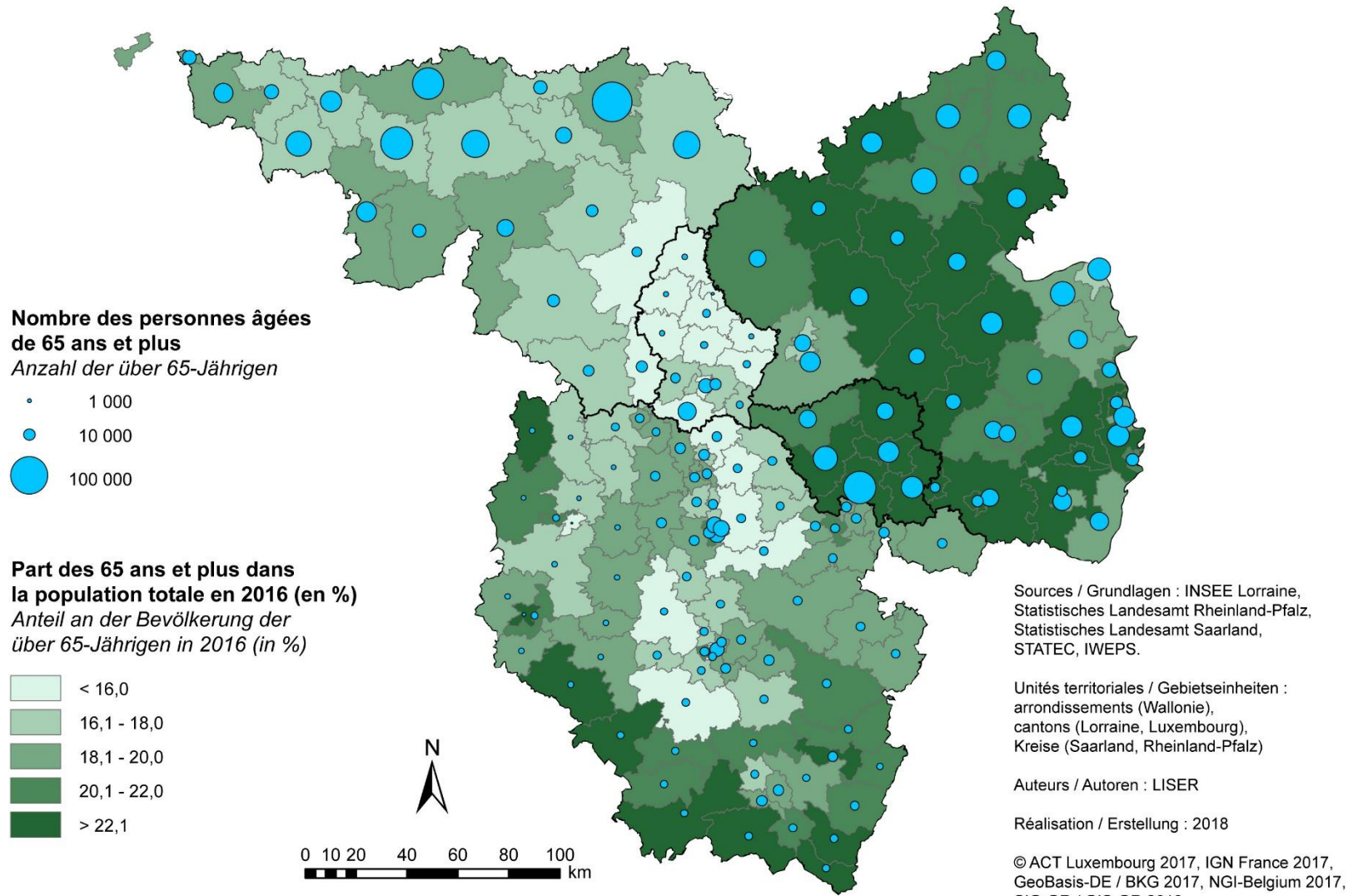
d'être en retraite ou susceptible de l'être à court terme (population de plus de 65 ans) par rapport au nombre de personnes en âge de travailler (20-64 ans). Bien qu'au niveau national, il existe des systèmes de péréquation fiscale permettant de minimiser l'impact pour les territoires ayant une population particulièrement âgée, un tel indicateur fournit une image du degré de dépendance de la population âgée par rapport à la population active. La carte produite montre une forte disparité entre les territoires. En toute logique, là où la population totale diminue et où la part de population senior est forte (Vosges, Meuse, Rhénanie-Palatinat et Sarre), le taux de dépendance est élevé, généralement supérieur à 40 %, et révèle une certaine vulnérabilité en matière d'équilibre démographique. A l'inverse, au Luxembourg et au sein des agglomérations nancéenne et messine, ce taux est relativement bas (inférieur à 20 %), mettant en lumière la forte proportion de population en âge de travailler pour soutenir économiquement les populations seniors.

Evolution de la population âgée de 65 ans et plus entre 2000 et 2016* Veränderung der Bevölkerung über 65 Jahre zwischen 2000 und 2016*



* Lorraine (1999, 2014) - Lothringen (1999, 2014)
Luxembourg (2001, 2017)

Population âgée de 65 ans et plus en 2016* - Bevölkerung über 65 Jahre in 2016*



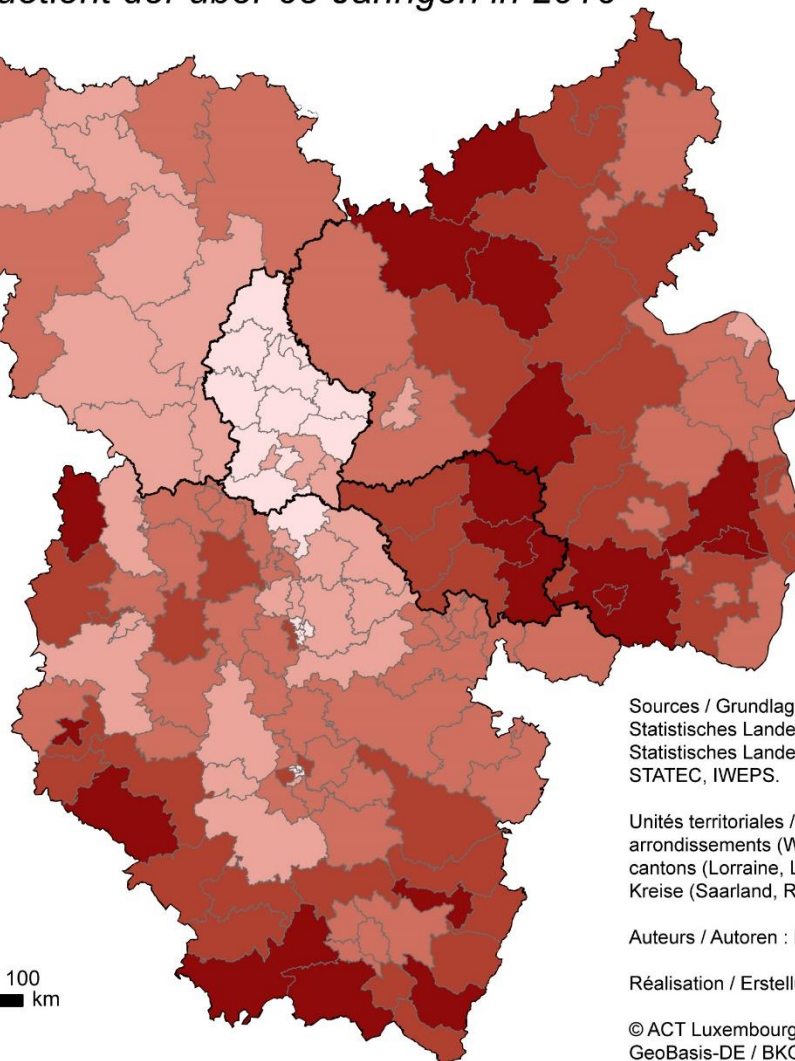
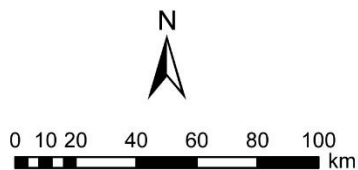
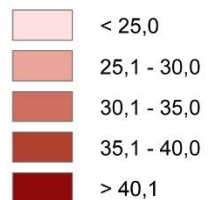
* Lorraine (2014) - Lothringen (2014)
Luxembourg (2017)

Taux de dépendance économique des personnes âgées en 2016*

*Altenquotient der über 65-Jährigen in 2016**

Rapport entre le nombre de personnes âgées (65 ans et plus) et le nombre de personnes en âge de travailler (20-64 ans) en 2016 (en %)

Raten zwischen der Anzahl der älteren Menschen (über 65) und der Anzahl der Personen im erwerbsfähigen Alter (20-64) im Jahr 2016 (in %)



Sources / Grundlagen : INSEE Lorraine, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Landesamt Saarland, STATEC, IWEPS.

Unités territoriales / Gebietseinheiten : arrondissements (Wallonie), cantons (Lorraine, Luxembourg), Kreise (Saarland, Rheinland-Pfalz)

Auteurs / Autoren : LISER

Réalisation / Erstellung : 2018

© ACT Luxembourg 2017, IGN France 2017, GeoBasis-DE / BKG 2017, NGI-Belgium 2017, SIG-GR / GIS-GR 2018

Interreg 
Grande Région | Großregion
SDTGR / REKGR
Förderprogramm der Europäischen Union | Förderlinie Interreg-Grande Région



* Lorraine (2014) - Lothringen (2014)
Luxembourg (2017)

Quelle prise en charge du quatrième âge ?

Les projections démographiques prévoient une augmentation de près de 40 % de la population âgée de plus de 65 ans d'ici 2050 (soit +900 000 personnes), les plus de 65 ans représenteraient alors 25 % de la population totale, soit 1 personne sur 4. Le vieillissement attendu de la population en Grande Région va ainsi impliquer une amplification des coûts liés à la dépendance des personnes âgées (services de santé, pensions de retraite) qui seront particulièrement lourds à porter pour le secteur public.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, le vieillissement de la population pose notamment la question de l'implantation de structures d'accueil pour personnes âgées. A travers l'indicateur du taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées de 80 ans et plus, il est possible d'estimer la capacité et les besoins en matière d'accueil des personnes âgées selon les territoires. Néanmoins, le taux d'équipement mesuré n'est pas exactement comparable d'un territoire à un autre et doit être analysé avec précaution, du fait (i) des différentes manières de prendre en charge les soins ou l'hébergement pour personnes âgées (à domicile, dans des appartements spécialisés ou des établissements de soins),

(ii) des différences nationales dans cette prise en charge en Allemagne (Pflegeheime), en Belgique (maison de repos et/ou de soins), en France (EHPAD, maisons de retraite) et au Luxembourg (centres intégrés, maisons de soins), et également (iii) de la temporalité variable des places de soins (temporaire ou de longue durée) ou des aides sociales allouées pour permettre aux familles d'accueillir dans leur logement les personnes âgées.

La carte du taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées en 2015 met en lumière de fortes différences entre les territoires de la Grande Région. La Wallonie et le Luxembourg apparaissent comme les territoires possédant la plus grande capacité d'hébergement pour personnes âgées (alors que ces territoires ont la part la plus faible de personnes âgées). Plus spécifiquement, le canton de Vianden et l'arrondissement de Mouscron ont les meilleurs taux d'équipement, avec des scores supérieurs à 700 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 80 ans. Cette prédominance en équipement des territoires belges et luxembourgeois s'explique par la petite taille démographique des unités territoriales et la présence de nombreuses infrastructures. A l'inverse, certains territoires semblent

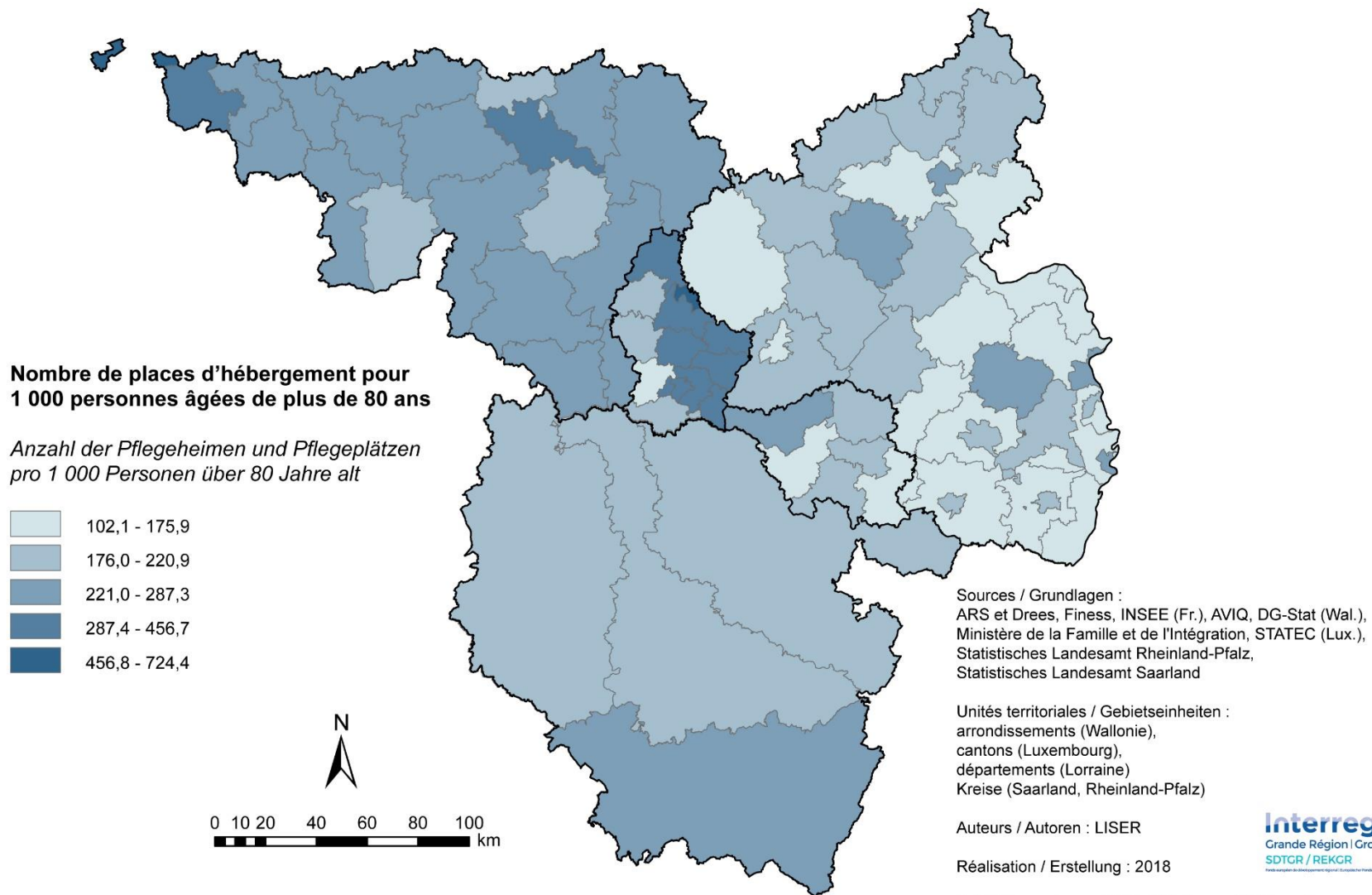
sous-équipés, principalement en Rhénanie-Palatinat et en Sarre, où l'on observe des valeurs inférieures à 150 places pour 1 000 personnes. Dans une moindre mesure, la Moselle et la Meuse ont des scores inférieurs à 200 places.

En France et en Allemagne, il existe un énorme déséquilibre entre l'offre et la demande, source de préoccupation. Dans ces deux pays, les tarifs pratiqués par les maisons de retraite sont en constante augmentation et les places disponibles se font de plus en plus rares. La tendance au vieillissement de la population va induire une hausse du nombre de personnes âgées dépendantes – certains experts estiment que ce nombre devrait doubler d'ici 2050. De fait, les systèmes de prise en charge des personnes dépendantes pourraient exploser. A terme, l'ensemble des territoires de la Grande Région, y compris la Wallonie et le Luxembourg, devrait rencontrer les mêmes difficultés, à savoir un manque de places, une hausse des tarifs et une difficulté à financer la dépendance.

Pour pallier cette situation, la solution envisagée dans les stratégies territoriales des différents partenaires de la Grande Région est de développer et favoriser la prise en charge et l'accompagnement des personnes dépendantes à domicile.

Taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées en 2015*

*Quote an Pflegeheimen und Pflegeplätzen für ältere Menschen in 2015**



* Wallonie (2017) - Wallonien (2017)
 Luxembourg (2016)

© ACT Luxembourg 2017, IGN France 2017,
 GeoBasis-DE / BKG 2017, NGI-Belgium 2017,
 SIG-GR / GIS-GR 2018



3) Une population active en pleine mutation

Malgré une croissance démographique plutôt faible par rapport à la moyenne européenne, la Grande Région connaît depuis les années 2000 une augmentation du nombre d'emplois. Quel est l'impact d'une telle dynamique sur la structure de la population active et sur le chômage ? Quelles sont les évolutions observées et les différences existantes entre les territoires de la Grande Région ?

Une croissance ténue de la population en âge de travailler

La tendance générale en Europe est à une augmentation de la population en âge de travailler (calculée dans ce cahier en prenant la tranche d'âge des 20-64 ans). Entre 2001 et 2016, cette population a crû de 2,85 % (soit une augmentation de plus de 9 millions de personnes). En Grande Région, la situation est similaire, avec une évolution positive des 20-64 ans (+ 3,15 %).

A une échelle plus fine, l'analyse de la carte sur l'évolution des populations en âge de travailler entre 2000 et 2016 révèle des résultats semblables à la carte du taux d'accroissement annuel moyen. En effet, deux types d'espaces se distinguent au sein de la Grande Région : ceux qui connaissent une augmentation de leur population en âge de travailler (notamment dans les cantons de Luxembourg et Esch-sur-Alzette, les arrondissements de Nivelles et de Namur, et le Landkreis de Mayence où l'on dénombre plus de 20 000 personnes

supplémentaires au sein de ces unités territoriales), et ceux qui voient une diminution de cette population (à l'instar de la Sarre).

Le Luxembourg et, dans une moindre mesure, la Wallonie ont eu une croissance importante de leur population âgée de 20 à 64 ans, à la fois en valeur absolue (respectivement + 105 000 et + 164 000) et en valeur relative (+ 40 % et + 4 %). Les Länder allemands ont connu, de manière globale sur leur territoire, une baisse marquée de la population en âge de travailler depuis les années 2000 (- 50 000 personnes pour la Sarre, - 130 000 pour la Rhénanie-Palatinat) en raison du vieillissement de leur population et d'une diminution de la population âgée de moins de 20 ans (voir les parties précédentes de ce cahier). Quant à la Lorraine, la situation est plus contrastée. Une opposition apparaît entre le sillon lorrain et la zone frontalière nord, où l'évolution est plutôt positive, et les espaces ruraux périphériques, principalement en Meuse et

dans les Vosges, où l'évolution est plutôt négative.

Avec 6,9 millions de personnes âgées entre 20 et 64 ans en 2016, la Grande Région présente globalement une part de la population en âge de travailler équivalente à la moyenne européenne : 59,6 % de la population totale. On observe néanmoins des différences entre les territoires de la Grande Région.

Au Luxembourg, la part importante de la population en âge de travailler (63,4 %) est liée à la forte attractivité économique du pays, notamment en termes de création d'emploi. Dans les cas de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre (60,9 % dans les deux Länder), cette part élevée est due à la baisse de la natalité et du nombre de jeunes combinée à la hausse du nombre de personnes âgées. Dans les cas lorrain (58,1 %) et wallon (59 %), la part relative mesurée est moins élevée et s'explique par une plus forte proportion des populations jeunes au sein de ces territoires.

Secteurs d'activités, qualifications et catégories socio-professionnelles

A l'échelle de la Grande Région, la population active travaille en majorité dans les secteurs des services et de la construction dont les emplois ne cessent de croître. A l'inverse, les emplois industriels sont plutôt sur le déclin. Malgré ces grandes tendances, des différences s'observent entre les régions.

Le Luxembourg se distingue par le poids des emplois dans les services marchands (58,7 %) et la construction (10,7 %). Cette situation reflète l'essor des emplois métropolitains supérieurs au sein du Grand-Duché, ainsi que sa forte croissance urbaine. La Sarre et la Rhénanie-Palatinat se singularisent par le poids toujours important des emplois dans l'industrie (23,4 % et 21,3 %). Enfin, la Lorraine et la Wallonie ont une part plutôt élevée des emplois dans les services non-marchands (38 % et 39,7 %).

Malgré ces évolutions indiquant la transition vers une économie de services et une dynamique de métropolisation, la majorité des actifs relèvent toujours des employés et ouvriers, notamment en Lorraine et en Rhénanie-Palatinat (voir tableau). La part des cadres et des chefs d'entreprises est bien plus élevée au Luxembourg et en Wallonie qu'au sein des

autres territoires de la Grande Région. En 2015, 86 % des actifs en emploi âgés de 25 à 64 ans ont un diplôme de deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ce niveau est considéré comme constituant la qualification minimale dans le contexte d'une économie de la connaissance. En outre, moins de 35 % des actifs de la Grande Région sont diplômés du supérieur.

Les catégories socio-professionnelles des actifs de la Grande Région

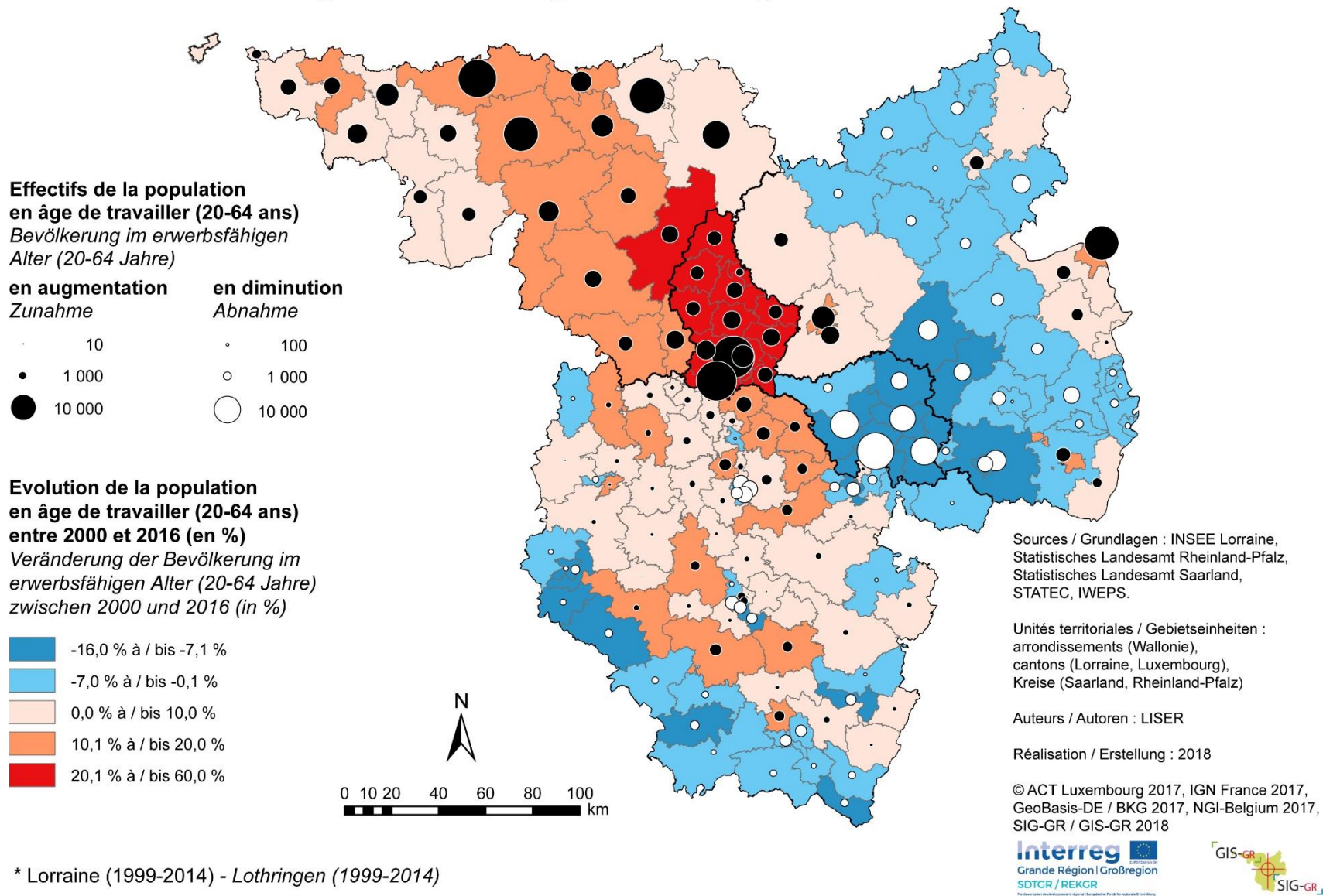
Versants	Catégories socio-professionnelle	Effectifs	Part (en%)	% en 2000 *	Evolution depuis 2000 *
Luxembourg (données 2011)	Agriculture	4 178	2,2	2,7	-7,5
	Cadres et chefs d'entreprises	57 297	30,0	21,6	58,4
	Professions intermédiaires	52 870	27,7	35,7	-11,5
	Employés et ouvriers	76 734	40,2	40,0	14,6
Rhénanie-Palatinat (données 2017)	Agriculture	8 845	0,6	Données indisponibles	
	Cadres et chefs d'entreprises	176 081	12,7		
	Professions intermédiaires	520 830	37,7		
	Employés et ouvriers	675 657	48,9		
Sarre (données 2017)	Agriculture	1 902	0,5	Données indisponibles	
	Cadres et chefs d'entreprises	44 445	11,6		
	Professions intermédiaires	139 071	36,4		
	Employés et ouvriers	196 829	51,5		
Wallonie (données 2016)	Agriculture	25 811	1,9	Données indisponibles	
	Cadres et chefs d'entreprises	428 806	32,1		
	Professions intermédiaires	326 445	24,4		
	Employés et ouvriers	555 848	41,6		
Lorraine (données 2014)	Agriculture	11 451	1,1	1,6	-27,2
	Cadres et chefs d'entreprises	174 424	16,4	13,9	27,0
	Professions intermédiaires	257 958	24,2	21,4	21,8
	Employés et ouvriers	622 277	58,4	63,2	-0,6

Sources : INSEE Lorraine, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Landesamt Saarland, STATEC, IWEPS, 2018. [* 2001 pour Luxembourg, 1999 pour la Lorraine]

Notes : Les données sont basées sur des classifications différentes selon les régions : « Klassifikation der Berufe » (KldB) pour l'Allemagne et Catégories socioprofessionnelles (CSP) pour les autres pays.

Evolution de la population en âge de travailler entre 2000 et 2016*

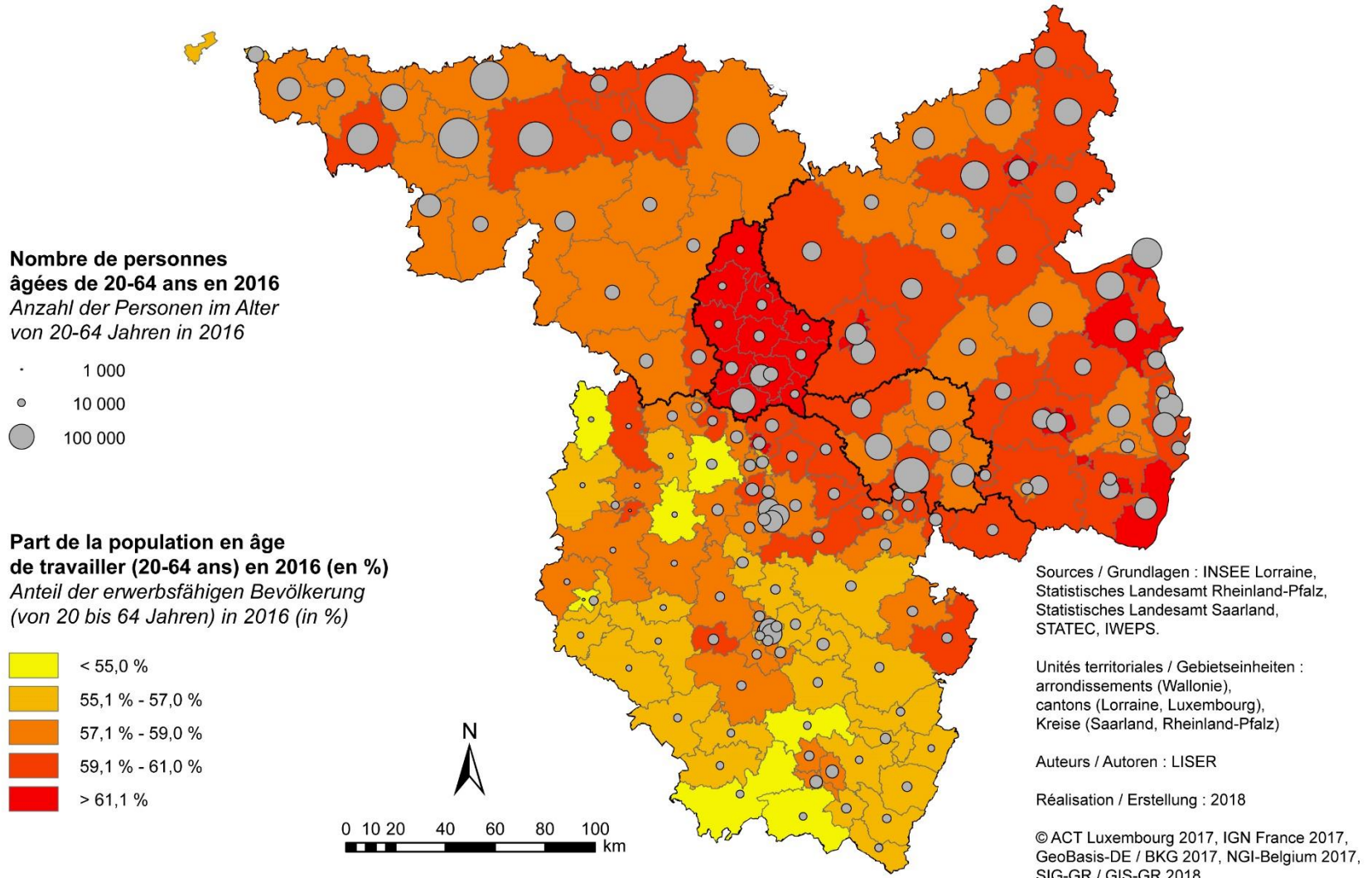
Veränderung der erwerbsfähigen Bevölkerung zwischen 2000 und 2016*



* Lorraine (1999-2014) - Lothringen (1999-2014)

Part de la population en âge de travailler (20-64 ans) en 2016*

Anteil der erwerbsfähigen Bevölkerung (20-64 Jahre) in 2016*



* Lorraine (1999-2014) - Lothringen (1999-2014)

Des situations territoriales asymétriques face au chômage

Le taux de chômage, au sens du Bureau International du Travail (BIT)¹, s'élève à 7,9 % dans la Grande Région en 2016, représentant un effectif de 544 975 personnes. Ce taux est nettement en deçà de la moyenne européenne (9,4 %), et en baisse de 2 points depuis 2005. Le chômage est un indicateur crucial de la situation sociale des territoires, car il traduit l'inadéquation entre les besoins d'une économie régionale et la main d'œuvre disponible. Il constitue ainsi un révélateur de la fragilité du tissu économique ou au contraire de son dynamisme.

L'analyse du taux de chômage en 2016 met en évidence des différences nationales assez marquées au sein de la Grande Région, soulignant par là même l'effet structurant des frontières nationales. En Rhénanie-Palatinat, le taux de chômage est relativement faible (4,8 %), alors qu'en Sarre, bien que cette région ait connu des problèmes économiques et sociaux liés à la restructuration de ses industries (charbon et minerai de fer) à la fin du siècle dernier,

son taux de chômage reste modéré (6,7 %). L'une des raisons de ce faible taux résulte de la situation démographique peu dynamique de ces régions, qui entraîne une faible pression sur le marché du travail. Au Luxembourg, le taux mesuré en mai 2018 s'élève à 5,6 %, illustrant ainsi la situation économique plutôt favorable du pays. La Wallonie et la Lorraine sont particulièrement touchées par le phénomène du chômage, tant de manière relative (respectivement 10,6 % et 12,1 % de demandeurs d'emploi) qu'en valeur absolue (230 099 et 156 013 personnes). Une partie de ces deux régions reste fortement marquée par le déclin de l'emploi industriel, la dynamique de reconversion tardant à percer.

Les disparités au sein de chacun des territoires de la Grande Région sont toutefois moins marquées, même si les grandes villes (comme Metz, Nancy, Sarrebruck, Charleroi ou Ludwigshafen) tendent à présenter des taux plus forts que la moyenne régionale. Il peut s'agir des effets toujours vivaces de la désindustrialisation, comme le montrent les cas de Liège et Mons en Wallonie ou

encore des bassins sidérurgiques et houillers en Lorraine (Val de Fensch et Val de Rosselle notamment). Dans cette dernière région, les espaces en périphérie des grands pôles d'emplois messin et nancéen connaissent une situation néanmoins plus favorable. Il est à noter que malgré le dynamisme de son économie, certains territoires du Grand-Duché ont des taux supérieurs à 7 % (cantons d'Esch-sur-Alzette, de Diekirch ou de Wiltz).

Une évolution contrastée du chômage selon les versants de la Grande Région

Selon l'OIE, le taux de chômage dans la Grande Région a baissé de 2 points entre 2005 et 2015, passant de 10 % à 8 %. Sur la période d'étude (2000-2016), les résultats confirment cette tendance, qui se traduit par une diminution globale du nombre de demandeurs d'emploi (- 24 209 individus). A une échelle plus fine d'analyse, l'évolution du taux de chômage entre 2000 et 2016 met en lumière des divergences territoriales.

¹ La définition du chômage du BIT permet de réaliser des comparaisons internationales, au contraire des définitions nationales, qui

renvoient souvent à des dispositifs réglementaires propres. A l'échelle locale, les seules données disponibles correspondent

toutefois aux définitions nationales. A cette échelle, il convient donc d'être très prudent dans l'interprétation de ces résultats.

Les Länder allemands présentent tous deux une forte baisse (- 37 582 demandeurs d'emploi sur la période investiguée). Celle-ci découle à la fois d'une économie très dynamique et d'une mutation radicale des réglementations allemandes du marché du travail depuis 15 ans. A ce contexte fédéral, il faut ajouter une réduction localisée des populations en âge de travailler étant donné la démographie vieillissante.

Le Luxembourg a connu une hausse de son taux de chômage entre 2000 et 2014 (passant de 2,5 % à 7 %) avant d'enregistrer une baisse depuis lors. Cette situation s'explique par la vitalité de son économie et la dynamique de création des emplois (voir le cahier 3).

La tendance générale en Wallonie est à une hausse du nombre de demandeurs d'emplois (+ 11 794). Cependant, des dynamiques contradictoires sont observées. Les provinces du Hainaut et de Namur en Wallonie connaissent une dynamique assez favorable, avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi, alors que dans le reste de la

Wallonie, le taux de chômage demeure important et continue de croître légèrement par rapport à son niveau de 2000, surtout dans les arrondissements de Liège et Verviers.

En Lorraine, le chômage a crû entre 1999 et 2014. On dénombre 36 768 demandeurs d'emploi supplémentaires. Le taux de chômage a augmenté dans les deux principaux pôles urbains et, plus encore, dans les pôles industriels en dehors du sillon lorrain (Val de Rosselle, agglomération de Bar-le-Duc). La cause première de cette croissance provient des difficultés rencontrées par les entreprises industrielles à redynamiser leurs activités ; à cela s'ajoute le contexte de crise économique qui a amplifié cette tendance. Les forts taux de chômage de certains territoires s'expliquent aussi par les restructurations de l'armée, entraînant le départ de nombreux emplois (Metz, Commercy). La situation est plus favorable au sein des territoires résidentiels du nord de la Moselle, où la hausse du chômage reste contenue, parallèlement à une forte croissance démographique.

cinq est au chômage, puisque seuls les jeunes actifs sont comptabilisés dans le calcul de ce taux. En moyenne en Europe, 60 % des 15-24 ans sont scolarisés, et 40 % sont sur le marché

Particularités du chômage des hommes, des femmes et des jeunes

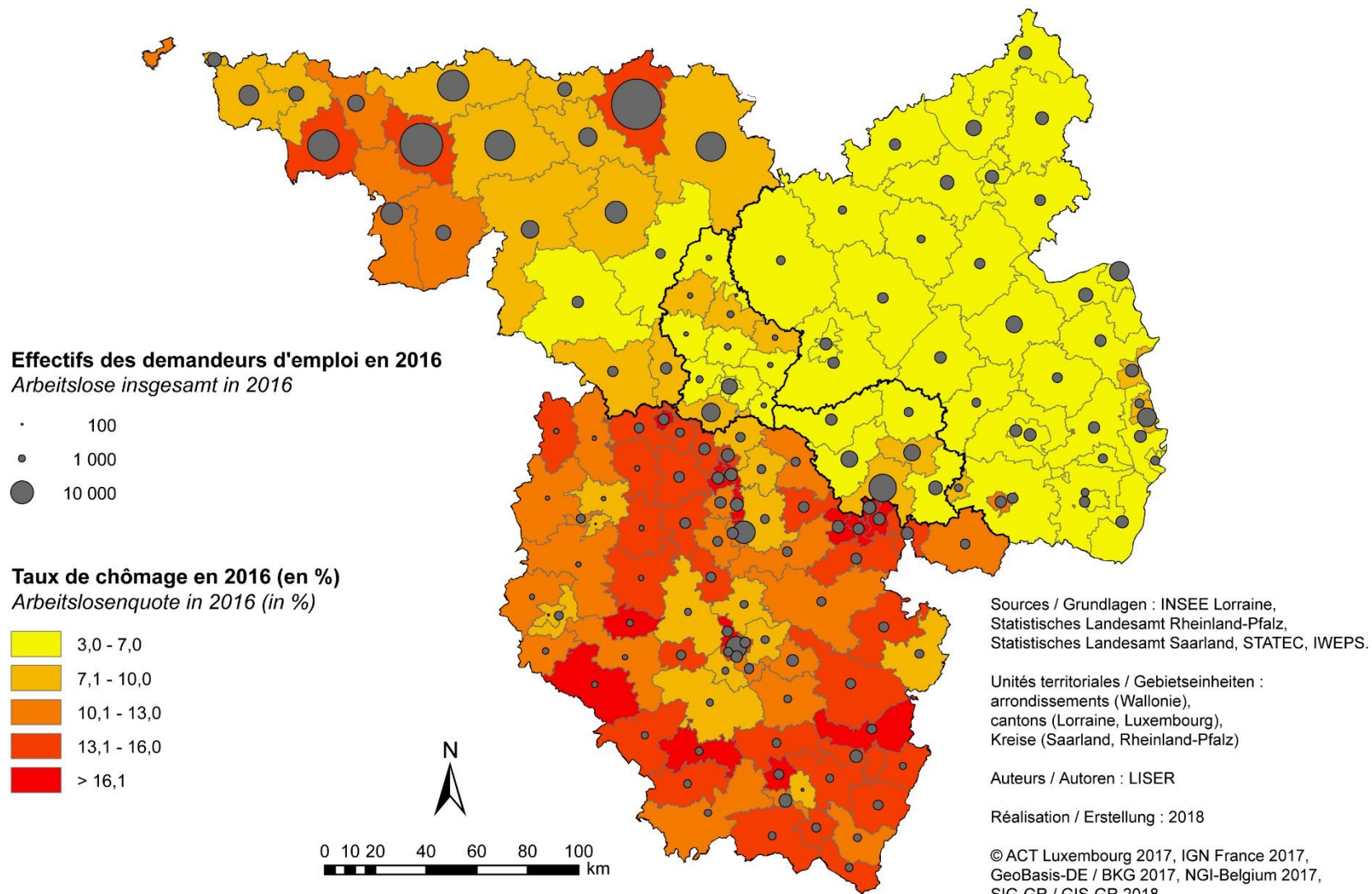
A l'échelle de la Grande Région, le taux de chômage des femmes (7,5 %) est inférieur à celui des hommes (8,3 %). L'écart est particulièrement fort en Sarre, en Lorraine et en Wallonie, où le chômage des hommes est particulièrement lié aux pertes d'emplois industriels. Inversement, au Luxembourg, le taux de chômage des femmes est beaucoup plus fort que celui des hommes (+ 1,2 point).

En 2015, le taux de chômage des jeunes actifs² (15-24 ans) atteint 19 % en Grande Région, supérieur à la moyenne européenne (14,8 % en 2017). Ce taux est particulièrement élevé en Wallonie (32,2 %), en Lorraine (29,1 %) ainsi qu'au Luxembourg (17,2 %). Dans ces trois territoires, ce taux est même en forte augmentation (entre + 3,6 points et + 5,2 points). Par contre, le chômage des jeunes actifs est plus faible en Rhénanie-Palatinat (7,4 % - Eurostat 2015) et en Sarre (10,1 % - Eurostat 2016) comparé au reste de la Grande Région.

du travail. Ce sont donc uniquement 19 % des 40 % qui sont sans emploi en Grande Région, soit un peu plus de 7,6 % des 15-24 ans.

² Le chômage des jeunes est délicat à interpréter et conduit généralement à des inexactitudes. Le score de 19 % en Grande Région ne veut pas dire que près d'un jeune sur

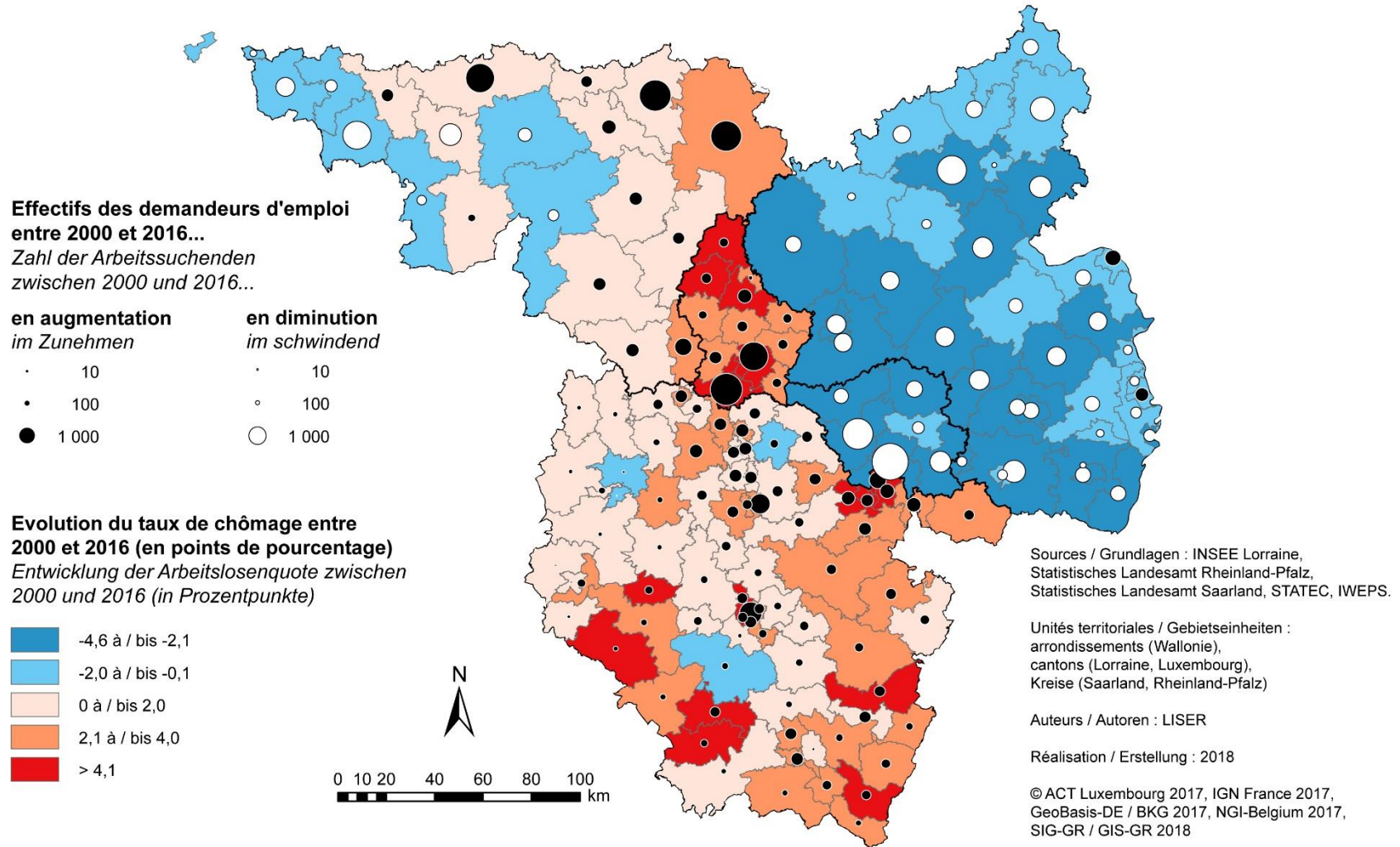
Taux de chômage en 2016* - Arbeitslosenquote in 2016*



* Lorraine (2014) - Lothringen (2014)

Evolution du taux de chômage entre 2000 et 2016*

*Entwicklung der Arbeitslosenquote zwischen 2000 und 2016**



* Lorraine (1999-2014) - Lothringen (1999-2014)
 Rhénanie-Palatinat et Sarre (2001-2016) - Rheinland-Pfalz und Saarland (2001-2016)

4) Projections démographiques

Des changements démographiques à venir dans la structure de la population

Dans une perspective historique récente, il y a eu une augmentation constante de la population au sein de la Grande Région, passée de 10,6 millions d'habitants en 1970 à 11,56 millions en 2016. Néanmoins, cette hausse est relativement faible par rapport à la moyenne européenne au cours de la même période (+ 9,1 % en Grande Région contre + 15,6 % à l'échelle de l'UE). En outre, les prévisions démographiques montrent des perspectives inégales selon les entités spatiales de la Grande Région.

Alors que la croissance de la population sur la période 1970-2016 était liée à l'essor démographique au Luxembourg, en Wallonie et en Rhénanie-Palatinat, les derniers travaux des offices statistiques de la Grande Région estiment que la population de la Grande Région atteindra 11,60 millions d'habitants en 2050, soit une augmentation de 0,16 % par rapport à 2016. Cette croissance démographique sera essentiellement portée à l'horizon 2050 par les dynamiques wallonnes (+ 12,3 %) et luxembourgeoises (+ 62,9 % soit plus de 900 000 habitants d'ici 2050). Les

prévisions pour la Lorraine signalent une stagnation démographique alors que les deux Länder allemands devraient accuser une forte baisse (- 23,4 % pour la Sarre, et - 12,13 % pour la Rhénanie-Palatinat).

Les données statistiques issues de ces études mettent en avant trois constats liés à la structure de la population, sans toutefois permettre une analyse spatiale fine à l'instar de la carte de la projection de la population en 2040, réalisée avec des données de 2013, qui est présentée dans ce cahier. En premier lieu, la part des seniors au sein de la population totale devrait s'accroître (passant de 19,6 % de la population en 2016 à 28 % en 2050) et ce dans toutes les régions, même si l'intensité de ce vieillissement varie entre les territoires. La croissance absolue de la population âgée de 65 ans et plus sera limitée en Sarre (+ 13 %), forte en Lorraine, Rhénanie-Palatinat et Wallonie (entre 35 % et 53 %) et exceptionnelle au Luxembourg (+ 168 %). En second lieu, la part des 20-64 ans devrait diminuer, passant de 59,6 % en 2016 à 52,6 % en 2050 (avec une baisse estimée à - 34,4 % en Sarre et une augmentation de + 44,3 % au Luxembourg). Enfin, la part des moins de 20 ans dans les

différentes entités de la Grande Région devrait également suivre des trajectoires distinctes : baisse nette en Sarre, Lorraine et Rhénanie-Palatinat (entre - 13 % et - 33 %) et augmentation forte au Luxembourg (+ 48 %) et plus modeste en Wallonie (+ 7 %).

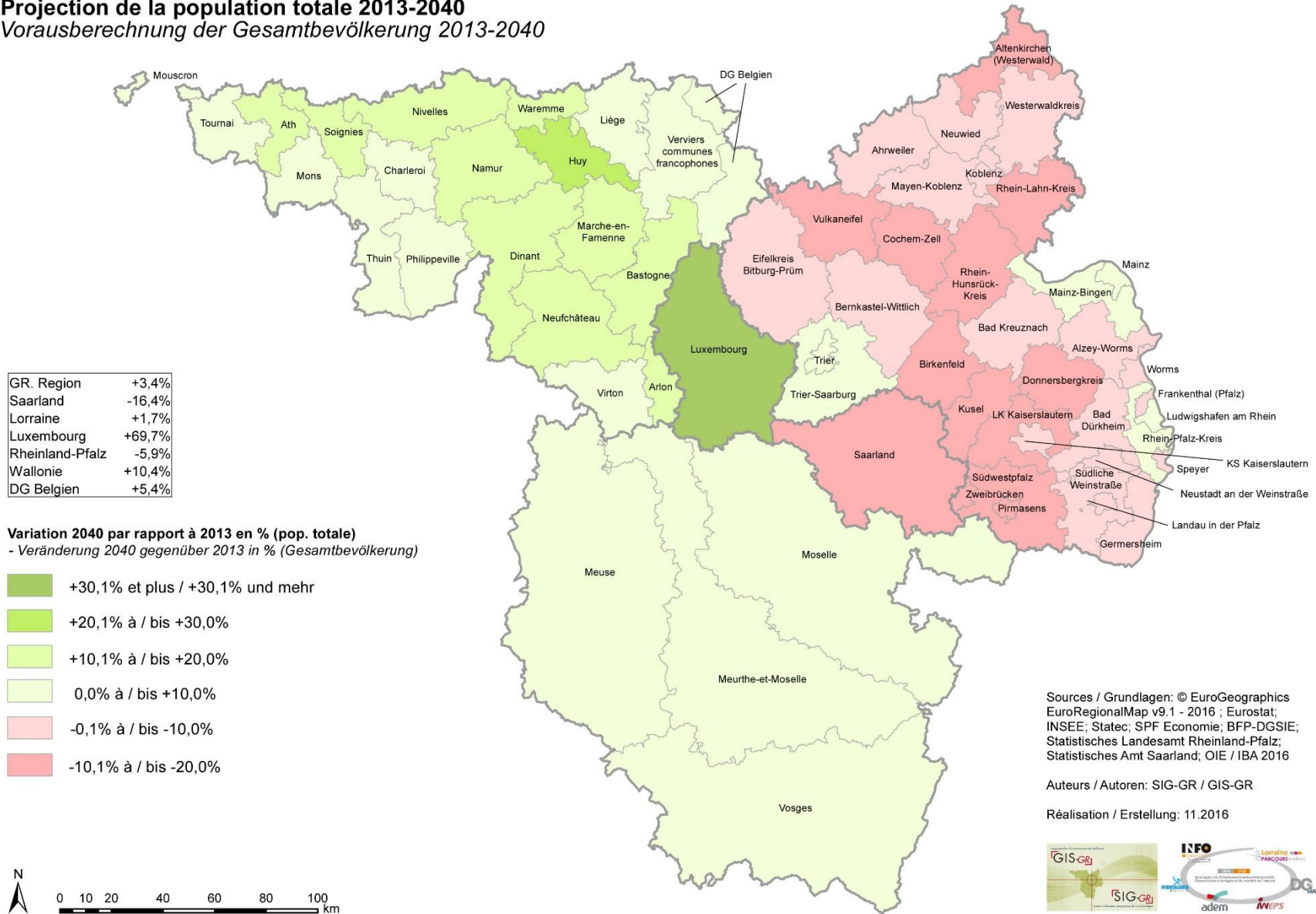
Estimation de la progression de la population entre 2016 et 2050 par tranche d'âge (en %)

2016-2050	< 20 ans	20-64 ans	≥ 65 ans	Total
Sarre	-33,7	-34,4	13,0	-23,4
Lorraine	-13,3	-14,1	44,2	-2,6
Luxembourg	48,2	44,3	168,8	62,9
Rhénanie-Palatinat	-24,7	-24,6	34,8	-12,1
Wallonie	7,6	1,8	53,3	12,3
Grande Région	-7,6	-11,6	44,6	0,2

Sources : Saarland: 13. koordinierte Bevölkerungsvorausberechnung, Lorraine: INSEE, Projections de population Omphale, Luxembourg: STATEC / EUROSTAT, Projections de population, Rheinland-Pfalz: 4. regionalisierte Bevölkerungsvorausberechnung des Statistischen Landesamtes Rheinland-Pfalz, Wallonie: Bureau fédéral du Plan; SPF Economie - Direction générale Statistique; Observations 1991-2015, Perspectives 2016-2061

Projection de la population totale 2013-2040

Vorberechnung der Gesamtbevölkerung 2013-2040



5) Quelle coopération transfrontalière en matière de santé ?

La Grande Région se caractérise par une situation démographique contrastée qui implique la présence d'une série de services publics adaptés aux besoins du territoire. L'accès aux soins de santé à l'échelle transfrontalière peut constituer un atout pour des populations ne disposant pas de tels services dans leur pays de résidence et à proximité.

Flux transfrontaliers de patients en Grande Région

La directive-cadre européenne relative à la sécurité et à la santé au travail (directive 89/391 adoptée en 1989) permet une mobilité des patients au sein de la Grande Région et leur garantit un libre accès aux soins.

Pays d'accueil pour des soins médicaux	Nombre de patients étrangers
Allemagne	23 734
Belgique	37 051
France	8 365
Luxembourg	483

Source : Jutten et Janssens, 2016

Les principales raisons qui incitent les personnes à traverser la frontière pour se faire soigner sont la disponibilité et la qualité des soins offerts dans le pays voisin, la proximité du prestataire de soins et la possibilité de prise en charge des soins par les systèmes de sécurité sociale. La plupart des experts s'attendent, à l'avenir, à une augmentation importante du nombre total

de patients transfrontaliers. Dans le contexte de l'intégration européenne, la mobilité transfrontalière constitue une opportunité en matière de santé publique, à la fois pour les patients, les prestataires de soins, les assureurs et les autorités publiques. Cette dernière n'est pas le fait uniquement de la mobilité des patients. Il est de plus en plus fréquent que le prestataire de soins traverse la frontière ou qu'un traitement soit externalisé à l'étranger, notamment dans le cadre de tests médicaux très spécifiques.

Zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST)

Dispositif franco-belge structurant des bassins de soins transfrontaliers, il permet de passer d'une logique de conventions inter-hospitalières à une logique de conventions de territoire de santé transfrontalier qui vise la mise en commun

des moyens et techniques déployés dans chaque espace frontalier.

Deux ZOAST ont été créées en 2008 au sein de la Grande Région : les ZOAST Ardennes et Lux-Lor. La première ouvre l'accès aux soins dans les hôpitaux belges à la population du département des Ardennes. Les patients sont pris en charge par le système de sécurité sociale français grâce à l'installation de lecteurs de carte de sécurité sociale française dans les établissements belges. La seconde permet aux patients de se faire soigner sans l'accord du médecin-conseil de leur organisme de sécurité sociale dans la zone frontière Lorraine et Province de Luxembourg belge. En outre, un processus de collaboration médicale a permis de dynamiser la coopération sanitaire et de maintenir une offre de soins hospitalière sur le versant français. Cette ZOAST a été étendue par la suite aux assurés sociaux luxembourgeois.

Une coopération transfrontalière plutôt déséquilibrée

La situation actuelle, caractérisée par une pression financière croissante sur les systèmes de soins de santé, incite à une mutualisation des efforts à l'échelle transfrontalière et à une meilleure répartition des investissements dans les coûts des infrastructures et des services publics. De plus, face à la mobilité croissante des personnes au sein de l'Union européenne, une plus grande attention est accordée à la question des soins de santé dans une perspective transfrontalière. Depuis le début des années 2000, l'UE cofinance des projets transfrontaliers dans le domaine de la santé. Durant les deux dernières programmations Interreg III A (2000-2006) et Interreg IV A (2007-2013), 24 actions ont été réalisées en Grande Région, pour un financement total de 27 196 073 €.

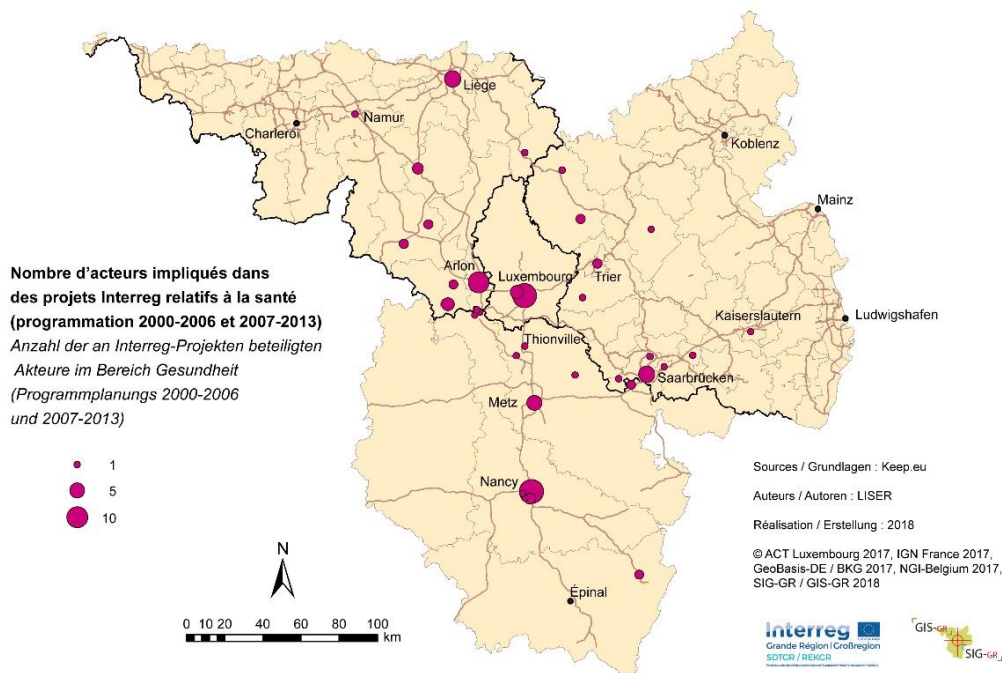
Ces projets visent principalement à créer des réseaux d'acteurs (entre établissements de soins, institutions publiques, personnels soignants, ou associations) afin d'améliorer la coopération sanitaire transfrontalière, la formation des professionnels du secteur de la santé, mais également à renforcer les liens entre les acteurs sur des thématiques

spécifiques (jeunesse, personnes dépendantes, cardiologie ou ostéoporose).

Au niveau des partenariats transfrontaliers, on constate une forte prédominance des acteurs belges et français. Les acteurs lorrains et wallons représentent près de 70 % des acteurs impliqués dans des projets transfrontaliers relatifs à la santé. Cela se traduit par la signature de plusieurs accords bilatéraux : un accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalier, un

accord-cadre franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées et un accord en matière de sécurité sociale. La carte révèle la localisation des acteurs impliqués dans les projets transfrontaliers relatifs à la santé. Malgré les limites d'un tel indicateur, on observe des logiques de coopération de proximité autour des principales villes situées au cœur de la Grande Région (Luxembourg, Nancy, Arlon, Sarrebruck, Liège et Metz).

Coopération transfrontalière en matière de santé entre 2000 et 2013
Grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Bereich Gesundheit zwischen 2000 und 2013



6) Premiers bilans

Découlant de l'analyse des dynamiques démographiques, cette partie vise à mettre en lumière des problématiques clefs pour le développement futur de la Grande Région. L'idée n'est pas d'être exhaustif - toutes les problématiques ne peuvent être traitées à cette échelle - mais de se focaliser sur celles dont les acteurs de la coopération territoriale peuvent se saisir.

1) De la difficulté à prendre en compte des dynamiques démographiques diverses

Comme présentées dans ce cahier, la structure démographique et l'évolution de la population en Grande Région ne poursuivent pas les mêmes tendances d'un territoire à l'autre, soulignant un effet structurant des frontières nationales. De fait, les défis territoriaux et les besoins, notamment en termes d'équipements et de services publics, ne sont ni similaires, ni convergents entre les entités qui composent la Grande Région.

En conséquence, et d'une manière générale, pour que la stratégie territoriale soit commune et partagée par tous les acteurs institutionnels, elle devra tenir compte des objectifs différenciés et adaptés à chaque territoire (notamment les espaces frontaliers qui expérimentent plus directement le processus d'intégration transfrontalière), et identifier des points de convergences ou des complémentarités potentielles entre les territoires pour donner un sens à des actions communes.

2) Le vieillissement de la population, une problématique multidimensionnelle

La question du vieillissement de la population constitue une problématique largement partagée par l'ensemble des territoires de la Grande Région. Les taux de natalité relativement bas conjugués à l'augmentation de l'espérance de vie depuis une cinquantaine d'années en Europe (même si un léger recul a été observé récemment) modifient la structure démographique et contribuent au vieillissement structurel de la population.

Même si les territoires sont inégaux face au vieillissement de leur population résidente, ce phénomène va entraîner à terme des changements profonds des modes de vie et dans l'organisation future des territoires. Au-delà des impacts au niveau du financement des retraites (prise en charge économique et financière de cette population dans un contexte de diminution de la population active), dans le domaine de la santé (soins à domicile, en ambulatoire ou dans des structures

d'accueil adaptées pour les personnes âgées dépendantes), en termes d'isolement social (soutien des liens sociaux et intergénérationnels pour pallier les problèmes de solitude), le vieillissement de la population soulève également plusieurs questions en matière d'aménagement du territoire.

Les territoires devront à l'avenir s'adapter aux effets du vieillissement de la population en termes d'environnement urbain afin de faciliter la mobilité des personnes âgées ou dépendantes et permettre un meilleur usage de l'espace par ces dernières, en termes d'accessibilité aux services et équipements publics aussi bien de manière physique que virtuelle, mais aussi en termes de logement en aménageant l'habitat pour permettre aux personnes de vieillir et bien vivre chez elles.

La diversité et l'enchevêtrement des défis induits par le vieillissement de la population posent en premier lieu la question de l'articulation et de la coordination des politiques sectorielles

(santé, social) avec celle de l'aménagement du territoire. D'autre part, ces défis interrogent sur la manière d'y faire face collectivement, et sur les initiatives prioritaires à mener à l'échelle transfrontalière.

3) Quels risques face à la mutation de la population active ?

La dynamique de métropolisation et les différentiels d'attractivité entre les territoires de la Grande Région ont entraîné une spécialisation fonctionnelle de l'espace de part et d'autre des frontières, divisant l'espace grand régional entre les territoires à dominante productive qui concentrent la majorité des emplois, et les territoires à dominante résidentielle dont certains peinent de plus en plus souvent à financer les services publics de proximité essentiels à leur population. Cette situation engendre de fait de fortes interdépendances (transfrontalières) entre les territoires.

En outre, dans cette configuration spatiale particulière, le Luxembourg s'affirme comme le pôle urbain le plus dynamique de la Grande Région, d'un point de vue démographique mais aussi économique

(voir le cahier n°3). Son essor entraîne notamment un flux important de travailleurs frontaliers vers son territoire, mettant sous tension les infrastructures de transport et les équipements publics existants (voir le cahier n°2).

La baisse envisagée de la population âgée de 20 à 64 ans en Grande Région par les projections démographiques de l'OIE, avec une diminution de 8,5 % de la population active d'ici à 2040, interroge sur la pérennité du modèle économique et social en vigueur. Trois types de risques peuvent être considérés :

- i) Les tendances démographiques peuvent potentiellement entraîner des risques d'assèchement des bassins de main d'œuvre à moyen terme, voire des risques de concurrence entre les pôles d'emploi pour attirer les actifs qualifiés.
- ii) Les mutations des emplois et des compétences requises dans le cadre d'une économie de la connaissance, marquée par la transition numérique, requièrent une anticipation des besoins en personnels qualifiés et en formation, afin d'une part de prévenir des risques de déqualification ou au contraire de surqualification des

« compétition ». Dans ce cadre, la coopération renvoie à une coopération d'opportunité entre

salariés, et d'autre part de répondre aux besoins (futurs) des employeurs.

iii) Enfin, dans un contexte de robotisation et de digitalisation croissante de l'économie, le fort taux de chômage persistant dans certaines régions constitue un signal du risque d'exclusion du marché de l'emploi pour les personnes peu ou non qualifiées en Grande Région et pose la question de leur devenir.

4) La coopération en matière sanitaire entre impératifs financiers et élargissement de l'offre de soins

Dans le domaine de la santé en Grande Région, on observe une forme de « coopération³ » qui se traduit par une coopération inter-hospitalière de part et d'autre des frontières et par une compétition dans le recrutement des personnels soignants. Cette coopération et les politiques nationales de concentration des équipements publics peuvent accentuer les déséquilibres entre les territoires (déserts médicaux dans les marges rurales et clusters santé dans les pôles métropolitains) et susciter une accessibilité inégale au soin. Dans ce cadre,

acteurs institutionnels dans un contexte de compétition interterritoriale.

³ La « coopération » est la combinaison des termes de « coopération » et de

les défis de la coopération transfrontalière en matière de santé sont à la fois d'ordre territorial, économique et organisationnel et concernent (i) l'accès à des soins de qualité pour les populations des régions frontalières, (ii) l'organisation de l'offre de soins en encourageant le partage des ressources matérielles et humaines, et la mise en réseau des hôpitaux, (iii) la mutualisation des connaissances et des pratiques entre les personnels de santé des pays, et enfin (iv) la prise en considération des effets structurants des établissements de soins sur l'espace et des effets induits à l'échelle transfrontalière.

5) La gouvernance transfrontalière et les territoires d'action

En reprenant une formule écrite par Michel Foucher à propos de l'Europe (2016), on pourrait dire que la Grande Région est un nom flottant, et l'espace qu'il désigne n'a pas de limites nettes préexistantes, de sorte que sa définition demeure ouverte. Cette incertitude représente à la fois une difficulté - quels sont les espaces de vie commun et les territoires d'action de « la Grande Région » ? - et un avantage, car elle est créatrice de dynamique. Mais c'est la politique des acteurs de la Grande Région qui va dessiner la géographie de l'ensemble

qu'ils forment. Tel choix politique induira telle délimitation.

L'analyse de la structure spatiale de la Grande Région met en lumière quatre ensembles urbains distincts (l'espace oriental rhénan-palatin structuré autour de Ludwigshafen, Mayence et Coblenche, le corridor urbain wallon allant de Mons à Liège en passant par Charleroi et Namur, l'espace Sarre-Moselle Est composé de la Sarre et des unités urbaines de Sarreguemines et Forbach, et enfin l'espace métropolitain Lorraine-Luxembourg structurée autour du sillon lorrain, du Luxembourg, de l'arrondissement d'Arlon et de l'aire urbaine de Trèves), dont seuls deux ont une dimension transfrontalière. Dans l'optique d'établir une stratégie territoriale transfrontalière se (re)pose la question de la coopération institutionnelle et des périmètres d'action sur lesquels intervenir. Qu'est ce qui fait sens en termes d'aménagement et de développement territorial ? A quelle(s) échelle(s) spatiale(s) souhaite-on intervenir ?

La définition d'un périmètre d'action demeure toujours d'actualité, et ce d'autant plus dans un contexte de reconfiguration territoriale en France avec la création de la région Grand Est. Par ailleurs, des aires urbaines comme Liège,

Namur, Charleroi, Tournai, Epinal (voire Nancy), Coblenche, Ludwigshafen ne semblent pas directement impliquées par des interdépendances territoriales transfrontalières au sein de la Grande Région et sont plutôt insérées dans d'autres dynamiques fonctionnelles.

Le décalage entre le périmètre « institutionnel » déterminé par les instances de la Grande Région, mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux (mais pas les acteurs locaux), et le territoire « fonctionnel » dont les interactions sociétales se manifestent à une échelle plus locale et avec une dimension transfrontalière, génèrent des incohérences à la fois dans la définition spatiale de la région métropolitaine polycentrique transfrontalière et dans la gestion même de cet espace. Une certaine logique tendrait vers un resserrement de la coopération transfrontalière autour de l'aire métropolitaine de Luxembourg, facilitant ainsi l'élaboration d'une vision et d'un projet territorial plus cohérent.

Références bibliographiques

AGAPE, 2018, *Infoobservatoire*, mai 2018.

AGAPE, ADUAN, AGURAM, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Université de Kaiserslautern, 2016, *Bilan et analyse transversale de l'existant*.

Comité de Coordination du Développement Territorial (CCDT), 2012, *Schéma de développement territorial de la Grande Région – volet 1: la dimension métropolitaine de la Grande Région*

CEPS/INSTEAD, 2014, *Etude préparatoire au volet économique du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région*, Rapport pour le compte du Comité de Coordination du Développement Territorial de la Grande Région, 103p.

CESGR - Comité économique et social de la Grande Région (2016) *Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2015-2016*.

Durand F., Decoville A. & Knippschild R., 2017, Everything All Right at the Internal EU Borders? The Ambivalent Effects of Cross-Border Integration and the Rise of Euroscepticism. *Geopolitics*.

ESPON (2010) *Metroborder*, Rapport final. ESPON : Luxembourg.

Foucher M., 2016, « Un espace politique à géométrie variable - L'Union européenne au défi de ses frontières », *Le monde diplomatique* – novembre 2016 pp. 20-21.

IBA/OIE, 2016, *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – évolution démographique*, dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi pour le quinzième Sommets des Exécutifs de la Grande Région.

IBA/OIE, 2016, *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – situation du marché de l'emploi*, dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi pour le quinzième Sommets des Exécutifs de la Grande Région.

INSEE, 2014, *Les déplacements domicile-travail en transports en commun rendus difficiles par la périurbanisation*, Insee Analyses Lorraine, n°2, juillet 2014.

Jutten K. et Janssens P., 2016, *Patients sans frontières Flux de patients transfrontaliers dans le Benelux*, Secrétariat général de l'Union Benelux.

LISER, 2015, *Opportunities of cross-border cooperation between small and medium cities in Europe*, Rapport de l'Observatoire du Développement Spatial pour le Département de l'Aménagement du territoire MDDI, 55 p.

Sohn C., ed. 2012. *Luxembourg: An Emerging Cross-border Metropolitan Region*. Brussels: Peter Lang.

Cahier thématique n°1 : Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés

L'action 3 du projet Interreg SDT GR intitulé « *Constituer un socle de connaissances partagé et un langage commun* » vise à fournir un éclairage multithématique sur le territoire de la Grande Région. Quatre thèmes ont été identifiés et sont déclinés dans un cahier spécifique. Un cinquième cahier retranscrit la synthèse des deux ateliers réunissant l'ensemble des acteurs clefs de la Grande Région pour identifier les enjeux sectoriels et transversaux du développement territorial futur de la Grande Région (risques et opportunités).

- Cahier thématique n°1 : Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés
- Cahier thématique n°2 : Mobilité des personnes et des marchandises
- Cahier thématique n°3 : Développement économique
- Cahier thématique n°4 : Environnement – Energie
- Cahier synthétique n°5 : Enjeux du développement territorial de la Grande Région

Schéma de Développement Territorial de la Grande Région

CAHIER THEMATIQUE N°2

Mobilité des personnes et des marchandises



www.granderegion.net / www.grossregion.net



Année de réalisation

2018

Auteurs

Frédéric Durand, Christian Lamour et Nicolas Raimbault (LISER)

Alain Malherbe, Martin Grandjean, Alexandre Leclercq et Arthur Nihoul (CREAT)

Jean-Marc Lambotte, Xavier Dupont, Henry-Jean Gathon et Hubert Maldague (LEPUR)

Marie-Françoise Godart, Etienne Castiau et Simon Verelst (IGEAT)



EDITO

Contexte géographique et institutionnel

La Grande Région est un espace transfrontalier localisé sur 4 pays (le Luxembourg, la France, l'Allemagne et la Belgique). Elle est composée de 5 régions (la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg et la Wallonie) et 3 langues y sont parlées (Allemand, Français, Luxembourgeois) (voir la carte administrative de la Grande Région page 6). La coopération transfrontalière est principalement structurée autour du *Sommet des Exécutifs*, composé de 10 partenaires institutionnels.

Historiquement, c'est un espace de coopération précurseur dont l'initiative remonte à la fin de la seconde guerre mondiale. La coopération d'abord économique et centrée sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'est peu à peu élargie à la fois thématiquement et géographiquement (création de SarLorLux, puis inclusion de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat). La Grande Région est aujourd'hui un espace de

coopération transfrontalière complexe qui offre une grande hétérogénéité et diversité institutionnelle et culturelle. La structure polycentrique caractéristique de la Grande Région présente des interdépendances territoriales très étroites entre certaines entités spatiales, notamment en lien avec le marché du travail. Trois espaces métropolitains ont même déjà été identifiés¹, mais un seul possède une dimension transfrontalière (CCDT, 2012).

Aujourd'hui, l'enjeu en matière de coopération territoriale transfrontalière est à la fois de répondre aux défis de la mondialisation et des effets induits par la multiplication des échanges mondiaux pour – dans une logique libérale – façonner des territoires compétitifs, mais également de faire face à un mouvement de repli identitaire annoncé, voire d'une démondialisation, entre renforcement des protectionnismes et montée du nationalisme. Dans ce contexte géopolitique et géoéconomique spécifique, le Sommet des Exécutifs de la Grande

Région a posé les jalons politiques afin d'élaborer une stratégie territoriale transfrontalière partagée par l'ensemble des partenaires. L'un des grands principes de cette dernière reposerait sur les complémentarités des territoires de la Grande Région et s'établirait dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux.

Le projet Interreg « Schéma de Développement Territorial de la Grande Région » (SDT GR) s'inscrit ainsi dans cette ambition politique et vise à définir une vision plus intégrée en matière d'aménagement du territoire dans l'optique d'organiser un développement plus équilibré de cet espace transfrontalier.

Objectifs de l'étude

Partant des quatre thématiques identifiées et validées par les responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire et du Sommet de la Grande Région (*Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés, Mobilité, Développement économique,*

¹ Le premier espace transfrontalier fonctionnel est situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupe le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de

Kaiserslautern; Un deuxième espace à dimension métropolitaine autour de l'axe rhénan et qui se compose de trois ensembles métropolitains nationaux allemands à savoir, Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar; Un troisième espace à dimension métropolitaine au Nord de la

Région Wallonne, composé de villes qui se tournent davantage vers Bruxelles, ainsi que des espaces métropolitains transfrontaliers tels que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège).

Environnement-Energie-Protection du climat), une série d'indicateurs a été sélectionnée pour analyser et cartographier les dynamiques socio-spatiales et environnementales à l'œuvre au sein de la Grande Région. Après approbation par le comité de pilotage du projet, les données ont été collectées par le SIG-GR et ont permis au comité scientifique de réaliser ce diagnostic territorial qui constitue une étude préliminaire à l'élaboration d'un document stratégique partagé. Il servira de socle de discussion commun pour déterminer dans une démarche de co-construction les enjeux, risques et opportunités du développement spatial de la Grande Région.

Dans cette perspective, les quatre cahiers ont comme principal objectif de dresser un tableau général du développement spatial en Grande Région pour nourrir les réflexions des acteurs engagés dans la coopération. Ils n'ont pas pour but de produire une analyse fine et détaillée de chaque thématique étudiée, ni de

multiplier les indicateurs statistiques ; d'autres études existent en ce sens.

Limites du diagnostic territorial

Lors de la rédaction du diagnostic territorial sur la mobilité, nos équipes ont été confrontées à l'obstacle majeur de la collecte de données statistiques harmonisées à une échelle comparable. Les échelles temporelles et spatiales des données régionales sont souvent différentes. Méthodologiquement, ces différences compliquent l'analyse.

Il y a lieu néanmoins de distinguer deux grands types de données au niveau de la mobilité et leur disponibilité : d'une part les données relatives aux infrastructures physiques existantes qui sont très majoritairement présentes pour l'ensemble des régions, et d'autre part les données relatives à l'utilisation de ces infrastructures (données relatives aux flux des personnes ou des marchandises) qui se font plus rares. Ce fait n'est pas neuf et vient compléter une série de constats déjà dressés par le passé². Le rapport du projet MORO³ énonce ainsi que l'analyse de la

thématique mobilité souffre : d'un manque de compatibilité des séries de données ; d'une trop faible résolution spatiale pour nourrir les processus d'aménagement du territoire ; et des lacunes en données dans les différentes composantes régionales. Afin de pallier ces lacunes, les équipes de recherche ont principalement axé leur travail sur l'analyse de différents documents stratégiques et sur diverses études. En ce sens, le diagnostic s'écarte par moments d'un recueil de données « froides » de l'état des lieux et aborde déjà les stratégies et propositions d'action des différents acteurs régionaux.

Les cartes produites dans le cadre de ce diagnostic illustrent essentiellement les différentes infrastructures présentes sur le territoire, l'accessibilité d'une partie d'entre elles par la route (accessibilité aux pôles multimodaux pour le transport des marchandises) ainsi que l'accessibilité routière aux pôles supérieurs de la Grande Région (mobilité des personnes). Ces accessibilités ont été déterminées à partir d'outils de service web de cartographie et de calcul d'itinéraires tenant compte de la

² Le SMOT Luxembourg-Wallonie de 2015 soulevait par exemple la difficulté de projeter les taux d'occupation futur des trains de passagers en fonction du report modal des automobilistes en l'absence d'analyses approfondies et de relevés de données actualisées (SMOT, 2015 : 40).

³ Observation territoriale Grande Région (2017) : Rapport final de la région modèle « Grande Région » sur le projet modèle d'aménagement du territoire (MORO)
« Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes ».

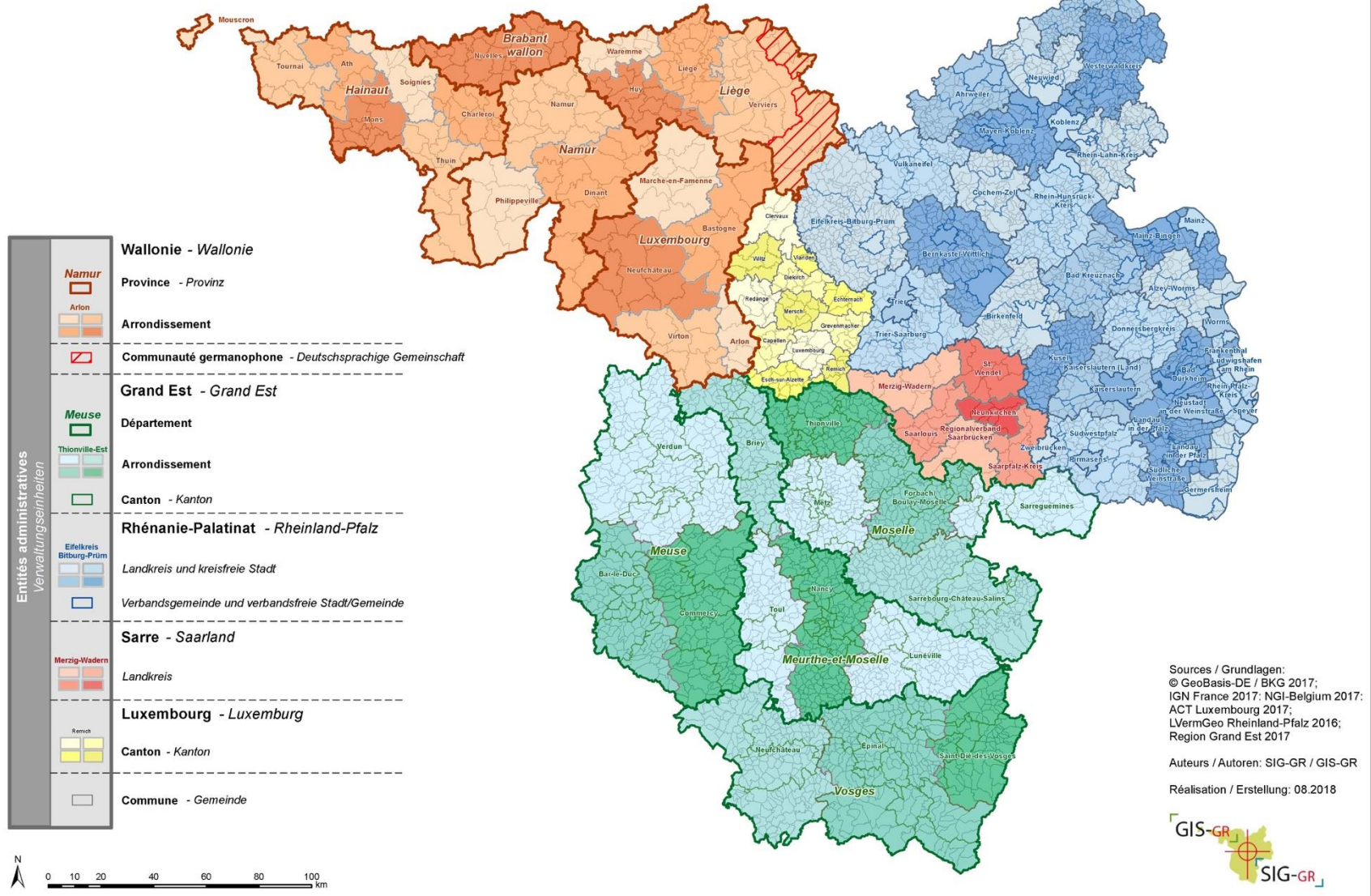
saturation des réseaux. L'utilisation de ce type d'outil apparaît comme une solution à envisager toujours davantage face aux lacunes énoncées plus haut mais pose cependant la question de l'utilisation de données non officielles.

Ainsi, à terme, en vue d'améliorer la réflexion stratégique à l'échelle transfrontalière, il serait opportun de :

- Combler les lacunes en matière de données statistiques (harmonisation, pas de temps similaire, échelle comparable) ;
- Améliorer la résolution spatiale des données (échelle plus fine) ;
- Renforcer la coopération entre offices statistiques nationales ou régionales afin de garantir des ressources comparables dans le temps ;
- Développer un observatoire statistique transfrontalier afin de maintenir une veille statistique et de disposer d'un outil d'analyse précis.

Carte administrative de la Grande Région (08/2018)

Administrative Karte der Großregion (08/2018)



Notes sur le cahier n°2

La thématique de ce cahier traite de la mobilité des personnes et du transport des marchandises au sein de la Grande Région.

La mobilité désigne l'ensemble des déplacements des personnes et des marchandises dans l'espace. Ainsi, rendus possibles par le réseau d'infrastructures des différents moyens de transport - automobile, ferroviaire, fluvial, aérien, vélo, marche à pied - des déplacements s'opèrent sur le territoire à des vitesses et sur des distances variables.

La mobilité des personnes découle des décisions et des comportements des individus face à leurs besoins de déplacement. Cette partie sera traitée dans un premier temps.

Dans un second temps sera présenté le transport des marchandises, une composante indispensable au développement économique permettant

aux entreprises d'avoir accès au marché globalisé, de se développer et d'être concurrentielles.

Trois échelles d'analyse ont été envisagées pour aborder les différents aspects de la mobilité au sein de la Grande Région : le niveau suprarégional, le niveau régional et le niveau transfrontalier.

Ce cahier a pour objectif de dresser un diagnostic devant permettre de cerner les enjeux de mobilité auxquels doit faire face la Grande Région. Vu le manque de données disponibles (voir « Limites du diagnostic territorial »), il se base principalement sur les documents et stratégies des différentes entités de la Grande Région. L'indication des sources permet au lecteur de retrouver l'information ou d'approfondir certains points abordés dans ce cahier.

SOMMAIRE DU CAHIER

1) Constats généraux	Page 9
1.1. Carte des corridors européens du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T)	
1.2. Carte des infrastructures et accessibilités pour le transport des personnes et des marchandises à l'échelle suprarégionale	
2) Mobilité des personnes : échelles suprarégionale et régionale.....	Page 13
2.1. Carte sur la qualité de connexion du transport public ferroviaire dans la Grande Région	
2.2. Carte sur la connexion du transport individuel motorisé aux heures de pointe dans la Grande Région	
2.3. Carte des projets prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région	
2.4. Carte des infrastructures et accessibilités pour le transport des personnes à l'échelle régionale	
3) Mobilité des personnes : échelle transfrontalière.....	Page 20
3.1. Carte des flux frontaliers dans la Grande Région	
3.2. Carte des P+R existants et projetés dans et autour le Luxembourg	
4) Mobilité des marchandises : échelles suprarégionale et régionale.....	Page 27
4.1. Carte des infrastructures et accessibilités pour le transport des marchandises à l'échelle suprarégionale et régionale	
5) Premiers bilans.....	Page 33

1) Constats généraux

La thématique de la mobilité est fortement présente dans les différents documents stratégiques des entités de la Grande Région. Malgré des divergences en matière d'ambitions, ceux-ci se rejoignent sur une série d'objectifs stratégiques : la volonté de tendre vers une mobilité plus durable, l'importance de se positionner à l'échelle suprarégionale en lien avec les corridors définis par la Commission européenne⁴, ou encore la nécessité d'améliorer les déplacements internes à la Grande Région en développant la complémentarité entre les modes de transport⁵.

Les flux internationaux de plus en plus importants dans les déplacements des personnes et des marchandises

Les entreprises et les personnes ont besoin d'une bonne accessibilité aux grands pôles européens et aux régions voisines via des réseaux de transports performants (TGV, autoroutes, aéroports, canaux, ports...). De ce fait, la Commission européenne a défini les lignes directrices pour le développement du Réseau Transeuropéen

de Transport (RTE-T) fixant les priorités et objectifs à atteindre. Ces directives prévoient la réalisation d'un réseau multimodal à l'échelle européenne (cf. page 11). Pour y parvenir, neuf corridors prioritaires ont été définis dont quatre traversent la Grande Région :

- Le corridor Mer du Nord-Méditerranée
- Le corridor Atlantique
- Le corridor Rhin – Alpes
- Le corridor Mer du Nord – Baltique

La présence de ces corridors confirme la position centrale et stratégique de la Grande Région au sein de l'Europe du Nord-Ouest. Cette localisation la soumet d'ailleurs à une multitude de flux qui impactent le territoire à différents niveaux.

Trois échelles pour appréhender les flux de circulation dans la Grande Région

L'échelle suprarégionale s'intéresse à l'intégration de la Grande Région au sein des réseaux européens et internationaux.

L'échelle régionale analyse les connexions entre les grands pôles et l'accessibilité à ceux-ci au sein de la Grande Région.

L'échelle transfrontalière aborde les liaisons transfrontalières entre les entités de la Grande Région. Par sa localisation centrale, le Luxembourg occupe une place prédominante à cette échelle.

Une répartition inégale des flux sur le territoire de la Grande Région

La demande en mobilité au sein de la Grande Région est liée essentiellement aux croissances démographique (cf. cahier 1) et économique (cf. cahier 3) ainsi qu'à une tendance à l'étalement urbain et à l'éclatement spatial des activités humaines (habitat, activités économiques, services, loisirs). Ainsi, au sein de la Grande Région, les axes de circulation soumis à pression se concentrent essentiellement sur le sud du Luxembourg et sur les espaces frontaliers, venant du nord de la Lorraine et du sud de la Wallonie. Cette tendance a pour conséquence la saturation de certains

⁴ Voir le règlement européen N° 1315/2013 qui actualise en 2013 les neuf corridors européens du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T).

⁵ Les Schémas Stratégiques de Mobilité Transfrontalières (SMOT) ont été établis entre le Luxembourg et la Wallonie (2015) et entre le Luxembourg et la Lorraine (2009).

tronçons sur le réseau de transports de la Grande Région.

Dans les contextes transfrontaliers, les réseaux de transports (route, rail, eau, air) traduisent encore trop souvent des logiques régionales ou nationales. Les zones transfrontalières sont par moment marquées par des discontinuités dans les infrastructures de transport ainsi que dans les offres de services qui y sont associées.

Augmentation constante de la demande en transport des marchandises et de la mobilité des personnes

Dans un marché de plus en plus global, les distances entre les régions productrices de biens et les régions de grande consommation augmentent de plus en plus⁶. L'ouverture de nouveaux marchés a en effet eu comme principale conséquence l'augmentation des distances parcourues par les marchandises et l'intensification des flux de transit. A cet éclatement du marché s'ajoute la nécessité de la minimisation des stocks. Par sa localisation, la Grande Région est fortement soumise à ce trafic international de marchandises.

Les déplacements domicile-travail ont aussi augmenté au sein de la Grande Région au

cours de ces dernières années tout comme les déplacements pour d'autres motifs (loisirs, achats...). La population se déplace donc plus qu'autrefois. Ainsi, la demande en transport des personnes croît plus vite que la population elle-même. Particulièrement concernée par la problématique du vieillissement (cf. cahier 1), la Grande Région devra en tenir compte pour les questions d'accessibilité.

Des facteurs émergents qui vont fortement modifier la mobilité

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au niveau de la mobilité est devenue réalité (télétravail, commande en ligne de marchandises, information en temps réel des perturbations du trafic routier et des réseaux de transport en commun, e-ticketing, plateformes web de co-voiturage...). S'ensuivent des changements majeurs dans la manière dont les personnes et les marchandises se déplacent. Tous les modes de transport sont impactés mais à des degrés divers. Suite à ce développement accru des NTIC et à l'émergence de nouvelles offres (voitures partagées, vélos partagés, service à la demande, billettique interopérable...),

différents organismes, associations ou villes envisagent de mettre en place le concept de « mobilité comme service »⁷.

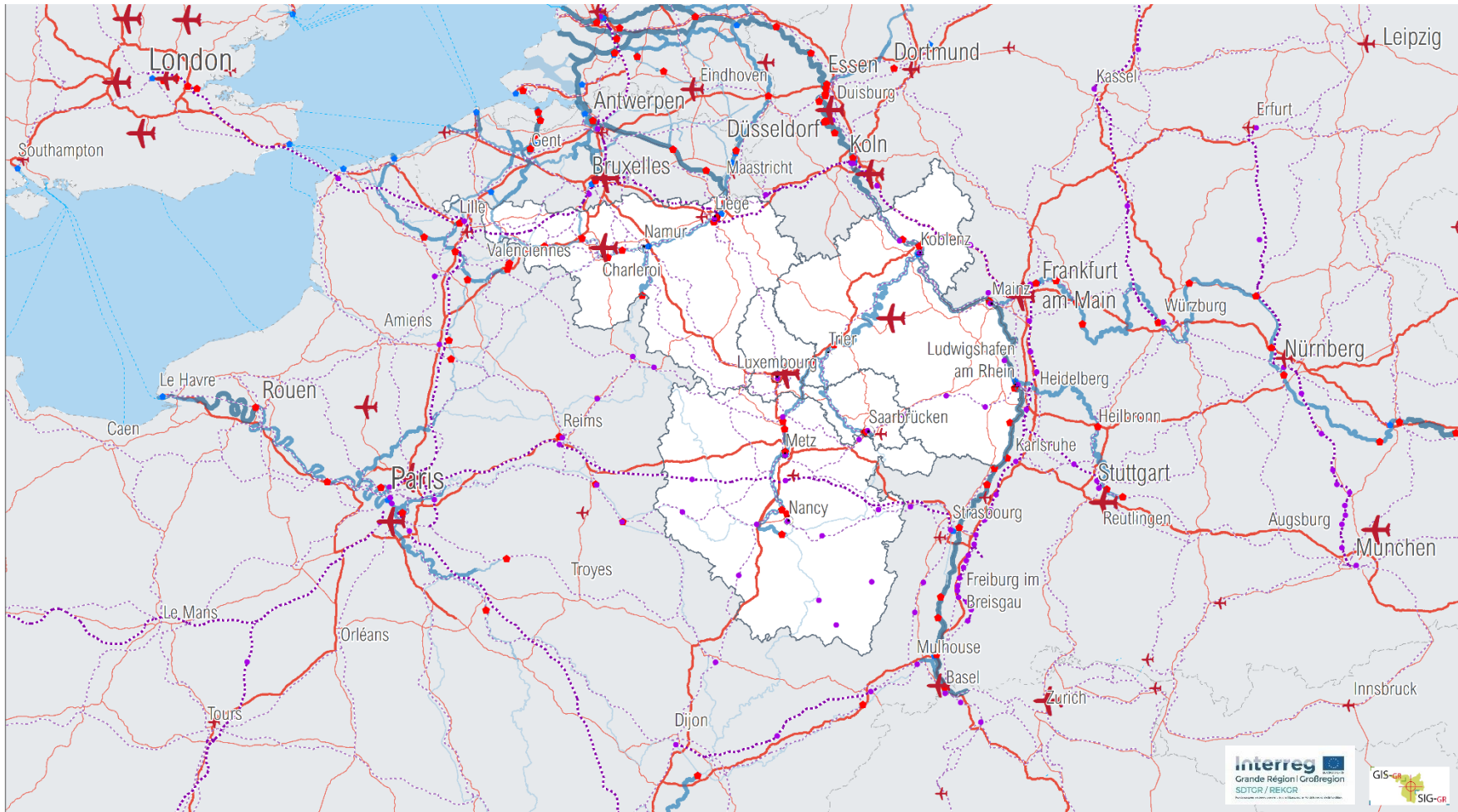
Le secteur du transport représente 29 % de la consommation d'énergie finale (cf. cahier 4) au sein de la Grande Région

Aussi bien pour les flux de circulation des personnes que des marchandises, le recours aux véhicules personnels ou au transport par route garde une position dominante par rapport aux autres modes de déplacement. Face aux défis du changement climatique et environnementaux, il est nécessaire de viser une maîtrise de la demande en mobilité (circuler moins) et d'encourager un report vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement (circuler mieux). Les différentes entités de la Grande Région montrent une grande volonté de diminuer la circulation des poids lourds sur le territoire et de lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle et plus particulièrement le phénomène « d'autosolisme ».

⁶ Conférence Permanente du Développement Territorial, « Diagnostic de la Wallonie », 2011.

⁷ « MaaS » en anglais ou « Mobility as a service ». L'idée générale est de mettre les voyageurs ou les marchandises

au cœur de la réflexion et de leur offrir des solutions de mobilité basées sur leurs besoins individuels.



Infrastructures de transports à l'échelle suprarégionale de la Grande Région / Verkehrsinfrastruktur auf überregionaler Ebene der Großregion

Aéroports/Flughäfen
(1.000 voyageurs/reisende)

- ✈ 10 - 500
- ✈ 501 - 1 000
- ✈ 1 001 - 2 000
- ✈ > 2 000

**Voies navigables/
Binnenwasserstraßen**
(Classification CEMT/ECMT Klassifizierung)

- I - (250 - 400 T)
- II - (400 - 650 T)
- III - (650 - 1.000 T)
- IV - (1.000 - 1.500 T)
- V - (1.500 - 6.000 T)
- VI - (6.000 - 12.000 T)
- Liaisons maritimes /
Seeverkehrsverbindungen

Réseau ferroviaire/Schienennetz

- Arrêts / Haltepunkte TGV ICE Thalys
Eurostar
- Ligne à grande vitesse (LGV) /
Hochgeschwindigkeitsstrecken
- Ligne ferroviaire / Eisenbahnstrecke
TENtec

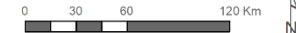
Réseau routier/Straßennetz

- TENtec - Routes principales /
Hauptachsen
- TENtec - Routes secondaires /
Sekundäre Achsen

Plateformes multimodales/Multimodale Plattformen

- Ports / Häfen TENtec
- Fluviale-route-ferroviaire /
Fluss-Straße-Schiene

- Frontières administratives /
Verwaltungsgrenzen
- Mers et océans / Meere und
Ozeane



Sources/Quellen : GISCO 2017
SIG-GR / GIS-GR 2017
European Environment Agency - 2012
OSM-2017
European Commission 2017
EUROSTAT 2018

Auteur/Autor : CREAT-UCL 2018
Date/Datum : 10/01/2019

2) Mobilité des personnes : échelles suprarégionale et régionale

Dans un contexte de globalisation, la localisation centrale de la Grande Région au sein de l'Europe du Nord-Ouest est un atout

Si la Grande Région est bien localisée sur le réseau RTE-T de l'Europe du Nord-Ouest, elle se trouve néanmoins en périphérie des grands pôles urbains qui la dynamisent à l'échelle internationale. La Grande Région étant traversée par quatre corridors, les stratégies de développement de ses différentes entités insistent sur le fait qu'une bonne articulation aux réseaux suprarégionaux est un élément clé.

Les relations internationales et suprarégionales se font principalement via les aéroports, le rail (TGV, Thalys, ICE) et le réseau autoroutier. Cela implique le renforcement et parfois l'adaptation des infrastructures existantes. Une carte reprenant les projets de transports prioritaires en Grande Région (cf. page 16) a été réalisé en 2013 sur demande de la CCDT⁸. Les différents documents

stratégiques témoignent également de la nécessité d'élaborer une vision commune pour la Grande Région qui complèterait l'organisation de la mobilité transfrontalière projetée au travers des SMOT Wallonie-Luxembourg, Luxembourg-Lorraine et Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Sarre.

La Grande Région dispose de 7 aéroports répartis dans les différentes entités

La Grande Région possède trois aéroports de moyenne envergure (plus de deux millions de passagers annuellement) et quatre aéroports de modeste envergure. Aucun aéroport ne propose des vols long-courriers.

L'aéroport de Charleroi (BSCA) est de loin celui qui transporte le plus de voyageurs (7.688.360 passagers^{9,10} par an). Par sa spécialisation dans le *low cost* et par sa localisation, l'aéroport de Charleroi a également un haut potentiel pour drainer des voyageurs venus du Nord-Pas-de-Calais, de la Flandre et de Bruxelles. Des

travaux d'extension sont en cours (dont la fin est prévue pour 2021) et permettront, entre autres, l'arrivée des vols longs courriers.

L'aéroport de Luxembourg-Findel est le second aéroport de la Grande Région en importance. Il a accueilli 3.553.823 de voyageurs en 2017.

L'aéroport de Frankfurt-Hahn est également spécialisé dans le low-cost. Troisième aéroport de la Grande Région, il reçoit en moyenne 2.358.423 de personnes.

En ce qui concerne les petits aéroports, les aéroports de Sarrebruck (373.204 voyageurs) et de Metz-Nancy-Lorraine (231.351 voyageurs) sont confrontés à des défis majeurs. L'aéroport de Liège est passé de 378.146 passagers en 2016 à 188.371 en 2017. Le document « Bilan et analyse transversale de l'existant » de 2016¹¹ précise que l'aéroport désire se focaliser davantage sur son activité logistique (cf. chapitre 4).

⁸ Comité de Coordination du Développement Territorial de la Grande Région.

⁹ Les chiffres de fréquentation des six aéroports sont issus de Eurostat et extraits le 09/01/2019 pour l'année 2017.

¹⁰ Passagers transportés.

Cette statistique concerne : les passagers d'un vol donné (avec un seul numéro de vol) ; tous les passagers payants et non payants dont le voyage commence ou se termine à l'aéroport déclarant et les passagers en correspondance qui montent ou descendent du vol à l'aéroport déclarant. En sont exclus les passagers en transit direct. Pour plus

d'informations :

https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/avia_pa_esms.htm

¹¹ AGAPE et al., 2016.

Enfin, et de manière plus anecdotique, on peut citer l'aéroport de Épinal-Mirecourt qui n'effectue plus que quelques vols.

Les aéroports de la Grande Région confrontés à une rude concurrence interne et externe

Sur base d'observations entre 2006 et 2016¹², on constate que les sept aéroports de la Grande Région évoluent à deux vitesses. Ainsi, en dix ans, l'aéroport de Charleroi a triplé son nombre de passagers et l'aéroport de Luxembourg-Findel l'a doublé. A contrario, les autres aéroports ont tendance à stagner voire à diminuer fortement, à l'image de l'aéroport de Sarrebruck qui a perdu presque 1.000.000 de passagers depuis 2006.

Les connexions aériennes proposées par les aéroports de la Grande Région sont essentiellement intra-européennes et à destination des villes secondaires. Ces aéroports, principalement exploités par des compagnies low-cost, telles que *Ryanair*, connaissent une concurrence très vive, comme en témoigne la fermeture de l'aéroport de Zweibrücken (Rhénanie-

Palatinat). Situé à moins de 100 kilomètres de l'aéroport de Sarrebruck en Sarre, l'aéroport de Zweibrücken a fermé ses portes en 2014. Ce cas de figure illustre une situation qui n'est pas isolée. En effet, l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine se situe à moins de 100 kilomètres de celui de Sarrebruck et de Luxembourg-Findel. Ce dernier se trouve aussi à une proximité géographique similaire de Frankfurt-Hahn. De plus, la concurrence doit également être appréhendée en lien avec les aéroports situés à proximité de la Grande Région.

La Grande Région se situe à proximité des plus grands aéroports internationaux

La Grande Région est localisée à proximité de certains des vingt plus grands aéroports de trafic international¹³: London-Heathrow (2^{ième}), Amsterdam-Schiphol (4^{ième}), Paris-Charles-de-Gaulle (5^{ième}), Frankfurt-am-Main (8^{ième}), London-Gatwick (13^{ième}) ou encore Munich (16^{ième}).

D'autres aéroports aux abords de la Grande Région sont également d'envergure internationale : Bruxelles, Köln/Bonn,

Düsseldorf ou encore Bâle-Mulhouse-Fribourg.

Classement des aéroports selon le nombre de passagers internationaux¹⁴

RANK 2017	RANK 2016	AIRPORT CITY / COUNTRY / CODE	INTL PASSENGERS	
			(Enplaning and deplaning)	Percent change
1	1	DUBAI, AE (DXB)	87 722 023	5.6
2	2	LONDON, GB (LHR)	73 187 198	3.0
3	3	HONG KONG, HK (HKG)	72 462 116	3.4
4	4	AMSTERDAM, NL (AMS)	68 401 146	7.7
5	5	PARIS, FR (CDG)	63 697 227	5.5
6	6	SINGAPORE, SG (SIN)	61 574 000	5.9
7	7	INCHEON, KR (ICN)	61 520 572	7.6
8	8	FRANKFURT, DE (FRA)	57 122 348	6.4
9	9	BANGKOK, TH (BKK)	48 811 600	7.8
10	10	TAIPEI, TW (TPE)	44 479 754	6.2
11	11	ISTANBUL, TR (IST)	44 254 473	7.5
12	14	KUALA LUMPUR, MY (KUL)	42 354 534	14.6
13	12	LONDON, GB (LGW)	41 476 858	5.3
14	15	MADRID, ES (MAD)	38 479 159	6.7
15	13	DOHA, QA (DOH)	35 262 164	-5.3
16	16	MUNICH, DE (MUC)	34 721 745	6.6
17	17	BARCELONA, ES (BCN)	34 527 018	6.8
18	18	TOKYO, JP (NRT)	33 090 944	3.4
19	19	NEW YORK NY, US (JFK)	32 431 419	2.1
20	22	TORONTO ON, CA (YYZ)	29 655 141	8.1
TOP 20 FOR 2017			1 005 231 439	5.7

Par ses infrastructures de transport, la Grande Région a l'opportunité de se connecter à ces hubs intercontinentaux jouant le rôle de portes d'entrée sur le marché mondial.

La question de l'accessibilité à ces aéroports constitue de ce fait un enjeu majeur. La complémentarité entre le transport aérien et le transport ferroviaire est d'ailleurs préconisée au sein de l'Union

¹² Les chiffres de fréquentation des sept aéroports sont issus de Eurostat et extraits le 15.03.2018 pour la période 2006-2016.

^{13,14} Classement, effectué par le Airport Council International, totalisant le nombre de passagers pour le trafic international (impliquant donc la traversée d'au moins une frontière nationale) en 2017.

Européenne. L'intermodalité TGV-avion, ayant principalement du succès avec les aéroports proposant des vols long-courriers¹⁵, est privilégiée au niveau des aéroports internationaux.

La concurrence joue par contre entre les trains à grande vitesse et les vols sur de moyennes distances

Différentes études s'accordent à dire qu'au-delà de deux heures et demie de temps de parcours, les parts de marché du train décroissent fortement face à l'avion¹⁶. En termes de distances, cela correspond à un rayon (maximum) de 500 kilomètres sur lequel le train resterait compétitif. Le secteur ferroviaire peut donc devenir plus performant que l'aérien pour les courtes ou moyennes distances. Les aéroports de la Grande Région, ne proposant pas de vol long-courrier, pourraient voir un nombre important de leurs destinations intra-européennes ainsi menacées. A noter que cette concurrence peut également être accentuée par des aides directes ou indirectes comme, par exemple, des facilités octroyées par les pouvoirs publics.

Les connexions ferroviaires de la Grande Région avec les grandes métropoles européennes en perte de vitesse

La mise à grande vitesse sur l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg-Strasbourg-Bâle (ex-projet EurocapRail) n'a toujours pas vu le jour. La liaison Bruxelles-Bâle via le Luxembourg a même été totalement supprimée en 2016 au profit d'un itinéraire plus performant via Paris ne passant plus par le Luxembourg.

L'axe nord d'une autre liaison TGV/ICE majeure reliant Paris-Frankfurt-am-Main via Sarrebruck, Kaiserslautern et Mannheim est menacé par une perte d'importance. En effet, l'achèvement de la liaison LGV Est reliant Paris à Strasbourg fait courir le risque que davantage de trains circulent sur la ligne Paris-Francfort via Strasbourg. Toutefois, l'arrivée de la LGV Est - avec l'arrêt Lorraine TGV entre Metz et Nancy - apporte une opportunité supplémentaire pour la Grande Région de se connecter au réseau suprarégional. Le Luxembourg, via l'axe Luxembourg-sillon lorrain, peut ainsi profiter du nouvel axe

LGV Est pour améliorer ses liaisons avec Paris et Strasbourg.

Ne figurant pas parmi les corridors du RTE-T, la connexion entre l'aire métropolitaine MAHHL¹⁷ et la Grande Région fait pourtant partie des priorités luxembourgeoises¹⁸. Pour le Luxembourg, une liaison directe plus performante avec Liège constituerait une porte d'entrée d'envergure européenne au nord de la Grande Région. Cette situation confirme le besoin de poursuivre la coordination de l'exploitation des réseaux entre les différents versants afin d'intégrer les confins des espaces transfrontaliers dans les aires métropolitaines transfrontalières.

Plusieurs documents stratégiques énoncent également le manque de connexion nord-sud et revendiquent la nécessité de développer le réseau ainsi que l'offre ferroviaire. Les cartes issues du rapport MORO¹⁹ ci-dessous illustrent ce déficit entre la Lorraine et la Rhénanie-Palatinat avec l'absence de liaison performante avec Cologne notamment. Même si la durée et la fréquence sont encore peu attractives, mentionnons que

¹⁵ IAURIF, « Le développement de la grande vitesse ferroviaire en Europe – Concurrence ou complémentaire avec le transport aérien ? », p. 26, 1999.

¹⁶ Frédéric Dobruszkes, « Multimodalité TGV-avion : considération sur le cas de Bruxelles », *Belgeo*, 4, p. 335-350, 2001.

¹⁷ Maastricht-Aachen-Heerlen-Hasselt-Liège.

¹⁸ AGAPE et al., 2016.

¹⁹ *Modellvorhaben der Raumordnung*, projet-modèle de l'aménagement du territoire.

les voyageurs bénéficient depuis fin 2017 d'une liaison directe Luxembourg-Düsseldorf via Trèves.

Les projets des nouvelles lignes Luxembourg-Bettembourg et Metz-Trèves confirment cette ambition.

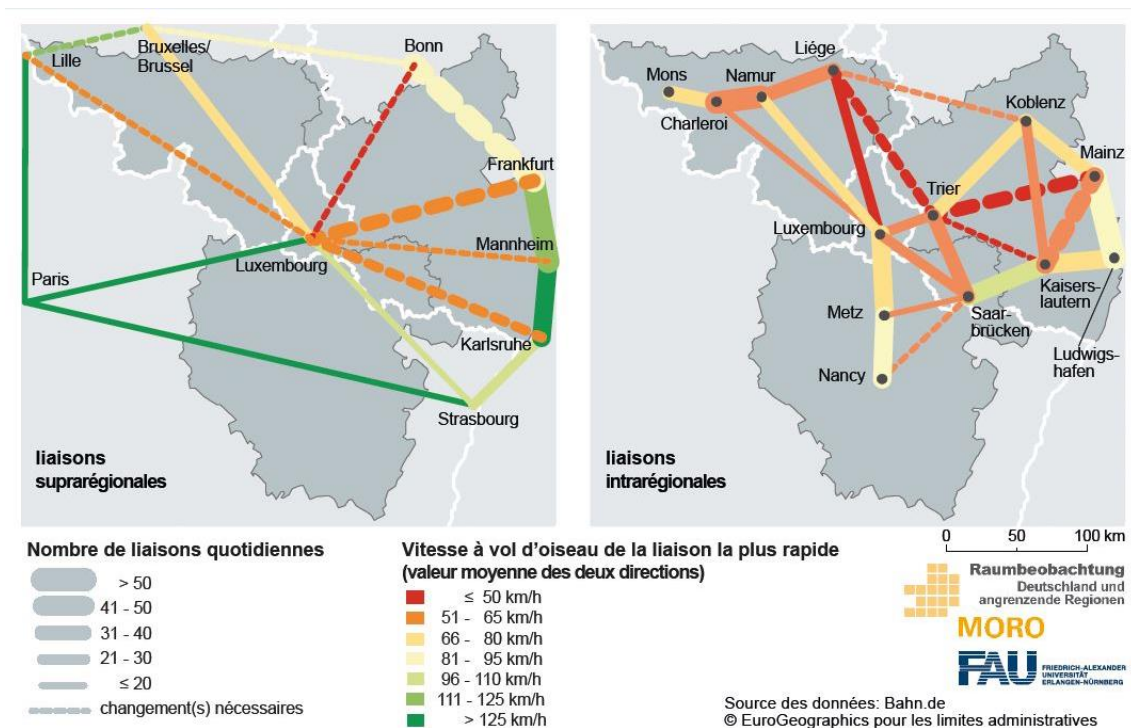
Le train et le transport en commun (bus et trams) sont les modes de transport privilégiés dans les visions stratégiques des différentes entités

Le transport en commun et en particulier le transport ferroviaire est une préoccupation amplement partagée par les différentes entités. Répondant au besoin d'accroissement de la mobilité sur les moyennes ou longues distances, le

transport ferroviaire a comme atout majeur d'être un moyen de déplacement pour un grand nombre de personnes tout en ayant un faible impact sur l'environnement. On peut également rajouter qu'à la différence du secteur aérien, le train ainsi que le bus offrent aux usagers un dispositif de contrôle moins contraignant et un accès plus central aux villes et pôles desservis.

Qualité de connexion du transport public ferroviaire dans la Grande Région

Source : FAU 2017 et modifié par S&W, cartes issues du rapport MORO (p.38)



Le transport par la route reste le moyen de déplacement privilégié des personnes

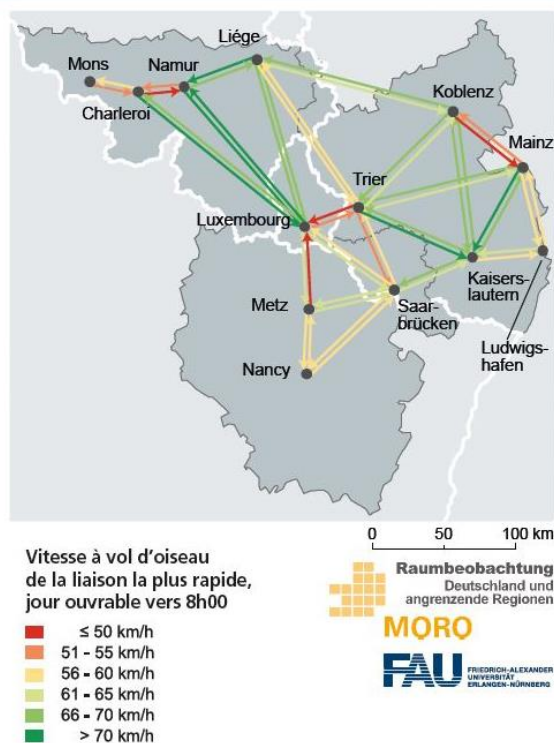
Le réseau routier de la Grande Région est dense et globalement de qualité. Certaines parties, comme l'ouest de la Rhénanie-Palatinat, montrent parfois cependant un réseau moins dense, moins entretenu ou moins équipé (absence de bande d'arrêt d'urgence par exemple). Toutefois, le principal problème concerne la congestion et les pressions accrues sur certaines infrastructures routières. Ces soucis se concentrent essentiellement dans et autour des différentes agglomérations. De nombreux projets de contournement d'agglomérations (Liège, Trèves, Thionville, Metz) sont toutefois en cours de réalisation ou de réflexion sur la Grande Région.

La décongestion des pôles urbains permet aussi de rejoindre les différentes villes du territoire plus rapidement. Les problèmes

de congestion sont également présents au sud du Luxembourg et à ses frontières belge, française et allemande.

Qualité de connexion du transport individuel motorisé aux heures de pointe dans la Grande Région

Source : FAU 2017 et modifié par S&W, carte issue du rapport MORO (p.39)



Source des données : google.maps.com (date d'interrogation des données : 27.29.06.2017) © EuroGeographics pour les limites administratives

Fortement impactés par les flux des navetteurs transfrontaliers (cf. chapitre 3) ces mêmes axes (E411, E25, E29, E44, E422) sont également fortement sollicités par du trafic de transit pour différents motifs (poids lourds de marchandises, travailleurs et vacanciers). Les projets de liaison ferroviaires Trèves-Luxembourg et Trèves-Metz devraient impacter et fluidifier le trafic autoroutier autour de Luxembourg. Du côté belge et français, relevons également qu'un nouvel itinéraire est en projet (en cours de construction) avec l'autoroute E420-A304-A34 reliant Bruxelles-Charleroi-Reims (l'objectif à plus long terme étant de relier Rotterdam à Marseille) et qui pourrait sensiblement impacter la circulation au sein de la Grande Région.

Les discontinuités frontalières du réseau autoroutier font l'objet de projets prioritaires²⁰

- En Rhénanie-Palatinat, le projet autoroutier « B50 Wittlich-Rheinböllen » prévoit (à long terme) de relier le nord-est de la Wallonie à Frankfurt-am-Main. Cette liaison doit également desservir l'aéroport de Frankfurt-Hahn. Si ce projet aboutit,

cette nouvelle liaison pourrait engendrer une concurrence entre les aéroports low-cost de Charleroi et de Frankfurt-Hahn. A noter qu'à ce jour, aucun investissement wallon n'est encore prévu.

- La finalisation de l'autoroute effectuant la liaison est-ouest entre la Wallonie (E411), le Luxembourg (A13) et la Sarre (E29). Dans la Sarre, l'autoroute existante (E29) a été complétée avec le prolongement à deux voies du tronçon entre les carrefours Merzig-Wellingen et Merzig-Schwemlingen achevé en août 2018.

- Le raccordement sur la E411 entre la Wallonie (A28) et la Lorraine (A30).

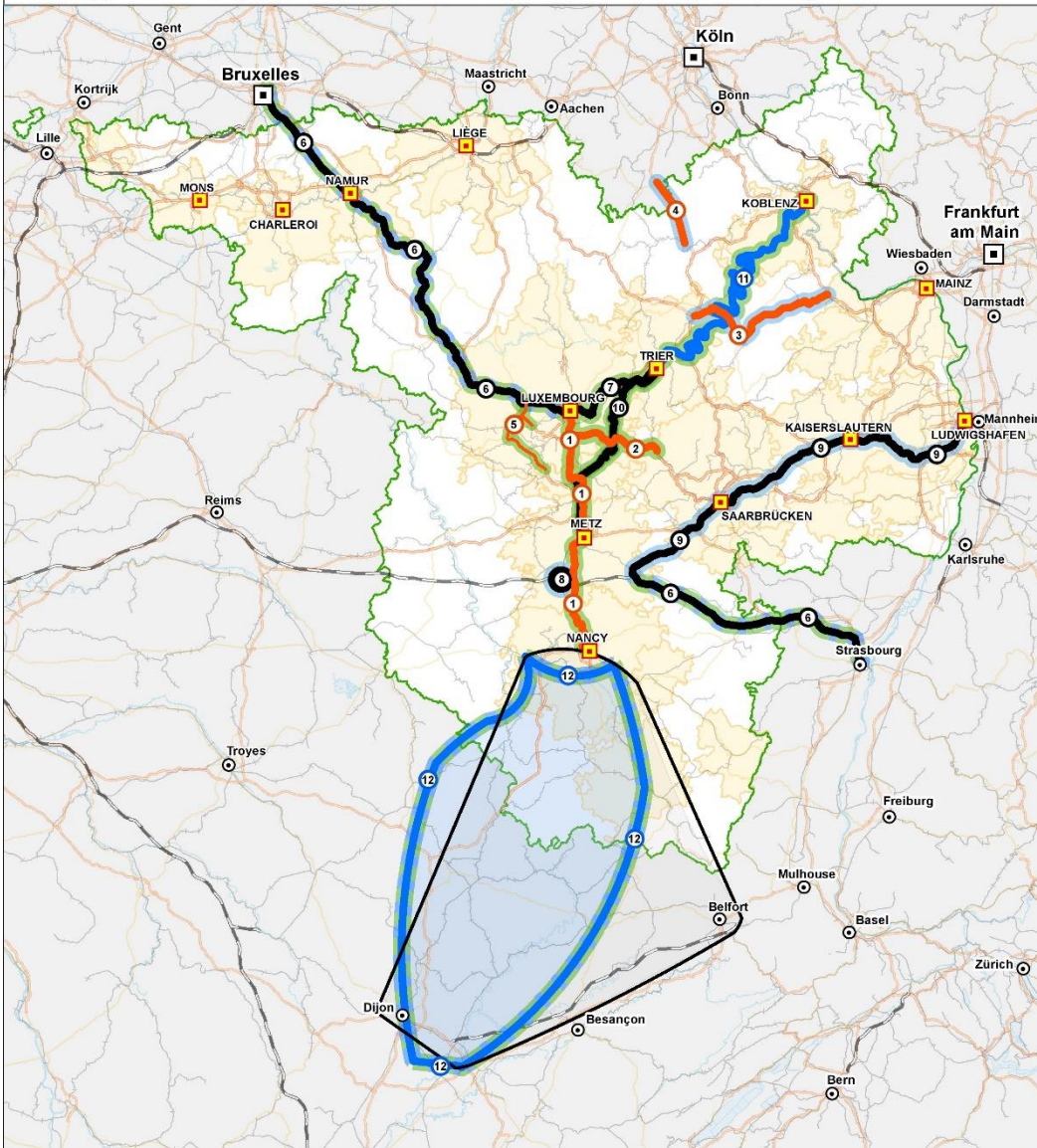
- La connexion nord-sud entre Nancy, Metz et la capitale du Luxembourg via la A31. L'amélioration des liaisons sera assurée par l'élargissement de l'axe Nancy-Metz et par un nouveau tronçon (à péage) allant de Thionville au Luxembourg²¹.

²⁰ Repris dans le document « Bilan et analyse transversale de l'existant » de AGAPE et al., 2016.

²¹ Steinmann L., (journal « Les Echos », site Internet), « Lignes TGV, autoroutes : les projets prioritaires... et ceux qui risquent d'être retardés », 1 février 2018.

Projets de transport prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région

- Vorrangige Verkehrsprojekte im Hinblick auf die metropolitane Entwicklung der Großregion



Projets prioritaires de transport Vorrangige Verkehrsprojekte	
	Projet d'envergure grand-régionale - Projekt großregionaler Tragweite
	Projet d'envergure européenne - Projekt europäischer Tragweite
	Projet d'envergure grand-régionale et européenne - Projekt großregionaler und europäischer Tragweite
	Projet routier de priorité 1 - Straßenprojekt erster Priorität
	Projet routier de priorité 2 - Straßenprojekt zweiter Priorität
	A31 amélioration de la liaison entre Luxembourg et Nancy - A31 Verbesserung der Verbindung zwischen Luxemburg und Nancy
	Finalisation de l'autoroute reliant Wallonie - Luxembourg (A13) - Sarre (A8) - Fertigstellung der Autobahnverbindung Wallonie - Luxemburg (A13) - Saarland (A8)
	B50 Wittlich-Rheinböllen - B50 Wittlich-Rheinböllen
	A1 section entre l'échangeur de Kelberg et l'échangeur de Lommersdorf - A1 Abschnitt zwischen der Anschlussstelle Kelberg und der Anschlussstelle Lommersdorf
	Raccordement de l'A28 belge à l'A30 française - Anschluss der belgischen A28 an die französische A30
	Projet ferroviaire de priorité 1 - Eisenbahnprojekt erster Priorität
	Eurocaprail: Amélioration de la connexion Luxembourg-Bruxelles et sa prolongation vers Strasbourg - Eurocaprail: Verbesserung der Verbindung Luxemburg-Brüssel und seine Verlängerung nach Strasbourg
	Amélioration de l'infrastructure ferroviaire entre Luxembourg et Trèves - Verbesserung der Schieneninfrastruktur zwischen Luxemburg und Trier
	Pôle d'interconnexion TGV/TER - Verbindungspunkt TGV/TER
	LGV Est, branche nord : Section Baudrecourt - Mannheim - LGV Ost, Nordost : Abschnitt Baudrecourt - Mannheim
	Liaison ferroviaire Trèves-Metz - Schienenverbindung Trier-Metz
	Projet fluvial de priorité 1 - Binnenschiffahrtsprojekt erster Priorität
	Doublage de la capacité des écluses sur la partie allemande de la Moselle canalisée - Verdopplung der Schleusenkapazität auf dem deutschen Teilabschnitt der kanalisiertem Mosel
	Liaison Saône-Moselle avec périmètre d'étude - Anschluss Saône-Mosel mit Studienperimeter
	Débouché ferroviaire sud de la Grande Région avec périmètre d'étude - Südlicher Eisenbahnanschluss der Großregion mit Studienperimeter

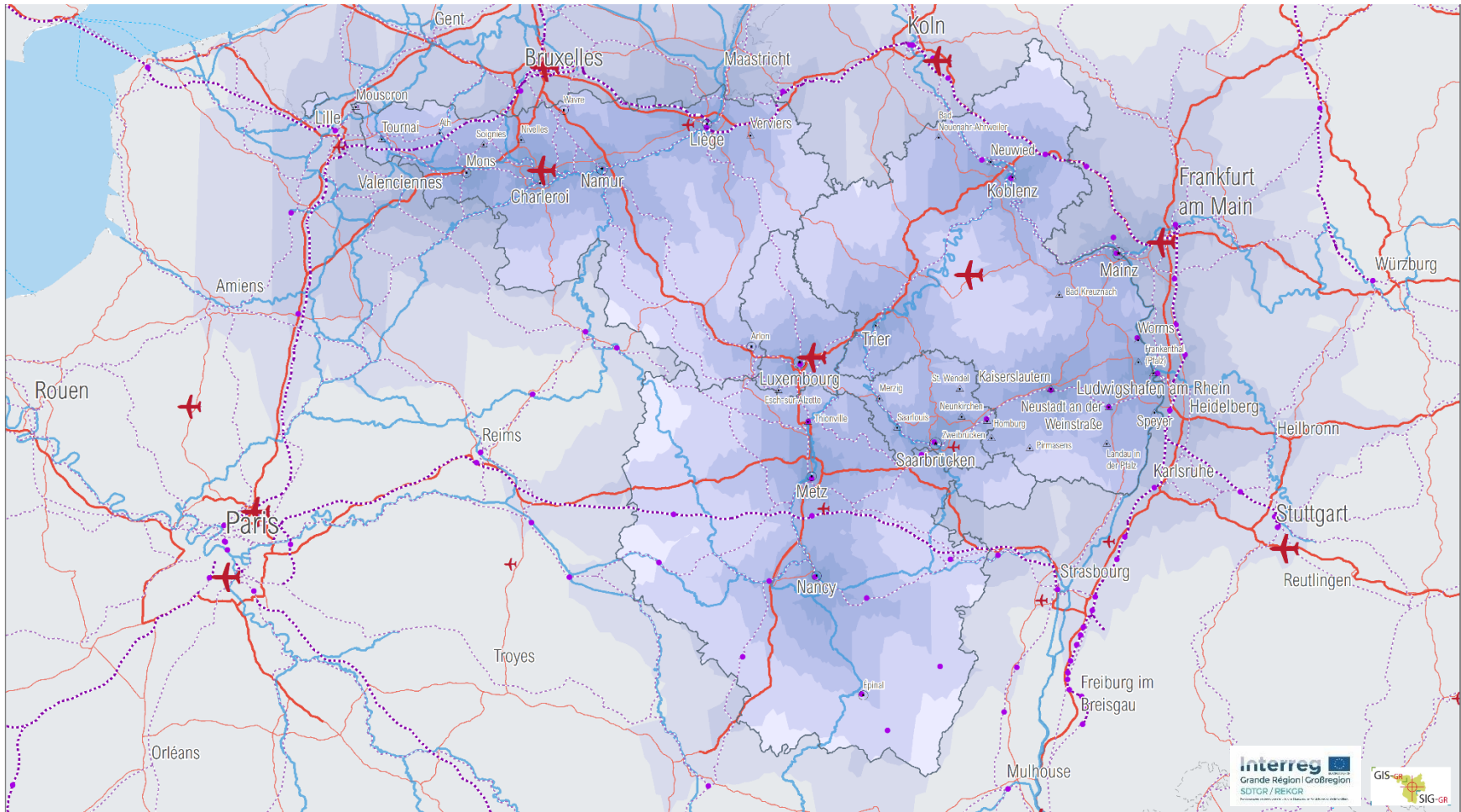
Carte de référence Referenzkarte	
	METZ Pôle supérieur - Oberzentrum
	Köln Ville > 500'000 hab. - Stadt > 500'000 Einw.
	Lille Ville > 50'000 - 500'000 hab. - Stadt > 50'000 - 500'000 Einw.
	Autoroute - Autobahn
	Route majeure - Wichtige Straße
	Ligne de chemin de fer à grande vitesse - Hochgeschwindigkeitseisenbahnlinie
	Ligne de chemin de fer majeure - Wichtige Eisenbahnlinie
	Rivière - Fluss
	Aire urbaine fonctionnelle - Funktionales urbanes Gebiet
	Limite de la Grande Région - Abgrenzung Großregion

Sources / Grundlagen: © EuroGeographics
EuroRegionalMap v3.0 - 2010; ESRI 2006;
ESPCON Database 2011; Seine-Moselle-Rhin 2010,
Groupe de travail transport de la Grande Région /
Arbeitsgruppe Verkehr der Großregion 2009

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR

Réalisation / Erstellung: 01.2013

Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional /
Durch den europäischen Fonds für regionale Entwicklung gefördertes Projekt



Mobilité des personnes : Accessibilité aux heures de pointe / Personenverkehr : Erreichbarkeit zu Stoßzeiten über die Straße

Accessibilité routière aux pôles supérieurs de la Grande Région / Erreichbarkeit der Oberzentren der Großregion über das Straßennetz

(en minutes / in minuten)

0 - 10	20 - 30	45 - 60	90 - 120
10 - 20	30 - 45	60 - 90	

Réseau routier/Straßennetz

— TENtec - Routes principales / Hauptachsen
 — TENtec - Routes secondaires / Sekundäre Achsen

Villes références/Verwaltungssitze

● Capitale nationale ou régionale / Nationale oder regionale Hauptstadt
 ● Chef-lieu département et province / Verwaltungssitze Département und Provinz
 ● Chef-lieu arrondissement et Kreis / Verwaltungssitze Arrondissement und Landkreis
 — Voies navigables/Binnenwasserstraßen

Aéroports/Flughäfen
 (1.000 voyageurs/reisende)

✈ 10 - 500 ✈ 501 - 1.000 ✈ 1.001 - 2.000 ✈ >2.000

Réseau ferroviaire/Schiennetz

● Arrêts / Haltepunkte TGV ICE Thalys Eurostar
 — Ligne à grande vitesse (LGV) / Hochgeschwindigkeitsstrecken
 — Ligne ferroviaire / Eisenbahnstrecke TENtec

--- Frontières administratives / Verwaltungsgrenzen
 ■ Mers et océans / Meere und Ozeane



Sources/Quellen : GISCO 2017
 SIG-GR / GIS-GR 2017
 European Environment Agency - 2012
 OSM-2017
 European Commission 2017
 EUROSTAT 2018

Auteur/Autor : CREAT-UCL 2018
 Date/Datum : 08/01/2019

3) Mobilité des personnes : échelle transfrontalière

Toutes les entités de la Grande Région sont exposées aux phénomènes de congestion et de saturation des infrastructures de transport. En effet, les bassins d'emplois étant largement structurés à l'échelle des aires urbaines (cf. cahier 1), toutes les agglomérations, ainsi que leur périphérie, font face aux problèmes de mobilité quotidienne. Les différents documents stratégiques relèvent ainsi des enjeux et leviers d'action communs. Ils insistent sur l'importance de réfléchir et de développer des alternatives à la voiture individuelle via les transports en commun, le report modal, la réorganisation des lieux de vie et le changement des habitudes citoyennes.

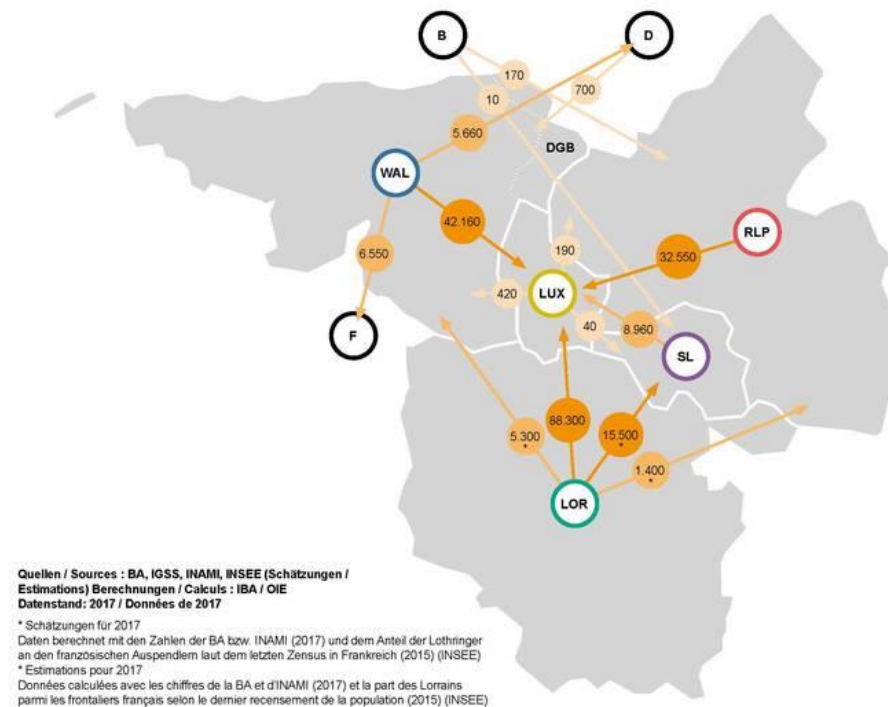
Le Luxembourg (et plus particulièrement le sud du pays ainsi que les zones frontalières voisines Belgique-France et France-Allemagne) fait l'objet d'une pression particulière. En effet, la convergence du trafic automobile et ferroviaire en direction du sud du Luxembourg mène à une congestion qui menace la fluidité au sein de cette zone. La saturation sur les

infrastructures de transport se présente essentiellement aux heures de pointe et plus particulièrement celles du matin qui s'opèrent sur un laps de temps plus court

que celles du soir. L'état de la situation présentée brièvement dans ce chapitre s'appuie en grande partie sur le document stratégique luxembourgeois MoDu 2.0²².

Les flux frontaliers dans la Grande Région en 2017

Source et auteurs : Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE)



²² Document stratégique élaboré par le Département des Transports, Direction de la Planification de la Mobilité

(approuvé par le Gouvernement luxembourgeois le 23 mai 2018).

Le nombre de travailleurs transfrontaliers continue d'augmenter, mais de manière inégale sur le territoire

En 2017, 232.000 travailleurs frontaliers sont entrés dans la Grande Région depuis les pays de l'espace de coopération^{23,24}. Cela représente 7.000 déplacements de plus (+3%) qu'en 2016. Cette évolution reste toutefois modérée si on la compare aux observations d'avant la crise de 2008 où l'on observait des variations annuelles allant de +5% à +7,5%.

Bien que le nombre total de travailleurs frontaliers au sein de la Grande Région ait augmenté, l'évolution ne se traduit pas de la même manière sur les différentes entités. En effet, parmi les 232.000 frontaliers, 78% travaillent au Luxembourg, 13% en Wallonie, 7% en Sarre et 2% en Rhénanie-Palatinat.

Le Luxembourg reste l'entité qui attire le plus grand nombre de travailleurs provenant de la Grande Région en 2017. Parmi les frontaliers travaillant au Luxembourg, 88.300 résident en Lorraine, 42.160 en Wallonie, 32.550 en Rhénanie-

Palatinat et 8.960 en Sarre. Après le Luxembourg, c'est la Sarre qui attire le plus de frontaliers (15.550 travailleurs) dont la quasi-totalité provient de la Lorraine. La Wallonie est la troisième entité qui draine le plus de frontaliers avec 5.720 travailleurs. Le nombre de frontaliers entrant en Wallonie ainsi que dans les deux Länder allemands a diminué et tend à stagner. Ainsi, les flux des travailleurs frontaliers se dirigent essentiellement vers le Luxembourg et s'opèrent en grande partie à partir de la Lorraine. Cette tendance se poursuit puisque parmi les 7.000 navetteurs frontaliers supplémentaires recensés en 2017, 4.860 proviennent de la Lorraine.

L'« autosolisme » ne cesse d'augmenter malgré les problèmes croissants de congestions

Si plusieurs tronçons autoroutiers sont en cours de réalisation (cf. chapitre 2), les problèmes de congestion ne peuvent se résoudre uniquement à travers la réalisation de nouvelles infrastructures. Un usage optimal et moindre de l'automobile²⁵ constitue une condition importante en vue

de gérer la congestion. En effet, le phénomène d'« autosolisme » est encore très présent : 250.000 sièges libres rentrent quotidiennement dans la capitale luxembourgeoise. Le Luxembourg s'est d'ailleurs fixé comme objectif d'atteindre pour 2025 un taux d'occupation pour les déplacements domicile-travail de 1,5 personnes par voiture contre 1,2 actuellement.

Réduire la congestion tout en transportant plus de personnes

Alors que les infrastructures routières et ferroviaires sont saturées en direction du Luxembourg, les besoins de déplacement vers cette centralité ne cessent d'augmenter.

La saturation des axes de circulation majeure (autoroutes/lignes ferroviaires) engendre des réactions en chaîne lors du moindre incident, impactant non seulement ces réseaux mais également les réseaux secondaires.

De ce fait, l'un des objectifs stratégiques luxembourgeois pour 2025 est de réduire la

²³ Allemagne, Belgique, France, Luxembourg.

²⁴ Il n'existe aucune source fiable pour les frontaliers entrant dans la Lorraine d'après l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE).

²⁵ En 2010, la part de la voiture comme mode de transport principal pour les déplacements domicile-travail des travailleurs frontaliers vers Luxembourg était de 88% pour la Belgique, 90% pour l'Allemagne et 83% pour la France. Source : Schmidt F. et Gerber P. (2012).

congestion aux heures de pointe tout en transportant 20% de personnes de plus qu'en 2017.

Les transports en commun, et particulièrement le secteur ferroviaire, comme levier prioritaire

Les différentes entités, et particulièrement le Luxembourg et le Grand Est, investissent massivement dans le transport ferroviaire²⁶. La compatibilité technique (infrastructure) et logistique (harmonisation des horaires, tickets, tarifs...) entre les différents systèmes ferroviaires - et des transports publics de manière générale - reste un enjeu majeur. Un important travail collaboratif et transfrontalier reste à faire²⁷.

Au niveau des infrastructures, le réseau témoigne encore de nombreux chaînons manquants :

Du côté wallon, l'une des grandes priorités concerne toujours l'axe Bruxelles-Luxembourg (L162) avec des ajustements à faire en gare d'Arlon pour assurer la fluidité²⁸. Au sud-ouest, à la frontière

française, Virton est encore trop isolée pour desservir correctement le Luxembourg via sa ligne de chemin de fer (L166) parallèle à la L162. De ce fait, une liaison ferroviaire (à long terme) et par bus (à plus court terme) avec Arlon et Athus fait l'objet de réflexions. La liaison ferroviaire avec le Luxembourg s'effectue également en provenant de Liège avec la L42 via Gouvy-Trois-vierges. Au niveau de Bastogne, pour combler le chaînon frontalier manquant, la liaison avec le Luxembourg (Wiltz) s'effectue via un bus express.

Côté français, les priorités portent sur la ligne Luxembourg-Thionville-Metz-Nancy (L90). Les travaux à entreprendre, ou les études en cours, concernent cet axe et plus particulièrement (à court terme du moins) le tronçon Metz-Thionville-Bettembourg où l'augmentation de la capacité est activement recherchée²⁹.

La mise en place de tram-train figure également parmi les leviers d'action. Partagée par la vision stratégique de la Sarre, l'exploitation de tram-train

frontaliers concerne surtout Sarrebruck et l'agglomération de Sarreguemines et pourrait servir d'inspiration pour d'autres connexions.

Côté allemand, le chaînon manquant majeur concerne l'absence de liaison ferroviaire directe entre Sarrebruck et le sud du Luxembourg. Actuellement, la liaison Sarrebruck-Luxembourg n'est possible qu'avec des correspondances à Metz ou à Trèves. Alors que le nombre de navetteurs frontaliers sarrois augmente chaque année (+ 2,7% sur la période 2016-2017), il n'y a actuellement qu'une seule connexion par bus. Cette liaison directe entre Sarrebruck et Luxembourg emprunte l'autoroute et garantit des temps de parcours compétitifs par rapport à ceux en voiture. La situation évolue davantage en Rhénanie-Palatinat où une nouvelle ligne Wittlich-Luxembourg via Trèves et Wasserbillig (L30) va doubler le nombre de trains entre le Land et la capitale luxembourgeoise d'ici 2019³⁰.

Enfin, côté luxembourgeois, la convergence du trafic ferroviaire sur la capitale conduit à

²⁶ MoDu 2.0, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), 2018.

²⁷ Ce constat est relevé dans les SMOT.

²⁸ Plan pluriannuel d'investissement 2017-2020 d'Infrabel - gestionnaire des infrastructures ferroviaires en Belgique (annexe 1).

²⁹ Direction Territoriale Alsace Lorraine Champagne-Ardenne, « SNCF Réseau dans le Grand Est », mars 2016.

³⁰ Luxembourg Times, « Trier-Luxembourg train connections to double from 2019 », 10.04.2018.

Les nombreux projets de P+R ont pour objectif de développer la co-modalité au sein de la Grande Région. L'utilisation des P+R n'implique cependant pas uniquement un report modal de la voiture vers le train. En effet, il existe également des P+R incitant les navetteurs à quitter leur voiture personnelle pour poursuivre leur trajet en bus, co-voiturage³⁴ ou vélo. Ainsi, il n'est pas fait mention d'écarter l'usage de la voiture mais bien d'en faire un usage plus parcimonieux en assurant une logique de rabattement sur les autres modes de transport.

La Grande Région investit dans les infrastructures cyclables, encore peu nombreuses sur le territoire

Les différentes entités de la Grande Région sont volontaristes pour développer un réseau cyclable sécurisé au sein de leur territoire. Le recours à ce mode de transport répond également au défi environnemental omniprésent dans les documents stratégiques. Certaines entités mettent toutefois davantage l'accent sur ce mode de transport. Au Luxembourg

notamment où l'approche du MDDI³⁵ consiste dorénavant à intégrer des pistes cyclables en site propre à chaque nouveau projet routier. Le récent projet de « Radschnellweg »³⁶, reliant Esch-sur-Alzette à la capitale luxembourgeoise, confirme les volontés du Luxembourg mais également son souhait de voir apparaître des pistes cyclables express adressées aux navetteurs.

Des aménagements transfrontaliers existent aussi, comme l'illustre l'itinéraire de la « Vennbahn » au nord de la Grande Région. A vocation moins touristique, on peut évoquer le projet trilatéral (Belgique-Luxembourg-France) intitulé « Mobilité douce trois frontières ». Celui-ci prévoit la mise en place d'un réseau cyclable reliant les noyaux d'habitats aux principales gares ferroviaires (Pétange, Aubange, Messancy et Longwy), cette zone transfrontalière faisant l'objet de congestion quotidienne. Ce projet mise sur la même logique de rabattement discutée précédemment.

En intégrant le mode de transport du vélo dans les trajets quotidiens des personnes,

on augmente ainsi l'aire de chalandise, pour les modes actifs, des gares et des arrêts de transport en commun. Une bonne accessibilité de ces stations permet également de restreindre le recours (encore trop fréquent) à la voiture pour les trajets de courtes distances³⁷.

Des marges de manœuvre variables pour les alternatives à la voiture

Une rapide analyse des services de transports publics (tram, bus à haut niveau de service, autopartage, vélo en libre-service) proposés dans les agglomérations de plus de 25.000 habitants permet de relever quelques divergences entre les entités. Ainsi, on observe que le vélo en libre-service est encore très peu développé surtout du côté allemand et belge. Le Luxembourg a quant à lui fortement investi en faveur de ce mode de transport en développant également depuis 2014 les parcs à vélos sécurisés (mBox) aux abords des arrêts de transports en commun. On peut également évoquer l'autopartage qui semble déjà bien intégré au sein des agglomérations de la Grande

³⁴ La coopération entre le SIG-GR et le groupe de travail « transports » du Sommet de la Grande Région a produit une carte reprenant les aires de co-voiturage à proximité du Luxembourg de la Grande Région, dénombrent seulement 4.000 places de stationnement.

³⁵ Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

³⁶ Journal « Le Quotidien » (site Internet), « Autoroute à vélo entre Esch et Luxembourg : ça prend forme ! », 12 juin 2018.

³⁷ MoDu 2.0, 2018.

Région. Toutefois, certaines localités appellent à développer davantage ce mode de déplacement, notamment en Lorraine où le SRADDET³⁸ de 2018 fait remarquer que ce mode de déplacement est très peu développé le long de la A31 en comparaison à la A35 (Bâle-Strasbourg).

Le report modal en faveur des alternatives à la voiture passe également par les politiques d'aménagement du territoire

Les différents plans stratégiques - dont les SCOT³⁹ lorrains font office de précurseurs - insistent sur le rôle structurant des stations des transports collectifs (train, bus ou tram) dans l'aménagement du territoire. La présence d'une station ou d'une gare doit être prise en compte dans les choix des localisations des activités humaines (logement, travail, école, loisir, tourisme...). La proximité des services avec les pôles de mobilité (arrêts, gares) octroie également à ces espaces des fonctionnalités autres que le déplacement. Le passage ou l'attente en gare peut ainsi devenir un temps utile pour effectuer d'autres actions que se déplacer : travailler (dans les gares mais aussi dans les

trains), se divertir, acheter. Le report modal est également envisagé comme un levier pour écartier le trafic des zones urbanisées. Il contribue ainsi à améliorer la qualité de vie et l'attractivité des zones urbaines.

Cette reconfiguration spatiale diminue les besoins de déplacements. Dans cette perspective, c'est particulièrement la Lorraine et le Luxembourg qui agissent sur le développement du télétravail et des espaces de co-working pour atténuer le problème de saturation. De la sorte, le télétravail limite les déplacements des travailleurs et/ou permet une plus grande flexibilité sur les heures de début et fin de journée de bureau⁴⁰. Toutefois, le développement du télétravail reste fortement dépendant des politiques de fiscalité et de sécurité sociale⁴¹.

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est de plus en plus présente dans la mobilité quotidienne

Les véhicules particuliers avec des motorisations alternatives (hybride,

électrique, gaz naturel...) tentent également de percer sur le marché des transports. Après une évolution relativement faible jusqu'en 2010, ces dernières années ont vu la vente de voitures électriques augmenter aussi bien au niveau mondial que national. Cette évolution de la motorisation doit être confirmée dans les années à venir. L'accès et l'harmonisation entre les bornes de charge publiques et privées sera un facteur d'incitation important. Un accord Benelux a déjà été signé en 2017 et affirme la présence d'une volonté politique.

Les initiatives transfrontalières de coopération se développent également par le biais du numérique (plateformes de co-voiturage, billettique pour les transports en commun...). Une expérience transfrontalière devrait également débiter en condition réelle pour tester la voiture autonome, connectée et électrique entre Metz, Sarrebruck et Luxembourg.

La lisibilité et l'accès à l'information ont également un rôle essentiel à jouer. Des projets émergent, notamment celui de

³⁸ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, 2018.

³⁹ Schéma de Cohérence Territoriale.

⁴⁰ L'intervention sur les horaires d'écoles est également mentionnée dans l'étude MoDu 2.0.

⁴¹ Le nombre de journées de télétravail possible annuellement pour un travailleur frontalier varie en fonction des législations en vigueur sur chaque versant. A titre d'exemple, pour un travailleur employé au Luxembourg et télétravaillant depuis son pays de résidence, le nombre de jours varie : 19 jours pour l'Allemagne, 24

jours pour la Belgique et 29 jours pour la France (dès le 1^{er} janvier 2019). Ces quotas font l'objet de discussions et pourraient fortement augmenter à partir de 2019 comme en témoigne le cas français. Au-dessus de ces quotas, le travailleur doit payer des impôts/cotisations sociales supplémentaires dans son pays de résidence.

« MMUST » qui vise à mettre à disposition des opérateurs un système de simulation multimodale de projets de transport quel que soit le mode envisagé. L'apport du numérique contribue aussi à fournir aux usagers une information plus précise et rapide via les panneaux d'affichage en temps réel ou les plateformes tel que « Mobiregio ». Celle-ci a pour objectif de regrouper les contenus des portails dédiés aux transports publics présents sur les différents versants et d'aboutir à une unique plateforme transfrontalière. Le SMOT Luxembourg-Rhénanie-Palatinat-Sarre souligne d'ailleurs l'importance de poursuivre le développement de « Mobiregio » et d'intensifier sa diffusion auprès des usagers et acteurs de terrain. A noter que ce type de projet peut également contribuer à une harmonisation des lignes, des horaires, des tarifs et de la billettique au sein de la Grande Région.

4) Mobilité des marchandises : échelles suprarégionale et régionale

La Grande Région bénéficie d'un atout indéniable par sa localisation centrale au sein de l'Europe du Nord-Ouest et plus particulièrement grâce à sa proximité avec les principales voies d'entrée de biens de consommation que sont les ports maritimes de la mer du Nord.

Le transport routier reste largement majoritaire au sein de l'Europe

En 2016, la part du transport des marchandises à l'intérieur de l'Union européenne s'effectuait à 76,4 % par route, 17,4 % par le train et 6,2 % par bateau⁴². Depuis 2011, le transport routier continue de gagner des parts modales au détriment des autres modes de transport⁴³.

Le Luxembourg, situé au cœur de la Grande Région, est particulièrement impacté par le transport de marchandises entrepris par la route dont 85% des déplacements sont internationaux⁴⁴. Ce trafic de transit suprarégional impacte fortement la circulation automobile interne à la Grande Région (cf. chapitre 3) et la sécurité

routière. Il favorise aussi la dégradation des routes principales et secondaires tandis que la question des aires de stationnement autoroutiers pour les poids lourds est devenue centrale.

Toutes les entités de la Grande Région recommandent le report modal des poids lourds vers le transport fluvial et ferroviaire

L'aménagement de plates-formes multimodales fluvial-route-ferroviaire est le principal levier d'action pour inciter à la complémentarité entre les modes de transport. La Grande Région bénéficie de plusieurs plates-formes multimodales majoritairement situées le long du Rhin et de la Moselle (côté Lorraine). La dorsale wallonne dispose également de telles infrastructures dont Liège, qui occupe une place particulière avec son aéroport et l'intégration (prévue) de celui-ci au projet CAREX⁴⁵. De nombreuses aires d'entrepôts commerciaux et industriels (supérieures à 25 hectares), complémentaires au

fonctionnement des plates-formes multimodales, gravitent également autour de ces infrastructures.

L'utilisation et l'accès à ces plates-formes ainsi que les problèmes de congestion aux frontières internes montrent un manque de coordination entre les entités de la Grande Région (cf. cahier 3). Le document « Bilan et analyse transversale de l'existant »⁴⁶ souligne également que ce manque de coordination pourrait mener à un risque de concurrence interne. Il évoque ainsi le Terminal Container d'Athus (TCA) et l'Eurohub Sud à Bettembourg qui, situés à moins de 25 kilomètres l'un de l'autre, envisageaient tous les deux d'entreprendre des travaux d'extension (raccordement au réseau français pour le TCA et agrandissement du site à Bettembourg). Or ces deux plates-formes logistiques multimodales effectuent la même connexion (mer du Nord-Méditerranée) et risquent ainsi de jouer un rôle de doublon et d'accroître la concurrence⁴⁷. Signalons

⁴² Eurostat 2011-2016 (le transport aérien n'est pas pris en compte ici).

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Eurostat, « Archive : Statistiques sur le transport de marchandises, version du 9 juillet 2018.

Sur base des tonnes-kilomètre.

En comparaison : Belgique 39% ; Allemagne 13% ; France 7%.

⁴⁵ Le projet européen CAREX (Cargo Rail Express) vise le report modal du fret aérien transporté par camions et

avions vers les TGV entre les grands aéroports européens (Amsterdam, Londres, Paris...).

⁴⁶ AGAPE et al., 2016.

⁴⁷ *Ibid.*

que, depuis lors, le projet de l'Eurohub Sud à Bettembourg a été réalisé.

Trois routes fluviales traversent les différentes entités de la Grande Région à l'exception du Luxembourg

La liaison de la Sambre-Meuse située sur la dorsale wallonne relie la Grande Région à Valenciennes du côté français et Maastricht du côté néerlandais. Une connexion, de faible ampleur, existe également vers le sud partant de Namur et s'arrêtant à Givet en France. Cette liaison fluviale est comprise dans le corridor (RTE-T) « Mer du Nord-Méditerranée ». On compte un port majeur sur cet axe : le Port autonome de Liège avec un trafic de plus de 21 millions de tonnes par an. La liaison Sambre-Meuse connecte ainsi le nord de la Grande Région aux grands ports de la mer du Nord dont Dunkerque, Gent, Antwerpen, Rotterdam et Amsterdam sont les plus importants. La Wallonie, à travers du SDT⁴⁸, désire renforcer ses liaisons fluviales avec les ports de la mer du Nord. La construction de l'écluse à Lanaye pour améliorer la liaison Liège-Rotterdam et le projet de mise en gabarit de classe IV du Canal du Centre pour favoriser les liaisons avec la côte belge et

française en témoignent. La proximité et les relations directes de la Grande Région avec les ports maritimes de la mer du Nord sont particulièrement intéressantes, d'autant plus que les perspectives en matière d'espaces disponibles et de mobilité autour de ces ports tendent vers la saturation⁴⁹.

La liaison du Rhin, qui vient de Cologne, traverse Koblenz et Mayence en Rhénanie-Palatinat. Cette route descend ensuite vers le sud en longeant la Grande Région. Cette liaison maritime est incluse dans le corridor RTE-T « Rhin-Alpes ». Quatre grands ports sont intégrés - ou frontaliers - à la Grande Région : Koblenz, Mayence, Mannheim et Karlsruhe. En plus de bénéficier d'un accès vers la mer du Nord via le Rhin, cette route fluviale permet des connexions entre la Grande Région et l'Europe de l'Est via le Danube.

La liaison de la Moselle, unique voie fluviale transfrontalière au sein de la Grande Région, part du Rhin au niveau de Koblenz pour descendre vers la Lorraine en longeant la frontière luxembourgeoise. Une connexion existe également vers la Sarre partant de la Moselle au niveau de Trèves. Cette liaison maritime se partage

entre deux corridors RTE-T : le tronçon allemand appartient au corridor « Rhin-Alpes », le tronçon français au corridor « Mer du Nord-Méditerranée ». Le tronçon situé en Sarre ne fait pas partie du RTE-T. Trois ports majeurs sont présents sur le tronçon de la Moselle : Koblenz, Mertert (situé à la frontière Allemagne-Luxembourg) et Metz.

Relevons que les axes de la Moselle et du Rhin ont des ruptures au niveau de Nancy pour la première et de Bâle (Mulhouse) pour la seconde en ce qui concerne le trafic à grand gabarit. Aucune continuité fluviale, à grand gabarit, vers la mer méditerranée n'est assurée. Il existe cependant deux projets complémentaires en cours d'études (« Saône-Moselle » et « Saône-Rhin ») devant remédier à ce manquement. Le projet Saône-Moselle, destiné à fournir une liaison à grand gabarit entre Nancy et Dijon, est prévu pour l'horizon 2030⁵⁰. Ce projet n'est pas le seul. En effet, les documents stratégiques de la Lorraine (Pacte Lorraine 2013, Lorraine 2020, SRADDET 2018) insistent sur l'importance d'investir dans le transport par voie d'eau. Plusieurs projets sont d'ailleurs en cours, ou achevés, dont

⁴⁸ Schéma de Développement Territorial approuvé par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018 et révisant le SDER de 1999.

⁴⁹ Conférence Permanente du Développement Territorial, « Diagnostic de la Wallonie », 2011.

⁵⁰ AGAPE et al., 2016.

fait partie l'allongement de l'écluse de Clévant.

Au regard des projets d'infrastructures de transports pouvant avoir un impact sur la Grande Région, il faut signaler le projet du canal Seine-Nord visant la connexion, à grand gabarit, entre le Seine et la mer du Nord. Ce projet a été réaffirmé et décrit comme étant majeur et urgent⁵¹. Il aura des répercussions sur la Grande Région et plus directement sur la partie wallonne.

La Grande Région au carrefour de nombreuses routes de transport ferroviaire

Le transport ferroviaire de marchandises s'effectue essentiellement via les corridors RTE-T. Sept corridors traversent ou sont accessibles à la Grande Région :

Trois corridors ont une connexion avec les grands ports de la mer du Nord dont deux effectuent des liaisons avec la Méditerranée : le corridor « Mer du Nord-Méditerranée » passant par les gares de Liège, Namur, Bettembourg (Luxembourg) et Metz/Woippy et le corridor « Rhin-Alpes », passant par la gare de Montzen

(Liège) et de Mannheim. Du côté ouest, la Grande Région effectue également des liaisons via le corridor « Atlantique » avec les gares de Metz/Woippy et Mannheim.

La Grande Région ne possède actuellement pas de connexions attractives avec l'Europe de l'Est. En effet, les liaisons s'effectuent uniquement via le nord de l'Allemagne et via le nord de l'Italie. Toutefois, il est prévu que deux connexions, partant de Mannheim et Karlsruhe, intègrent le corridor Rhin-Danube d'ici 2020⁵². Le trafic de marchandises venant de l'Ouest pour se rendre en Europe de l'Est (ou vice-versa) pourra ainsi transiter par la Grande Région. Ces corridors pourraient également transporter des marchandises en direction de l'Est circulant sur les corridors situés plus au Nord ou au Sud si ceux-ci arrivent à des niveaux de saturation.

De manière générale, la capacité d'absorption du réseau ferroviaire actuelle à supporter du trafic supplémentaire demanderait à être davantage étudiée.

De même, notons également qu'au sein des zones fortement urbanisées, l'impact des lignes ferroviaires de fret sur la population

est loin d'être négligeable (notamment en terme de bruit) et que des alternatives de tracés pourraient être envisagées (c'est le cas notamment dans la vallée du Rhin).

Le transport de marchandises par voie aérienne repart à la hausse après plusieurs années de stagnation

Deux aéroports de la Grande Région figurent parmi les quinze aéroports les plus importants d'Europe au niveau du transport de marchandises : Luxembourg-Findel (6^{ième}) et Liège-Bierset (8^{ième}). La Grande Région se situe également à proximité des dix plus importants aéroports de marchandises européens. La concurrence y est donc très rude.

Les principaux concurrents de Luxembourg-Findel et de Liège-Bierset sont Paris-Charles-de-Gaulle, Francfort, Amsterdam-Schiphol et Londres-Heathrow.

L'aéroport de Luxembourg-Findel a connu une forte baisse d'activité entre 2007 et 2012 mais s'est redynamisé et approche les 900.000 tonnes de fret en 2017. Cette croissance pourrait se poursuivre puisque des travaux (augmentation de la capacité

⁵¹ Décret n° 2018-673 du 25 juillet 2018 prorogeant les effets du décret du 11 septembre 2008 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses

aménagement connexes, entre les communes de Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord).

⁵² Rail Freight Corridors (RFCs) map 2018 (Rail Net Europe).

d'avions Cargo) sont prévus pour fin 2018. L'évolution de l'aéroport de Liège-Bierset est quant à elle mitigée puisque, si le volume cargo a été multiplié par trois entre 2000 (270.307 tonnes) et 2010 (639.669 tonnes), ce chiffre stagne depuis lors⁵³.

Classement des aéroports selon le nombre de marchandises transporté en 2016^{54,55}

Rank	Country	Airport	Total air transport (in tonnes)
1	FR	Paris/Charles de Gaulle	2 211 265
2	DE	Frankfurt/Main	2 111 358
3	NL	Amsterdam/Schiphol	1 771 106
4	UK	London/Heathrow	1 637 582
5	DE	Leipzig/Halle	1 044 952
6	LU	Luxembourg	801 058
7	DE	Köln/Bonn	768 138
8	BE	Liege	592 146
9	IT	Milano/Malpensa	548 765
10	BE	Brussels	472 710
11	ES	Madrid/Barajas	404 284
12	DE	München	353 495
13	UK	East Midlands	319 609
14	UK	London/Stansted	245 658
15	AT	Wien/Schwechat	216 382

⁵³ Service Public de Wallonie, 2016.

⁵⁴ Eurostat 2016.

⁵⁵ Tout le fret et le courrier chargés ou déchargés d'un avion. Comprend les services express et les valises diplomatiques. Ne comprend pas les bagages des passagers. Exclut le fret et le courrier en transit direct.

Des ambitions européennes très élevées

Afin de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques, le secteur du transport des marchandises doit entamer une profonde mutation en privilégiant davantage le transport fluvial et ferroviaire. D'après l'Agence européenne pour l'environnement, les émissions de CO² provenant du transport ferroviaire seraient 3,5 fois inférieures (par tonnes-kilomètres) à celles engendrées par le transport routier⁵⁶.

Ces considérations environnementales et la nécessité de favoriser les modes de transport par voie d'eau et ferrée transparaissent dans les documents stratégiques des entités de la Grande Région et de l'Europe. Le livre blanc de la Commission européenne de 2011 prescrit ainsi dans ses objectifs un report modal du transport routier de 30 % à l'horizon 2030 et de 50 % à l'horizon 2050, pour les distances supérieures à 300 kilomètres. Un autre levier majeur dans ce livre blanc est la mise en application des principes

Pour plus d'informations :

https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/avia_p_a_esms.htm

⁵⁶ Rail Freight Corridors (RFCs) map 2018 (Rail Net Europe).

⁵⁷ Les députés européens ont voté en faveur de l'application des principes utilisateur-payeur et pollueur-

« utilisateur-payeur » et « pollueur-payeur » sur tout le réseau routier européen⁵⁷. Ce changement de paradigme pourrait avoir un impact majeur et jouer en faveur d'une utilisation accrue du transport ferroviaire et fluvial.

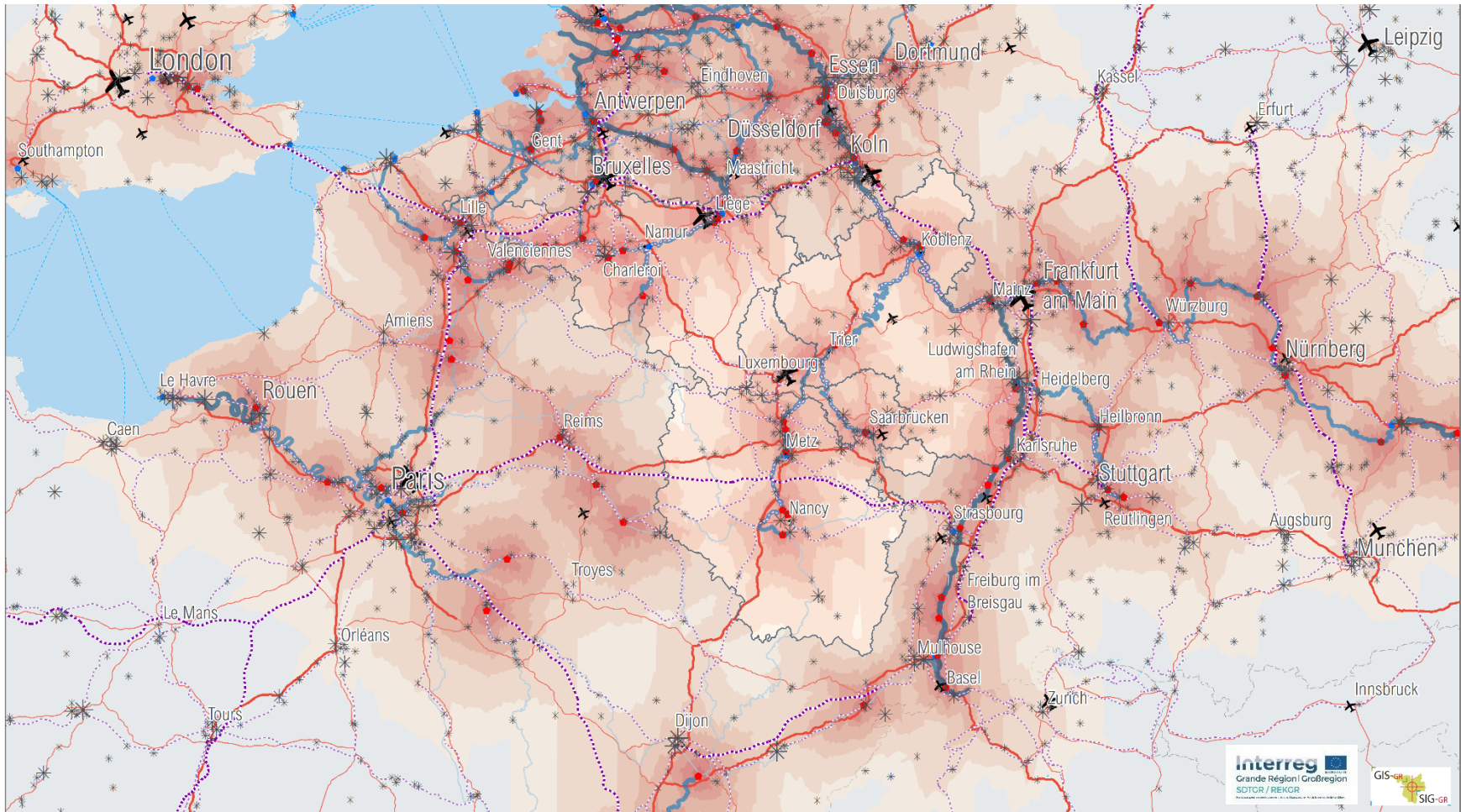
Le transport des marchandises entraîne également des répercussions aux échelles transfrontalière et locale de la Grande Région. Il impacte fortement les embouteillages dans les zones urbaines (20 à 25% de l'occupation des routes concernent le transport de marchandises⁵⁸) mais également la qualité de l'air, les nuisances sonores ou encore l'état des routes. Plusieurs documents stratégiques tiennent compte de cette situation. Le SCOT Val de Rosselle relève ainsi l'importance de localiser les activités économiques à proximité d'infrastructures fluviales ou ferroviaires afin de limiter les déplacements routiers. Le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) a mis en évidence dans la recherche LaMiLo⁵⁹ l'importance de l'organisation de la distribution de manière durable dans les

payeur sur tout le réseau routier européen en mai 2018. Un texte final devra encore être voté en plénière du Parlement européen.

⁵⁸ <https://www.list.lu/en/research/itis/project/lamilo/>

⁵⁹ Last Mile Logistics.

derniers kilomètres parcourus pour livrer notamment les colis commandés en ligne. Pour cela, le modèle de la chaîne d'approvisionnement doit être revu en s'appuyant en grande partie sur des plateformes e-logistiques pour la redistribution et les livraisons générées par l'e-commerce. Les centres de distribution urbaine mutualisant les acheminements dans les centres urbains sont des infrastructures déjà mises en place depuis les années 1990 à Fribourg. Elles sont implantées dans certaines villes de la Grande Région comme à Charleroi ou en réflexion comme à Metz et Nancy. Par ailleurs, cette idée était déjà évoquée en 2014 dans le Regionaler Raumordnungsplan Region Trier qui préconisait la création d'un centre e-logistique pour la Région de Trèves et du Luxembourg.



Transport de marchandises à l'échelle suprarégionale de la Grande Région / Güterverkehr auf überregionaler Ebene der Großregion

Accessibilité routière aux plateformes multimodales / Erreichbarkeit der multimodalen Plattformen über das Straßennetz (en minutes / in Minuten)

■ 10 ■ 20 ■ 30 ■ 45 ■ 60 ■ 90 ■ 120

Aire d'entrepôts commerciaux et industriels / Gewerbe- und Industrielager (> 25 ha)

* 25 - 300 ha * 300 - 750 ha * >750 ha

Aéroports/Flughäfen (1.000 MT fret / Fracht)

✈ ≤ 50
✈]50 - 100]
✈]100 - 250]
✈ > 250

Voies navigables/ Binnenwasserstraßen (Classification CEMT/ECMT Klassifizierung)

— I - (250 - 400 T)
— II - (400 - 650 T)
— III - (650 - 1.000 T)
— IV - (1.000 - 1.500 T)
— V - (1.500 - 6.000 T)
— VI - (3.200 - 12.000 T)
— Liaisons maritimes / Seeverkehrsverbindungen

Réseau ferroviaire/Schiennetz

— Ligne à grande vitesse (LGV) / Hochgeschwindigkeitsstrecken
— Ligne ferroviaire / Eisenbahnstrecke
— TENtec

Plateformes multimodales/Multimodale Plattformen

● Ports / Häfen TENtec
● Fluviale-route-ferroviaire / Fluss-Straße-Schiene

Réseau routier/Straßennetz

— TENtec - Routes principales / Hauptachsen
— TENtec - Routes secondaires / Sekundäre Achsen

 Frontières administratives / Verwaltungsgrenzen
■ Mers et océans / Meere und Ozeane



Sources/Quellen : GISCO 2017
 SIG-GR / GIS-GR 2017
 European Environment Agency - 2012
 OSM-2017
 European Commission 2017
 EUROSTAT 2018

Auteur/Autor : CREAT-UCL 2018
 Date/Datum : 08/01/2019

5) Premiers bilans

1) Améliorer les connexions de la Grande Région aux pôles mondiaux (les hubs de transport, les aires de production et de consommation, les centres résidentiels, culturels, de loisirs...) figurent dans les priorités européennes.

Les corridors RTE-T structurent l'organisation des réseaux de transports et des activités qui s'y greffent. L'insertion de la Grande Région dans quatre corridors RTE-T confirme sa très bonne position au sein de l'Europe du Nord-Ouest.

Néanmoins, pour bénéficier pleinement de cet atout, la Grande Région doit veiller à la qualité des connexions qui dépend de la complétude des réseaux, de leur intermodalité et de leur fluidité. Une connexion optimale à ces corridors nécessite de mieux intégrer les confins des versants de la Grande Région aux réseaux des différents modes de transports collectifs.

Par conséquent, les différents versants de la Grande Région doivent davantage envisager leurs insertions au sein des réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux et aéroportuaires en améliorant les connexions et l'accessibilité aux pôles extérieurs à la Grande Région. La

coopération entre les différents versants de la Grande Région est dès lors stratégique pour que d'une part les externalités négatives soient maîtrisées (congestion, pollution, usure des infrastructures) et que d'autre part l'accessibilité à ces pôles soit garantie pour l'ensemble des versants. Dans ce contexte, à titre exemplatif, davantage de coordination dans le développement et le choix de localisation des plateformes multimodales figure dans les différentes stratégies politiques. La coordination entre les opérateurs de mobilité de la Grande Région est également nécessaire pour proposer des accès optimaux aux aires métropolitaines extérieures à la Grande Région et aux aéroports intercontinentaux.

2) La fluidité du trafic au sein de la Grande Région nécessite de la coordination et des arbitrages entre les différentes entités

L'attractivité de la Grande Région est étroitement liée à la qualité des connexions et à l'articulation des stratégies de mobilité aux trois échelles (suprarégionale, régionale, transfrontalière). Celles-ci sont interdépendantes. A titre d'exemple, les liaisons européennes des poids lourds traversant la Grande Région ont un impact sur les flux locaux et vice-versa.

La stratégie territoriale s'inscrit dans une gouvernance multiniveaux articulant les échelles d'intervention dans les prises de décisions et d'actions au sein de la Grande Région : suprarégionale avec les corridors européens de transports ; locale avec les bassins de vie transfrontaliers.

L'un des objectifs est de faciliter la mobilité multimodale des travailleurs transfrontaliers tout en confortant la position de la Grande Région comme plaque tournante logistique majeure au sein du RTE-T. Des stratégies pour y répondre existent d'ores et déjà (les SMOT

et les études comme METROBORDER⁶⁰ par exemple). Il s'agit donc de trouver des pistes d'amélioration pour poursuivre la coopération entre les entités de la Grande Région et de la renforcer.

3) L'articulation aménagement du territoire-urbanisme-transport favorise l'utilisation des modes de déplacements collectifs

La polarisation des activités économiques sur Luxembourg-ville et Esch-sur-Alzette va se renforcer à l'avenir avec une croissance de l'emploi autour des développements de Belval (cf. cahier 1) qui a pour objectif d'équilibrer les flux. La tendance à la concentration des activités sur les pôles associant densité de population, économie de la connaissance et services s'accroît.

La densification autour des arrêts de transports en commun à hauts niveaux de services comme les gares et les arrêts de tramway est un des leviers favorisant l'alternative à la voiture tout en permettant la restructuration des réseaux.

Cette articulation doit dès lors s'envisager sur l'ensemble des aires métropolitaines.

4) L'optimisation des infrastructures de transport de la Grande Région et les changements d'habitudes passent par la réorganisation du transport des personnes et des marchandises

L'augmentation de la demande en mobilité et une répartition inégale des flux évoqués plus haut entraînent des pressions accrues sur les infrastructures et une détérioration importante des conditions de circulation. Pour y remédier, les entités de la Grande Région privilégient en premier lieu l'optimisation des infrastructures existantes (fréquence, fluidité, communication, intermodalité, qualité de l'offre...) plutôt que la création de nouvelles infrastructures. Les initiatives transfrontalières de coopération optimisant l'usage des infrastructures se développent notamment via le numérique. Ces différentes évolutions sont à surveiller de près par les divers acteurs de la mobilité afin de leur assurer un déploiement opportun sur le territoire en fonction des besoins (maillage des bornes de recharge, plateformes communes, stationnements réservés, espaces de co-working...).

La mobilité relève également du choix des individus et des politiques menées par les collectivités. Les changements d'habitudes dans les modes de déplacement impliquent les acteurs aux différentes échelles (Etats, régions, communes, écoles, entreprises, associations et citoyens). Les changements de comportements sont favorisés par une offre de mobilité multiple rencontrant des besoins de plus en plus variés. En ce qui concerne le transport des marchandises, la problématique de la livraison dans les derniers kilomètres devient cruciale avec le développement de l'e-commerce.

5) Une approche coordonnée multimodale pour atteindre une mobilité plus performante et plus respectueuse de l'environnement

Aussi bien pour les personnes que pour les marchandises, l'essentiel des flux s'effectue par la route. Dans une perspective de co-modalité, les déplacements devraient davantage s'effectuer par les modes de transport les plus appropriés à chaque étape d'un trajet. Un mode de transport ne pouvant pas résoudre les problèmes de mobilité à lui seul, les stratégies des entités de la Grande

⁶⁰ ESPON, « METROBORDER : Région métropolitaine polycentrique transfrontalière », 2010/11.

Région s'accordent toutes sur la nécessité d'envisager la complémentarité entre les différents modes de transport.

Cette approche s'applique aux trois échelles allant du report des poids lourds sur le réseau ferroviaire/fluvial pour les marchandises au rabattement des automobilistes sur des P+R pour les navetteurs transfrontaliers. Suivant cette logique, les différentes politiques de la Grande Région soulignent l'importance d'investir dans les plateformes multimodales ainsi que dans le réseau et l'offre de transport en commun. La coordination entre les différents versants de la Grande Région est nécessaire afin, par exemple, de permettre une meilleure exploitation du réseau de transports en commun.

Les objectifs de la COP 21 de réduction des émissions de CO² pour lutter contre le réchauffement climatique obligent à repenser l'ensemble des modes de déplacement. De plus, la pollution des moteurs thermiques automobiles est de

moins en moins tolérée par les autorités urbaines. Un nombre croissant de villes de plus de 200.000 habitants adopte des mesures de plus en plus contraignantes afin de limiter l'accès à leur territoire aux véhicules équipés de moteurs thermiques ne répondant pas aux normes anti-pollution les plus récentes. En ce qui concerne le transport des marchandises, la vignette autoroutière a entre autres pour objectif d'appliquer le principe du pollueur-payeur⁶¹. Ces restrictions d'accès et sanctions infligées convergent vers la nécessité de prendre en compte, à l'échelle de l'aire métropolitaine transfrontalière luxembourgeoise mais également des aires métropolitaines extérieures à la Grande Région, l'ensemble de la chaîne de déplacement des individus afin d'apporter des solutions adaptées à chaque besoin de mobilité et rencontrant les exigences environnementales.

6) Poursuivre les efforts permettant une observation fine des dynamiques de mobilité tant des personnes que des marchandises au sein de la Grande Région

Le rapport MORO⁶² a souligné à nouveau l'importance de mettre en place des indicateurs pertinents d'observation de la mobilité transfrontalière. Le manque de données coordonnées a encore été constaté ici. L'exploitation des informations recueillies dans les déplacements par leur géolocalisation et/ou par les données disponibles sur les sites des opérateurs de mobilité se révèle être un outil intéressant d'observation de l'évolution de la mobilité. Des moyens devraient être mobilisés pour mettre en place des indicateurs pertinents et continus à l'échelle de la Grande Région qui s'affranchissent des informations collationnées par les différents versants qui restent difficilement comparables.

⁶¹ L'utilisateur ne paiera plus sur base de l'achat d'une vignette lui octroyant un usage illimité sur le réseau routier mais bien sur base de la fréquence d'utilisation de ce réseau ainsi que du mode de transport (et du carburant) qu'il utilise.

⁶² Observation territoriale Grande Région – Rapport final de la région modèle « Grande Région » sur le projet modèle d'aménagement du territoire (MORO) « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes », 2017.

Références bibliographiques

- AGAPE, ADUAN, AGURAM, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Université de Kaiserslautern, 2016, *Bilan et analyse transversale de l'existant*.
- CPDT, 2011, Diagnostic territorial de la Wallonie.
- Commission européenne, 2011, Livre Blanc : Feuille de route pour un espace européen unique des transports – Vers un système de transport compétitif et économe en ressources.
- Dobruszkes F., 2001, *Multimodalité TGV-avion : considération sur le cas de Bruxelles*. Belgeo, 4, p335-350.
- ESPON, 2010, *Metroborder*, Rapport final. ESPON : Luxembourg.
- IAURIF, 1999, *Le développement de la grande vitesse ferroviaire en Europe – Concurrence ou complémentaire avec le transport aérien ?*, p26.
- IBA/OIE, 2016, *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – situation du marché de l'emploi*, dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi pour le quinzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région.
- Schéma Stratégique de Mobilité Transfrontalière Luxembourg - Lorraine, 2009.
- Schéma Stratégique de Mobilité Transfrontalière Wallonie - Luxembourg, 2015.
- Schéma Stratégique de Mobilité Transfrontalière Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Sarre, 2016.
- MDDI, 2018, Modu 2.0 – Stratégie pour une mobilité durable, 2018.
- Observation territoriale Grande Région, 2017, rapport final de la région modèle « Grande Région » sur le projet modèle d'aménagement du territoire (MORO) « Observation territoriale en Allemagne et régions limitrophes ».
- Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, 2018 (pas encore approuvé)
- Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept, 2004.

Cahier thématique n°2 : Mobilité des personnes et des marchandises

L'action 3 du projet Interreg SDT GR intitulé « *Constituer un socle de connaissances partagé et un langage commun* » vise à fournir un éclairage multithématique sur le territoire de la Grande Région. Quatre thèmes ont été identifiés et sont déclinés dans un cahier spécifique. Un cinquième cahier retranscrira la synthèse des deux ateliers réunissant l'ensemble des acteurs clefs de la Grande région pour identifier les enjeux sectoriels et transversaux du développement territorial futur de la Grande Région (risques et opportunité).

- Cahier thématique n°1 : Dynamique démographique et les besoins territoriaux associés
- Cahier thématique n°2 : Mobilité des personnes et des marchandises
- Cahier thématique n°3 : Développement économique
- Cahier thématique n°4 : Environnement-énergie
- Cahier synthétique n°5 : Enjeux du développement territorial de la Grande Région

Schéma de Développement Territorial de la Grande Région

CAHIER THEMATIQUE N°3 Développement économique



Année de réalisation

2018

Auteurs

Frédéric Durand, Christian Lamour et Nicolas Raimbault (LISER)

Alain Malherbe, Martin Grandjean, Alexandre Leclercq et Arthur Nihoul (CREAT)

Jean-Marc Lambotte, Xavier Dupont, Henry-Jean Gathon et Hubert Maldague (LEPUR)

Marie-Françoise Godart, Etienne Castiau et Simon Verelst (IGEAT)



EDITO

Contexte géographique et institutionnel

La Grande Région est un espace transfrontalier localisé sur 4 pays. Elle est composée 5 régions et 3 langues y sont parlées (voir la carte administrative de la Grande Région page 5). La coopération transfrontalière est principalement structurée autour du *Sommet des Exécutifs*, composé de 10 partenaires institutionnels. Historiquement, c'est un espace de coopération précurseur dont l'initiative remonte à la fin de la seconde guerre mondiale. La coopération d'abord économique et centrée sur le Communauté européenne du charbon et de l'acier s'est peu à peu élargie à la fois thématiquement et géographiquement (création de SarLorLux, puis inclusion de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat). La Grande Région est aujourd'hui un espace de coopération transfrontalière complexe qui offre une grande hétérogénéité et diversité institutionnelle et culturelle. La structure polycentrique caractéristique de la Grande Région présente des interdépendances territoriales très étroites entre certaines entités spatiales, notamment en lien avec le marché du travail. Trois espaces métropolitains ont même déjà été

identifiés, mais un seul possède une dimension transfrontalière (CCDT, 2012).

Aujourd'hui, l'enjeu en matière de coopération territoriale transfrontalière est à la fois de répondre aux défis de la mondialisation et des effets induits par la multiplication des échanges mondiaux pour – dans une logique libérale – façonner des territoires compétitifs, mais également de faire face à un mouvement de repli identitaire annoncé, voire d'une démondialisation, entre renforcement des protectionnismes et montée du nationalisme. Dans ce contexte géopolitique et géoéconomique spécifique, le Sommet des Exécutifs de la Grande Région a posé les jalons politiques afin d'élaborer une stratégie territoriale transfrontalière partagée par l'ensemble des partenaires. L'un des grands principes de cette dernière reposerait sur les complémentarités des territoires de la Grande Région et s'établirait dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux.

Le projet Interreg « Schéma de Développement Territorial de la Grande Région » (SDT GR) s'inscrit ainsi dans cette ambition politique et vise à définir une vision plus intégrée en matière

d'aménagement du territoire dans l'optique d'organiser un développement plus équilibré de cet espace transfrontalier.

Objectifs de l'étude

Partant des quatre thématiques identifiées et validées par les ministres en charge de l'aménagement du territoire et du Sommet de la Grande Région (*Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés, Mobilité, Développement économique, Environnement-Energie-Protection du climat*), une série d'indicateurs a été sélectionnée pour analyser et cartographier les dynamiques socio-spatiales et environnementales à l'œuvre au sein de la Grande Région. Après approbation par le comité de pilotage du projet, les données ont été collectées par le SIG-GR et ont permis au comité scientifique de réaliser ce diagnostic territorial qui constitue une étude préliminaire à l'élaboration d'un document stratégique partagé. Il servira de socle de discussion commun pour déterminer dans une démarche de co-construction les enjeux, risques et opportunités du développement spatial futur de la Grande Région.

Dans cette perspective, les quatre cahiers ont comme principal objectif de dresser un

tableau général du développement territorial en Grande Région pour nourrir les réflexions des acteurs engagés dans la coopération. Ils n'ont pas pour but de produire une analyse fine et détaillée de chaque thématique étudiée, ni de multiplier les indicateurs statistiques ; d'autres études existent en ce sens.

Limites du diagnostic territorial

La principale difficulté rencontrée dans la rédaction du diagnostic territorial relève de la collecte de données statistiques harmonisées à une échelle fine. Les échelles temporelles sont souvent différentes d'un territoire à l'autre, tout comme les échelles spatiales auxquelles les données de base sont disponibles. Méthodologiquement, ces divergences ne peuvent conduire à un travail permettant une comparaison rigoureuse des réalités de part et d'autre des frontières. Toutefois, en tenant compte de ces limites, des données ont été utilisées pour produire une analyse spatiale à l'échelle transfrontalière.

Plusieurs thèmes sélectionnés par le comité de pilotage du projet pour ce cahier n°3 concernent des sujets où les indicateurs retenus n'ont pu être examinés d'un point de vue quantitatif vu l'absence de données comparables sur l'ensemble des versants

(les friches, les cellules commerciales vides, l'origine des étudiants...). Des soucis de comparabilité concernent d'autres indicateurs (les investissements directs étrangers, les zones d'activités...). Pour disposer de données comparables, il est fréquemment fait appel aux données d'Eurostat. L'office européen de statistique compile en effet un grand nombre de données standardisées, notamment dans le domaine économique. Bien que non finement spatialisées, un certain nombre de ces données sont disponibles à l'échelle NUTS 2.

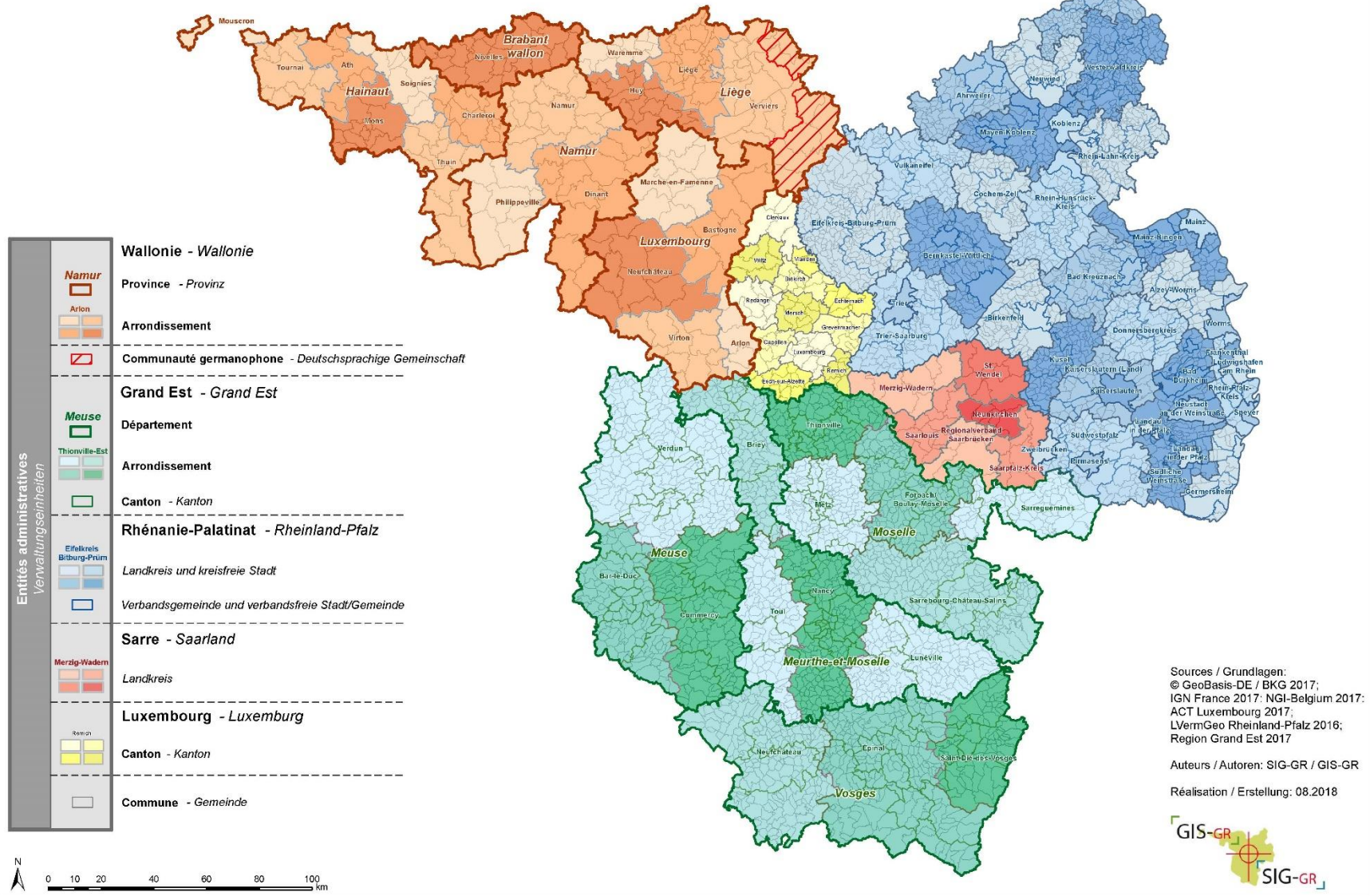
Dans le dernier tiers de ce cahier (points 5 à 7), un focus est fait sur quatre secteurs d'activité retenus par le CCDT comme devant faire l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de ce diagnostic partagé. Dans ces quatre secteurs (silver economy, tourisme, logistique et commerce de détail), existent de possibles synergies transfrontalières ou une rude concurrence et d'intenses flux transfrontaliers. En dehors du premier, le choix de ces quatre secteurs ne s'inscrit pas dans une logique visant à développer une politique transfrontalière de *smart specialisation*. Sauf au niveau du tourisme, les données utilisables pour traiter de secteurs d'activités spécifiques tels que ceux analysés aux points 5 à 7 sont rarement disponibles à une échelle fine.

Plus largement, les définitions et les méthodologies de calculs de certains indicateurs fluctuent fortement d'un organisme statistique à un autre, ce qui ne permet donc pas leur traitement de manière rigoureuse. Dans tous les cas, la comparabilité des données statistiques à l'échelle transfrontalière n'est ni automatique, ni aisée et implique de recourir à des solutions pragmatiques pour pallier le manque d'harmonisation ou l'absence de données à des échelles fines. De fait, toute analyse et interprétation impose davantage de prudence que d'audace. A terme, en vue d'améliorer la réflexion stratégique à l'échelle transfrontalière, il serait opportun de :

- Comblent les lacunes en matière de données statistiques (harmonisation, pas de temps similaire, échelle comparable)
- Améliorer la résolution spatiale des données (échelle plus fine) ;
- Renforcer la coopération entre offices statistiques nationaux ou régionaux afin de garantir des ressources comparables dans le temps ;
- Développer un observatoire statistique transfrontalier afin de maintenir une veille statistique et de disposer d'un outil d'analyse précis.

Carte administrative de la Grande Région (08/2018)

Administrative Karte der Großregion (08/2018)



Notes sur le cahier n°3

La thématique de ce cahier traite du développement économique au sein de la Grande Région. Un sujet si vaste ne peut être étudié en quelques pages. Des choix ont dû être faits, à la fois guidés par les velléités du Comité de Coordination du Développement Territorial et les choix politiques, par la disponibilité des données statistiques et par certaines spécificités du développement de la Grande Région.

Le choix a été fait d'analyser en premier la répartition de l'emploi et son évolution sur les différents versants de la Grande Région ainsi que l'importance des flux transfrontaliers et transrégionaux qui, par leur ampleur inédite, caractérisent cet espace de coopération. On s'interroge ensuite sur l'attractivité du territoire, sur les collaborations en cours au niveau de l'enseignement supérieur, sur les possibilités de créer des synergies dans les politiques d'innovation et de spécialisation intelligente. Un focus est enfin fait sur quatre secteurs où des coopérations sont possibles ou à propos desquels existe davantage une forte concurrence entre les versants de la Grande Région : la *silver economy*, le tourisme, la logistique et le commerce de détail.

Sommaire du cahier

1) Une répartition et une évolution de l'emploi très contrastées.....	Page 08
2) L'attractivité des territoires : des atouts et des faiblesses d'ampleur et de nature très différentes.....	Page 14
3) Des collaborations croissantes en Grande Région au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation.....	Page 20
4) Des dépenses en R&D encore faibles et des synergies en matière de smart spécialisation strategy restant à initier.....	Page 27
5) Un secteurs économique prioritaire pour la coopération transfrontalière en Grande Région : la silver economy.....	Page 31
6) Le tourisme en Grande Région : des atouts incontestables mais des marchés encore trop cloisonnés.....	Page 34
6.1. Les bases de l'attractivité touristique : nature, culture et creuset de l'histoire européenne	
6.2. Les nuitées : révélatrices de disparités dans l'attractivité touristique et de barrières liées à la langue	
7) Zoom sur deux secteurs générant d'importants flux transfrontaliers : la logistique et le commerce de détail.....	Page 40
7.1. Quelles problématiques liées à l'aménagement et à la coopération autour des implantations logistiques ?	
7.2. Un commerce de détail peu maîtrisé générant de sérieux impacts sur la vitalité des centres-villes et sur la mobilité	
8) Premiers bilans.....	Page 45

1) Une répartition et une évolution de l'emploi très contrastées

Analyser les dynamiques économiques au sein de la Grande Région et les enjeux territoriaux qui en découlent nécessite au préalable de visualiser les lieux de concentration et la croissance de l'emploi vu du lieu de travail. Dans cette première partie, deux indicateurs sont analysés. Il s'agit de l'évolution de l'emploi au lieu de travail et de la répartition de celui-ci à une échelle fine).

Evolution globale de l'emploi

L'ensemble de la Grande Région compte en 2016 environ 5.000.000 d'emplois pour 11,6 millions d'habitants, ce qui donne un ratio moyen de 43,4%. Celui-ci varie fortement entre les 5 versants de la Grande Région. Au Grand-Duché, il culmine à 72,6%, ce qui place ce pays en première position européenne eu regard au nombre de postes de travail rapporté à la population résidente. Ceci est en grande partie dû à l'importance du travail frontalier, qui impacte le numérateur mais non le dénominateur de ce ratio.

Les deux länder allemands gravitent autour de 50% (52,8% en Sarre, 49,4% en Rhénanie-Palatinat), scores élevés liés à un taux de chômage réduit et, pour la Sarre, à des navettes transfrontalières et transrégionales positives. A l'opposé, en Lorraine et en Wallonie, ce ratio plafonne à 35,4% et 34,5%, ce qui est dû à un haut taux de chômage et à de fortes navettes en direction du Grand-Duché et, côté wallon, de Bruxelles.

Entre 2008 et 2016, cet emploi a progressé de plus de 181.000 unités en Grande Région (soit + 3,8% sur toute la période), masquant

de fortes disparités là aussi. Si l'emploi chute en Lorraine (-4,5%) et stagne en Sarre (+1,4%), il progresse doucement en Wallonie (+4,2%) et en Rhénanie-Palatinat (+4,9%) mais à un rythme rapide au Grand-Duché (+19,7% en 8 ans, soit quasi 2,5% par an).

Evolution 2008-2016 de l'emploi localisé en Grande Région vu du lieu de travail

	Lorraine	Luxembourg	Rheinland-Pfalz	Saarland	Wallonie	TOTAL GR
2008	865.402	349.765	1.907.800	518.000	1.192.166	4.833.133
2016	826.821	418.754	2.002.000	525.200	1.241.815	5.014.590
Evolution	-38.581	+68.989	+94.200	+7.200	+49.649	+181.457
2008-2016	-4,5%	+19,7%	+4,9%	+1,4%	+4,2%	+3,8%
Ratio emploi/habitant 2016	35,4%	72,6%	49,4%	52,8%	34,5%	43,4%

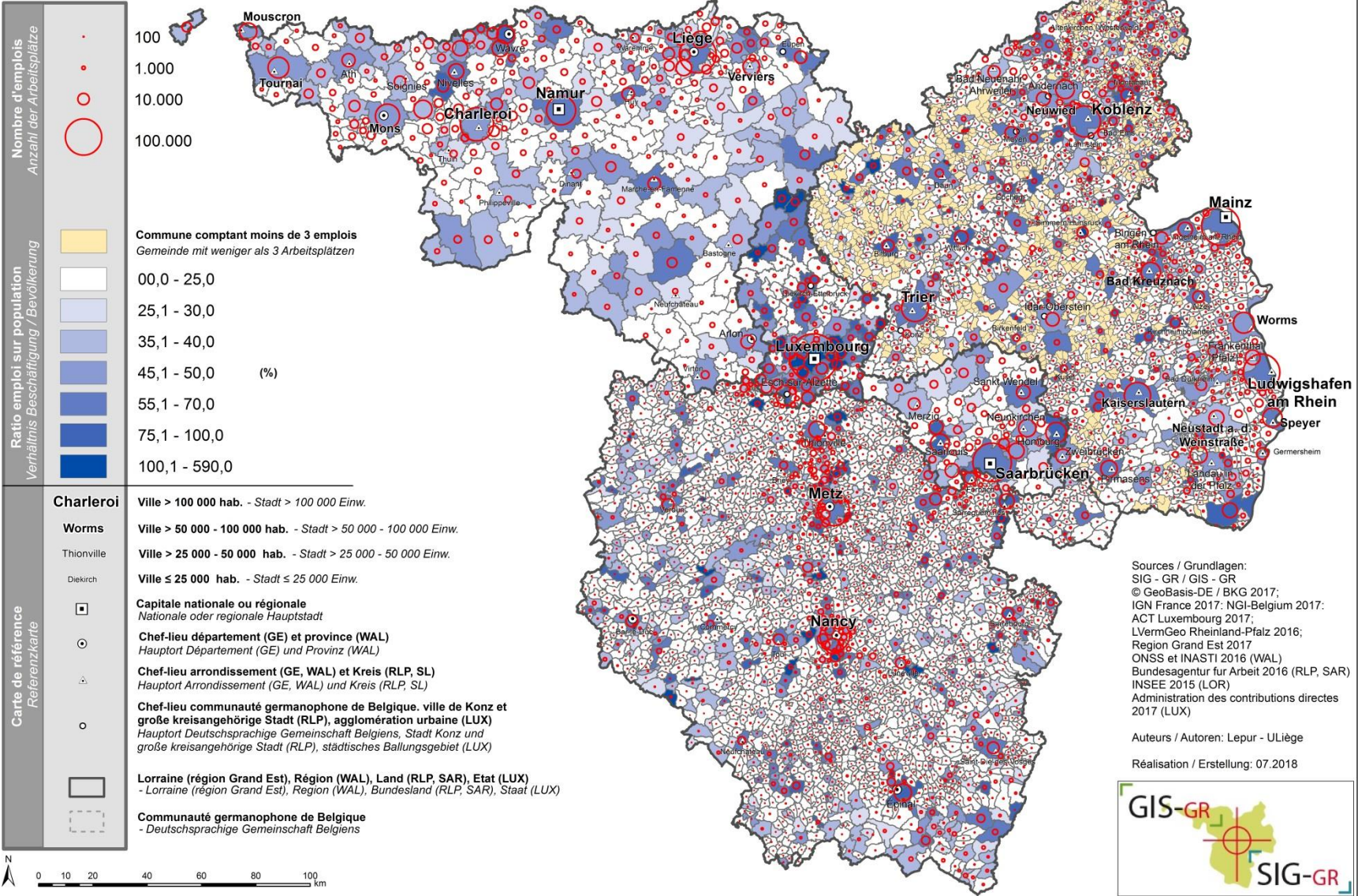
Sources / Grundlagen : IGSS + <http://www.grande-region.lu>, sur base de : INSEE Lorraine, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Landesamt Saarland et IWEPS.

Répartition du ratio emploi sur population par commune au lieu de travail

En analysant la distribution par commune de cet emploi au lieu de travail, les ratios moyens déjà hétérogènes à l'échelle des régions masquent d'autres disparités plus importantes. Au Grand-Duché, la Ville de Luxembourg avec 173.059 emplois dispose en 2017 d'un ratio de 151%. Ont aussi un ratio supérieur à 100% une douzaine de communes de ce pays, en particulier des entités de la proche périphérie de la capitale et quelques communes frontalières, surtout situées dans le nord (Weiswampach, Winseler et Troisvierges). En fait, ce ratio emploi par habitant est élevé (> 50%) à la fois dans une large majorité des communes bordant les frontières de ce pays, au sein de l'agglomération de Luxembourg et le long des autoroutes vers Trèves, Sarrebruck, Thionville, Esch/Alzette et Arlon. A l'intérieur du pays, en dehors de la capitale, de ses abords et des axes autoroutiers, le ratio emploi sur population est faible (< 30%) sauf entre Mersch et la Nordstad, à Wiltz et Redange. 7 des 8 communes les plus au nord du pays ont un nombre spécialement élevé d'emplois pour une population faible.

Volume et ratio d'emplois au lieu de travail par rapport à la population par commune

Gesamtzahl der Arbeitsplätze und Verhältnis zur Bevölkerung nach Gemeinden



Près de la frontière avec le Grand-Duché, ce ratio est quasi toujours faible ou modéré dans les quatre autres versants. Même les villes de Thionville, Longwy, Bastogne, Arlon, Merzig et Saarburg ont un ratio qui reste modéré. Ceci témoigne de la forte dépendance de toute cette bordure vis-à-vis du Grand-Duché et des difficultés qu'ont ces régions à développer l'emploi local au même rythme que celui de la démographie. Comme l'observent depuis de nombreuses années les intercommunales de développement économique des provinces de Luxembourg et de Liège, une partie de l'emploi grand-ducal résulte de transferts de PME ou d'emplois liés à la création en son sein d'une filiale depuis les régions voisines.

En Allemagne, si les données de la Bundes-Agentur für Arbeit ne concernent qu'une partie de l'emploi (les salariés assujettis à la sécurité sociale), celui-ci tend à se concentrer dans les pôles urbains, en particulier les principaux pôles de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre. Toutefois, à l'échelon local, de multiples petits pôles urbains ont des volumes significatifs d'emploi. En Sarre, les travailleurs se concentrent surtout dans la zone la plus agglomérée depuis Sarrelouis jusque Hombourg. Le milieu rural de ces deux länder ne parvient guère par contre à préserver beaucoup d'emploi salarié.

En Wallonie, l'emploi se concentre près de pôles urbains répartis surtout le long de 2 axes : le sillon wallon reliant l'ensemble des grandes villes, d'une part, et l'axe Bruxelles-Luxembourg avec des pôles tels que Libramont ou Marche-en-Famenne au sud de Namur, d'autre part. Hors de cet axe, à l'opposé du Brabant wallon qui bénéficie de l'effet métropolitain bruxellois, le sud du sillon présente des valeurs faibles pour ce ratio. Ceci trahit sa forte dépendance aux villes du sillon, à la métropole bruxelloise ou au Grand-Duché. Même près de ce dernier, de petits pôles d'emploi sont significatifs localement. Parmi les grandes villes wallonnes, le ratio emploi/population est modéré (à Namur, Liège...) ou faible (à Verviers, Charleroi, La Louvière) au regard d'autres villes analogues. Ceci est lié à un taux de chômage élevé en leur sein, à une dépendance marquée vis-à-vis de la métropole bruxelloise, y compris le Brabant wallon, et à la significative périurbanisation de l'emploi (cf. ratio élevé en périurbain).

En France, l'emploi se concentre au sein du sillon mosellan de Thionville à Epinal avec une masse davantage significative dans les agglomérations de Metz et Nancy. Hors du sillon, certaines petites villes jouent un rôle significatif à l'échelle locale (cf. Verdun, Briey, Toul, Sarrebourg, Sarreguemines...)

grâce surtout aux divers services à la population qu'ils concentrent (écoles, commerce, administrations, santé...). Par contre, le milieu rural en général et les anciens tissus industriels jadis très pourvus en emplois (cf. Val de Rosselle, vallées de la Fensch, de l'Orne...) n'abritent plus guère d'emplois au regard de leur population.

En résumé, deux phénomènes apparaissent au vu de cette analyse :

- L'effet frontière très net entre le Grand-Duché et les trois autres pays ;
- La forte concentration de l'emploi au niveau des villes mêlée à une périurbanisation à leurs abords.

Importance de la navette transfrontalière vers le cœur de la Grande Région et vers les métropoles qui la bordent

La Grande Région est le territoire trans-frontalier comptant le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de l'UE. En 2017, près de 250.000 personnes franchissent une frontière dans la Grande Région afin de se rendre sur leur lieu de travail situé dans un pays voisin, dont quasi 185.000 vers le Luxembourg. Sur ces 250.000 travailleurs transfrontaliers, environ 199.000 ont à la fois leur lieu de résidence et leur lieu de travail au sein de la Grande Région (dont 176.000 sont actifs au Grand-Duché).

*Volume en 2016/17 de navetteurs actifs hors des limites régionales/nationales et dont la résidence ou le lieu de travail se situe en Grande Région**

Lieu de travail	Lieu de résidence														
	ALLEMAGNE	Sarre	Rhénanie-Palatinat	Rhénanie-du-Nord-W.	Hesse	Bade-Wurtemberg	Autres länder	FRANCE	Lorraine	LUXEMBOURG	BELGIQUE	Wallonie	Bruxelles	Flandre	PAYS-BAS
ALLEMAGNE		32.901 ³	316.501 ³								6.111 ²	5.529 ²	69 ²	513 ²	
Sarre	39.478 ³		27.289 ³	2.299 ³	2.169 ³	2.650 ³	5.071 ³	17.063 ¹	15.900 ⁵	40 ¹					
Rhénanie-Palatinat	169.233 ³	17.224 ³		31.824 ³	52.660 ³	43.952 ³	23.573 ³	4.308 ¹	1.300 ⁵	186 ¹	169 ¹				
Rhénanie-du-N-Westphalie		4.109 ³	68.848 ³								5.168 ³				
Hesse		2.880 ³	103.789 ³												
Bade-Wurtemberg		3.901 ³	91.018 ³												
Autres länder		4.787 ³	25.557 ³												
FRANCE											7.551 ²	6.357 ²	191 ²	1.003 ²	
Lorraine															
LUXEMBOURG	45.250 ⁴	9.230 ⁴	33.420 ⁴	810 ⁴	220 ⁴	220 ⁴	1.350 ⁴	93.490 ⁴	89.800 ⁴		45.650 ⁴	43.600 ⁴	390 ⁴	1.640 ⁴	
BELGIQUE	1.174 ²							36.299 ²		541 ²					11.233 ²
Wallonie	693 ²							28.457 ²	5.400 ⁵	419 ²			19.043 ⁶	30.705 ⁶	163 ²
Bruxelles	37 ²							688 ²		66 ²		125.922 ⁶		224.236 ⁶	1.115 ²
Flandre	444 ²							7.154 ²		56 ²		50.765 ⁶	43.442 ⁶		9.955 ²
PAYS-BAS											32.260 ²	1.252 ²	230 ²	30.778 ²	

Sources / Grundlagen :

- 1 : Portail statistique de la Grande Région, 2017
 2 : INAMI, 2016 3 : Bundesagentur für Arbeit, 2017
 4 : IGSS, 2017 5 : INSEE, 2015
 6 : Steunpunt Werk, 2016

Si les flux vers le Grand-Duché sont les plus importants et ont la croissance la plus forte, il ne faut pas négliger les autres flux transfrontaliers ni les flux transrégionaux internes aux trois grands pays l'entourant.

* case vierge = donnée non disponible ou sans intérêt pour la Grande Région

2) L'attractivité des territoires : des atouts et des faiblesses d'ampleur et de nature très différentes

Analyser le développement économique d'un territoire nécessite de s'interroger sur son attractivité. La présente partie fait le point à ce sujet au départ de données relatives aux Investissements directs étrangers. Ensuite, sont mises en avant deux problématiques où la politique d'aménagement du territoire impacte directement cette attractivité : l'offre en zones d'activités économiques et les friches économiques à réaménager.

Les investissements directs étrangers : une mesure complexe qui interpelle

Attirer les investissements directs étrangers (IDE) constitue une préoccupation majeure pour l'ensemble des territoires. Les IDE sont censés créer de l'emploi et de la valeur ajoutée tant directs qu'indirects (via la sous-traitance et les commandes des entreprises) ou induits (via la consommation des ménages bénéficiant des effets directs ou indirects). Afin d'attirer ces investisseurs étrangers, les états et régions mènent des politiques en vue de renforcer l'attractivité de leur territoire. En contexte frontalier et au sein de territoires nationaux de taille limitée, cette volonté d'attirer les IDE prend une acuité particulière. Alors qu'un des objectifs d'un document tel qu'un schéma de développement du territoire est de renforcer l'attractivité de ce dernier, il est utile d'analyser la répartition actuelle des investissements directs étrangers au sein des versants composant la Grande Région.

Cette analyse est complexe malgré l'existence de statistiques des investissements directs étrangers collectées

selon une méthodologie commune par chaque état membre et centralisées par Eurostat. Excepté pour le Grand-Duché, afin d'obtenir les données à l'échelle qui nous intéresse (NUTS 1 en Wallonie, Sarre et Rhénanie-Palatinat, NUTS 2 en Lorraine), il faut recourir aux statistiques régionales. Or, ces données posent des soucis de comparabilité. Tandis que, parmi les données collectées certaines fournissent les stocks d'IDE, d'autres appréhendent les flux.

Les données grand-ducales relatives aux IDE semblent extraordinaires au regard des autres territoires de la Grande Région. En effet, parmi les 28 états membres de l'UE, le Grand-Duché est la seconde destination au niveau des IDE entrants, derrière les Pays-Bas, mais surtout loin devant la plupart des autres pays de l'UE, en ce compris des pays bien plus peuplés que lui. Rapportées au nombre d'habitants cette fois, les valeurs propres au Luxembourg apparaissent sans commune mesure avec chacun des autres pays de l'UE et des autres composantes régionales de la Grande Région.

Une très large partie des IDE réalisés au Luxembourg est toutefois le fait du secteur bancaire ou de filiales de multinationales qui ont une activité essentiellement comptable, ce qui atteste de la financiarisation croissante de l'économie mondiale au sein de laquelle le Grand-Duché est une plaque tournante. Au Grand-Duché, une grande partie des IDE concerne des entités à vocation spéciale (EVS), une catégorie particulière d'entreprises (souvent des holdings) qui sont des actifs purement comptables et donc immatériels (Genson, 2013).

Une large partie de ces IDE entrants au Grand-Duché ne concernent donc pas des investissements productifs dans des biens immeubles ou des biens meubles (cf. des machines) servant à créer ou à assurer la pérennité d'emplois dans l'industrie ou des services autres que ceux relevant du secteur financier. Toutefois, ce pays ne manque pas d'atouts pour attirer également ce type d'entreprises. Avec sa fiscalité attractive et l'aspect multilingue et hautement qualifié de sa main d'œuvre, il peut attirer

régulièrement une diversité d'entreprises provenant du monde entier.

Au niveau de la provenance de ces IDE, même si les trois pays voisins, surtout la France, ne fournissent qu'une part limitée du total des IDE, les montants en jeu sont colossaux. Depuis l'Allemagne et, plus encore, depuis la Belgique, plusieurs dizaines de milliards d'euros sont investis chaque année au sein du Grand-Duché par leurs entreprises, la plupart sous forme de placements financiers. Au contraire de beaucoup d'autres pays, parmi les IDE faits au départ des trois pays voisins, on trouve toutefois un grand nombre d'entreprises qui créent une filiale au Luxembourg et y

exercent une activité réelle dans de multiples secteurs. Un certain nombre de PME-TPE y effectuent même un transfert complet. Une partie de ces migrations partielles et totales sont mues par des considérations non seulement fiscales mais aussi par le fait que, pour pouvoir garder leurs cadres et autres salariés très qualifiés et multilingues, des entreprises implantées au départ dans les régions voisines sont contraintes d'offrir à leurs travailleurs des conditions salariales telles que pratiquées au Luxembourg, ce qui n'est possible qu'en s'y installant.

En Rhénanie-Palatinat et, plus encore en Sarre, une large partie des IDE qui y sont

réalisés proviennent de France et du Grand-Duché. Au contraire, les IDE en provenance de Belgique s'y avèrent très faibles. En Wallonie, si les IDE provenant de France sont très importants, on note que les IDE en provenance d'Allemagne sont modérés. Cette part est en effet faible au regard de ce que ce pays représente au niveau des importations et exportations en/de Wallonie. De même la part des IDE provenant du Grand-Duché en Wallonie s'avère très faible. Dans la région Grand-Est, la part des IDE provenant d'Allemagne est particulièrement élevée.

Répartition des Investissements directs étrangers au sein de la Grande Région en fonction du pays de provenance (sommes en millions d'€)

Pays d'origine des IDE	Destination des IDE							
	Statistiques liées à la comptabilité nationale						Données limitées aux IDE générant de l'emploi direct	
	Luxembourg (2012-2016)		Rhénanie-Palatinat (2013-2015)		Sarre (2013-2015)		Wallonie (2013-2017)	Grand-Est (2017)
Total moyen par an	2.707.403	100,0%	16.085	100,0%	6.592	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne par an et par 1.000 habitants	4.580		3,9		6,6			
Luxembourg			2.296	14,3%	1.818	27,6%	3,6%	4,3%
Allemagne	56.039	2,1%					6,3%	37,6%
Belgique	92.687	3,4%	283	1,8%	26	0,4%		3,2%
France	5.180	0,2%	2.105	13,1%	2.391	36,3%	12,0%	

Sources / Grundlagen : STATEC, Deutsche Bundesbank, AWEX, BUSINESS France NB : Les % dans le Grand Est se rapportent au nombre de projets.

Quelle offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises ?

En vue d'attirer de nouvelles entreprises et pour que celles existantes aient des installations nouvelles aptes à les rendre compétitives, l'aménagement du territoire a en charge de mettre des infrastructures à leur disposition. Fournir du terrain équipé pour l'économie suppose au préalable d'inscrire dans les plans locaux d'aménagement, des périmètres affectés en zones d'activités économiques (ZAE).. Ci-après, est inventorié l'ensemble des ZAE de plus de cinq hectares. En Lorraine, les périmètres des ZAE ne sont pas issus des plans d'aménagement. Il s'agit plutôt des ZAE issues des données cartographiques d'Open Street Map. Le degré d'occupation de ces parcs / zones d'activités n'a pu être collecté.

Si la Grande Région est bien fournie à ce sujet, le Luxembourg n'est pas le versant le mieux doté en rapportant le nombre d'ha à la population ou, plus encore, au nombre d'emplois. En compétition avec le Grand-

Duché, les territoires voisins tendent à mettre à disposition une abondante offre foncière et bon marché pour être attractifs auprès d'entreprises pour qui de tels avantages sont significatifs. Avec les évolutions récentes (émergence de services aux entreprises à haute valeur ajoutée, activités générant davantage de flux immatériels que de flux matériels et qui a donc moins besoin d'une grande surface au sol), cet avantage compétitif perd en importance sauf pour certains types d'activités. Il s'agit souvent d'activités à valeur ajoutée peu élevée liée à la valorisation de ressources primaires, d'activités nuisantes nécessitant un relatif isolement ainsi que d'activités répondant aux besoins de la population locale.

L'impact transfrontalier des grandes ZAE

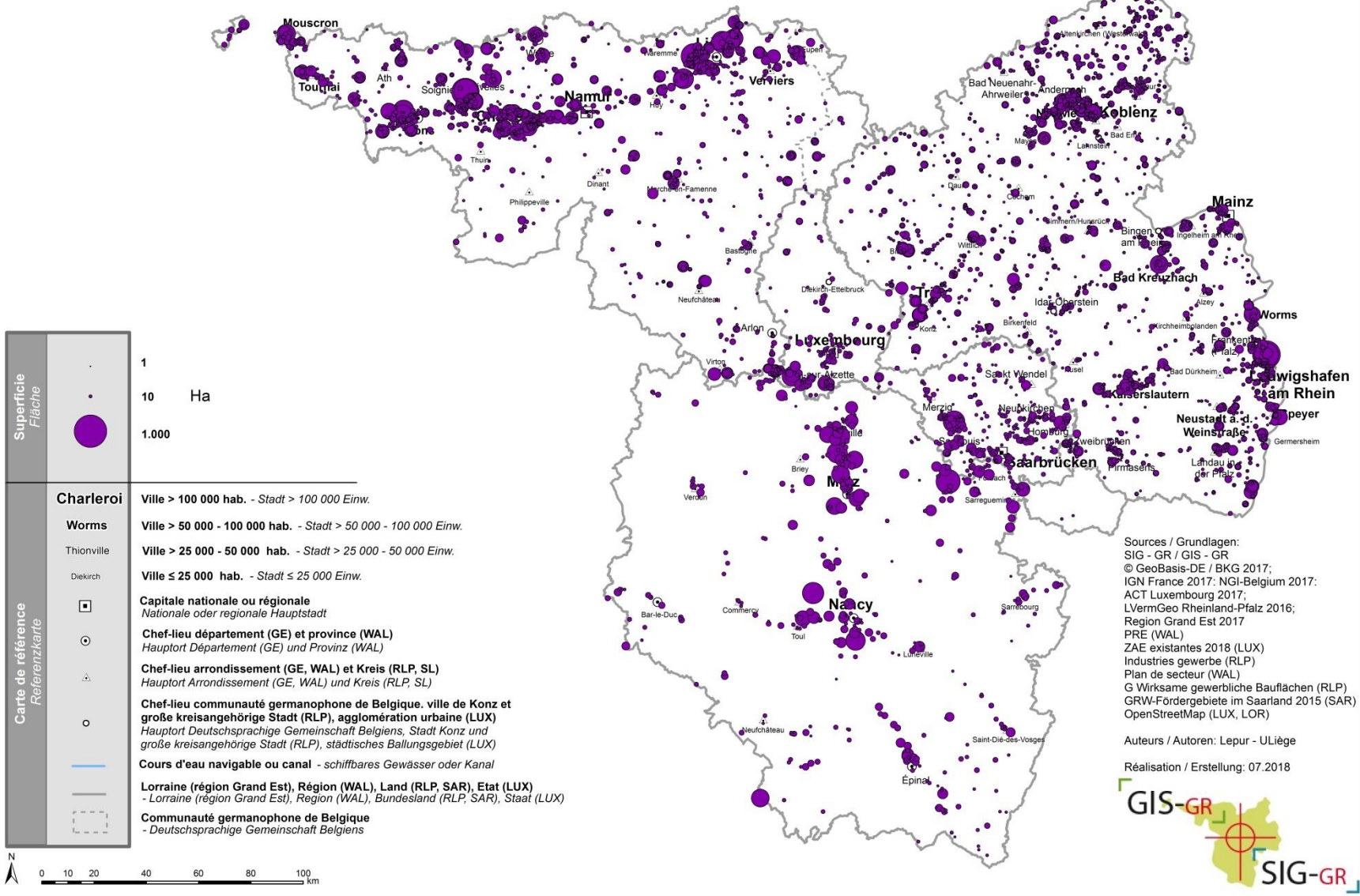
Lorsqu'une offre nouvelle en ZAE voit le jour près des frontières internes à la Grande Région, celle-ci peut avoir des conséquences par-delà les limites nationales. La création en contexte frontalier de nouveaux grands parcs d'activités nécessite donc une

concertation transfrontalière parce que les flux de travailleurs et de marchandises dépassent souvent le contexte national. Or, ces parcs d'activités ont tendance à être éloignés des pôles urbains souvent situés dans les vallées en se plaçant davantage sur les plateaux le long des autoroutes. La dépendance quasi totale à la voiture et au camion ainsi générée mérite d'être interrogée lorsqu'il s'agit d'activités compatibles avec l'habitat (a fortiori quand il s'agit de bureaux et de commerces de détail) ou d'entreprises générant des flux de marchandises massifiés susceptibles d'être captés par le train ou la voie d'eau.

Au sujet de l'occupation des ZAE, la Grande Région ne dispose pas d'outil cartographique tel que celui de l'espace de coopération voisin de l'Euregio-Meuse-Rhin (www.the-locator.eu). Un tel site internet est un atout marketing pour vanter les attraits de tout le territoire de coopération.

Superficie des parcs d'activités économiques et des zones d'activités économiques de plus de 5 ha

Fläche der bestehenden Gewerbegebiete mit einer Fläche von mehr als 5 ha



Les friches: un passif à résorber, des opportunités en vue d'un développement durable

Ayant un passé industriel commun basé en grande partie sur le charbon et l'acier, les bassins industriels de la Sarre, du nord de la Lorraine, du Sud-Luxembourg et du sillon Sambre et Meuse portent les stigmates de cet héritage. De grandes friches minières, charbonnières, sidérurgiques... y subsistent.

Vu leur situation frontalière, plusieurs grandes friches ont impliqué une réelle concertation transfrontalière ces dernières décennies. Les autorités de différentes parties de la Grande Région ont collaboré en vue de leur reconversion (cf. Pôle européen de développement du côté d'Athus-Longwy-Pétange, Eurozone Forbach-Sarrebruck ou les projets en cours de Belval côté luxembourgeois et de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval lui faisant face en France avec la réhabilitation du site de Micheville).

Ces sites à réaménager liés à l'industrie lourde sont de puissants freins à l'attractivité des territoires pour les ménages des classes moyennes et aisées et pour l'activité économique. Ils nuisent aussi à la qualité de vie des populations riveraines. D'un autre côté, ce sont aussi des opportunités pour développer de nouveaux pôles d'emploi et d'habitat en limitant l'étalement urbain.

Les friches ne résultent pas que du processus de désindustrialisation lié à l'industrie lourde. Une diversification des friches s'observe. Elles concernent ainsi de multiples activités subissant des mutations technologiques, par de nouvelles normes énergétiques, environnementales ou sanitaires, par l'évolution des modes de transport dominants... Tous les secteurs industriels sont affectés par le processus. De même, les secteurs tertiaire et primaire connaissent l'obsolescence de vieilles implantations. On parle ainsi de friches militaires, agricoles et artisanales liées notamment à l'agroalimentaire (fermes, moulins, dépôts de grains...), ferroviaires (gares de triage liées à l'industrie ou à la traversée de frontières) ou de friches liées au tourisme (cf. centres d'hébergement, hôtels...). Des services à la personne (maisons de repos, garages automobiles...) peuvent aussi devenir obsolètes.

A l'heure actuelle, seule la Wallonie dispose d'un inventaire exhaustif. Les données disponibles sur les autres versants sont lacunaires (cf. limitées aux grands sites sans projet de revalorisation au Grand-Duché et aux sites faisant l'objet d'actions soutenues par le land en Rhénanie-Palatinat) ou en cours d'inventaire (cf. celui de l'EPF Lorrain).

Chacun des territoires est touché de façon significative par ce problème. Toutefois,

malgré l'absence de relevés exhaustifs sur certains versants, il semble que ce passif est le plus lourd dans 3 des 5 territoires : Sarre, Lorraine et Wallonie. Ce phénomène est toutefois loin de concerner uniquement les vieux bassins industriels. Même les milieux ruraux comptent diverses friches de faible ampleur, en particularité en fond de vallée.

Outre la perte d'attractivité que les territoires subissent, ces friches posent d'autres problèmes. Les laisser en état est contraire à une gestion parcimonieuse du sol tandis qu'y « reconstruire la ville sur la ville » contribue à la maîtrise de l'étalement urbain. Ces sites peuvent répondre à une partie des besoins résidentiels et pour des activités compatibles avec un voisinage résidentiel.

Ces friches se situant souvent près de gares, les réhabiliter et les reconvertir permet d'y localiser de nouveaux habitants et/ou emplois et donc de générer une croissance du trafic ferroviaire. Vu les enjeux actuels de mobilité, densifier ces quartiers de gare en réhabilitant les friches permet de lutter contre la dépendance à l'automobile. Des projets de ce type ont été initiés sur chaque versant de la Grande Région (Belval, Dudelange, Differdange, Mersch, Wiltz, Sarrebruck-Burbach, Trèves-Ouest, Metz, Thionville, Audun-le-Tiche, Longwy, Athus, Arlon, Marbehan, Libramont...).

3) Des collaborations croissantes en Grande Région au niveau de l'enseignement supérieur et de la formation

Avant d'analyser l'état des collaborations transfrontalières en Grande Région au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, il est utile de faire le point sur deux indicateurs associés à des objectifs de la stratégie 2020 de l'Union Européenne et qui caractérisent le niveau de formation de la population, à savoir la main-d'œuvre dotée d'un haut et d'un très faible niveau d'enseignement. Les constats ressortant de la cartographie sont à relativiser en fonction de la demande en main-d'œuvre au sein des différents versants de la Grande Région. Les attentes au niveau de sa qualification et de son degré d'instruction diffèrent en effet entre les territoires.

Répartition de la main-d'œuvre dotée d'un haut niveau d'enseignement

Un des objectifs de la stratégie UE 2020 est d'accroître le taux de diplômés du supérieur. L'Union européenne souhaite qu'en 2020, 40% au moins des personnes âgées de 30 à 34 ans aient terminé avec succès un parcours dans l'enseignement supérieur (niveau CITE 5-8). De 2010 à 2016, la moyenne de l'UE27, est passée de 33,5 à 39,1%.

En 2016, selon les données Eurostat à l'échelle NUTS2, seules trois composantes de la Grande Région ont déjà atteint l'objectif fixé pour 2020 : le Grand-Duché (54,6%) et les deux provinces wallonnes les moins peuplées : le Brabant wallon (59,2%) et le Luxembourg belge (41,0%). A ce sujet, le Brabant wallon occupe la troisième place au classement européen à l'échelle NUTS2. La Wallonie est au global très proche de l'objectif européen et au-delà de la moyenne de l'UE avec 39,6% car dans les 3 autres provinces, ce taux est compris entre 36,1% et 37,9%.

La Lorraine se situe globalement au même niveau que l'UE, soit à 39,1% en 2016. Cette moyenne masque toutefois de significatives disparités à l'échelle départementale. Selon l'Observatoire des Territoires du CGET, la Meurthe-et-Moselle grâce à son pôle universitaire de Nancy atteint en 2015 un taux supérieur à l'objectif UE 2020 (41,2%) et la Moselle s'en rapproche (39,3%). A l'opposé, les deux autres départements non pourvus d'université sont bien en deçà de ce seuil (Vosges - 33,4% ; Meuse - 31,0%).

Dans les deux länder, le chemin restant à parcourir pour atteindre l'objectif européen semble le plus grand (Rhénanie-Palatinat - 30,6% ; Sarre - 29,0%). Toutefois, au lieu de cibler les 40% de jeunes adultes avec un niveau de formation CITE 5-8, l'Allemagne a comme objectif d'atteindre d'ici 2020 42% avec un diplôme CITE 4-8, incluant l'enseignement post-secondaire non supérieur. Cette décision est liée à la particularité du système allemand de formation qui accorde une grande importance aux formations en

alternance et aux formations continues qualifiantes non tertiaires (genre brevet de maîtrise, brevet de technicien). Le tissu économique en Rhénanie-Palatinat est pour une large partie constitué de PME axées sur la manufacture, celles-ci requérant davantage une main d'œuvre ouvrière qualifiée que des diplômés universitaires et assimilés.

Comme la Wallonie et la Lorraine, ces deux länder ont à ce sujet un score en deçà de la moyenne de leur pays (en 2016, Allemagne – 33,2% ; Belgique – 45,6% et France – 43,6%). Au sein de la Rhénanie-Palatinat, la région de Rheinhessen-Pfalz s'en sort le mieux (33,7%) tandis que les régions de Trèves (29,2%) et de Coblence (26,4%) sont mal classées. Côté allemand, ces moins bons scores que dans le reste du pays s'expliquent aussi par des migrations résidentielles d'une partie des personnes dotées d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Celles-ci ont tendance à migrer une fois entrées dans la vie professionnelle vers les pôles métropolitains.

Répartition de la main-d'œuvre dotée d'un très faible niveau d'enseignement

Le second objectif de la stratégie UE 2020 relatif à l'éducation est de réduire la proportion de jeunes quittant prématurément le système d'éducation et de formation. L'UE souhaite qu'en 2020, la part des 18-24 ans dont le niveau d'étude ne dépasse pas, au mieux, le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent ni études, ni formation soit inférieure à 10%. En 2008, la moyenne pour l'UE27 était de 14,7%. Celle-ci a chuté à 10,7% en 2016.

Pour couvrir l'ensemble des versants avec les données d'Eurostat à l'échelle NUTS2, une moyenne sur la période 2013-2017 a été effectuée pour cet indicateur. Deux des cinq versants de la Grande Région ont déjà atteint l'objectif fixé pour 2020 : le Grand-Duché (6,9%) et la Lorraine (9,1%). Ce faisant, la Lorraine a le même score que la France dans son ensemble. En outre, les provinces wallonnes les moins peuplées ont aussi atteint cet objectif : Brabant wallon (8,7%) et Luxembourg belge (9,7%) tandis que la province de Namur se rapproche de l'objectif (10,6%). La Wallonie dans son ensemble est toutefois toujours bien au-delà de l'objectif fixé avec 12,3%. Le taux de jeunes quittant prématurément leur scolarité est encore élevé dans les provinces de Liège et du Hainaut (13,7 et 14,6%). Cette forte présence de jeunes très faiblement qualifiés au sein des deux grands bassins

urbains de la Wallonie est un handicap majeur en vue de son redéploiement économique. Elle est une des principales causes du haut taux de chômage caractérisant ses grandes agglomérations.

En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, la part des 18-24 ans dont le niveau d'étude ne dépasse pas, au mieux, le premier cycle de l'enseignement secondaire et qui ne poursuivent ni études, ni formation s'élève à un niveau juste en deçà de la moyenne wallonne dans son ensemble à 11,9% et 12,0%, soit à près de 2% de plus que l'Allemagne dans sa globalité (10,0%).

Le fort taux de jeunes adultes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation est paradoxal au vu du fait que ces deux länder forment le versant de la Grande Région qui dispose du taux de chômage le plus bas. Grâce à la formation en alternance, même les jeunes peu qualifiés s'y insèrent vite dans le marché du travail vu les importants besoins de main-d'œuvre rencontrés dans ces länder et dans les territoires adjacents. Cette rapide insertion dans la vie professionnelle n'incite guère certains jeunes à mener à terme leur parcours scolaire. En Rhénanie Palatinat, cet indicateur atteint une valeur minimale dans la région de Trèves (11,6%) tandis qu'il culmine dans la région de Rheinhessen-Pfalz (12,1%) et de Coblence (12,6%).

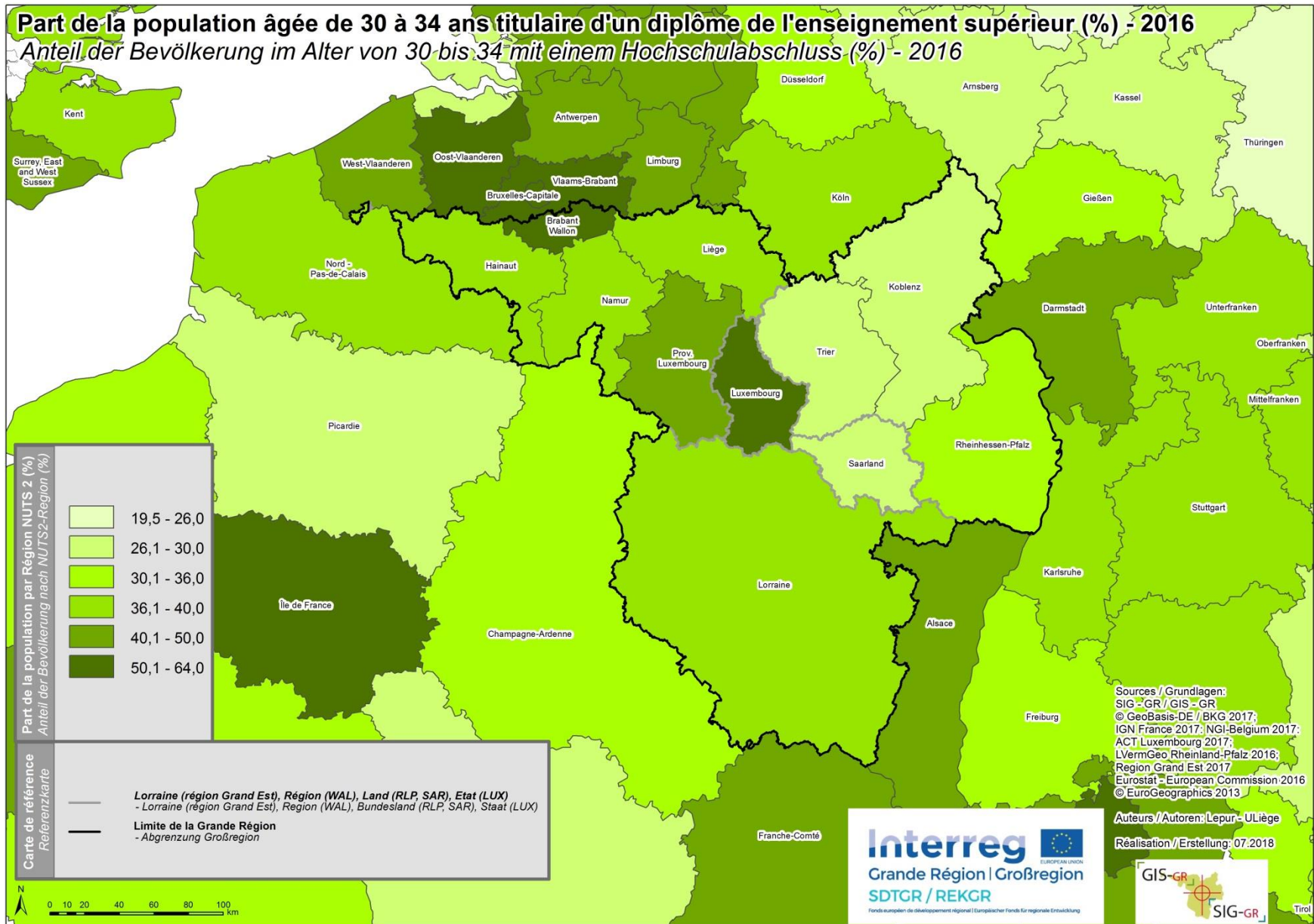
Conclusion sur le niveau d'enseignement de la population active

De façon générale, le niveau de formation de la main-d'oeuvre au sein de la Grande Région semble encore souffrir de réelles lacunes au vu du chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre, dans chaque (sous-)territoire la composant, les objectifs fixés à ce sujet dans la stratégie 2020 de l'UE. Seul le Luxembourg est aujourd'hui dans une position pleinement enviable à cet égard. Ce petit pays est en effet en capacité d'attirer à lui via la migration résidentielle un volume important de main-d'oeuvre dotée d'un haut niveau de formation acquis ailleurs. De même, cela est lié aux premiers effets générés par la création de l'Université du Luxembourg à partir de 2003 afin de moins dépendre des territoires extérieurs pour répondre à ses propres besoins de main-d'oeuvre hautement qualifiée. Entre 2008 et 2016, le Luxembourg est le pays de l'Europe occidentale qui a fait le bond le plus fort au niveau de cet indicateur relatif à la part des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (de 39,8% à 54,6%, soit + 14,8%).

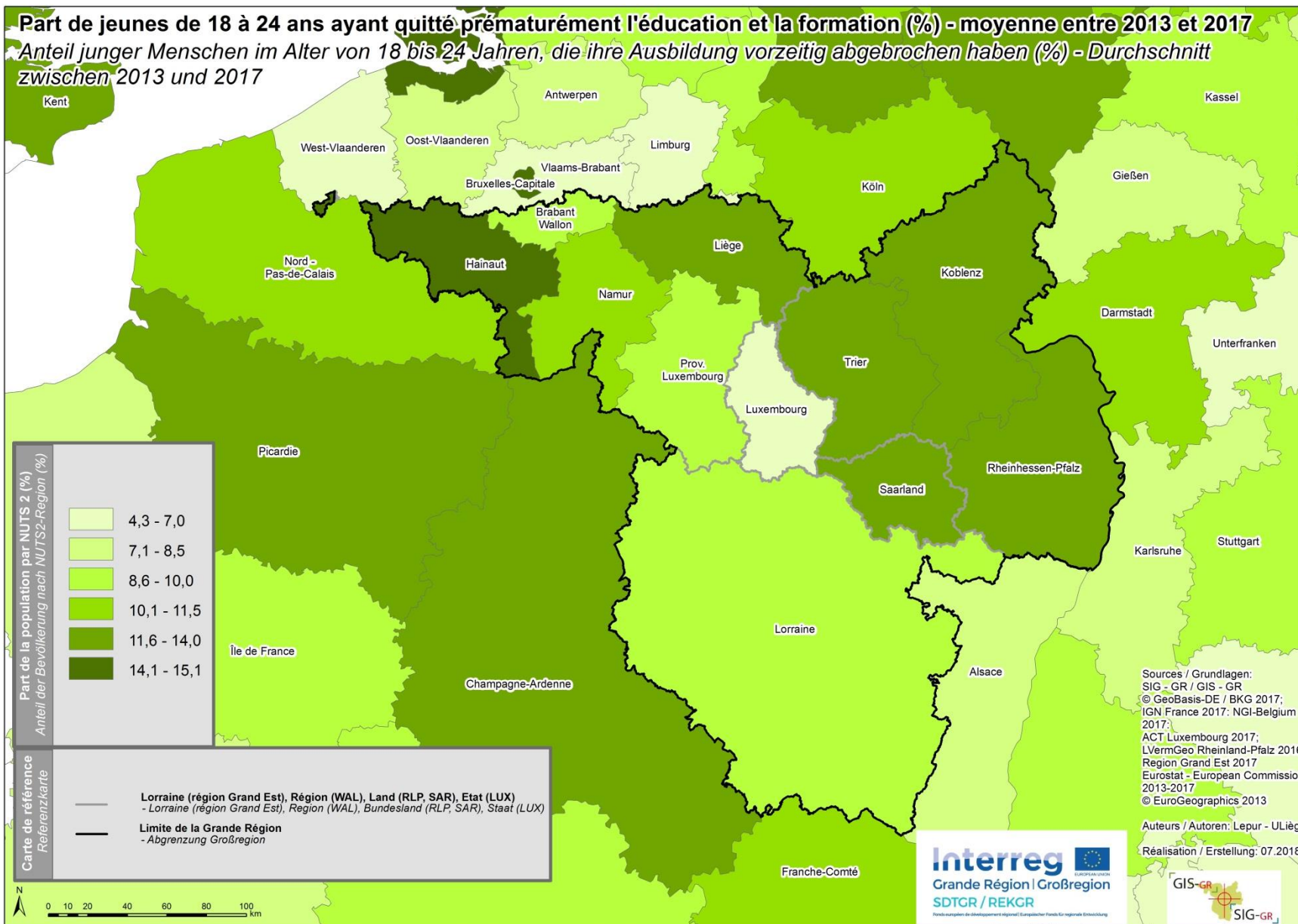
Pour conclure, signalons l'existence depuis fin 2014 d'un accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région. Ce document est la base centrale pour la promotion en son sein de la mobilité transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle. Ce domaine est l'une des priorités du Sommet de la Grande Région

Part de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (%) - 2016

Anteil der Bevölkerung im Alter von 30 bis 34 mit einem Hochschulabschluss (%) - 2016



Part de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (%) - moyenne entre 2013 et 2017
Anteil junger Menschen im Alter von 18 bis 24 Jahren, die ihre Ausbildung vorzeitig abgebrochen haben (%) - Durchschnitt zwischen 2013 und 2017



Collaborations au niveau de l'enseignement supérieur

La Grande Région a un maillage dense d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (6 universités dans l'espace de coopération éligible aux fonds INTERREG ; s'y ajoutent 5 autres en intégrant toute la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat, des établissements d'enseignement supérieur non universitaire – Hochschulen en Allemagne, Hautes Ecoles en Belgique - et des centres de recherche indépendants). Au global, ils offrent une palette de formations très complète et de haut niveau et des compétences d'excellence dans plusieurs secteurs de la recherche. Jouer sur ces complémentarités et mutualiser leurs ressources permettraient aux universités de gagner en visibilité à l'échelle internationale.

Dans l'enseignement supérieur, des coopérations bilatérales anciennes (années 70) existent. En majorité franco-allemandes, elles ont généré des formations allemandes avec double diplomation (cf. ISFATES-DFHI : formations conjointes F-D proposées par la htw Saar et l'Université de Lorraine). Le CFALOR, réseau universitaire franco-allemand existe côté Lorrain.

Par la suite, a été initiée une coordination multilatérale des établissements d'ensei-

gnement supérieur à l'échelle de la Grande Région (avec une 1^{ère} Charte universitaire, signée en 1984 par 12 établissements). Enfin, à l'occasion d'un projet INTERREG 2008-2012, a vu le jour l'Université de la Grande Région qui regroupe les 6 universités actives dans l'espace éligible aux fonds INTERREG (Universités de Kaiserslautern, de Liège, de Lorraine, de Luxembourg, de la Sarre et de Trèves).

Cette Université de la Grande Région est un des groupements universitaires les plus intégrés à l'échelle européenne et les plus importants en termes d'effectifs (avec environ 135.000 étudiants, 10.000 enseignants/chercheurs, 7.000 doctorants). Le terme *Intégré* signifie ici : une structure de gouvernance commune (UniGR a.s.b.l.), une coopération qui repose sur une stratégie conjointe à long terme et qui couvre les diverses missions universitaires (enseignement, recherche et mobilité).

La stratégie UniGR repose sur le développement de domaines scientifiques de coopération ayant un fort potentiel de coopération pour gagner ensemble plus de visibilité à l'échelle internationale. A ce stade, trois domaines phares ont été identifiés afin de développer des formations et des recherches conjointes :

- Sciences des matériaux et utilisation rationnelle des ressources ;
- Etudes sur les frontières (en lien avec la spécificité transfrontalière de la GR) ;
- Biomédecine (cf. complémentarités des universités dans ce domaine).

Depuis dix ans, de multiples projets ont vu le jour dans ces trois domaines. Les établissements membres de l'UniGR se sont ainsi dotés d'une véritable expertise transfrontalière et européenne :

- Création de cursus de formation transfrontaliers ;
- Connaissance scientifique des problématiques frontalières (Master et Centre de Recherche Border Studies) ;
- Nombreuses formations à vocation européenne.

Actuellement, 19 cursus transfrontaliers de formation sont proposés par les universités membres de l'UniGR (pour environ 500 étudiants par an). De plus, 11 cursus sont donnés par l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences ISFATES-DFHI (pour près de 500 étudiants par an aussi). Dès lors, 30 cursus de formation transfrontaliers, bi- et trilingues existent déjà en Grande Région. Ceux-ci préparent les étudiants au marché de l'emploi transfrontalier et international.

Bilan de la coopération transfrontalière relative à l'enseignement supérieur

Cette dynamique a généré l'augmentation spectaculaire du nombre de projets transfrontaliers dans l'enseignement supérieur et la recherche depuis le programme INTERREG IVA Grande Région dans divers domaines. Il reste toutefois quelques écueils auxquels il faut remédier en vue de renforcer cette collaboration étroite :

- Peu d'initiatives transfrontalières ont à ce stade été lancées dans le domaine de l'innovation technologique ;
- Les chiffres de la mobilité entre les établissements UniGR (ERASMUS+) pourraient être plus élevés ;
- La connaissance du potentiel de coopération entre établissements en matière de recherche mériterait de faire l'objet d'une étude approfondie qui pourrait participer à l'élaboration d'une politique de Smart Specialisation Strategy ;
- Côté wallon et allemand, les hautes écoles / Hochschulen actives en zone frontalière sont encore peu intégrées dans cette dynamique sauf en Sarre ;
- Il reste difficile de réunir des données comparables d'une composante de la Grande Région à l'autre sur ce sujet.

Une présence significative d'étudiants frontaliers dans certains établissements

Malgré les lacunes statistiques à ce propos, l'aire de recrutement de certains établissements scolaires de la Grande Région est loin de s'arrêter aux limites nationales. L'analyse du recrutement de l'Université du Luxembourg, des universités belges francophones ainsi que de l'Université et des Hochschulen de la Sarre selon la nationalité des étudiants est éclairante à ce sujet.

L'Université du Luxembourg a un recrutement très international (seuls 43,8% des étudiants sont des nationaux – les binationaux étant comptabilisés deux fois, le total des pourcentages pour l'Université de Luxembourg dépasse 100%) mais cela découle aussi du caractère cosmopolite de la population. 31% des étudiants ont pour nationalité celle d'un des trois pays frontaliers. Dans l'autre sens, les étudiants grand-ducaux sont présents dans de multiples universités et hautes écoles situées dans les 4 autres composantes de la Grande Région. L'Université de Luxembourg ne dispense pas en effet l'ensemble des formations dont a besoin ce pays au niveau de sa main-d'œuvre.

En Belgique, les universités francophones ont un recrutement aussi très inter-

national (surtout l'ULB) mais les étrangers qui y sont inscrits proviennent pour une large part de France et d'autres pays latins du sud de l'Europe et d'Afrique. La présence massive d'étudiants français concerne 8.520 inscrits en 2013-2014 dans les universités francophones (auxquels il faut ajouter 12.231 français en 2014-2015 dans tout l'enseignement supérieur non universitaire de la Fédération Wallonie–Bruxelles). Un tel flux s'explique par l'existence de concours limitant l'inscription en première année du supérieur en France tandis qu'en Belgique, l'inscription est libre sauf dans quelques filières où des examens d'entrée sont organisés.

Plusieurs milliers de lorrains sont donc inscrits dans les universités et hautes écoles de Wallonie, en particulier en Province de Luxembourg (Libramont, Virton...).

En Allemagne, la présence d'étrangers en provenance des trois pays voisins représentés dans la Grande Région est faible en général dans l'enseignement supérieur excepté au niveau de l'Université et de certaines hautes écoles de la Sarre où la présence de Français (583 étudiants, soit 1,9%) et de Luxembourgeois (259 étudiants, soit 0,8%) est significative. A l'Université de Trèves, la présence d'étudiants de nationalité luxembourgeoise est aussi significative.

4) Des dépenses en R&D plutôt faibles et des synergies en matière de *smart specialisation strategy* à initier

Quelle part du PIB est consacrée à la R&D ?

L'Union européenne encourage les investissements en recherche - développement afin de stimuler sa compétitivité. L'objectif de consacrer 3% de son produit intérieur brut (PIB) à des activités de R&D fait ainsi partie des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010. Où se situent à ce sujet les différents territoires composant la Grande Région et comment se situe cet espace de coopération par rapport aux territoires environnants ? Les dernières données disponibles à l'échelle régionale (au niveau NUTS 2) chez Eurostat à ce sujet remontent à 2013.

A cette époque, hormis le Brabant wallon (part de 11,4% en 2013 et 6,4% en 2010), aucune des composantes de la Grande Région ne semble dépasser clairement le seuil fixé comme objectif par l'Europe. Si la région de Trèves présente un score de 3,1% en 2013, il s'agit d'une valeur peu normale au vu de la petite taille de l'Université qu'elle abrite et de l'absence en son sein de très grande entreprise dans un secteur de pointe. D'ailleurs, en 2005, ce même ratio

dans la région de Trèves était à peine de 0,8%. Derrière le Brabant wallon, province au sein de laquelle on retrouve le campus de Louvain-la-Neuve de l'UCL et de grandes entreprises innovantes surtout orientées vers les biotechnologies (GSK, UCB, IBA...), la région de Rheinhessen-Pfalz a le score le plus significatif (2,8% en 2013). Cette part est due à la présence de plusieurs universités (Kaiserslautern, Mayence, Coblenze-Landau - campus de Landau) et de grandes entreprises innovantes comme BASF à Ludwigshafen et la firme pharmaceutique Boehringer-Ingelheim.

La majeure partie des territoires composant la Grande Région ont à cet égard une part du PIB consacré à la R&D comprise entre 1% et 2% (plus précisément entre 1,26% et 1,58% en 2013) avec dans l'ordre décroissant : province de Liège, Saarland, province du Hainaut, Grand-Duché et Lorraine. Au Grand-Duché, ce faible ratio est à relativiser vu le montant très élevé du PIB par habitant dont il dispose. Pour combattre cette faiblesse et éviter une trop forte dépendance au seul secteur financier, le Luxembourg a mis au point dès 2016 une

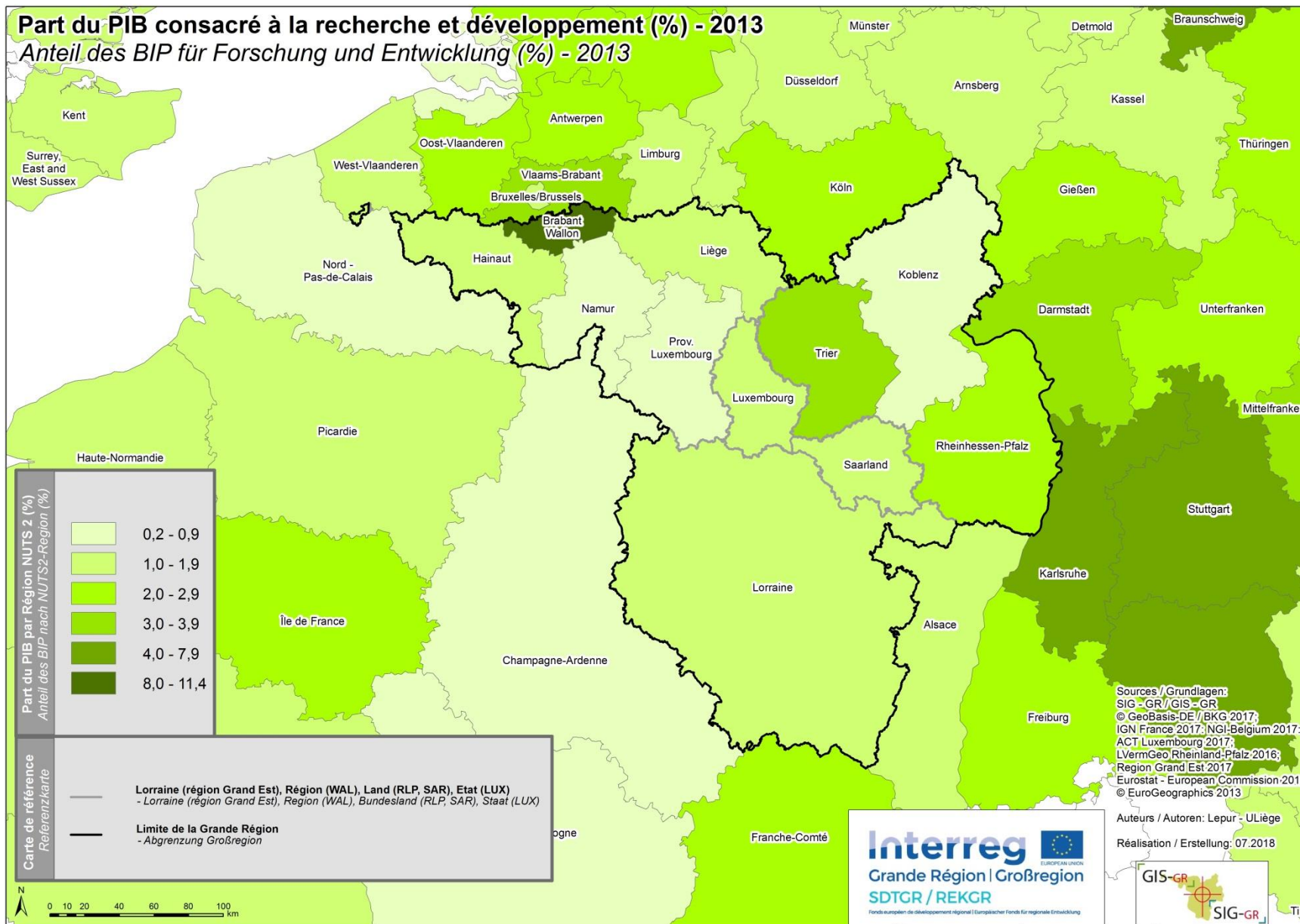
stratégie visant à s'inscrire dans la troisième révolution industrielle telle que théorisée par l'auteur américain Jeremy Rifkin.

Enfin, trois des territoires NUTS 2 composant la Grande Région ont en 2013 une part du PIB consacrée à la R&D inférieure à 1% : provinces de Namur et du Luxembourg belge et région de Coblenze.

Aux abords de la Grande Région, d'autres territoires sont par contre très bien classés à cet égard (grâce à d'importants pôles universitaires) comme le Brabant flamand (Leuven), la région de Cologne (Aix-la-Chapelle, Bonn et Cologne), de Karlsruhe (Heidelberg et Karlsruhe), de Stuttgart, de l'Île de France (Paris)... Mis à part aux marges de la Grande Région, là où une de ses composantes intègre un territoire métropolitain tel que l'espace métropolitain bruxellois, les métropoles Rhin-Main ou Rhin-Neckar, les dépenses en R&D constituent plutôt une faiblesse relative de l'ensemble de l'espace de coopération.

Part du PIB consacré à la recherche et développement (%) - 2013

Anteil des BIP für Forschung und Entwicklung (%) - 2013



Points communs en matière de Smart Spécialisation Strategy et synergies possibles

Sous l'impulsion de l'Europe, chaque territoire national/régional s'est doté d'une *Smart Spécialisation Strategy*.

En Wallonie, la politique des pôles de compétitivité s'est concentrée sur six secteurs :

- Biowin (secteur de la santé) ;
- Skywin (aéronautique et spatial) ;
- Mecatech (ingénierie mécanique et matériaux) ;
- Logistics in Wallonia (secteur logistique) ;
- Greenwin (chimie verte, recyclage et construction) ;
- Wagrallim (industrie agroalimentaire).

Outre ces 6 secteurs, la Stratégie de spécialisation intelligente wallonne est axée sur plusieurs secteurs d'activités économiques (Commission Européenne, 2018) :

- L'économie créative ;
- Les technologies digitales et l'industrie 4.0 (mobilité intelligente, e-santé, big data, technologies vertes...);
- Les matériaux durables et du futur, avec un secteur phare : les nanotechnologies.

Les membres des 6 pôles de compétitivité sont principalement localisés dans deux ensembles : d'une part autour de Liège et d'autre part au sein d'un triangle Bruxelles-Charleroi-Namur avec une concentration

forte dans les pôles de Louvain-la-Neuve et de l'aéropole de Charleroi. En dehors de la présence massive de la région liégeoise dans ces pôles de compétitivité, l'extrême Est et Sud de la Wallonie y apparaît peu représenté. La province de Luxembourg a toutefois une présence significative dans Skywin grâce à son parc d'activité Galaxia à Transinne (Libin). Wagrallim comporte aussi une présence significative dans l'Est de la province de Liège (Wilmotte, 2018).

On note aussi divers clusters :

- Plastiwin (industrie des plastiques) ;
- Eco-construction (construction durable) ;
- CAP2020 qui allie construction durable, matériaux traditionnels et smart cities ;
- TWEED (secteur des énergies renouvelables) ;
- TIC (les technologies de l'information et l'informatique) ;
- TWIST qui cible le traitement de l'image, du son et du texte.

Au Grand-Duché de Luxembourg, la stratégie de spécialisation intelligente est axée en priorité sur les secteurs suivants (Commission Européenne, 2018b) :

- La gestion durable des ressources ;
- Le développement et la performance des systèmes financiers, de la sécurité des informations, des télécommunications et multimédias ;

- Les technologies propres et écologiques dans différents domaines (énergie, gestion de l'eau et des déchets, mobilité, construction, métiers du bois...);
- Les technologies de la santé (transition de la médecine curative vers une médecine préventive, santé digitale) ;
- Le domaine spatial (cf. compétences en télécommunications et médias).

Au Grand-Duché, on trouve des clusters axés sur différents domaines :

- *Materials & Manufacturing* (nouveaux matériaux, modélisation des propriétés matérielles et processus innovants pour une productivité accrue) ;
- *BioHealth* (santé digitale, diagnostics moléculaires, traitement des maladies neurodégénératives et immuno-oncologie).
- *Automobility* ;
- *EcoInnovation*, comportant ainsi la bioéconomie et les cycles industriels ;
- *Creative Industries* ;
- *Wood Cluster*.

Il existe deux pôles de compétitivité selon la terminologie habituelle au Grand-Duché :

- *Neobuild* (secteur de la construction) ;
- *National Composite Center* autour des matériaux de fibres composites.

En Lorraine, la stratégie de spécialisation intelligente est basée sur les secteurs suivants (Commission Européenne, 2018c) :

- Les processus industriels avancés (robotique, automatisation industrielle, modélisation et simulations digitales...);
- Les matériaux avancés et les processus pour la production industrielle ;
- L'exploitation, l'optimisation et le recyclage des ressources naturelles ;
- Le domaine de la santé (prévention, diagnostics précoces et traitements) ;
- La gestion et le démantèlement des infrastructures en fin de vie.

En vue de soutenir la reconquête industrielle, le redressement de l'économie et le développement équilibré des territoires, l'Etat français et l'ancienne Région Lorraine ont conclu le Pacte Lorraine 2014-2016. Il s'agit d'un instrument visant notamment à stimuler l'innovation au sein du tissu productif régional autour d'une grande technopole lorraine des matériaux et de l'énergie, rassemblant les industriels, les plateformes technologiques, l'université et les grandes écoles ainsi qu'à valoriser la "filière bois" et stimuler l'innovation dans l'agro-alimentaire. Dans cette région, les acteurs de l'innovation sont localisés principalement dans les villes du sillon lorrain ; Nancy étant la plus fournie.

La stratégie d'innovation 2016-2023 de la Sarre vise le développement des domaines clés suivants (Commission Européenne, 2016) :

- Technologies de l'information et de la communication ;
- Industrie automobile ;
- Sciences et matériaux liés au domaine de la santé ;
- Innovations croisées dans les domaines de spécialisation.

La stratégie d'innovation de la Rhénanie-Palatinat vise quant à elle le renforcement des capacités d'innovation et des synergies entre les domaines scientifiques et industriels (Commission Européenne, 2014). Six grands secteurs prometteurs ont été identifiés (Rheinland-Pfalz, 2014):

- technologies de l'information et de la communication ;
- énergie, technologies environnementales et gestion efficiente des ressources ;
- sciences de la vie et économie de la santé ;
- microtechnologies et automatisation ;
- technologies des matériaux ;
- industrie automobile.

En termes de localisation, peu de clusters d'excellence sont retenus à l'échelle nationale (cf. www.clusterplattform.de) en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. Notons

toutefois la présence du cluster cc-Nano-BioNet à Sarrebruck, et, dans le sud de la Rhénanie Palatinat, des clusters Commercial Vehicle Cluster à Kaiserslautern, Optence et Cluster for Individualized Immune Intervention (Ci3) à Mainz et à ses abords.

Les initiatives découlant des stratégies de spécialisation intelligente mises en place par les Etats et les régions tendent à se concentrer dans les principaux centres urbains. Elles se localisent en effet pour beaucoup dans ou à proximité immédiate des grandes agglomérations, à l'exception de quelques secteurs particuliers dont les initiatives se localisent également en milieu plus rural ; c'est notamment le cas de celles liées de près ou de loin à l'agriculture et au bois. On remarque également qu'il existe un certain nombre de similitudes entre les stratégies mises en place par les différentes régions. Des secteurs comme celui de la santé, les technologies de l'information et de la communication, les matériaux de pointe, la transition énergétique et l'utilisation efficace des ressources reviennent régulièrement. Des synergies transrégionales semblent ainsi possibles entre les acteurs scientifiques et économiques des différents pôles urbains qui participent à la Région métropolitaine polycentrique transfrontalière qui est appelée à émerger au coeur de la Grande Région.

5) Un secteur économique prioritaire pour la coopération transfrontalière en Grande Région : la Silver Economy

Confrontés à un fort vieillissement de leur population, les différents versants qui composent la Grande Région envisagent de faire de ce défi une opportunité afin de générer le développement de nouveaux produits et services innovants répondant aux besoins des personnes âgées. Le secteur de la Silver Economy a été identifié comme étant stratégique au niveau de la Grande Région.

Dépenses des ménages âgés de plus de 65 ans sur les différents versants

La Silver Economy est l'économie au service des personnes âgées de plus de 60 ans. Cette économie devrait connaître prochainement une rapide croissance avec l'avancée en âge de nos sociétés. Encourager les innovations pour accompagner ce vieillissement et faire reculer la perte d'autonomie est un enjeu futur majeur. Cette filière transversale va impacter un large éventail de secteurs d'activités : santé, habitat, domotique, numérique, sécurité, transports, tourisme et autres loisirs, services à la personne, alimentation,...

Les secteurs visés par cette silver economy touchent surtout deux grands domaines :

- Adaptabilité des lieux de vie : nouvelles formes de logement, bâtiments médicalisés, résidences services, domotique...
- E-Santé : télésanté, télémédecine, télé-surveillance.

Au sein de la Grande Région, ses diverses composantes ont entrepris des démarches afin de dynamiser et structurer l'économie

du vieillissement. Des coopérations transfrontalières à ce sujet ont récemment été initiées. En octobre 2015, a été créé le Cluster franco-allemand Silver Economy par la Lorraine et la Sarre, instance de concertation et d'échanges. De même, dans la perspective du SDTGR, le Sommet des Exécutifs a mandaté le Groupe de Travail Questions Economiques afin d'identifier des secteurs à prioriser en fonction des stratégies de spécialisation intelligente de chaque entité de la Grande Région. Dans ce cadre, fin 2015, le secteur de la Silver Economy a été retenu vu son haut potentiel d'innovation pour la Grande Région.

Il est peu aisé de dresser un portrait statistique de ce secteur qui émerge depuis à peine le début de l'actuelle décennie vu son caractère transversal et donc multi-sectoriel. Les statistiques ne sont pas en phase avec les contours de ce type d'économie. Pour détecter les secteurs d'activités les plus impactés par le vieillissement de part et d'autre des frontières, l'analyse porte sur les spécificités dans la consommation des ménages de plus de 65 ans par

rapport à l'ensemble de la population à partir des données des enquêtes sur le budget des ménages. Elles sont menées régulièrement dans chaque pays/région/land selon une méthodologie commune sous l'égide d'Eurostat. Cette analyse permet de distinguer les postes de dépenses dont la part de marché augmente avec l'arrivée dans le 3^e ou 4^e âge et ceux dont la part baisse.

Malgré quelques problèmes méthodologiques, la ventilation par tranche d'âge de ces dépenses des ménages issues de ces enquêtes permet de tirer des enseignements qui confortent et affinent ce qui vient d'être précisé.

Les dépenses totales des ménages de plus de 65 ans sont en général plus basses que celles de l'ensemble des ménages. Un fort différentiel existe toutefois entre les 5 versants que n'expliquent guère les dates différentes des relevés. Au Grand-Duché, ces dépenses moyennes sont très élevées, y compris chez les personnes de plus de 65 ou de 75 ans (61 et 55.000 euros par an

environ) contre de l'ordre de 24.000 à 30.000 euros dans les autres versants.

En part relative, les motifs de dépenses qui sont les plus surreprésentés auprès des personnes âgées concernent les dépenses de santé (et les assurances liées à la santé), les soins personnels, les dépenses liées au logement, en particulier les frais de chauffage et d'électricité, les biens et services pour l'entretien de la maison et enfin certains types de loisirs (articles de jardin ainsi que presse, librairie et papeterie). Au contraire, les dépenses liées au transport, à l'hôtellerie et à la restauration, à l'achat de vêtements et chaussures, de meubles, d'électroménagers, d'équipement audiovisuel, photographique et informatique sont des dépenses qui chutent avec l'arrivée au 3^e et 4^e âge.

Les problématiques qui méritent une attention particulière dans le cadre de la Silver Economy sont donc celles de la santé et de l'impact de la perte d'autonomie sur le logement et les équipements en son sein, sur les transports ainsi que sur les loisirs. En outre, il faut s'attendre à une pénurie de travailleurs qualifiés dans le

secteur des soins de santé où les besoins sont croissants. Si le numérique offre des pistes intéressantes (téléassistance, télémédecine, télé-surveillance), certaines problématiques nécessitent d'autres solutions.

Si les dépenses de chauffage augmentent avec le vieillissement, c'est en raison du fait que les personnes âgées passent une large partie du temps au sein de leur logement, y compris aux heures habituelles scolaires et de travail. De plus, une large majorité des personnes âgées continuent à vivre seules ou en couple dans de grands logements unifamiliaux plutôt âgés et donc souvent énergétiquement peu efficaces. De plus, une part importante de ces logements sont de type périurbains et ruraux (les jeunes actifs étant surreprésentés dans les grands pôles urbains). A moins de migrer vers un appartement plus proche de l'offre en service, cette immobilisation de logements périurbains et ruraux sous-occupés génère des impacts économiques et sociaux conséquents (maintien d'une forte dépendance à l'automobile et difficultés liées à l'accès à divers services,

forte consommation en chauffage, rétention d'une offre adaptée aux besoins de jeunes ménages en capacité de les rendre énergétiquement plus efficaces, ce qui par ricochet contribue à l'étalement urbain...).

Lorsqu'arrive la nécessité de migrer vers une maison de repos, certaines personnes âgées se voient contraintes de traverser une frontière pour trouver une offre adaptée à leurs besoins faute d'une offre suffisante et au coût compatible avec leurs revenus dans leur propre pays. Notons la présence significative de personnes âgées de nationalité française au sein des maisons de repos situées en Wallonie. Ainsi, en 2014, les chiffres de l'Aviq font état de 1.302 résidents français, soit 3,2% du total des résidents en maison de repos en Wallonie. Si la majeure partie de ces résidents français vivent dans des établissements situés à l'ouest du Hainaut face à l'agglomération de Lille, des maisons de repos situées dans le sud-Luxembourg du côté de Virton, Aubange et Messancy hébergent aussi un grand nombre de français originaires en majorité de Lorraine.

6) Le tourisme en Grande Région : des atouts incontestables mais des marchés encore trop cloisonnés

En tant que territoire de densité de population modérée et au relief prononcé à proximité de régions métropolitaines très peuplées, la Grande Région bénéficie d'une activité touristique importante. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur une nature et une culture riche et diversifiée. Le secteur du tourisme a été identifié comme étant stratégique par le Comité de coordination du Développement Territorial (CCDT/KARE).

6.1) Les bases de l'attractivité touristique : nature, culture et creuset de l'histoire européenne

Les cinq versants de la Grande Région ont en commun divers facteurs d'attractivité générant un tourisme vert et culturel.

La labélisation du patrimoine

L'euro-région dispose d'un patrimoine bâti et naturel de premier plan ainsi que de réseaux fluviaux, pédestres et cyclables qui permettent de connecter ces espaces. 25 parcs naturels y existent dont 12 ont une continuité transfrontalière. Situés dans les aires Ardennes-Eifel et Vosges-Pfälzerwald, ces derniers couvrent plus de 9.000 km² bénéficiant d'une promotion touristique affirmée. En outre, la Grande Région compte 24 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO servant de points d'accroche pour l'attractivité touristique.

L'attractivité des villes

Outre certains sites UNESCO, les principales villes disposent aussi d'équipements culturels capables d'attirer un public varié pour un tourisme de week-end (salles de spectacle, musées, galeries d'art...). Cela

concerne entre autre Nancy, Metz, Luxembourg, Trier et Saarbrücken dans le cœur de la Grande Région. Comme le Centre Pompidou de Metz, certains équipements ont une réelle envergure internationale.

L'Europe en héritage

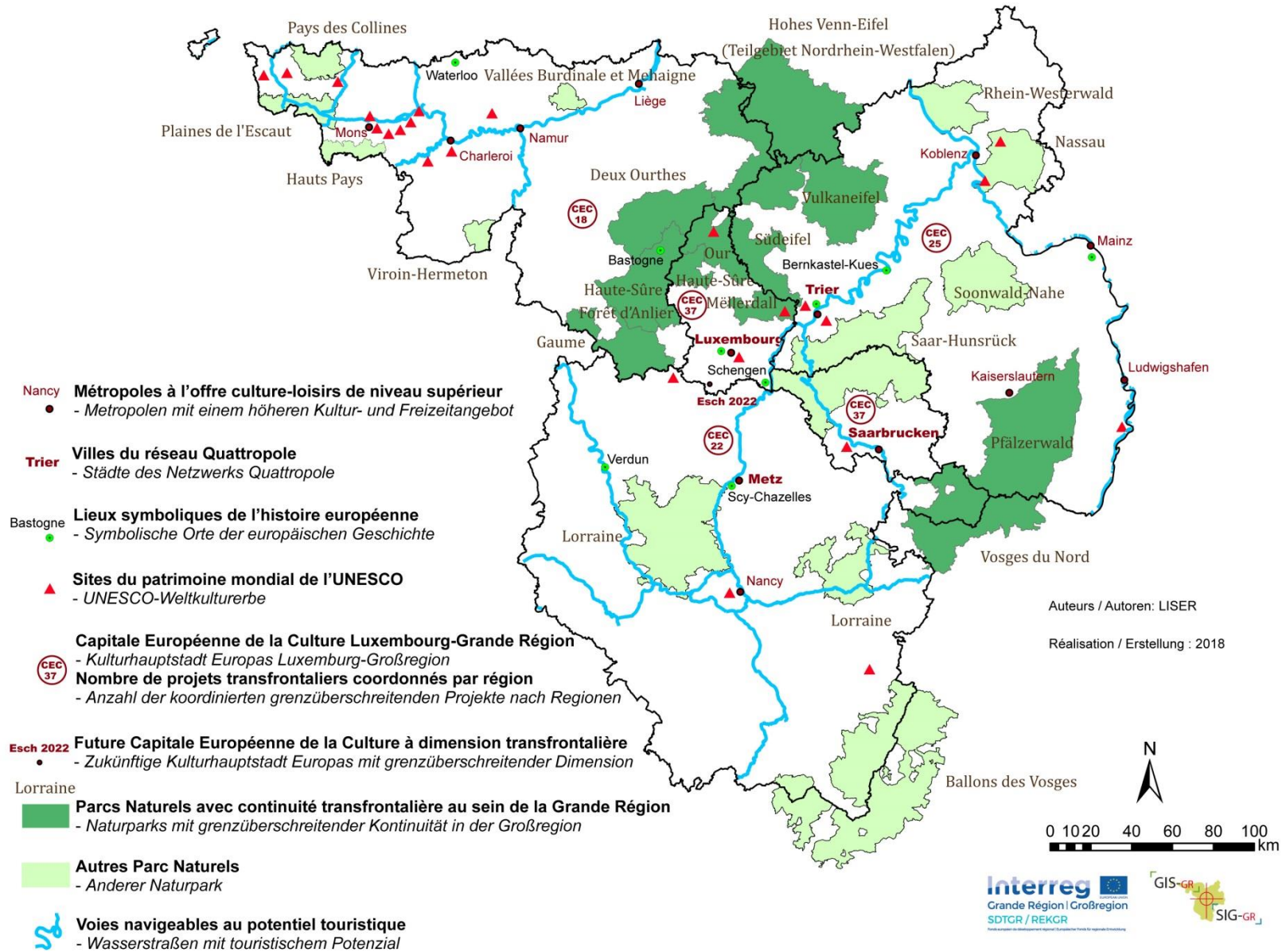
Enfin, la Grande Région dispose de lieux de mémoire de l'Europe sur le temps long, de l'empire romain (Trier) jusqu'à l'une des trois capitales actuelles de l'Union européenne (Luxembourg). Il se dégage ainsi des lieux liés au passé troublé du continent (les forteresses et champs de bataille de l'époque moderne dont ceux de Waterloo, Verdun et Bastogne), mais aussi des lieux de vie de personnages marquants de l'histoire européenne (Johannes Gutenberg à Mainz, Karl Marx à Trier, Robert Schuman à Scy-Chazelles et à Luxembourg...). Schengen symbolise l'Europe de la libre circulation.

Une volonté claire de coopération

Une déclaration d'intention pour une dynamique touristique a été signée par les

responsables politiques en 2016. De plus, des actions concrètes sont menées. Ainsi, le quart des projets Interreg IVA Grande Région (47 actions) relève du secteur tourisme/loisir (réseaux, produits, événements...). Cette dynamique se poursuit avec Interreg VA. De même, le réseau de villes Quattropole (Luxembourg, Metz, Saarbrücken, Trier) a une stratégie touristique transfrontalière notamment via une promotion croisée de l'offre culturelle. Vu leur position souvent frontalière, les parcs naturels coopèrent aussi au niveau de la Grande Région en vue de renforcer leur fréquentation touristique. Enfin, deux Capitales Européennes de la Culture au sein de cet espace ont une dimension transfrontalière : Luxembourg-Grande Région 2007 et Esch 2022. Le tourisme offre des potentiels pour établir une politique de branding territorial partagée. Les richesses patrimoniales et le poumon vert qu'offre la Grande Région pour les métropoles qui la bordent sont des atouts en vue d'un marketing grand-régional.

Attractivité touristique dans la Grande Région - Touristische Attraktivität in der Großregion



6.2) Les nuitées touristiques : un révélateur d'importants différentiels dans l'attractivité

Volume total de nuitées en 2016 par territoire et évolution 2012-2016

La Grande Région compte en 2016 un total de 38.685.557 nuitées, soit une moyenne de 3,3 nuitées par habitant selon Eurostat. Celle-ci est significative pour un territoire situé à l'intérieur des terres en Europe du Nord-Ouest. Toutefois, ce score moyen cache de grandes disparités comme en attestent les statistiques régionales parfois divergentes des données Eurostat (où sont comptabilisés parfois les nuitées en gîtes et autres hébergement de terroir). Les territoires ayant le plus de nuitées touristiques au regard de leur population correspondent aux parties Nord et Ouest de la Rhénanie-Palatinat (vallées de la Moselle, du Rhin et de l'Ahr + l'Eifel), de la province du Luxembourg belge (vallées ardennaises de l'Ourthe et de la Semois), aux massifs des Vosges et du Pfalzerwald et au Grand-Duché de Luxembourg (la capitale + l'Oesling et le Mullerthal). En revanche, les autres provinces wallonnes et la Sarre ont encore un potentiel de croissance.

Entre 2012 et 2016, le nombre de nuitées en Grande Région a progressé en moyenne de 10,6%. Cette croissance commune à l'ensemble des territoires qui la composent a été particulièrement forte en Sarre, en Wallonie et au Grand-Duché.

L'activité touristique a tendance à se diffuser à des territoires jugés jadis peu attractifs comme la Sarre ou le Hainaut.

Volume de nuitées touristiques marchandes en Grande Région en 2016 et évolution 2012-2016

Territoire	Nombre de nuitées en 2016	Evol. 2012-16 (en %)	Ratio nuitées par habitant en 2016
Rheinland-Pfalz	19.050.730	4,82	4,70
Koblenz	7.942.785	4,22	5,34
Trier	5.774.139	3,63	10,84
Rheinhessen-Pfalz	5.333.806	7,08	2,63
Saarland	3.020.012	32,00	3,03
Wallonie	7.749.825	19,18	2,14
Prov. Brabant Wallon	429.537	4,64	1,08
Prov. Hainaut	1.183.443	34,63	0,88
Prov. Liège	2.341.931	13,47	2,12
Prov. Luxembourg (BE)	2.565.695	23,49	9,06
Prov. Namur	1.229.219	14,71	2,50
Lorraine	6.754.112	6,69	2,89
Luxembourg	2.955.593	16,19	5,13
Allemagne	388.851.871	10,99	4,73
Belgique	36.855.214	17,87	3,26
France	404.763.426	1,06	6,27
Grande Région	38.685.557	10,58	3,34

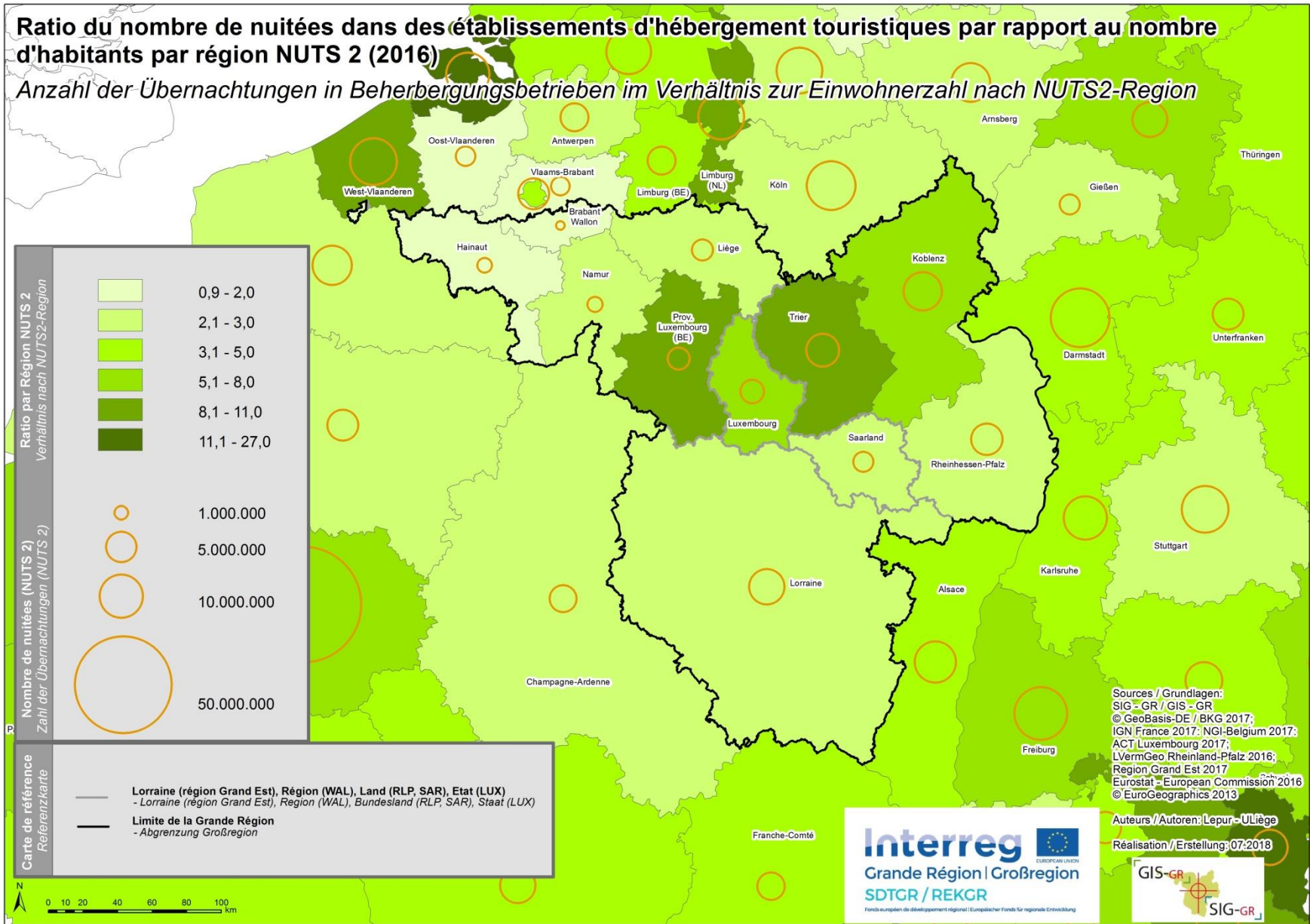
Sources / Grundlagen : Eurostat, Saarland Statistisches Amt

Pays de provenance des nuitées

Les données régionales relatives aux nuitées indiquent le pays d'origine des touristes effectuant des séjours au sein d'établissements d'hébergement touristique. Mis à part le Grand-Duché qui a une clientèle cosmopolite, la domination des nationaux au sein des touristes effectuant des nuitées est forte dans chacun des territoires. De plus, parmi les étrangers, chaque versant de la Grande-Région est assez dépendant du public néerlandais. Sachant que le public flamand est aussi très présent dans l'ensemble des territoires, il apparaît que le public francophone qu'il soit français ou belge s'oriente peu vers l'Allemagne et que le public allemand fréquente peu la Wallonie (excepté la Communauté germanophone) et la Lorraine. La barrière de la langue reste donc plutôt hermétique en dehors du territoire grand-ducal. L'Est de la Wallonie ainsi que le Nord et l'Est de la Lorraine profitent donc peu de leur relative proximité avec les régions métropolitaines densément peuplées de l'Ouest de l'Allemagne au contraire de la Rhénanie-Palatinat. Même au Grand-Duché, les Allemands sont moins présents que les Néerlandais ou les Belges.

Ratio du nombre de nuitées dans des établissements d'hébergement touristiques par rapport au nombre d'habitants par région NUTS 2 (2016)

Anzahl der Übernachtungen in Beherbergungsbetrieben im Verhältnis zur Einwohnerzahl nach NUTS2-Region



Répartition des nuitées en 2016 selon le territoire de destination et le pays de provenance

Destination /Zielort	Provenance Provenienz	Belgique	Deutsch-land	France	Luxem-bourg	Pays-Bas/ Niederlande
Wallonie	Nuitées/Über-nachtungen	4.470.152	277.446	591.367	41.038	1.621.015
	Part/Teilen (%)	57,7	3,6	7,6	0,5	20,9
Rheinland-Pfalz	Nuitées/Übern.	948.364	19.167.958	152.592	85.700	2.745.584
	Part/Teilen (%)	3,8	76,6	0,6	0,3	11,0
Saarland	Nuitées/Übern.	54.163	2.551.469	83.993	36.113	93.951
	Part/Teilen (%)	1,8	84,5	2,8	1,2	3,1
Lorraine	Nuitées/Übern.	174.630	149.232	3.051.601	19.590	135.280
	Part/Teilen (%)	4,5	3,9	78,8	0,5	3,5
Luxem-bourg	Nuitées/Übern.	512.382	330.829	244.669	317.892	757.784
	Part/Teilen (%)	17,3	11,2	8,3	10,8	25,6

Sources / Grundlagen : SPF Economie – DGS ; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz ; Statistisches Landesamt Saarland ; Portail statistique de la Grande Région ; STATEC

Nuitées au sein des principales villes de la Grande Région en 2016

Si la majeure partie des nuitées touristiques comptabilisées en Grande Région se dispersent au sein des espaces ruraux et des petites villes situés principalement au sein de vallées du massif schisteux rhénan ou au pied des Vosges, les principales villes en concentrent une partie significative. Sur base des nuitées touristiques en 2016, les grandes villes se classent ainsi :

Nombre de nuitées en 2016 au sein des hébergements touristiques dans les villes de plus de 100.000 habitants

Ville	Nombre de nuitées
Luxembourg	1.185.742
Mayence	934.642
Trèves	797.474
Nancy ¹	761.749
Metz ¹	691.557
Coblence	675.756
Sarrebruck	544.637
Liège	349.940
Ludwigshafen	243.636
Charleroi	242.703
Namur	174.708

Sources / Grundlagen : SPF Economie – DGS ; Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz ; Statistisches Landesamt Saarland ; Lorraine Tourisme (2017) ; STATEC

Avec un tourisme d'affaires moins développé qu'à Luxembourg, les autres grandes villes du réseau Quattropole (Trèves, Metz, Sarrebruck) et Nancy comptent un nombre de nuitées important. Dans le cas de Nancy et de Trèves, elles profitent largement de la réputation associée à leurs sites classés Patrimoine Unesco. Par contre, les grandes villes wallonnes et Ludwigshafen semblent manquer d'attractivité auprès des touristes qu'ils soient d'affaires ou de loisir. Contrairement aux autres, ces villes ont tendance à tirer vers le bas le ratio moyen du nombre de nuitées par habitant qui caractérise leur territoire.

¹ Chiffre 2017 pour le Grand Nancy et le Grand Metz

7) Zoom sur deux secteurs générant d'importants flux transfrontaliers : la logistique et le commerce de détail

Pour conclure ce cahier, voici un focus sur deux secteurs qui génèrent à la fois d'importants flux transfrontaliers et une concurrence intense entre les différents versants de la Grande Région : la logistique et le commerce de détail.

7.1) Quelles problématiques liées à l'aménagement et à la coopération autour des implantations logistiques ?

Les activités logistiques, avec les flux de marchandises générés et l'implantation d'établissements d'entreprise (les entrepôts) qu'elles supposent, soulèvent de nombreux enjeux territoriaux, tant environnementaux qu'économiques ou sociaux. Cette partie présente les stratégies des différents versants dans ce domaine et les impacts qui en découlent.

De multiples enjeux territoriaux

Le système logistique s'articule autour de grands entrepôts connectés aux nœuds de transport, notamment autoroutiers. Ces implantations ont des impacts environnementaux significatifs. Leur distance aux terminaux multimodaux détermine le report modal possible vers le chemin de fer ou la voie d'eau. La logistique participe aussi à l'artificialisation des sols. De plus, ces activités génèrent environ 7% des emplois dans les pays développés. Une zone logistique forme donc localement un pôle d'emplois (peu qualifiés) conséquent. Leur aménagement recouvre des enjeux sociaux, tels que les conditions de travail des salariés ou les services qui y sont proposés.

Une diversité d'activités logistiques est présente en Grande Région, de la logistique industrielle aux grands flux d'importations à partir des ports du Nord. La consommation

régionale (e-commerce et grande distribution) est le principal moteur de ce secteur.

Les plates-formes multimodales au cœur des stratégies territoriales

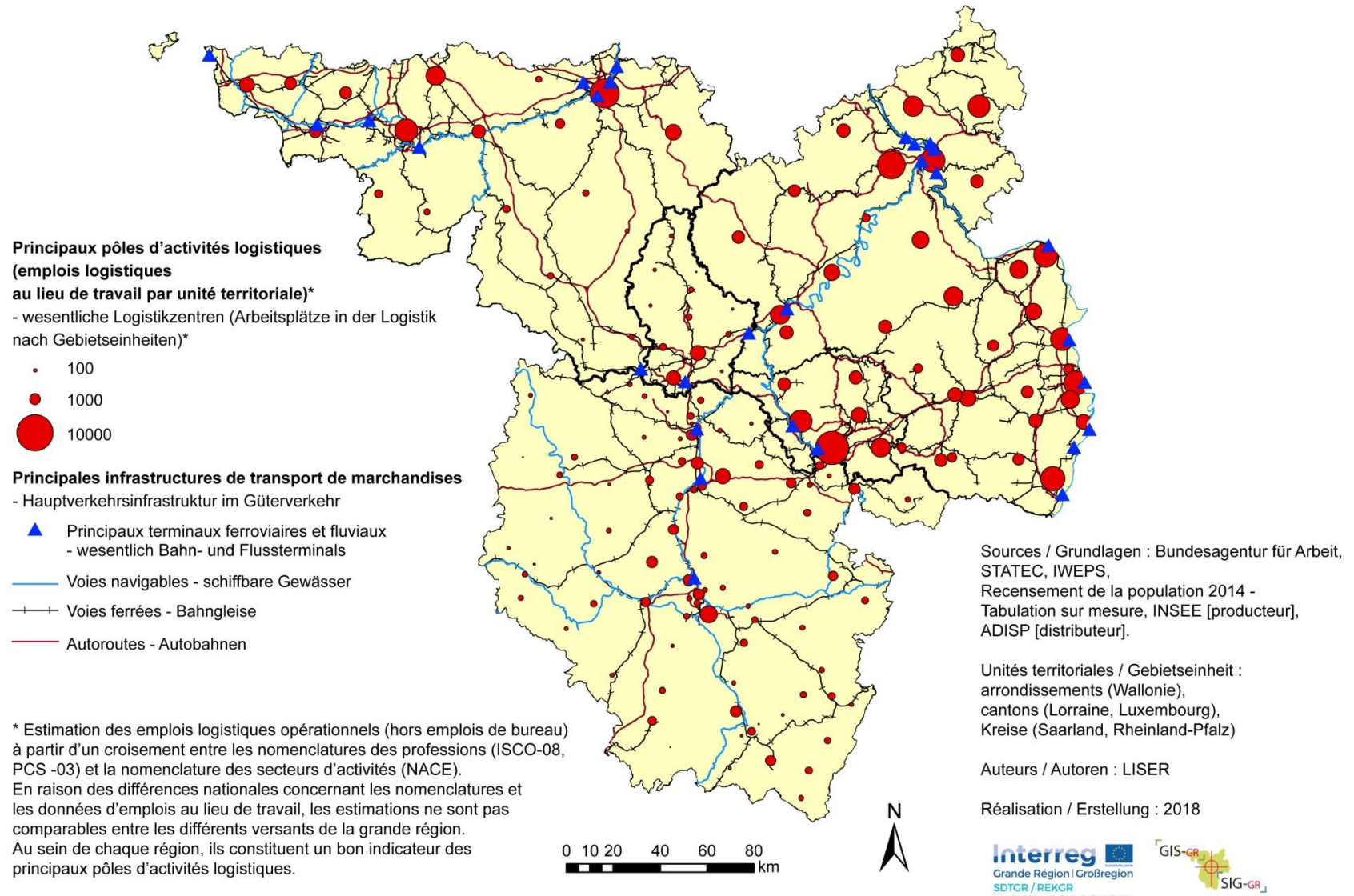
Au sein des documents de planification des différentes régions, la logistique est un des secteurs économiques stratégiques. Afin de favoriser son développement, les stratégies territoriales visent surtout à aménager des plates-formes multimodales, associant un terminal ferroviaire et/ou fluvial à une zone d'entrepôts. Ceci répond aux besoins des entreprises tout en aidant au report modal.

La Grande Région bénéficie d'un potentiel multimodal réel grâce à un bon maillage en voies navigables et ferrées. Des terminaux ferroviaires et fluviaux sont installés, surtout près des pôles urbains, où se concentre l'emploi logistique. Cependant, des plates-formes multi-modales, associant à ces terminaux une vaste zone logistique,

sont encore rares. En effet, la plupart des zones logistiques actuelles n'ont que des accès routiers. Ceci limite le possible report modal et traduit une prise en compte encore limitée de la logistique dans la planification territoriale. Les acteurs publics disposent cependant d'outils efficaces tels que les gestionnaires publics de ports fluviaux. Ces derniers peuvent développer à la fois des terminaux et des zones logistiques.

Si la concurrence entre les terminaux multimodaux de la Grande Région reste limitée, ces derniers souffrent de ne pas être plus proches des émetteurs de flux que sont les entrepôts. Pour les salariés, les zones logistiques sont souvent peu accessibles en transport en commun et faiblement équipés en services. Enfin, certaines plates-formes d'importance transfrontalière mettent sous tension des infrastructures clef et augmentent le flux de travailleurs frontaliers. Or, les coordinations à cette échelle sont rares.

Activités logistiques structurantes - Aktivitäten im Bereich Logistik



7.2) Une rude concurrence transfrontalière dans le commerce de détail générant des développements peu compatibles avec le développement durable

La législation encadrant les implantations commerciales diverge entre les 5 versants de la Grande Région. Auparavant, deux logiques existaient à ce sujet. Au Grand-Duché, en Belgique et en France jusqu'il y a peu, existait une réglementation relative au commerce nécessitant l'octroi d'une autorisation spécifique (en plus du permis de construire) basée sur des critères de type socio-économique (cf. impact sur la concurrence). En raison de la directive service, ce cadre légal y a évolué pour tenir compte de critères nouveaux en phase avec les règles européennes facilitant la libre-circulation des services.

En Allemagne, les implantations commerciales sont régies par des principes relativement stricts relevant de l'aménagement du territoire. Dans ce pays, le commerce de détail doit, d'une part, respecter la hiérarchie urbaine (en référence à la théorie des places centrales de Christaller) et, d'autre part, être placé au bon endroit en fonction de critères liés à l'accessibilité. Ainsi, les assortiments pertinents pour les centres-villes, soit les commerces d'achats semi-courants peu pondéreux doivent être localisés dans des périmètres de centre-ville ou de centre secondaire de grandes agglomérations bien pourvues en transport en commun (des

exceptions existent mais dans une mesure très limitée)¹. Les commerces d'achats semi-courants pondéreux sont par contre libres de s'installer en périphérie là où la dépendance à la voiture est forte. Chaque land est libre d'adopter ses propres règles qui s'inscrivent dans ces principes généraux pour gérer les implantations commerciales au travers de ses propres outils d'aménagement du territoire.

En contexte frontalier, les législations des trois premiers pays incitent les promoteurs à y réaliser de nouveaux projets de grande ampleur d'immobilier commercial excentrés, en dehors de tout quartier d'habitation et loin des nœuds de la desserte en transport en commun. La multiplication de tels projets y génère une forte dépendance à l'automobile pour le motif des achats.

¹ Habituellement, on distingue trois types de commerces selon la nature des biens vendus :
o Achats courants : alimentation... ;
o Achats semi-courants légers (ou d'usage à moyen terme) : équipement de la personne (vêtements, chaussures, bijoux, parfum...), loisirs et sports... ;
o Achats semi-courants lourds (ou d'usage à long terme): équipement de la maison, électroménagers, bricolage...
Ces trois types de commerces ne se localisent pas de la même façon ; ceux liés aux achats semi-courants légers tendent davantage à se localiser dans les centres urbains.

Les enquêtes mobilité des ménages permettent des comparaisons transfrontalières au sujet de cette dépendance à la voiture liée au motif achats. Côté français et allemand, les données recensées ne permettent pas une ventilation à la fois par motif de déplacement, par mode et par ancienne région/Land ; elles sont donc fournies uniquement à l'échelle nationale. Au Luxembourg, les premiers résultats de l'Enquête Luxmobil 2017 utilisés ici ne sont pas relatifs au seul motif achats mais aux trajets privés destinés aux achats, au transport de tiers, à des visites..., soit tous les déplacements privés hors loisirs.

On peut présumer que la répartition modale propre à la région Lorraine et aux Länders de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat ne diverge pas beaucoup de celle propre à l'ensemble de leur pays respectif. Toutefois, la Lorraine et la Rhénanie-Palatinat conjuguent à la fois une forte navette transfrontalière/transrégionale et une population vivant pour une large part en milieu rural et périurbain dans des localités ne disposant pas d'une masse suffisante pour qu'elles disposent en leur sein d'une réelle offre commerciale. La part de la voiture les concernant y est probablement au moins un peu plus élevée que celle valable pour l'ensemble du pays.

Choix modaux associés aux déplacements liés au motif achats en Europe du Nord-Ouest

Mode principal	Wallonie	Total Belgique	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Suisse
Voiture conducteur	54,7%	47,9%		56,4%	43,5%	36,9%	39,6%
Voiture passager	18,7%	16,4%		11,2%	11,1%	12,4%	9,4%
Moto	0,3%	0,5%		0,9%	0,6%	0,6%	1,1%
Sous-Total motorisé individuel	73,8%	64,8%	74%	68,5%	55,2%	49,9%	50,1%
A pied	21,0%	21,5%	15%	24,6%	26,0%	16,7%	34,0%
Vélo	0,9%	8,6%	2%	2,2%	11,2%	30,1%	5,5%
Sous-total Modes doux	21,9%	30,1%	17%	26,8%	37,3%	46,8%	39,6%
Sous-total TC	4,4%	5,2%	10%	4,5%	7,4%	2,2%	9,9%
Autre	0,0%	0,0%		0,1%	0,1%	1,0%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources/Grundlagen : Belgique : Beldam, 2010. Luxembourg : Enquête Luxmobil 2017 - Premiers résultats. Autres pays : Cost Action TU0804: SHANTI : FR - ENTD 2007-08 ; DE - MOP 2006-2010 aggregated ; NL - MON 2006-09 aggregated ; CH - Mikrozensus 2010.

Cette comparaison de la répartition des choix modaux associés aux déplacements liés au motif achats atteste combien la dépendance à la voiture est très forte au Grand-Duché, en Wallonie et en France, en comparaison de l'Allemagne. Dans ces trois pays, une offre commerciale abondante se trouve aux abords ou le long des axes routiers principaux permettant de traverser la frontière. De par leur localisation, ces complexes commerciaux non spécifiquement dévolus aux biens pondéreux

génèrent un surcroît de trafic qui aggrave les engorgements routiers présents au sein et autour du Grand-Duché.

Une autre conséquence de cette offre commerciale périphérique abondante y compris pour des biens peu pondéreux réside dans la contraction de l'offre commerciale dans les tissus urbains centraux. Cette contraction touchant l'offre préexistante, surtout les petites cellules commerciales au sein des tissus urbains anciens, se manifeste de deux façons. La plus visible consiste en la multiplication des cellules vides. La seconde est la réaffectation de ces cellules vides par de nouveaux logements ou par d'autres fonctions non commerciales.

Tandis que la première formule est manifeste au sein de nombreuses villes frontalières situées du côté français et belge comme en atteste les chiffres présentés ci-après, la seconde formule est celle qui domine au sein des villes et gros bourgs du Grand-Duché ayant subi une forte concurrence périphérique sans que la croissance de la population n'ait permis de compenser cet effet (Wiltz, Troivierges...). A propos du taux de cellules vides, on observe que la situation est en train de se dégrader rapidement côté wallon et lorrain (de 13,6 à 15,9% entre 2012 et 2014 pour l'ensemble du parc commercial présent en Wallonie ; de 6,6 à 9,3% entre 2012 et 2015 au centre de 9 villes lorraines principales).

Les villes de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat sont aussi touchées par ce phénomène. Dans ce cas, davantage que l'offre périphérique, c'est le déclin démographique manifeste dans beaucoup de sous-régions, voire dans certaines petites villes et le développement de l'e-commerce qui en sont la cause. Au centre-ville de Sarrebruck, il y aurait ainsi plus de 50 cellules vides à la fin du printemps 2018.

8) Premiers bilans

Découlant de l'analyse des dynamiques économiques, cette dernière partie vise à mettre en lumière des problématiques clefs pour le développement futur de la Grande Région. L'idée n'est pas d'en lister toute une série - puisque toutes ne peuvent être résolues à cette échelle - mais de se focaliser sur celles qui peuvent être traitées par les acteurs de la coopération territoriale et être adressées à l'échelle transfrontalière.

1) Enseignements tirés de l'approche spatiale (distribution et évolution de l'emploi, attractivité).

De l'analyse, ressort un fort différentiel en termes de dynamique de l'emploi entre le Grand-Duché et les territoires directement voisins. Ceci mène à questionner les politiques conjointes à mener en vue d'assurer la complémentarité du développement économique de part et d'autre de la frontière grand-ducale. Une question peut être ainsi formulée : Comment faire profiter un maximum de territoires des effets de la métropolisation dont bénéficient le Luxembourg et les métropoles extérieures à la Grande Région via le développement d'une Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) au cœur de la Grande Région et via celui d'eurocorridors ?

Dans le même temps, il apparaît le besoin de renforcer le développement endogène du milieu rural et des petits pôles urbains qu'il abrite. La reconversion des friches reste un défi pour améliorer notamment l'image de marque des anciens bassins industriels et

pour répondre à une partie des besoins économiques et résidentiels tout en limitant l'étalement urbain.

2) Enseignements tirés de l'approche formation de la main-d'oeuvre et innovation (synergies liées à l'enseignement supérieur et aux politiques de *smart specialisation*)

Divers versants de la Grande Région sont confrontés à la nécessité de faire progresser le niveau de formation de la main d'œuvre peu qualifiée tenant compte de ses propres besoins et de ceux des territoires voisins. Ce besoin ne fera que se renforcer au fur et à mesure de la diminution attendue de la population active sur la plupart des versants de la Grande Région (voir le cahier n°1).

Le manque de main d'œuvre multilingue dans de nombreux versants de la Grande Région reste un frein manifeste au développement économique sur l'ensemble de son territoire. Pourtant, vu sa situation frontalière, le multilinguisme peut constituer un atout réel comme c'est le cas au Luxembourg et dans une moindre mesure

en Sarre et en Communauté germanophone (B).

L'offre très large d'enseignement supérieur dont bénéficie la Grande Région a un rôle essentiel à jouer pour répondre aux besoins en main d'œuvre dotée d'un haut niveau de formation. Ceux-ci s'avèrent massifs vu les divers défis qui s'imposent à elle sur le plan économique (intelligence artificielle, numérique...), social (secteur de la santé...) et environnemental (lutte contre le changement climatique, transition énergétique...).

Pour ce faire, un des outils sur lequel la Grande Région peut s'appuyer est l'UniGR qui est appelée à devenir une des premières universités européennes susceptible, dans des domaines phares, de devenir un pôle transfrontalier d'excellence en recherche et en formation. La mobilité interne à la Grande Région des étudiants et des chercheurs apparaît comme méritant d'être encore davantage développée au travers de l'UniGR en y intégrant les Hautes écoles/Hochschulen proches de la frontière.

Les différents versants de la Grande Région, y compris son cœur, ne bénéficient pas actuellement d'un haut niveau de dépenses en R&D. Encore trop peu d'entreprises s'inscrivent dans les réseaux liés aux stratégies de spécialisation intelligente de part et d'autre des frontières. La multiplication des initiatives transfrontalières dans la recherche technologique est un moyen en vue d'atteindre la masse critique suffisante d'acteurs pour favoriser cette innovation.

Une certaine coordination des stratégies de spécialisation intelligente des composantes de la Grande Région semble souhaitable vu leurs divers points de convergence (biomédecine, sciences des matériaux et gestion durable des ressources, secteur spatial, mécanique de précision, technologies de l'information et de la communication...).

3) Enseignements tirés de l'approche sectorielle (Focus sur 4 secteurs où existent de possibles synergies transfrontalières ou une rude concurrence et d'intenses flux transfrontaliers)

Dans le dernier tiers de ce cahier (points 5 à 7), un focus a été fait sur 4 secteurs d'activités retenus par le CCDT comme devant faire l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de ce diagnostic partagé. En dehors du premier, le choix de ces 4 secteurs ne s'inscrit pas dans une

logique visant à développer une politique transfrontalière de *smart specialisation*.

3.1) Silver Economy

Ce secteur offre la possibilité de collaborer par-delà les frontières sur les solutions innovantes visant à renforcer l'adaptabilité des lieux de vie dans un contexte de vieillissement de la population (voir le cahier n°1) : nouvelles formes de logement et nouveaux bâtiments médicalisés, résidences services, domotique, équipements, efficacité énergétique, lutte contre la sous-occupation...

Via un travail collaboratif transfrontalier, il est aussi envisageable de développer des innovations liées à l'E-santé susceptibles de devenir des standards commercialisés dans toute l'Europe (télémédecine, télé-assistance, télésurveillance...).

3.2) Tourisme

L'activité touristique apparaît comme un point fort de l'économie de la Grande Région. Les vallées principales traversant le massif schisteux rhénan (Ardennes-Eifel) ainsi que le massif vosgien et son prolongement côté allemand, le Pfalzerwald, sont avec la plupart des grandes villes de ce territoire les points forts de cette

attractivité touristique qu'il convient sans cesse de renouveler et mettre au goût du jour. Dans le même temps, la stratégie territoriale pourrait avoir des objectifs différenciés et adaptés aux autres territoires jusqu'ici moins fréquentés par les touristes (cf. les régions rurales au relief moins prononcé, les anciens bassins industriels...), surtout là où ces espaces sont en situation frontalière.

Au vu de la provenance des touristes dans chaque versant, il subsiste une barrière linguistique et culturelle entre territoires francophones et germanophones pour permettre à l'ensemble des territoires de la Grande Région de profiter du voisinage des régions métropolitaines voisines. Les pôles touristiques tant urbains que ruraux sont des lieux où il s'avère indispensable de faire progresser le multilinguisme. De même, il semble qu'il existe actuellement peu d'opérateurs touristiques privés actifs à la fois de part et d'autre de la frontière (tant dans l'hébergement que dans les attractions touristiques) et qui peuvent soutenir le renforcement des liens entre les marchés des différents versants.

La Grande Région dispose d'une importante richesse patrimoniale naturelle et culturelle commune (cf. parcs naturels, sites Unesco, itinéraires culturels transfrontaliers, fortifi-

cations et champs de bataille, creuset de la construction européenne, réseaux cyclables...) qui mérite d'être mis en valeur pour renforcer l'attractivité touristique transfrontalière. Tant à l'échelle grand-régionale qu'à un niveau spatial plus réduit (des parcs naturels frontaliers, les villes du réseau Quattropole...), cela peut passer par une synergie entre les différents versants en matière d'information multilingue et de mise en réseau des points d'intérêts proches.

3.3) Logistique

De part et d'autre des frontières, la concentration des implantations logistiques aux flux massifiés au sein de plates-formes multimodales permettrait de favoriser le report modal et d'offrir un service logistique performant aux entreprises

Les coopérations transfrontalières dans ce domaine pourraient permettre d'anticiper

au mieux les impacts des implantations logistiques sur l'utilisation des infrastructures de transport (goulets d'étranglement).

La saturation structurelle à long terme de l'infrastructure ferroviaire et routière menant à Luxembourg-Ville depuis les pays voisins est un risque qui semble devoir être pris en compte (cf. croissance attendue des flux de travailleurs).

3.4) Commerce de détail

Les différents versants de la Grande Région font face à la nécessité de dynamiser les centres urbains et d'y ramener les investissements visant à offrir les cellules commerciales modernes que recherchent les acteurs de la grande distribution. Ceci est toutefois incompatible avec la poursuite du développement de nouvelles offres commerciales excentrées en contexte frontalier en surnombre et en concurrence directe avec les centres-villes.

Au vu des enjeux liés à la mobilité (notamment les embouteillages sur les axes routiers transfrontaliers menant au Luxembourg) et des enjeux énergétiques et climatiques, la localisation adéquate du commerce (mettre le bon commerce au bon endroit) est un levier majeur permettant de limiter la dépendance à la voiture. La Grande Région est à cet égard le lieu de rencontre entre deux cultures différentes quant à la gestion des implantations commerciales.

Les comportements d'achats transfrontaliers des habitants des régions frontalières internes à la Grande Région sont par ailleurs encore fort méconnus en comparaison d'autres espaces transfrontaliers

Références bibliographiques

- AGAPE, ADUAN, AGURAM, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Université de Kaiserslautern (2016) *Bilan et analyse transversale de l'existant*.
- Bazet-Simoni C., Lambotte J.-M., Leclercq A., Devillet G., Malherbe A. et Vanderमotten Ch. (2011) Structure fonctionnelle du territoire wallon : hiérarchie urbaine et aires d'influence, in : *Diagnostic territorial de la Wallonie, 2011*, CPDT, pp. 261-275
- CEPS/INSTEAD (2014) *Etude préparatoire au volet économique du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région*, Rapport pour le compte du Comité de Coordination du Développement Territorial de la Grande Région, 103p.
- CESGR - Comité économique et social de la Grande Région (2016) *Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2015-2016, Tome 21*.
- Deville G. , Jaspard M., Vazquez Parras J. (2014) *Atlas du commerce de Wallonie*, SEGEFA, Presses Universitaires de Liège, 108 p.
- ESPON (2010) *Metroborder*, Rapport final. ESPON : Luxembourg.
- European Commission (2014) *Innovation Strategy Rhineland-Palatinate*. <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regional-innovation-monitor/policy-document/innovation-strategy-rhineland-palatinate>, page consultée le 12 septembre 2018.
- European Commission (2016) *Innovation Strategy Saarland 2016-2023*. <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/regional-innovation-monitor/policy-document/innovation-strategy-saarland-2016-2023>, page consultée le 12 septembre 2018.
- European Commission (2018) *Smart specialisation platform – Walloon Region*. <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/regions/BE3/tags/BE3>, page consultée le 9 juillet 2018.
- European Commission (2018b) *Smart specialisation platform – Luxembourg*. <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/regions/LU/tags/LU>, page consultée le 9 juillet 2018.
- European Commission (2018c) *Smart specialisation platform – Lorraine*. <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/regions/FR41/tags/FR41>, page consultée le 11 juillet 2018.
- Genson G. (2013) *Regards n°02 sur les investissements directs étrangers (IDE)*, STATEC
- Haas T. & Peltier F. (2017) *Projections macroéconomiques et démographiques de long terme : 2017-2060*, STATEC, Bulletin n° 3/2017, 52 p.
- Hennani R. (2017) *Horizon 2060 : les frontaliers au Luxembourg*, Fondation IDEA, Document de travail n°6, Mai 2017, 34 p.

- IBA/OIE (2016) *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – Mobilité des frontaliers*, dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi pour le quinzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région, 80 p..
- IBA/OIE (2016) *Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – Situation du marché de l'emploi*, dixième rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi pour le quinzième Sommet des Exécutifs de la Grande Région, 61 p.
- Illy A. (2018) *Rheinland-Pfalz ist das Bundesland mit dem höchsten Auspendlerüberschuss*, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Pressemitteilung 144 / 06.08.2018 - www.statistik.rlp.de/no_cache/de/service/presse/pressemitteilungen/einzelansicht/news/detail/News/2513/
- Kind, S.(2010) La stratégie « Hautes Technologies » de l'Allemagne et la promotion des clusters et réseaux, in : *Les politiques d'innovation coopérative en Allemagne et en France, expériences et approches comparées*. Travaux et documents du CIRAC, Cergy-Pontoise (France), 260 p.
- Lamour C., Bousch P. et Collectif PED (2004) *Schéma de Développement de l'Agglomération du PED - Thème n°4 : Equipements - Enseignement secondaire et supérieur. Diagnostic*, 23 p. + annexes
- Madry P. (2016) *Ville et commerce à l'épreuve de la déterritorialisation*. Thèse de doctorat de Géographie, Université de Bretagne occidentale - Brest, 2016
- MDDI et LISER (2018) *Débat de consultation à la chambre des députés 28 février 2018*, 142 p.
- Offices statistiques de la Grande Région (2018) *Les Néerlandais séjournent fréquemment dans la Grande Région*, Dernières nouvelles 3/2018
- Rheinland-Pfalz (2014). *Innovation Strategy – Rhineland-Palatinate – short version*. https://mwvlw.rlp.de/fileadmin/mwkel/Abteilung_4/8401/EN_Kurzfassung_-_RIS_RLP_10-11-2015.pdf, consulté le 12 septembre 2018.
- T.I.P. Biehl & Partner (2015) *Regards n°12 sur les voyages d'affaires en 2014*, STATEC
- Wilmotte, P.-F. (2018) La structure spatiale des systèmes régionaux d'innovation : qu'en est-il de la proximité géographique au sein des pôles de compétitivité wallons ? *Espace Géographique*, 47, 1, Editions Belin. Université de Liège, 124 pages.

Cahier thématique n°3 : Développement économique

L'action 3 du projet Interreg SDT GR intitulé « *Constituer un socle de connaissances partagé et un langage commun* » vise à fournir un éclairage multithématique sur le territoire de la Grande Région. Quatre thèmes ont été identifiés et sont déclinés dans un cahier spécifique. Un cinquième cahier retranscrira la synthèse des deux ateliers réunissant l'ensemble des acteurs clefs de la Grande région pour identifier les enjeux sectoriels et transversaux du développement territorial futur de la Grande Région (risques et opportunité).

- Cahier thématique n°1 : Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés
- Cahier thématique n°2 : Mobilité
- Cahier thématique n°3 : Développement économique
- Cahier thématique n°4 : Environnement-Energie
- Cahier synthétique n°5 : Enjeux du développement territorial de la Grande Région

Schéma de Développement Territorial de la Grande Région

CAHIER THEMATIQUE N°4 Environnement et énergie



Année de réalisation

2018

Auteurs

Frédéric Durand, Christian Lamour et Nicolas Rimbault (LISER)

Alain Malherbe, Martin Grandjean, Alexandre Leclercq et Arthur Nihoul (CREAT)

Jean-Marc Lambotte, Xavier Dupont, Henry-Jean Gathon et Hubert Maldague (LEPUR)

Marie-Françoise Godart, Etienne Castiau et Simon Verelst (IGEAT)



EDITO

Contexte géographique et institutionnel

La Grande Région est un espace transfrontalier localisé sur 4 pays (le Luxembourg, la France, l'Allemagne et la Belgique). Elle est composée de 5 régions (la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg et la Wallonie) et 3 langues y sont parlées (Allemand, Français, Luxembourgeois) (voir la carte administrative de la Grande Région page 6). La coopération transfrontalière est principalement structurée autour du *Sommet des Exécutifs*, composé de 10 partenaires institutionnels.

Historiquement, c'est un espace de coopération précurseur dont l'initiative remonte à la fin de la seconde guerre mondiale. La coopération d'abord économique et centrée sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'est peu à peu élargie à la fois thématiquement et géographiquement (création de SarLorLux, puis inclusion de la Wallonie et de la Rhénanie-Palatinat). La Grande Région est aujourd'hui un espace de coopération transfrontalière complexe qui offre une grande hétérogénéité et diversité institutionnelle et culturelle. La structure polycentrique caractéristique de la Grande Région présente des interdépendances

territoriales très étroites entre certaines entités spatiales, notamment en lien avec le marché du travail. Trois espaces métropolitains ont même déjà été identifiés¹, mais un seul possède une dimension transfrontalière (CCDT, 2012).

Aujourd'hui, l'enjeu en matière de coopération territoriale transfrontalière est à la fois de répondre aux défis de la mondialisation et des effets induits par la multiplication des échanges mondiaux pour – dans une logique libérale – façonner des territoires compétitifs, mais également de faire face à un mouvement de repli identitaire annoncé, voire d'une démondialisation, entre renforcement des protectionnismes et montée du nationalisme. Dans ce contexte géopolitique et géoéconomique spécifique, le Sommet des Exécutifs de la Grande Région a posé les jalons politiques afin d'élaborer une

¹ Le premier espace transfrontalier fonctionnel est situé dans la partie centrale de la Grande Région et regroupe le territoire autour du Luxembourg, de Metz, de Nancy, de Sarrebruck, de Sarreguemines, de Trèves ainsi que de Kaiserslautern; Un deuxième espace à dimension métropolitaine autour de l'axe rhénan et qui se compose de trois ensembles métropolitains nationaux allemands à savoir, Rhein-Ruhr, Rhein-Main et Rhein-Neckar; Un troisième espace à dimension métropolitaine au Nord de la Région Wallonne, composé de villes qui se tournent davantage vers Bruxelles, ainsi que des espaces métropolitains transfrontaliers tels que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ou la Région MHHAL (Maastricht-Heerlen-Hasselt-Aachen-Liège).

stratégie territoriale transfrontalière partagée par l'ensemble des partenaires. L'un des grands principes de cette dernière reposerait sur les complémentarités des territoires de la Grande Région et s'établirait dans le cadre d'une gouvernance multi-niveaux.

Le projet Interreg « Schéma de Développement Territorial de la Grande Région » (SDT GR) s'inscrit ainsi dans cette ambition politique et vise à définir une vision plus intégrée en matière d'aménagement du territoire dans l'optique d'organiser un développement plus équilibré de cet espace transfrontalier.

Objectifs de l'étude

Partant des quatre thématiques identifiées et validées par les responsables politiques en charge de l'aménagement du territoire et du Sommet de la Grande Région (*Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés, Mobilité, Développement économique, Environnement-Energie-Protection du climat*), une série d'indicateurs a été sélectionnée pour analyser et cartographier les dynamiques socio-spatiales et environnementales à l'œuvre au sein de la Grande Région. Après approbation par le comité de pilotage du projet, les données ont été collectées par le SIG-GR et ont permis au

comité scientifique de réaliser ce diagnostic territorial qui constitue une étude préliminaire à l'élaboration d'un document stratégique partagé. Il servira de socle de discussion commun pour déterminer dans une démarche de co-construction les enjeux, risques et opportunités du développement spatial de la Grande Région.

Dans cette perspective, les quatre cahiers ont comme principal objectif de dresser un tableau général du développement spatial en Grande Région pour nourrir les réflexions des acteurs engagés dans la coopération. Ils n'ont pas pour but de produire une analyse fine et détaillée de chaque thématique étudiée, ni de multiplier les indicateurs statistiques ; d'autres études existent en ce sens.

Limites du diagnostic territorial

La principale difficulté rencontrée dans la rédaction du diagnostic territorial relève de la collecte de données statistiques harmonisées à une échelle fine. Les dates sont souvent différentes d'un territoire à l'autre, tout comme les échelles spatiales.

Méthodologiquement, ces divergences ne peuvent conduire à un travail rigoureusement comparable. Néanmoins, dans une optique réaliste, nous avons utilisé ces données pour produire une analyse spatiale à l'échelle transfrontalière.

Malgré cela, certains indicateurs ont dû être abandonnés par manque de données comparables entre les territoires ou parce que les informations fournies n'étaient pas assez précises. Tel a été le cas de l'état chimique des masses d'eau de surface et de la part des surfaces agricoles utiles faisant l'objet de méthodes agro-environnementales, comme précisé dans les chapitres 3 et 4 du présent cahier.

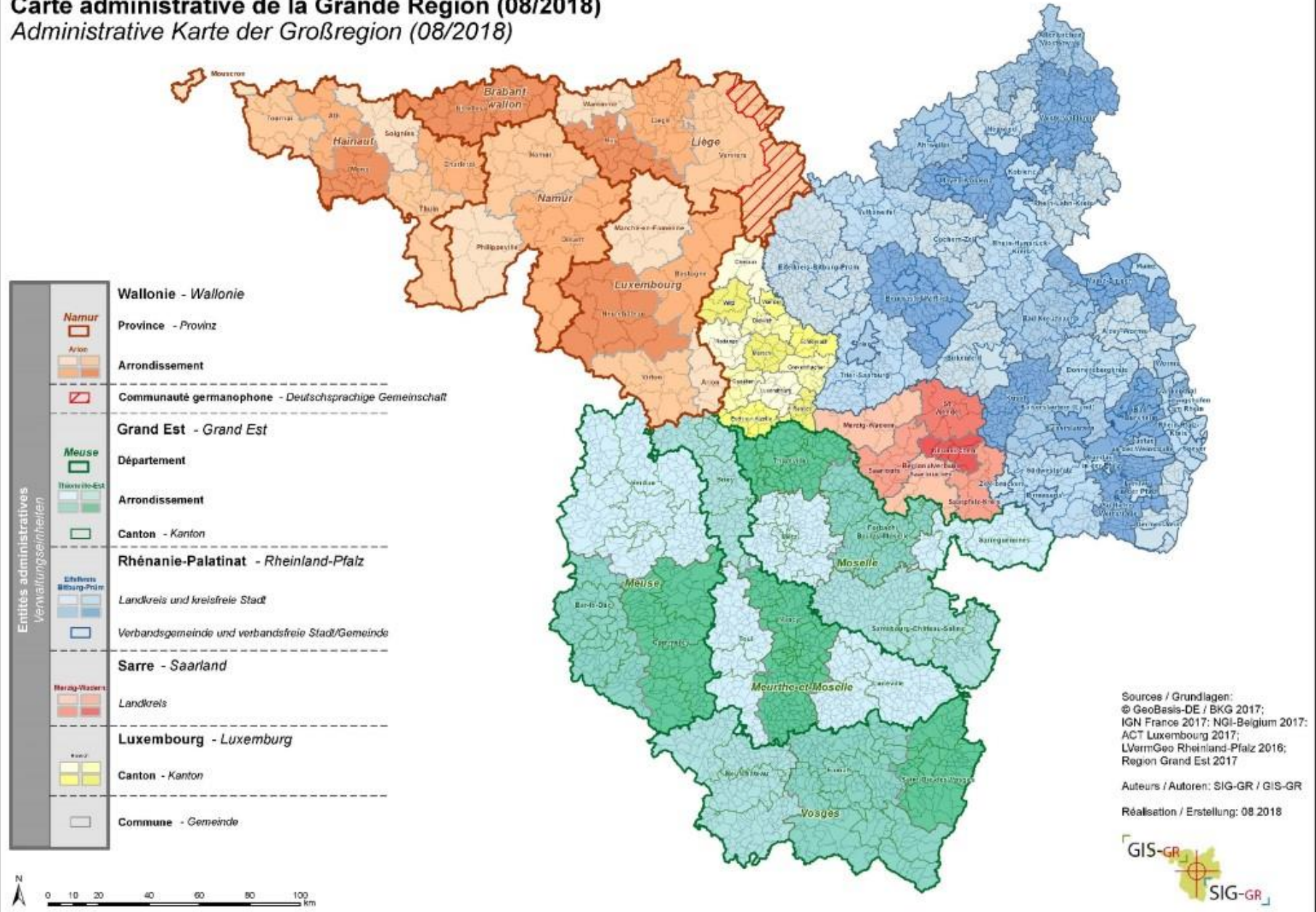
Dans tous les cas, la comparabilité des données statistiques à l'échelle transfrontalière n'est ni automatique, ni aisée et implique une forme de bricolage pragmatique pour pallier le manque d'harmonisation ou l'absence de données à des échelles fines. Toute analyse et interprétation nécessite de redoubler de

circonspection et impose davantage de prudence que d'audace.

A terme, en vue d'améliorer la réflexion stratégique à l'échelle transfrontalière il serait opportun de :

- Comblent les lacunes en matière de données statistiques (harmonisation, pas de temps similaire, échelle comparable)
- Améliorer la résolution spatiale des données (échelle plus fine)
- Renforcer la coopération entre offices statistiques nationales ou régionales afin de garantir des ressources comparables dans le temps
- Développer un observatoire statistique transfrontalier afin de maintenir une veille statistique et de disposer d'un outil d'analyse précis.

Carte administrative de la Grande Région (08/2018)
Administrative Karte der Großregion (08/2018)



Sources / Grundlagen:
 © GeoBasis-DE / BKG 2017;
 IGN France 2017; NGL-Belgium 2017;
 ACT Luxembourg 2017;
 LVerMGeo Rheinland-Pfalz 2016;
 Region Grand Est 2017

Auteurs / Autoren: SIG-GR / GIS-GR
 Réalisation / Erstellung: 08 2018



Notes sur le cahier n°4

La thématique de ce cahier traite des aspects environnementaux au sein de la Grande Région. Un sujet si vaste ne peut être étudié en quelques pages. Des choix ont dû être faits, à la fois guidés par les volontés politiques, par la disponibilité des données statistiques et par certains traits caractéristiques du développement spatial de la Grande Région. Dans cette optique, l'analyse du contexte spatial et environnemental a été réalisée en privilégiant certains aspects : les impondérables d'une analyse spatiale (l'occupation du sol et l'évolution de son artificialisation, le réseau écologique de sites protégés, la répartition des zones à risques, ...) et des points spécifiques qui méritent une attention particulière (la présence des Parcs naturels et de contrats de rivières, l'état des eaux, les mesures de gestion des eaux, la répartition des productions d'électricité renouvelable).

SOMMAIRE DU CAHIER

1) Occupation du sol	Page 8
1.1. Carte de l'occupation du sol	
1.2. Carte de l'évolution de l'imperméabilisation des sols entre 2009 et 2015	
2) Préservation de la nature et des paysages	Page 11
2.1. Carte des Parcs naturels et du réseau écologique des sites protégés	
3) Qualité et gestion des eaux de surface et souterraines	Page 14
3.1. Carte de l'état/potentiel écologique des masses d'eau de surface	
3.2. Carte de l'état des masses d'eau souterraine	
3.3. Carte des aléas d'inondation par débordement de rivière et des contrats de rivière	
4) Pratiques agricoles durables	Page 21
4.1. Carte de la part de la surface agricole utile affectée à l'agriculture biologique (2016-2017)	
5) Transition énergétique	Page 23
5.1. Carte de la puissance de production d'électricité renouvelable	
6) Risques nucléaires et technologiques	Page 30
6.1. Carte des établissements SEVESO et des centrales nucléaires	
7) Premiers bilans	Page 32

1) Occupation du sol et artificialisation du territoire

L'occupation du sol constitue une donnée nécessaire à la compréhension des problématiques environnementales : artificialisation, qualité du milieu naturel, paysages... L'indicateur utilisé dans cette partie est la couverture du sol (forêts, champs...).

Un territoire principalement agricole et forestier

52% de la Grande Région, soit 34 937 km², sont consacrés à l'activité agricole (terres arables et prairies principalement). La superficie occupée par l'agriculture varie selon les versants : 55% du territoire en Lorraine, 53% au Grand-Duché du Luxembourg et en Wallonie, 48% en Rhénanie-Palatinat et 40% dans la Sarre.

Les forêts représentent la deuxième occupation du sol (38 % ou 24 317km²). La Rhénanie-Palatinat est la plus boisée (avec 44 % de son territoire), suivie par la Sarre (41 %) et la Lorraine (38%). Au Grand-Duché du Luxembourg et en Wallonie, ces superficies représentent respectivement 36 % et 31 % du territoire. Les forêts sont majoritairement composées de feuillus (56 %), les peuplements résineux et mixtes représentant 24 % et 20 % des forêts.

Des espaces urbanisés séparés par des grands massifs forestiers et des plateaux agricoles

En 2012, les terres artificialisées occupent près de 10 % de la Grande Région soit 5 924 km². Ces superficies sont majoritairement

constituées d'un tissu urbain discontinu (8 %) et varient fortement d'un Etat/Région à l'autre : 19 et 15 % des superficies respectives de la Sarre et de la Wallonie, contre à peine 6 % en Lorraine. Les principaux espaces artificialisés s'étendent :

- sur l'axe Trèves – Metz, englobant l'agglomération de Luxembourg-ville ;
- sur l'axe Saint-Avold – Saarbrücken – Kaiserslautern ;
- en rive occidentale du Rhin, de Manheim à Mayence ;
- autour de Koblenz et Neuwied ;
- sur le sillon Sambre et Meuse, dans la partie Nord de la Wallonie.

D'importants massifs boisés et/ou plateaux agricoles séparent ces espaces artificialisés.

Une volonté de limiter l'artificialisation

L'artificialisation est la transformation d'un milieu naturel via la construction d'infrastructure ou de bâtiments, via l'excavation de terres, la mise en décharge, ou encore la création d'espaces verts artificialisés.

Les évolutions sociétales du XX^{ème} siècle, en particulier la croissance démographique, le

deserrement des ménages et une réduction des coûts de transport, ont généré une extension de l'urbanisation. Cette dilatation de l'espace urbain, qui se traduit par une artificialisation et une imperméabilisation des sols, engendre une perte de ressources naturelles et agricoles.

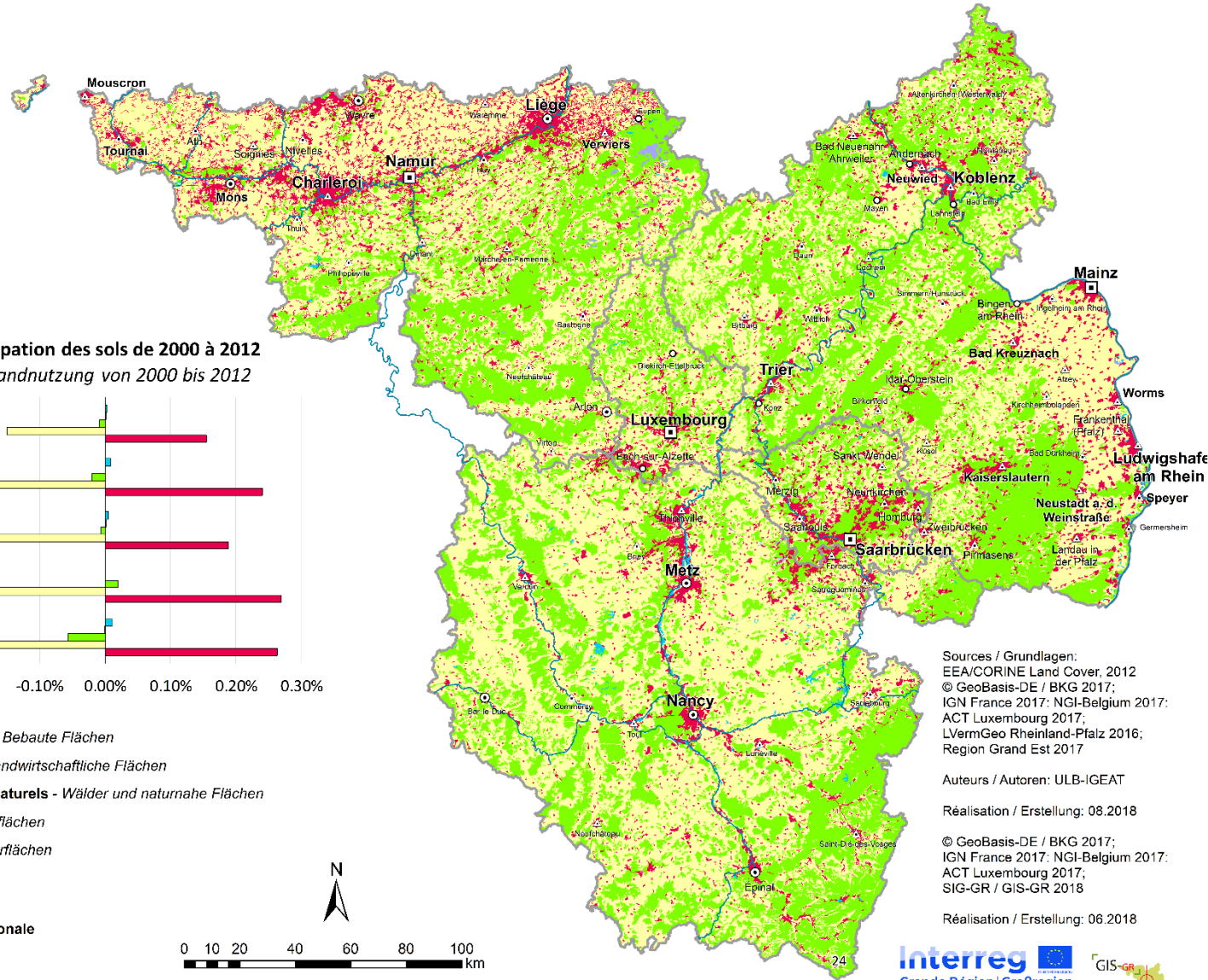
Limiter l'étalement urbain constitue donc une priorité pour favoriser une utilisation plus durable des sols, comme l'a annoncé l'Union européenne en 2011 avec son objectif d'arrêter « toute augmentation nette de la surface de terres occupée » (Commission Européenne, 2011). En Allemagne et au Grand-Duché du Luxembourg, des objectifs respectifs de 20ha/j (pour 2030) et à 1ha/j (pour 2020) ont été définis.

Extension de l'artificialisation des sols et de leur imperméabilisation

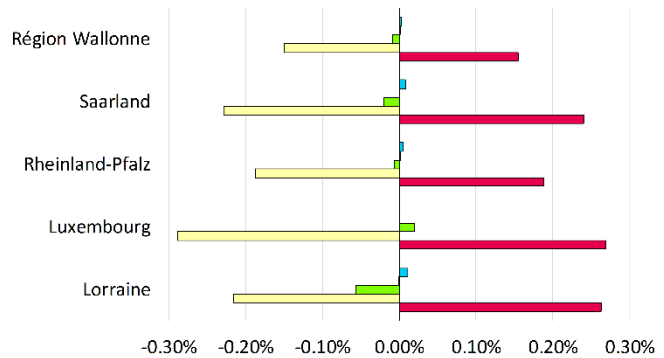
L'imperméabilisation du sol est son recouvrement par des surfaces imperméables permanentes.

En 2015, les sols imperméabilisés occupent près de 3,4 % du territoire de la Grande Région (soit 2 205 km²). La Sarre a le niveau d'imperméabilisation des sols le plus fort

Occupation du sol Landnutzung



Evolution de l'occupation des sols de 2000 à 2012
Entwicklung der Landnutzung von 2000 bis 2012



- Territoires artificialisés - Bebaute Flächen
- Territoires agricoles - Landwirtschaftliche Flächen
- Forêts et milieux semi-naturels - Wälder und naturnahe Flächen
- Zones humides - Feuchflächen
- Surfaces en eau - Wasserflächen
- Cours d'eau
Gewässer
- Frontière nationale/régionale
Staats-/Landesgrenze

Sources / Grundlagen:
 EEA/CORINE Land Cover, 2012
 © GeoBasis-DE / BKG 2017;
 IGN France 2017; NGI-Belgium 2017;
 ACT Luxembourg 2017;
 LVermGeo Rheinland-Pfalz 2016;
 Region Grand Est 2017

Auteurs / Autoren: ULB-IGEAT

Réalisation / Erstellung: 08.2018

© GeoBasis-DE / BKG 2017;
 IGN France 2017; NGI-Belgium 2017;
 ACT Luxembourg 2017;
 SIG-GR / GIS-GR 2018

Réalisation / Erstellung: 06.2018



(6,9 % de son territoire). En Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg, cette part représente plus de 4 %, alors qu'en Wallonie et en Lorraine, elle est respectivement de 3,3 % et de 2,4 %.

Entre 2009 et 2015, les surfaces imperméabilisées ont cru de 2,08 % sur l'ensemble de la Grande Région. Cette progression est la plus importante dans les espaces périphériques des pôles urbains (cantons de Mersch et Grevenmacher, périurbain messin et nancéien, canton de Siting-Wendel, arrondissements de Ath et Mouscron et sud du Land de Rhénanie-Palatinat) ou dans des espaces ruraux (nord du Luxembourg, cantons d'Étain en Meuse, Eifelkreis Bitburg-Prüm).

Dans un contexte grand-régional, marqué selon les territoires par une décroissance ou une croissance de la population, la limitation de l'imperméabilisation des sols se révèle une problématique complexe.

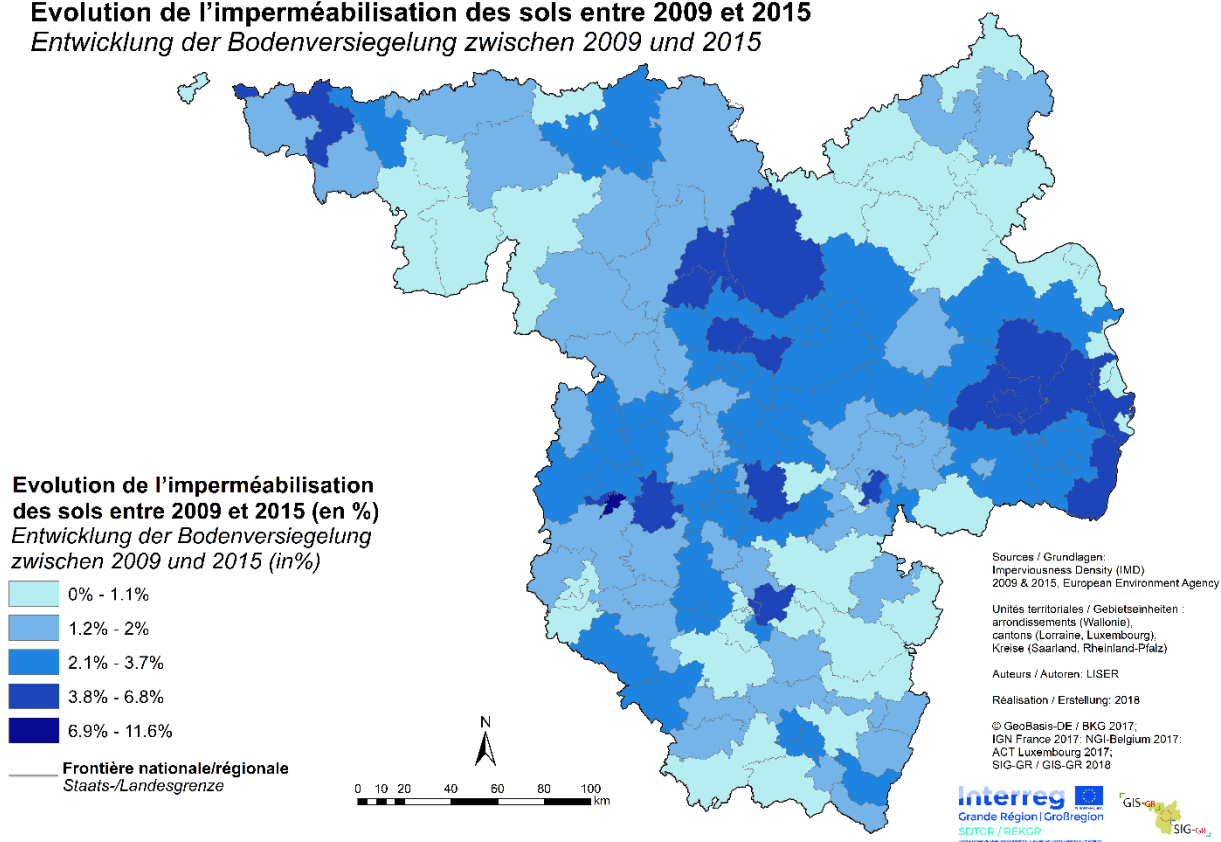
En premier lieu, la gestion des héritages industriels et résidentiels au sein des espaces en déclin économique et démographique présente des opportunités de réduire l'érosion, la pollution des sols et la sous-utilisation des espaces déjà imperméabilisés.

En second lieu, dans les espaces urbains dynamiques (comme Luxembourg ou Bruxelles), la croissance de la population et

l'attractivité économique engendrent une forte pression sur les marchés du foncier et de l'immobilier. La raréfaction des terrains et des biens entraîne une augmentation des prix, qui se traduit par une mobilité résidentielle accrue et par des stratégies résidentielles transrégionales. Dans ces conditions, l'étalement urbain se poursuit dans les espaces périphériques et/ou frontaliers. Cette situation engendre également un processus de

ségrégation socio-spatiale, marqué par l'établissement de population aisée des quartiers présentant les meilleures conditions de vie (faible pollution, aménité verte, logement récent...) et par des phénomènes d'exclusion des populations modestes.

Evolution de l'imperméabilisation des sols entre 2009 et 2015
Entwicklung der Bodenversiegelung zwischen 2009 und 2015



2) Préservation de la nature et des paysages

La préservation de la nature et des paysages engage les partenaires de la Grande Région dans des collaborations transfrontalières, en particulier par l'intermédiaire de leurs *Parcs naturels*. Essentielle pour assurer le maintien ou la restauration de la biodiversité, la mise en place d'un *réseau écologique* permet aux espèces végétales et animales de se développer et de se déplacer au travers de l'espace grand régional.

Les Parcs naturels, espaces de protection et de valorisation de la nature et des paysages

Situés dans des espaces ruraux, les *Parcs naturels* ont pour objet de fédérer une ou plusieurs communes autour d'un projet de développement territorial durable, fondé sur la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel en harmonie avec les activités humaines.

Actuellement au nombre de 23, les Parcs naturels couvrent près du quart de la superficie de la Grande Région. Ces structures sont concentrées au centre de la Grande Région, où une succession de Parcs naturels riches en zones forestières et de tourbières unit la partie occidentale de la Rhénanie-Palatinat, le nord du Luxembourg et la frange orientale et sud de la Wallonie. Dans la partie allemande, le Parc naturel Saar-Hunsrück s'étend du massif montagneux forestier du Hunsrück aux versants couverts de vignobles de la Sarre et de la Moselle, de part et d'autre de la frontière entre la Sarre (dont il couvre 44 % de la surface) et la Rhénanie-Palatinat. La partie nord-orientale du Parc englobe le Parc national Hunsrück-Hochwald, transrégional

également et entièrement dédié à la protection de la nature. En contact avec lui, le Parc naturel luxembourgeois des Trois Frontières/Dräilännereck, dont la création est actuellement en projet, pourrait enrichir ce réseau transfrontalier.

Complétant le réseau de Parcs naturels, deux Réserves de biosphère s'étendent dans l'est de la Grande Région. Ces territoires, reconnus internationalement par l'UNESCO comme des sites d'excellence pour la conservation de la diversité biologique, jouent un rôle de « territoires modèles ». Au cœur des Réserves de biosphère, des zones centrales et tampons font l'objet d'une protection stricte de la nature, à l'inverse des zones de développement périphériques où les activités humaines sont permises, comme dans les Parcs naturels.

De part et d'autre de la frontière franco-allemande, la Réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord-Pfälzerwald unit les vastes massifs forestiers du Parc naturel régional lorrain et alsacien des Vosges du Nord et du Parc naturel Pfälzerwald de Rhénanie-Palatinat. Elle est administrée par un Comité de direction présidé en alternance

(tous les 2 ans) par les instances des Parc naturels lorrain et rhénan.

Juxtant la Réserve de biosphère Vosges du Nord-Pfälzerwald, la réserve de biosphère de Bliesgau, aux basses collines couvertes de prairies d'orchidées, hêtraies et paysages alluviaux, s'étend dans le sud-est de la Sarre.

La continuité des Réserves de biosphère constitue la seule liaison transfrontalière de la Lorraine avec le reste du territoire grand régional. L'absence de Parcs naturels dans le centre-nord et le nord-ouest de la région française, limite les possibilités d'association des espaces ruraux frontaliers avec les Parcs wallons et luxembourgeois.

Les territoires inscrits dans les Parcs naturels et les Réserves de biosphère bénéficient de nombreuses collaborations transfrontalières, dans le cadre de projets Interreg notamment. Elles consistent notamment en des actions conjointes de restauration de zones naturelles sensibles, de développement d'une agriculture plus durable, de valorisation et d'aménagement de points de vue paysagers, d'actions en faveur du développement touristique ou encore d'échanges de

connaissances et de savoir-faire en matière de patrimoine bâti.

Les sites naturels protégés, composants d'un réseau écologique transfrontalier

Les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité sur le territoire de la Grande Région font l'objet de stratégies nationales ou régionales. Toutes intègrent le concept de réseau écologique, articulation de zones noyaux de développement de la biodiversité et de zones linéaires de liaison permettant à la faune et à la flore de se déplacer dans de bonnes conditions au travers d'espaces soumis aux pressions anthropiques.

Dans la plupart des États/Régions, la matérialisation de ce réseau est assurée par la mise en œuvre du réseau paneuropéen de sites Natura 2000. Celui-ci est constitué des Zones de Protection Spéciale de la directive Oiseaux (79/409/CEE) et des Zones Spéciales de Conservation de la directive Habitats (92/43/CEE). Il englobe des réserves naturelles, mais également des propriétés dont l'exploitation reste permise, sous réserve qu'elle soit compatible avec les objectifs de conservation qui ont justifié leur désignation.

Des zones de protection stricte non inscrites en sites Natura 2000 complètent le maillage du réseau écologique. Elles regroupent plusieurs types de sites définis à l'échelle

nationale ou régionale (réserves naturelles et Naturschutzgebiete, réserves biologiques en milieu forestier, réserves forestières, zones centrales et tampons des parcs nationaux et des réserves de biosphère...).

La Lorraine se distingue des autres versants par un nombre restreint de sites Natura 2000 et de sites protégés complémentaires. Dans cette région, le réseau écologique est mis en œuvre au travers de la trame verte et bleue, concept national qui identifie des réservoirs de biodiversité (qui englobent, outre les zones Natura 2000 et autres zones protégées, divers types de sites reconnus d'intérêt biologique ou écologique, les masses d'eau de bon ou très bon état écologique...), et des corridors écologiques linéaires (cours d'eau et canaux et végétation qui les bordent, haies, ponctuation de mares et bosquets...) assurant des connexions entre les réservoirs.

La structure du réseau varie entre États/Régions : mosaïque de sites de taille généralement réduite au Luxembourg et en Sarre, structure mixte en Wallonie, en Rhénanie-Palatinat et en Lorraine (mosaïque de petits sites dans le nord de la Wallonie, dans l'ouest de la Rhénanie-Palatinat et dans le centre-nord et les parties sud-occidentale et sud-orientale de la Lorraine ; grands sites dans le sud wallon, dans le nord et l'ouest de la Rhénanie-Palatinat et dans les autres parties de la Lorraine).

Des continuités transfrontalières de sites Natura 2000 suivent les vallées mitoyennes entre États/Régions (Our, Sûre...) et certaines vallées de cours d'eau traversant les frontières (Wiltz, Attert...). La désignation de nombreux sites dans ce type de milieu est liée au rôle de couloir de dispersion des espèces, terrestres et aquatiques, joué par les zones rivulaires humides, les pentes fortes des versants et les terrasses couvertes notamment de pelouses calcaires.

En Lorraine, des liaisons avec les voisins sont principalement assurées par les réservoirs (dont la plupart ne sont pas inscrits en sites Natura 2000 ou de protection stricte) et corridors de la trame verte et bleue. A l'extrémité N-E de son territoire, les sites forestiers et de vallées des Vosges du Nord voisinent avec ceux du Pfälzerwald de Rhénanie-Palatinat (réserves de biosphère).

Plusieurs actions transfrontalières de restauration de sites Natura 2000 sont ou ont été conduites depuis les années 2000 dans le cadre des projets européens LIFE-Nature : Life « Loutre » (2005-2010), Life « Arnika » (2006-2010), LIFE « Lynx » (2016-2020), LIFE « Biocorridors » (2016-2020)...

Parcs naturels et réseau écologique des sites protégés
Naturparke und ökologisches Netzwerk der Schutzgebiete

Parcs naturels et réserves de biosphère
Naturparke und Biosphärenreservate

Parcs naturels - Naturparke

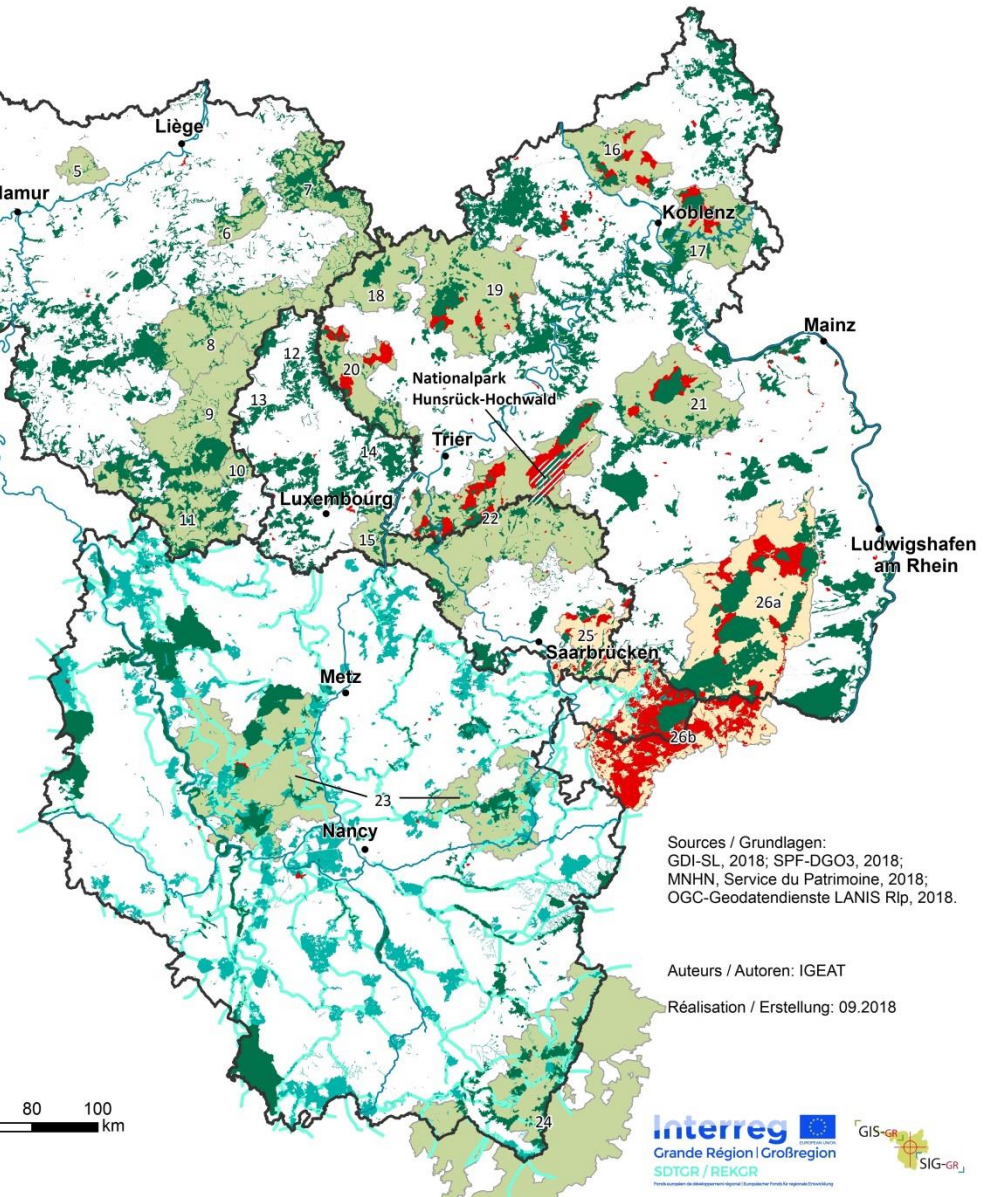
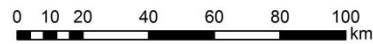
- | | |
|---|---|
| 1. Pays des Collines | 12. Our |
| 2. Plaines de l'Escaut | 13. Haute-Sûre |
| 3. Hauts-Pays | 14. Mullerthal/Möllerdall |
| 4. Viroin-Hermeton | 15. Trois Frontières/Dräilännereck
(en projet/in Vorbereitung) |
| 5. Vallées de la Burdinale
et de la Mehaigne | 16. Rhein-Westerwald |
| 6. Sources | 17. Nassau |
| 7. Hautes Fagnes-Eifel | 18. Nordeifel |
| 8. Deux Ourthes | 19. Vulkaneifel |
| 9. Haute-Sûre Forêt d'Anlier | 20. Südeifel |
| 10. Vallée de l'Attert | 21. Soonwald-Nahe |
| 11. Gaume | 22. Saar-Hunsrück |
| | 23. PNR de Lorraine |
| | 24. PNR des Ballons des Vosges |

Réserves de biosphère - Biosphärenreservate

- | |
|---|
| 25. Bliesgau |
| 26a. Vosges du Nord-Pfälzerwald (Partie Pfälzerwald/Teil Pfälzerwald) |
| 26b. Vosges du Nord-Pfälzerwald (Partie Vosges du Nord/Teil Vosges du Nord) |

Sites de protection de la nature - Naturschutzgebiete

- Sites Natura 2000 - *Natura 2000-Gebiete*
- Sous protection stricte (hors réseau Natura 2000)
Gebiete unter strengem Schutzstatus (ausserhalb Natura 2000-Netzwerk)
- Trame verte et bleue (Lorraine) - Réservoirs de biodiversité
Trame verte et bleue (Lothringen) - Biodiversitätsreservoiren
- Trame verte et bleue (Lorraine) - Corridors écologiques
Trame verte et bleue (Lothringen) - ökologische Korridore
- Cours d'eau
Gewässer
- Frontière nationale/régionale
Staats-/Landesgrenze



Sources / Grundlagen:
 GDI-SL, 2018; SPF-DGO3, 2018;
 MNHN, Service du Patrimoine, 2018;
 OGC-Geodatendienste LANIS Rip, 2018.

Auteurs / Autoren: IGEAT
 Réalisation / Erstellung: 09.2018



3) Qualité et gestion des eaux

Deux directives européennes relatives à la gestion des eaux sont en application : la directive-cadre sur l'eau, qui impose d'atteindre un bon état des eaux de surface et souterraines, et la directive inondation, qui vise à réduire les risques d'inondation. Pour leur mise en œuvre, ces deux directives s'appuient sur les Districts Hydrographiques. Les masses d'eau de la Grande Région s'inscrivent principalement dans les districts hydrographiques du Rhin ; de la Moselle et de la Sarre ; ainsi que de la Meuse.

L'état des masses d'eau

La directive-cadre sur l'eau (DCE) 2000/60/CE établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Son objectif principal est d'atteindre : (1) un bon *état écologique* (ou *potentiel écologique* dans le cas des voies d'eau artificielles ou fortement modifiées) et un bon *état chimique* des masses d'eau de surface ; (2) un bon *état chimique* et *quantitatif* des masses d'eau souterraine.

Des plans de gestion définissant les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état requis sont établis par district hydrographique (PGDH). Etablis à l'échelle internationale et nationale/régionale (déclinaison détaillée pour les sous-bassins respectifs), les PGDH sont révisés tous les 6 ans. Un premier cycle a couvert la période 2009-2015. Le second cycle, actuellement en vigueur (2016-2021), énonce les objectifs à l'horizon 2021.

D'importantes disparités dans la qualité des eaux de surface en Grande Région

Seul l'*état écologique* est présenté dans ce cahier. Il est en effet apparu délicat de

présenter l'état chimique des masses d'eau de surface, en raison de la difficulté de comparer les données des différents versants. Cela est lié à la modification, intervenue en 2014 et différemment intégrée par chacun des États/Régions, de la directive établissant la liste des substances et leurs normes de qualité environnementale à prendre en compte dans l'évaluation.

Au terme des premiers PGDH, seul un quart du total des masses d'eau du territoire de la Grande Région a atteint le bon/très bon état écologique, révélant une situation préoccupante pour la qualité des eaux.

La Wallonie présente les meilleurs résultats, avec 41 % des masses d'eau de surface en bon/très bon état. La Rhénanie-Palatinat et la Lorraine présentent des situations intermédiaires, le bon/très bon état de leurs masses d'eau atteignant respectivement 27 % et 19 %. En Sarre et au Luxembourg, seuls 7 % et 3 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique (et aucune le très bon état).

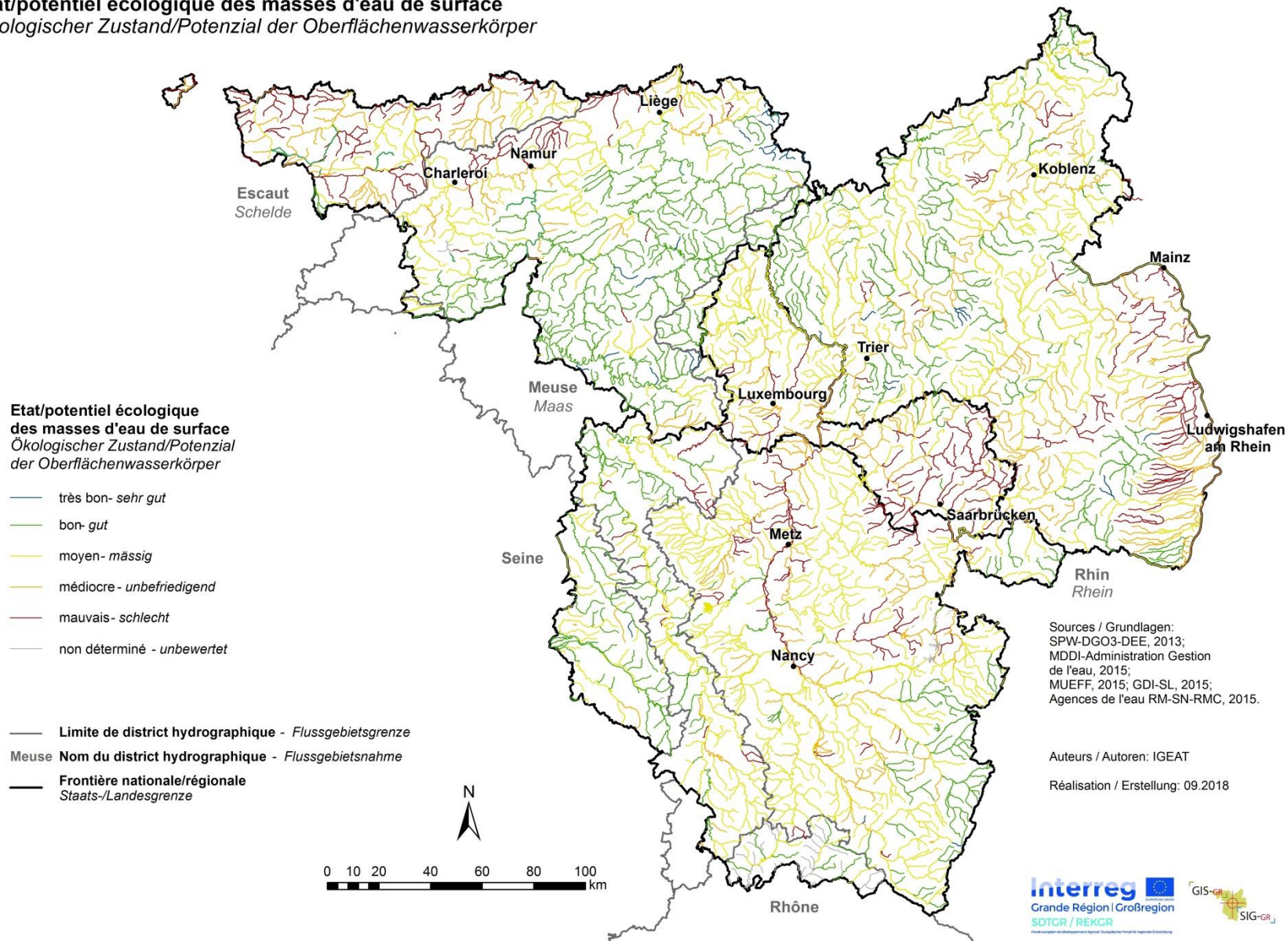
Les masses d'eau en bon/très bon état sont essentiellement situées dans les zones peu

peuplées, forestières et herbagères (sud et est de la Wallonie, moyennes montagnes de Rhénanie-Palatinat, massif Vosgien, département de la Meuse).

Les zones d'agriculture intensive et de viticulture (apports d'engrais et de pesticides, effluents d'élevage) et les espaces de forte urbanisation (eaux insuffisamment épurées, ruissellement d'eaux polluées sur les revêtements imperméables) présentent à l'inverse les plus mauvais résultats : nord de la Wallonie, vallée du Rhin, axe urbanisé de la Moselle et plateaux agricole lorrains. En Sarre et au Luxembourg, des problèmes en termes de concentrations en nutriments, de pollution organique et de déficits hydromorphologiques sont présents presque partout.

Des différences méthodologiques d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau de surface expliquent en partie certains résultats contrastés entre partenaires grand régionaux.

Etat/potentiel écologique des masses d'eau de surface
Ökologischer Zustand/Potenzial der Oberflächenwasserkörper



Les eaux souterraines : des résultats contrastés

L'état *quantitatif* est satisfait pour la quasi-totalité des masses d'eau souterraine de la Grande Région. Seules quatre masses d'eau (trois en Rhénanie-Palatinat et une en Lorraine) n'atteignent pas le bon état, en raison principalement de prélèvements excessifs de la ressource en eau en saison estivale.

L'état *qualitatif* des masses d'eau souterraine est évalué d'après l'analyse d'une série de composants chimiques, dont la concentration doit satisfaire aux valeurs seuils établies conformément à la directive 2006/118/CE.

A l'approche de l'échéance des premiers PGDH, 61 % des masses d'eau de la Grande Région atteignent le bon état qualitatif. Seule la Sarre présente une totalité de masses d'eau souterraine de bonne qualité. Dans les autres versants, une part plus ou moins importante des masses d'eau est altérée, à des degrés divers, par des pollutions dont l'origine est principalement agricole.

Les nitrates, provenant essentiellement de l'épandage d'engrais azotés, constituent les principaux facteurs de dégradation des masses d'eau. Les métabolites de plusieurs pesticides, utilisés en agriculture, pour la gestion de l'espace public et par les particuliers (certains interdits actuellement mais persistant dans l'environnement), sont aussi retrouvés dans la

plupart des masses d'eau souterraines de la Grande Région. Les masses d'eau affectées sont principalement retrouvées dans les zones d'agriculture intensive et de viticulture : plateaux couverts de grandes cultures et de polyculture/polyélevage du nord de la Wallonie et de Lorraine, zones de cultures maraîchères de la plaine rhénane, zones viticoles sur les versants des vallées du Rhin et de la Moselle... Les zones herbagères accueillant des densités de bétail élevées sont également pointées au Luxembourg.

Plusieurs nappes aquifères transfrontalières sont scindées en masses d'eau qui s'arrêtent aux limites nationales ou régionales et sont analysées par chacun des versants correspondants. Il peut en résulter des différences d'état qualitatif (« effets frontière ») qui s'expliquent par des caractéristiques et un niveau d'échelle des masses d'eau souterraine qui diffèrent ou encore par des temporalités différentes dans les campagnes de mesures.

Réduction des pollutions d'origine agricole et urbaine

Application de la directive « nitrates »

La réduction des apports de nitrates d'origine agricole fait l'objet de la directive « nitrates » (91/676/CEE). Celle-ci vise à promouvoir les pratiques agricoles qui réduisent la pollution de l'eau par les nitrates (effluents d'élevage,

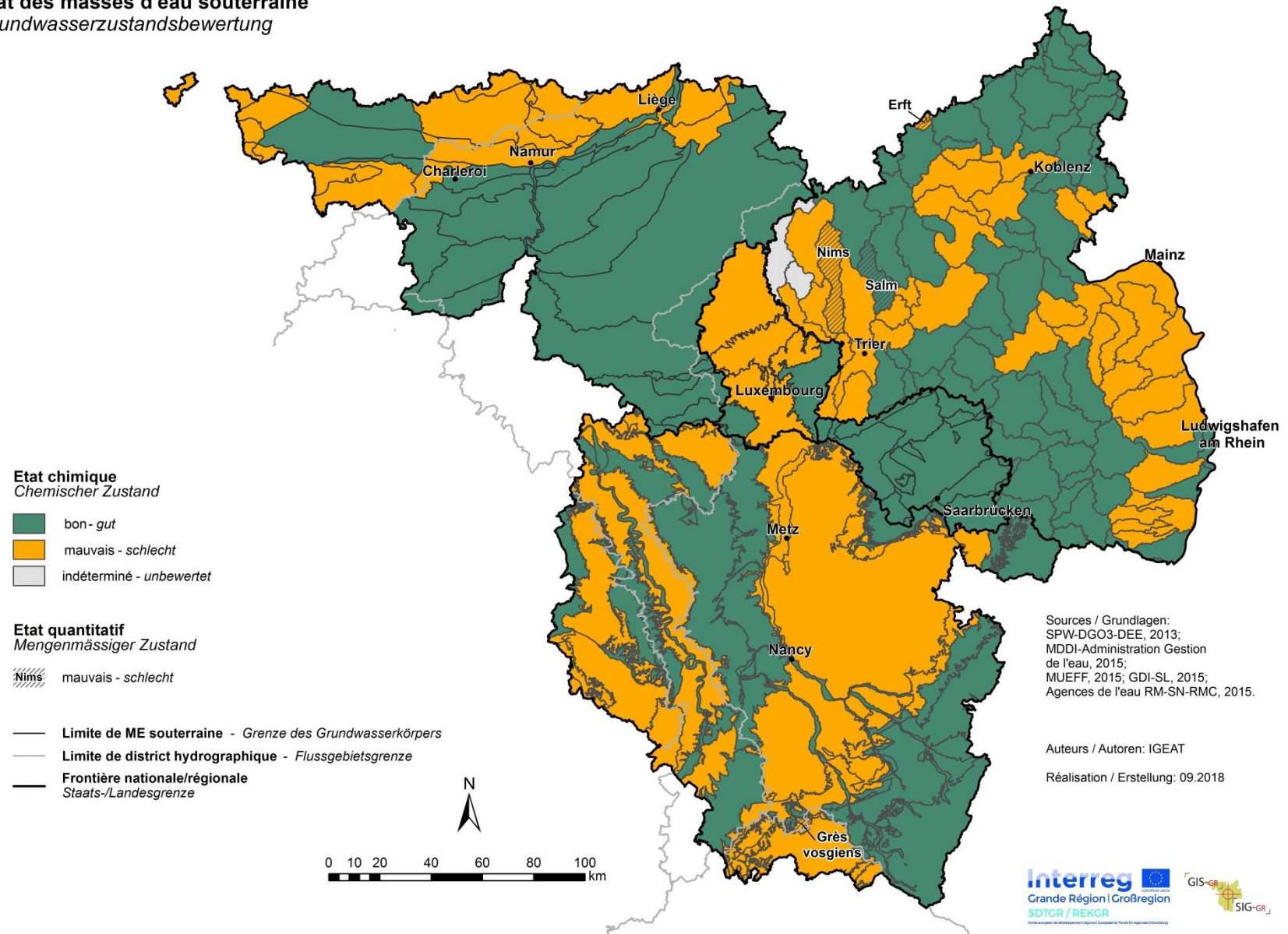
fertilisation des cultures). Elle impose la désignation de zones vulnérables, dans lesquelles la concentration en nitrate dépasse ou risque d'atteindre 50 mg/L. Dans ces zones, des programmes d'action révisables tous les quatre ans sont mis en œuvre. Ces programmes établissent des périodes d'interdiction d'épandage, des capacités de stockage des effluents d'élevage, ainsi que la limitation de la fertilisation près des cours d'eau et dans les pentes.

Les zones vulnérables concernées par ces mesures couvrent 57 % de la Wallonie et 31 % de la Lorraine, sur les territoires où s'étendent les principales terres d'agriculture intensive. Dans les Länder allemands et au Grand-Duché, l'ensemble du territoire est considéré comme zone vulnérable et soumis aux programmes d'actions nationaux respectifs.

Equipement en stations d'épuration

La mise en service des stations d'épuration collectives (STEP) constitue également un facteur d'amélioration de l'état écologique et sanitaire des cours d'eau. Cette mesure est rendue obligatoire pour chaque Etat-membre de l'UE par la directive européenne 91/271/CEE « Traitement des eaux urbaines résiduaires ».

Etat des masses d'eau souterraine
Grundwasserzustandsbewertung



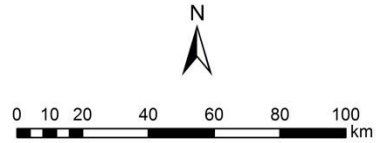
Etat chimique
Chemischer Zustand

- bon - gut
- mauvais - schlecht
- indéterminé - unbewertet

Etat quantitatif
Mengenmässiger Zustand

- Nims mauvais - schlecht

- Limite de ME souterraine - Grenze des Grundwasserkörpers
- Limite de district hydrographique - Flussgebietsgrenze
- Frontière nationale/régionale
Staats-/Landesgrenze



Sources / Grundlagen:
 SPW-DGO3-DEE, 2013;
 MDDI-Administration Gestion de l'eau, 2015;
 MUEFF, 2015; GDI-SL, 2015;
 Agences de l'eau RM-SN-RMC, 2015.

Auteurs / Autoren: IGEAT
 Réalisation / Erstellung: 09.2018



La Grande Région compte un total de 2 170 STEP, capables de traiter une charge polluante d'environ 16,7 millions d'équivalents-habitants (EH). Le taux d'équipement en STEP dépasse les 90 % dans chacun des Etats/Régions, atteignant près de 100 % dans les deux Länder. Cependant, cette capacité potentielle ne permet pas à chaque territoire d'atteindre un taux d'équipement en STEP permettant de couvrir leurs besoins en termes d'assainissement.

Le taux d'équipement est quasiment de 100 % dans le cas des agglomérations d'assainissement les plus grandes ($\geq 10\ 000$ EH). A l'exception des Länder, des efforts doivent par contre encore être fournis pour finaliser l'équipement des agglomérations de moindre importance, en particulier les plus petites (moins de 2000 EH). C'est particulièrement le cas en Wallonie, où le taux d'équipement de ces agglomérations était estimé fin 2015 à 35%.

Dans les espaces frontaliers, plusieurs STEP traitent une partie des eaux usées provenant des territoires voisins. Certaines ont été mises en place grâce aux fonds européens octroyés dans le cadre de programmes Interreg.

Une part de la population n'est pas raccordée aux STEP. Les eaux usées provenant de ces habitations sont dans ce cas prétraitées via un système d'épuration individuel privé, avant rejet dans le milieu naturel. En Wallonie, 12 %

de la population sont concernés, contrairement aux autres Régions/États où la part de la population concernée est beaucoup plus faible.

Gestion des risques d'inondation

L'aléa d'inondation est la probabilité d'observer des inondations d'une ampleur donnée en un lieu. Si dans les territoires artificialisés cet aléa indique un risque ; en zone peu urbanisée, cet aléa représente une opportunité d'accueillir des zones d'extension de crues et de rétention de l'eau.

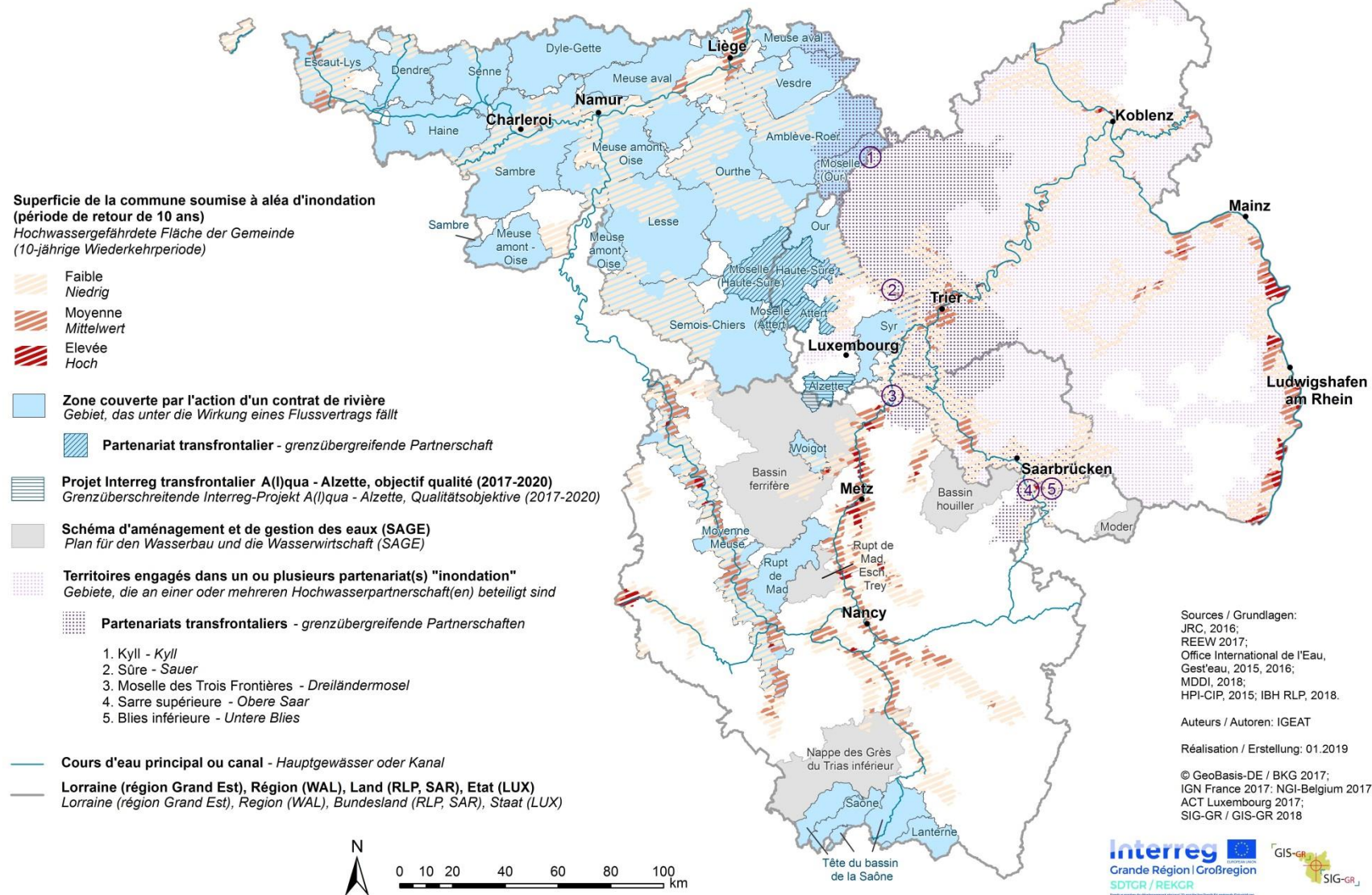
Les méthodologies utilisées par les administrations pour évaluer l'aléa d'inondation variant d'un versant à l'autre, les données utilisées dans cette partie s'écartent des cartographies officielles. Elles ne concernent que les inondations par débordements et ne tiennent pas compte de mesure de lutte contre les inondations.

Au cours du XXème siècle les constructions autorisées dans le lit majeur de nos rivières, l'imperméabilisation accrue de nos territoires une gestion de l'eau centrée sur son évacuation rapide, ainsi qu'une perte de qualité des sols, ont contribué à augmenter le risque d'inondation. Ces évolutions, combinées aux conséquences du changement climatique (pluies intenses ou de longues durées), accentuent les risques d'inondation en Grande Région.

Actuellement, 2,1% de la Grande Région sont soumis à un aléa d'inondation (avec une période de 10 ans). Les territoires les plus exposés sont la Sarre (2.8%), le Grand-Duché du Luxembourg (2.4%) et la Rhénanie (2.2%). Les zones exposées à l'aléa d'inondation tendent à se localiser en aval des confluences : Trèves, Nancy, Metz.

La directive 2007/60/CE définit un cadre d'action pour une prévention et une gestion des inondations à l'échelle des districts hydrographiques (principalement : Rhin, Meuse et Saar-Moselle) sur base du même découpage que pour la qualité des eaux. Ces institutions transfrontalières se coordonnent sur des mesures de gestion des inondations. Les plans de Gestion des Risques d'Inondations qui concernent la Grande Région comprennent notamment des systèmes d'information sur le niveau des eaux ; la rétention des eaux en amont ; la préservation et l'accroissement des zones d'extension des crues et de rétention de l'eau ainsi que l'information et la sensibilisation des populations. La gestion des inondations passe aussi par des mesures plus locales, au plus près des zones de réception des pluies.

Les aleas d'inondation par débordement de rivière et la gestion des cours d'eau Überschwemmungsüberläufe von Flussbetten sowie gewässerbewirtschaftung



Les contrats de rivière et les partenariats « inondations », des organes favorisant les collaborations transfrontalières

La Wallonie, le Luxembourg et la Lorraine ont mis en place des **contrats de rivière** (contrats de milieu en France), structures de gestion participative ayant pour objectif de faire collaborer l'ensemble des acteurs (politiques, administratifs, économiques, associatifs ou scientifiques) d'un même bassin ou sous-bassin hydrographique.

Les contrats de rivière/de milieu élaborent des programmes d'action qui ont pour objet la gestion durable des ressources en eau du (sous-) bassin et la restauration/protection des cours d'eau et de leurs abords. Ils constituent un outil favorisant la mise en œuvre, à l'échelon local, des objectifs de la directive-cadre sur l'eau et de la directive relative à la gestion des risques d'inondation (2007/60/CE).

En Wallonie, les contrats de rivière couvrent la environ 90 % du territoire. Au Luxembourg, 53 % de la superficie du pays sont couverts. En Lorraine, où la mise en place des contrats de milieu est actuellement en phase d'étude, seuls 3 contrats ont été mis en place. S'y ajoutent, dans l'extrême sud de la Région, trois contrats couvrant le bassin de la Saône et partagés avec la Franche-Comté.

A noter qu'en Lorraine existent, aux côtés des contrats de rivière/milieu, des *schémas d'aménagement et de gestion des eaux* (SAGE), élaborés par une commission locale de l'eau (regroupant des représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers). Ils ont une portée juridique, contrairement aux contrats de rivière/milieu qui constituent un engagement contractuel entre les signataires.

Au sein de l'espace grand régional, deux contrats de rivière wallons et luxembourgeois, couvrant les bassins transfrontaliers de la Haute Sûre (et la Wiltz) et de l'Attert, sont engagés dans des coopérations transfrontalières afin d'assurer une meilleure coordination des travaux et actions de sensibilisation sur l'ensemble des bassins versants.

La Lorraine et le Luxembourg collaborent par ailleurs à un projet Interreg VA Grande Région « A(l)qua Qu(a)l » (2017-2020) associant le contrat de rivière luxembourgeois du Bassin supérieur de l'Alzette et le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Alzette côté lorrain.

Concernant spécifiquement les risques d'inondation, la majeure partie des entités administratives des deux Länder et plusieurs municipalités luxembourgeoises, lorraines et wallonnes (Communauté germanophone de Belgique) sont engagées dans des **partenariats « inondations »** (Hochwasserpartnerschaften).

Ces partenariats associent des villes et communes d'un (sous-)bassin hydrographique exposé à ce type de risque, les communautés de communes et d'agglomération et les Kreise dont elles font partie, ainsi que des associations, groupes d'intérêt ou encore entreprises industrielles concernées. Leur objectif commun est de rendre plus efficace la prévention municipale des inondations par l'échange d'expériences et la coopération et de renforcer la solidarité entre les riverains des parties amont et aval des rivières. Des tables rondes sont organisées dans le cadre d'ateliers thématiques, réunissant acteurs communaux et les experts techniques dans le but d'élaborer des objectifs et de mettre en place des actions concrètes.

Cinq partenariats « inondations » sont transfrontaliers, associant les territoires allemands et voisins partageant un même bassin versant (partenariats « Kyll », « Sûre », « Moselle des Trois Frontières », « Sarre amont » et « Blies aval »).

4) Pratiques agricoles durables

Les territoires agricoles représentant 52% de la Grande Région, l'application sur base volontaire de pratiques durables en matière agricole constitue un facteur d'amélioration des conditions environnementales des territoires agricoles, en termes de biodiversité, de qualité des eaux, de protection des sols et de paysages.

Les programmes agro-environnementaux

Les programmes agro-environnementaux, financés en partie par l'UE, se déclinent en méthodes agro-environnementales et climatiques (MAEC) et intègrent la pratique d'une agriculture biologique. Ils jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité dans les territoires agricoles.

A défaut de pouvoir établir un état de la situation approfondi des MAEC sur l'ensemble du territoire grand régional (données diversement exprimées d'un État/Région à l'autre et difficilement spatialisables), seule l'agriculture biologique a été abordée dans le cahier.

Mode de production qui repose sur un ensemble de pratiques agronomiques et de conduites d'élevage respectueuses de l'environnement, l'agriculture biologique privilégie une série de mesures telles que le respect des équilibres écologiques, de la rotation des cultures, l'utilisation de méthodes de défense naturelles ou encore le rejet des produits chimiques de synthèse et des OGM.

Le développement de l'agriculture biologique est soutenu par divers instruments (programmes de développement rural nationaux/régionaux, ...) ainsi que par des associations actives dans la valorisation et la formation à ce type de pratiques. La tendance à la hausse des productions bio observées dans l'UE depuis plusieurs années résulte également – et avant tout – d'une demande croissante des consommateurs.

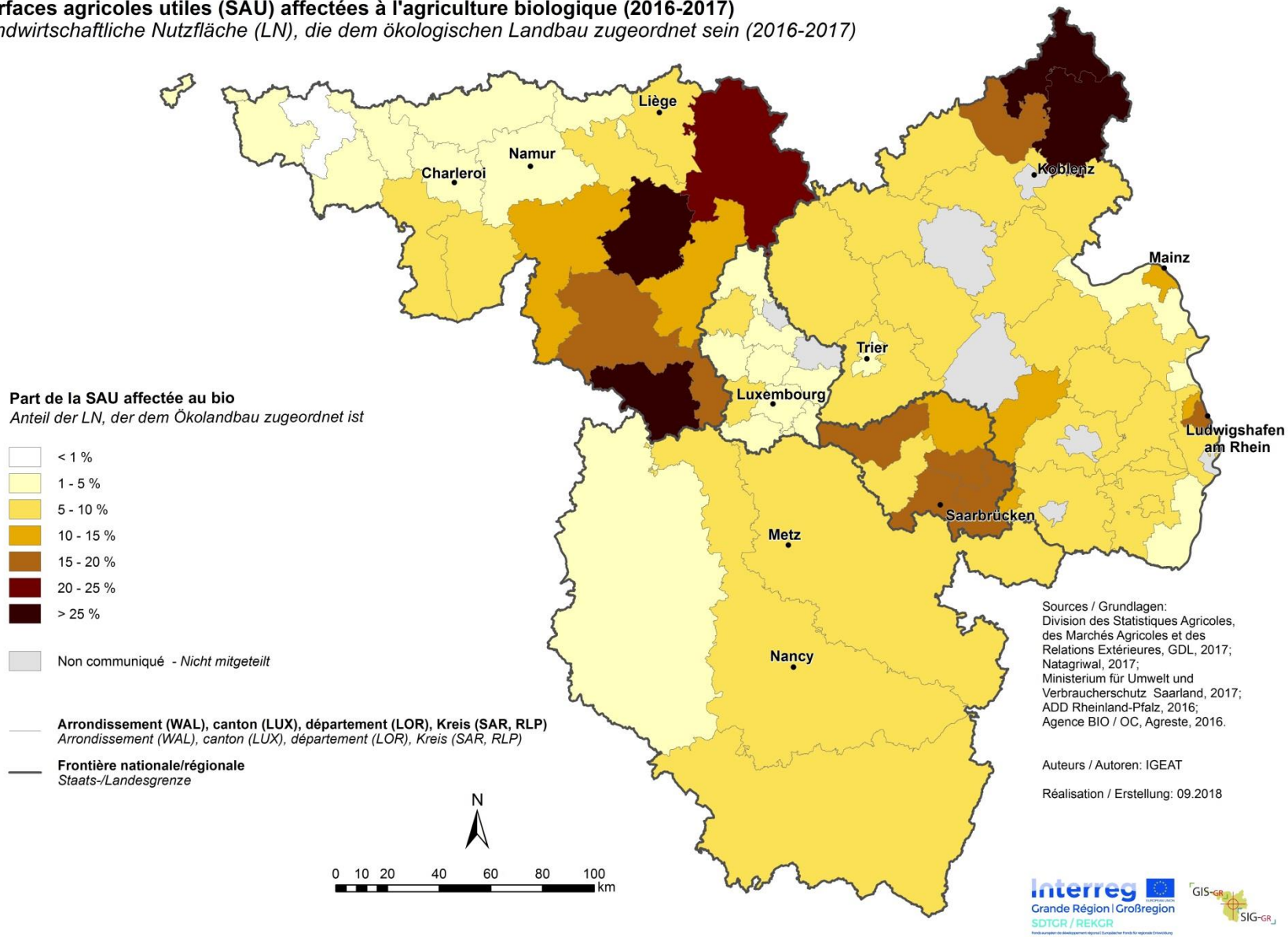
L'importance de ce type d'agriculture est toutefois encore fort variable entre État/Région partenaires de la Grande Région.

La Sarre, dont 14,4 % de la surface agricole utile (SAU) est consacrée au bio, occupe la première place, tant au sein de la Grande Région qu'au niveau allemand. La Rhénanie-Palatinat et la Wallonie présentent des parts intermédiaires d'occupation de la SAU par le bio, proches de 10 %. En Lorraine et au Luxembourg, les parts consacrées au bio restent modestes quoiqu'en progression constante (respectivement 5 % et 4 % de la SAU). Le développement plus lent de ce type d'agriculture dans ces deux derniers versants peut être la conséquence, entre autres, d'une

mise en œuvre plus tardive de mesures de soutien à ce type d'agriculture, d'une concurrence importante des productions régionales issues d'une agriculture traditionnelle ou encore d'une concurrence de produits bio provenant de régions voisines, voire de pays éloignés (Espagne, Pays-Bas...).

Plus facilement applicable en zones de prairies permanentes qu'en zones de grandes cultures (en lien notamment avec l'usage de produits phytosanitaires), l'agriculture biologique est principalement pratiquée dans plusieurs régions herbagères où prédomine l'élevage bovin (est et sud de la Wallonie, basses montagnes du Westerwald, du Palatinat et du Hunsrück en Rhénanie-Palatinat et en Sarre).

Surfaces agricoles utiles (SAU) affectées à l'agriculture biologique (2016-2017)
Landwirtschaftliche Nutzfläche (LN), die dem ökologischen Landbau zugeordnet sein (2016-2017)



5) Transition énergétique

Les stratégies énergétiques

Face à sa dépendance énergétique et au réchauffement climatique, l'Union européenne s'est fixée des objectifs de transition énergétique ambitieux. Elle vise, à l'horizon 2050, une réduction de 80 % à 95 % des émissions de gaz à effet de serre, par rapport aux niveaux de 1990.

Cet objectif représente toutefois de sérieux défis pour les territoires de la Grande Région qui se sont développés sur une consommation d'énergie croissante et dont le fonctionnement dépend actuellement d'une énergie essentiellement fossile peu coûteuse.

En lien avec ces ambitions européennes, la formulation des objectifs énergétiques au sein de la Grande Région varie néanmoins d'un versant à l'autre : réduction des émissions de gaz à effets de serre ou réduction de la consommation énergétique, efficacité du parc résidentiel ou nombre de rénovations, objectif de production d'énergie renouvelable ou d'électricité renouvelable... Les impacts de ces mesures dépendent du territoire. La production d'énergie renouvelable présente de opportunités pour les territoires ruraux alors que des augmentations du prix de l'énergie impacteront leur mobilité. Les territoires avec des bâtiments résidentiels plus

vieux, moins efficaces risquent une augmentation de la précarité énergétique.

En Allemagne, une politique forte portée par l'état fédéral...

Les grandes orientations de la politique énergétique étant fixées au niveau fédéral, les Länder ont plutôt une importante capacité d'intervention dans la réalisation et la mise en œuvre des plans et programmes, notamment en aménagement du territoire. Les communes et les régions décident de la localisation des installations de productions renouvelables.

... avec une influence des régions

D'ici 2020, la Rhénanie-Palatinat ambitionne de multiplier par quatre sa production d'électricité éolienne de 2010 et de porter sa production photovoltaïque à 2 TWh, afin de permettre une production d'électricité 100 % renouvelable à l'horizon 2030. A l'horizon 2050, l'objectif est de réduire de 90 à 100 % les émissions des gaz à effet de serre. Afin de soutenir le développement de l'énergie renouvelable le Land a prévu d'octroyer 2 % du territoire aux installations éoliennes.

A l'horizon 2020, la Sarre ambitionne 20 % de consommation nette d'électricité renouvelable avec notamment 600 MW de puissance éolienne. Elle oriente sa politique

énergétique vers des mécanismes de soutien aux communes.

En Wallonie, des objectifs à long terme

En Belgique, les compétences sont partagées entre le niveau fédéral et les régions. Le fédéral est en charge de la sécurité d'approvisionnement, du nucléaire, des tarifs et du transport d'énergie. Les régions sont responsables de la distribution de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La Wallonie vise une part de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables de 23,6 % à l'horizon 2030. A l'horizon 2050, sont visés l'amélioration de 50 % de l'efficacité énergétique et un objectif de 100 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale pour atteindre 80 à 95 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Au Luxembourg, deux plans : un pour l'énergie renouvelable et un pour l'efficacité énergétique

A l'horizon 2030, le Grand-Duché du Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport à 2005.

En matière d'efficacité énergétique dans le logement, le paquet « Klimabank an nohaltegt Wunnen » pour la construction de bâtiments durables, la rénovation énergétique des logements et l'usage des énergies renouvelables a été créé.

Lorraine : une stratégie régionale en devenir

En France, la loi relative à la transition énergétique a pour objectifs à l'horizon 2050 une réduction des émissions de gaz à effet de serres de 75% par rapport à 1990 et une réduction des consommations d'énergie finale de 50 % par rapport à 2012. A l'horizon 2030, elle vise une réduction des consommations d'énergie primaires fossiles de 30% par rapport à 2012.

La finalisation du projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) en Région Grand-Est est en cours. En matière d'énergie, cinq thématiques seront abordées : la rénovation du bâti résidentiel et tertiaire ; l'efficacité des procédés industriels ; l'écologie industrielle et territoriale, l'écoconception l'économie de la ruralité ; les énergies renouvelables ainsi que le réseau de transport.

La consommation d'énergie finale : levier prioritaire pour la transition énergétique

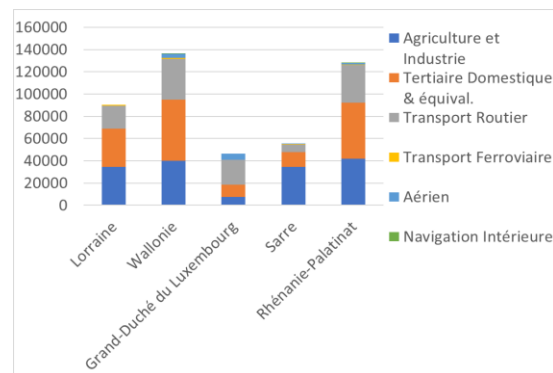
La consommation d'énergie finale est la quantité d'énergie mise à disposition des utilisateurs au sein d'un territoire. Cet

indicateur représente l'énergie effectivement consommée par les utilisateurs. Sa répartition sectorielle ou territoriale informe sur l'impact qu'aurait une réduction de la consommation globale mais aussi sur la sensibilité à une hausse des prix de l'énergie ou du carbone.

Les deux principaux versants consommateurs d'énergie finale sont la Wallonie (30 % de la Grande Région) et la Rhénanie-Palatinat (20 %).

Une industrie avec une consommation relative importante par rapport au reste de l'Europe

La consommation d'énergie finale de la Grande Région est réalisée presque à part égale pour l'agriculture et l'industrie (35 % ensemble) et les secteurs tertiaire, domestique et équivalent (36 %). Le secteur des transports suit avec 29 %.



Consommation finale d'énergie (GWh) par secteur et par versant (Lorraine : 2012, Wallonie : 2014, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Sarre : 2015)

L'industrie de la Grande Région a un plus grand poids relatif dans la consommation d'énergie finale qu'en Europe (25 %). La Grande Région représente 4,86 % de la consommation industrielle européenne pour 2,2 % de son emploi industriel.

La consommation industrielle de la Lorraine, de la Wallonie, de la Sarre et de la Rhénanie Palatinat sont similaires en termes absolus, mais en parts relatives, l'industrie sarroise pèse 63 % de sa consommation d'énergie finale.

Si l'industrie consomme beaucoup, c'est aussi un secteur dont les émissions de gaz à effet de serre se réduisent rapidement notamment via des améliorations dans les processus de production.

Simultanément au recul de l'industrie, le tertiaire est en croissance en Europe. Il en va de même de ses consommations énergétiques : entre 9,4 % (Wallonie) et 12,8 % (Rhénanie-Palatinat) de la consommation finale.

L'importance du secteur domestique varie plus fortement. Le versant où ce secteur est le plus faible est le Grand-Duché du Luxembourg avec 12,7 % tandis qu'il représente plus de 20 % de la consommation dans les autres versants.

Le secteur du transport, tous modes confondus, consomme 61 % de l'énergie finale

du Grand-Duché du Luxembourg (secteur routier 49 % et aérien 11 %).

Consommation intérieure brute²

La consommation intérieure brute d'énergie est le besoin énergétique total d'un territoire y compris les pertes. Elle mesure les besoins en énergie d'un territoire pour son fonctionnement. Sa composition influence la qualité environnementale du secteur énergétique (émissions de substances acidifiantes, de gaz à effets de serre).

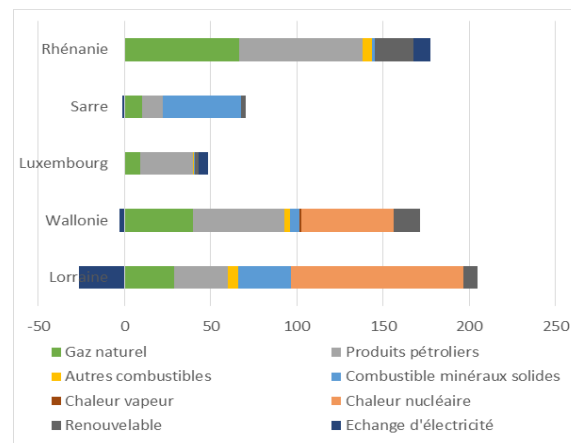
La Grande Région est assez intensive en énergie. Elle consomme 636 TWh d'énergie, représentant 3,4 % de la consommation intérieure brute de l'Europe pour 2,3 % de sa population.

L'énergie provient principalement des combustibles fossiles (65%, pour 72,6% en Europe). Les combustibles nucléaires représentent 24 % de la consommation intérieure brute de la Grande Région contre 13 % en Europe. Les énergies renouvelables ne comptent que pour 8 % dans la Grande Région (13 % en Europe). Le nucléaire est donc

² Les données disponibles pour la Lorraine datent de 2012 alors que les autres données datent de 2014 et 2015. Au vu des évolutions connues dans les autres régions, on peut s'attendre à une diminution de la consommation intérieure brute et à une augmentation de la part du renouvelable dans celle-ci.

surreprésenté et les énergies renouvelables sous-représentées.

Le gaz y est principalement utilisé pour la consommation au sein des différents secteurs d'activités (industrie, transport, résidentiel) et peu pour la génération d'électricité.



Consommation intérieure brute d'énergie par an TWh (Rhénanie Palatinat, Sarre et Luxembourg : 2015; Wallonie : 2014; Lorraine : 2012)

Les sources d'énergie sont très différentes d'un versant à l'autre. La diversité du bouquet énergétique permet une complémentarité entre les sources d'énergies mais crée des barrières aux échanges d'énergie notamment en matière de prix.

L'énergie nucléaire en Lorraine et en Wallonie est très présente alors que le nucléaire est absent des autres versants. Il en résulte une exportation d'électricité depuis la Lorraine et

la Wallonie alors que la Rhénanie et le Luxembourg sont importateurs. Notons que la Sarre, sans installation nucléaire, est exportatrice nette d'électricité.

La sortie du nucléaire aura un impact fondamental. La Belgique a planifié sa sortie du nucléaire à l'horizon 2025, l'Allemagne en 2022, tandis que la France prévoit de réduire sa production d'énergie nucléaire de 50 % à l'horizon 2025. Bien qu'on ne connaisse pas la réduction prévue pour le nucléaire lorrain, la réduction de l'énergie nucléaire dans et à proximité de la Grande Région devra être compensée par des économies d'énergies ou d'autres sources d'énergies et modifiera les flux d'échanges d'électricité.

Production d'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable fait partie des objectifs de la politique énergétique européenne. Produire de l'énergie renouvelable localement répond à la fois à une volonté européenne de décarboner le système énergétique et d'améliorer l'autonomie énergétique. Les énergies renouvelables ne peuvent à elles seules répondre à la demande énergétique actuelle. C'est pourquoi, l'Union européenne rapporte ses objectifs de production de renouvelables à la consommation finale brute. Cette formulation encourage les économies

d'énergie et tient compte des pertes sur le réseau.

En 2015, la Grande Région produit 11 % de son énergie à partir de sources renouvelables. La part de renouvelable dans la consommation intérieure finale brute est plutôt élevée en Rhénanie-Palatinat et en Lorraine malgré l'importance de leur consommation. Au Luxembourg et en Sarre, l'énergie renouvelable est peu présente, tant en termes absolus que relatifs.

Vers une électrification du système

Les évolutions attendues dans la production énergétique sont la modification de la structure de production (des combustibles vers le renouvelable), l'électrification du système énergétique, la réduction du nucléaire et le basculement du charbon vers le gaz (ENTSO-E, 2018).

Capacité de production d'électricité renouvelable

En termes de puissances renouvelables installées, ce sont les sources d'électricité intermittentes (éoliens et photovoltaïque) qui dominent au sein de la Grande Région (à l'exception de la Wallonie pour laquelle la biomasse arrive en deuxième position). La production de ces installations n'est pas continue. Elles ont donc une puissance effective plus faible que les autres sources

d'énergie et des pics de production journaliers et saisonniers importants, mais décalés dans le temps. Les excès ou les déficits de production doivent être compensés par le recours à d'autres énergies, au transport, au stockage ou à une gestion de la demande.

Par conséquent, les sources d'énergie renouvelable non-intermittentes (biomasse, hydroélectricité) sont essentielles à la transition énergétique. Elles permettent le stockage dans les lacs pour l'énergie hydraulique et sous formes de matière pour la biomasse. Certaines d'entre-elles permettent aussi de faire varier la production pour répondre à des augmentations de consommation ou des déficits de production. Pour ces mêmes raisons, le recours à des centrales électriques au gaz est aussi envisagé.

La Rhénanie Palatinat est le versant dans lequel est installée la grande majorité des puissances renouvelables (5 299 MW). Viennent ensuite par ordre décroissant : la Région Wallonne (1 365 MW), la Lorraine (1 115 MW), la Sarre (812 MW) et enfin le Grand-Duché du Luxembourg (306 MW). En Rhénanie Palatinat, plus de la moitié de la puissance renouvelable installée est d'origine éolienne, pour plus d'un tiers de photovoltaïque. Au Grand-Duché, les puissances hydrauliques et de biomasse sont supérieures à la moyenne grande régionale, mais la puissance de production d'électricité renouvelable installée

est relativement faible. En Wallonie, les puissances hydrauliques et à partir de biomasse sont elles aussi importantes. La puissance de production d'électricité renouvelable en Lorraine est dominée par l'éolien.

Des localisations contrastées selon le type de production

La production d'électricité à partir de la biomasse est principalement développée dans les petites villes de régions plus forestières. Hormis dans le nord de la Wallonie et dans la partie orientale de la Lorraine où on retrouve des installations dans des communes urbaines.

La très grande partie des puissances éoliennes se situe en Rhénanie-Palatinat (63 % de la capacité de la Grande Région).

Les puissances hydroélectriques sont principalement localisées sur la partie aval de la Meuse et dans les parties allemandes et luxembourgeoises du bassin versant de la Moselle. Toutefois, de nombreuses petites installations peu puissantes mais qui représentent une production annuelle importante sont dispersées sur le territoire.

De manière générale, en Grand Région, les installations solaires sont davantage présentes dans les zones les plus urbanisées.

Région	Luxembourg	Wallonie	Rhénanie-Palatinat	Sarre	Lorraine	Grande Région
Production d'électricité renouvelable (GWh)						
Année	2015	2014	2015	2015	2016	-
Hydraulique	112	314	922	93	322	1 763
Biomasse	148	1 517	1 135	221	150	3 171
Eolien	101	1 437	5 036	490	1 290	8 354
Photovoltaïque	100	792	1 760	377	222	3 251
Autres	0	0	90	4	0	94
Total électricité renouvelable	461	4 060	8 943	1 185	1 983	16 632
Part de renouvelable dans la consommation intérieure brute d'électricité (%)	7 %	16 %	31 %	13 %	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Production d'électricité renouvelable par km² (GWh/km²)	0.18	0.24	0.45	0.46	0.08	0.25
Production d'énergie renouvelable (GWh)						
Production d'énergie renouvelable	2 442	13 074	21 869	2 803	9 776	49 964
Part de renouvelable dans la consommation intérieure brute (%)	5 %	11%	14 %	4 %	13 %	11 %
Production d'énergie renouvelable par km² (GWh/km²)	0.94	0.77	1.10	1.09	0.41	0.76
Pourcentage de la puissance électrique renouvelable installée au sein du territoire						
Année	2018	2016 et 2018	2015 et 2016	2015 et 2016	2016	-
Hydraulique	11%	8%	4%	2%	7%	5%
Biomasse	9%	22%	9%	1%	3%	10%
Eolienne	39%	51%	55%	48%	70%	55%
Photovoltaïque	41%	19%	32%	49%	20%	31%
Puissance totale (MW)	306	1365	5299	812	1115	9680

Puissance de production d'électricité renouvelable
Erzeugungskapazität für Strom aus erneuerbaren Energien

Puissance installée
Installierte Leistung

MW

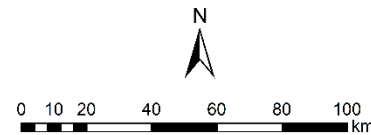
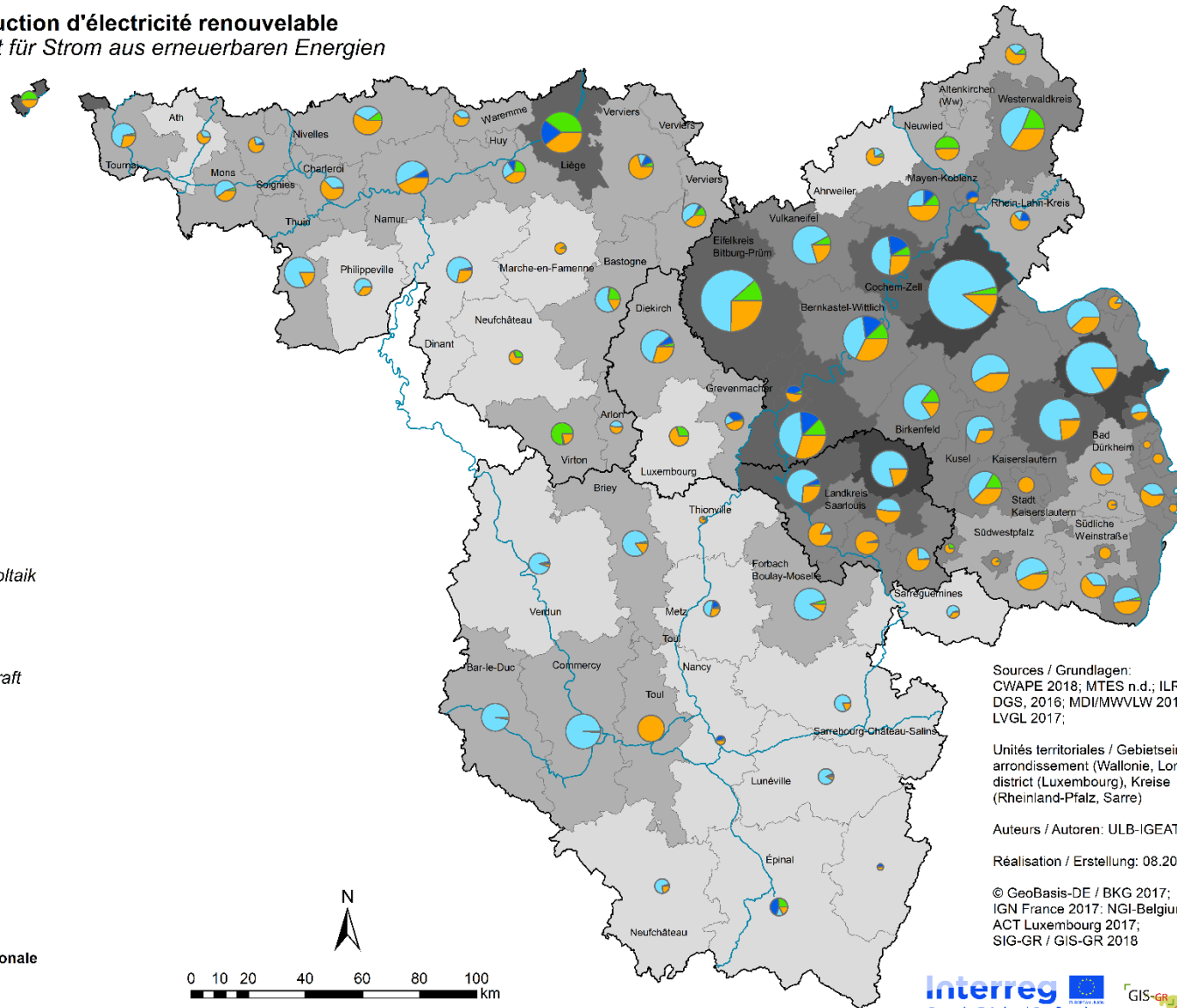


- Photovoltaïque/Fotovoltaik
- Biomasse/Biomasse
- Eolien/Windkraft
- Hydraulique/Wasserkraft

Mw/km2

- 0.0057 - 0.0702
- 0.0703 - 0.1845
- 0.1846 - 0.3331
- 0.3332 - 0.4601
- 0.4602 - 0.8260

- Cours d'eau
Gewässer
- Frontière nationale/régionale
Staats-/Landesgrenze



Sources / Grundlagen:
 CWAPE 2018; MTES n.d.; ILR n.d.;
 DGS, 2016; MDI/MWVLW 2018;
 LVGL 2017;

Unités territoriales / Gebietseinheiten :
 arrondissement (Wallonie, Lorraine),
 district (Luxembourg), Kreise
 (Rheinland-Pfalz, Sarre)

Auteurs / Autoren: ULB-IGEAT

Réalisation / Erstellung: 08.2018

© GeoBasis-DE / BKG 2017;
 IGN France 2017; NGI-Belgium 2017;
 ACT Luxembourg 2017;
 SIG-GR / GIS-GR 2018



Transport de gaz et d'électricité

L'évolution du bouquet énergétique de la Grande Région est accompagnée d'une augmentation des infrastructures énergétiques et d'une variabilité accrue de la production d'électricité en fonction des conditions météorologiques. Cela nécessite diverses adaptations du système de transport et de distribution.

Une complexification du système énergétique

Le développement des énergies renouvelables implique un développement des réseaux de transports d'électricité et d'échanges d'informations. Ces réseaux doivent passer d'un transport d'énergie unidirectionnel descendant depuis les productions centralisées à haute tension vers des flux multidirectionnels, chaque bâtiment devenant potentiellement exportateur et importateur. A l'échelle régionale, les variations saisonnières et le développement préférentiel de certaines énergies renouvelables ont le même effet.

Les investissements nécessaires sont accompagnés d'une amélioration du réseau d'échange d'information pour une gestion plus fine des réseaux dans un système plus complexe, des interventions plus rapides en matière de suivi de charge et de gestion de la demande. Cette dernière nécessitant de coordonner un grand nombre de consommateurs.

Des réseaux déjà interconnectés

D'ici 2020, les connexions transfrontalières devront pouvoir absorber 10 % de la puissance de chaque pays (Conseil Européen, 2014). Ce seuil est atteint au Luxembourg et en Belgique alors que l'Allemagne et la France n'atteindront que 9 % d'interconnexion. Vu la taille du Grand-Duché du Luxembourg et de la Belgique leur interconnexion pourrait être insuffisante. Contrairement à des réseaux électriques nationaux plus vastes, ils ne peuvent compter sur des variations météorologiques intra-territoriales pour compenser un déficit local. Un accroissement de l'interconnexion dans la Grande Région est attendu à l'horizon 2040.

Des projets en cours

Des projets de connexion entre versants de la Grande Région sont au stade de réflexion (Wallonie, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat) de planification (Rhénanie-Palatinat : Aach – Luxembourg : Boferdange et Lorraine : Vigy – Sarre : Uchtefangen) ou d'autorisation (Wallonie : Aubange - Lorraine : Moulaine). En revanche, il n'y a pas de projet de stockage d'énergie prévus dans la Grande Région.

Des échanges bidirectionnels

La Lorraine, la Wallonie et la Sarre sont exportatrices nettes d'électricité, alors que le Grand-Duché du Luxembourg et la Rhénanie sont importateurs. Ces soldes masquent des

échanges bidirectionnels. En 2017, les principaux flux bruts entre pays étaient compensés de moitié par des échanges en sens inverses.

Du gaz pour pallier l'intermittence

L'usage du gaz permet de compenser l'intermittence des énergies renouvelables avec de moindres émissions que les autres sources fossiles. Une amélioration des canalisations européennes de transports de gaz avec l'installation des capacités d'échanges bidirectionnelles réduit la dépendance aux états exportateurs.

Malgré la diminution de la demande en gaz dans les pays de la Grande Région, des investissements dans les infrastructures de transport de gaz sont en cours.

Transport de gaz : un territoire bien localisé

La Grande Région profite de la densité en pipelines des régions voisines - telles que la Flandre, les Pays-Bas et la Ruhr - et de sa localisation au carrefour de deux grandes infrastructures de gaz européennes, le TENP et le MEGAL qui relient respectivement les Pays-Bas à l'Italie et à la Suisse et la frontière germano-tchèque à la France.

Plusieurs investissements sont projetés afin d'augmenter les échanges bidirectionnels (Sarre – Lorraine, Belgique - Luxembourg – Allemagne).

6) Les risques industriels et nucléaires

Les sites SEVESO et les centrales nucléaires sont potentiellement la source d'accidents graves, générant d'importants impacts pour leur voisinage et nécessitant dès lors des réactions rapides.

Les établissements « SEVESO » : des établissements classés et contrôlés

Au sein des sites industriels, la présence de substances dangereuses est génératrice de risques pour la santé humaine et l'environnement. La Directive 2012/18/UE (« SEVESO ») vise à maîtriser les dangers liés aux accidents majeurs impliquant ce type de substance. Elle s'applique aux établissements industriels mais aussi aux autorités locales.

Les établissements SEVESO sont distingués selon la quantité et la dangerosité des substances en présence ou pouvant être générées.

Il y a 73 établissements SEVESO en Lorraine contre 116 en Wallonie et 131 en Rhénanie-Palatinat. Au Grand-Duché du Luxembourg, il y

17 sites et en Sarre 29. Au sein de la Grande Région, 56% des Etablissements SEVESO sont classés seuil haut.

Les établissements classés seuil haut représentent le risque le plus important et sont obligés de réaliser un plan d'urgence externe, pour prévenir les dégâts pouvant être engendrés vis-à-vis de l'extérieur de l'établissement mais aussi pour pouvoir mieux coordonner les secours en cas d'accidents.

La Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg accusent un retard dans l'établissement de tels plans d'urgence.

Vers une diminution du risque nucléaire

En matière nucléaire, le traité EURATOM et la Directive 2014/87/EURATOM impliquent la mise en place de mécanismes de coopération, une augmentation de l'autonomie des agences nationales de sécurité nucléaire et un contrôle par les pairs sur des questions liées aux pratiques de sécurité.

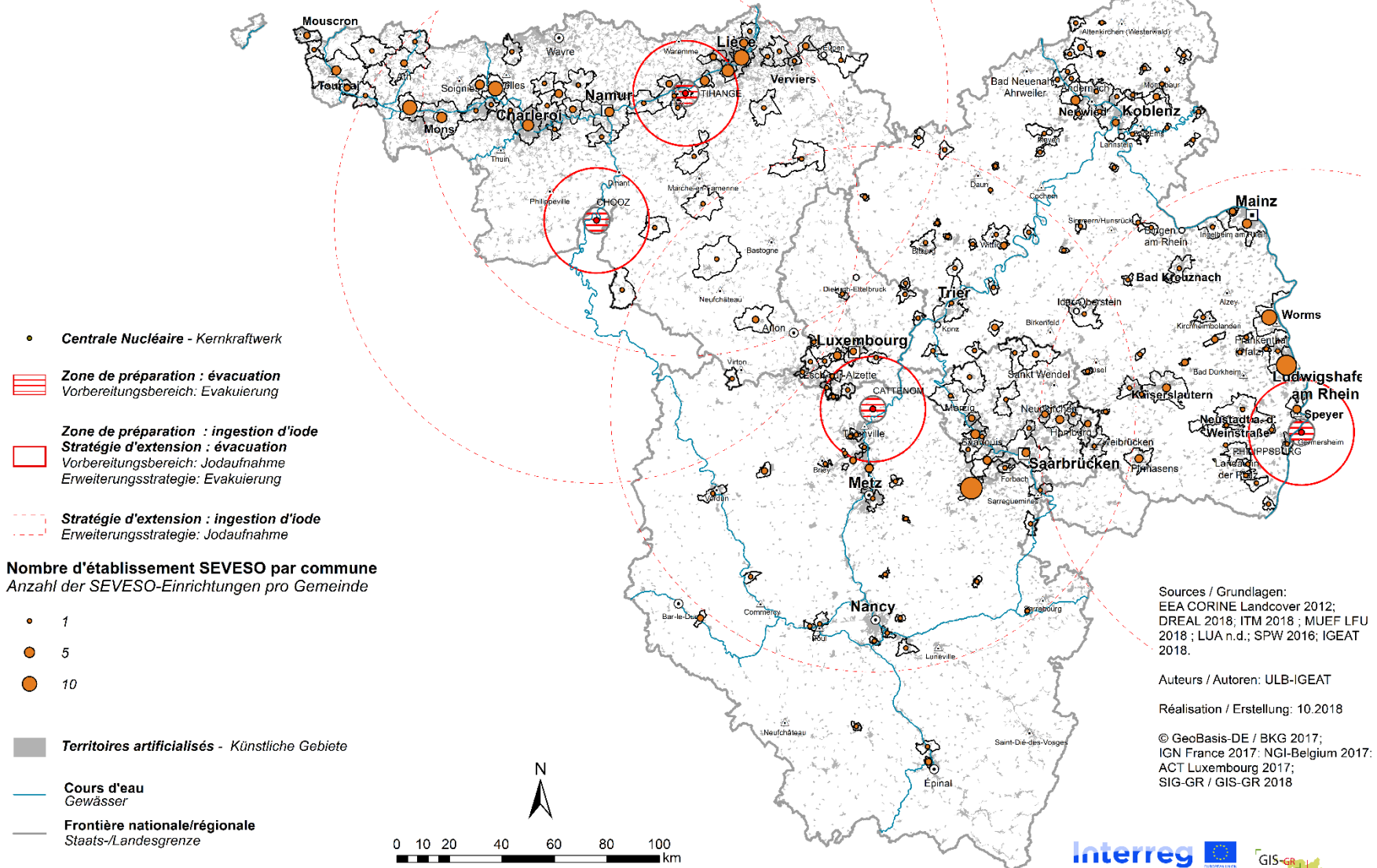
En cas d'accident nucléaire, c'est la législation à l'œuvre dans le pays où est située la centrale qui prime. Diverses mesures intégrées dans les pratiques nationales concernent la définition

des zones géographiques et des mesures d'urgence en cas d'accident nucléaire.

L'évacuation des populations doit être préparée dans un rayon de 5 km autour des centrales nucléaires et la mise à l'abri et l'ingestion d'iodes dans un rayon de 20 km. L'extension de ces distances doit être intégrée dans le cadre d'une stratégie globale afin d'être capable d'étendre l'évacuation à 20 km et la mise à l'abri et l'ingestion de comprimés d'iodes jusqu'à 100 km.

Selon ces critères, quatre centrales nécessitent des mesures de gestion transfrontalière avec plusieurs versants de la Grande Région. Deux sont situées sur le territoire grand régional : Cattenom et Tihange. Les deux autres sont situées en dehors du territoire d'étude : Philippsburg (dans le Bade-Wurtemberg) et Chooz (dans la Région Grand-Est). Parmi ces installations seules les deux françaises devraient encore être en exploitation après 2025.

Etablissements SEVESO et centrales nucléaires SEVESO-Einrichtungen und Kernkraftwerke



Uniquement les centrales nucléaires dont une des zones de préparation ou de coordination stratégique concerne plus d'un versant de la grande région.
Nur Kernkraftwerke, bei denen eines der strategischen Vorbereitungs- oder Koordinierungsgebiete mehr als eine Seite der Großregion betrifft.



7) Premiers bilans

Cette dernière partie énonce les principaux constats découlant de l'analyse des thématiques environnementales, à partir desquels pourront être identifiés des enjeux clefs pour le développement spatial futur de la Grande Région.

1) L'évolution de l'occupation du sol

Dans un contexte de limitation souhaitée de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols en Europe, la gestion du foncier apparaît primordiale. Le maintien des surfaces non artificialisées permettrait de maintenir la résilience des territoires (production de ressources, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau). En Grande Région, la maîtrise de l'étalement urbain constitue un élément de forte convergence entre les différents partenaires, et appelle des réponses similaires : urbanisation prioritaire des secteurs desservis par les transports en commun, densification du tissu urbain, reconquête des friches.

Le défi pour les autorités publiques est ardu, puisqu'il faut à la fois préserver ou renforcer la compétitivité des territoires et dans le même temps limiter l'urbanisation tout en proposant une offre de logements diversifiée, accessible, et adaptée aux besoins de l'ensemble des populations. Pour y répondre à l'échelle d'aires urbaines transfrontalières, il est nécessaire de créer des outils de régulation et définir une politique d'aménagement coordonnée pour le logement et les équipements publics. Par ailleurs, dans une

optique de limitation de l'artificialisation, les friches industrielles, urbaines ou touristiques les mieux localisées pourraient se retrouver à nouveau attractives pour les développeurs.

2) Des espaces de collaborations transfrontalières pour la préservation de la nature et du cadre de vie

La présence de nombreux Parcs naturels, couvrant notamment de larges pans de territoires situés de part et d'autre des frontières intra Grande Région, constitue un atout pour mener des actions communes en faveur de la biodiversité et des paysages.

Etant donné le rôle joué par ce type d'espace, une réflexion pourrait être menée pour envisager la création d'un ou plusieurs nouveaux Parcs naturels en Lorraine, dans les zones rurales frontalières avec la Wallonie, le Luxembourg et les parties occidentale et centrale de la Sarre. A l'exception des réserves de biosphère dans le nord-est de son territoire, la Lorraine apparaît en effet isolée des autres territoires de la Grande Région.

Dans le cadre de ces Parcs naturels, les collaborations transfrontalières pourraient être renforcées, portant entre autres sur une meilleure connexion des réseaux écologiques

ou, par exemple, sur l'identification de paysages d'intérêt grand-régional.

3) Un réseau écologique offrant de nombreuses connexions transfrontalières

Le réseau écologique constitué des sites Natura 2000 et des autres sites de protection de la nature apparaît relativement bien développé et offre de nombreux « points de passage » potentiels des espèces animales et végétales dans les vallées frontalières entre les versants de la Grande région.

Dans les versants wallon, luxembourgeois et allemands, la création et l'inscription dans les documents de planification territoriale de liaisons continues entre ces sites – bandes de terrains (semi-)naturels à préserver de l'urbanisation ou d'activités préjudiciables aux espèces végétales et animales –, à l'exemple des corridors écologiques de la trame verte et bleue lorraine, serait susceptible d'améliorer les possibilités de déplacement et de développement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire de la Grande Région.

La création de telles liaisons pourraient également faire partie de mesures environnementales entreprises dans le cadre des Parcs naturels, en veillant, dans les zones

frontalières, à connecter de façon adéquate les corridors des différents versants.

4) De nécessaires mesures transfrontalières pour limiter les risques d'inondation (notamment dans la perspective des changements climatiques)

L'augmentation attendue des risques d'inondation en conséquence des changements climatiques nécessite de généraliser à l'échelle de la Grande Région les pratiques permettant de limiter ces risques (assurer la perméabilité du sol, limiter la compaction des terres agricoles, empêcher la canalisation des cours d'eau...), y compris dans les communes non exposées (principe de solidarité). Elle nécessite également de mettre en place des zones ou des infrastructures de rétention des eaux en tête de bassin hydrographique, pour éviter que le trop-plein ne se déverse en aval, notamment dans les États/Régions voisins.

5) Les contrats de rivière et les partenariats « inondations », outils de gestion locale et transfrontalière des cours d'eaux

La mise en œuvre des mesures destinées à respecter les objectifs des directives cadre sur l'eau et inondations à l'échelle locale de sous-bassins hydrographiques bénéficie de l'existence des contrats de rivière (ou de milieu) et des partenariats « inondations ». Ceux-ci facilitent notamment les

collaborations entre États/Régions, à l'exemple des partenariats qui unissent aujourd'hui les contrats wallons et luxembourgeois et des partenariats « inondations » transfrontaliers.

6) Des pratiques de gestion agricole durable en expansion, mais inégalement développées sur le territoire

L'accroissement des surfaces bénéficiant de programmes agro-environnementaux, et notamment l'adhésion d'un nombre croissant d'agriculteurs aux pratiques de l'agriculture biologique, constitue un facteur susceptible d'améliorer les paramètres environnementaux, dont la qualité des eaux – en grande partie médiocre à mauvaise malgré les exigences de la directive cadre sur l'eau – et l'accueil de la faune et de la flore sauvage en dehors des sites protégés.

Dans les régions où prédominent les cultures ou les élevages intensifs, sujettes aux dégradations environnementales les plus fortes (rejets de nitrates, de produits phytosanitaires, disparition d'habitats naturels jouant également un rôle paysager lors de remembrements...), il serait opportun d'encourager davantage d'agriculteurs à mettre en œuvre de tels programmes. Le Grand-Duché et la Lorraine sont particulièrement concernés, mais certains territoires au sein des autres versants le sont

tout autant (nord-ouest de la Wallonie, vallée rhénane...).

7) La mise en œuvre de la transition énergétique

La mise en œuvre de la transition énergétique, telle que prévue par l'Union Européenne et les différents versants de la Grande Région, nécessitera une accélération : dans les économies d'énergies, dans les changements de sources d'énergie et dans la production de renouvelable.

Les territoires urbains et ruraux ne seront pas égaux en matière de transitions énergétiques. Si les territoires urbains présentent des opportunités en matière d'économie d'énergie et de mutualisation des infrastructures, le potentiel de production d'énergie et la résilience aux chocs économiques y sont actuellement limités. Les territoires ruraux quant à eux offrent des potentiels importants d'augmentation de la production d'énergie mais leur dépendance aux fossiles pour la mobilité n'est pas résolue. Certains espaces, notamment les plus ruraux, pourraient tirer parti de ces évolutions pour devenir des espaces ressources (matériaux et énergies).

La perspective de la sortie du nucléaire de certains versants nécessite un nouvel équilibre dans le système électrique (mix énergétique limitant les excès et les déficits de productions), système permettant d'assurer

un équilibre entre l'offre et la demande d'électricité mettent en lumière des opportunités d'actions et de coordination pour les différentes autorités grandes régionales. Celles-ci pourraient passer par des accords sur les objectifs de puissances renouvelables à installer dans la Grande Région, une collaboration accrue pour des installations de stockage et de transport d'électricité, ainsi que des mécanismes de solidarités en cas de pénuries d'électricité...Actuellement, les frontières de la Grande Région, sauf entre le Grand-Duché et la Belgique, sont un lieu de congestion suite à sa localisation au croisement de deux axes d'échanges d'électricité européens. A l'horizon 2040, un accroissement du besoin en interconnexion est attendu entre l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg.

La préparation de la transition énergétique passera par le développement de mécanismes de flexibilité sur le réseau (suivi de charge, gestion de la demande, stockage), des investissements et la restructuration de nos réseaux d'électricité. En matière de réseaux de transport d'électricité, le territoire de la Grande-Région est à la croisée des chemins entre des réseaux orientés vers de transports supra-nationaux ou vers le développement en cellule énergétique pour lesquelles le transport sur de grandes distances est résiduel.

La non atteinte des objectifs de transition pourrait avoir des impacts majeurs sur un accès équitable de la population à l'énergie suite à une augmentation possible du prix des combustibles fossiles où à la mise en place de mécanismes de tarification du carbone.

8) La gestion des risques technologiques et nucléaires

Si les risques nucléaires sont appelés à diminuer, suite à la sortie prévue du nucléaire de l'Allemagne et de la Belgique, la poursuite des coopérations en matière de gestion des risques (nucléaires et SEVESO) reste nécessaire pour assurer une réaction rapide en cas d'accident.

En matière de risques, l'analyse des vulnérabilités territoriales (tous risques confondus) émerge au sein de différents territoires de la Grande Région. De tels outils présentent des potentiels pour la gestion des risques, notamment à l'échelle transfrontalière.

Références bibliographiques

- AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE (2013), *Éléments de diagnostic de la partie française du district Meuse*, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, Délégation de bassin, Metz, http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/Diagno_Meuse_V17_11032014.pdf?Archive=229958004713&File=Diagno_Meuse_V17_11032014_pdf.
- AEE (2018) *Bundesländer mit neuer Energie, Statusreport Föderal Erneuerbar 2018 Zahlen : Saarland, 13p.*
- AEE (2018) *Bundesländer mit neuer Energie, Statusreport Föderal Erneuerbar 2018 : Rheinland-Pfalz, 13p.*
- AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE (2013), *Éléments de diagnostic de la partie française du district Rhin*, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, Délégation de bassin, Metz, http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/Diagno_Rhin_V19_11032014.pdf?Archive=229969104714&File=Diagno_Rhin_V19_11032014_pdf.
- Alfieri, L., Feyen, L., Dottori, F. and Bianchi, A. (2015) 'Ensemble flood risk assessment in Europe under high end climate scenarios', *Global Environmental Change*, 35, pp. 199–212. doi: 10.1016/j.gloenvcha.2015.09.004.
- COMMISSION INTERNATIONALE DE LA MEUSE (2015), *Partie faitière du plan de gestion du district hydrographique international de la Meuse. 2^{ème} cycle de la directive cadre sur l'eau*, Liège, http://www.meuse-maas.be/CIM/media/Rapport-faitier-dec-2015/Rapport_faitier_Maqua_15_1rev11_f_.pdf.
- COMMISSION INTERNATIONALE DE LA MEUSE (2017) *Commission Internationale de la Meuse*. Available at: <http://www.meuse-maas.be/Accueil.aspx#> (Accessed: 5 October 2018).
- COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA PROTECTION DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE (2015), *Directive 2000/60/CE. District hydrographique international Rhin. Secteur de travail international « Moselle-Sarre ». Etat des lieux (Partie B)*, Secrétariat des CIPMS, Trier, http://www.iksms-cipms.org/servlet/is/410/PdG_MS_2016_2021.pdf?command=downloadContent&filename=PdG_MS_2016_2021.pdf.
- COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA PROTECTION DE LA MOSELLE ET DE LA SARR (2016) *Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre*. Available at: <http://www.iksms-cipms.org/servlet/is/392/> (Accessed: 5 October 2018).
- Commission européenne (2011) *Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*. Bruxelles. doi: 10.1080/01402390.2011.569130.
- Commission européenne (2015) *Évaluation des progrès accomplis par les États membres dans la réalisation des objectifs nationaux pour 2020 en matière d'efficacité énergétique et dans la mise en œuvre de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, comme requis à l'arti*. Bruxelles.

- Commission européenne (2012) *Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols*. Bruxelles.
- Commission européenne (2017) *Rapport sur l'application dans les États membres de la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, pour la période 2012-2014*. Bruxelles.
- CONTRAT DE RIVIÈRE OUR-FLUSSPARTNERSCHAFT OUR (2008), *Eine Flusspartnerschaft für den Grenzfluss Our*.
- Copernicus (2018) *Corine Land Cover*. Available at: <https://land.copernicus.eu/pan-european/corine-land-cover> (Accessed: 30 October 2018).
- Dottori, F., Alfieri, L., Salamon, P., Bianchi, A., Feyen, L. and Lorini, V. (2016) *Flood hazard map for Europe, 10-year return period*. Available at: http://data.europa.eu/89h/jrc-floods-floodmap_eu_rp10y.tif.
- DUFRENE M., DELESCAILLE L.-M., DEROCLETTE L. (2012), La cartographie des sites Natura 2000 : méthodologie et développement des outils nécessaires, *Forêt Wallonne*, 119, p. 24-32, <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/148418/1/2012%20Dufrene%20et%20al%202012%20Carto%20N2K.pdf>.
- ENTSO-E (2018) 'TYNDP 2018: Scenario Report', p. 30. Available at: https://www.entsoe.eu/Documents/TYNDP_documents/TYNDP2018/Scenario_Report_2018_Final.pdf?Web=1.
- ENTSOG (2014) *South -North Corridor GRIP*. Brussels, 108p.
- European Commission (2012) *Energy Roadmap 2050*. Brussels. doi: 10.2833/10759.
- European Commission (2011) *Towards Better Environmental Options for Flood risk management*. Brussels.
- Gimeno-Gutiérrez, M. and Lacal-Arántegui, R. (2013) *Assessment of the European potential for pumped hydropower energy storage : A GIS-based assessment of pumped hydropower storage potential, JRC Science for Policy Report*. doi: 10.2790/86815.
- Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg - Ministère de l'Économie (2017) *Vierter Nationaler aktionsplan Luxemburg*. Luxembourg.
- Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg - Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur (2010) *Luxemburger Aktionsplan für erneuerbare Energie*.
- ICPR (no date) *International Commission for the Protection of the Rhine*. Available at: <https://www.iksr.org/en/topics/> (Accessed: 31 October 2018).

- INSTITUT DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE-INSTITUT FÜR TERRITORIALE GOVERNANCE (2015), *Rapport environnemental dans le cadre de l'évaluation stratégique environnementale du programme opérationnel INTERREG V-A France-Belgique-Allemagne-Luxembourg « Grande Région/Großregion 2014-2020 »*, Strasbourg, <http://europe-en-lorraine.eu/wp-content/uploads/2015/04/Rapport-environnemental-ESE-INTERREG-V-Grande-R%C3%A9gion-Projet-17.3.2015.pdf>.
- Lehnert, V. N. M. (2016) *Grundlage für das Energiemonitoring in Rheinland-Pfalz*.
- MAZUER P., MERTZ D., HEUDRE D., MOREAU L., RUBIN R. & SPANGEL A. (2014), *L'état écologique et biologique des rivières, canaux et plans d'eau de Lorraine. Etat des lieux 2013*, DREAL Lorraine, Metz, http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/AEREUN/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICJOINT_0015948&search=.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG-DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT (2015), *Plan de gestion pour les parties des districts hydrographiques internationaux Rhin-Meuse situées sur territoire luxembourgeois (2015-2021)*, Administration de la gestion de l'eau, Luxembourg, [http://geoportail.eau.etat.lu/pdf/plan%20de%20gestion/FR/2e%20plan%20de%20gestion%20pour%20le%20Luxembourg%20\(2015-2021\)_22.12.2015.pdf](http://geoportail.eau.etat.lu/pdf/plan%20de%20gestion/FR/2e%20plan%20de%20gestion%20pour%20le%20Luxembourg%20(2015-2021)_22.12.2015.pdf).
- MINISTERIUM FÜR UMWELT, LANDWIRTSCHAFT, ERNÄHRUNG, WEINBAU UND FORSTEN RHEINLAND-PFALZ (2015), *Rheinland-Pfälzischer Bewirtschaftungsplan 2016-2021*, Mainz, https://sgdsued.rlp.de/fileadmin/sgdsued/Dokumente/WRRL/BWP-RLP_2016-2021.pdf.
- MINISTERIUM FÜR UMWELT UND VERBRAUCHERSCHUTZ SAARLAND (2015), *2. Bewirtschaftungsplan für das Saarland*, Landesamt für Umwelt und Arbeitsschutz, Saarbrücken, https://www.saarland.de/dokumente/thema_wasser/MUV_BWP_Stand_Dezember_2015_FINAL_WEB.pdf.
- MINISTERIUM FÜR UMWELT UND VERBRAUCHERSCHUTZ SAARLAND (2017), *Saarländische Biodiversitätsstrategie*, Saarbrücken, https://www.saarland.de/dokumente/thema_naturschutz/Brosch_Biodiversitaet2015_NEU.pdf.
- Ministerium für wirtschaft klimaschutz energie und landesplanung (2014) *Energiewende in Rheinland-Pfalz*. Available at: http://www.bmu.de/reden/ursula_heinen-esser/doc/48004.php.
- OREL (2012) inventaire emissions polluants et GES consommation et production d'énergie en lorraine résultats 2012', p. 77.
- Région Grand Est (2017) 'Panorama des énergies renouvelables et de récupération en région Grand Est', p. 44.
- SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2016), *Deuxièmes Plans de gestion des Districts Hydrographiques 2016-2021*, SPW-DGO3-DEE, Département de l'Environnement et de l'Eau, Namur, <http://eau.wallonie.be/IMG/pdf/V3170523-Document%20d%C3%A9finitif%20GENERAL.pdf>.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2017), *Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017*, SPW-DGO3-DEMNA-DEE, Jambes, <http://etat.environnement.wallonie.be>.

Ziesing, H., Projektleitung, B., Eichhammer, W., Institut, F., Innovationsforschung, S.-, Isi, K., Ewringmann, D. and Außenhandelsministeriums, W.- (2009) 'Weißbuch über die Erarbeitung eine Energiestrategie für Luxemburg', p 116.

SAARLAND (no date). Site Internet de la Sarre. Available at: <https://www.saarland.de/SID-F960F493-FE8ED6BE/index.htm> (Accessed: 31 October 2018).

Cahier thématique n°4 : Environnement et énergie

L'action 3 du projet Interreg SDT GR intitulé « *Constituer un socle de connaissances partagé et un langage commun* » vise à fournir un éclairage multithématique sur le territoire de la Grande Région. Quatre thèmes ont été identifiés et sont déclinés dans un cahier spécifique. Un cinquième cahier retranscrit la synthèse des deux ateliers réunissant l'ensemble des acteurs clefs de la Grande région pour identifier les enjeux sectoriels et transversaux du développement territorial futur de la Grande Région (risques et opportunités).

- Cahier thématique n°1 : Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés
- Cahier thématique n°2 : Mobilité des personnes et des marchandises
- Cahier thématique n°3 : Développement économique
- Cahier thématique n°4 : Environnement et énergie
- Cahier synthétique n°5 : Enjeux du développement territorial de la Grande Région

Déclaration commune du Sommet de la Grande Région concernant l'évolution de l'Université de la Grande Région vers une « Université européenne »

Gemeinsame Erklärung des Gipfels der Großregion zur Weiterentwicklung der Universität der Großregion hin zu einer „Europäischen Universität“

Les membres du Sommet de la Grande Région adoptent la Déclaration commune suivante :

Die Mitglieder des Gipfels der Großregion verabschieden folgende gemeinsame Erklärung:

Le Sommet soutient la proposition du président de la République française Emmanuel Macron énoncée dans son discours à la Sorbonne en septembre 2017, de créer des universités européennes dans l'Union européenne.

Der Gipfel begrüßt den vom Präsidenten der Französischen Republik Emmanuel Macron im Rahmen seiner Sorbonne-Rede im September 2017 formulierten Vorschlag zur Gründung Europäischer Universitäten in der Europäischen Union.

Cette proposition prend en compte le fait que les universités apportent une contribution essentielle à l'éducation des jeunes Européens et à un développement plein d'avenir de notre continent. Elle a pour objectif de créer et de faire évoluer des réseaux transnationaux d'universités de plusieurs pays d'Europe, qui permettent aux étudiants de se former à l'étranger et de suivre des cours dans deux langues européennes au minimum. Les universités européennes doivent également être identifiées comme des lieux d'innovation pédagogique et de recherche d'excellence.

Dieser Vorschlag trägt der Erkenntnis Rechnung, dass Hochschulen in Lehre und Forschung einen entscheidenden Beitrag zur Bildung junger Europäerinnen und Europäer und zur zukunftsfähigen Entwicklung unseres Kontinents leisten. Er zielt auf die Bildung und Weiterentwicklung transnationaler Universitätsnetzwerke aus mehreren Ländern Europas ab, die den Studierenden ein Auslandsstudium sowie den Besuch von Lehrveranstaltungen in mindestens zwei europäischen Sprachen erlauben. Europäische Universitäten sollen darüber hinaus Orte pädagogischer Neuerungen und exzellenter Forschung sein.

L'objectif annoncé de développer au moins une vingtaine de ces universités d'ici à 2024 a été retenu par le Conseil européen et sa mise en œuvre est actuellement préparée par la Commission européenne.

Das angekündigte Ziel, bis 2024 mindestens zwanzig dieser Universitäten zu errichten, wurde vom Europäischen Rat aufgegriffen und dessen Umsetzung befindet sich in der EU-Kommission aktuell in Vorbereitung.

La Grande Région – en tant que noyau et laboratoire de l'intégration européenne – est depuis longtemps consciente de l'importance particulière d'une formation

Die Großregion als Nucleus und Experimentierfeld europäischer Integration ist sich seit langem der besonderen Bedeutung von gut und vor allem europäisch ausgebildeten jungen Menschen für die

de qualité et surtout européenne des jeunes pour le maintien et l'évolution d'une Europe souveraine, unie et démocratique.

A ce titre, le Sommet a toujours souligné sa volonté de soutenir le développement de l'Université de la Grande Région (UniGR) aussi bien sur le plan politique que sur le plan financier – depuis la période 2008-2013 en tant que projet INTERREG jusqu'au groupement universitaire pérenne.

Le Sommet souligne les qualités particulières de l'UniGR pour évoluer vers une université européenne. Forte d'une longue expérience, l'UniGR se démarque par la proximité géographique de ses membres, ses atouts thématiques et pédagogiques ainsi que par son enseignement transfrontalier. Ce groupement universitaire performant de six universités partenaires issues de quatre pays fondateurs de l'Union européenne est l'un des plus intégrés en Europe. Il est doté depuis 2015 d'un statut juridique propre, d'une structure de pilotage commune et d'un plan stratégique de développement.

Dans ce contexte, le Sommet soutient fortement le projet de l'Université de la Grande Région de construire une université européenne en renforçant la coopération entre ses membres et en considérant d'autres partenaires européens. Basé sur une stratégie ambitieuse axée sur le triangle de la connaissance « formation, recherche et innovation » et sur le développement de domaines phares de coopération scientifique, ce projet structurera le territoire de coopération et revêt à ce titre une importance particulière pour le Sommet.

Sicherung und Weiterentwicklung eines souveränen, geeinten und demokratischen Europas bewusst.

Vor diesem Hintergrund engagierte sich der Gipfel stets für die politische und finanzielle Unterstützung der Universität der Großregion (UniGR) – von 2008 bis 2013 zunächst als INTERREG-Projekt und im Anschluss als nachhaltiger Hochschulverbund.

Der Gipfel unterstreicht die ausdrückliche Eignung der UniGR, sich zu einer Europäischen Universität weiter zu entwickeln. Die UniGR blickt auf eine langjährige Erfahrung zurück und zeichnet sich durch die geographische Nähe ihrer Standorte, ihre thematischen Schwerpunktbereiche und ihre grenzüberschreitende Lehre aus. Dieser erfolgreiche Universitätsverbund mit sechs Partneruniversitäten aus vier Mitgliedsstaaten der europäischen Union zählt zu den integriertesten Verbänden in Europa. Er verfügt seit 2015 über eine eigene Rechtsform, eine gemeinsame Lenkungsstruktur und strategische Entwicklungsplanungen.

In diesem Zusammenhang unterstützt der Gipfel nachdrücklich das Vorhaben der Universität der Großregion, durch eine noch engere Kooperation ihrer Mitglieder und die Berücksichtigung weiterer europäischer Partner eine Europäische Universität aufzubauen. Basierend auf einer ambitionierten, das gesamte Wissensdreieck von „Lehre, Forschung und Innovation“ umfassenden Strategie und der Weiterentwicklung wissenschaftlicher Leuchtturmbereiche soll dieses Vorhaben das Kooperationsgebiet strukturieren. Vor diesem Hintergrund misst der Gipfel diesem Vorhaben besondere Bedeutung bei.

Au regard de sa responsabilité collective visant à renforcer l'Europe, le Sommet soutient en particulier la priorité accordée au développement de la formation des jeunes Européens par :

- la mise en place de méthodes d'apprentissage innovantes qui permettent la réalisation de parcours d'études dans plusieurs pays européens, faisant ainsi de la mobilité étudiante la norme ;
- le développement de nouveaux cursus transfrontaliers d'études interdisciplinaires et multilingues (allemand, français, anglais) qui s'appuient sur une recherche d'excellence transfrontalière (comme par ex. dans le cadre du Master Border Studies), ce qui permettra aux étudiants de suivre leur formation multilingue dans un environnement résolument international ;
- l'ouverture de l'Université européenne vers la société grâce au développement des relations avec les collectivités locales et les entreprises de la Grande Région.

Le Sommet est convaincu que l'Université de la Grande Région, au travers de ces mesures, se positionnera comme modèle et précurseur pour d'autres consortiums universitaires et développera la transmission des connaissances vers d'autres régions européennes.

Le Sommet salue expressément les lignes directrices du projet et les prochaines étapes de sa réalisation adoptée par le Conseil des Présidents et Recteurs de l'UniGR le 30 mai 2018. Il soutient tout particulièrement, aux niveaux européen, national et régional, l'objectif affirmé de l'UniGR d'être reconnue comme Université européenne.

Angesichts der gemeinsamen Verantwortung für die Stärkung Europas befürwortet der Gipfel die Schwerpunktsetzung auf die Entwicklung der Ausbildung von jungen Europäerinnen und Europäern durch:

- den Einsatz innovativer Lehrformate, die das Studieren in mehreren europäischen Ländern ermöglichen und somit die Mobilität Studierender zum Regelfall werden lassen;
- die Entwicklung weiterer interdisziplinärer und mehrsprachiger (Deutsch, Französisch, Englisch) grenzüberschreitender Studiengänge, die auf grenzüberschreitender Exzellenzforschung basieren (wie z. B. im Masterstudiengang Border Studies), wodurch Studierende mehrsprachig und in ausdrücklich internationaler Umgebung lernen können;
- die Öffnung der „europäischen Universität“ in Richtung Gesellschaft durch den Aufbau von Beziehungen mit den lokalen Gebietskörperschaften und den Unternehmen in der Großregion.

Der Gipfel ist der Überzeugung, dass sich die Universität der Großregion durch diese Maßnahmen als Modell und Vorreiter für andere Universitätsverbände positionieren und sie den Wissenstransfer in andere Teile Europas weiterentwickeln wird.

Er begrüßt daher ausdrücklich die vom Rat der Präsidenten und Rektoren der UniGR am 30. Mai 2018 verabschiedeten Eckpunkte und weiteren Umsetzungsschritte des Vorhabens und unterstützt nachdrücklich, auf europäischer, nationaler und regionaler Ebene, das von der UniGR beschlossene Ziel, als Europäische Universität anerkannt zu werden.

Chiffres clés de l'UniGR (2016)

6 universités

4 pays

3 langues

135 000 étudiants

7 000 doctorants

10 000 enseignants et chercheurs

19 cursus transfrontaliers proposés conjointement par au moins deux universités partenaires

Pour plus d'information: <http://www.uni-gr.eu/fr>

Zahlen zur UniGR (2016)

6 Universitäten

4 Länder

3 Sprachen

135.000 Studierende

7.000 Promovierende

10.000 Dozenten_innen und Forscher_innen

19 gemeinsame grenzüberschreitende Studiengänge (von mind. zwei Partneruniversitäten angeboten)

Weitere Informationen unter: <http://www.uni-gr.eu/de>

Déclaration adoptée lors du Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région du 21 juin 2018 à Luxembourg.

Erklärung verabschiedet beim Zwischengipfel der Exekutiven der Großregion am 21. Juni 2018 in Luxemburg.

Le 15 janvier 2019 à Belval,

Belval, 15. Januar 2019

Déclaration d'intention sur l'avenir de la coopération institutionnelle dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région

Absichtserklärung zur Zukunft der institutionellen Zusammenarbeit in den Bereichen Hochschulwesen und Forschung in der Großregion

- Le ministère de la science, de la formation continue et de la culture du Land Rhénanie-Palatinat
- le ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles et de la fonction publique wallonne,
- le gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg,
- la chancellerie du Land de Sarre,
- le Conseil Régional Grand Est,
- le rectorat de l'Académie Nancy-Metz, responsable de l'administration des universités,
- le département de Moselle,
- le département de Meurthe-et-Moselle,
- le département de Meuse,

- Das Ministerium für Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur des Landes Rheinland-Pfalz,
- das Ministerium der Föderation Wallonien-Brüssel und der Öffentliche Dienst der Wallonie,
- die Regierung der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens,
- das Ministerium für Hochschulwesen und Forschung des Großherzogtums Luxemburg,
- die Staatskanzlei des Saarlandes,
- der Regionalrat Grand Est,
- das Rektorat der Akademie Nancy-Metz, Leitung der Hochschulverwaltung der Universitäten,
- das Departement Moselle,
- das Departement Meurthe-et-Moselle,
- das Departement Meuse,

ci-après dénommés le Partenariat institutionnel transfrontalier,

réunis ce jour dans le cadre de la 4^{ème} Conférence Ministérielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la Grande Région,

zusammen im Folgenden grenzüberschreitende institutionelle Partner genannt, sind am heutigen Tag im Rahmen der 5. Konferenz der Fachministerinnen und -minister für Hochschulwesen und Forschung in der Großregion zusammengekommen.

Les partenaires sont convaincus de l'importance particulière de soutenir la coopération des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région afin de promouvoir le potentiel académique, l'employabilité de tous les habitants et l'attractivité de la région.

Les décisions à venir sur les programmes cadre européens couvrant la période 2021-27 présenteront de nouvelles possibilités à saisir mais aussi de nouveaux défis à relever pour la coopération transfrontalière dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en Grande Région.

Dans ce contexte, les partenaires se félicitent de l'intention de la Commission européenne d'introduire un droit d'expérimentation dans les zones transfrontalières afin d'atténuer les effets de frontières. Ceci renforcera la collaboration des collectivités en Grande Région et fera notamment progresser la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

1. Depuis 2003, les partenaires soutiennent le développement de la recherche d'excellence transfrontalière en organisant un concours et en attribuant le Prix Interrégional de la Recherche, qui sera décerné pour la septième fois aujourd'hui.

Au regard de l'importance de ce prix pour la valorisation des initiatives scientifiques transfrontalières menées à leur terme avec succès ainsi que de sa visibilité en Grande Région et au-delà, les partenaires soutiennent l'organisation d'une 8^e édition du Prix Interrégional de la Recherche sous la prochaine présidence sarroise du sommet de la Grande Région.

2. Les partenaires conviennent qu'au-delà du Prix Interrégional de la Recherche un nouvel instrument de soutien de la recherche transfrontalière devrait être créé

Die Partner sind überzeugt, dass die Unterstützung der Zusammenarbeit von Hochschulen und Forschungseinrichtungen in der Großregion für die Weiterentwicklung der Potenziale im akademischen Bereich, der Beschäftigungsfähigkeit der Bevölkerung und der Attraktivität der Region von besonderer Bedeutung ist.

Die kommenden Entscheidungen über die europäischen Rahmenprogramme für den Zeitraum 2021-27 werden neue Möglichkeiten und Herausforderungen für die grenzübergreifende Zusammenarbeit im Bereich des Hochschulwesens und der Forschung in der Großregion eröffnen, die es zu nutzen gilt.

In diesem Zusammenhang begrüßen die Partner die Absicht der Europäischen Kommission, ein Experimentierrecht für grenzüberschreitende Räume einzuführen, um Grenzeffekte abzumildern. Dies wird zu einer Intensivierung der Zusammenarbeit der Gebietskörperschaften in der Großregion führen und sich damit insbesondere förderlich auf die Hochschul- und Forschungskoooperation auswirken.

1. Bereits seit 2003 unterstützen die Partner die Förderung der grenzüberschreitenden Exzellenzforschung durch die Auslobung und Verleihung des Interregionalen Wissenschaftspreises, der heute zum siebten Mal verliehen wird.

Angesichts der Bedeutung, die diesem Preis für die Wertschätzung von erfolgreich abgeschlossenen grenzüberschreitenden Wissenschaftsinitiativen zukommt, sowie seiner Sichtbarkeit in der Großregion und darüber hinaus, unterstützen die Partner die Organisation einer 8. Auflage des Interregionalen Wissenschaftspreises im Rahmen der kommenden Präsidentschaft der Großregion, die das Saarland übernehmen wird.

2. Die Partner sind übereinstimmend der Auffassung, dass es neben dem Interregionalen Wissenschaftspreis eines weiteren Instruments zur Förderung der

afin de mettre en avant l'excellence scientifique de la Grande Région et de générer des synergies importantes.

En conséquence, le Grand-Duché de Luxembourg, le Land Rhénanie-Palatinat, le Land de Sarre, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Conseil Régional Grand Est décident de mettre en place un tel instrument pour financer des actions en vue de diffuser les résultats de projets scientifiquement validés et encore en cours, auxquels participent des chercheurs de la Grande Région. Ces projets nationaux ou internationaux n'intègrent que rarement des actions de dissémination visant l'espace transfrontalier. Le soutien permettra de diffuser les résultats de ces projets créant ainsi des nouveaux noyaux potentiels de partenariats dans la communauté scientifique ou informant le grand public sur la recherche d'excellence menée en Grande Région. A cet effet, les 5 partenaires apporteront tous les deux ans à partir de 2020 leur contribution financière sous réserve de l'accord des assemblées décisionnelles et des commissions budgétaires des partenaires.

En vue d'une première mise en œuvre du dispositif en 2020, le groupe de travail Enseignement Supérieur Recherche est chargé d'élaborer les principes d'intervention, le règlement et le mode de répartition du financement ainsi que de les présenter pour accord auprès des assemblées décisionnelles et commissions budgétaires des partenaires.

3. Les partenaires mandatent également le groupe de travail Enseignement Supérieur et Recherche d'échanger avec les autorités INTERREG afin de participer à l'élaboration du Programme Opérationnel 2021-27 et d'ancrer d'une manière optimale des mesures de soutien pour l'enseignement supérieur et à la recherche dans ce cadre.

grenzüberschreitenden Forschung bedarf, um die Großregion im Wissenschaftsbereich weiter zu profilieren und um wichtige Synergieeffekt zu erzielen.

Daher beschließen das Großherzogtum Luxemburg, das Land Rheinland-Pfalz, das Saarland, die Föderation Wallonien-Brüssel und der Regionalrat Grand Est die Einführung eines solchen Förderinstrumentes zur Finanzierung von auf die Verbreitung von Forschungsergebnissen zielenden Aktionen für noch laufende Projekte, an denen Forscher aus der Großregion beteiligt sind. Solche nationale und internationale Projekte beinhalten nur in seltenen Fällen Disseminierungsmaßnahmen für den grenzüberschreitenden Raum. Die Förderung wird die Verbreitung von Forschungsergebnissen ermöglichen und dadurch potenziell neue Kooperationen innerhalb der wissenschaftlichen Gemeinschaft schaffen oder die breite Bevölkerung über herausragende Forschungsleistungen in der Großregion informieren. Hierfür werden die fünf Partner beginnend mit dem Jahr 2020 alle zwei Jahre - vorbehaltlich entsprechender Beschlüsse der Haushaltsgesetzgeber - einen finanziellen Beitrag leisten.

Im Hinblick auf eine erste Förderausschreibung im Jahre 2020 wird die AG Hochschulwesen und Forschung beauftragt, die mit der Einführung eines solchen Instrumentes verbundenen Verfahrensgrundsätze, Förderrichtlinien und finanziellen Verteilungsschlüssel auszuarbeiten und den Haushaltsgesetzgebern zur Beschlussfassung vorzulegen.

3. Die Partner beauftragen die Arbeitsgruppe Hochschulwesen und Forschung darüber hinaus in einen Austausch mit den INTERREG-Behörden zu treten mit dem Ziel einer Beteiligung an der Ausarbeitung des Operationellen Programms 2021-27 sowie einer bestmöglichen Verankerung der Unterstützung des Hochschulwesens und der Forschung in diesem Rahmen.

4. La promotion continue de la mobilité est un objectif majeur commun aux partenaires. Les formations transfrontalières intégrées y contribuent fortement. Le paysage académique de la Grande Région compte déjà plus de 30 formations de ce type et l'augmentation de leur nombre contribuera fortement à la création d'un espace commun d'enseignement supérieur. Les partenaires soutiennent donc l'introduction de nouvelles formations transfrontalières et s'engagent à favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes. Ils demandent aux établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région d'examiner la reconnaissance automatique des acquis et des qualifications dans d'autres établissements de la Grande Région.

La synchronisation des calendriers académiques pourrait également améliorer significativement la mobilité entre les établissements de la Grande Région. Les partenaires demandent au groupe de travail Enseignement Supérieur et Recherche, en coopération avec l'UniGR et la Charte de Coopération, d'étudier les conditions d'une meilleure coordination des calendriers académiques.

5. Publié en 2009 et actualisé en 2012, le guide « Enseignement supérieur et recherche en Grande Région » recense les établissements universitaires et scientifiques de l'espace transfrontalier. Il contribue ainsi à une meilleure connaissance mutuelle et incite à la mobilité en son sein. Les partenaires donnent mandat au groupe de travail ESR de réviser et rééditer le guide pour la prochaine Conférence interministérielle.

6. Les partenaires se félicitent de la déclaration adoptée lors du Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région du 21 juin 2018 à Luxembourg soutenant le projet de l'Université de la Grande Région de construire une université européenne ainsi que sa candidature prévue

4. Die weitere Förderung der Mobilität stellt ein wichtiges gemeinsames Ziel der Partner dar. Integrierte grenzüberschreitende Studiengänge mit doppelten Abschlüssen sind hierzu ein wichtiger Beitrag. Auch wenn die Hochschullandschaft in der Großregion bereits mehr als 30 solcher Studiengänge vorzuweisen hat, so ist deren weiterer Ausbau ein wichtiger Beitrag zur Schaffung eines gemeinsamen Hochschulraumes. Die Partner unterstützen daher die Einführung neuer Doppelstudiengänge und setzen sich für eine möglichst umfassende gegenseitige Anerkennung von Hochschulabschlüssen ein. Sie bitten die Hochschulen der Großregion, eine automatische Anerkennung von an anderen Hochschulen in der Großregion erbrachten Studienleistungen zu prüfen.

Auch eine Angleichung der akademischen Kalender könnte zu einer deutlichen Verbesserung der Mobilität zwischen den Hochschuleinrichtungen der Großregion beitragen. Die Partner bitten die Arbeitsgruppe Hochschulwesen und Forschung in Zusammenarbeit mit der UniGR und der Hochschulcharta abzuklären, inwieweit eine bessere Abstimmung der akademischen Kalender erreicht werden könnte.

5. Der 2009 veröffentlichte und 2012 aktualisierte Leitfaden „Hochschulwesen und Forschung in der Großregion“ präsentiert die universitären und wissenschaftlichen Einrichtungen im grenzüberschreitenden Raum. Er trägt damit dazu bei, die gegenseitige Kenntnis über bestehende Institutionen in diesem Bereich zu verbessern und die Mobilität zu fördern. Die Partner beauftragen die Arbeitsgruppe Hochschulwesen und Forschung, die Broschüre für die nächste Fachministerkonferenz zu überarbeiten und erneut aufzulegen.

6. Die Partner begrüßen die vom Zwischengipfel der Exekutiven der Großregion am 21. Juni 2018 in Luxemburg verabschiedete Erklärung zur Unterstützung der Universität der Großregion auf ihrem Weg hin zu einer Europäischen Universität und zur beabsichtigten Antragstellung im Rahmen der

dans le cadre de l'appel à projet correspondant de l'UE et réaffirment explicitement leur plein soutien. Ils encouragent la création d'une université européenne à caractère unique qui développera une visibilité internationale en se spécialisant dans des domaines interdisciplinaires ciblés pour répondre à des défis sociétaux grâce à une formation de haute qualité, des projets de recherche intégrés au meilleur niveau international et un lien étroit avec l'écosystème d'innovation. Ce projet ambitieux stimulera le développement et l'attractivité de la Grande Région.

Le changement du statut juridique de l'UniGR en un "Groupement Européen de Coopération Territoriale" constituerait une étape importante dans cette voie. Les partenaires sollicitent le Land de Rhénanie-Palatinat de créer dans un avenir proche les conditions juridiques nécessaires.

Belval, le 15 janvier 2019

entsprechenden EU-Ausschreibung und bekräftigen diese noch einmal ausdrücklich. Sie unterstützen die Schaffung einer einzigartigen Europäischen Universität, die durch ihre Spezialisierung in ausgewählten interdisziplinären Bereichen internationale Sichtbarkeit erlangt und dank erstklassiger Studienangebote, gemeinsamer Forschungsprojekte auf hohem internationalen Niveau und einer engen Verbindung zur regionalen Wirtschaft zur Bewältigung der großen gesellschaftlichen Herausforderungen beiträgt. Dieses ehrgeizige Projekt wird die Entwicklung und Attraktivität der Großregion fördern.

Ein wichtiger Schritt auf diesem Weg soll die Umwandlung der bisherigen Rechtsperson des Verbundes hin zu einem „Europäischen Verbund für territoriale Zusammenarbeit“ sein. Die Partner bitten das Land Rheinland-Pfalz, hierfür möglichst zeitnah die erforderlichen rechtlichen Voraussetzungen zu schaffen.

Belval, 15. Januar 2019

<p>Ministère de la Science, de la Formation continue et de la Culture du Land Rhénanie-Palatinat Ministerium für Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur des Landes Rheinland-Pfalz</p>	<p>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Fonction publique wallonne Ministerium der Föderation Wallonien-Brüssel und der Öffentliche Dienst der Wallonien</p>
<p>Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique Regierung der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens</p>	<p>Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Grand-Duché de Luxembourg Ministerium für Hochschule und Forschung des Großherzogtums Luxembourg</p>
<p>Chancellerie du Land de Sarre Staatskanzlei des Saarlandes</p>	<p>Conseil Régional Grand Est Regionalrat Grand Est</p>
<p>Rectorat de l'Académie Nancy-Metz, responsable de l'administration des universités Rektorat der Akademie Nancy-Metz, Leitung der Hochschulverwaltung</p>	<p>Département de Moselle Departement Moselle</p>
<p>Département de Meurthe-et-Moselle Departement Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Département de Meuse Departement Meuse</p>



6^e Conférence des Ministres de la Culture de la Grande Région

Déclaration commune

Lors de leur rencontre à Luxembourg le 9 février 2017, les Ministres de la Culture de la Grande Région ont adopté le suivant :

A l'occasion du 10^e anniversaire de l'année culturelle « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 », un bilan de ces dix dernières années sera tiré afin d'analyser la façon dont cette coopération a caractérisé les relations entre les partenaires de la Grande Région, de vérifier les modalités de cette coopération et, le cas échéant, de les adapter à la situation actuelle. Cette étude sera financée par l'Espace Culturel Grande Région et sera réalisée par un expert indépendant.

Dans le contexte de l'année européenne du patrimoine culturel 2018, qui sera prochainement décrétée par l'Union européenne, une conférence d'experts issus des secteurs de la culture, du tourisme et de la communication se tiendra en première moitié de 2018 à Luxembourg avec objectif de faire des recommandations concrètes visant une meilleure exploitation culturelle et touristique de notre patrimoine culturel en Grande Région, et la création de produits communs susceptibles d'attirer davantage de visiteurs.

La promotion de la dimension européenne constitue l'un des piliers de la coopération transfrontalière en Grande Région. A ce sujet, l'Espace Culturel Grande Région est mandaté d'élaborer un concept sur la création d'un Circuit Robert Schuman en Grande Région retraçant les liens d'antan et les valeurs qui, entre autres, ont mené au grand projet de paix lancé après la Deuxième Guerre mondiale.



6. Konferenz der Kulturminister der Großregion

Gemeinsame Erklärung

Bei ihrem Treffen in Luxemburg am 9. Februar 2017 haben die Kulturminister der Großregion folgendes beschlossen:

Anlässlich des 10. Jahrestages des Kulturjahres "Luxemburg und Großregion, Kulturhauptstadt Europas 2007", wird eine Bilanz des vergangenen Jahrzehnts gezogen, im Besonderen im Hinblick auf die Entwicklung der Beziehungen zwischen den Partnern in der Großregion. In diesem Zusammenhang sollen auch die Voraussetzungen einer solchen Zusammenarbeit überprüft und gegebenenfalls neue Möglichkeiten erarbeitet werden. Diese Studie wird durch den Verein Kulturraum Großregion finanziert und von einem unabhängigen Sachverständigen durchgeführt.

Im Rahmen des Europäischen Jahres des Kulturerbes 2018, das demnächst von der Europäischen Union beschlossen wird, findet im ersten Halbjahr 2018 in Luxemburg eine Konferenz mit Experten aus den Bereichen Kultur, Tourismus und Kommunikation statt, mit dem Ziel konkrete Empfehlungen für eine bessere kulturelle und touristische Nutzung unseres kulturellen Erbes in der Großregion auszuarbeiten. Auch sollen gemeinsame Produkte geschaffen werden um mehr Besucher anziehen zu können.

Die Förderung der europäischen Idee ist eine der Säulen der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in der Großregion. Zu diesem Zwecke wird der Kulturraum Großregion beauftragt ein Konzept zur Schaffung eines Robert-Schuman Rundweges für die Großregion auszuarbeiten, die an damalige Verbindungen und Werte anknüpft, die, unter anderem, zum größten Friedensprojekt nach dem Zweiten Weltkrieg in Europa geführt haben.

Déclaration d'intention pour une dynamique touristique commune et renforcée en Grande région.

Réunis le 22 avril 2016, à Marche-en-Famenne, les Ministres et responsables politiques en matière de tourisme de la Grande Région,

Rappellent l'importance stratégique du secteur du tourisme comme levier de développement économique endogène des territoires de la Grande Région et comme facteur d'intégration et de rapprochement de ses citoyens.

S'inscrivant dans la lignée des objectifs fixés par la Déclaration Commune du Vème Sommet de la Grande Région en matière de coopération touristique, ils saluent les avancées qui ont été menées notamment dans les domaines de l'échange d'informations et la connaissance mutuelle des opérateurs touristiques de la Grande Région ; le développement d'itinéraires culturels et touristiques transfrontaliers ; la mise en valeur et promotion du patrimoine commun.

Ils se félicitent des initiatives mises en place pour renforcer l'attractivité de la Grande Région et la diversité du secteur du tourisme. Ils saluent en particulier la coordination renforcée des offres touristiques et autres mesures de promotion touristique conjointe mises en place par le projet « Marketing touristique de la Grande Région » mené dans le cadre d'Interreg IV A Grande Région.

Considérant néanmoins la nécessaire évolution de l'offre, de la promotion et du marketing touristique en Grande Région en réponse aux tendances du marché quant aux thèmes centraux, comme notamment le Vélotourisme, ainsi qu'aux nouvelles attentes des clients et au développement de nouvelles technologies, notamment en matière de numérique ;

Et convaincus des énormes potentialités non encore exploitées de ce secteur tant sur le marché intérieur qu'à l'échelle l'internationale ;

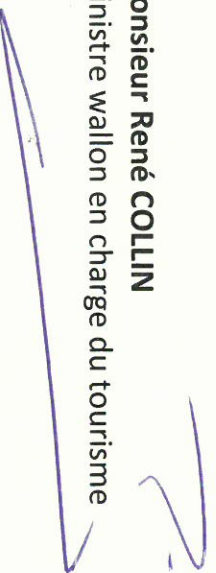
Les Ministres et responsables politiques encouragent les opérateurs touristiques et autres acteurs du secteur à intensifier leur coopération et s'engagent à prendre des initiatives et d'assurer le dialogue afin de favoriser et de multiplier un développement prospère du tourisme dans la Grande Région.

Le groupe de travail « Tourisme Grande Région », dans lequel l'ensemble des partenaires grand-régionaux sont représentés de façon équilibrée, est chargé d'accompagner et de soutenir ce processus dynamique moyennant un dialogue permanent.

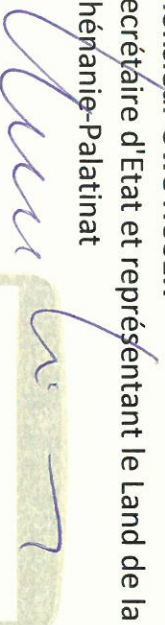
Les responsables politiques en matière de Tourisme en Grande Région sont soucieux de saisir l'opportunité du programme de coopération transfrontalière Interreg V pour construire ensemble le projet d'approfondissement du marché touristique intérieur et extérieur de la Grande Région. Dans ce contexte, le programme Interreg V et notre coopération doivent nous permettre d'apporter une valeur ajoutée aux stratégies et structures existantes dans les différents versants et ils contribueront également, grâce à un partenariat équilibré entre l'ensemble des territoires, à renforcer les démarches structurantes entreprises par ceux-ci dans la synergie et la complémentarité et à les doter d'une plus grande visibilité à l'échelle grand-régionale.

Fait à Marche-en-Famenne, le 22 avril 2016

Monsieur René COLLIN
Ministre wallon en charge du tourisme



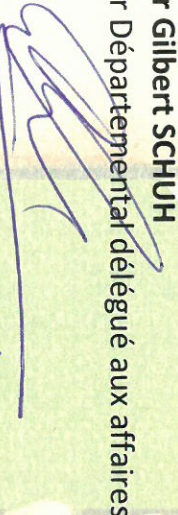
Monsieur Uwe HUSER
Secrétaire d'Etat et représentant le Land de la Rhénanie-Palatinat



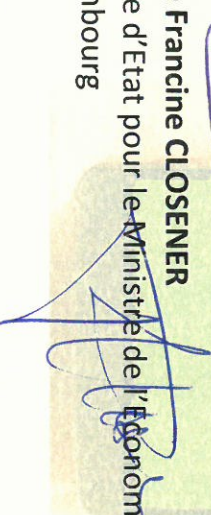
Monsieur Anselm RÖMER
Chef division Economie et Politique structurelle
Ministère de l'Economie du Land de la Sarre



Monsieur Gilbert SCHUH
Conseiller Départemental délégué aux affaires transfrontalières



Madame Francine CLOSENER
Secrétaire d'Etat pour le Ministère de l'Economie du Grand-Duché de Luxembourg



Madame Isabelle WEYKMANS
Ministre de la Communauté germanophone en charge du Tourisme



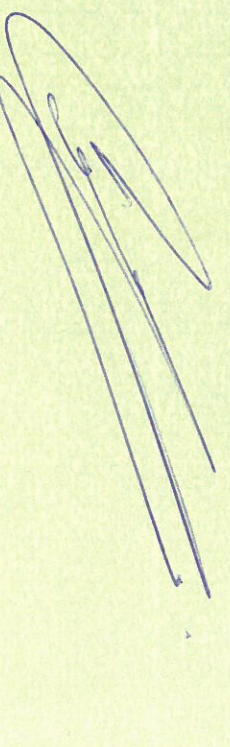
Monsieur Paul DEVOS
Directeur régional délégué à la directce de la région de l'Alsace
Champagne-Ardenne Lorraine



Monsieur Patrick WEITEN
Vice-président du Conseil Régional de la région de l'Alsace
Champagne-Ardenne Lorraine



Monsieur Stéphane PERRIN
Vice-président du Conseil départemental de la Meuse



Charte de la forêt en Grande Région Charta für den Wald in der Großregion

La forêt est un élément marquant du paysage de la Grande Région. Elle fournit de multiples biens et services renouvelables. Son rôle est essentiel dans la maîtrise de l'ensemble des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés à la gestion des espaces naturels à toutes les échelles : préservation de la biodiversité, de la qualité de l'air et des eaux, protection des sols, protection et mise en valeur des paysages, aménagement du territoire et planification spatiale, lutte contre le changement climatique, production de bois en tant que matériau et énergie renouvelables dans le cadre d'une gestion et d'une utilisation durables des ressources naturelles, développement économique des zones rurales, valorisation récréative des espaces verts, qualité de vie des populations, etc. La forêt contribue au développement durable écologique, économique et social de nos régions.

Pour garantir cette multifonctionnalité de la forêt aux générations présentes et futures, le concept de « gestion forestière durable » a été approuvé au niveau paneuropéen. Il définit la gestion forestière durable comme suit : *la gestion des forêts d'une manière et d'une intensité leur permettant de conserver leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, des fonctions écologiques, économiques et sociales appropriées, au niveau local, national et international, sans causer de préjudice à d'autres écosystèmes*¹.

Der Wald ist ein landschaftsprägendes Element der Großregion. Er liefert eine Vielzahl von erneuerbaren Gütern und Dienstleistungen und spielt eine wesentliche Rolle bei der Bewältigung sämtlicher ökonomischer, umweltbezogener und gesellschaftlicher Herausforderungen, die im Zusammenhang mit der Bewirtschaftung natürlicher Räume auf allen Ebenen stehen: Erhalt der Biodiversität, Luft- und Wasserqualität, Bodenschutz, Schutz und Inwertsetzung der Landschaften, Landes- und Raumordnungsplanung, Kampf gegen den Klimawandel, Holzproduktion für stoffliche und energetische Verwendungen im Rahmen eines nachhaltigen Managements und einer nachhaltigen Nutzung natürlicher Ressourcen, wirtschaftliche Entwicklung ländlicher Gebiete, Nutzung natürlicher Räume als Erholungsraum, Lebensqualität der Bevölkerung etc. Der Wald trägt zu einer nachhaltigen ökologischen, wirtschaftlichen und sozialen Entwicklung unserer Regionen bei.

Der Wald erfüllt viele Funktionen. Damit diese auch jetzigen und zukünftigen Generationen erhalten bleiben, wurde dem Konzept einer „nachhaltigen Waldwirtschaft“ auf gesamteuropäischer Ebene zugestimmt. Dieses Konzept definiert eine nachhaltige Waldwirtschaft folgendermaßen: *Bewirtschaftung der Wälder auf eine Weise und in einem Maß, dass ihre biologische Vielfalt, Produktivität, Regenerationsfähigkeit, Vitalität und ihre Kapazität, aktuell und zukünftig, relevante ökologische, wirtschaftliche und soziale Funktionen auf lokaler, nationaler und internationaler Ebene zu erfüllen, gewahrt bleiben, ohne dabei anderen Ökosystemen Schaden zuzufügen*².

¹ Traduction de : [RESOLUTION H1](#), General Guidelines for the Sustainable Management of Forests in Europe, [www.ForestEurope.org](#), 1993.

² Übersetzung von: [RESOLUTION H1](#), General Guidelines for the Sustainable Management of Forests in Europe, [www.ForestEurope.org](#), 1993.

Par ailleurs, le concept de gestion forestière durable est en évolution constante, notamment à cause des nouvelles attentes de la société et de certains enjeux environnementaux grandissants tels que la lutte contre la perte de biodiversité et contre les espèces invasives, l'adaptation et l'atténuation au changement climatique et les mesures pour palier la raréfaction des énergies fossiles.

En Grande Région, la gestion forestière durable doit faire face aux répercussions des évolutions mondiales et européennes. La mondialisation des échanges commerciaux, la volatilité des prix, l'instabilité financière, la pression de l'urbanisation, les problématiques sectorielles, les préoccupations sociétales et environnementales des citoyens et les restrictions budgétaires des pouvoirs publics constituent autant de facteurs pouvant affecter la gestion forestière durable et constituent à ce titre des enjeux politiques majeurs pour la Grande Région.

Conscient de l'importance de ces enjeux, le Sommet de la Grande Région a approuvé le 20 novembre 2015 la mise en place du Groupe de travail Agriculture et forêts constitué le 27 juillet 2015 à Libramont. Celui-ci a pour objectif de mettre en place une dynamique durable de coopération politique en matière de forêts en Grande Région et de l'accompagner dans son évolution. Cette dynamique vise, par l'échange d'idées et de réflexions, à stimuler une perception commune des enjeux et à initier sur cette base des stratégies communes fortes. Ce faisant, le Sommet donne à la forêt la place qui lui revient dans la coopération politique de la Grande Région et crée les conditions permettant de renforcer la contribution du secteur forestier au développement durable de la Grande Région.

Das Konzept der nachhaltigen Waldwirtschaft befindet sich, insbesondere aufgrund neuer Erwartungen der Gesellschaft und einiger drängender Umweltherausforderungen, wie der Kampf gegen den Verlust der biologischen Vielfalt und invasive Arten, die Anpassung und Linderung des Klimawandels und Maßnahmen gegen schrumpfende Vorräte an fossilen Energieträgern, im ständigen Wandel.

In der Großregion muss die nachhaltige Waldwirtschaft mit den Auswirkungen weltweiter und europäischer Entwicklungen umgehen. Die Globalisierung der Handelsbeziehungen, Preisvolatilität, finanzielle Instabilität, Urbanisierungsdruck, sektorale Fragestellungen, gesellschaftliche und umweltbezogene Anliegen der Bürgerinnen und Bürger sowie Haushaltbeschränkungen der öffentlichen Hand sind Herausforderungen, die eine nachhaltige Waldwirtschaft beeinflussen können und vor diesem Hintergrund wichtige politische Handlungsfelder für die Großregion darstellen.

Im Bewusstsein der Bedeutung dieser Herausforderungen stimmte der Gipfel der Großregion am 20. November 2015 der Einrichtung der Arbeitsgruppe Landwirtschaft und Forsten zu, die am 27. Juli 2015 in Libramont gegründet wurde. Ziel der Arbeitsgruppe ist die Einrichtung einer nachhaltigen forstlichen Kooperationsdynamik in der Großregion und die Begleitung ihrer Entwicklung. Zur Förderung des Austauschs von Ideen und Überlegungen soll somit eine gemeinsame Sichtweise auf die Herausforderungen angeregt und auf dieser Grundlage starke gemeinsame Strategien auf den Weg gebracht werden. Der Gipfel gewährt dem Wald damit seinen gebührenden Platz in der politischen Kooperation der Großregion und schafft Bedingungen, unter denen das Forstwesen einen stärkeren Beitrag zur nachhaltigen Entwicklung in der Großregion leisten kann.

Pour ces motifs, ce 29 juin 2018 à Ettelbruck,

- le Grand-Duché de Luxembourg,
- le Grand Est,
- la Rhénanie-Palatinat,
- la Sarre,
- la Wallonie,

ci-après dénommés le partenariat institutionnel transfrontalier,

- convaincus de l'importance de promouvoir et de soutenir la forêt, ainsi que de coordonner les politiques menées en cette matière au sein de l'espace grand-régional dans une perspective de développement durable,
- soucieux de coordonner les efforts développés par les pouvoirs publics en matière de forêt, en vue de concourir à une amélioration de la gestion forestière durable d'un point de vue économique, environnemental et sociétal,
- désireux d'encourager la créativité et l'innovation en matière de forêt et le développement des échanges à cet effet,

s'engagent solidairement à prendre, dans leur ressort respectif, les mesures et initiatives nécessaires pour développer et soutenir durablement la coopération institutionnelle en matière de forêt en Grande Région, en s'appuyant sur les échanges et travaux menés au sein du Groupe de travail Agriculture et forêts de la Grande Région.

Cette coopération institutionnelle se traduira notamment par les actions décrites dans le document « Champ d'application et modalités de la coopération institutionnelle en matière de forêt en Grande Région », annexé à la présente charte.

Aus diesen Gründen verpflichten sich gemeinsam am 29. Juni 2018 in Ettelbrück

- das Großherzogtum Luxemburg,
- Grand Est,
- Rheinland-Pfalz,
- das Saarland,
- die Wallonie,

nachfolgend die institutionelle grenzüberschreitende Partnerschaft genannt,

- überzeugt von der Wichtigkeit, den Wald zu fördern und zu unterstützen und die entsprechenden politischen Maßnahmen in der Großregion mit Blick auf die nachhaltige Entwicklung zu koordinieren,
- darauf bedacht, die Anstrengungen der öffentlichen Hand in allen waldbezogenen Bereichen zugunsten einer Verbesserung der nachhaltigen Waldwirtschaft in wirtschaftlicher, umweltbezogener und gesellschaftlicher Hinsicht zu koordinieren,
- mit dem Wunsch, Kreativität und Innovation in Bezug auf den Wald und die Entwicklung des Austauschs zu diesem Zweck zu fördern,

in ihren jeweiligen Zuständigkeitsbereichen, die notwendigen Maßnahmen und Initiativen zu ergreifen, die für die nachhaltige Entwicklung der institutionellen Kooperation im Bereich Wald in der Großregion notwendig sind und stützen sich dabei auf den Austausch und die Arbeiten der Arbeitsgruppe Landwirtschaft und Forsten der Großregion.

Diese institutionelle Kooperation wird sich vor allem in den Aktivitäten niederschlagen, die im Anhang dieser Charta unter dem Titel „Anwendungsbereich und Modalitäten der institutionellen Kooperation in Bezug auf den Wald in der Großregion“ beschrieben sind.

La présente charte ainsi que son annexe seront communiquées au Sommet des Exécutifs de la Grande Région.

Die vorliegende Charta sowie deren Anhang werden dem Gipfel der Exekutiven der Großregion zugeleitet.

<p>René COLLIN, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, et délégué à la Grande Région</p>	<p>Ulrike HÖFKEN, Staatsministerin für Umwelt, Energie, Ernährung und Forsten Rheinland-Pfalz</p>
<p>Roland KRÄMER, Staatssekretär Ministerium für Umwelt und Verbraucherschutz Saarland</p>	<p>Jean ROTTNER, Président du Conseil régional Grand Est</p>
<p>Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est</p>	<p>Matthieu KLEIN, Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle</p>
<p>Claude LEONARD, Président du Conseil départemental de la Meuse</p>	<p>Patrick WEITEN, Président du Conseil départemental de la Moselle</p>
<p>Carole DIESCHBOURG, Ministre de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg</p>	

Champ d'application et modalités de la coopération institutionnelle en matière de forêt en Grande Région

Le partenariat institutionnel transfrontalier s'engage, selon les compétences propres à chaque partenaire, à :

1) **échanger** réciproquement des informations, y compris techniques, en vue de mieux connaître les spécificités de chaque région et de faciliter le travail en commun, notamment sur :

- le fonctionnement des services d'étude des forêts,
- les statistiques sur la forêt,
- les veilles d'information, notamment sur la vitalité et la santé des forêts,
- les flux de production et de transformation du bois,
- les besoins et demandes des entreprises en matière première dans les secteurs innovants et les technologies d'avenir,
- les méthodes d'évaluation et les outils de maîtrise de l'équilibre forêt-gibier,
- les méthodes pour assurer la résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique et leur contribution à son atténuation,
- les méthodes de protection du patrimoine écologique forestier,
- le suivi scientifique des forêts en libre évolution,
- les méthodes de monitoring de la diversité biologique,
- les méthodes de lutte contre les espèces exotiques invasives,
- les initiatives de promotion du tourisme en forêt,

Anwendungsbereich und Modalitäten der institutionellen Kooperation in Bezug auf den Wald in der Großregion

Die institutionelle grenzüberschreitende Partnerschaft verpflichtet sich, gemäß den jeweiligen Zuständigkeiten der Partner, zu folgenden Maßnahmen:

1) **Gegenseitiger Austausch** von Informationen, auch technischer Art, um die Besonderheiten jeder Region besser kennen zu lernen und die gemeinsame Arbeit zu erleichtern, insbesondere über:

- Arbeitsweisen von forstlichen Untersuchungseinrichtungen
- Waldstatistiken
- Informationsbeschaffung, unter anderem zu Vitalität und Gesundheit der Wälder
- Produktionsabläufe und Holzverarbeitung
- Rohstoffbedarf und -nachfrage der Unternehmen in innovativen Branchen und Zukunftstechnologien
- Bewertungsmethoden und Mittel zur Kontrolle des Wald-Wild-Gleichgewichts
- Methoden zur Wahrung der Resilienz der Wälder angesichts des Klimawandels und ihr Beitrag zu dessen Abmilderung
- Methoden zum Schutz des waldökologischen Naturerbes
- wissenschaftliche Begleitung der Naturwälder
- Methoden zum Monitoring der biologischen Vielfalt
- Methoden zur Bekämpfung exotischer invasiver Arten
- Förderinitiativen des Tourismus im Wald

2) **se concerter**, notamment en amont de décisions politiques communautaires, sur :

- la mise en œuvre des réglementations et directives européennes, ainsi que des résolutions paneuropéennes,
- la gestion des crises et des risques, notamment au niveau des catastrophes naturelles,
- la recherche et les dispositifs de suivi en vue de la pérennisation des écosystèmes forestiers,

3) **soutenir des activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée** par :

- la promotion de la valorisation durable et locale des produits de la forêt, notamment l'encouragement de la valorisation intégrée des bois feuillus et des circuits courts,
- l'augmentation de la mise en gestion des forêts privées,
- la recherche de nouveaux produits à haute valeur ajoutée, de marchés et de débouchés,
- la collaboration des organismes de promotion et de regroupement (cluster) régionaux de la valorisation durable du bois,

4) **encourager des projets de recherche, de développement, d'innovation et de vulgarisation**, notamment pour favoriser une meilleure conciliation des fonctions sociales, environnementales et économiques de la forêt :

- en participant à des projets de recherche et de développement communs tels que les projets Interreg,
- en développant en commun des projets innovants,
- en valorisant les résultats de ces partenariats,

2) **Beratung**, vor allem im Vorfeld gemeinschaftlicher politischer Entscheidungen, über:

- die Umsetzung europäischer Bestimmungen und Richtlinien sowie gesamteuropäischer Beschlüsse
- Krisen- und Gefahrenabwehrmanagement, insbesondere bei Naturkatastrophen
- Forschung und Monitoringsysteme in Bezug auf die Nachhaltigkeit von Waldökosystemen

3) **Unterstützung von arbeitsplatz- und mehrwertschaffenden Maßnahmen** durch:

- Förderung der nachhaltigen und lokalen Inwertsetzung von Walderzeugnissen, insbesondere durch die integrierte Förderung des Laubholzes und kurzer Vertriebswege
- Erhöhung der Bewirtschaftung der Privatwälder
- Suchen nach neuen Produkten mit hoher Wertschöpfung, Märkten und Absatzmöglichkeiten
- Zusammenarbeit regionaler Förder- und Cluster-Organisationen im Bereich nachhaltiger Holzinwertsetzung

4) **Förderung von Forschungs-, Entwicklungs-, Innovations- und Sensibilisierungsprojekten** für eine bessere Vereinbarkeit sozialer, umweltbezogener und wirtschaftlicher Aspekte des Waldes durch:

- Beteiligung an gemeinsamen Forschungs- und Entwicklungsprojekten wie z. B. im Rahmen von Interreg-Projekten
- gemeinsame Entwicklung innovativer Projekte
- Inwertsetzung der Ergebnisse aus diesen Partnerschaften

5) **initier et poursuivre les coopérations** avec d'autres groupes de travail ou réseaux du Sommet, à savoir :

- le Groupe de travail Environnement, notamment quant aux travaux sur le changement climatique et certaines espèces invasives,
- le Sous-groupe de travail Natura 2000 / Biodiversité quant à la gestion d'un portail de biodiversité de la Grande Région et le Réseau des partenaires de l'éducation au développement durable de la Grande Région (EDD),

6) **formaliser** des actions par des rencontres périodiques au moins une fois par an.

5) **Kooperationen** mit anderen Arbeitsgruppen oder Netzwerken des Gipfels anstoßen und fortführen:

- mit der Arbeitsgruppe Umwelt, unter anderem zum Thema Klimawandel und zu bestimmten invasiven Arten
- mit der Unterarbeitsgruppe Natura 2000/Biodiversität bezüglich des Betriebs eines Biodiversitätsportals der Großregion und mit dem Netzwerk der Bildungspartner für Bildung für nachhaltige Entwicklung (BNE) in der Großregion

6) Aktionen durch regelmäßige **Treffen** (mindestens einmal im Jahr) formalisieren

Références :

Grand-Duché de Luxembourg : Programme Forestier National ; Plan National Protection de la Nature ; Stratégie Wood Cluster 2017.

Grand Est : Programme national forêt et bois ; Programme Régional Forêt Bois, Contrat de filière forêt bois région Grand Est (2017).

Sarre et Rhénanie-Palatinat : Waldstrategie 2020 – nachhaltige Waldbewirtschaftung eine gesellschaftliche Chance und Herausforderung; Charta für Holz 2.0.

Wallonie : Code forestier, 2008 ; la sylviculture pro silva en Wallonie, 2016 ; le changement climatique et ses impacts sur les forêts wallonnes, 2017.

Referenzen:

Großherzogtum Luxemburg: Programme Forestier National; Plan National Protection de la Nature; Stratégie Wood Cluster 2017

Grand Est: Programme national forêt et bois; Programme Régional Forêt Bois, Contrat de filière forêt bois région Grand Est (2017)

Saarland und Rheinland-Pfalz: Waldstrategie 2020 – nachhaltige Waldbewirtschaftung eine gesellschaftliche Chance und Herausforderung; Charta für Holz 2.0

Wallonie: Code forestier, 2008 ; la sylviculture pro silva en Wallonie, 2016 ; le changement climatique et ses impacts sur les forêts wallonnes, 2017.

Les partenaires

Die Partner



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures



Rheinland-Pfalz
MINISTERIUM FÜR UMWELT,
ENERGIE, ERNÄHRUNG
UND FORSTEN

Ministerium für
Umwelt und
Verbraucherschutz
SAARLAND



Wallonie

Charte de l'Agriculture en Grande Région

L'agriculture est par essence multifonctionnelle. Elle embrasse de par son lien à la terre dans son activité les aspects économiques, écologiques, patrimoniaux, sociaux et culturels de son lien à la terre. Sa première fonction est de nourrir la population. En outre, son rôle est central et irremplaçable dans la maîtrise de l'ensemble des enjeux environnementaux et sociétaux liés à la gestion de la nature, à l'échelle locale, régionale, nationale, continentale et mondiale : le développement endogène durable et la croissance économique des zones rurales, la gestion des territoires et des espaces verts, la mise en valeur des paysages, la gestion durable des ressources naturelles, la protection des sols, la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques, la qualité des produits et la sécurité alimentaire, la vitalité et l'équilibre des villages et des campagnes, etc.

Elle est en ce sens et doit rester une des activités constitutives et structurantes des espaces ruraux et de la vie de ceux-ci.

Par ailleurs, l'agriculture est marquée par une évolution constante, liée notamment aux progrès techniques, renforcée et accélérée au cours des dernières décennies. Elle est de plus influencée par les attentes de la société et soumise à de multiples variables économiques et réglementaires de plus en plus complexes et évolutives.

En Grande Région, l'agriculture subit de manière similaire dans les différents versants les répercussions de l'évolution mondiale et européenne. La mondialisation des échanges commerciaux, la volatilité des prix, l'instabilité financière, les réformes successives de la politique agricole commune, la difficulté croissante de l'accès à la terre et des transferts intergénérationnels, les problématiques sectorielles, les préoccupations sociétales et environnementales des citoyens et des consommateurs, les restrictions budgétaires des pouvoirs publics constituent autant de défis qui affectent en profondeur l'évolution de l'agriculture de nos territoires et constituent à ce titre des enjeux politiques majeurs pour la Grande Région.

Conscient de l'importance de ces enjeux, le Sommet de la Grande Région a approuvé le 20 novembre 2015 la mise en place du Groupe de travail « Agriculture et Forêt » constitué le 27 juillet 2015 à Libramont. Celui-ci a pour objectif central de préparer la mise en place d'une dynamique durable de coopération politique en matière d'agriculture en Grande Région et de l'accompagner dans son évolution. Cette dynamique vise, à l'appui d'échanges d'idées et de réflexions partagées, à stimuler une perception commune des enjeux et à initier sur cette base des stratégies communes fortes. Ce faisant, le Sommet donne à l'Agriculture la place qui lui revient dans la politique de la Grande Région et crée les conditions permettant de renforcer la contribution de ce secteur dans l'économie globale en Grande Région, de promouvoir sa durabilité et par là même de répondre aux préoccupations sociétales et environnementales de nos territoires.

Charta der Landwirtschaft in der Großregion

Die Landwirtschaft ist ihrem Wesen nach multifunktional. Ihr Tätigkeitsbereich umfasst alle ökonomischen, ökologischen, sozialen und naturgebundenen Aspekte. Ihre erste Funktion ist es, die Bevölkerung zu ernähren. Darüber hinaus ist ihre Rolle zentral und unersetzlich, was die Beherrschung der umweltspezifischen und sozialen Herausforderungen angeht und dies auf lokaler, regionaler, nationaler und internationaler Ebene: Die endogene nachhaltige Entwicklung und das wirtschaftliche Wachstum der ländlichen Gebiete, die Bewirtschaftung von Räumen und Grünflächen, die Aufwertung der Landschaft, die nachhaltige Bewirtschaftung der natürlichen Ressourcen, die Biodiversität, der Kampf gegen den Klimawandel, die Qualität der Produkte und die Ernährungssicherheit, die Vitalität und das Gleichgewicht der ländlichen Regionen und der kleinen Dörfer etc.

In diesem Sinne ist sie eine der konstituierenden und strukturierenden Aktivitäten der ländlichen Räume und ihres Lebens und das soll sie bleiben.

Andererseits ist die Landwirtschaft durch eine ständige Entwicklung gekennzeichnet, die an den technischen Fortschritt gebunden ist, der seinerseits in den letzten Jahrzehnten verstärkt und beschleunigt wurde. Zusätzlich wird sie von den Erwartungen der Gesellschaft beeinflusst und ist den verschiedenen Variablen der Ökonomie und der Reglementierungen ausgesetzt, die im ständigen Wandel immer komplexer werden.

Die Auswirkungen der europäischen sowie der weltweiten Entwicklung auf die Landwirtschaft sind in allen Teilen der Großregion auf ähnliche Weise zu spüren. Die Globalisierung der Handelsbeziehungen, die Preisschwankungen, die Instabilität der Finanzmärkte, die aufeinanderfolgenden Reformen der Agrarpolitik, der stets schwieriger werdende Zugang zu Land und die Problematik der generationenübergreifenden Betriebsübertragung, die branchenbedingten Fragen, die gesellschaftlichen und umweltbezogenen Anliegen der Bürger und der Verbraucher sowie die Haushaltskürzungen der öffentlichen Hand sind jeweils Fragen und Probleme, die die Entwicklung der Landwirtschaft erheblich beeinflussen und stellen daher wichtige Herausforderungen für die Großregion dar.

Der Gipfel der Großregion ist sich der Bedeutung dieser Herausforderungen bewusst. Daher hat er am 20. November 2015 die Gründung einer Arbeitsgruppe „Landwirtschaft und Forsten“ bestätigt, die am 27. Juli 2015 gebildet worden war. Diese hat zum Hauptziel, eine nachhaltige Dynamik der Kooperation in der Landwirtschaft einzuleiten und die Entwicklung dieser Dynamik zu begleiten. Dieser Prozess soll dank geteilter Überlegungen und Gedankenaustausche eine gemeinsame Wahrnehmung der Herausforderungen zustande bringen und auf dieser Basis starke gemeinsame Strategien anregen. Somit gibt der Gipfel der Landwirtschaft den Platz, der ihr in der Politik der Großregion gebührt und er schafft die Voraussetzungen, die es ermöglichen, die Stellung dieses Zweiges in der globalen Wirtschaft zu verstärken, seine Nachhaltigkeit zu fördern und eben dadurch auf gesellschaftliche und umweltbezogene Belangen zu antworten.

Pour ces motifs, ce 25 juillet 2016 à Libramont,

- le Grand-Duché de Luxembourg,
- le Land de Rhénanie-Palatinat,
- le Land de Sarre,
- le Conseil régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- la Préfecture de région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- le Conseil départemental de la Meuse,
- le Conseil départemental de la Moselle,
- la Wallonie,
- la Communauté germanophone de Belgique,
- la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ci-après dénommés le Partenariat institutionnel transfrontalier,

réunis dans le cadre de la première Conférence Ministérielle de l'Agriculture de la Grande Région,

convaincus de l'importance de promouvoir, de soutenir l'agriculture et de coordonner les politiques menées en cette matière au sein de l'espace grand-régional dans une perspective de développement durable,

soucieux de coordonner les efforts développés par les pouvoirs publics sur les différents versants en matière agricole, en vue de concourir à une amélioration de l'efficacité économique, de la qualité environnementale de l'agriculture, ainsi qu'au renforcement de l'équité sociale au profit des agriculteurs et de l'ensemble des habitants,

désireux d'encourager la créativité et l'innovation en matière agricole et le développement des échanges à cet effet,

s'engagent solidairement à prendre, dans leur ressort respectif, les mesures et initiatives nécessaires à développer et soutenir durablement la coopération institutionnelle en matière d'agriculture en Grande Région, en s'appuyant sur les échanges et travaux menés au sein du Groupe de Travail « Agriculture et Forêts » de la Grande Région.

Cette coopération institutionnelle se traduira notamment par les actions décrites dans le document « Champ d'application et modalités de la coopération institutionnelle en matière d'Agriculture en Grande Région », annexé à la présente Charte.

La présente Charte ainsi que son annexe seront communiquées au Sommet des Exécutifs de la Grande Région.

Aus diesen Gründen verpflichten sich an diesem 25. Juli 2016 in Libramont

- das Großherzogtum Luxemburg,
- das Land Rheinland-Pfalz,
- das Saarland,
- die Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- die Präfektur der Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- das Département Meurthe-et-Moselle,
- das Département Meuse,
- das Département Moselle,
- die Wallonie,
- die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens,
- die Fédération Wallonie-Bruxelles,

nachfolgend die institutionelle grenzüberschreitende Partnerschaft genannt,

versammelt im Rahmen der ersten Fachministerkonferenz Landwirtschaft der Großregion,

überzeugt von der Wichtigkeit, die Landwirtschaft zu fördern und zu unterstützen und die in diesem Bereich im großregionalen Raum geführte Politik unter dem Blickwinkel der Nachhaltigkeit zu koordinieren,

darauf bedacht, die in allen Teilen der Großregion von der öffentlichen Hand entwickelten Anstrengungen, um die Wirtschaftlichkeit und die Umweltqualität der Landwirtschaft zu erhöhen, oder um die soziale Gerechtigkeit zugunsten der Landwirte und der gesamten Bevölkerung zu verstärken, zu koordinieren,

mit dem Wunsch, die Kreativität und die Innovation in der Landwirtschaft und die Entwicklung des Austauschs zu diesem Zweck zu fördern,

verpflichten sich, solidarisch in ihren jeweiligen Zuständigkeitsbereichen, die notwendigen Maßnahmen und Initiativen zu ergreifen, die für die nachhaltige Entwicklung der institutionellen Kooperation im Bereich der Landwirtschaft in der Großregion notwendig sind. Die Arbeitsgruppe „Landwirtschaft und Forsten“ der Großregion wird diese institutionelle Kooperation unterstützen.

Diese institutionelle Kooperation wird sich unter anderem in den Aktivitäten niederschlagen, die im Anhang dieser Charta unter dem Titel „Anwendungsbereich und Modalitäten der Kooperation im Bereich der Landwirtschaft in der Großregion“ beschrieben sind.

Die vorliegende Charta sowie deren Anhang werden dem Gipfel der Exekutiven der Großregion unterbreitet.

<p>Fernand ETGEN</p> <p>Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs du Grand-Duché de Luxembourg</p>	<p>Roland KRÄMER</p> <p>Staatssekretär für Umwelt und Verbraucherschutz des Saarlandes</p>
<p>Ralf HORNBERGER</p> <p>Ministerialdirigent für Agrarpolitik, Agrarförderung und Ländliche Entwicklung des Landes Rheinland-Pfalz</p>	<p>Philippe RICHERT</p> <p>Président du Conseil régional Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine</p>
<p>Stéphane FRATACCI</p> <p>Préfet de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine</p>	<p>Audrey NORMAND</p> <p>Vice-Présidente déléguée à l'Environnement et à l'Agriculture du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle</p>
<p>Stéphane PERRIN</p> <p>Vice-Président délégué aux Affaires européennes du Conseil départemental de la Meuse</p>	<p>David SUCK</p> <p>Vice-Président délégué aux relations et à l'aménagement des territoires, à l'agriculture et à l'environnement du Conseil départemental de la Moselle</p>
<p>Oliver PAASCH</p> <p>Ministerpräsident der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens</p>	<p>Rudy DEMOTTE</p> <p>Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>
<p>René COLLIN</p> <p>Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports, et délégué à la Représentation à la Grande Région</p>	

Champ d'application et modalités de la coopération en matière d'Agriculture en Grande Région

Le Partenariat institutionnel transfrontalier s'engage, selon les compétences propres à chaque partenaire, à :

- 1) **échanger** réciproquement des informations en vue de mieux connaître les spécificités de chaque région et de faciliter le travail en commun, notamment :
 - le fonctionnement des services d'études, les statistiques agricoles, les veilles d'information, les flux de production,
 - les informations réglementaires et les procédures administratives concernant les agriculteurs transfrontaliers (pacage, transferts d'effluents, vente d'animaux, dégâts aux cultures agricoles par le gibier...),
- 2) **se concerter** sur :
 - la mise en œuvre de la PAC (politique de soutien des revenus agricole et des marchés, politique de développement rural, conditionnalité),
 - la mise en œuvre des directives européennes, notamment la directive « Nitrates », la directive « Pesticides » (substances actives et produits autorisés, certificat individuel d'utilisation, lutte intégrée), la directive-cadre sur l'« Eau »,
 - la gestion des crises et des risques, notamment au niveau de la santé animale, des calamités naturelles,
 - les politiques foncières agricoles,
- 3) **préserver le système de polyculture-élevage**
 - optimal en termes d'autonomie des exploitations et d'utilisation des facteurs de production,
 - capable de résister aux à-coups économiques,
 - favorisant le maintien des prairies permanentes,
 - intéressant pour l'environnement (fertilité des sols, biodiversité, qualité de l'eau et de l'air, diversité des cultures et des paysages),
- 4) **appuyer des activités génératrices d'emplois et de valeur ajoutée** par :
 - la promotion des produits agricoles avec une garantie de qualité dont les labels européens, notamment par la publication d'un catalogue commun, par la coordination d'actions de promotion,
 - la recherche de nouveaux marchés, de nouveaux débouchés,
 - l'encouragement des circuits courts pour les particuliers et pour les collectivités, notamment dans les établissements accompagnés par les partenaires,
- 5) **encourager des projets** de recherche, de développement, d'innovation et de vulgarisation, notamment :
 - en participant à des projets de recherche et de développement communs tels que les projets Interreg,
 - en soutenant les Journées internationales de la prairie organisées depuis 2007,
 - en développant ensemble des projets innovants,
 - en valorisant les résultats de ces partenariats,

Anwendungsbereich und Modalitäten der Kooperation im Bereich der Landwirtschaft in der Großregion

Die institutionelle grenzüberschreitende Partnerschaft verpflichtet sich, gemäß den eigenen Kompetenzen jedes Partners, zu folgenden Maßnahmen:

- 1) Informationen gegenseitig **auszutauschen**, um die Besonderheiten jeder Region besser kennen zu lernen und die gemeinsame Arbeit zu erleichtern, insbesondere:
 - die Organisation der Bildungsdienste, Agrarstatistik, die Informationsbesorgungen, die Produktionsflüsse
 - Vorschriften und Verwaltungsverfahren in Bezug auf, grenzüberschreitende Landwirte (Beweidung, Abwasserbeförderung, Verkauf von Tieren, Schäden an landwirtschaftlichen Kulturen durch Wild...)
- 2) **Sich zu beraten** über:
 - die Umsetzung der GAP (gemeinsamen Agrarpolitik zur Unterstützung der landwirtschaftlichen Einkommen und der Märkte, zur landwirtschaftlichen Entwicklung, Konditionalität)
 - die Umsetzung der EU-Richtlinien, insbesondere die Nitratrictlinie, die Pestizidrichtlinie (Auflistung der erlaubten oder verbotenen Stoffe, individuelle Verwendungsnachweise, integrierte Schädlingsbekämpfung), die Wasserrahmenrichtlinie
 - das Krisen- und Risikomanagement, insbesondere im Rahmen der Tiergesundheit und der Naturkatastrophen
 - die landwirtschaftlichen Bodenpolitiken
- 3) **Ackerbau- und Viehzuchtbetriebe aufrechtzuerhalten**
 - optimal bezüglich der Selbstständigkeit der Betriebe und der Verwendung von Produktionsfaktoren
 - in der Lage, wirtschaftlichen Erschütterungen zu widerstehen
 - in der Lage, die Erhaltung von Dauergrünland zu fördern
 - interessant für die Umwelt, (Bodenfruchtbarkeit, Biodiversität, Wasser- und Luftqualität, Vielfalt der Kulturen und der Landschaften)
- 4) **Arbeitsplatz- und mehrwertschaffende Maßnahmen zu verstärken:**
 - durch die Förderung von landwirtschaftlichen Erzeugnissen mit einer Qualitätsgarantie, darunter die europäischen Siegel, die Veröffentlichung eines gemeinsamen Katalogs oder durch koordinierte Förderungsinitiativen
 - durch die Suche nach neuen Märkten und Absatzmöglichkeiten
 - durch Förderung von kurzen Handelswegen für Privatpersonen und Körperschaften, insbesondere in von Partnerschaften unterstützten Einrichtungen
- 5) **Forschungs-, Entwicklungs-, Innovations- und Verbreitungsprojekte zu fördern**, insbesondere
 - unter Beteiligung an gemeinsamen Forschungs- und Entwicklungsprojekten, sowie z.B. an INTERREG-Projekten
 - durch Unterstützung der internationalen Grünlandtage, die seit 2007 organisiert werden
 - durch gemeinsame Entwicklung innovativer Projekte
 - durch Verwertung der Ergebnisse dieser Partnerschaften

6) **promouvoir l'agriculture de la Grande Région et son image**

- en mettant en évidence la multifonctionnalité de l'agriculture, les besoins des agriculteurs et les attentes sociétales,
- en préservant ses paysages identitaires et culturels,
- en faisant connaître les réseaux de fermes pédagogiques, les fermes de lycée,

7) **assurer la mobilité des jeunes et des professionnels en agriculture**
par :

- des échanges de stagiaires en levant les obstacles administratifs concernant les stages à l'étranger,
- l'organisation de formations professionnelles communes,
- la mise en réseau des acteurs institutionnels concernés (coordonnées, expériences ...).

6) **Die Landwirtschaft der Großregion und sein Image zu fördern**

- durch Hervorheben der vielfältigen Funktionen der Landwirtschaft, der Bedürfnisse der Landwirte und der gesellschaftlichen Ansprüche
- durch den Erhalt seiner identitätsstiftenden und kulturellen Landschaften
- durch das Kennenlernen der Netzwerke von pädagogischen Landbetrieben, von Versuchsbetrieben landwirtschaftlicher Schulen

7) **Die Mobilität der jungen Leute und des Berufsstandes in der Landwirtschaft zu sichern** durch:

- Praktikantenaustausch und die Beseitigung administrativer Hindernisse für Praktika im Ausland
- die Umsetzung von gemeinsamen beruflichen Ausbildungen,
- die Vernetzung der betroffenen institutionellen Akteure (Kontakt Daten, Erfahrungen/Experimente ...)

Les partenaires

Die Partner



B-SOLUTIONS

PRESENTATION OF GEOCONNECTGR

TERRITORY

The Greater Region - A Space for Cross-border Cooperation in the Heart of Europe

...only 600 km from London, Berlin, Prague and Milan, and just 300 km away from Paris, Brussels, Rotterdam and Frankfurt – a territory shaped by the history and culture of 5 regions, 4 countries, and 3 languages.

The Greater Region lies at the crossroads of the rivers Rhine, Saar, Meuse and Moselle. It covers 65.401 km² with more than 11.6 million inhabitants from the territories Lorraine in the French region Grand Est, Wallonia, the Federation Wallonia-Brussels and Ostbelgien in Belgium, Saarland and Rhineland-Palatinate in Germany as well as the Grand Duchy of Luxembourg.

OBSTACLES

At the European level, EuroGeographics produces harmonised spatial data. However, the scale of the data on the hydrographic network (the focus of our pilot) produced by EuroGeographics is not sufficiently detailed. As such, it is not suitable for the fine-grained analyses required for environmental assessments. At the level of the Greater Region, the agencies responsible for producing cartographic data not only work independently of each other, but also according to different legal, organisational and technical principles.

In spite of the obligations defined by the INSPIRE directive, namely that Member States shall provide spatial data in interoperable formats and standardized web services, the necessary implementations have not yet been fulfilled in many cases. Therefore, four factors currently constitute real and remaining obstacles to the broader and more integrated use of cross-border basic spatial data:

- 1) The basic spatial data is part of different geographic reference systems and is not fully aligned with the borders between countries or Länder. In many cases, there is no continuous delineation of the hydrographic network, even at large scales such as 1:10.000.
- 2) The basic spatial data is provided in different digital formats and is thus only partially interoperable. This may also be the case for spatial data complying with INSPIRE and provided by web services as far as the coordinate reference systems used are concerned.
- 3) The practical terms and conditions as well as the pricing regime for the basic spatial data vary. This data can often not be freely shared under Open Licence.
- 4) The basic spatial data is not available from a centralised body and it is costly to find and purchase this kind of data.

SOLUTIONS

To tackle 1), the Working Group would like to evaluate, reprise and develop the geometric border harmonization approaches that were applied for each border area. The objective is to geometrically harmonise the topogeographic reference datasets (a comparable reference digital terrain model, DTM) of all the partners before 2019 in order to eliminate all gaps and overlaps.

Concerning 2) and having solved these issues, the Working Group would like to create an integrated dataset based on harmonized geometry and content for a pilot theme (e.g. hydrography) and make it available, in line with INSPIRE, in an interoperable format. This would require the following objective for points 3) and 4), if possible: a free publication with uniform terms of usage (Open Data) in a centralised platform (e.g. in GIS-GR). The dataset compiled in this way could then serve as a model for further other themes.



The poster features logos for SOLUTIONS and the EUROPEAN UNION at the top. The title 'GeoConnectGR' is prominently displayed in a green banner. Below the title, the project is described in French and German. A map of the transboundary region is shown in the center. At the bottom, logos for L'VermGeo, SAARLAND, and SIG-GR are included, along with a QR code and contact information.

SOLUTIONS **EUROPEAN UNION**
European Regional Development Fund

GeoConnectGR

GeoConnectGR – un projet-pilote pour
le traitement des données hydrographiques
à l'échelle transfrontalière

GeoConnectGR – ein Pilotprojekt für
eine bessere Harmonisierung
grenzüberschreitender Geodaten

REGION
www.geoconnectgr.net / www.geoconnectgr.de

Plus d'infos
Mehr Infos

L'VermGeo
Laboratoire für Vermessung und Geodäsie an der Universität
Worms

SAARLAND
Landesamt für Vermessung und Geodäsie
Saarland

IGN
Institut National de l'Information Géographique et Cadastre
de France

SIG-GR

Prise de position du CICM

Le développement de la mobilité au sein de la Grande Région : une priorité pour l'Artisanat !

Les PME artisanales jouent un rôle essentiel dans l'économie, la formation professionnelle et l'emploi de la Grande Région. Avec 50.000 apprentis, les 170.000 entreprises artisanales regroupées au sein du Conseil interrégional des Chambres de Métiers de la Grande Région (CICM) représentent un puissant facteur de l'économie et de l'emploi.

Au sein de la Grande Région, l'Artisanat emploie au total 750.000 personnes dont le nombre de travailleurs frontaliers est beaucoup plus élevé que celui recensé au niveau international. Pour l'Artisanat, l'intégration des régions est une réalité vécue qu'il s'agit de développer. A cet égard, les principes européens de la libre circulation des personnes et des services jouent un rôle important, les activités transfrontalières de l'Artisanat faisant de plus en plus partie du quotidien des affaires.

Les enjeux d'une meilleure mobilité au sein de la Grande Région

Le CICM constate qu'à l'avenir aussi, l'un des points clés est une politique commune visant à « développer la mobilité » au sein de la Grande Région. Il demande donc au Sommet de la Grande Région d'apporter un soutien accru à cette politique par des mesures bilatérales et multilatérales à la fois concrètes et plus étendues.

Face à la pénurie croissante de main d'œuvre qualifiée que l'on constate dans l'ensemble des régions, le CICM appelle tous les décideurs de la Grande Région à travailler ensemble à la suppression des freins et contraintes inutiles dans les trois domaines suivants :

- fourniture transfrontalière de services artisanaux,
- détachement de travailleurs dans les régions voisines,
- formation professionnelle transfrontalière.

Le CICM est convaincu que la mise en œuvre d'une « politique des petits pas » dans le cadre des échanges frontaliers, l'application de bonnes pratiques et la réalisation de projets de coopération dans le secteur privé et public permettront de consolider les fondements d'une collaboration fructueuse au sein de la Grande Région, y compris dans le domaine de la mobilité transfrontalière.

Dans les chapitres qui suivent, la présente prise de position développe les trois aspects importants mentionnés ci-dessus en esquissant une approche de solutions possibles.

Forte présence de l'Artisanat en tant qu'acteur économique interrégional

De nombreux freins à l'offre de services transfrontaliers ayant été supprimés dans le passé, de plus en plus de PME artisanales osent se lancer sur les marchés de la Grande Région. Les enquêtes réalisées au sujet de « l'internationalisation » par les chambres adhérant au CICM confirment cette tendance.

La Grande Région, notamment les régions proches de la frontière constituent donc un marché attrayant dont les PME artisanales considèrent qu'il est complémentaire à leur traditionnelle zone de chalandise régionale. Dans certains cas, la région voisine est particulièrement attrayante pour l'Artisanat local : la proximité géographique, les barrières linguistiques réduites et le pouvoir d'achat de la région en face peuvent présenter un avantage indéniable pour différentes activités artisanales. Il résulte des informations fournies que, dans certaines régions, plus d'un tiers des entreprises artisanales réalise maintenant une partie de son chiffre d'affaires dans la région voisine. C'est souvent une coopération avec des entreprises étrangères qui permet un accès en commun aux marchés.

Le processus d'intégration au sein de l'UE a considérablement développé les possibilités d'exercer une activité transfrontalière dans les régions proches. De ce fait, le nombre de concurrents nationaux et étrangers a fortement augmenté au cours des deux dernières décennies dans les différentes régions, notamment au Luxembourg. On peut s'attendre à ce que l'application rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'Artisanat favorise ce développement dans les années à venir et qu'il contribue à une extension des activités, ventes et achats étrangers.

Le CICM partage l'avis du CESGR qui souligne que le marché intérieur de la Grande Région permet notamment aux petites et moyennes entreprises (PME) d'accéder à d'autres marchés et donc de saisir de nouvelles opportunités en leur ouvrant de nouvelles perspectives. Toutefois, des contraintes administratives freinent toujours le développement des relations économiques transfrontalières et de la mobilité transfrontalière (voir ci-dessous le chapitre consacré au « détachement transfrontalier de travailleurs »).

Le CICM œuvre pour faire disparaître les freins administratifs et éviter la création de nouveaux obstacles par la mise en place d'une réglementation praticable. Il insiste auprès des instances compétentes de la Grande Région pour que les freins mis en évidence notamment par le CESGR dans son rapport final de 2016 soient discutés et que des solutions soient trouvées.

Par ailleurs, le réseau de conseillers efficacement constitué sous l'égide du CICM et les services mis en place dans toutes les chambres adhérentes pour les questions d'« internationalisation » et de « fourniture transfrontalière de services » (notamment les services « marchés étrangers » des chambres de métiers et des partenaires du réseau « Enterprise Europe Network ») peuvent proposer aux entreprises artisanales intéressées une information et des conseils adaptés.

En 2018-2019, le CICM lancera une nouvelle opération destinée à faire connaître à toutes les entreprises artisanales les perspectives concrètes que leur ouvrent les marchés interrégionaux de la Grande Région. A cet effet, le nouveau site du CICM¹

¹ www.artisanat-gr.eu

présentera des entreprises artisanales ayant réussi à développer une activité transfrontalière.

Détachement de travailleurs dans les régions voisines

En 2017, le CICM a salué l'initiative automnale du CESGR ainsi que son appel et ses recommandations pour une action au niveau de la Grande Région en matière de détachement de travailleurs et face aux conséquences sociales du paquet services de l'UE. Toutefois, sur le point important intitulé « créer des dérogations pour les régions frontalières ! », l'organisation de l'Artisanat de la Grande Région ne partage pas l'avis du CESGR.

Même s'il semble évident qu'il faut éviter qu'une charge administrative trop lourde fasse reculer « les petits échanges transfrontaliers » qui ont pris une grande importance dans la Grande Région et se caractérisent par des décisions rapides et à court terme, le CICM estime que des dérogations² ne sont pas compatibles avec le but de lutter contre le dumping salarial et social. Toute intervention transfrontalière et tout détachement devrait être enregistré par les autorités compétentes, contrairement à ce que propose le CESGR. Toutefois, en cas d'intervention rapide et de courte durée, une « notification » à l'Inspection du travail régionale ne devrait être prévue qu'après la fourniture de la prestation pour que chaque intervention soit enregistrée de cette manière. Ceci est notamment très important pour le secteur du bâtiment où le risque de dumping social est particulièrement élevé.

Le CICM pense que le renforcement de la coopération transfrontalière entre les autorités de contrôle permettrait à moyen terme d'adopter des dispositions homogènes pour l'ensemble de la Grande Région. Ainsi, il serait possible de coordonner les contrôles du détachement au sein de la Grande Région, notamment par un recours à des bases de données communes, ce qui pourrait également réduire la charge administrative des entreprises et des autorités.

Pour sa part, le CICM appelle les administrations compétentes à résoudre les problèmes pratiques actuels et à supprimer certaines charges inutiles liées aux procédures de détachement, notamment les lourdes charges administratives pesant sur les entreprises obligées d'utiliser le portail SIPSI (France), les problèmes pratiques que pose la demande de la carte BTP exigée dans le secteur du bâtiment (France), le formalisme inapproprié de la procédure des timbres fidélité (Belgique), les problèmes liés à l'obtention du certificat d'aptitude au travail à délivrer par le service de la médecine du travail de la profession concernée (Luxembourg), etc.

Le CICM propose aux instances compétentes de mettre en place des portails de déclaration uniformes, interconnectés et multilingues. Il estime que la coopération entre les services compétents ne doit pas aboutir à la création d'un nouveau service administratif (« Agence pour le marché de l'emploi »), comme l'exige le CESGR, et que les instances régionales devraient plutôt coopérer plus étroitement dans le cadre d'un réseau transfrontalier efficace.

D'une façon générale, le CICM œuvre résolument pour la lutte contre le dumping salarial et le travail dissimulé dans la Grande Région. En ce qui concerne les nouvelles modifications de la directive relative au détachement, telles qu'elles ont été

² Par exemple, la suppression totale de l'obligation de déclarer les interventions rapides et de courte durée (moins de huit heures), la suppression de l'obligation de déclarer les transports pour compte propre ou la concentration des obligations de déclaration sur les professions exposées au risque de fraude sociale et de dumping salarial.

adoptées par l'UE dans le but de faire bénéficier le salarié détaché du niveau supérieur des normes applicables sur les marchés européens de l'emploi, le CICM considère qu'elles ne posent pas de problèmes dans la mesure où ces normes sont en principe déjà appliquées dans les différentes régions.

L'Artisanat de la Grande Région estime que ce ne sont pas les nouvelles exigences de l'UE en matière de détachement qui posent un problème, mais plutôt le fait que, dans le cadre de la transposition en droit national, les Etats membres utilisent de manière différente la marge de manœuvre laissée par la directive³. C'est sur cette problématique que les différentes instances compétentes et les responsables politiques des régions doivent se pencher.

Le CICM salue dans ce contexte l'analyse comparative détaillée entre les « systèmes de détachement » de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg et de la Belgique⁴ publiée par la Taskforce Frontaliers 2.0.

Formation professionnelle transfrontalière dans l'Artisanat de la Grande Région

Pour le CICM, la possibilité d'une formation professionnelle transfrontalière contribue à assurer aux entreprises la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée dans la région. Par ailleurs, elle constitue une opportunité de formation, ouvre des perspectives d'emploi et favorise la mobilité professionnelle dans la Grande Région. Elle permet aux apprentis d'accomplir la partie pratique de leur formation dans un pays en bénéficiant d'un contrat d'apprentissage et de suivre la formation scolaire dans l'autre pays. Le CICM se félicite du fait que, dans le contexte de l'accord-cadre signé en 2014 à Trèves⁵, les progrès réalisés dans le domaine de la formation professionnelle transfrontalière font l'objet d'un suivi documentaire par la Grande Région⁶.

Initiatives bilatérales récentes

La convention bilatérale signée au mois de mars dernier entre le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat permettra d'approfondir la bonne coopération mise en place entre ces deux pays en matière de formation professionnelle transfrontalière. Dans le cadre de celle-ci, les chambres de métiers compétentes garantissent aux apprentis suivant leur formation en entreprise au Luxembourg et fréquentant un centre de formation à Trèves qu'ils pourront obtenir leur diplôme à la Chambre de Métiers de Trèves (Handwerkskammer Trier).

³ Au cours de l'atelier du CESGR du 29 novembre 2017, les aspects suivants ont été notamment soulignés : la nécessité de redéclarer chaque cas ou le transfert de données à caractère personnel (contrats de travail, niveau de salaire, adresse).

⁴ Etat des lieux sur le détachement dans la Grande Région (DE, FR, LUX, BE) - juin 2018 :

https://www.tf-grenzgaen-ger.eu/fileadmin/user_upload/Bestandsaufnahme_Entsendung_Grossregion_DE_Endversion.pdf

⁵ Accord-cadre du 5 novembre 2014 relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région / <http://www.men.public.lu/fr/actualites/articles/communiqués-conference-presse/2014/11/13-accord-cadre/rahmenvereinbarung-accord-cadre.pdf>

⁶ 3^{ème} rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région (2018) / <http://www.granderegion.net/Actualites/2018/Le-3e-rapport-sur-la-mise-en-oeuvre-de-l-accord-cadre-relatif-a-la-formation-professionnelle-transfrontaliere-dans-la-Grande-Region-2018-est-disp>

Le CICM estime que de telles mesures complémentaires fournissent une importante contribution au développement de l'attractivité de la formation par alternance et de l'intégration du marché de l'emploi transfrontalier dans la Grande Région.

Le CICM salue également la mise en œuvre d'autres mesures bilatérales et multilatérales visant à développer la formation professionnelle transfrontalière, notamment l'accord relatif à l'apprentissage transfrontalier conclu en 2014 entre la Sarre et la Lorraine, l'accord sur la formation professionnelle transfrontalière conclu en octobre 2017 entre le Luxembourg, la France, le Conseil Régional Grand Est et la DRAAF⁷ ainsi que la mise en œuvre de projets de « formation » transfrontalière entre la Wallonie et les régions frontalières par « Le Forem ».

Le CICM soutient ces initiatives en considérant que leur développement constitue une démarche positive. Toutefois, conformément au principe de subsidiarité, les réglementations relatives aux compétences en matière de formation professionnelle diffèrent au sein de la Grande Région. A titre d'exemple, en Allemagne et donc dans la Sarre et en Rhénanie-Palatinat, la formation professionnelle extrascolaire dans l'Artisanat est régie par des lois fédérales, en l'occurrence, par la loi relative à la formation professionnelle (« Berufsbildungsgesetz ») et le code de l'Artisanat (« Handwerksordnung »). A titre complémentaire, les dispositions arrêtées par les chambres en leur qualité d'autorités compétentes doivent être respectées en matière de formation professionnelle dans l'Artisanat. En revanche, au Luxembourg, l'ensemble de la formation professionnelle, y compris la formation scolaire, est réglementée dans le cadre de lois. Par ailleurs, à travers des dispositions légales et réglementaires, le Luxembourg prévoit expressément des formations professionnelles transnationales. Ainsi, si une entreprise de formation est implantée au Luxembourg, la formation scolaire peut être suivie dans une région voisine. Quant à la Lorraine et à la Wallonie, elles ont mis en place des systèmes autonomes.

L'apprentissage transfrontalier dans l'Artisanat : une expérience positive⁸

Il est important de souligner un certain nombre d'expériences positives recensées dans les différentes régions.

Selon la Chambre de Métiers de la Sarre (Handwerkskammer des Saarlandes), trois apprentis français (« sanitaire, chauffage, climatisation », « pâtisserie » et « construction automobile ») sont actuellement en formation dans une entreprise sarroise et passeront leur examen de fin d'apprentissage en France.

Au milieu de l'année 2018, une cinquantaine de contrats d'apprentissage transfrontaliers étaient en cours au Luxembourg (les formations transfrontalières les plus demandées sont « bétonneur constructeur métallique », « professionnel du spectacle », « vitrier » et « bandagiste orthopédiste »).

La Rhénanie-Palatinat est partenaire de deux organisations de coopération transfrontalière : d'une part, la Grande Région et, d'autre part, la Conférence du Rhin supérieur. L'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière dans le Rhin supérieur permet aux apprentis de suivre leur formation théorique dans un Centre de formation d'apprentis en Alsace, alors que la partie pratique se déroule sur la base d'un contrat d'apprentissage dans une entreprise du pays voisin (Bade-

⁷ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Grand Est

⁸ Situation en juin 2018 – ce chapitre mentionne un certain nombre d'expériences à titre d'exemples

Wurtemberg ou Palatinat-Sud). Dans le cadre de cette formation, 22 métiers ont été reconnus.

La Chambre de Métiers du Palatinat (Handwerkskammer der Pfalz) assiste les Alsaciens à la recherche d'une entreprise d'accueil et la mise en place d'un contrat d'apprentissage au travers de conseils dans la mise en œuvre de la formation dans le pays d'origine. Elle assure la liaison entre le CFA, l'entreprise et le formateur.

Parmi les différentes initiatives prises sur la base de négociations bilatérales pour la mise en œuvre efficace de concepts transfrontaliers d'orientation et de formation à certains métiers, on peut citer l'opération de formation transfrontalière réalisée dans la région du Rhin supérieur. Le projet phare de cette initiative est le « tour de l'orientation professionnelle »⁹ : en 2017, 25 jeunes originaires de la région alsacienne de Wissembourg ont tout d'abord choisi l'entreprise et le métier qui les intéressent le plus. Puis, ces jeunes âgés entre 15 et 17 ans ont obtenu directement dans les entreprises de Landau (Rhénanie-Sud) des informations sur la formation par alternance en Allemagne et les possibilités de formation continue dans l'artisanat. A ce jour, six apprentis ont fait part de leur souhait de suivre une formation transfrontalière dans le Rhin supérieur (boucher, mécanicien en technique de réfrigération, boulanger et menuisier). Par ailleurs, le Palatinat-Ouest et la Lorraine ont lancé un certain nombre d'opérations visant à soutenir les jeunes au cours de leur formation théorique et pratique dans le pays voisin, à leur permettre d'acquérir des compétences transfrontalières et à favoriser leur mobilité individuelle.

En Lorraine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle fait part d'une expérience positive dans le développement de la formation professionnelle transfrontalière ainsi qu'au niveau de l'orientation d'apprentis originaires aussi bien de l'Allemagne (coiffeur) que du Luxembourg (cordonnier).

L'expérience du CICM montre que des concepts de formation professionnelle transfrontalière sont notamment mis en œuvre avec succès dans les filières comptant un nombre réduit d'apprentis. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, des apprentis allemands ont été formés au Luxembourg dans le domaine de la reliure, alors que des apprentis luxembourgeois du secteur de la boucherie-charcuterie ont été scolarisés en Lorraine.

Réflexions sur d'autres initiatives dans le domaine de la formation professionnelle transfrontalière

Le CICM pense qu'il faudrait réfléchir à la question de savoir si, à l'avenir, une adaptation des lois nationales relatives à l'éducation peut être utile pour permettre une formation transfrontalière plus étendue avec une double qualification, voire un diplôme spécifique.

En tout état de cause, il est essentiel que les modifications de la législation nationale soient décidées en concertation avec les organismes nationaux et régionaux de l'Artisanat et les fédérations.

⁹ « Tour d'orientation professionnelle » organisé par les partenaires du marché de la formation transfrontalière du Rhin supérieur, c'est-à-dire la Chambre de Métiers du Palatinat, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Palatinat, Eurodistrict PAMINA, Interreg Rhin supérieur avec le projet « succès sans frontières », l'Agence pour l'emploi de Landau et les experts du réseau EURES T pour la formation transfrontalière dans le Rhin supérieur

L'exemple Sarre-Lorraine illustre toute l'hétérogénéité des systèmes d'éducation et les enjeux d'une formation professionnelle intégrée : si, en France, la formation prévue pour la plupart des métiers dure deux ans, elle est prévue sur trois ans ou trois ans et demi en Allemagne. L'Allemagne connaît le système des cours complémentaires interentreprises financé par les entreprises, alors qu'un tel système n'existe pas en France. Les entreprises françaises payent une contribution à la formation professionnelle qui n'existe en Allemagne que dans le secteur du bâtiment et sous une autre forme. Dans les deux pays, les prestations de formation sont subventionnées par l'Etat, les aides étant rattachées à des formations nationales bien définies. Une question non négligeable concerne le contenu de la formation qu'il conviendrait de définir dans le cadre d'une concertation sur une formation commune intégrée entre les centres de formation et les entreprises (concertation sur le contenu concret du programme de formation, sur l'ordre des étapes et sur l'organisation quotidienne et hebdomadaire des cours). En outre, il faudrait se pencher sur la question centrale des diplômes, les règlements des examens nationaux ne connaissant à l'heure actuelle aucune prestation d'apprentissage ou d'examen d'autres pays.

Un certain nombre de chambres membres du CICM entretiennent de multiples contacts avec des pays européens et non européens et pratiquent pour les apprentis, les compagnons et les maîtres différentes formes de séjour à l'étranger plutôt de courte durée. A ce sujet, certaines d'entre elles ont signalé des procédures de déclaration contraignantes qui s'appliquent en principe aussi aux séjours des apprentis en stage dans le cadre d'un projet de mobilité.

Différents services de consultation sont arrivés à la conclusion qu'il n'existe pas d'interprétation homogène de la notion de « séjour d'apprentissage ». A titre d'exemple, un stage suivi par un apprenti allemand dans une entreprise française est qualifié tantôt d'« emploi », tantôt de « séjour d'apprentissage », ce qui crée une incertitude juridique pour tous les intéressés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation « transfrontalière », il faudrait donc éliminer certains freins administratifs en veillant à ce que la qualité et la transparence de la formation n'en soient pas affectées.

L'expérience des chambres de métiers montre que la formation transfrontalière nécessite beaucoup de conseils, mais aussi des solutions sur mesure très importantes pour les jeunes. Il faudrait que la mobilité soit garantie et donc également la possibilité de se rendre à l'établissement de formation choisi.

Compte tenu de toutes les expériences relatées ci-dessus, les chambres de métiers membres du CICM proposent une série de mesures susceptibles de favoriser la mobilité des apprentis, à savoir :

- éliminer les barrières linguistiques existantes et lutter contre le déclin de l'intérêt pour les cours de langues étrangères ou l'apprentissage de celles-ci et donner plus de place à l'enseignement des langues dans les centres de formation d'apprentis ;
- motiver le personnel formateur pour que, dans le cadre de l'orientation professionnelle, il prenne également en compte les formations proposées hors du territoire national ;
- prévoir des subventions à la mobilité pour les apprentis suivant une formation transfrontalière ;

- développer le réseau transfrontalier des transports publics de proximité et la mobilité transfrontalière par une extension et une intensification de ces transports, ce qui permettrait aux apprentis en formation transfrontalière de rejoindre plus facilement les entreprises implantées près de la frontière, les jeunes ayant besoin des moyens de transport de proximité ;
- favoriser et développer la reconnaissance de l'équivalence des diplômes professionnels dans la mesure où cela est juridiquement possible ;
- veiller à la transparence des systèmes de formation, étudier la question des diplômes et définir le contenu des formations (traduction des documents officiels, visite des centres de formation par les entreprises de formation transfrontalière et les formateurs, fourniture de conseils aux apprentis, formateurs et centres de formation).

Conseil Interrégional des Chambres de Métiers de la Grande Région

Metz, le 21 septembre 2018



Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région
Luxemburger Präsidenschaft des Gipfels der Großregion

2017-2018

JugendForumJeunesse 2018

Bouge pour avancer



Centre de Jeunesse Marienthal

29.05.2018



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



**Service National
de la Jeunesse**

Les ateliers thématiques

1. La formation transfrontalière des accompagnateurs



2. Les barrières linguistiques et le multilinguisme

3. Mobilité de groupes et/ou mobilité individuelle



4. Préparation particulières des JAMO – Information, sensibilisation, accompagnement et information



1. La formation transfrontalière des accompagnateurs

Modération : Cindy Junk et Marie-Agnès Pierrot

Recensement des bonnes pratiques et conditions de réussite :

En Belgique germanophone, la formation des tuteurs est obligatoire pour l'accueil des SVE, ce qui permet de garantir une bonne connaissance du rôle du tuteur et un accompagnement de meilleure qualité. Les formations de tuteurs sont par ailleurs prévues dans le cadre du SVE stratégique en Grande Région, de même que la diffusion d'outils pédagogiques pour les tuteurs et pour les travailleurs de jeunesse. Au-delà il existe un cadre européen pour les formations tuteur.

Dans le cadre d'un projet INTERREG des formations seront proposées dans l'école de la deuxième chance en Belgique en mettant le focus sur les obstacles d'entrée à une formation.

Plusieurs structures indiquent leur habitude d'accompagner les jeunes au moyen moyennant plusieurs programmes de volontariat. Une meilleure connaissance des dispositifs semble permettre un accompagnement de meilleure qualité. Cette bonne connaissance des opportunités, notamment en Grande Région, permet d'accompagner les jeunes dans leurs choix en évitant l'assistantat.

Le projet You Move permet d'identifier les difficultés des jeunes et propose des outils de diagnostic pour l'accompagnement.

- Le projet « you move » (www.you-move.eu) vise 2 objectifs
 - Un questionnaire avec des affirmations positives permet de découvrir les circonstances qui freine la personne dans sa mobilité ; le questionnaire se base sur des compétences transversales et cognitives mais aussi sur la compétence technique de la mobilité.
 - Les compétences concernant mobilité peuvent être entraînées à l'aide des exercices tout en tenant compte des besoins de la personne.

Une structure d'envoi propose une première expérience d'immersion dans une structure locale avant de partir en mobilité. Cette première expérience fait partie de la préparation. Elle permet également de mieux identifier les personnes ressources et de renforcer les partenariats locaux.

Le Job Shadowing aide les professionnelles à mieux connaître le fonctionnement des autres pays (p.ex. les démarches administratives du pays)



Besoins de formation et recommandations :

La mise en place d'une formation modulaire est préconisée permettant aux accompagnateurs de jeunes et aux animateurs de participer à une expérience de formation interculturelle et de choisir les thématiques en fonction de leur expérience et de leur environnement professionnel. Une approche par module permettrait de limiter le temps d'absence de la structure pour chaque période de formation.

Les formations proposées devraient idéalement être publiées largement vers les structures de la Grande Région pour améliorer la formation des tuteurs et pour faciliter la mise en réseau des structures qui veulent organiser des projets de mobilité dans l'espace transfrontalier. De plus il sera souhaitable de proposer une formation d'une durée maximale de deux jours.

La synthèse des besoins exprimés fait apparaître des modules autour de six thématiques :

- Qualité des partenariats
 - Partenariats locaux pour la mobilité : notion de parcours pour les jeunes en général et pour les jeunes en insertion en particulier, de valorisation de compétences sociales acquises au cours de l'expérience de mobilité, de suivi des jeunes partagé entre les accompagnateurs de la mobilité et les travailleurs sociaux
 - Partenariats internationaux : lien entre les structures d'envoi et d'accueil, connaissance du pays d'accueil et des pratiques, des habitudes et contraintes administratives, construction des contenus pédagogiques en commun
- Posture de l'accompagnateur
 - L'entretien : poser les bonnes questions sur la situation et les motivations. Le premier entretien débute l'expérience de mobilité, sa qualité conditionne le reste de l'accompagnement
 - Connaître sa propre posture
 - Le bon positionnement dans la relation d'aide : un équilibre à trouver entre guider et escorter, pour accompagner la prise d'autonomie
 - La notion de JAMO : définition relative, réalités nationales
 - Mieux accompagner les mobilités de court terme
- La gestion des tensions et des conflits
 - Médiation et posture de neutralité
 - Prévenir les situations à risque, bien définir les tâches, les missions et les rôles de chacun en amont
- Formation interculturelle
 - Avoir soi-même une expérience interculturelle pour mieux accompagner : importance de proposer des formations internationales, transfrontalières
 - Travail sur le jargon et sur les politiques de jeunesse
- Déblocage linguistique
 - Pour les encadrants
 - Connaître des outils de déblocage linguistique avec les jeunes
- Valorisation
 - Apprendre à communiquer sur son projet
 - Apprendre à valoriser l'utilité de la mobilité comme outil d'éducation (plaidoyer)

- Apprendre à valoriser les compétences acquises (jeunes et encadrants), et l'expérience de la structure
- Valoriser les jeunes pour la suite de leur parcours, surtout les JAMO
- Travail dans un réseau
 - Avoir un outil collaboratif
 - Avoir une formation unique
 - Avoir une clôture d'expériences
 - Avoir une méthodologie au niveau de l'accueil des jeunes



2. Les barrières linguistiques et le multilinguisme

Modération : Sigrid Jost et Adrien Promme

Les barrières linguistiques – d’où ça vient ?

Lors des deux ateliers, la peur de se rendre ridicule a été discutée.

Souvent, on accorde trop d’importance à la langue pour communiquer. La communication non-verbale aide beaucoup à franchir les obstacles, si les jeunes sont motivés à participer à un projet.

Les participants ont confirmé que souvent les enfants n’ont pas de problèmes à communiquer entre eux, les adolescents se débrouillent tandis que les adultes ont plus de difficultés à franchir le cap.

Les participants sous-estiment souvent leurs propres compétences linguistiques et considèrent peu la communication non verbale.

Comment franchir les barrières linguistiques lors de projets transfrontaliers?

Il s’agit surtout d’éviter des situations trop scolaires. Il importe d’approcher la langue de l’autre avec un certain enthousiasme et de ne pas mettre l’accent sur les obstacles. Certains participants ont même plaidé pour rayer l’expression « barrière linguistique » de notre vocabulaire.

Lors de projets d’échange les moments de rencontres informels aident à faciliter la prise de contact entre les participants, comme p.ex. la préparation des repas, la vaisselle, des activités sportives.

L’apprentissage d’une langue n’est pas une finalité en soi, mais la mise en œuvre du projet est la priorité. Il s’agit de lever des blocages et de savoir transférer les compétences acquises à d’autres contextes. Il importe aussi d’impliquer les jeunes dans toutes les étapes du projet.

Des animations linguistiques contribuent à la bonne dynamique du groupe et à motiver les participant à pratiquer une langue étrangère et à s’ouvrir à la culture de l’autre.

L’apprentissage d’une langue étrangère

Faire preuve au quotidien d’un certain multilinguisme (p.ex. en famille ou avec ses copains) est source de motivation pour vouloir apprendre une langue étrangère.

L’immersion dans un nouvel entourage contribue aussi à la motivation. Le fait de ne pas avoir le choix pour se faire comprendre que dans la langue de l’autre, est un autre facteur de motivation.

Les participants ont plaidé pour:

- Un contact précoce avec les langues étrangères (dans des structures de la petite enfance p.ex.).
- Une orientation de l’enseignement des langues étrangères à la réalité et l’environnement des jeunes.

Bibliographie:

- Sprachanimation in deutsch-französischen Jugendbewegungen
Deutsch-französisches Jugendwerk www.dfjw.org
L'animation linguistique dans les rencontres franco-allemandes de jeunes
Office Franco-allemand pour la jeunesse www.ofaj.org
- Handbuch für interkulturelle Jugendarbeit/ Guide de l'animateur interculturel (SNJ)
ISBN 978-99959-831-1-6

La malette pédagogique pour l'enseignement fondamental / primaire peut être commandée auprès du Ministère de l'Education et de la Culture du Saarland, Mme Uschi Macher /Service de la coopération culturelle internationale.



3. Mobilité de groupes et/ou mobilité individuelle

Modération : Martine Lentz et Georges Zeimet

1. Tour de table

2. Définitions mobilité individuelle et groupe

- Groupe ? à partir de quel nombre de participants ?
- Différentes constellations possibles

Points à déceler, indicateurs :

- Besoins (jeunes et organisations)
- Facteurs de réussite/succès (jeunes et organisations)
- Recommandations
- Exemples de bonne pratique



BESOINS :

<u>Jeunes</u>	<u>Organisations</u>
Réseau : « Pool » de partenaires fiables	Réseau : « Pool » de partenaires fiables
Placements /Partenaires	Création d'un réseau
Encadrement	Centralisation de l'information
Plaisir	Fonds/Ressources financières
Esprit « découverte » / Curiosité	Exploiter d'autres ressources financières : locales, régionales, nationales
Support de la part de la famille	Fonds propre disponible aux programmes d'échange de la Grande Région
Accès à l'information	Informations accessibles et pertinentes
Cadre adapté (préparation, évaluation)	Documentation et transmission des informations/expériences en interne
Décision si mobilité individuelle ou en groupe: selon les besoins des jeunes	Ressources humaines → qualifiées et motivées
Aller à l'encontre des jeunes pour les informer sur les opportunités (Maison de jeunes, écoles,...)	

FACTEURS DE REUSSITE/SUCCES :

<u>Jeunes</u>	<u>Organisations</u>
Préparation	Encadrement
Participation dans la conception du projet (objectifs, activités, règles communes,...)	Création d'un réseau
Approche inclusive	Langage commun (pays d'envoi/accueil) : projet/mission, attentes des différents acteurs
Proximité géographique en fonction des besoins des/du jeune(s)	Moyens financiers (souvent pas suffisant)
Offrir un cadre sécurisé aux jeunes (cadre structuré)	Ressources humaines : gestion des projets
Se rendre compte des intérêts du jeune ≠ rester dans le flou	Considérer la mobilité comme opportunité « incontournable » → prioriser
Intégration dans le contexte social et culturel → ouverture d'esprit, respect de « l'autre »	

Partir en groupe peut constituer un avantage (de même qu'un frein)	
Respecter les objectifs du jeune (≠imposer les idées d'un éducateur)	
Permettre l'immersion des jeunes dans le nouveau contexte social, culturel	
Permettre l'échange actif/participatif avec les jeunes dans l'autre pays	
Accompagnement/Préparation/Bilan au retour	
Meilleure connaissance/visibilité des opportunités (loisirs, volontariat,...) dans la Grande-Région	

RECOMMANDATIONS :

<u>Jeunes</u>	<u>Organisations</u>
Tenir compte du « bagage » du jeune	Participer à des rencontres spécifiques (SALTO/TCA)
Construire/établir le séjour, le projet ensemble avec le jeune	Disséminer ses activités pour les rendre accessibles aux autres
Capitalisation des expériences	Exploiter les réseaux existants
Capitalisation et évaluation des expériences et apprentissages	Construire de nouveaux réseaux
1. Court-terme 2. Long-terme → step-by-step	Partager ses ressources/expériences (outils, documents, informations,...)
Ticket transport en commun « Grande-Région » pour jeunes < 30 ans	Définir des objectifs, des référentiels
	Langage commun : définitions claires
	Connaître le contexte de part et d'autre : social, légal, scolaire, linguistique,...)
	Création d'un fonds commun pour la réalisation de projets

EXEMPLES BONNE PRATIQUE :

<u>Jeunes</u>	<u>Organisations</u>
Projet RECTEC (4motion.lu)	TCA : www.salto-youth.net (Tools, Training Calendar)
www.aki-Mobility.org	www.ac-nancy-metz.fr/camt
	Grandregion.net

4. Préparation particulières des JAMO – Information, sensibilisation, accompagnement et information

Modération : Raymonde Bauer et Ana Correia Da Veiga

INFORMATION

Groupe 1



<u>Besoins</u>	<u>Outils</u>
Questionner les jeunes	Glossaire
Pour les jeunes : impliquer la famille dans le projet	Dépliants
Klare Rahmenbedingungen (Organisation, Rechte und Pflichten)	Site internet
Compréhension de la mission	Interventions
Des services sociaux partenaires	Peer to peer „He can so I can“
Du temps de travail	Réseaux sociaux-échanges concrets
Des informations sur les modalités de candidature dans le pays voisin	Flyer/Infoblätter
rendre l'information plus accessible	Rencontre – de très forte proximité
	Appliquer les méthodes de l'ENF dès cette étape
<u>Questions ouvertes/offene Fragen</u>	<u>Best practices</u>
JAMO = nouvelle catégorie : pertinence ?	Dans les écoles: information en groupe, puis entretiens individuels
Pair à pair JAMO : est-ce que cela fonctionne ?	Créer des liens avec les personnes de terrain (éducateurs, animateurs, assistants sociaux)
Comment arriver à informer ?	Ateliers dans les écoles
Qui veut travailler avec nous ?	Projection de films des anciens projets
	I.N.S.P.I.R.E.4 projets de SVE CT +/- 30 mobilités

Groupe 2

<u>Besoins</u>	<u>Outils</u>
Partir de l' <u>intérêt</u> et de la <u>motivation</u> du <u>jeune</u>	Programmes « Peer to peer »
<u>Informations</u> accessibles pour <u>tous</u> (<u>différents niveaux d'infos</u>)	Services éducatifs spécialisés dans les écoles
Présenter aux jeunes la <u>plus-value</u> (leur plus-value)	Rencontres / témoignages de jeunes qui ont déjà participé
	Information centralisée
<u>Questions ouvertes</u>	<u>Best practices</u>
Accès à l'information?	Interventions de professionnels
<ul style="list-style-type: none"> Partenaires locaux 	

<ul style="list-style-type: none"> • financement • assurances 	
Reconnaissance de mon apprentissage dans mon pays d'origine?	Vidéos
	Partage des récits d'expérience
	Rencontres individuelles ou en groupe

SENSIBILISATION

Groupe 1

<u>Besoins</u>	<u>Outils</u>
Se projeter	identification de leurs compétences d'adaptations en parlant de leurs expériences personnelles (vacances, etc.)
Se sentir utile	Accompagnement intensif, montrer de l'intérêt pour la situation et le vécu du jeune
Confiance en sa personne de contact	Identification des atouts du territoire transfrontalier pour leur parcours d'insertion
Être rassuré que c'est vraiment possible (trop souvent les projets n'aboutissent pas et cela provoque beaucoup de la frustration)	Campagnes de sensibilisation
Être pris au sérieux	Les jeunes (ex-volontaires) sont les meilleurs outils
Se sentir accepté, écouté et rassuré	Réseaux sociaux
Partage d'expérience: <ul style="list-style-type: none"> • Peer to peer • Interlocuteur de confiance Prise en compte des particularités et du cadre institutionnel	Témoignages
Formation / sensibilisation à l'interculturel	Ein Thema das interessiert Welche Fähigkeiten hat der Jugendliche
Formation/Info animateurs	Voyages gratuits aux rencontres
Temporalité-c'est quand demain?	
<u>Questions ouvertes/offene Fragen</u>	<u>Best practices</u>
JAMO: quelle définition commune pour la GR	Réunion de préparation – faire connaissance en amont
	Séminaire à l'interculturel
	Ateliers qui suscitent de l'intérêt: arts et musique, théâtre, sports, ...
	Rassurer les jeunes
	Présenter des films sur les anciens projets menés par les „GRANDS“ (les années précédentes)
	Aller là où ils sont avec les jeunes témoins
	Activités communes, qui nécessitent peu de communication verbale
	Rassurer les jeunes

Groupe 2

<u>Besoins/Bedürfnisse</u>	<u>Outils/Werkzeuge</u>
Les JAMO ont besoin: <ul style="list-style-type: none"> • D'être rassurés/encouragés • D'être valorisés • De se sentir impliqués dans la construction du projet 	Sensibilisation par les pairs
	Témoignages vécus sous différentes formes
	Outil nécessaire pour informer sur les financements possibles
<u>Questions ouvertes/offene Fragen</u>	<u>Best practices</u>
Comment sensibiliser les familles/les tuteurs ?	Témoignages, retours d'expérience <ul style="list-style-type: none"> • Par les pairs • Par ambassadeurs de mobilité
Quel site internet centralise les informations ?	

ACCOMPAGNEMENT

Groupe 1


<u>Besoins</u>	<u>Outils</u>
Accompagnement intensif	Entretien de préparation avec les jeunes
Quelqu'un pour l'accompagner dans toutes les phases du projet AVANT-PENDANT-APRES	Une bonne introduction : <ul style="list-style-type: none"> • Finalité du projet • Tâches du jeune • Spécificités de l'institution d'accueil
Questionner les jeunes	Fiche mission-fiche de suivi
Solution pour le voyage	Entretiens d'évaluation mensuels
Une oreille ouverte et de la confiance	1 outil de valorisation de compétences
Se sentir en sécurité	Bâtir un projet de destination qui leur ressemble (et non sur les pays à la mode)
Confiance et sécurité	Pour le travailleur de jeunesse : une grille d'évaluation
Travail sur le relationnel	Bonne coopération entre l'organisation d'envoi et d'accueil
Se sentir rassuré	Une procédure de référence pour le tutorat renforcé (à l'accueil et à l'envoi)
Du temps	Clarification des attentes de chaque partie
Des partenariats au pays d'origine (services sociaux) et à l'étranger (org. d'accueil)	Maintenir le contact avec le jeune pendant son séjour à l'étranger (p.ex. via Facebook)
Pour le travailleur de jeunesse : connaître les intérêts et les besoins du jeune	laisser libre la parole du jeune
Accompagnement : une personne en qui le jeune a confiance, qui le soutiendra et répondra à ses questions / craintes	
Besoin de temps de patience	

Soutien	
Accompagnement personnalisé et individualisé	
Définition de la mission	
Pour le Jeune : comprendre le projet à l'étranger	
<u>Questions ouvertes/offene Fragen</u>	<u>Best practices</u>
Qui veut travailler avec nous ?	Accompagnement lors de l'entretien
Où trouver les ressources de temps pour accompagner un JAMO avec un horaire plus que complet ?	Connaissances des structures d'accueil
Comment déterminer un JAMO → la grande question	Accompagnement 1 / 1 par un travailleur de jeunesse
	Entretien individuel avec le jeune
	Réunions régulières
	INSPIRE 4 projets de SVE CT +/- 30 mobilités

La réussite se joue à 2 niveaux :

- L'accompagnement très régulier et individuel/intense du jeune
- Bon partenariat institutionnel afin de travailler ensemble pour le bien-être du jeune et ainsi le succès du projet

Groupe 2

<u>Besoins</u>	<u>Outils</u>
Connaître les conditions de participation	Bonne préparation des jeunes
Je suis capable de mobilité, je peux le faire ; dépasser les barrières mentales	Renforcement actif (coaching) = agir sur la société
Rendre les enseignants plus ouverts et engagés en faveur de la mobilité des élèves pour s'investir et mieux accompagner les jeunes	Documentation de l'expériences (fiche suivi, journal, photos, portfolio, ...)
Définir le projet avec le jeune Définir l'objectif de sa mobilité avec le jeune	Outils d'accompagnement communs
Financement d'un accompagnement spécifique (via formations ou travailleurs ayant une expérience dans ce domaine)	
Travailler sur le retour	
Ecoute – temps	
Encouragement	
Co-construire le projet avec le jeune	
Partenaires	
Soziale Absicherung (z. Bsp. Krankenkasse)	Personne de contact bilingue sur le lieu d'accueil

<u>Questions ouvertes/offene Fragen</u>	<u>Best practices</u>
Où s'arrête l'accompagnement ?	Même discours, même démarche pour tous les accompagnateurs Nécessité de bien préparer longtemps à l'avance
La question de l'intégration du jeune dans la structure/le groupe est-elle suffisamment prise en compte ? Mobilise-t-elle des ressources adaptées ?	Cadre de sécurité (relation profession) et groupe d'appartenance
Comment régler la question du coût de la mobilité	1 personne référente (tuteur) disponible
	Disponibilité Réactivité Rester en contact si besoin

L'accompagnement demande du temps et de la préparation (dépasser les barrières mentales et financières) avec une personne référente, compétente, disponible et rassurante qui travaille en réseau pour répondre à tous les besoins du jeune.

Troisième rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2017

La signature de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région le 5 novembre 2014 à Trèves a établi un premier cadre pour la promotion de la mobilité transfrontalière professionnelle. Dans le but de documenter les avancées et de formuler des recommandations sur la future coopération, les partenaires sont tenus d'adresser un rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'accord-cadre une fois par an au Sommet de la Grande Région. Pour faciliter l'actualisation du rapport, il sera composé de deux parties : d'une part, d'un texte introductif et d'autre part, d'un tableau synthétisant les mesures et leur état d'avancement.

Mesures des partenaires

Au cours de la troisième année suivant la signature de l'accord-cadre, les partenaires et d'autres acteurs grand-régionaux ont à nouveau mis en place de multiples mesures en faveur de la formation professionnelle transfrontalière. Un grand nombre de projets existants sont (co-)financés par des fonds européens, par ex. par le programme Interreg V A Grande Région, EURES ou Erasmus+.

Les exemples cités ci-après illustrent les mesures mentionnées dans l'annexe. Ils correspondent aux recommandations de l'accord-cadre à propos de la formation, de la formation continue, de la politique active du marché du travail pour la jeunesse et des mesures complémentaires.

Ainsi, en octobre 2017, le Grand-Duché de Luxembourg, la République française, le Conseil Régional Grand Est et la DRAAF ont signé un accord sur la formation professionnelle transfrontalière permettant de mettre concrètement en œuvre l'accord-cadre au niveau bilatéral. Le protocole d'accord prévoit une expérimentation de deux années pour l'apprentissage transfrontalier. Il permet à des jeunes luxembourgeois et des jeunes lorrains du CAP au BTS d'effectuer la partie théorique dans un pays et la partie pratique de l'apprentissage dans une entreprise du pays voisin.

Sur la base du dialogue entamé en 2016, la Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché de Luxembourg ont élaboré un projet d'accord bilatéral sur la formation professionnelle transfrontalière dont la signature est prévue pour 2018. Partenaires de l'accord : les administrations gouvernementales compétentes, les chambres du commerce et de l'industrie, les chambres des métiers, les chambres de l'agriculture, les services de l'emploi publics et les organisations syndicales (DGB Rheinland-Pfalz et la Chambre des salariés).

L'accord-cadre Sarre-Lorraine relatif à l'apprentissage transfrontalier a été signé dès 2014. Afin d'approfondir ce projet et de mettre en place un point de contact fixe pour les jeunes et les employeurs, la Agentur für Arbeit Saarland a recruté en janvier 2017 deux agents de placement chargés de la formation professionnelle transfrontalière. Les deux postes sont financés par la Bundesagentur für Arbeit (Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland) et par la Région Grand Est. Les jeunes et les établissements scolaires peuvent y obtenir des informations et des conseils ciblés sur les possibilités de formations professionnelles transfrontalières.

Le cas échéant, les deux agents accompagnent concrètement à trouver une place d'apprentissage transfrontalier. De plus, ils soutiennent les entreprises dans la recherche d'apprentis et dans la mise en œuvre de la formation. Depuis le début de l'année, ils ont déjà rencontré plus de 1035 jeunes pour informer sur l'apprentissage transfrontalier entre la Sarre et le Lorraine. Des outils de communication ont également été élaborés pour la promotion : (https://www3.arbeitsagentur.de/web/content/DE/dienststellen/rdrps/saarland/Agentur/Buergerin_nenundBuerger/ArbeiteninderGrenzregion/Detail/index.htm?dfContentId=EGOV-CONTENT522658).

En Wallonie, Le Forem est actif dans le partenariat Eures Grande Région qui vise le soutien de la mobilité transfrontalière des marchés de l'emploi (salariés et employeurs). Via ce partenariat, le Forem participe et met en place différentes actions dont des « formations » transfrontalières tels les coachings. Suite au travail sur la mise en réseau des centres de formation, lors duquel des acteurs de la Grande-Région ont été réunis afin de mettre en place des actions concrètes dans l'axe de l'accord-cadre sur la formation professionnelle en Grande-Région, différents projets sont nés comme, notamment, un travail bilatéral avec l'ADEM qui viserait à pouvoir échanger des demandeurs d'emploi dans des formations respectives. Les freins ayant été déterminés, le travail interne a maintenant pour objectif de les lever.

Dans le but de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière, la mise à disposition d'informations pertinentes sur les projets existants dans le domaine des formations professionnelles transfrontalières initiales et continues est indispensable. Le portail sur la formation professionnelle sur le site de la Grande Région (<http://www.granderegion.net/Citoyens/Se-former/La-formation-professionnelle-transfrontaliere>) permet de faire des recherches et de s'informer sur l'offre existante. Les citoyens désirant faire une partie ou toute leur formation initiale ou continue dans un autre pays de la Grande Région obtiendront pour la première fois toutes les informations confondues sur l'offre existante de formations transfrontalières initiales et continues, les services de conseil et de placement, les programmes de subvention et autres informations par ex. sur l'Europass.

En 2017, un état des lieux des salons transfrontaliers de l'emploi et de la formation en Grande Région a été intégré au portail en ligne. Entre mars et novembre 2017, 14 salons de l'emploi et de la formation à caractère transfrontalier ont été comptés. La majorité des salons s'est tenue dans les composantes territoriales allemandes et au Luxembourg. En règle générale, les salons sont organisés par les administrations de l'emploi publiques avec le soutien d'EURES. D'autres salons ont été organisés au niveau communal.

La présidence wallonne du Sommet de la Grande Région 2015-2016, avait déjà mis l'accent sur la numérisation. Depuis, les effets de la numérisation sur le monde du travail et notamment sur la formation professionnelle sont davantage pris en compte par la Grande Région. Dans ce contexte, la présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région a organisé une conférence thématique de haut rang le 15 novembre 2017.

Le rapport élaboré par l'Observatoire interrégional de l'emploi pour le CESGR sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018 sera également dédié à la « Formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail ». Du point de vue de la

Grande Région, il importe d'analyser la signification générale de cette „méga-tendance“ ainsi que d'examiner les approches et les liens transfrontaliers concrets et les implications futures pour la mise en œuvre de l'accord-cadre.

En annexe au rapport, un tableau regroupe par catégories les mesures susmentionnées ainsi que de nombreuses autres mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région. Ces catégories comprennent par ex. les offres de formation transfrontalière initiale ou continue/les projets de mobilité, le conseil/le placement, les actions d'orientation professionnelle, les initiatives politiques bilatérales/les accords de coopération, les réseaux ou les actes législatifs. Le tableau recense également les mesures initiées en amont de l'élaboration de l'accord-cadre. Ainsi, il s'agit de fournir un aperçu complet recensant les initiatives lancées et les mesures en matière de formation professionnelle transfrontalière. Le tableau a été conçu de façon à pouvoir être actualisé chaque année.

Recommandations pour la mise en œuvre ultérieure

En vue de la future opérationnalisation des pistes d'action de l'accord-cadre, il est recommandé de se baser sur le besoin existant, et vu les différents niveaux de compétence et la complexité des systèmes de formation professionnelles, de tenir compte de leur faisabilité pratique, de renforcer les projets, les initiatives et les réseaux existants fructueux et le cas échéant de les élargir, ainsi que de faire appel à des programmes européens comme Interreg V A, EURES, Erasmus+ et le FSE.

De plus il est recommandé d'améliorer et d'optimiser la coordination des actions de communication et de relations publiques grand-régionales concernant les offres et programmes de subvention de la formation professionnelle transfrontalière. La mise à jour permanente des informations sur les projets, guichets, programmes d'échanges et subventions existants sur le portail de la formation professionnelle de la Grande Région constitue dans ce contexte une mesure importante. De plus, dans un souci d'efficacité, il faut assurer une visibilité des guichets et projets lors des salons transfrontaliers de l'emploi et de la formation afin de présenter les différentes offres aux cibles concernées. Même si ces guichets et projets sont souvent régionaux ou bilatéraux, il importe dans ce contexte de faire valoir la marque Grande Région et de favoriser sa visibilité.

Formation

	Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités en 2017	Contact Liens ou références
1	Protocole d'accord sur la formation professionnelle transfrontalière	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Territoire lorrain (Grand Est) / Luxembourg	2017	2019	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Luxembourg, Conseil Régional Grand Est, DRAAF	Le protocole d'accord prévoit une expérimentation de deux années pour l'apprentissage transfrontalier. Il permet à des jeunes luxembourgeois et des jeunes lorrains du CAP au BTS d'effectuer la partie théorique dans un pays et la partie pratique de l'apprentissage dans une entreprise du pays voisin.	Signature du protocole d'accord en octobre 2017.	
2	INTERREG V A GR - SESAM'GR	Orientation professionnelle	Grande Région	2016	2019	RLP, Ministère de l'Education et de la Culture de Sarre, Lycée germano-luxembourgeois de Schengen, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse du Luxembourg, Landkreis Trèves-Saarburg, Institut national pour la pédagogie et les médias, Landkreis Merzig-Wadern, Centre de formation initiale et continue de St. Vith, Université technique de Kaiserslautern, Rectorat de l'académie Nancy-Metz, Réseau Canopé DT ACAL, Eurodistrict SaarMoselle, Province de Liège	Des clefs pour l'avenir des jeunes dans la GR : langues, interculturalité, information et orientation professionnelle via l'éducation	Mise en œuvre du projet Interreg V A en cours	
3	Training without borders	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Grand-Duché de Luxembourg	2016	2018	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Préparation à la formation professionnelle dans le secteur de l'aide à la personne ou dans le secteur de la construction. Une partie de la formation se fait en France et en Belgique. Les candidats sont accompagnés par les enseignants de leur pays.	Erasmus+	martine.kleinberg@men.lu
4	Accord entre la CG de Belgique et la Rhénanie-Palatinat concernant la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle et continue en Grande Région	Initiative politique / accord de coopération	Rhénanie-Palatinat CG de Belgique	2016		CG Belgique, Arbeitsamt der DG Belgien, IAWM, ZAWM St. Vith, Rhénanie-Palatinat, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland der Bundesagentur für Arbeit, IHK Trier, HwK Trier, DGB Rheinland-Pfalz	Coopération des services publics de l'emploi, amélioration de la coopération pratique pour surmonter les obstacles à la mobilité des frontaliers, lancement d'un cursus bilingue pour menuisiers et création commune d'une série de formations continues "bois et design", examen de la possible mise en œuvre d'un programme d'échange pour des stages transfrontaliers pendant la formation, coopération avec les autorités de gestion du FSE		Ralf Escher MSAGD Rhénanie-Palatinat ralf.escher@msagd.rlp.de
5	Accord-cadre concernant la formation d'apprentis transfrontalière entre la Chambre des Métiers Luxembourg et la Handwerkskammer Trier	Initiative politique / accord de coopération	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2016		Handwerkskammer Trier, Chambre des Métiers Luxembourg	L'accord-cadre règle la mise en œuvre pratique de la formation professionnelle d'apprentis compte tenu des normes législatives en vigueur. Il s'applique aux apprentis dans l'artisanat dans des entreprises luxembourgeoises pour lesquels il n'existe pas de règlements ou de lycées professionnels et qui passent par conséquent leur examen final devant un comité compétent de la Handwerkskammer Trier.		
6	Réflexion sur des projets de mise en réseau transfrontalière des centres de formations.	Réseau	Grande Région	2016	2016	Le Forem IFAPME Adem Bundesagentur für Arbeit AFPA House of training CSL HWK	Suite à l'accord-cadre sur la formation professionnelle en Grande Région, Le Forem a organisé des réunions multipartenariales afin de faire de l'interconnaissance et de discuter d'actions concrètes de mise en réseau de centres de formation de la Grande Région (Possibilité de déposer un projet Interreg) .	Plusieurs réunions organisées permettant l'interconnaissance, les échanges d'informations et de méthodes. Pas de consensus/résultats par rapport au projet initial à cause d'un blocage budgétaire. Autres pistes explorées. A noter que, en parallèle, des projets de formations communes sont nés entre le Forem (Formation), l'AFPA ou d'autres partenaires: - Projet COCHE2 refusé par Interreg; - Projet Euroco Bois à redéposer auprès Interreg. - ...	Le Forem, Evelyne Simar, Chargée de RI Rue de Diekirch 38, (B) 6700 Arlon evelyne.simar@forem.be

Formation

7	Service de permanence de l'Arbeitsagentur de Trèves et Orientation professionnelle Luxembourg	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2015	en cours	Service de conseil de la Arbeitsagentur de Trèves, ADEM	Transparence concernant les possibilités de formations professionnelles en région frontalière 1 x par mois, le conseiller d'orientation du Luxembourg et celui de l'Allemagne assurent une permanence au sein de l'institution du pays voisin. Informier sur les offres de formations et les conditions d'accès dans les deux pays.	Le conseiller d'orientation du Luxembourg effectue plus de 100 entretiens d'orientation par an à la Agentur für Arbeit de Trèves. En parallèle, les conseillers allemands proposent des rendez-vous à l'ADEM. Participation des conseillers luxembourgeois aux salons de l'emploi dans la région frontalière de Trèves et Losheim et des conseillers allemands aux salons luxembourgeois en juin et septembre.	Info.op@adem.public.lu
8	RTL Léierplazendag	Orientation professionnelle	Grand-Duché de Luxembourg	2015		ADEM, MENJE, chambres professionnelles et salariale, Arbeitsagentur de Trèves	Promotion de la formation professionnelle et placements en apprentissage via des émissions de RTL Radio Lëtzebuerg pendant toute une journée ; sur antenne les demandeurs d'apprentissage se présentent et les employeurs/formateurs donnent des précisions concernant leurs offres de poste d'apprentissage ; la Arbeitsagentur de Trèves communique les offres d'apprentissage vacantes de sa région	02/06/2016 : Promotion de la formation et présélection de candidats le 22/09/2016 : Bourse "last minute"	Info.op@adem.public.lu
9	Apprentissage et Chef d'entreprise transfrontalier		Wallonie	2015		IFAPME	Mobilité et reconnaissance transfrontalière des diplômes	A mettre en place et à expérimenter au travers d'actions pilotes sur financement spécifique	
10	Déclaration d'intention Luxembourg France sur une expérimentation de coopération transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle par apprentissage	Initiative politique / accord de coopération	Grand-Duché de Luxembourg	2015			Mise en place d'une expérimentation en apprentissage transfrontalier pour les jeunes résidents français et luxembourgeois âgés de 18 à 25 ans et souhaitant suivre leur formation théorique dans un CFA lorrain et leur formation pratique dans une entreprise luxembourgeoise. Comité technique institué par le texte signé le 28 mai 2015 : - partenaires français (région Grand Est) : Conseil régional / Préfecture-Directe-Rectorat / chambres consulaires - partenaires luxembourgeois : ministères concernés / chambres consulaires	comité technique institué / liste des métiers établie	
11	Accord-cadre Sarre-Lorraine pour la coopération en formation professionnelle initiale et continue	Initiative politique / accord de coopération	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014		Ministre-Présidente de Sarre / Président du Conseil Régional de Lorraine	4 objectifs stratégiques : 1/ apprentissage transfrontalier 2/ stages professionnels de courte durée dans le pays voisin 3/ formation dans le domaine social et de la santé 4/ formation professionnelle continue transfrontalière des demandeurs d'emploi		http://www.lorraine.eu/files/liv_e/sites/www/files/contributed/documents/PSPV/ACCORD%20ADRE%20strat%3ca9gique%20SarreLorraine%20.pdf
12	Accord cadre Sarre - Lorraine relatif à l'apprentissage transfrontalier	Initiative politique / accord de coopération	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014	en cours	Ministères, Conseil Régional, Rectorat Nancy-Metz, chambres allemandes et françaises, Regionaldirektion RPS de la Bundesagentur für Arbeit, Agentur für Arbeit Saarland	Élaboration et mise en œuvre de l'accord-cadre et création du matériel d'information, conseil et placement de jeunes	Conseil et placement de jeunes dans le cadre de la formation transfrontalière. En 2017, la Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland der Bundesagentur für Arbeit, la Agentur für Arbeit Saarland et la Région Grand Est ont recruté deux agents de placement afin d'accompagner et d'informer les jeunes et les entreprises sur la formation professionnelle transfrontalière	https://www3.arbeitsagentur.de/web/content/DE/dienststellen/rdrps/saarland/Agentur/BuergerinnenundBuerger/ArbeiteninderGrenzregion/Detail/index.htm?fContentId=EGOV-CONTENTS22658
13	Assurer au niveau transnational la relève et le maintien de la main d'œuvre qualifiée en Grande Région	Orientation professionnelle	Rhénanie-Palatinat, Grande Région	2014	2015	Handwerkskammer Trier	Dans le cadre du recrutement de jeunes et jeunes adultes de la Grande Région pour des formations dans l'artisanat dans la région de Trèves, environ 450 demandeurs d'emploi ont été informés sur le projet et la possibilité d'orienter leurs recherches d'emploi aussi au-delà de la frontière. 30 personnes ont bénéficié d'un coaching. La majorité d'entre eux viennent de Belgique. Ils ont été recrutés sur des salons. A travers des entretiens individuels et l'élaboration d'un dossier de candidature selon les standards allemands, un premier pas vers la mobilité transfrontalière a été franchi.	aide du FSE 2014	Handwerkskammer Trier, Elfriede WAGNER (+49 651 207-276), ewagner@hwk-trier.de http://www.hwk-trier.de/html/seiten/text;laende.ruebergreifende-nachwuchs-und-fachkraeftesicherung-in-der-grossregion;1369.de.html
14	Accord de coopération stratégique entre l'AFPA et Le Forem	Initiative politique / accord de coopération	Wallonie, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014		AFPA Forem	Accord-cadre de collaboration en matière de formation	Mise en œuvre en cours	Le Forem, Stéphanie Barbet, Directrice Territoriale Rue de Diekirch 38, (B) 6700 Arlon Stephanie.barbet@forem.be

Formation

15	EcoSop Berufserkundung	Orientation professionnelle		2014		Schengen-Lyceum, Min.éduc.Lux., Chambres des métiers Lux., Le Rebours (Fr), ZAWM St.Vith	Stages professionnels Préparation à la vie active	Modèle pour rapports de stage, Stages professionnels Erasmus+	Sekretariat@schengenlyzeum.e u
16	Accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie- Palatinat, Alsace- Champagne- Ardenne- Lorraine	2013	en cours	Ministères (en Rhénanie-Palatinat MWVLW et BM), chambres, Académie, Regionaldirektion Baden-Württemberg und Rheinland-Pfalz-Saarland, Agenturen der Bundesagentur für Arbeit et Pôle emploi	Elaboration et mise en œuvre de l'accord cadre, élaboration de matériel d'information, élargissement du projet dans le cadre de l'intervention d'agents de placement, d'experts EURES-T et du projet INTERREG VA "Réussir sans frontière"	Mise en oeuvre du projet Interreg V A "Réussir sans frontière" (durée du projet : jusqu'au 31/12/2018)	https://reussirsansfrontiere.eu/ https://www.eures-t-oberrhein.eu/ausbildung/
17	Centre d'aide à la mobilité transfrontalière dans la formation professionnelle et technologique (CAMT)	Conseil / placement	Sarre, Territoire lorrain (Grand- Est), Rhénanie- Palatinat	2013	2016 : réorien- tation	Partenaires opérationnels : Verbundausbildung Untere Saar (VAUS), GIP : Formation Tout au Long de la Vie, Ministerium für Bildung und Kultur Sarre, Eurodistrict SaarMoselle, Partenaires méthodologiques : IHK Sarre, HWK Sarre, Regionaldirektion RPS der BA, ME Saar, DAREIC, DAET, DFS, OFAJ, HWK Pfalz, IHK Pfalz, Région Grand Est, MWVLW RLP, Partenaires financiers : MWAEV Sarre	Soutien de jeunes de Sarre, Lorraine et du Palatinat occidental lors de leur formation ou stage chez le voisin, promotion des compétences et de la mobilité individuelle	Entre le début du projet en 2013 et mi-2016, environ 200 formations et stages ont été effectués (principalement en France). Pendant la première année du projet Interreg, 48 séances d'information ont été organisées dans les établissements scolaires en Lorraine, 771 jeunes y ont participé. 77 séances d'information ont été organisées en Sarre et dans le Palatinat occidental, 1 304 jeunes y ont participé. En un an, 57 jeunes Lorrains et 9 jeunes Allemands ont profité de l'offre et ont effectué un stage ou une partie de leur formation dans un autre pays. De plus, deux visites transfrontalières d'entreprises ont été organisées. 73 jeunes Français ont participé aux stages interculturels à l'Université populaire transfrontalière de Forbach.	Alexandra SCHWARZ Tél. +49 6831 7646 341 mobil +49 176 8194 0579 alexandra.schwarz@vausnet.de www.saarland.de/70401.htm www.vausnet.de
18	Accord de coopération dans le domaine de la formation d'experts administratifs	Initiative politique / accord de coopération	Sarre, Territoire lorrain (Grand- Est)	2011		Ministères, FH für Verwaltung Sarrebuck, IRA Metz, Consulat général de France à Sarrebuck	Coopération dans le cadre de la formation initiale et continue dans le cadre de projets, comme des séminaires ou journées d'étude	pas de mise en œuvre (à cause de la réforme territoriale en France)	
19	Règlement grand-ducal pour l'apprentissage transfrontalier	Acte législatif	Grand-Duché de Luxembourg	2010		Luxembourg (ministère de l'éducation, ADEM) IFAPME, Service régional de Libramont...	Cadre législatif qui définit la relation d'apprentissage d'une personne engagée sous contrat d'apprentissage luxembourgeois et fréquentant parallèlement la formation scolaire à l'étranger	Chaque année entre 40 et 50 contrats d'apprentissage transfrontaliers sont conclus au Luxembourg	
20	Accord-cadre de coopération sur des questions relatives au marché de la formation et à l'orientation professionnelle	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Rhénanie- Palatinat, Lorraine	2009	en cours	Regionaldirektion Rheinland-Pfalz- Saarland, Rectorat Nancy-Metz	Transparence concernant les possibilités de formations professionnelles en région frontalière	Participation des conseillers FR et DE aux salons de l'emploi, permanence commune, séances d'informations, conseil individuel	
21	Formation professionnelle transfrontalière au métier de relieur entre la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Sarre	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Rhénanie- Palatinat, Luxembourg	2009	en cours	Services d'éducation et de formation, chambres, ministères	L'accord entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au Luxembourg, le Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Jugend und Kultur de la Rhénanie-Palatinat et le Ministerium für Bildung und Kultur de la Sarre prévoit la scolarisation des apprentis qui suivent une formation professionnelle de relieur de livre en Rhénanie-Palatinat ou en Sarre au "Lycée Arts et Métiers". La formation pratique a lieu dans les entreprises rhéno-palatinates ou sarroises et suit le registre professionnel pour le métier de relieurs de livre. Les examens finaux théoriques et pratiques des apprentis de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre se déroulent dans les chambres du commerce et de l'industrie ou les chambres des métiers compétentes à Trèves ou à Sarrebuck. Après avoir réussi le "projet intégré final", les apprentis ont la possibilité d'obtenir le diplôme luxembourgeois.	mise en œuvre en cours	
22	Dispositions légales applicables à une formation transfrontalière	Acte législatif	CG de Belgique	2009		CG de Belgique			

Formation

23	Dispositions légales applicables à une formation transfrontalière	Acte législatif	Grand-Duché de Luxembourg	2008		Luxembourg			
24	Formation professionnelle transfrontalière des éducateurs entre le Luxembourg et la Sarre	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre	2004	en cours	Fachschulen für Sozialwesen Trier und Prüm, Fachschule für Sozialpädagogik Saarland, Institut Universitaire de Formation des Maîtres Luxembourg	La coopération entre le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre dans le cadre de la formation d'éducateurs a fait ses preuves. Les Fachschulen für Sozialwesen à Trèves et Prüm et la Fachschule für Sozialpädagogik de la Sarre forment des Luxembourgeois au métier d'éducateur. Les diplômés des éducateurs qui ont suivi leur formation au Luxembourg sont reconnus en Rhénanie-Palatinat. Ces éducateurs peuvent ainsi travailler dans différents domaines, par ex. dans les crèches et garderies, le secteur de l'aide à la jeunesse ou l'aide aux personnes à mobilité réduite ainsi que dans les écoles à temps plein.		
25	Mobilitätsberatung soutenu par le projet fédéral "Berufsbildung ohne Grenzen"	Conseil / placement	Rhénanie-Palatinat, Sarre,	2009		Handwerkskammer Koblenz, Handwerkskammer der Pfalz, Industrie- und Handelskammer des Saarlandes	<p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien personnel et individuel des entreprises, des apprentis et des jeunes travailleurs qualifiés lors de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des séjours à l'étranger - mise à disposition d'informations sur les possibilités et programmes de subvention - soutien lors de la recherche d'entreprises partenaires <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le nombre d'apprentis et de jeunes travailleurs qualifiés qui partent à l'étranger - préparer les apprentis et les jeunes travailleurs qualifiés à l'économie mondialisée - augmenter l'attractivité de la formation professionnelle <p>La durée d'un séjour à l'étranger est en général d'au moins trois semaines. Pour le financement du séjour, les participants obtiennent en fonction de leur pays des subventions du programme européen Erasmus+ et un montant forfaitaire supplémentaire pour une préparation linguistique et culturelle en amont.</p>	<p>Depuis avril 2017, la IHK Saarland participe au projet fédéral "Berufsbildung ohne Grenzen". Activités : créer ou élargir des réseaux régionaux ou nationaux avec différents partenaires ; promouvoir le projet dans le cadre de salons ou de séances d'information</p>	<p>Handwerkskammer der Pfalz: https://www.hwk-pfalz.de/ansprechpartner/franc-esca-venturella-51,0,dadetail.html?id=662 Handwerkskammer Koblenz: https://hwk-koblenz.de/ausbildung/in-der-ausbildung/ins-ausland/ Charlotte SCHNEIDERS Mobilitätsberaterin IHK Saarland Franz-Josef-Röder-Straße 9 D-66119 Saarbrücken Tél. +49 681 9520-757 charlotte.schneiders@saarland.i hk.de www.saarland.ihk.de www.berufsbildung-ohne-grenzen.de</p>
26	Formation accélérée à la gestion Echanges				jusqu'en 2012 en cours	IFAPME Luxembourg avec CCI 54 Meurthe-et-Moselle (Pays haut), AFPA 57 Moselle (Metz) et CMA 55 Meuse (Bar-le-Duc) CMA 54 Meurthe-et-Moselle (Nancy) et CM GDL	<p>Actions de formation et échanges avec des opérateurs de la région SaarLorLux</p> <p>Contacts réguliers</p>	Financement des actions réalisées par le Conseil Régional (Lorraine)	

Formation continue

Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités en 2017	Contact Liens ou références
1 Programme d'échange bilingue en formation continue "Praxes@admin"	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2015		Coopération entre l'OFAJ et la Sarre : Ministerium für Inneres und Sport, Ministerium für Finanzen und Europa	Le programme est composé de 4 modules et s'adresse aux jeunes collaborateurs des administrations en France ou en Allemagne. La formation continue permet de connaître le système administratif allemand ou français et d'acquérir des compétences linguistiques et culturelles.		Ministerium für Finanzen und Europa, Abteilung Europa
2 Formation infirmière transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014 (poursuite dans le cadre d'un projet Interreg depuis 2017)	2020	Il s'agit de la poursuite d'un partenariat des SHG-Kliniken Völklingen et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Sarreguemines (IFSI)	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de l'interculturalité et du bilinguisme dans la formation infirmière ; • faciliter la mobilité et l'ouverture à l'Europe, et notamment aux pays voisins des futur/es diplômé/es ; • permettre d'acquérir du savoir-faire à travers des expériences novatrices dans le domaine de la formation en accord avec la législation en vigueur ; • continuer à optimiser la communication avec les patients français, qui sont pris en charge par les SHG Kliniken Völklingen dans le cadre de l'accord transfrontalier en embauchant le personnel infirmier français à l'issue de sa formation au IFSI de Sarreguemines 	Poursuite dans le cadre d'un projet Interreg VA – PTFSI - Partenariat transfrontalier inter-hospitalier dans le domaine de la formation en soins infirmiers	Landesamt für Soziales, Sarre
3 Pôle de formation transfrontalier	Développement de concepts de formation initiale et continue	Lorraine (Grand Est), Sarre	2011		HTW Saarland, CNAM Lorraine			
4 Formation continue transfrontalière dans le secteur des soins hospitaliers entre le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg			Krankenhaus St. Theresè à Luxembourg, Bildungsinstitut der Barmherzigen Brüder Trier	Le personnel infirmier du Luxembourg participe à des formations continues proposées par l'institut de formation Barmherzige Brüder, par ex. dans le domaine du secteur des soins infirmiers pour des unités fonctionnelles et opérationnelles. Les certificats sont reconnus au Luxembourg.	mise en œuvre en cours	
5 Formation continue transfrontalière pour le personnel soignant en psychiatrie entre la Lorraine et la Sarre	Offre de formation transfrontalière initiale ou continue / projet de mobilité	Lorraine (Grand Est), Sarre			CHS Sarreguemines, SHG Kliniken Sonnenberg Sarrebruck		mise en œuvre en cours	
6 Formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des bâtiments					Centre IFAPME Luxembourg avec le GDL		mise en œuvre en cours	
7 ESF-Förderansatz QualiScheck (chèque de formation continue)	Subvention	Rhénanie-Palatinat	2017	2020	Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz (autorité de gestion du FSE)	Grâce au QualiScheck, les employés résidant en Rhénanie-Palatinat peuvent bénéficier d'un remboursement à hauteur de 60 % pour une formation continue professionnelle, plafonné à 600 €. Les frontaliers peuvent également en bénéficier pour des formations continues professionnelles ou des cours de langues en France, au Luxembourg ou en Belgique.	Promotion du QualiScheck au salon interrégional de l'emploi à Sarrebruck et au European Job Days à Trèves.	www.qualischeck.rlp.de

Pol. active du marché du travail

	Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités en 2017	Contact Liens ou références
1	Welcome Center Rheinland-Pfalz	Conseil / placement	Rhénanie-Palatinat	2015	en cours	IHK Trier, Ludwigshafen, Koblenz et Mainz	Guichet unique d'information et d'orientation destiné aux travailleurs qualifiés et apprentis internationaux, ainsi qu'aux entreprises. Les Welcome Center sont situés aux IHK. Ils donnent des conseils et des informations sur les conditions de vie et de travail en Rhénanie-Palatinat, par ex. sur : la reconnaissance de diplôme, la recherche de travail et la procédure de candidature, la formation initiale et continue, le logement, les banques, les assurances, etc.	Conseil auprès de personnes individuelles, d'entreprises et d'acteurs du marché du travail	www.welcomecenter.rlp.de
2	Welcome Center Saarland	Conseil / placement	Sarre	2015	en cours	saar.is, IHK Saarland, IQ Landesnetzwerk Saarland, MSGFF, MWAEV	Guichet unique d'information et de conseil destiné aux travailleurs qualifiés et aux entreprises. Eléments principaux : conseil concernant la reconnaissance et la qualification, mise à niveau dans le cadre de la loi sur la reconnaissance, conseil concernant l'évaluation des compétences, procédure d'évaluation des compétences, soutien à l'intégration sociale et professionnelle.	Conseil auprès de personnes individuelles, d'entreprises et d'acteurs du marché du travail	Christoph.Klos@saar-is.de Tél +49 681 9520-457 http://www.saar-is.de/welcome-center/ http://willkommen.saarland/welcome-center-saarland
3	Accord de coopération EURES-T-Grande Région	Conseil / placement	Grande Région	2015	en cours	Pôle Emploi (secrétariat), service de l'emploi de la Grande Région, les ministères (du Travail) et les autorités de la Grande Région, les associations patronales et les syndicats en Grande Région	transparence du marché de l'emploi transfrontalier, gestion de l'offre et de la demande, informer sur les conditions de vie et de travail des deux côtés de la frontière	Information, participations aux congrès, organisation et participation aux salons de l'emploi	http://www.eures-granderegion.eu/de/
4	Projet pilote de stages transfrontaliers au niveau Bénélux	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Wallonie	2015	en cours	Le Forem, Bénélux	Mise en place d'un projet pilote en matière de stage en entreprise pour les demandeurs d'emploi belge (hors formation) aux Pays-bas et au Luxembourg. Réciprocité proposée. Ce projet devrait permettre d'identifier les freins et problématiques ainsi que de réaliser un projet de convention de stage commune aux membres Bénélux.	Mise en place de la partie opérationnelle en septembre 2016. Projet toujours en cours de réalisation par LE Forem Luxembourg. Une partie des conclusions devrait pouvoir être tirée lors du comité stratégique de décembre. Convention de stage en phase d'étude/réalisation par le Bénélux.	Séverine Francken (Bénélux) Evelyne Simar (Le Forem)
5	Rencontre européenne consacrée à l'orientation professionnelle (Europa-Camp)	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre	2013	en cours	Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland de la BA, soutien par les services de l'emploi de la Grande Région et par le service de conseil professionnel français	Organisation d'un atelier une fois par an s'adressant aux jeunes de la Grande Région sur l'orientation professionnelle transfrontalière pour promouvoir les échanges entre les jeunes en Grande Région au sujet des thématiques liées au monde de travail	Échange de jeunes de la Grande Région dans le cadre de la formation et de l'orientation professionnelle transfrontalière Europa-Camp 2016 13/10-15/10/2017	https://www.eao-otzenhausen.de/veranstaltung/detail/eur-opa-camp-2017/

Mesures complémentaires

	Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités en 2017	Contact
1	Portail d'information sur la formation professionnelle transfrontalière	Information / communication	Grande Région	2015		Secrétariat du Sommet de la Grande Région, GT Marché du travail	Portail ou section spéciale intégrée au site Internet du Sommet de la Grande Région destiné aux citoyens souhaitant s'informer sur l'offre de formations professionnelles transfrontalières existantes dans la Grande Région	mise à jour régulière du portail sur la formation professionnelle entre autres publication d'un état des lieux recensant les salons de l'emploi et de la formation professionnelle en Grande Région.	Florence JACQUEY Secrétariat du Sommet florence.jacquey@großregion.net +352 247 80 160
2	Rapport sur la situation économique et sociale dans la Grande Région pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)	Etude / Rapport	Grande Région	2015	2016	<ul style="list-style-type: none"> groupe de suivi du CESGR réseau des instituts d'experts de l'observatoire interrégional du marché de l'emploi 		<p>Axes thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> 2013/2014 : "Besoin de main d'œuvre qualifiée dans la Grande Région" 2015/2016 : "L'industrie dans la Grande Région" 2017/2018 : "La formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail" 	<ul style="list-style-type: none"> Bettina ALTESLEBEN présidente du GT "Marché du travail-apprentissage tout au long de la vie-langues" du CESGR bettina.altesleben@dgb.de +49 681 4000118 Marie FEUNTEUN, INFO-Institut, marie.feunteun@infoinstitut.de
3	Task Force Frontaliers 2.0 de la Grande Région	Initiative politique / accord de coopération	Grande Région	2015	2020	Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr des Saarlandes (MWAEV), Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lothringen, CG de Belgique, la Wallonie et les partenaires opérationnelles de chaque composante territoriale	La Task Force Frontaliers s'occupe de l'élaboration et de la proposition de solutions juridiques et administratives face aux questions et problèmes que rencontrent les frontaliers de la Grande Région ainsi que les entreprises qui emploient des frontaliers dans la Grande Région. Objectif : Améliorer la mobilité professionnelle dans la Grande Région. Meilleure mise en réseau des acteurs du marché du travail dans les régions partenaires et ainsi amélioration de la prise de conscience des citoyens ; amélioration de la fonction de conseil et renforcement de la sécurité juridique pour les frontaliers.	Poursuite dans le cadre d'un projet Interreg V A : Thématiques principales : évaluation de l'impact de la proposition de la Commission européenne de modifier le règlement (CE) 883/2004 ; mise en œuvre de la directive 96/71/CE en Grande Région ; mise en place d'un premier état des lieux sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en Grande Région. Plusieurs avis juridiques et notes d'information au sujet d'autres obstacles de mobilité pour les frontaliers.	Kerstin GEGINAT MWAEV Saarland Direction Task Force Frontaliers k.geginat@wirtschaft.saarland.de Tél. +49(0)681-501-3505 http://www.tf-grenzgaenger.eu/
4	Convention de coopération instaurant une collaboration dans le domaine du marché du travail de la Grande Région	Initiative politique / accord de coopération	Grande Région	2010	2016	<ul style="list-style-type: none"> CESGR GR (chef de file) EURES-T-Grande Région Observatoire interrégional du marché de l'emploi offices statistiques de la GR Task Force Frontaliers Pôle Emploi Lorraine Arbeitsamt der DG ADEM FOREM Bundesagentur für Arbeit, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland 	<p>1^{er} Stratégie commune permettant une coopération à trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> chaque structure travaille sur ses propres missions, assurer un lien renforcé entre les structures, observer le marché du travail. <p>2^e Rapprocher les projets et méthodes de travail des différentes structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ateliers (annuels) initier des projets <p>5^e Atelier « Le marché du travail et la formation professionnelle dans la Grande Région – quels mesures et projets nous font avancer? » Le 10/11/2015 à Remich (L)</p> <p>6^e Atelier: "L'Europe à la croisée des chemins – Quelles en seront les implications pour le marché du travail transfrontalier en Grande Région ?" le 20/10/16 à Kirkel (D)</p> <p>7. Atelier "Le détachement des travailleurs et les conséquences sociales de l'"économie des services" de la Commission européenne – Que cela signifie-t-il pour le marchés du travail transfrontalier en Grande Région ?" le 29/11/2017 à Remich (L)</p>	Bettina ALTESLEBEN présidente du GT "Marché du travail-apprentissage tout au long de la vie-langues" du CESGR bettina.altesleben@dgb.de +49 681 4000118

Projets terminés

Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités en 2017	Contact
1 INTERREG IV A GR – FRED			2013	2014 terminé	Technifutur	Intégration de l'écoconception dans la vision et le développement des PME et PMI des secteurs de la mécanique et de la machine spéciale, et ce sur le territoire du bassin Wallonie-Lorraine-Luxembourg		
2 EduNet Coopération transfrontalière Création de réseaux	Réseau	Grande Région	2012	2015 terminé	Schengen-Lyceum, Min.éduc.Lux., Chambres des Métiers Lux., Min. Sarre, Päd. Landesinst. RLP & Sarre, ZAWM St.Vith	Création de réseaux, Préparation à la vie active	Le projet est terminé. Modèle pour rapports de stage, Stages professionnels Diplôme INTERREG IV A	Sekretariat@schengenlyzeum.e u
3 INTERREG IV A GR – Cheval de trait			2009	2013 terminé	Forem	Valorisation de la filière du cheval de trait comme moteur de l'économie locale de proximité	Le projet est terminé.	
4 INTERREG IV A GR – Abilitic 2 Perform			2008	2012 terminé	CIFFUL (ULg), Forem, IFAPME, Centre Henri Tudor, Université Metz	Transfert et intégration d'un service interrégional de prospective des compétences au sein des organismes de formation	Mise au point d'une méthode Utilisation de la méthode sur plusieurs métiers Utilisation de la méthode par les différents partenaires. https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-projet-interreg	Centre Henri Tudor 29, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg www.list.lu www.abilitic2perform.eu
5 Initiative carrière du secteur économique (KIWI)	Développement de concepts de formation initiale et continue	Grande Région	2013	2015 terminé	CEB Akademie, AFPA, Chambre des salariés Luxembourg, HwK Trier, ZAWM St. Vith, Regionaldirektion Rhénanie-Palatinat-Sarre, Forem	Développement de concepts de formations continues binationales à caractère exemplaire notamment dans le domaine technique et des soins	Axes : Lorraine – CG de Belgique (électricien) RLP-CG de Belgique (menuisier) Luxembourg-Sarre (aide-soignant aux personnes âgées) Sarre-Lorraine (mécanicien dans l'industrie, vendeur) Recensement des diplômes reconnus par le pays cible, analyse des contenus nécessaires en vue d'une reconnaissance dans le pays cible, recensement des financements possibles projet INTERREG IV A	Theo DUBOIS, theo.dubois@ceb-akademie.de Jenny GIMMLER, jenny.gimmler@ceb-akademie.de www.ceb-akademie.de/gesamtangebot/projekte/Kiwi
6 Académie interrégionale de formation en soins palliatifs	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Grand-Duché de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre	2009	2013 terminé	OMEGA 90 asbl, Caritasverband Westeifel e.V., LAG Hospiz Saarland	Le projet avait pour objectif d'améliorer la coopération transfrontalière dans le cadre de la formation initiale et continue en soins palliatifs. Omega 90 était le premier bénéficiaire et a pris en charge la coordination et le secrétariat.	Subvention INTERREG pour 2009-2013. Différentes mesures de formation continue et de qualifications ont été offertes aux professionnels et bénévoles en soins palliatifs entre 2010 et 2011. Les activités de l'IWAP se sont quasiment complètement arrêtées depuis la fin de la période de subvention. Faute de moyen financier, l'IWAP ne dispose plus de personnels, mais entretient le réseau et la présence sur web à l'aide d'Omega90. L'échange porte notamment sur des informations concernant des offres de formation continue.	http://www.omega90.lu/?com=11431010
7 INTERREG IV A GR – Formation continue universitaire			2009	2012 terminé	HEC-ULg	Encourager la formation continue universitaire transfrontalière, notamment dans le domaine des soins de santé et de la logistique		
8 Mise en réseau des autorités de gestion des programmes FSE de la Grande Région	Réseau	Grande Région	2013	2015 terminé	Autorités de gestion des programmes FSE de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, du Luxembourg, de la Lorraine et de la CG de Belgique	échange d'informations, identification de groupes cibles, définition des grandes lignes de la procédure ; objectif : mise en œuvre des projets FSE dans la Grande Région destinés aux jeunes défavorisés (NEET)	aucune activité en 2017	Ralf ESCHER MSAGD Rheinland-Pfalz Ralf.Escher@msgagd.rlp.de +49 6131 16-5019
9 Écoles transfrontalières de la 2 ^e chance	Orientation professionnelle	Territoire lorrain (Grand Est), Wallonie, Sarre	2009	et 2013 terminé	CCI Meurthe-et-Moselle -Le Forem CCI Meurthe-et-Moselle - TÜV Nord Bildung Saar	Redynamiser des jeunes éloignés de l'emploi dans une vision de bassin de vie transfrontalier	Une centaine de personne remise dans une filière de formation qualifiante ou à l'emploi Montage nouveau projet INTERREG subvention INTERREG	Fabien LO-PINTO, Coordinateur réseau E2C Lorraine lopinto@nancy.cci.fr

Angebot an Job- und Ausbildungsmessen in der Großregion / Offre des salons d'emploi et de formation professionnelle dans la Grande Région

Veranstaltung / Événement	Veranstalter / Organisateur	Datum / Date
European JobDay, Pirmasens, Deutschland	EURES / Agentur für Arbeit Kaiserslautern - Pirmasens	15.03.2017
Moovijob Tour, Luxemburg, Luxemburg	Moovijob	17.03.2017
European Job Days Creutzwald, France	Pôle Emploi	21.03.2017
European Job Days Trier, Deutschland	EURES / Agentur für Arbeit Trier	04.05.2017
European Online Job Days Trier, Deutschland	EURES / Agentur für Arbeit Trier	05.05.2017
Interregionale Jobmesse Saarbrücken, Deutschland	EURES und Agentur für Arbeit Saarland	11.05.2017
„Job- a Léierplazendag“ Shopping Center City Concorde Bertrange, Luxembourg	RTL mit Unterstützung der ADEM + Berufsausbildung (MENJE) + Berufskammern	18.05.2017
Future Trier 2017 Trier, Deutschland	Agentur für Arbeit Trier	09.06.2017/ 10.06.2017
Berufsinformationsbörse Pirmasens, Deutschland	Stadtwerke Pirmasens Holding GmbH (mit Unterstützung von EURES / Agentur für Arbeit Kaiserlautern – Pirmasens)	15.09.2017
Grenzüberschreitende Job- und	Gemeinden Bouzonville und Rehlingen Siersburg	28.09.2017

Ausbildungsmesse, Bouzonville, Frankreich	(mit Unterstützung von EURES / Agentur für Arbeit Saarland und Pôle emploi)	
Ausbildungsmesse „Deine Zukunft jetzt“ Eisenbahnhalle Losheim am See, Deutschland	Landkreis Merzig- Wadern	21.09. – 22.09. 2017
„Job- a Léierplazendag“ Shopping Center Belval Plaza, Esch/Alzette, Luxembourg	RTL mit Unterstützung der ADEM + Berufsausbildung (MENJE) + Berufskammern	28.09.2017
Destination d'Emploi Arlon, Belgique	Le Forem / EURES	08.11.2017
JobDating Mondorf-les-Bains, Luxembourg	ADEM	09.11.2017

Quatrième rapport sur la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région 2018

L'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région signé le 5 novembre 2014 à Trèves a établi un premier cadre pour la promotion de la mobilité transfrontalière professionnelle. Dans le but de documenter les avancées et de formuler des recommandations sur la future coopération, les partenaires sont tenus d'adresser un rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'accord-cadre une fois par an au Sommet de la Grande Région. Pour faciliter son actualisation, le rapport sera composé de deux parties : une introduction et un tableau synthétisant les mesures et leur état d'avancement.

Mesures des partenaires

La mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région s'est poursuivie en 2018. De nombreuses mesures et initiatives convenues ou lancées ces dernières années sont aujourd'hui opérationnelles et contribuent avec succès à la promotion de la formation professionnelle transfrontalière. De nombreux projets opérationnels sont encore (co)financés par des fonds européens, par exemple dans le cadre du réseau EURES Grande Région, du programme Interreg V A Grande Région ainsi que par le Fonds social européen et Erasmus+. Parallèlement, de nouvelles coopérations continuent à faire l'objet d'accords politiques et seront mises en œuvre. On observe toutefois d'après les expériences déjà enregistrées, que, pour diverses raisons (groupes cibles, orientation, financement), tous les projets qui ont été lancés n'atteignent pas les résultats escomptés ou ne sont pas répétés ou poursuivis malgré le succès du projet.

Les exemples d'initiatives et de projets cités ci-après correspondent aux recommandations de l'accord-cadre à propos de la formation, de la formation continue, de la politique active du marché du travail pour la jeunesse et des mesures complémentaires.

La Rhénanie-Palatinat et le Grand-Duché de Luxembourg ont poursuivi le dialogue entamé en 2016 et conclu un accord sur la formation professionnelle transfrontalière en mars 2018. L'objectif de l'accord est de promouvoir davantage la mobilité professionnelle entre la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg en facilitant l'accès ou la participation à la formation professionnelle dans l'autre pays. L'accord confirme et développe les collaborations existantes et initie de nouvelles formes de collaboration. L'accent est mis sur la formation transfrontalière dans l'industrie et le commerce, l'artisanat, l'agriculture, les professions sociales et les professions de santé, ainsi que sur la coopération entre les services de l'emploi et les activités du Fonds social européen. Outre les autorités gouvernementales compétentes, les partenaires de cet accord sont les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers, les chambres d'agriculture, les services publics de l'emploi et les organisations de travailleurs.

La Wallonie, la Flandre et la France (Région Haut de France et Région Grand Est) ont relancé en 2018 la dynamique de 2013 visant à lever les freins en matière de formation professionnelle et de mobilité des

demandeurs d'emploi/travailleurs. Cette dynamique vise à développer des coopérations, qui se concrétiseront dans un partenariat accru entre la Wallonie et la région Grand Est. En parallèle, la Wallonie souhaite développer un dialogue avec le Grand-Duché de Luxembourg sur les mêmes problématiques. Au-delà de ces discussions, de nombreux projets concrets existent sur le terrain afin de mettre en avant les freins et de proposer des solutions pour les lever (projet pilote de stages, formations bilatérales, développement d'un statut d'apprenant transfrontalier, ...).

Dans le but de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière, l'Agentur für Arbeit Saarland dispose depuis 2017 de deux agents de placement chargés de la formation professionnelle transfrontalière. Ils informent et conseillent les jeunes et les établissements scolaires sur les possibilités de formations professionnelles transfrontalières. Le cas échéant, les deux agents aident concrètement à trouver une formation transfrontalière. De plus, ils soutiennent les entreprises dans la recherche d'apprentis et dans la mise en œuvre de la formation. Dans le cadre de leur activité, une classe pilote de BTS Électrotechnique a pour la première fois pu être mise en place pour l'année scolaire 2018/2019. Elle est financée par la Région Grand Est, les cours sont dispensés au lycée Henri Nominé. En septembre 2018, cinq étudiants ont commencé leur dernière année d'étude ; il est prévu d'augmenter le nombre d'apprentis pendant les années à venir.

Le rapport 2017/2018 sur la situation économique et sociale de la Grande Région, réalisé par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), a comme thème phare « La formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail ». Le rapport conclut que les différences évidentes entre les systèmes de formation continue constituent jusqu'à présent un frein à l'offre de formations continues communes dans la Grande Région, en particulier dans le secteur porteur de la numérisation. Le rapport présente toutefois un large éventail d'exemples intéressants de bonnes pratiques dans les différents versants. Chaque versant fixe ses propres priorités, tant en termes de thèmes que de groupes cibles pour les offres de formation continue liées à la numérisation.

La Task Force Frontaliers 2.0 a présenté une analyse comparative de la mise en œuvre de la Directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans les différents versants dans son état des lieux sur les possibilités de reconnaissance professionnelle dans la Grande Région. Le problème de la « reconnaissance professionnelle » comme obstacle à la mobilité professionnelle transfrontalière dans la Grande Région n'est de toute évidence pas aussi important qu'on le pensait. Néanmoins, lors d'un atelier conjoint des groupes de travail « Marché du travail » du Sommet et du CESGR le 30 octobre 2018, des recommandations et conclusions importantes pour l'application de l'accord-cadre ont pu être tirées sur la base de l'état des lieux (voir ci-dessous).

En annexe au rapport, un tableau regroupe par catégories les mesures susmentionnées ainsi que de nombreuses autres mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région. Ces catégories comprennent par ex. les offres de formation transfrontalière initiale ou continue/les projets de mobilité, les agences de conseil/de placement, les actions d'orientation professionnelle, les initiatives politiques bilatérales/les accords de coopération, les réseaux ou les actes législatifs. Le tableau recense également les mesures précédant l'accord-cadre. Le tableau peut ainsi fournir un aperçu complet des initiatives lancées et des mesures en

matière de formation professionnelle transfrontalière. Le tableau a été conçu de façon à pouvoir être actualisé tous les ans.

Recommandations pour la mise en œuvre ultérieure

Renforcer et élargir les projets, réseaux et initiatives existants

En vue de la future opérationnalisation des pistes d'action de l'accord-cadre, il est de nouveau recommandé de se baser sur le besoin existant, et vu les différents niveaux de compétence et la complexité des systèmes de formation professionnelle, de tenir compte de leur faisabilité pratique, de renforcer les projets, les initiatives et les réseaux existants fructueux et le cas échéant de les élargir, ainsi que de faire appel à des programmes européens comme Interreg V A, EURES, Erasmus+ et le FSE.

Financement de l'UE 2021-2027

Grâce à l'augmentation significative de son budget dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, le programme Erasmus+ devrait offrir des possibilités supplémentaires pour la promotion de la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région, qui devraient à l'avenir être utilisées en conséquence par les partenaires de la Grande Région. La promotion de la formation professionnelle transfrontalière au sens de l'accord-cadre devrait constituer un axe thématique dans le cadre du nouveau programme Interreg pour la Grande Région.

Formaliser les partenariats transfrontaliers

Afin d'encourager la mobilité des citoyens, il serait utile de poursuivre la formalisation des partenariats transfrontaliers (conventions, protocoles d'accord) définissant clairement les processus à mettre en œuvre, aussi bien entre opérateurs et à destination des usagers, et visant à en faire la promotion, dans une optique de simplification administrative.

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue devrait être davantage prise en compte dans la mise en œuvre de l'accord-cadre. Il est recommandé de procéder régulièrement à des échanges sur les projets en cours dans les régions respectives afin d'apprendre les uns des autres et d'établir des approches efficaces dans d'autres régions.

Reconnaissance des qualifications professionnelles

Il est recommandé de faire mieux et davantage connaître les chances et les possibilités de reconnaissance des qualifications professionnelles, par exemple sur le site web de la Grande Région, par des conseils actifs, par exemple dans le cadre d'EURES Grande Région ou par la présentation au grand public des meilleures pratiques en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles dans la Grande Région.

La décision de réglementer une profession relève exclusivement des États membres de l'UE et s'explique en partie par le contexte historique. Il en résulte un nombre très variable de professions réglementées

selon les régions de la Grande Région. Cette pratique est contradictoire et mérite d'être discutée dans le contexte d'une volonté politique en faveur d'une plus grande intégration du marché du travail transfrontalier dans la Grande Région et du besoin de main-d'œuvre qualifiée.

Le coût de la reconnaissance est en soi relativement faible dans toutes les régions. Cependant, les traductions nécessaires, les mesures de compensation ou encore les cours de langue peuvent s'avérer coûteux. Il existe certaines possibilités de financement, mais elles ne sont pas universelles ni généralisées. Bien que les critères administratifs doivent être remplis, il convient d'éviter la surcharge administrative et de limiter autant que possible les obstacles et les charges financières pour les demandeurs.

Le développement de formations transfrontalières initiales et continues en codiplômation pourra permettre d'échapper à la question de la « reconnaissance professionnelle ». Le développement de la codiplômation dans la formation professionnelle initiale et continue affiche un retard considérable par rapport à l'enseignement scolaire et universitaire. La codiplômation en menuiserie (Chambre des métiers de Trèves - IAWM St. Vith) et en reliure (Rhénanie-Palatinat - Luxembourg) constituent des exemples positifs.

Une distinction doit être faite entre l'exercice de la profession et la reconnaissance des qualifications professionnelles. L'exercice de la profession nécessite certaines procédures d'admission supplémentaires, par exemple des certificats d'assurance. Encore une fois, ces procédures doivent être aussi simples que possible pour éviter de créer des obstacles inutiles pour le demandeur.

Renforcement de la coordination des activités de communication

De plus il est recommandé d'améliorer et d'optimiser la coordination des actions de communication et de relations publiques grand-régionales concernant les offres et programmes de subvention de la formation professionnelle transfrontalière. La mise à jour permanente des informations sur les projets, guichets, programmes d'échanges et subventions existants sur le portail de la formation professionnelle de la Grande Région constitue dans ce contexte une mesure importante. De plus, dans un souci d'efficacité, il faut assurer une visibilité des guichets et projets lors des salons transfrontaliers de l'emploi et de la formation afin de présenter les différentes offres aux cibles concernées.

	Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités	Contact Liens ou références
1	Accord sur la formation professionnelle transfrontalière	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2018	en cours	Großherzogtum Luxemburg, Land Rheinland-Pfalz, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce, Chambre des métiers, Chambre des salariés, IHK Trier, HWK Trier, Landwirtschaftskammer Rheinland-Pfalz, Regionaldirektion RLP-Saarland, DGB Rheinland-Pfalz	L'objectif de l'accord est de promouvoir davantage la mobilité professionnelle entre la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg en facilitant l'accès ou la participation à une formation professionnelle dans l'autre pays. L'accord confirme et développe à la fois les collaborations existantes et initie de nouvelles formes de collaboration. L'accent est mis sur la formation transfrontalière dans l'industrie et le commerce, l'artisanat, l'agriculture, les professions sociales et les professions de santé, ainsi que sur la coopération entre les services de l'emploi et les activités du Fonds social européen.	Signature de l'accord en mars 2018 et début de la mise en œuvre	Ralf ESCHER MSAGD Rheinland-Pfalz ralf.escher@msagd.rlp.de
2	Protocole d'accord sur la formation professionnelle transfrontalière	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Territoire lorrain (Grand Est) / Luxembourg	2017	2019	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Luxembourg, Conseil Régional Grand Est, DRAAF	Le protocole d'accord prévoit une expérimentation de deux années pour l'apprentissage transfrontalier. Il permet à des jeunes luxembourgeois et des jeunes lorrains du CAP au BTS d'effectuer la partie théorique dans un pays et la partie pratique de l'apprentissage dans une entreprise du pays voisin.	Signature du protocole d'accord en octobre 2017.	
3	INTERREG V A GR - SESAM'GR	Orientation professionnelle	Grande Région	2016	2019	RLP, Ministère de l'Education et de la Culture de Sarre, Lycée germano-luxembourgeois de Schengen, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse du Luxembourg, Landkreis Trèves-Saarburg, Institut national pour la pédagogie et les médias, Landkreis Merzig-Wadern, Centre de formation initiale et continue de St. Vith, Université technique de Kaiserslautern, Rectorat de l'académie Nancy-Metz, Réseau Canopé DT ACAL, Eurodistrict SaarMoselle, Province de Liège	Des clefs pour l'avenir des jeunes dans la GR : langues, interculturalité, information et orientation professionnelle via l'éducation	Mise en œuvre du projet Interreg V A en cours	
4	Training without borders	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Grand-Duché de Luxembourg	2016	2018	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Préparation à la formation professionnelle dans le secteur de l'aide à la personne ou dans le secteur de la construction. Une partie de la formation se fait en France et en Belgique. Les candidats sont accompagnés par les enseignants de leur pays.	Erasmus+	martine.kleinberg@men.lu
5	Accord entre la CG de Belgique et la Rhénanie-Palatinat concernant la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle et continue en Grande Région	Initiative politique / accord de coopération	Rhénanie-Palatinat CG de Belgique	2016		CG Belgique, Arbeitsamt der DG Belgien, IAWM, ZAWM St. Vith, Rhénanie-Palatinat, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland der Bundesagentur für Arbeit, IHK Trier, HWK Trier, DGB Rheinland-Pfalz	Coopération des services publics de l'emploi, amélioration de la coopération pratique pour surmonter les obstacles à la mobilité des frontaliers, lancement d'un cursus bilingue pour menuisiers et création commune d'une série de formations continues "bois et design", examen de la possible mise en œuvre d'un programme d'échange pour des stages transfrontaliers pendant la formation, coopération avec les autorités de gestion du FSE		Ralf Escher MSAGD Rhénanie-Palatinat ralf.escher@msagd.rlp.de
6	Accord-cadre concernant la formation d'apprentis transfrontalière entre la Chambre des Métiers Luxembourg et la Handwerkskammer Trier	Initiative politique / accord de coopération	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2016		Handwerkskammer Trier, Chambre des Métiers Luxembourg	L'accord-cadre règle la mise en œuvre pratique de la formation professionnelle d'apprentis compte tenu des normes législatives en vigueur. Il s'applique aux apprentis dans l'artisanat dans des entreprises luxembourgeoises pour lesquels il n'existe pas de règlements ou de lycées professionnels et qui passent par conséquent leur examen final devant un comité compétent de la Handwerkskammer Trier.		

7	Service de permanence de l'Arbeitsagentur de Trèves et Orientation professionnelle Luxembourg	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2015	en cours	Service de conseil de la Arbeitsagentur de Trèves, ADEM	Transparence concernant les possibilités de formations professionnelles en région frontalière 1 x par mois, le conseiller d'orientation du Luxembourg et celui de l'Allemagne assurent une permanence au sein de l'institution du pays voisin. Informer sur les offres de formations et les conditions d'accès dans les deux pays.	Le conseiller d'orientation du Luxembourg effectue plus de 100 entretiens d'orientation par an à la Agentur für Arbeit de Trèves. En parallèle, les conseillers allemands proposent des rendez-vous à l'ADEM. Participation des conseillers luxembourgeois aux salons de l'emploi dans la région frontalière de Trèves et Losheim et des conseillers allemands aux salons luxembourgeois en juin et septembre.	Info.op@adem.public.lu
8	RTL Léierplazendag	Orientation professionnelle	Grand-Duché de Luxembourg	2015		ADEM, MENJE, chambres professionnelles et salariale, Arbeitsagentur de Trèves	Promotion de la formation professionnelle et placements en apprentissage via des émissions de RTL Radio Lëtzebuerg pendant toute une journée ; sur antenne les demandeurs d'apprentissage se présentent et les employeurs/formateurs donnent des précisions concernant leurs offres de poste d'apprentissage ; la Arbeitsagentur de Trèves communique les offres d'apprentissage vacantes de sa région	édition printemps: promotion de la formation professionnelle; édition automne : Bourse "last minute"	Info.op@adem.public.lu
9	Apprentissage et Chef d'entreprise transfrontalier		Wallonie	2015		IFAPME	Mobilité et reconnaissance transfrontalière des diplômes	A mettre en place et à expérimenter au travers d'actions pilotes sur financement spécifique. S'inspirer du protocole d'accord de coopération transfrontalière dans le domaine de l'apprentissage entre le Gd-Duché et la région Grand Est pour définir les conditions de mobilité & de certification entre les territoires français/grand-ducaux/wallons ?	
10	Déclaration d'intention Luxembourg France sur une expérimentation de coopération transfrontalière dans le domaine de la formation professionnelle par apprentissage	Initiative politique / accord de coopération	Grand-Duché de Luxembourg	2015			Mise en place d'une expérimentation en apprentissage transfrontalier pour les jeunes résidents français et luxembourgeois âgés de 18 à 25 ans et souhaitant suivre leur formation théorique dans un CFA lorrain et leur formation pratique dans une entreprise luxembourgeoise. Comité technique institué par le texte signé le 28 mai 2015 : - partenaires français (région Grand Est) : Conseil régional / Préfecture-Directe-Rectorat / chambres consulaires - partenaires luxembourgeois : ministères concernés / chambres consulaires	comité technique institué / liste des métiers établie	
11	Filière franco-allemande des métiers de la maintenance automobile	Offre supplémentaire dans le cadre de la formation professionnelle	Académie Nancy-Metz Ministerium für Bildung und Kultur Saarland	2015	en cours	Lycée Professionnel Régional André Citroën Marly Berufsbildungszentrum St. Ingbert	Promouvoir la mobilité des jeunes en formation professionnelle dans le secteur automobile, accroître l'attractivité de la formation, élargir la vision des stagiaires et des entreprises de formation sur les deux marchés du travail, par exemple au moyen des mesures suivantes - Augmentation des heures d'enseignement (spécialisé) dans la langue du partenaire - Échanges culturels et rencontres d'une journée (facultatifs) - Echanges spécialisés / stages en entreprise pour les jeunes - Echanges possibles pour les enseignants - Certificat de compétences, p. ex. + Certificats de l'école + Certification de ProTandem + Europass Mobilité, généralement par l'intermédiaire de l'école + Possibilité d'obtenir d'autres certificats d'études + Certificat des Chambres (unique en Allemagne)	réalisation en cours	Ministerium für Bildung und Kultur Referat D1 J. Steinhausen Tel. +49-6 81-5 01-74 75 J.Steinhausen@bildung.saarland.de
12	Accord-cadre Sarre-Lorraine pour la coopération en formation professionnelle initiale et continue	Initiative politique / accord de coopération	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014		Ministre-Présidente de Sarre / Président du Conseil Régional de Lorraine	4 objectifs stratégiques : 1/ apprentissage transfrontalier 2/ stages professionnels de courte durée dans le pays voisin 3/ formation dans le domaine social et de la santé 4/ formation professionnelle continue transfrontalière des demandeurs d'emploi		http://www.lorraine.eu/files/live/sites/www/files/contributed/documents/PSPV/ACCORD%20CADRE%20strat%3a9rique%20SarreLorraine%20.pdf

13	Accord cadre Sarre - Lorraine relatif à l'apprentissage transfrontalier	Initiative politique / accord de coopération	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014	en cours	Ministères, Conseil Régional, Rectorat Nancy-Metz, chambres allemandes et françaises, Regionaldirektion RPS de la Bundesagentur für Arbeit, Agentur für Arbeit Saarland	Élaboration et mise en œuvre de l'accord-cadre et création du matériel d'information, conseil et placement de jeunes	Conseil et placement de jeunes dans le cadre de la formation transfrontalière. En 2017, la Regionaldirektion Rheinland-Pfalz Saarland der Bundesagentur für Arbeit, la Agentur für Arbeit Saarland et la Région Grand Est ont recruté deux agents de placement afin d'accompagner et d'informer les jeunes et les entreprises sur la formation professionnelle transfrontalière	https://www3.arbeitsagentur.de/web/content/DE/dienststellen/rdrps/saarland/Agentur/BuergerinnenundBuerger/ArbeiteninderGrenzregion/Detail/index.htm?fContentId=EGOV-CONTENT522658
14	Accord de coopération stratégique entre l'AFPA et Le Forem	Initiative politique / accord de coopération	Wallonie, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014		AFPA Forem	Accord-cadre de collaboration en matière de formation	Mise en œuvre en cours	Le Forem, Stéphanie Barbet, Directrice Territoriale Rue de Diekirch 38, (B) 6700 Arlon Stephanie.barbet@forem.be
15	EcoSop Berufserkundung	Orientation professionnelle		2014		Schengen-Lyceum, Min.éduc.Lux., Chambres des métiers Lux., Le Rebours (Fr), ZAWM St.Vith	Stages professionnels Préparation à la vie active	Modèle pour rapports de stage, Stages professionnels Erasmus+	Sekretariat@schengennyzeum.eu
16	Accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie-Palatinat, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	2013	en cours	Ministères (en Rhénanie-Palatinat MWVLW et BM), chambres, Académie, Regionaldirektion Baden Württemberg und Rheinland-Pfalz-Saarland, Agenturen der Bundesagentur für Arbeit et Pôle emploi	Élaboration et mise en œuvre de l'accord cadre, élaboration de matériel d'information, élargissement du projet dans le cadre de l'intervention d'agents de placement, d'experts EURES-T et du projet INTERREG VA "Réussir sans frontière"	Mise en oeuvre du projet Interreg V A "Réussir sans frontière" (durée du projet : jusqu'au 31/12/2018)	https://reussirsansfrontiere.eu/ https://www.eures-t-oberrhein.eu/ausbildung/
17	Centre d'aide à la mobilité transfrontalière dans la	Conseil / placement	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2013	créé	Partenaires opérationnels : Verbundausbildung Untere Saar (VAUS), GIP : Formation Tout au Long de la Vie, Ministerium für Bildung und Kultur Sarre, Eurodistrict SaarMoselle, Partenaires méthodologiques : IWK	Soutien de jeunes de Sarre, Lorraine et du Palatinat occidental lors de leur formation ou stage chez le voisin,	Entre le début du projet en 2013 et mi-2016 : environ 200 formations et stages ont été effectués (principalement F-D). Depuis juillet 2016, le Centre d'aide à la mobilité transfrontalière (CAMT), un projet commun des partenaires Verbundausbildung Untere Saar (VAUS), réctorat de l'Académie Nancy-Metz, Ministerium für Bildung und Kultur des Saarlandes et Eurodistrict SaarMoselle, est mis en oeuvre dans le programme Interreg VA Grande Région. L'objectif : *susciter chez les jeunes une plus grande volonté de faire des expériences pratiques dans leur pays voisin *favoriser leur employabilité Pendant les deux premières années du projet Interreg ont été organisées: *144 séances d'information dans les établissements scolaires	Alexandra SCHWARZ Tél. +49 6831 7646 341 mobil +49 176 8194 0579 alexandra.schwarz@vausnet.de

17	formation professionnelle et technologique (CAMT)		Lorraine (Grand Est), Rhénanie-Palatinat	2013	en cours	Partenaires méthodologiques : IHK Sarre, HWK Sarre, Regionaldirektion RPS der BA, ME Saar, DAREIC, DAET, DFS, OFAJ, HWK Pfalz, IHK Pfalz, Région Grand Est, MWVLW RLP, Partenaires financiers : MWAEEV Sarre	promotion des compétences et de la mobilité individuelle	<p>en Lorraine avec 1784 jeunes</p> <p>*174 séances d'information en Sarre et dans le Palatinat occidental avec 3086 jeunes</p> <p>Les jeunes y sont sensibilisés aux opportunités du marché du travail transfrontalier et aux opportunités que présente l'expérience de stage dans le pays voisin. Depuis :</p> <p>*111 jeunes Lorrains et 37 jeunes Allemands ont effectué un stage ou une partie de leur formation dans un autre pays.</p> <p>*16 visites transfrontalières d'entreprises</p> <p>Les jeunes sont motivés et préparés aux stages par des ateliers interculturels et des actions de sensibilisation. Sur ce point, le CAMT travaille en collaboration avec le Goethe Institut Nancy.</p> <p>Au cours des deux premières années du projet, 228 jeunes ont participé à ces activités.</p>	<p>www.saarland.de/70401.htm</p> <p>www.vausnet.de</p>
18	Accord de coopération dans le domaine de la formation d'experts administratifs	Initiative politique / accord de coopération	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2011		Ministères, FH für Verwaltung Sarrebruck, IRA Metz, Consulat général de France à Sarrebruck	Coopération dans le cadre de la formation initiale et continue dans le cadre de projets, comme des séminaires ou journées d'étude	pas de mise en œuvre (à cause de la réforme territoriale en France)	
19	Règlement grand-ducal pour l'apprentissage transfrontalier	Acte législatif	Grand-Duché de Luxembourg	2010		Luxembourg (ministère de l'éducation, ADEM) IFAPME, Service régional de Libramont...	Cadre législatif qui définit la relation d'apprentissage d'une personne engagée sous contrat d'apprentissage luxembourgeois et fréquentant parallèlement la formation scolaire à l'étranger	Chaque année entre 40 et 50 contrats d'apprentissage transfrontaliers sont conclus au Luxembourg.	
20	Accord-cadre de coopération sur des questions relatives au marché de la formation et à l'orientation professionnelle	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine	2009	en cours	Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland, Rectorat Nancy-Metz	Transparence concernant les possibilités de formations professionnelles en région frontalière	Participation des conseillers FR et DE aux salons de l'emploi, permanence commune, séances d'informations, conseil individuel	
21	Formation professionnelle transfrontalière au métier de relieur entre la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Sarre	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2009	en cours	Services d'éducation et de formation, chambres, ministères	L'accord entre le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au Luxembourg, le Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Jugend und Kultur de la Rhénanie-Palatinat et le Ministerium für Bildung und Kultur de la Sarre prévoit la scolarisation des apprentis qui suivent une formation professionnelle de relieur de livre en Rhénanie-Palatinat ou en Sarre au "Lycée Arts et Métiers". La formation pratique a lieu dans les entreprises rhéno-palatinates ou sarroises et suit le registre professionnel pour le métier de relieurs de livre. Les examens finaux théoriques et pratiques des apprentis de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre se déroulent dans les chambres du commerce et de l'industrie ou les chambres des métiers compétentes à Trèves ou à Sarrebruck. Après avoir réussi le "projet intégré final", les apprentis ont la possibilité d'obtenir le diplôme luxembourgeois.	mise en œuvre en cours	
22	Dispositions légales applicables à une formation transfrontalière	Acte législatif	CG de Belgique	2009		CG de Belgique			

23	Mobilitätsberatung soutenu par le projet fédéral "Berufsbildung ohne Grenzen"	Conseil / placement	Rhénanie- Palatinat, Sarre,	2009		Handwerkskammer Koblenz, Handwerkskammer der Pfalz, Industrie- und Handelskammer des Saarlandes	Contenu : - soutien personnel et individuel des entreprises, des apprentis et des jeunes travailleurs qualifiés lors de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des séjours à l'étranger - mise à disposition d'informations sur les possibilités et programmes de subvention - soutien lors de la recherche d'entreprises partenaires Objectifs : - augmenter le nombre d'apprentis et de jeunes travailleurs qualifiés qui partent à l'étranger - préparer les apprentis et les jeunes travailleurs qualifiés à l'économie mondialisée - augmenter l'attractivité de la formation professionnelle La durée d'un séjour à l'étranger est en général d'au moins trois semaines. Pour le financement du séjour, les participants obtiennent en fonction de leur pays des subventions du programme européen Erasmus+ et un montant forfaitaire supplémentaire pour une préparation linguistique et culturelle en amont.	Depuis avril 2017, la IHK Saarland participe au projet fédéral "Berufsbildung ohne Grenzen". Activités : créer ou élargir des réseaux régionaux ou nationaux avec différents partenaires ; promouvoir le projet dans le cadre de salons ou de séances d'information	Handwerkskammer der Pfalz: https://www.hwk-pfalz.de/ansprechpartner/france-sca-venturella-51,0,dadetail.html?id=662 Handwerkskammer Koblenz: https://hwk-koblenz.de/ausbildung/in-der-ausbildung/ins-ausland/ Charlotte SCHNEIDERS Mobilitätsberaterin IHK Saarland Franz-Josef-Röder-Straße 9 D-66119 Saarbrücken Tél. +49 681 9520-757 charlotte.schneiders@saarland.ihk.de www.saarland.ihk.de www.berufsbildung-ohne-grenzen.de
24	Dispositions légales applicables à une formation transfrontalière	Acte législatif	Grand-Duché de Luxembourg	2008		Luxembourg			
25	Formation professionnelle transfrontalière des éducateurs entre le Luxembourg et la Sarre	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Luxembourg, Rhénanie- Palatinat, Sarre	2004	en cours	Fachschulen für Sozialwesen Trier und Prüm, Fachschule für Sozialpädagogik Saarland, Institut Universitaire de Formation des Maîtres Luxembourg	La coopération entre le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre dans le cadre de la formation d'éducateurs a fait ses preuves. Les Fachschulen für Sozialwesen à Trèves et Prüm et la Fachschule für Sozialpädagogik de la Sarre forment des Luxembourgeois au métier d'éducateur. Les diplômes des éducateurs qui ont suivi leur formation au Luxembourg sont reconnus en Rhénanie-Palatinat. Ces éducateurs peuvent ainsi travailler dans différents domaines, par ex. dans les crèches et garderies, le secteur de l'aide à la jeunesse ou l'aide aux personnes à mobilité réduite ainsi que dans les écoles à temps plein.		
26	Formation accélérée à la gestion Echanges				jusqu'e n 2012 en cours	IFAPME Luxembourg avec CCI 54 Meurthe-et-Moselle (Pays haut), AFPA 57 Moselle (Metz) et CMA 55 Meuse (Bar-le- Duc) CMA 54 Meurthe-et-Moselle (Nancy) et CM GDL	Actions de formation et échanges avec des opérateurs de la région SaarLorLux Contacts réguliers	Financement des actions réalisées par le Conseil Régional (Lorraine)	

Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités	Contact Liens ou références
1 Projet Interreg V A Grande Région "NHL-ChirEx"	Offre de formation continue transfrontalière	Lorraine (Grand Est), Wallonie, Sarre, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat)	2018	2021	Université de Lorraine, Université de Liège, Universität des Saarlandes, Centre national de radiothérapie du Grand Duché de Luxembourg - Centre François Baclesse, CHU de Liège, Institut de cancérologie de Lorraine, Université de la Grande Région, Johannes Gutenberg Universität Mainz	Elaboration de cours et de modules de formation communs aux trois facultés de médecine de la Grande Région qui doivent contribuer au développement de réseaux de formateurs et d'apprenants. Il mise sur une meilleure communication, sur une prise en charge conjointe et sur les échanges transfrontaliers. Enfin, les parcours de formation prépareront le terrain pour des échanges d'internes/résidents entre les acteurs de la santé de la zone couverte.	mise en œuvre en cours	
2 Garage 4.0 - Kfz-Betrieb 4.0	Projet Interreg Soutiens aux prestataires de formation et aux entreprises (notamment PME) de l'automobile par le développement de nouvelles concepts de formation.	Ostbelgien, Rhénanie-Palatinat, Wallonie	2018		EDUCAM Liège, Zentralverband Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, TH Köln, Arcus (NL), Autoform (Wallonie), Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstands Eupen	Le projet Interreg soutient les entreprises (PME) et la main-d'oeuvre qualifiée de l'automobile dans la transformation vers des systèmes de propulsion alternatifs, la technologie automobile innovatrice et de nouveaux modèles économiques et commerciaux par le développement d'un concept de formation "blended learning".	mise en œuvre en cours	http://www.garage40.eu/ https://www.zawm.be/projekte/garage-40-kfz-betrieb-40/
3 ESF-Förderansatz QualiScheck (chèque de formation continue)	Subvention	Rhénanie-Palatinat	2017	2020	Ministerium für Soziales, Arbeit, Gesundheit und Demografie Rheinland-Pfalz (autorité de gestion du FSE)	Grâce au QualiScheck, les employés résidant en Rhénanie-Palatinat peuvent bénéficier d'un remboursement à hauteur de 60 % pour une formation continue professionnelle, plafonné à 600 €. Les frontaliers peuvent également en bénéficier pour des formations continues professionnelles ou des cours de langues en France, au Luxembourg ou en Belgique.	Promotion du QualiScheck au salon interrégional de l'emploi à Sarrebruck et au European Job Days à Trèves.	www.qualischeck.rlp.de
4 Robotix Academy	Projet Interreg Cluster de recherche comprenant des offres de formation	Sarre, Lorraine (Grand Est), Wallonie, Rhénanie-Palatinat, Luxembourg	2016	2020	ZelMA (Sarre), Université de Lorraine, Université de Liège, Pôle MecaTech (Wallonie), Hochschule Trier, Université de Luxembourg	Le projet Interreg vise à établir un cluster de recherche pérenne dédié à la robotique industrielle au sein de la Grande Région. Une mission essentielle de l'Academy consiste à développer du savoir-faire et à le mettre à disposition de la pratique industrielle. Le projet soutient notamment les PME dans l'introduction de nouvelles technologies ; toutefois, les grandes entreprises profitent également des offres de formation, de qualification et de conseil extra-universitaires fournies par le projet.	mise en œuvre en cours	https://robotix.academy
5 Programme d'échange bilingue en formation continue "Praxes@admin"	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2015		Coopération entre l'OFAJ et la Sarre : Ministerium für Inneres und Sport, Ministerium für Finanzen und Europa	Le programme est composé de 4 modules et s'adresse aux jeunes collaborateurs des administrations en France ou en Allemagne. La formation continue permet de connaître le système administratif allemand ou français et d'acquérir des compétences linguistiques et culturelles.		Ministerium für Finanzen und Europa, Abteilung Europa
6 WebForce 3 / NumericALL	formation intensive de 3,5 mois pour devenir développeur/intégrateur web	Lorraine (Grand-Est), Luxembourg	2015		NumeriCALL (Piennes), ADEM, ESF	Le programme WebForce 3 est mis en œuvre sur 25 sites en France dans le cadre de l'initiative française "Grande Ecole du numérique". Depuis 2015, le concept qui a fait ses preuves est offert non seulement à Piennes (Lorraine), mais également à Esch-Belval dans le cadre du programme Fit4coding. Récompensé par l'European Digital Skills Award dans la catégorie "meilleures pratiques".	mise en œuvre en cours	http://www.wf3.fr/lecole/les-centres-de-formation-webforce3/les-centres-luxembourg-esch-sur-alzette
7 Formation infirmière transfrontalière entre la Sarre et la Lorraine	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Territoire lorrain (Grand-Est)	2014 (poursuite dans le cadre d'un projet Interreg depuis 2017)	2020	Il s'agit de la poursuite d'un partenariat des SHG-Kliniken Völklingen et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Sarreguemines (IFSI)	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de l'interculturalité et du bilinguisme dans la formation infirmière ; • faciliter la mobilité et l'ouverture à l'Europe, et notamment aux pays voisins des futur/es diplômé/es ; • permettre d'acquérir du savoir-faire à travers des expériences novatrices dans le domaine de la formation en accord avec la législation en vigueur ; • continuer à optimiser la communication avec les patients français, qui sont pris en charge par les SHG Kliniken Völklingen dans le cadre de l'accord transfrontalier en embauchant le personnel infirmier français à l'issue de sa formation au IFSI de Sarreguemines 	Poursuite dans le cadre d'un projet Interreg VA – PTFSI - Partenariat transfrontalier inter-hospitalier dans le domaine de la formation en soins infirmiers	Landesamt für Soziales, Sarre

8	Pôle de formation transfrontalier	Développement de concepts de formation initiale et continue	Lorraine (Grand Est), Sarre	2011	HTW Saarland, CNAM Lorraine			
9	Formation continue transfrontalière dans le secteur des soins hospitaliers entre le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Rhénanie-Palatinat, Luxembourg		Krankenhaus St. Therese à Luxembourg, Bildungsinstitut der Barmherzigen Brüder Trier	Le personnel infirmier du Luxembourg participe à des formations continues proposées par l'institut de formation Barmherzige Brüder, par ex. dans le domaine du secteur des soins infirmiers pour des unités fonctionnelles et opérationnelles. Les certificats sont reconnus au Luxembourg.	mise en œuvre en cours	
10	Formation continue transfrontalière pour le personnel soignant en psychiatrie entre la Lorraine et la Sarre	Offre de formation transfrontalière initiale ou continue / projet de mobilité	Lorraine (Grand Est), Sarre		CHS Sarreguemines, SHG Kliniken Sonnenberg Sarrebruck		mise en œuvre en cours	
11	Formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des bâtiments				Centre IFAPME Luxembourg avec le GDL		mise en œuvre en cours	

Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités	Contact Liens ou références
1 Projet Interreg Grande Région "Kreavert"	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre, Wallonie, Luxembourg, Lorraine (Grand Est), Rhénanie-Palatinat	2018	2020	Zentrum für Bildung und Beruf Saarg GmbH in Burbach, Perspektive, Cynorhodon, Centre d'initiatives et de gestion locale d'Esch/Alzette, Centre communal d'action sociale de Sarreguemines, Perspektive Andernach	Le projet a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et l'intégration des chômeurs de longue durée, migrants et réfugiés, ainsi que l'élaboration transfrontalière de stratégies d'inclusion et d'intégration effectuée par des professionnels techniques et socio-pédagogiques. Une attention est réservée à la communication spécialisée des acteurs de la politique du marché du travail. La base du projet réside dans la conception de la ville mangeable ou comestible, et dans la mise à disposition de jardins solidaires et publics comme laboratoires expérimentaux pour un vaste éventail d'actions diverses et d'activités d'inclusion des groupes cibles défavorisés.	Mise en œuvre en cours	
2 Welcome Center Rheinland-Pfalz	Conseil / placement	Rhénanie-Palatinat	2015	en cours	IHK Trier, Ludwigshafen, Koblenz et Mainz	Guichet unique d'information et d'orientation destiné aux travailleurs qualifiés et apprentis internationaux, ainsi qu'aux entreprises. Les Welcome Center sont situés aux IHK. Ils donnent des conseils et des informations sur les conditions de vie et de travail en Rhénanie-Palatinat, par ex. sur : la reconnaissance de diplôme, la recherche de travail et la procédure de candidature, la formation initiale et continue, le logement, les banques, les assurances, etc.	Conseil auprès de personnes individuelles, d'entreprises et d'acteurs du marché du travail	www.welcomecenter.rlp.de
3 Welcome Center Saarland	Conseil / placement	Sarre	2015	en cours	saar.is, IHK Saarland, IQ Landesnetzwerk Saarland, MSGFF, MWAEV	Guichet unique d'information et de conseil destiné aux travailleurs qualifiés et aux entreprises. Éléments principaux : conseil concernant la reconnaissance et la qualification, mise à niveau dans le cadre de la loi sur la reconnaissance, conseil concernant l'évaluation des compétences, procédure d'évaluation des compétences, soutien à l'intégration sociale et professionnelle.	Conseil auprès de personnes individuelles, d'entreprises et d'acteurs du marché du travail	Christoph.Klos@saar-is.de Tél +49 681 9520-457 http://www.saar-is.de/welcome-center/ http://willkommen.saarland/welcome-center-saarland
4 Accord de coopération EURES-T-Grande Région	Conseil / placement	Grande Région	2015	en cours	Pôle Emploi (secrétariat), service de l'emploi de la Grande Région, les ministères (du Travail) et les autorités de la Grande Région, les associations patronales et les syndicats en Grande Région	transparence du marché de l'emploi transfrontalier, gestion de l'offre et de la demande, informer sur les conditions de vie et de travail des deux côtés de la frontière	Information, participations aux congrès, organisation et participation aux salons de l'emploi	http://www.eures-granderegion.eu/de/
5 Projet pilote de stages transfrontaliers au niveau Bénélux	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Wallonie	2015	en cours	Le Forem, Bénélux	Mise en place d'un projet pilote en matière de stage en entreprise pour les demandeurs d'emploi belge (hors formation) aux Pays-bas et au Luxembourg. Réciprocité proposée. Ce projet devrait permettre d'identifier les freins et problématiques ainsi que de réaliser un projet de convention de stage commune aux membres Bénélux.	Mise en place de la partie opérationnelle en septembre 2016. Projet toujours en cours de réalisation par LE Forem Luxembourg. Convention de stage en phase d'étude/réalisation par le Bénélux. Fin du projet pilote en décembre 2018. Les conclusions seront rendues.	Séverine Francken (Bénélux) Evelyne Simar (Le Forem)
6 Rencontre européenne consacrée à l'orientation professionnelle (Europa-Camp)	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Sarre	2013	en cours	Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland de la BA, soutien par les services de l'emploi de la Grande Région et par le service de conseil professionnel français	Organisation d'un atelier une fois par an s'adressant aux jeunes de la Grande Région sur l'orientation professionnelle transfrontalière pour promouvoir les échanges entre les jeunes en Grande Région au sujet des thématiques liées au monde de travail	Échange de jeunes de la Grande Région dans le cadre de la formation et de l'orientation professionnelle transfrontalière Europa-Camp 2016 13/10-15/10/2017	https://www.eao-ottenhausen.de/veranstaltung/detail/europa-camp-2017/

Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités	Contact
1 Portail d'information sur la formation professionnelle transfrontalière	Information / communication	Grande Région	2015		Secrétariat du Sommet de la Grande Région, GT Marché du travail	Portail ou section spéciale intégrée au site Internet du Sommet de la Grande Région destiné aux citoyens souhaitant s'informer sur l'offre de formations professionnelles transfrontalières existantes dans la Grande Région	mise à jour régulière du portail sur la formation professionnelle entre autres publication d'un état des lieux recensant les salons de l'emploi et de la formation professionnelle en Grande Région.	Florence JACQUEY Secrétariat du Sommet florence.jacquy@granderegion.net +352 247 80 160
2 Rapport sur la situation économique et sociale dans la Grande Région pour le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR)	Etude / Rapport	Grande Région	2015	2018	• groupe de suivi du CESGR • réseau des instituts d'experts de l'observatoire interrégional du marché de l'emploi		Axes thématiques • 2013/2014 : "Besoin de main d'œuvre qualifiée dans la Grande Région" • 2015/2016 : "L'industrie dans la Grande Région" • 2017/2018 : "La formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail"	• Bettina ALTESLEBEN présidente du GT "Marché du travail-apprentissage tout au long de la vie-langues" du CESGR bettina.altesleben@dgb.de +49 681 4000118 • Jeanne RUFFING, INFO-Institut, jeanne.ruffing@infoinstitut.de
3 Task Force Frontaliers 2.0 de la Grande Région	Initiative politique / accord de coopération	Grande Région	2015	2020	Ministerium für Wirtschaft, Arbeit, Energie und Verkehr des Saarlandes (MWAEV), Rhénanie-Palatinat, Luxembourg, Lothringen, CG de Belgique, la Wallonie et les partenaires opérationnelles de chaque composante territoriale	La Task Force Frontaliers s'occupe de l'élaboration et de la proposition de solutions juridiques et administratives face aux questions et problèmes que rencontrent les frontaliers de la Grande Région ainsi que les entreprises qui emploient des frontaliers dans la Grande Région. Objectif : Améliorer la mobilité professionnelle dans la Grande Région. Meilleure mise en réseau des acteurs du marché du travail dans les régions partenaires et ainsi amélioration de la prise de conscience des citoyens ; amélioration de la fonction de conseil et renforcement de la sécurité juridique pour les frontaliers.	Poursuite dans le cadre d'un projet Interreg V A : Thématiques principales : évaluation de l'impact de la proposition de la Commission européenne de modifier le règlement (CE) 883/2004 ; mise en œuvre de la directive 96/71/CE en Grande Région ; mise en place d'un premier état des lieux sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en Grande Région. Plusieurs avis juridiques et notes d'information au sujet d'autres obstacles de mobilité pour les frontaliers.	Kerstin GEGINAT MWAEV Saarland Direction Task Force Frontaliers k.geginat@wirtschaft.saarland.de Tél. +49(0)681-501-3505 http://www.tf-grenzgaenger.eu/
4 Convention de coopération instaurant une collaboration dans le domaine du marché du travail de la Grande Région	Initiative politique / accord de coopération	Grande Région	2010	2018	• CESGR GR (chef de file) • EURES-T-Grande Région • Observatoire interrégional du marché de l'emploi • offices statistiques de la GR • Task Force Frontaliers • Pôle Emploi Lorraine • Arbeitsamt der DG • ADEM • FOREM • Bundesagentur für Arbeit, Regionaldirektion Rheinland-Pfalz-Saarland	1 ^{er} Stratégie commune permettant une coopération à trois niveaux : • chaque structure travaille sur ses propres missions, • assurer un lien renforcé entre les structures, • observer le marché du travail. 2 ^e Rapprocher les projets et méthodes de travail des différentes structures	• ateliers (annuels) • initier des projets 5 ^e Atelier « Le marché du travail et la formation professionnelle dans la Grande Région – quels mesures et projets nous font avancer? » Le 10/11/2015 à Remich (L) 6 ^e Atelier: "L'Europe à la croisée des chemins – Quelles en seront les implications pour le marché du travail transfrontalier en Grande Région ?" le 20/10/16 à Kirkel (D) 7 ^e Atelier "Le détachement des travailleurs et les conséquences sociales de l'"économie des services" de la Commission européenne – Que cela signifie-t-il pour le marchés du travail transfrontalier en Grande Région ?" le 29/11/2017 à Remich (L) 8 ^e Atelier „Les possibilités de la reconnaissance des qualifications professionnelles en Grande Région" le 30/10/2018 à Remich (L), en coopération avec le GT Marché du travail du Sommet	Bettina ALTESLEBEN présidente du GT "Marché du travail-apprentissage tout au long de la vie-langues" du CESGR bettina.altesleben@dgb.de +49 681 4000118

Intitulé de la mesure	Types	Versants	Début	Fin	Partenaires	Contenu et objectifs	Niveau de mise en œuvre Activités	Contact
1 Réflexion sur des projets de mise en réseau transfrontalière des centres de formations.	Réseau	Grande Région	2016	2016	Le Forem, IFAPME, Adem, Bundesagentur für Arbeit, AFPA, House of training, CSL, HWK	Suite à l'accord-cadre sur la formation professionnelle en Grande Région, Le Forem a organisé des réunions multipartenariales afin de faire de l'interconnaissance et de discuter d'actions concrètes de mise en réseau de centres de formation de la Grande Région (Possibilité de déposer un projet Interreg).	Plusieurs réunions organisées permettant l'interconnaissance, les échanges d'informations et de méthodes. Pas de consensus/résultats par rapport au projet initial à cause d'un blocage budgétaire. Autres pistes explorées. A noter que, en parallèle, des projets de formations communes sont nés entre le Forem (Formation), l'AFPA ou d'autres partenaires: - Projet COCHEZ refusé par Interreg; - Projet Eurocobois à redéposer auprès Interreg. - ...	
2 Assurer au niveau transnational la relève et le maintien de la main d'œuvre qualifiée en Grande Région	Orientation professionnelle	Rhénanie-Palatinat, Grande Région	2014	2015	Handwerkskammer Trier	Dans le cadre du recrutement de jeunes et jeunes adultes de la Grande Région pour des formations dans l'artisanat dans la région de Trèves, environ 450 demandeurs d'emploi ont été informés sur le projet et la possibilité d'orienter leurs recherches d'emploi aussi au-delà de la frontière. 30 personnes ont bénéficié d'un coaching. La majorité d'entre eux viennent de Belgique. Ils ont été recrutés sur des salons. A travers des entretiens individuels et l'élaboration d'un dossier de candidature selon les standards allemands, un premier pas vers la mobilité transfrontalière a été franchi.	aide du FSE 2014	Handwerkskammer Trier, Eilfriede WAGNER (+49 651 207-276), ewagner@hwk-trier.de http://www.hwk-trier.de/html/seiten/text/laenderuebergreifende-nachwuchs-und-fachkraefesicherung-in-der-grossregion;1369.de.html
3 Initiative carrière du secteur économique (KIWI)	Développement de concepts de formation initiale et continue	Grande Région	2013	2015	CEB Akademie, AFPA, Chambre des salariés Luxembourg, HwK Trier, ZAWM St. Vith, Regionaldirektion Rhénanie-Palatinat-Sarre, Forem	Développement de concepts de formations continues binationales à caractère exemplaire notamment dans le domaine technique et des soins	axes : Lorraine – CG de Belgique (électricien) RLP-CG de Belgique (menuisier) Luxembourg-Sarre (aide-soignant aux personnes âgées) Sarrelorraine (mécanicien dans l'industrie, vendeur) Recensement des diplômes reconnus par le pays cible, analyse des contenus nécessaires en vue d'une reconnaissance dans le pays cible, recensement des financements possibles projet INTERREG IV A	Theo DUBOIS, theo.dubois@ceb-akademie.de Jenny GIMMLER, jenny.gimmler@ceb-akademie.de www.ceb-akademie.de/gesamtangebot/projekt_eKIwi
4 Mise en réseau des autorités de gestion des programmes FSE de la Grande Région	Réseau	Grande Région	2013	2015	Autorités de gestion des programmes FSE de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, du Luxembourg, de la Lorraine et de la CG de Belgique	échange d'informations, identification de groupes cibles, définition des grandes lignes de la procédure ; objectif : mise en œuvre des projets FSE dans la Grande Région destinés aux jeunes défavorisés (NEET)	aucune activité en 2017	Ralf ESCHER MSAGD Rheinland-Pfalz Ralf.Escher@msagd.rlp.de +49 6131 16-5019
5 EduNet Coopération transfrontalière Création de réseaux	Réseau	Grande Région	2012	2015	Schengen-Lyceum, Min.éduc.Lux., Chambres des Métiers Lux., Min. Sarre, Päd. Landesinst. RLP & Sarre, ZAWM St.Vith	Création de réseaux, Préparation à la vie active	Le projet est terminé. Modèle pour rapports de stage, Stages professionnels Diplôme INTERREG IV A	Sekretariat@schengenlyzeum.eu
6 INTERREG IV A GR – FRED			2013	2014	Technifutur	Intégration de l'écoconception dans la vision et le développement des PME et PMI des secteurs de la mécanique et de la machine spéciale, et ce sur le territoire du bassin Wallonie-Lorraine-Luxembourg		
7 INTERREG IV A GR – Cheval de trait			2009	2013	Forem	Valorisation de la filière du cheval de trait comme moteur de l'économie locale de proximité	Le projet est terminé.	
8 Académie interrégionale de formation en soins palliatifs	Offre de formation initiale ou continue / projet de mobilité	Grand-Duché de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre	2009	2013	OMEGA 90 asbl, Caritasverband Westeifel e.V., LAG Hospiz Saarland	Le projet avait pour objectif d'améliorer la coopération transfrontalière dans le cadre de la formation initiale et continue en soins palliatifs. Omega 90 était le premier bénéficiaire et a pris en charge la coordination et le secrétariat.	Subvention INTERREG pour 2009-2013. Différentes mesures de formation continue et de qualifications ont été offertes aux professionnels et bénévoles en soins palliatifs entre 2010 et 2011. Les activités de l'IWAP se sont quasiment complètement arrêtées depuis la fin de la période de subvention. Faute de moyen financier, l'IWAP ne dispose plus de personnels, mais entretient le réseau et la présence sur web à l'aide d'Omega90. L'échange porte notamment sur des informations concernant des offres de formation continue	http://www.omega90.lu/?com=111431010
9 INTERREG IV A GR – Formation continue universitaire			2009	2012	HEC-ULg	Encourager la formation continue universitaire transfrontalière, notamment dans le domaine des soins de santé et de la logistique		
10 Écoles transfrontalières de la 2 ^e chance	Orientation professionnelle	Territoire lorrain (Grand Est), Wallonie, Sarre	2009	2013	CCI Meurthe-et-Moselle - Le Forem CCI Meurthe-et-Moselle - TÜV Nord Bildung Saar	Redynamiser des jeunes éloignés de l'emploi dans une vision de bassin de vie transfrontalier	Une certaine de personne remise dans une filière de formation qualifiante ou à l'emploi Montage nouveau projet INTERREG subvention INTERREG	Fabien LO-PINTO, Coordinateur réseau E2C Lorraine lopinto@nancy.cci.fr

11	INTERREG IV A GR – Abilitic 2 Perform			2008	2012	CIFFUL (ULg), Forem, IFAPME, Centre Henri Tudor, Université Metz	Transfert et intégration d'un service interrégional de prospective des compétences au sein des organismes de formation	Mise au point d'une méthode Utilisation de la méthode sur plusieurs métiers Utilisation de la méthode par les différents partenaires. https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-projet-INTERREG	Centre Henri Tudor 29, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg www.list.lu www.abilitic2perform.eu
----	---------------------------------------	--	--	------	------	--	--	--	--

Angebot an Job- und Ausbildungsmessen in der Großregion / Offre des salons de l'emploi et de la formation professionnelle dans la Grande Région

Veranstaltung / Événement	Veranstalter / Organisateur	Datum / Date
European Job Days Creutzwald, France	Pôle Emploi	20.03.2018
Moovijob Tour, Luxembourg, Luxembourg	Moovijob	23.03.2018
„Léierplazendag“ goes „Luxskills“ CNFPC in Esch/Alzette Luxembourg	RTL mit Unterstützung der ADEM + Berufsausbildung (MENJE) + Berufskammern	26.04.2018
European Job Days Trier, Deutschland	EURES / Agentur für Arbeit Trier	09.05.2018
Interregionale Jobmesse Saarbrücken, Deutschland	EURES und Agentur für Arbeit Saarland	24.05.2018
Future Trier 2017 Trier, Deutschland	Agentur für Arbeit Trier	25.05.2018 – 26.05.2018
Berufsinformationsbörse Pirmasens, Deutschland	Stadtwerke Pirmasens Holding GmbH (mit Unterstützung von EURES / Agentur für Arbeit Kaiserlautern – Pirmasens)	14.09.2018
„Job- a Léierplazendag“ Luxembourg	RTL mit Unterstützung der ADEM + Berufsausbildung (MENJE) + Berufskammern	September 2018
Moovijob Tour Metz, France	Moovijob	07.09.2018
Unicareers Luxembourg	Universität Luxembourg	28.09.2018
Destination d'Emploi Arlon, Belgique	Le Forem / EURES	25.10.2018

Conférence « Opportunités de la digitalisation dans l'Artisanat de la Grande Région »

La digitalisation est omniprésente et l'Artisanat est également de plus en plus numérique. Dans les entreprises, ces nouvelles évolutions impliquent d'ajuster les processus de travail et la formation. Le développement de nouvelles compétences est au centre des réflexions.

La conférence du 28 septembre 2017, à laquelle ont participé plus de 200 personnes intéressées, s'était fixé comme objectif de donner aux chefs d'entreprises artisanales et aux décideurs une vue d'ensemble des opportunités et des défis particuliers de la digitalisation pour les activités artisanales traditionnelles : utilisation de nouvelles technologies numériques de production et d'automatisation ; digitalisation de processus opérationnels ; nouveaux modèles d'affaires numériques ; utilisation de la technologie de digitalisation dans l'information et la communication par une mise en réseau intelligente des processus et de la communication, et bien d'autres encore.

Des experts de la digitalisation dans l'Artisanat et des chefs d'entreprise du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, de la Wallonie et de la Région Grand Est ont présenté leurs expériences, stratégies, recommandations et des projets concrets. L'accent a été mis sur « l'analyse concrète des besoins en termes de digitalisation » dans l'entreprise et sur la digitalisation des processus « dans une perspective clients ».



Corinne Cahen, invitée d'honneur, Ministre et Présidente du Sommet de la Grande Région,
avec les représentants de l'Artisanat :

Paul Nathan, Vice-Président de la Chambre des Métiers, Tom Oberweis, Président de la Chambre des Métiers et
Rudi Müller, Président du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

La digitalisation modifie fortement les compétences requises dans les entreprises. Les exigences auxquelles devront satisfaire les salariés qualifiés dans l'Artisanat évolueront. Ainsi, la digitalisation a également des impacts directs sur la formation, les profils professionnels et les formes d'apprentissage.

Des exemples réussis d'apprentissage axé sur les compétences par l'utilisation de médias numériques ainsi que de transformation numérique dans la formation professionnelle initiale et continue ont été présentés.

Un panel de discussion sur « l'évolution future des compétences numériques dans l'artisanat » a clos l'événement.



Vif intérêt manifesté par les entreprises et les experts

L'événement a été organisé par la Chambre des Métiers, le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM), le pôle de compétences 'Digitales Handwerk Koblenz', Luxinnovation en coopération avec la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région, le Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR) ainsi que Digital Lëtzebuerg.



Tom Oberweis – Président – Chambre des Métiers du Luxembourg

Mise en place de la « Cellule digitalisation » de la Chambre des Métiers

Dans son allocution de bienvenue, Tom Oberweis, Président de la Chambre des Métiers, a indiqué que l'Artisanat traditionnel aurait fortement besoin à l'avenir d'aides

à l'orientation et de conseils. C'est pourquoi la Chambre des Métiers proposera aux entreprises affiliées, avec le soutien du ministère de l'Économie dans le cadre du « Pacte Pro-Artisanat »), un conseil via la « Cellule digitalisation » depuis début 2018. Le renouvellement des générations, notamment lors de la création ou de la reprise d'entreprises, peut stimuler la modernisation. Pour cette raison, les aspects de la digitalisation sont systématiquement intégrés dans la réforme actuelle du Brevet de Maîtrise. Une attention particulière a été portée à cet aspect dans le cadre du premier « Brevet de maîtrise » réformé dans l'alimentation artisanal. « Il s'agit ici de repenser notre action et notre approche », a déclaré Tom Oberweis.



Rudi Müller – Président du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Le passage au numérique est une opportunité pour l'Artisanat de la Grande Région

« Le processus de digitalisation doit être géré par l'Artisanat même », a déclaré Rudi Müller, Président du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM). « Nous ne devons pas subir passivement le passage au numérique. » Il est essentiel que les apprentis et les collaborateurs soient dotés des compétences requises. « Les conditions générales doivent également être propices », a ajouté Rudi Müller en faisant référence à la prise de position du CICM qui comporte un catalogue de propositions à l'adresse des décideurs de la Grande Région (voir ci-dessous).



Corinne Cahen – Ministre à la Grande Région

La digitalisation, sujet-clé de la présidence luxembourgeoise actuelle de la Grande Région

Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région et invitée d'honneur, a mis en avant que les impacts de la digitalisation sur le marché du travail et sur la formation étaient un aspect essentiel du passage au numérique et qu'il convenait d'y accorder une attention particulière. « La Grande Région juge particulièrement important de définir un cadre opérationnel commun par l'échange de bonnes pratiques afin que des avancées significatives en matière de digitalisation soient faites dans les entreprises et dans la société au cours des prochaines années », a déclaré Madame Cahen. Elle a salué expressément le vif intérêt manifesté pour l'événement, notamment par les jeunes gens. Trois classes du Lycée des Arts et Métiers étaient présentes parmi les participants.

Large éventail de bonnes pratiques

Des intervenants de haut niveau ont fait rapport de leurs expériences pratiques (*voir reportage photo ci-dessous*) :

- Pit Mersch & Jérôme Mersch – Fenster Mersch – Brachtenbach ;
- Christophe Fruytier – App & Web - Marche-en-Famenne ;
- Fabrice Lucas – Novemia – Nancy ;
- Moreno Viola – CRTI-B GIE – Luxembourg ;
- Philippe Jacglin - Pôle de compétitivité Fibres-Energivie – Strasbourg ;
- Jean-Marie Hoffmann & Tim Boumans – Pâtisserie Hoffmann – Luxembourg ;
- Julia Kasper - holzgespür – Rheine – Allemagne ;
- Michael Härtel – Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) – Bonn ;
- Stefan Gerhard – Chambre des Métiers de la Sarre – Sarrebruck.

Discussion sur toutes les facettes des « futures évolutions des compétences digitales dans l'Artisanat »



Panel de discussion « Futures évolutions des compétences digitales dans l'Artisanat » : (de gauche à droite)

Pascal Balancier – Agence du Numérique (AdN) – Liège

Guy Keckhut - Conservatoire national des arts et métiers – Nancy

Rudi Müller – Président - Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Nicolas Schmit - Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire - Luxembourg

Jean-Claude Reding – Président - Conseil Économique et Social de la Grande Région (CESGR)

Rudi Müller, Président du Conseil Interrégional des Chambres des Métiers, voit dans la digitalisation l'opportunité de faire revenir les entreprises de production qui s'étaient installées à l'étranger. « Dans la technique dentaire par exemple, de nombreuses entreprises ont été délocalisées vers l'Europe de l'Est au cours des dernières années. » Ces activités reviennent avec les nouvelles techniques et l'impression 3D. Par ailleurs, Müller est convaincu que la digitalisation a un impact positif sur la notoriété de l'Artisanat. « Être ouvert à la digitalisation, c'est être attractif pour les jeunes gens. »

Guy Keckhut du Conservatoire national des Arts et Métiers de Nancy souligne que le passage au numérique est un énorme défi pour les petites entreprises. Les PME doivent bénéficier d'un soutien actif sur les questions stratégiques relatives à la formation pratique et à l'acquisition de nouvelles compétences. Ici, c'est aux responsables politiques de mettre des structures de conseil compétentes à la disposition des entreprises.

Pascal Balancier de l'Agence du Numérique à Liège a mis en avant l'initiative « Digital Wallonia » dont l'objectif est de sensibiliser les entreprises à ce domaine. Le retard à rattraper est grand et implique l'acquisition de compétences numériques et la mise en place de formations modulaires.

Le CICM est conscient de ce problème, a déclaré Jean-Claude Reding, Président du CESGR, en faisant référence à la prise de position présentée en juin par l'Artisanat et en soulignant que les PME nécessitent absolument un soutien ciblé. Étant donné que « la formation initiale et continue notamment revêt une importance particulière, la bonne coopération des partenaires sociaux est primordiale », a indiqué Reding.

Pour permettre une formation initiale et continue appropriée dans le long terme, il est urgent et nécessaire de réformer le système éducatif.

Nicolas Schmit, Ministre du Travail, a indiqué que « personne ne pouvait dire que le passage au numérique ne nous concerne pas ». La digitalisation va toucher tous les domaines. La perspective d'une suppression de 10 à 15 % des emplois du fait de la digitalisation fait peur, même si de nouveaux emplois sont créés simultanément. Les responsables politiques doivent y apporter des réponses. La digitalisation doit être conçue conjointement avec les entreprises et les partenaires sociaux. Schmit a souligné l'importance du dialogue car les entreprises ne réussiront à passer au numérique que si leurs collaborateurs sont motivés. Les écoles et la formation devant s'adapter au plus vite aux nouvelles évolutions, il convient d'échanger les expériences au sein de la Grande Région, de mettre en commun des concepts efficaces et de les mettre en œuvre.



Marc Gross – Secrétaire Général – Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)

Conclusion

Marc Gross, Secrétaire Général du CICM, a conclu l'événement par ces mots : « La digitalisation nous concerne tous, chaque entreprise doit définir sa propre stratégie de digitalisation. Nous devons tirer parti des opportunités que nous offre la digitalisation. »

Lien – présentations : <https://cicm-irh.eu/fr/publication/conference-opportunités-de-digitalisation-lartisanat-de-grande-region/>

et <https://cicm-irh.eu/fr/digitalisation-lartisanat-conclusion-importe-de-tirer-profit-opportunités-digital/>

Lien – reportage photo : <http://www.cdm.lu/mediatheque/photos-conference-opportunités-de-la-digitalisation>

Infos :

Marc Gross – (+352)426767-231 – marc.gross@cdm.lu

REPORTAGE PHOTO (photos : Marie De Decker)



Christophe Langenbrink – Journaliste – présentation



Walter Pirk – Heinz-Piest-Institut für Handwerkstechnik – Hanovre – exposé introductif
« La voie vers la stratégie de digitalisation dans l'entreprise artisanale »



Pit Mersch & Jérôme Mersch – Fenster Mersch – Brachtenbach



Christophe FRUYTIER – App & Web - Marche-en-Famenne



Fabrice LUCAS – NOVEMIA/ALVEOME – Nancy



Stefan Kaufmann – Université technique de Munich – Munich - Challenge „BIM“



Moreno Viola – CRTI-B GIE – BIM Luxembourg



Philippe JACGLIN - Pôle de compétitivité Fibres-Energivie – Strasbourg



Jean-Marie Hoffmann – Pâtisserie Hoffmann – Luxembourg



Tim Boumans – Pâtisserie Hoffmann – Luxembourg



Christoph Krause – Kompetenzzentrum Digitales Handwerk – Coblenz – Exposé introductif
« Digitalisez les processus en partant des besoins du client ! »



Julia Kasper - holzespür – Rheine – Allemagne



Michael HÄRTEL – Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) – Bonn



Stefan GERHARD – Chambre des Métiers de la Sarre - Sarrebruck



Stand de démonstration IMSIM



Stand de démonstration 3D PRINT



Réseautage

Site web du CICM : www.artisanat-gr.eu

Téléchargement de la prise de position du CICM :

https://cicm-irh.eu/wp-content/uploads/2018/04/20170616_CICM_Prise-de-position_Digitalisation-et-Artisanat-GR-FINAL.pdf

Konferenz / Conférence**Potentiale der Digitalisierung im Handwerk der Großregion
Opportunités de la digitalisation dans l'Artisanat de la Grande Région****PROGRAMM / PROGRAMME**

09h30	Empfang / Accueil – Café <i>Infostände der Partner aus der Großregion – Demostände „Best practice“ – 3D Print – Virtual Reality - Communication-Platforms usw. Stands d'information des partenaires de la Grande Région Stands démonstration « Bonnes pratiques » - Impression 3D – Réalité virtuelle - Plateformes de communication etc.</i>
10h00	Begrüßung / Allocution de bienvenue – Tom OBERWEIS – Président – Chambre des Métiers du Luxembourg
10h05	Einleitung / Introduction – Rudi MÜLLER – Président – Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)
10h15	Digitalisierung – Kernthema in der Großregion / Digitalisation – Sujet-clé en Grande Région – Corinne CAHEN – Ministre à la Grande Région – Présidente du Sommet de la Grande Région
	Erster Teil / Première partie
10h30	Exposé introductif - Walter PIRK – Heinz-Piest-Institut für Handwerkstechnik – Hanovre - Allemagne – „Der Weg zur Digitalisierungsstrategie im Handwerksbetrieb“ / « La voie vers la stratégie de digitalisation dans l'en-reprise artisanale »
11h00	„Best Practice“ in der Großregion / « Bonnes pratiques » en Grande Région » <ul style="list-style-type: none"> • Pit MERSCH & Jérôme MERSCH – Fenster Mersch – Brachtenbach - Luxembourg – <i>Automatisation des procédures de l'entreprise / Automatisation der betrieblichen Prozesse</i> • Christophe FRUYTIER – App & Web - Marche-en-Famenne - Belgique – <i>E-commerce & Marketplaces – Projet « Cap sur Marche »</i> • Fabrice LUCAS – NOVEMIA – Nancy – France - <i>Plateforme numérique de conception et de réalisation de cloisons meublantes associant tous les acteurs du cycle de vie du produit / Elektronische Plattform zur Konzeption und Produktion von möblierenden Trennwänden durch Einbindung aller Akteure während des Lebenszyklusses des Produktes - Projekt « ALVEOME »</i>
11h30	Café
11h45	Stefan KAUFMANN – Université technique de Munich – Munich - Allemagne – Challenge „BIM“ (Building Information Modelling) – Chancen für die Baugewerke / Opportunités pour le secteur de la construction
12h25	Moreno VIOLA – CRTI-B GIE – Luxembourg – BIM Luxembourg
12h35	Philippe JACGLIN - Pôle de compétitivité Fibres-Energie – Strasbourg – France - Plateforme « BIM-Energie »
12h45	Jean-Marie HOFFMANN & Tim BOUMANS – Pâtisserie Hoffmann – Luxem-

	bourg - Internet & New Media - Vecteurs de communication dans l'alimentation artisanale / Kommunikationstools im Lebensmittelhandwerk
	Zweiter Teil / Deuxième partie
13h00	LUNCH - BUFFET
14h00	Exposé introductif - Christoph KRAUSE - Kompetenzzentrum Digitales Handwerk - Coblenz - Allemagne - „ Die Prozesse vom Kunden her digitalisieren! “ / « Digitalisez les processus en partant des besoins du client ! »
14h30	<p>„Best Practice“ in der Großregion / « Bonnes pratiques » en Grande Région »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Julia KASPER - holzespür - Rheine - Allemagne • Michael HÄRTEL - Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) - Bonn - Deutschland - Erfolgreicher Transformationsprozess in der beruflichen Aus- und Weiterbildung / Transformation numérique à succès dans la formation initiale et continue • Stefan GERHARD - Chambre des Métiers de la Sarre - Sarrebruck - Allemagne - Projekt KOLA - Kompetenzorientiertes Lernen im Arbeitsprozess mit digitalen Medien / Projet KOLA - Apprentissage orienté « compétences » à l'aide des technologies digitales dans le processus de travail
15h15	Café
15h30	<p>Diskussionspanel „Zukünftige Entwicklung digitaler Kompetenzen im Handwerk“ / Panel de discussion « Futures évolutions des compétences digitales dans l'Artisanat »</p> <p><u>Teilnehmer / Participants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas SCHMIT - Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire - Luxembourg • Guy KECKHUT - Directeur Relations institutionnelles et Territoires Conservatoire national des arts et métiers en Grand Est - Nancy • Rudi MÜLLER - Président Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM) • Jean-Claude REDING - Président Conseil Economique et Social de la Grande Région (CESGR) • Michael HÄRTEL - Directeur Médias numériques, Téléapprentissage, Personnel de formation Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) - Bonn • Pascal BALANCIER - Expert edtech Agence du Numérique (AdN) - Liège
16h30	Fazit / Conclusions - Marc GROSS - Secrétaire Général - Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région (CICM)
16h40	Cocktail

Moderation / Présentation : Christophe LANGENBRINK – Journaliste